

DEFI CITOYEN

1. Baptême Jardin Denise BARATZ

Rapporteur : M. Thomas ZAMBONI

Des élèves du lycée Jean-Baptiste DE BAUDRE, encadrés par des enseignants et plus particulièrement par leur professeur d'anglais, ont travaillé sur un projet de féminisation de noms de rues de la Ville d'Agén.

2. Lancement de la démarche prospective Agén 2032

Rapporteur : M. Mohamed FELLAH

Il est proposé d'actualiser l'étude prospective d'Agén 2030 en positionnant un horizon à 2032 pour prendre en compte l'arrivée de la LGV sur le territoire ainsi que la fin du mandat municipal 2026-2032.

Cette étude prospective AGEN 2032 doit alimenter tous les travaux et les échéances administratives (SCOT, PLUI) ainsi que politiques (élections municipales 2026) de la Ville.

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

3. Soutien à la réhabilitation du Seuil de Beauregard

Rapporteur : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Soutien de la ville d'Agén à la lettre ouverte sur le Seuil de Beauregard initié par l'Agglomération d'Agén et l'association pour la réhabilitation du Seuil de Beauregard.

FINANCES

4. Compte financier unique (CFU) 2023

Rapporteur : M. Mohamed FELLAH

Compte financier unique (CFU) 2023

5. Affectation des résultats 2023 au budget primitif 2024

Rapporteur : M. Mohamed FELLAH

Affectation des résultats 2023 au budget primitif 2024

6. Budget primitif 2024 – Vote des taux

Rapporteur : M. Mohamed FELLAH

Budget primitif 2024 – Vote des taux

7. Budget primitif 2024 – Equilibre général

Rapporteur : M. Mohamed FELLAH

Budget primitif 2024 – Equilibre général

7.1 Approbation d'une ouverture d'une autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des travaux engagés par les conseils de Quartiers

Rapporteur : M. Thomas ZAMBONI

Cette délibération vise à approuver l'ouverture d'une autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des travaux engagés par les conseils de Quartiers.

7.2 Approbation d'une ouverture d'une autorisation de programme et de l'inscription de crédit de paiement pour le suivi pluriannuel des investissements engagés dans le cadre de l'aménagement du Parc FALLIERES sur la ville d'Agén

Rapporteur : Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT

Cette délibération vise à approuver l'ouverture d'une autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des investissements engagés dans le cadre de l'aménagement du parc Fallières sur Agén.

7.3 Actualisation d'autorisation de programme et des crédits de paiement pour le pluriannuel des investissements engagés dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Jean JAURES

Rapporteur : M. Nicolas BENATTI

Cette délibération vise à approuver l'augmentation de l'autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des investissements engagés dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Jean JAURES sur Agén.

7.4 Approbation d'une ouverture d'une autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des investissements engagés dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation des circulations piétonnes entre le Pont de Picketty et le Pont de Courpian

Rapporteur : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Cette délibération vise à approuver l'ouverture d'une autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des investissements engagés dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation des circulations piétonnes entre le Pont de Picketty et le Pont de Courpian.

7.5 Approbation d'une ouverture d'une autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des investissements engagés dans le cadre de l'aménagement de la contre-allée De Gaulle et de la Rue Cale Abadie

Rapporteur : M. Nicolas BENATTI

Cette délibération vise à approuver l'ouverture d'une autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des investissements engagés dans le cadre de l'aménagement de la contre-allée De Gaulle et de la Rue Cale Abadie.

7.6 Approbation d'une ouverture d'une autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des investissements engagés dans le cadre de l'aménagement de la Rue Antoine Lomet

Rapporteur : M. Nicolas BENATTI

Cette délibération vise à approuver l'ouverture d'une autorisation de programme et de l'inscription des crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des investissements engagés dans le cadre du projet d'aménagement de la Rue Antoine Lomet.

7.7 Approbation d'une ouverture d'une autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des investissements engagés pour l'acquisition de matériels roulants (secteur d'investissement n°2)

Rapporteur : M. Clémence BRANDOLIN-ROBERT

Cette délibération vise à approuver l'ouverture d'une autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des investissements engagés pour l'acquisition de matériels roulants (secteur d'investissement n°2).

7.8 Rénovation du Musée des beaux-arts d'Agen

Rapporteur : Mme Marie-Claude IACHEMET

Il s'agit de confirmer le projet de rénovation du musée et valider une gestion financière de l'opération dans le cadre d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (APCP) pour les exercices budgétaires concernés. Enfin, la délibération vise à autoriser Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de tout partenaire susceptible d'intervenir sur le projet.

7.9 Projet de rénovation de la médiathèque Lacedède et création d'un tiers lieu culturel

Rapporteur : Mme Marie-Claude IACHEMET

Il s'agit de confirmer le projet de rénovation de la médiathèque Lacépède et la création d'un tiers lieu culturel et valider une gestion financière de l'opération dans le cadre d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement pour les exercices budgétaires concernés. Enfin, la délibération vise à autoriser Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de tout partenaire susceptible d'intervenir sur le projet.

7.10 Ouverture d'une autorisation de programme pour le suivi pluriannuel des investissements relatifs au projet d'aménagement d'un espace éponyme à la mémoire d'Albert FERRASSE

Rapporteur : M. Alain KLAJMAN

Ouverture d'une autorisation de programme pour le suivi pluriannuel des investissements relatifs au projet d'aménagement d'un espace éponyme à la mémoire d'Albert FERRASSE.

7.11 Révision n°5 – Autorisation de programme – Projet de rénovation et mise aux normes du stade Armandie

Rapporteur : M. Alain KLAJMAN

Le rapport vise à la révision finale de l'autorisation de programme relative au suivi pluriannuel des investissements engagés dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes du stade de rugby au sein de la plaine des sports et à la modification de la ventilation des crédits de paiement.

7.12 Révision n°1 – Autorisation de programme – Crédits de paiement 2024 – Projet de reconstruction du groupe scolaire Paul Langevin et de l'ALSH Donnefort

Rapporteur : Mme Emmanuelle CUGURNO

Révision de l'autorisation de programme pour le suivi pluriannuel des investissements engagés dans le cadre du projet de reconstruction du groupe scolaire Paul Langevin et de l'ALSH maternel de Donnefort et modification de la ventilation des crédits de paiement.

8. Budget primitif 2024 – Vote par chapitre

Rapporteur : M. Mohamed FELLAH

Budget primitif 2024 – Vote par chapitre

9. Validation des clés de répartition pour l'année 2024

Rapporteur : M. Mohamed FELLAH

Chaque année, dans le cadre de l'exécution du Pacte d'administration commune signé le 1^{er} janvier 2015 entre la Ville d'Agen, le CCAS et l'Agglomération d'Agen, un rapport détaillant les nouvelles clés de répartition est présenté à chacune des assemblées délibérantes.

10. Récupération du FCTVA sur les biens de faible valeur

Rapporteur : M. Mohamed FELLAH

Détermination de la liste des biens hors nomenclature constituant des immobilisations éligibles au FCTVA.

COHESION SOCIALE

11. Validation des renouvellements des contrats de projet des Centre Sociaux de la ville d'Agen

Rapporteur : Mme Baya KHERKHACH

Le présent rapport a pour objet la validation des contrats de projets portés par chacun des trois centres sociaux de la ville d'Agen dans la perspective du renouvellement des agréments CAF desdites structures pour la période 2024-2027.

12. Approbation du Contrat de Ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » de l'Agglomération d'Agen

Rapporteur : Mme Baya KHERKHACH

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer légalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Pour répondre à ces objectifs, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics, et dispose de moyens d'intervention spécifiques. A ce titre, cette délibération présente la nouvelle contractualisation pour les 6 prochaines années qui fixe les orientations stratégiques à déployer en direction des quartiers politique de la ville de l'Agglomération d'Agen.

DEFI ECONOMIQUE

- 13. Opération de requalification de l'ancien « Cinéma CARNOT », situé 60 et 66 rue Lafayette et boulevard du Président CARNOT sur la commune d'Agen, parcelles cadastrées section BE n°298 et 301**

Rapporteur : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Approuver les travaux de requalification de l'ancien « Cinéma Carnot ».

- 14. Extension du périmètre PIG – Mise en place d'une aide financière aux propriétaire bailleurs**

Rapporteur : M. Jean PINASSEAU

Depuis mai 2022, l'Agglomération d'Agen anime un dispositif d'aide à la rénovation du parc privé, le PIG "énergie, autonomie et lutte contre l'habitat indigne" les résultats à mi-parcours sont très positifs et dépasse les objectifs initialement fixés. Il convient d'augmenter ces objectifs et l'enveloppe financière d'aide aux travaux correspondante afin de répondre à l'ensemble des besoins. De plus, en parallèle du PIG, la ville d'Agen disposait d'une OPAH-RU sur son centre-ville qui s'est terminé le 31 janvier 2024. Il est proposé d'intégrer le périmètre de cette opération dans le périmètre du PIG afin d'assurer une couverture complète du territoire en matière d'aide à la rénovation du parc privé.

NOUVELLE MOBILITE

- 15. Attribution d'un fond de concours d'investissement au syndicat Territoire d'Energie Lot et Garonne pour les travaux d'effacement de réseaux de la Rue BELLOC**

Rapporteur : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Attribution d'un fonds de concours d'investissement au syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne pour les travaux d'effacement de réseaux de la Rue Belloc.

- 16. Attribution d'un fond de concours d'investissement au syndicat Territoire d'Energie Lot et Garonne pour les travaux d'effacement de réseaux de la Rue de MONTANOU**

Rapporteur : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Le présent rapport vise à approuver le versement d'un fonds de concours au syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne dans le cadre de la réalisation des travaux d'électrification et d'effacement de réseau de la rue Montanou à Agen.

GOVERNANCE

- 17. Actualisation de la composition des différentes commissions de la ville d'Agen**

Rapporteur : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Actualisation de la composition des différentes commissions de la ville d'Agen.

- 18. Actualisation de la composition de l'assemblée générale du GIP suite au décès de M. LLORCA, suppléant de la Ville d'Agen**

Rapporteur : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Actualisation de la composition suite au décès de M. LLORCA suppléant de la ville d'Agen à l'Assemblée Général du GIP.

19. Actualisation de la représentation de la ville d’Agen au Conseil d’Administration des établissements d’enseignement publics du second degré

Rapporteur : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Il s’agit de désigner un nouveau représentant de la ville d’Agen au sein du Conseil d’administration des établissements d’enseignement public du second degré pour le Lycée Jean-Baptiste de BAUDRE.

CULTURE

20. Convention d’objectifs entre la ville d’Agen et l’association folies vocales pour l’organisation de l’évènement « folies vocales » - Edition 2024

Rapporteur : Mme Marie-Claude IACHEMET

Il s’agit d’approuver les modalités du partenariat entre la Ville et l’association « Folies Vocales » pour l’organisation de l’édition 2024 de l’évènement « Folies Vocales ».

21. Convention de partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Départemental d’Agen et le Centre Hospitalier d’Agen-Nérac

Rapporteur : Mme Marie-Claude IACHEMET

La ville d’Agen par le biais de son conservatoire et le centre hospitalier Agen-Nérac souhaitent conclure une convention de partenariat visant à proposer des animations musicales aux patients hospitalisés au sein de l’unité de soins de support et d’accompagnement (USSA).

22. Attribution d’une subvention à l’association « Animation Carnaval » pour l’organisation du carnaval 2024

Rapporteur : Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT

Attribution d’une subvention à l’association "Animation Carnaval" pour l’organisation du carnaval 2024.

23. Attribution d’une subvention à l’association « les amis Agenais de Michel SERRES » pour l’organisation du festival Les Rencontres Philosophiques Michel SERRES

Rapporteur : Mme Marie-Claude IACHEMET

Lors de sa séance du 7 février 2022, le conseil municipal a validé les termes de la convention-cadre triennale entre la Ville d’Agen et l’association « Les amis agenais de Michel Serres », pour l’organisation, chaque année, de l’évènement culturel « Les Rencontres philosophiques Michel Serres » à Agen.

SPORT

24. Présentation et validation du projet d’aménagement d’un espace éponyme à la mémoire d’Albert FERRASSE

Rapporteur : M. Alain KLAJMAN

Présentation et validation du projet d’aménagement d’un espace éponyme à la mémoire d’Albert FERRASSE.



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_019**

Objet : **Baptême du jardin Denise Baratz**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **30**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme FRANCOIS, Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **6**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Expose :

Dans le cadre du grand oral de terminale, des élèves du lycée de Jean-Baptiste de Baudre encadré par des enseignants et plus particulièrement par Madame Véronique GARCIA (professeur d'anglais), ont travaillé un projet de féminisation des noms de rues. Donc Laya Besnardiere, Enzo Pasquet et Jeanne Ridel ont effectué un travail de recherches (bibliothèques, archives départementales...) sur des personnalités féminines du Lot-et-

Garonne ainsi qu'une présentation orale à leurs camarades. Sept noms de femmes ont été proposés à un vote interne aux élèves du lycée afin de dégager des priorités. Le taux de participation a été particulièrement élevé avec un score de 68 %.

Un groupe de travail a été constitué de :

- 3 présidents de quartier (Messieurs J.M GIRAUDON du Quartier E. LACOUR, A. DUPEYRON du quartier P. DANGLA et J.C MAURY du quartier L. PALISSY)
- 15 élèves de classes du niveau terminale du lycée JB. DE BAUDRE
- Mme Véronique GARCIA (professeur d'anglais)
- Mr Thomas ZAMBONI, Adjoint au maire en charge de la vie des quartiers et de la démocratie participative

Trois réunions ont été programmées du mois de décembre 2023 au mois de février 2024 afin d'instaurer un débat contradictoire entre les élèves du Lycée de Baudre et les trois présidents de quartier invités. Les conséquences administratives et humaines d'un changement de nom de rue ont été abordées ainsi que le faible taux (5 %) de féminisation des noms de rues de la Ville d'Agen relevé par les étudiants. Ces derniers ont exposé leurs travaux, leurs motivations ainsi que les résultats du vote interne proposé aux lycéens. Ils ont ensuite exposé leurs propositions ainsi plusieurs lieux ont été identifiés et plusieurs propositions de personnalités ont été faites à la mairie d'Agen.

Au final, la proposition retenue par la municipalité est de baptiser le jardin, communément appelé, jardin des « Augustins » qui devient le jardin Denise BARATZ. Ce jardin se situe au carrefour de la rue des Augustins et de la rue Puits du saumon dans le quartier Saint Hilaire.

La Ville d'Agen a souhaité rendre hommage aux femmes qui ont marqué notre histoire et la proposition de partenariat avec le lycée de Baudre a permis d'aboutir à la mise en lumière de Mme Denise BARATZ.

Denise BARATZ est née en juillet 1921 à Lamagistère dans le Tarn-et-Garonne, c'est dans le Bruilhois qu'elle a, par sa générosité et son courage, marqué l'histoire de notre département.

Elle est militante, antinazie et participe activement aux actions de la Résistance

Denise BARATZ sera reconnue « Juste parmi les Nations » en 2009 et recevra la légion d'honneur le 21 mai 2010. Elle décèdera le 8 décembre 2014.

Une cérémonie sera organisée le lundi 29 avril 2024 à 14h00 pour baptiser ce jardin « Denise BARATZ ».

2024, année symbolique qui marquera le 80^{ème} anniversaire du passage de la division Das Reich à Caudecoste.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-29,

Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ D'AUTORISER la dénomination du jardin, communément appelé, jardin des Augustins en jardin « Denise BARATZ »,

2°/ DE DIRE que la seule incidence financière, prévue au budget de l'exercice en cours, est liée à l'acquisition d'une plaque,

3°/ DE DIRE que Monsieur le Maire est chargé de notifier ce changement de dénomination auprès du centre des impôts fonciers ou du bureau du cadastre concerné.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agén,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_020**

Objet : **Lancement de la démarche prospective Agen 2032**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **30**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme FRANCOIS, Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **6**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

I. Le contexte de cette étude prospective

1. Actualiser l'étude 2030

La ville d'Agen a mené en 2018 une réflexion prospective dénommée Agen 2030.

L'étude Agen 2032 assise sur l'actualisation d'Agen 2030 a pour perspective d'alimenter

l'ensemble des études d'urbanismes à moyen terme que la Ville et l'Agglomération seront amenées à conduire ainsi que le débat public au sens large.

Agen 2030 a identifié 6 défis majeurs :

- Chantier n°1 : Agen en 2030 et le défi démocratique
 - Pionnière en matière de dialogue avec les quartiers, Agen doit se tourner résolument vers l'implication active des citoyens

- Chantier n°2 : Agen en 2030 et le défi écologique
 - Une ville verte à l'environnement préservé qui fait du développement durable un axe fort de progrès

- Chantier n°3 : Agen en 2030 et le défi économique
 - Une base économique solide qui doit lui permettre d'être proactive et ambitieuse pour affirmer sa place dans le concert régional

- Chantier n°4 : Agen en 2030 et le défi de la mobilité
 - Vers une mobilité globale et durable adaptée à chaque habitant

- Chantier n°5 : Agen en 2030 et le défi numérique
 - Devenir une ville numérique exemplaire accessible à tous

- Chantier n°6 : Agen en 2030 et le défi social
 - Faire progresser le vivre ensemble à Agen

Malgré tout l'intérêt de la démarche et les aspects positifs qui ont été tirés du bilan de cette étude, des améliorations peuvent être envisagées : parvenir à trouver un horizon (2030) qui soit moins désincarné et qui corresponde davantage à une réalité, et par ailleurs associer davantage la population à la démarche.

L'étude Agen 2030 doit être désormais réactualisée au regard d'évènements nouveaux ou d'enjeux plus marqués comme la crise sanitaire, le bouleversement à venir des services publics avec l'intelligence artificielle ou l'impérieuse nécessité de prendre conscience du changement climatique.

2. Agen 2032 : les objectifs recherchés

Il est donc proposé au conseil municipal d'initier une nouvelle réflexion prospective à horizon 2032.

Le terme de cette étude correspond à la fois à la fin du prochain mandat (2026-2032) et à l'arrivée de la LGV Bordeaux-Toulouse sur le territoire.

De la même manière que pour Agen 2030, cette étude sera versée au débat public en toute transparence pour alimenter tous les travaux et les échéances administratives (SCOT, PLUI) ainsi que politiques de la Ville.

3. Coordination avec l'Agglomération d'Agen

L'étude sera menée sur le périmètre de la ville mais elle sera alimentée par des études portées par l'agglomération comme l'évolution démographique ou les conséquences de la future LGV sur le territoire.

Les modalités de mise en œuvre de l'étude

1. Un bureau d'études expérimenté pour nous accompagner

Le bureau d'étude Politeia implanté dans la région Lyonnaise a mené diverses études pour le compte de collectivité territoriale que ce soit des projets de territoire, des projets de mandat ou des projets d'administration.

Sans être exhaustif nous pouvons citer l'accompagnement à l'élaboration du projet de mandat de Annemasse Agglomération, l'accompagnement à l'élaboration participative du projet d'administration d'Amiens Métropole, l'accompagnement à la réalisation d'un projet de territoire pour Les Vals du Dauphiné ou encore l'animation de la concertation et l'élaboration d'un projet de territoire sur l'Agglomération de Thonon.

Politeia mandataire principal s'est associé à l'agence de communication SIGNATURE et l'institut d'études quantitatives COHDA.

2. La constitution d'un groupe de pilotage pluriel

Le comité de pilotage sera composé, proportionnellement aux équilibres politiques du Conseil Municipal :

Pour les élus :

- du maire
- des 11 adjoints
- de 2 élus de l'opposition

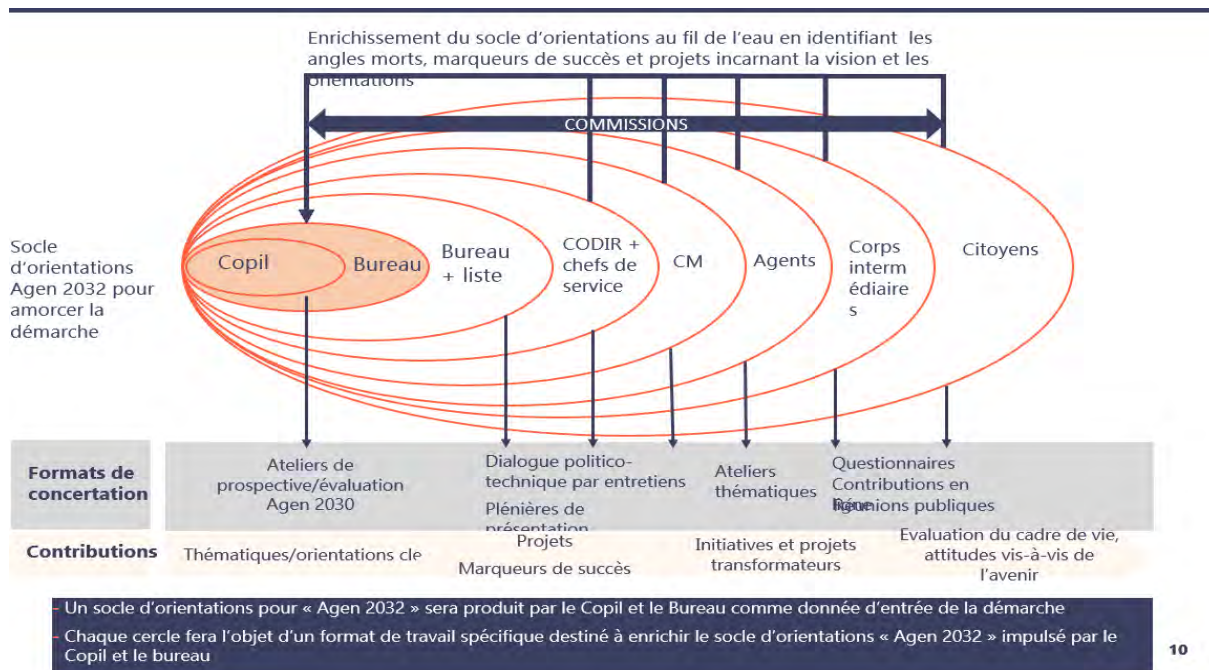
Pour l'administration :

- du Directeur Général des services
- de la Directrice de Cabinet
- des 4 directeurs généraux des services adjoints

Chaque étape de l'étude prospective sera validée en Conseil Municipal.

3. Une large concertation

La méthodologie proposée consiste à mener l'étude par cercle concentrique.



Pour autant ces cercles n'induisent pas une démarche par étapes successives. La population sera par exemple très rapidement impliquée dans la démarche avec 2 réunions publiques préalables d'information descendante et ascendante.

Une plateforme sera mise en ligne pour recueillir toutes contributions durant l'ensemble de l'étude. Une attention particulière sera portée aux échanges avec les corps intermédiaires notamment les conseils de quartier et les associations.

4. Le calendrier

Dans un premier temps le bureau d'étude devra tirer un bilan synthétique de la démarche 2030 et consolider l'ensemble des études existantes.

Il est ensuite prévu une approbation de la démarche par les différentes parties prenantes puis un élargissement de la consultation (agents de l'administration, corps intermédiaires et habitants).

Une enquête en ligne ou par téléphone sera organisée ainsi que des réunions publiques. L'objectif est d'approuver le rapport 2032 en conseil municipal à l'été 2025.

5. Le budget

L'offre de Politeia et des sous-traitants s'élève à 93 700€ HT.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment, les articles L.2121-29, L.2311-3 et R.2311-9,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

07 ABSTENTIONS : Mme Maryse COMBRES, M. Laurent BRUNEAU, Mme Naima LASMAK, M. Pierre DUPONT, Mme Marjorie DELCROS, M. Juan CRUZ GARAY, M. Frédéric RAUCH

DECIDE

1°/ D'APPROUVER la démarche prospective Agen 2032 qui a pour objectif de manière transparente d'alimenter tous les travaux et études de la ville,

2°/ DE VALIDER la méthodologie envisagée avec le recours au bureau d'étude Politeia et ses sous-traitants : SIGNATURE et COHDA, consistant in fine à livrer le rapport définitif pour l'été 2025 et ce pour un coût de 93 700 € HT,

3°/ DE DESIGNER un comité de pilotage constitué proportionnellement aux équilibres politiques du Conseil Municipal, des membres suivants :

Pour les élus :

- du Maire
- des 11 Adjoints
- de 2 élus de l'opposition

Pour l'administration :

- du Directeur Général des services
- de la Directrice de Cabinet
- des 4 directeurs généraux des services adjoints

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_021**

Objet : **Soutien à la réhabilitation du Seuil de Beauregard**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **30**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme FRANCOIS, Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **6**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Expose :

Nous constatons actuellement que :

- Le niveau de la Garonne est au plus bas depuis plusieurs années

Les données compilées par le Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne

(SMEAG) ces 18 derniers mois positionnent les débits de la Garonne à la station de Lamagistère aux niveaux les plus bas des enregistrements effectués, 3 à 6 fois inférieurs à la normale. Jusqu'à fin octobre 2023, le fleuve s'est transformé en ruisseau.

- La répartition de la pluviométrie se modifie

La pluviométrie sur le territoire est constante (600 à 700 mm annuels) mais concentrée sur des périodes très courtes, qui ne compensent pas les débits très faibles de la Garonne

- L'enneigement est absent

Il n'y a plus de réalimentation du fleuve en fin d'hiver par le manteau neigeux pyrénéen, et cela génère des débits critiques avec une sécheresse caractérisée dès le printemps.

- Le soutien d'étiage devient problématique

En 2023, les réserves disponibles pour le soutien d'étiage ont été consommées à plus de 85%. Les restrictions de prélèvements sont renforcées.

L'alimentation en eau potable des habitants du territoire de l'Agglomération d'Agen repose essentiellement sur l'eau de la Garonne, cette situation critique est donc une préoccupation essentielle.

Depuis plus de dix ans, les élus du territoire de l'Agglomération d'Agen et l'Association pour la réhabilitation du Seuil de Beauregard, portent un projet de sécurisation de l'approvisionnement en eau, et particulièrement de l'eau potable au travers de la réhabilitation du Seuil de Beauregard sur la base du seuil naturel existant à cet endroit est prédisposant à un barrage, tel qu'il fut créé en 1856.

Un projet qui permettrait de sécuriser la réserve d'eau pour la prise de l'usine de Lacapelette et assurerait la continuité écologique avec le passage des poissons et des sédiments.

L'Agglomération d'Agen est volontaire pour porter le projet au travers d'une autorisation d'occupation temporaire.

Ce projet est actuellement bloqué administrativement.

Afin de mobiliser l'ensemble du territoire, les responsables et les citoyens de l'Agglomération d'Agen ont adressé à Monsieur Christophe BECHU, Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires de France, une lettre ouverte pour demander à l'État de réexaminer la faisabilité du projet, tant sur les plans techniques que juridiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.2121-29,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

ET A L'UNANIMITE

01 ABSTENTION : Mme Maryse COMBRES

DECIDE

1°/ D'ADOPTER une motion de soutien à la lettre ouverte pour la réhabilitation du Seuil de Beauregard, adressée à Monsieur Christophe BECHU, Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires de Frances.

Le Maire
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture
Affichage le 27/03/2024
Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_022**

Objet : **Compte financier unique (CFU) 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

Bilan de l'exercice écoulé, le compte administratif nous rend compte de la gestion et des réalisations de l'exercice 2023. Depuis le 1^{er} janvier 2022, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2021, la ville d'Agen applique la nomenclature M57 pour ses écritures comptables. Depuis, en vertu de l'engagement de la Ville dans l'expérimentation

du compte financier unique, un seul document, et donc un seul rapport, permettent d'approuver à la fois le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur, réputés concordants. Il s'agit du compte financier unique (CFU).

L'année 2023 a été marquée par l'inflation record qui a touché le pays, et plus largement, l'Europe et les pays développés. La Ville d'Agen, comme l'ensemble des collectivités territoriales, a subi elle aussi la hausse du coût des fluides et de l'alimentation, mais aussi, dans une moindre mesure, la hausse des taux d'intérêts. A cela s'est ajoutée, en juillet dernier, une attaque informatique visant la Ville et l'Agglomération d'Agen dont il a fallu assumer les coûts immédiats de remise en fonctionnement mais aussi les coûts de prévention. En parallèle, la Ville a continué de mener à bien son programme d'investissement, en prenant toute la mesure des difficultés liées au contexte économique. Si malgré un climat financier peu propice la Ville conserve des ratios financiers honorables et un faible endettement, l'année 2023 fait le constat d'une épargne brute qui recule pour la troisième année consécutive.

Les principaux indicateurs de gestion vous seront présentés dans une première partie. Les deux parties suivantes seront consacrées à la présentation détaillée des réalisations 2023 en fonctionnement et en investissement. Enfin, un focus sera effectué sur la dette puis sur le résultat de l'exercice, avant d'observer le positionnement de la Ville d'Agen au sein de sa strate de population.

I – Les indicateurs de gestion

L'examen de l'évolution des indicateurs de gestion (valeur ajoutée, épargne de gestion, épargne brute) permet d'appréhender les évolutions des dépenses et recettes récurrentes par grandes masses et ainsi, de comprendre la formation de l'épargne.

A- La valeur ajoutée

La valeur ajoutée représente le solde des recettes ordinaires diminué des dépenses ordinaires. Nous y trouvons l'ensemble des recettes et dépenses hormis les dépenses et recettes liées au personnel, les dépenses et recettes à caractère exceptionnel (désormais comptabilisés en charges et produits dits « spécifiques ») et les frais financiers.

COMPTE	CA18	CA19	CA20	CA21	CA22	CA23	% Var. CA23/CA22	Variation
+ 70 Vente de produits	3 001	2 794	3 453	3 779	3 972	4 521	13,8%	549
+ 73 Impôts et taxes	27 042	27 766	26 798	27 652	28 610	30 280	5,8%	1 670
+ 74 Dotations et subventions	14 087	14 249	14 274	13 392	13 915	14 344	3,1%	429
+ 75 Produits de gestion courante	549	703	549	708	755	1 053	39,5%	298
+ 013 Atténuation de charges	178	161	174	149	146	69	-52,7%	-77
Recettes courantes de fonctionnement (A)	44 857	45 673	45 248	45 680	47 398	50 267	6,1%	2 869
- 60 Achats	2 854	3 209	2 569	2 678	2 639	3 492	32,3%	853
- 61 Services extérieurs	3 419	4 184	3 427	3 725	3 761	4 648	23,6%	887
- 62 Autres services extérieurs	2 985	3 751	2 953	3 370	4 466	4 595	2,9%	129
- 65 Charges de gestion courante	4 023	4 233	4 252	4 387	4 571	5 250	14,9%	679
- 014 Atténuation de produits	92	61	71	106	69	61	-11,6%	-8
Dépenses externes de fonctionnement (B)	13 373	15 438	13 272	14 266	15 506	18 046	16,4%	2 540
Valeur ajoutée (C = A - B)	31 484	30 235	31 976	31 414	31 892	32 221	1,0%	329

En 2023, la valeur ajoutée augmente légèrement par rapport à 2022 (+1%) bien que la hausse des recettes (+ 6,1%) soit proportionnellement presque trois fois moins importante que la progression des dépenses (+16,4%).

B- L'épargne de gestion

En déduisant de la valeur ajoutée les dépenses internes de fonctionnement (impôts et taxes payés par la Ville et les charges de personnel nettes), on obtient l'épargne de gestion.

Avec une hausse des impôts et taxes payés par la collectivité de 23,6% (augmentation des frais de SACEM et assimilés notamment) et une hausse, bien que maîtrisée, des charges de personnel de 2,1% (effet « année pleine » de l'augmentation du point d'indice de 3,5% au 1^{er} juillet 2022, nouvelle augmentation du point d'indice 1,5% au 1^{er} juillet 2023, GVT...), l'épargne de gestion suit la même tendance baissière que les années précédentes (- 3,6%).

COMPTE	CA18	CA19	CA20	CA21	CA22	CA23	% Var. CA23/CA22	Variation
Valeur ajoutée (C = A - B)	31 484	30 235	31 976	31 414	31 892	32 221	1,0%	329
- 63 Impôts et taxes	453	378	392	349	398	492	23,6%	94
- 012 Charges de personnel nettes	22 148	22 287	22 528	22 864	23 924	24 435	2,1%	511
Dépenses internes de fonctionnement (D)	22 601	22 665	22 920	23 213	24 322	24 927	2,5%	605
Epargne de gestion (E = C - D)	8 883	7 570	9 056	8 201	7 570	7 294	-3,6%	-276

C- L'épargne brute

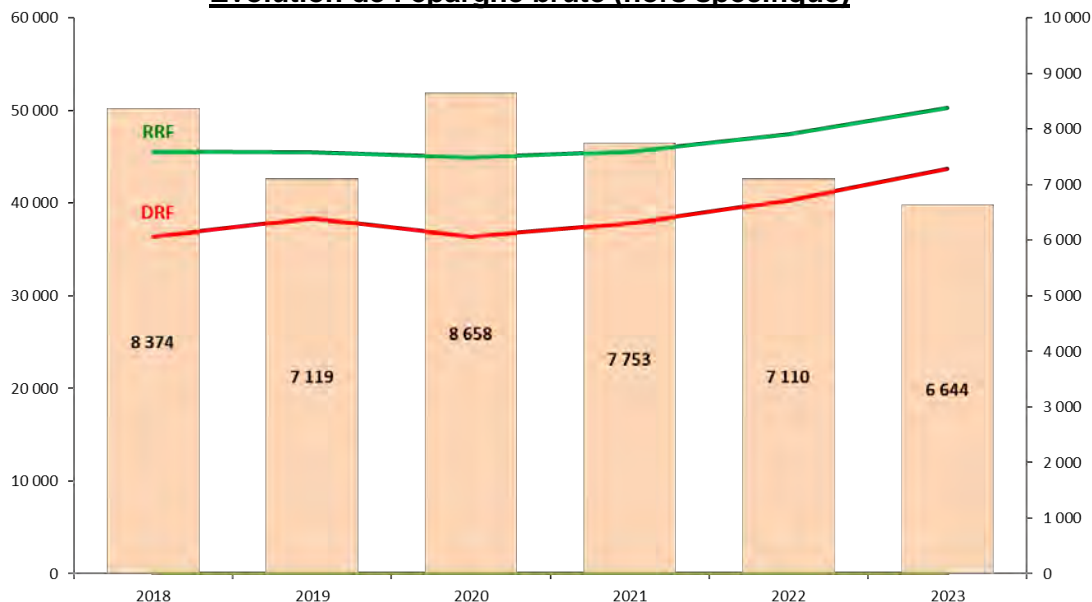
L'épargne brute est également parfois appelée capacité d'autofinancement. Elle représente la marge de manœuvre que la collectivité parvient à dégager sur sa section de fonctionnement et qui doit permettre de couvrir à minima le remboursement en capital de la dette. L'épargne brute peut s'apprécier hors résultat spécifique (6 643 k€) ou en prenant en compte le résultat spécifique (6 661 k€).

COMPTE	CA18	CA19	CA20	CA21	CA22	CA23	% Var. CA23/CA22	Variation
Epargne de gestion (E = C - D)	8 883	7 570	9 056	8 201	7 570	7 294	-3,6%	-276
+ 76 Produits financiers	1	1	1	1	1	43	4200,0%	42
- 66 Charges financières	510	452	399	359	363	671	84,8%	308
Solde financier de fonctionnement (F)	-509	-451	-398	-358	-362	-628	73,5%	-266
+ 78 Reprise sur dotation aux provisions	0	0	0	0	0	0	0,0%	0
- 68 Dotations aux provisions	0	0	0	90	98	23	-76,5%	-75
Dotations aux provisions	0	0	0	-90	-98	-23	-76,5%	75
Epargne brute (hors spécifique) (G = E + F)	8 374	7 119	8 658	7 753	7 110	6 643	-6,6%	-467
+ 77 Produits spécifiques	896	3 295	238	2 077	2 651	46	-98,3%	-2 605
- 67 Charges spécifiques	118	139	222	187	34	5	-85,3%	-29
Résultat spécifique (J)	778	3 156	16	1 890	2 617	41	-98,4%	-2 576
Epargne brute (spécifique inclus) (H = G + J)	9 152	10 275	8 674	9 553	9 629	6 661	-30,8%	-2 968

L'épargne brute hors résultat spécifique est en diminution de 6,6 % par rapport au CA 2022. (elle était déjà en baisse de 8,2% en 2022 par rapport à 2021).

Le taux d'épargne brute (qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 13,2 % en 2023 (contre 15,2% en 2022 et 17,2 % en 2021). C'est-à-dire que la Ville peut consacrer 13,2% de ses recettes de fonctionnement au financement de ses investissements. La baisse de l'épargne brute atteste, dans un contexte inflationniste, d'une progression beaucoup plus importante des dépenses que des recettes.

Evolution de l'épargne brute (hors spécifique)



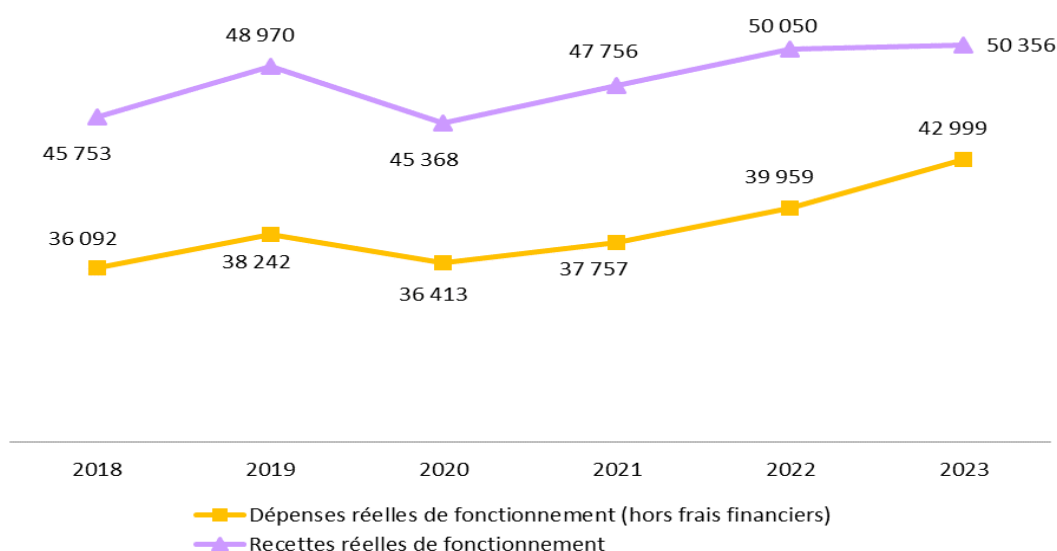
II- La section de fonctionnement

Avant de s'intéresser à l'évolution des principaux postes de dépenses (C) et de recettes (D), il est intéressant d'analyser les taux de réalisation de la section de fonctionnement (A) mais aussi l'évolution des principales dépenses de la Ville (B).

A- Taux de réalisation

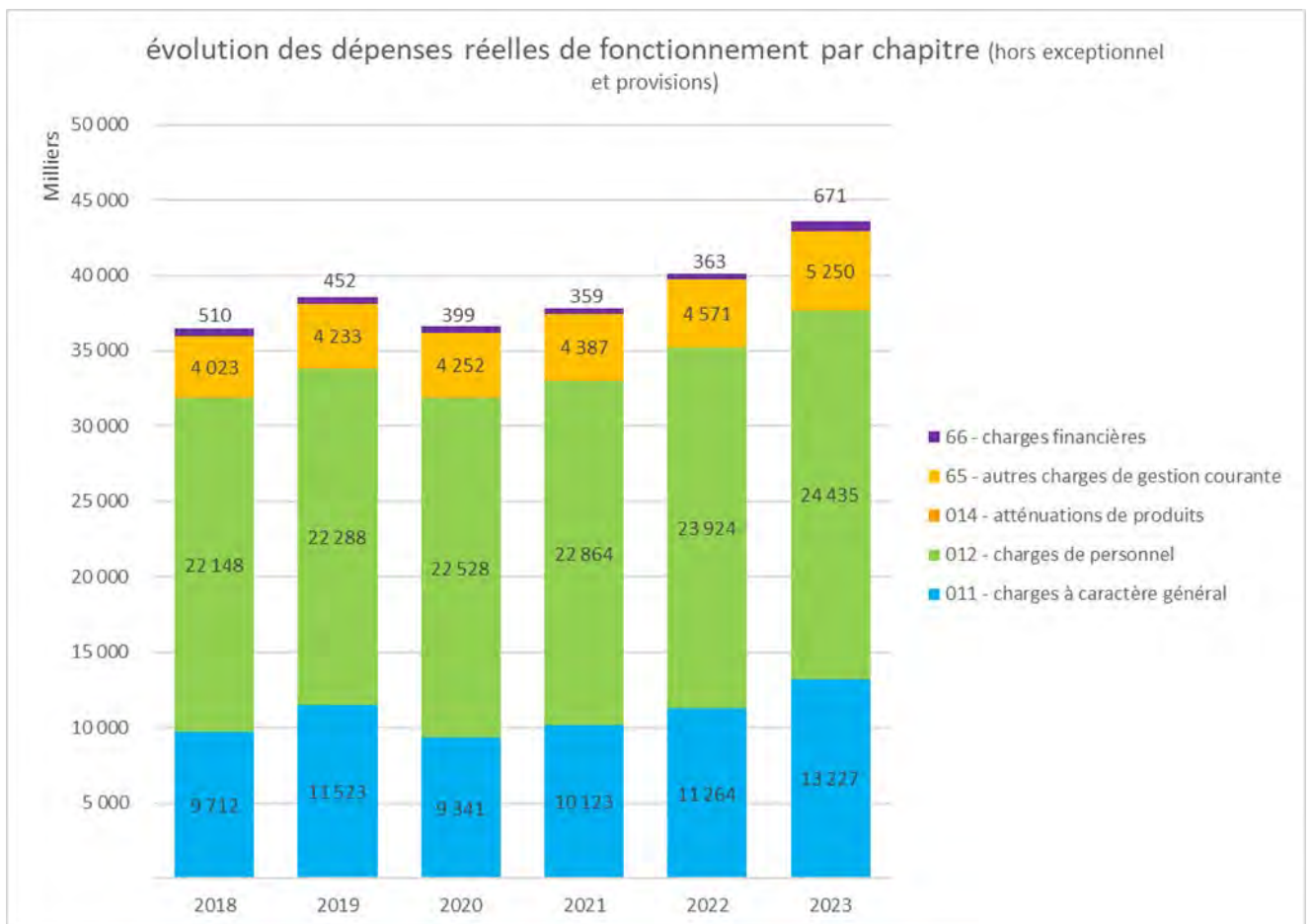
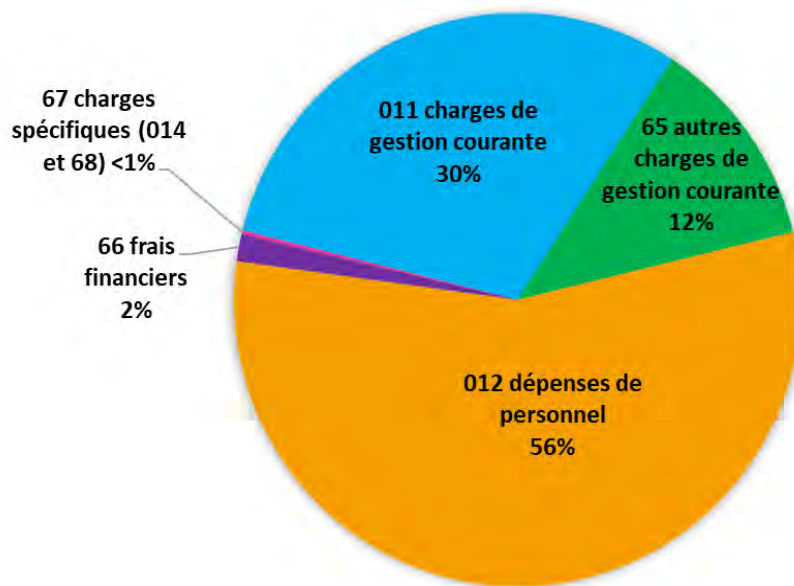
<i>hors frais financiers</i>		2018	2019	2020	2021	2022	2023
DEPENSES							
Budget primitif		36 590	38 750	39 281	39 720	41 542	44 048
Réalisations		36 092	38 242	36 413	37 757	39 959	42 999
Réalisations / Budget primitif		98,6%	98,7%	92,7%	95,1%	96,2%	97,6%
RECETTES							
Budget primitif		43 822	45 133	47 974	46 108	47 497	49 174
Réalisations		45 753	48 970	45 368	47 756	50 050	50 356
Réalisations / Budget primitif		104,4%	108,5%	94,6%	103,6%	105,4%	102,4%

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement reste stable par rapport à 2022 mais ne retrouve pas encore tout à fait son niveau d'avant crise sanitaire.



B- Evolution des principales dépenses

Les dépenses de fonctionnement de la collectivité sont composées de quatre postes principaux : les charges à caractère général (chap 011), les dépenses de personnel (chap 012), les autres charges de gestion courante (chap 65) qui comptabilisent principalement les subventions aux associations et les indemnités des élus et pour finir, les charges financières (chap 66). Les autres dépenses de fonctionnement sont les charges spécifiques sur le chapitre 67 (annulations de titres sur exercice antérieur), les atténuations de produits au chapitre 014 (dégrèvements sur les impôts locaux) et les dotations aux provisions et dépréciations sur le chapitre 68 (provisions pour risques).



1) Charges à caractère général (chap 011 hors stock)

Les charges à caractère général sont en hausse de 21,3% (+2,3M€) par rapport au compte administratif 2022 (leur progression était de +11 % entre 2021 et 2022). Cette hausse s'explique en partie par le contexte inflationniste sur les dépenses courantes (fluides, alimentation, achats...).

➤ Le poste « **achats** » (compte 60) est en hausse de 32,3% (+853k€), hausse principalement portée par les fluides, à laquelle s'ajoute l'inflation sur l'ensemble des achats:

- Electricité : + 244k€ (soit +27,6%)
- Gaz : +282k€ (soit +78,4%)
- Eau : + 123k€ (augmentation liée à un décalage de facturation de la consommation du second semestre 2022 sur 2023 et non à une augmentation de tarifs)
- Carburants : +100k€

➤ Le poste « **services extérieurs** » (compte 61), compte 887k€ de dépenses en plus par rapport à 2022, soit +23,6%. Les principales augmentations portent sur :

- Maintenance et entretien des bâtiments : + 338k€ (théâtre Ducourneau, église Saint Hilaire, chaudières ...),
- DSP petite enfance (+ 259k€) : dans le cadre de la nouvelle DSP conclue avec People & Baby, la capacité d'accueil globale est augmentée de 7 places avec la construction d'une micro crèche à Barleté de 12 places et la réhabilitation de la crèche des Petits Lapins (capacité passant de 20 à 30 places) qui font plus que compenser, pour le quartier du parc Mathieu (Montanou), la fermeture d'Arc-en-ciel (-10 places) et la baisse de capacité de Pause Calins qui passe de 15 à 10 places.
- Restauration municipale (écoles, ALSH et crèche) : +139k€
- Etudes : +114k€

➤ Le poste « **autres services extérieurs** » (compte 62) est celui qui enregistre la plus faible augmentation (+129k€ soit à peine 2,9%), contrairement à 2022 où il avait connu une hausse de 1,1M€ soit +32,5%. Les fluctuations les plus marquantes portent sur :

- Les remboursements de frais à l'AA pour les prestations (journées de remédiation) et licences (supervisions et protection) liées à la cyberattaque :+141k€ (respectivement 118k€ et 23k€).
- L'importante opération d'exhumation au cimetière de Gaillard (+162k€) dans le cadre de la réalisation du projet d'extension du Jardin du Souvenir.
- Une baisse de 233k€ au compte 6288 « autres » (dont -186k€ pour les fêtes d'Agen).

C'est en effet sur ce poste que nous retrouvons les dépenses relatives aux Fêtes d'Agen et au forum de la gastronomie, auxquelles il convient de déduire les recettes perçues pour en faire connaître le coût net. On constate que les dépenses nettes sont en baisse par rapport à 2022 :

2023		
	Fêtes d'Agen	Forum Gastronomie
Dépenses brutes	931k€	210k€
Recettes	273k€	95 k€
Dépense nettes	658k€ (723k€ en 2022)	115k€ (157k€ en 2022)

➤ Le poste « **impôts, taxes et reversement assimilés** » augmente de 23,6% (+94k€). Il s'agit essentiellement des frais de SACEM et autres droits d'auteurs (+76k€).

2) Dépenses de personnel (chap 012)

Rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2015 et le pacte de mutualisation signé entre la Ville et l'Agglomération d'Agen, cette dernière est l'employeur unique des agents de l'administration commune. La masse salariale propre à la Ville (application des clés de répartition votées chaque année) fait depuis l'objet d'une refacturation de l'Agglomération à la Ville d'Agen. Le montant facturé est celui de la masse salariale nette, c'est-à-dire déduction faite des recettes (indemnités journalières, subventions sur emplois aidés...)

L'évolution des dépenses nettes de personnel sur l'exercice 2023 s'élève à + 2,1% par rapport à 2022 soit +511k€.

en k€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	evol %
MS brute	22 391	22 626	22 823	22 418	22 545	22 774	23 259	24 028	24 727	2,9%
MS nette	22 116	22 252	22 381	22 148	22 287	22 528	22 864	23 924	24 435	2,1%

Cette augmentation des dépenses est due à :

- la gestion interne des ressources humaines : GVT(glissement vieillesse technicité lié à l'évolution mécanique des carrières) amplifié en 2023 par les mesures nationales concernant les catégorie C,
- diverses mesures indemnitaires nouvelles :
 - revalorisation de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) de la police municipale,
 - prime pour les chefs de projet,
 - deuxième revalorisation du régime indemnitaire des emplois qualifiés,
 - prime suite à réussite à concours et examens,
 - revalorisation du régime indemnitaire des « catégorie B »,
 - harmonisation de la NBI des chefs de service
- la revalorisation de la participation à la complémentaire santé en vue de l'application de l'obligation de participation à compter du 1^{er} janvier 2026.
- l'impact des mesures externes : report en année pleine de l'augmentation du point d'indice de 3,5% au 1^{er} juillet 2022, nouvelle augmentation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023, augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2023, augmentation de cotisations patronales.

Cette augmentation est contrebalancée par des économies :

- non remplacement de certains départs (retraite, disponibilité, mutation, rupture conventionnelle...),
- impact de l'actualisation des clés de répartition de la masse salariale entre les membres du pacte d'administration commune (la quote-part de la Ville étant passée de 58,31% en 2022 à 57,95% en 2023).

3) Subventions et autres charges de gestion courante (chap 65)

Sont comptabilisées dans ce chapitre les subventions versées, les dépenses liées aux indemnités, frais de mission et de formation des élus, les admissions en non-valeur et les participations aux groupements.

Avec 5 250 k€ de dépenses réalisées en 2023, ce chapitre est en augmentation de 679k€, soit +14,8%, par rapport à 2022 (4 571k€ de dépenses réalisées).

La subvention au CCAS poursuit sa hausse (+150k€) en 2023. En effet, malgré des économies sur d'autres postes, le budget du CCAS a été impacté à la hausse par :

- l'augmentation du prix du gaz (chauffage du foyer la Salève) : +61k€
- l'augmentation des dépenses de personnel : +150k€
- le remboursement des frais liés à la cyberattaque : +9k€
- l'indemnité relative à l'impact COVID à verser à la société de restauration ELRES (repas livrés et restaurant social): +12K€

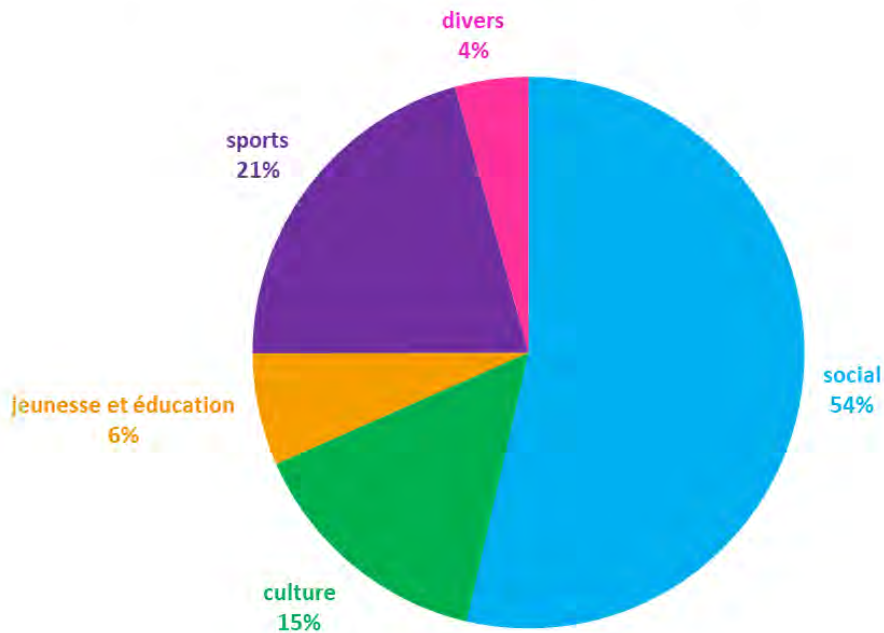
A noter également en 2023, la fin du programme de coopération territoriale européenne URBACT III qui a conduit la Ville d'Agen, en sa qualité de chef de file, à procéder, auprès des villes partenaires, au reversement d'une partie de la subvention perçue de l'Union Européenne à hauteur de 294k€ (soit une dépense en augmentation de 263k€ par rapport à 2022).

Alors que le montant des admissions en non-valeur (produits qui, à la suite de procédures de recouvrement infructueuses, s'avèrent irrécouvrables) avait enregistré une baisse de 53k€ en 2022, celui-ci est à nouveau en hausse en 2023 de 51k€ pour atteindre un montant réalisé de 105k€.

Enfin, en 2023, la Ville d'Agen a versé à la société INDIGO, délégataire de la DSP des parcs de stationnement, une indemnité de 95K€ conformément au protocole transactionnel relatif à l'impact financier COVID 19 voté par le Conseil municipal le 28 novembre 2022.

Les principaux secteurs d'attribution de subventions sont le social (54%), avec notamment la subvention versée au CCAS (1 720k€), les sports (21%), la culture (15%) et la jeunesse et l'éducation (6%), qui regroupent à eux quatre plus de 95 % des subventions versées en 2023 par la Ville (3 484k€).

RÉPARTITION DES AIDES AUX ASSOCIATIONS PAR SECTEUR



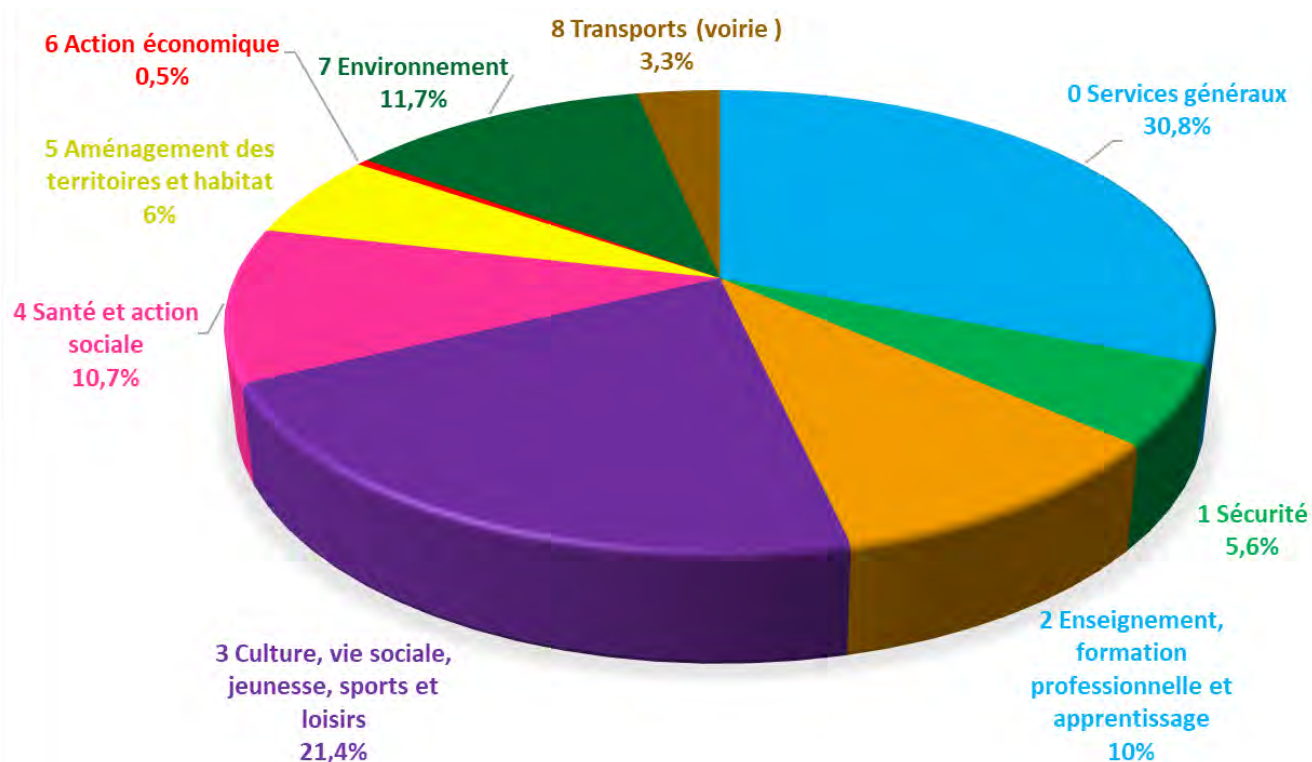
4) Frais financiers (chap 66) et charges spécifiques (chap 67)

En 2023, la Ville a contracté deux nouveaux emprunts. En raison de la conjoncture et des tensions sur les marchés financiers et malgré un faible endettement de la Ville, la progression des intérêts de la dette est de presque 85% en 2023. Cela représente une hausse en volume de cette dépense de 308k€, ce qui porte son montant total pour 2023 à 671k€ (contre 363k€ en 2022).

Avec la M57, les dépenses du chapitre 67 deviennent des « charges spécifiques » et on y retrouve uniquement les annulations de titre sur exercice antérieur pour 5k€ en 2023.

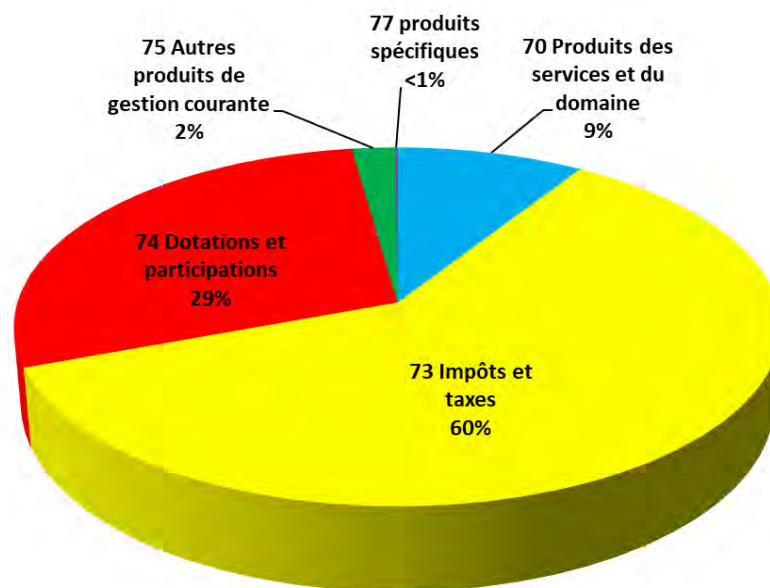
5) Répartition par fonction

L'ensemble des dépenses de fonctionnement (dépenses courantes, dépenses de personnel, subventions, frais financiers) peuvent être réparties en fonction des différents domaines d'intervention de la collectivité codifiés de 0 à 8.



C- Evolution des principales recettes

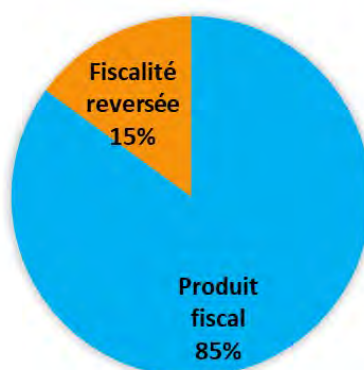
Les recettes de fonctionnement de la collectivité sont principalement composées de trois types de recettes : les produits fiscaux et para fiscaux (taxes) qui représentent 60% des recettes totales, les dotations et participations, qui représentent plus du quart des recettes totales, et les produits des services et du domaine, qui représentent environ 9% des recettes totales.



1) Recettes fiscales (chap 73)

Les recettes fiscales sont composées à 85% par le produit de la fiscalité directe locale (a) et 15 % par la fiscalité reversée (b).

COMPOSITION DE LA RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE 2023



a) Produit de la fiscalité directe (art. 7311)

Depuis 2021, et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ne subsistent plus que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), pour un montant total de 1 650k€.

Cette perte de produit est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière.

L'augmentation significative du produit de la TH en 2023 est liée à la campagne GMBI « gérer mes biens immobiliers » conduite par la DDFIP à l'été 2023 auprès de tous les contribuables. Elle a permis d'intégrer des biens qui n'étaient alors soumis à aucune imposition, ce qui a représenté en 2023 une recette complémentaire de 700k€ pour la Ville d'Agen.

Le produit de la taxe foncière a progressé, quant à lui, de 5,1% en 2023, uniquement grâce à la revalorisation forfaitaire des bases fixée en loi de finances au regard de l'inflation constatée (+7,1% pour 2023).

Pour la Ville d'Agen, cette revalorisation a été moindre en raison de la part des bases fiscales liées aux locaux professionnels (22%) auxquelles cette revalorisation forfaitaire ne s'applique pas. En effet les bases « locaux professionnels » progressent de manière spécifique par le biais de tarifs fixés localement pour chaque catégorie de local professionnel sur le fondement des loyers réellement appliqués pour ces locaux. L'évolution qui s'est appliquée aux bases relatives à des locaux professionnels a été négative en 2023 (- 0,8%).

Evolution du produit fiscal

<i>Fiscalité Ville d'Agen</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation (THRS)	6 524	6 702	6 914	637	576	1 246
THLV	247	236	323	238	292	404
Taxe foncière sur le bâti	12 915	13 263	13 521	20 594	21 320	22 400
Taxe foncière sur le non bâti	25	26	27	26	25	31
TOTAL FISCALITE DIRECTE	19 711	20 227	20 785	21 495	22 213	24 081
Compensation exo TH		902	962	0	0	0
Compensation exo TF		95	92	473	549	595
TOTAL COMPENSATIONS FISCALES		997	1 054	473	549	595
TOTAL PRODUIT FISCAL		21 224	21 839	21 968	22 762	24 676

b) Fiscalité reversée (art.732)

L'*attribution de compensation* (AC) versée par l'Agglomération d'Agen à la Ville a pour but de neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre la commune et l'AA. Elle est le résultat de deux démarches : la neutralisation du passage en TPU (taxe professionnelle unique) en 2000 et la compensation de transferts de compétence de la Ville vers l'Agglomération d'Agen.

Pour rappel, sont intervenues au 1^{er} janvier 2022, la fusion entre la communauté de communes Portes d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS) et l'Agglomération d'Agen et une révision des statuts de l'Agglomération d'Agen. La Ville d'Agen a été impactée par la récupération de la charge d'entretien de voiries et le transfert à l'AA, de la charge de la subvention versée à l'UDAF pour la gestion des crèches Yakari et Kirikou.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'était alors réunie le 28 juin 2022 pour se prononcer sur l'évaluation des charges liées à ces deux événements. Pour la commune d'Agen, l'attribution de compensation a été fixée à 1 843 570€ en fonctionnement et à 299k€ en investissement.

Il n'y a pas eu de nouveau transfert de charges en 2023. Les attributions de compensation de la Ville d'Agen restent donc stables en 2023.

En vertu du Pacte financier et fiscal adopté le 8/12/2021, l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire (DSC) est désormais répartie entre les 44 communes membres et non plus entre les 6 communes historiques seules. Les critères de répartition retenus pour cette DSC, assimilée à un dispositif de péréquation entre les communes membres, sont les suivants :

- potentiel fiscal : 17,5%
- revenu/habitant : 17,5%
- taux de logements sociaux : 32,5%
- nombre d'enfants scolarisés dans le 1er degré sur la commune au regard de la population communale : 32,5%

Ainsi, le montant de la DSC de la Ville d'Agen pour 2023 s'établit à 474k€ (soit une baisse de 6k€ par rapport à 2022).

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a, pour la première fois depuis 2019, augmenté de 63k€ pour atteindre 512k€

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) a été créé à la suite de la réforme de la taxe professionnelle en 2010. Il est destiné à assurer à chaque commune et à chaque EPCI la compensation des conséquences financières de cette réforme, de manière à ce qu'ils conservent le même volume de ressources fiscales avant et après la réforme. Son montant est stable depuis 2011, autour de 120K€.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AA)	1 796	2 116	1 994	1 994	1 994	1 994	1 994	1 844	1 844
DOTATIONS DE SOLIDARITE (AA)	728	728	728	728	728	728	506	480	474
FPIC (AA)	407	508	461	472	463	487	492	449	512
FNGIR	123	123	123	123	123	123	123	123	123
TOTAL FISCALITÉ REVERSÉE	3 054	3 475	3 306	3 317	3 308	3 332	3 115	2 896	2 953

2) Dotations et participations (chap 74)

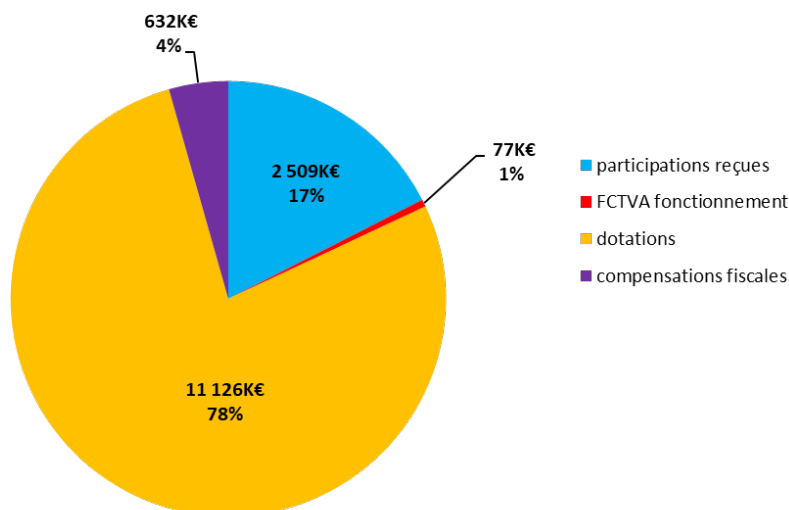
On trouve sur ce chapitre :

- les grandes dotations que sont la dotation nationale de péréquation (DNP), la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation générale de décentralisation (DGD) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).
- les financements perçus de la part de tiers : il s'agit pour l'essentiel de participations de l'Etat mais également de l'Agglomération d'Agen (au titre de la politique de la ville et de la cohésion sociale), de la CAF et plus

modestement de la MSA pour l'activité des centres sociaux, des structures petite enfance et des deux ALSH, les Iles et Donnefort.

- les compensations fiscales (art 7483) en lien avec l'évolution de la fiscalité directe.
- le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçu dorénavant également sur certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics et de la voirie, dépenses informatiques dites de « cloud »).

Composition du chapitre 74 "dotations et participations reçues"



Ce chapitre est en augmentation de 3,1% (+429K€). Il pèse près de 30% des recettes réelles de fonctionnement.

a) Dotations :

Concernant plus spécifiquement les dotations qui représentent 78% du chapitre soit **11,1 M€** sur 14,3M€, elles sont en faible hausse entre 2022 et 2023 (+122k€).

➤ **La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**, tout d'abord, a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation (FNP) dans la DGF en 2004 et comprend deux parts : une part dite « principale » qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier et une part dite « majoration » plus spécifiquement destinée à réduire les écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence au panier de ressources de la fiscalité économique.

La Ville d'Agen est éligible à la part principale de la DNP car :

- son potentiel financier par habitant est inférieur à 85% du potentiel financier de sa strate,
- son ratio d'effort fiscal est supérieur à 85% de la moyenne de sa strate.

Cependant, depuis 2017, la Ville d'Agen n'est plus éligible à la part majoration car son potentiel fiscal par habitant relatif aux seuls produits de la fiscalité économique (ex-TP) n'est plus inférieur de 15% à la moyenne de la strate. Ainsi, depuis 2017, la DNP de la ville d'Agen a diminué chaque année.

Cependant, en 2023, la DNP augmente pour se porter à 575k€ (soit +40k€)

<i>source : fiche individuelle DGF 2023</i>	Agen	Strate	Agen/Strate
potentiel financier par habitant	1 029,35	1 316,42	78,2%
effort fiscal	1,562427	1,258315	124,2%
potentiel fiscal par habitant relatif aux produits de la fiscalité économique	207,546387	224,457751	92,5%

➤ Il est important de rappeler que les modalités de répartition de la **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** ont été modifiées par la loi de finances pour 2017. Sont désormais éligibles les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants (au lieu des trois premiers quarts auparavant). La progression de la DSU est depuis répartie entre toutes les communes éligibles (et non plus les seules communes éligibles à la cible), en fonction :

- de leur indice synthétique¹ de ressources et de charges,
- d'un coefficient variant de 0,5 à 4 (et non plus de 0,5 à 2) calculé selon le rang de classement,
- de leur population résidant en quartier prioritaire politique de la ville,
- de leur population résidant en ZFU (zone franche urbaine),
- de leur effort fiscal.

Ce dispositif permet de neutraliser les effets de seuil liés à l'existence de la part « cible » qui disparaît, tout en concentrant la progression sur les communes les plus en difficultés.

Ainsi, classée au 202^{ème} rang en 2023 (contre le 225^{ème} rang en 2022), la Ville d'Agen voit sa DSU continuer à progresser de 123k€ en 2023 pour se porter à 3 861k€, soit une progression de +3,3%.

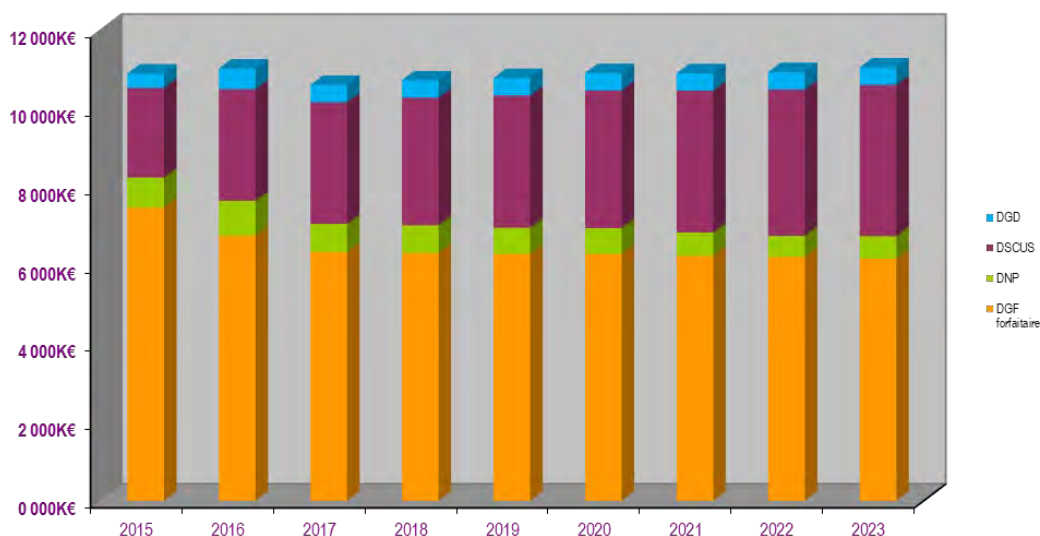
➤ Malgré la fin du plan gouvernemental de participation des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques, la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** continue de diminuer, certes dans des proportions bien moins importantes.

Alors qu'elle s'élevait à 8,5M€ en 2013, la DGF de la Ville d'Agen ne représente plus que 6,2M€ 10 ans plus tard.

➤ **La Dotation Globale de Décentralisation (DGD) 2023** reste stable (443k€) tout comme la Dotation de compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) qui a été retirée de l'enveloppe normée et fait désormais partie des variables d'ajustement (24k€).

¹ Cet indice, qui permet de classer les communes et de calculer leur attribution, a lui aussi été rénové en 2017 afin de mieux tenir compte du revenu des habitants. Ce facteur entre désormais pour 25% dans la composition de l'indice contre 10% en 2016. Le potentiel financier par habitant voit son poids minoré, passant de 45 à 30%. Les autres facteurs (logements sociaux et bénéficiaires APL) sont inchangés.

Evolution 2015/2023 des dotations d'Etat sous enveloppe dite normée



b) Compensations fiscales :

L'Etat verse annuellement des compensations aux collectivités afin de compenser la perte de produit fiscal liée aux exonérations décidées par la loi.

La compensation des exonérations de taxe d'habitation, qui représentait plus de 90% de l'enveloppe des compensations fiscales a été supprimée en 2021 pour être intégrée directement dans le produit de taxe foncière (cf. Supra).

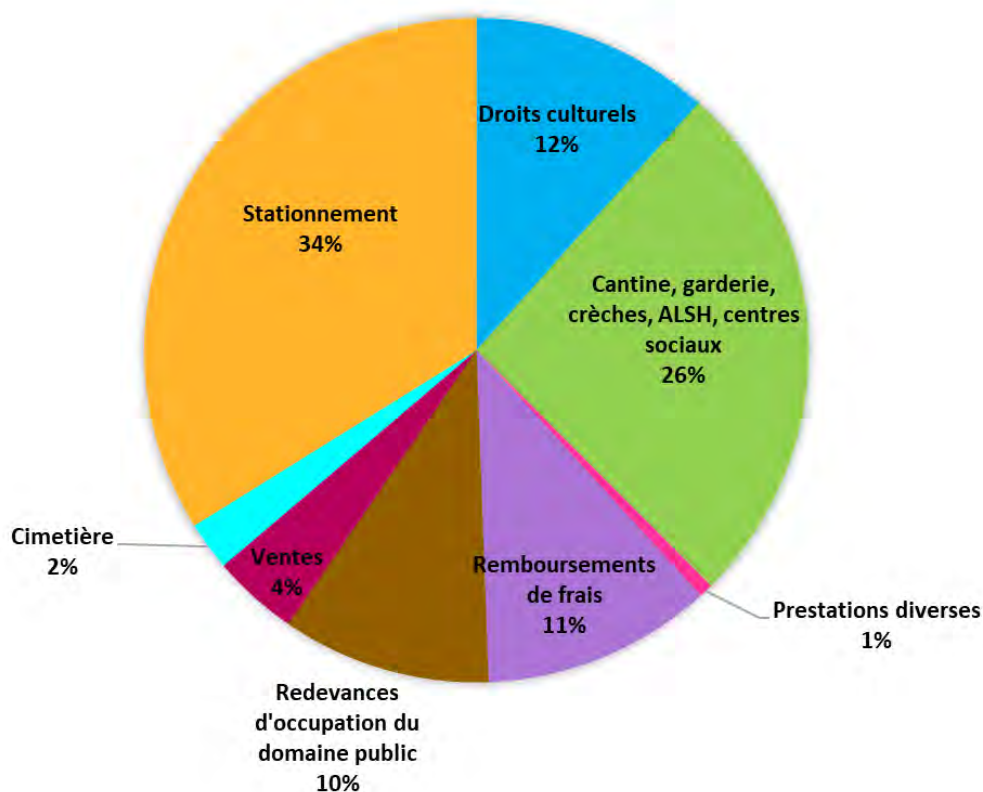
Aujourd'hui ne subsiste plus que la compensation des exonérations de taxe foncière (qui intègre la compensation de la réduction des bases des établissements industriels décidée dans la loi de finances 2021) qui augmente en 2023 de 8,4% et passe de 549k€ à 595k€.

	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	en K€	évol	en K€	évol	en K€	évol	en K€	évol	en K€	évol	en K€	évol
COMPENSATION TH	881	2,4%	902	2,4%	962	6,7%	0	-100,0%	0		0	
COMPENSATION TFB	105	2,9%	95	-9,5%	92	-3,2%	473	414,1%	549	16,1%	595	8,4%
Total compensation fiscales	986	0,1%	997	1,1%	1 054	5,7%	473	-55,1%	549	16,1%	595	8,4%

3) Produits des services et du domaine (chap 70)

Leur montant total s'est élevé à 4 521k€ en 2023 soit une augmentation de 13,8% par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des droits de stationnement qui augmentent de 164k€ pour les droits payés sur voirie et de 167k€ pour les forfaits post-stationnement (FPS). Elle fait suite à l'augmentation à compter du 1^{er} janvier 2023 des tarifs horaires et des abonnements de 4,2% ainsi que du FPS (+1€) votée par le Conseil municipal le 28 novembre 2022.

Répartition des produits des services et du domaine



4) Produits spécifiques (chap 77)

C'est sur ce chapitre que nous retrouvons les cessions (mobilières et immobilières) réalisées sur l'exercice. En 2023, aucune cession immobilière n'a été réalisée. On y retrouve donc uniquement les cessions de matériel roulant (36k€) et de matériel technique (7k€)

III- La section d'investissement

Les investissements de la collectivité se répartissent en 3 postes principaux : les projets (1), la maintenance des bâtiments et équipements municipaux (2) et les contrats de quartier (3).

1) Projets

Les projets sont programmés dans un plan pluriannuel d'investissement (PPI) car ces opérations font l'objet d'un suivi sur toute la durée du mandat.

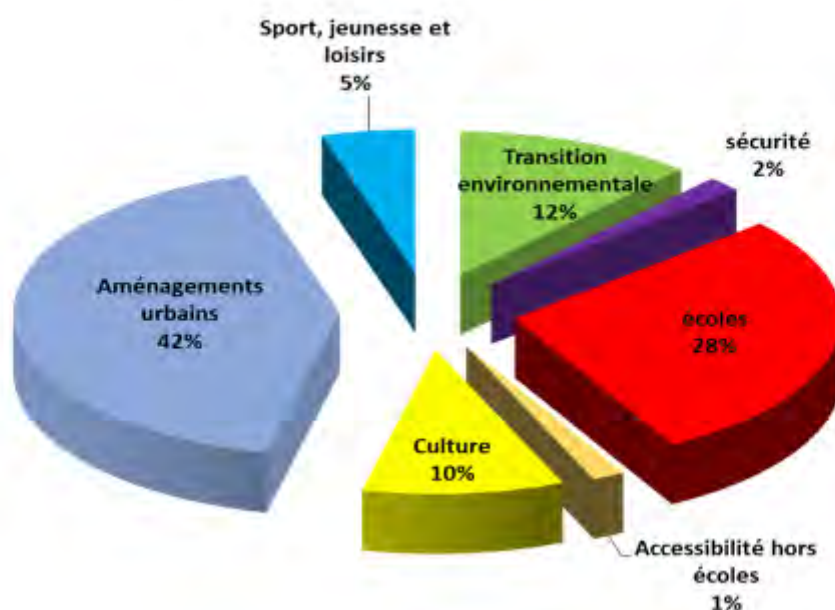
En 2023, le projet majeur réalisé par la Ville d'Agen est l'aménagement du parking du Gravier pour un montant net (dépenses diminuées des recettes) de 1 678k€. Sur le même volume d'investissements (1 710k€), on retrouve les travaux de rénovation et d'accessibilité dans les écoles. Ces 2 postes représentent à eux seuls plus de la moitié des dépenses nettes du PPI de la Ville en 2023. Le total des dépenses nettes consacrées aux projets s'élèvent à 6 212k€ (soit 10 802k€ de dépenses et 4 590k€ de recettes).

	DEP	REC	NET
Travaux dans les écoles dont accessibilité	2 089	379	1 710
Aménager le parking du Gravier	1 749	71	1 678
Opérations foncières centre-ville	752		752
Relogement des associations	627		627
Ceinture douce Jean Bru	601	106	495
Ceinture douce Jean Jaures	416		416
Nouvelle école Langevin	406		406
Rénover Rodrigues Passelaygues	262		262
Rénovation patrimoine économies d'énergie	380	130	250
Eco quartier	226		226
Equipements sportifs (stades Rabal, Batmale, salle Le Manach...)	381	171	210
Médiathèque lieu de vie	185		185
Création de jardins urbains	177		177
Végétalisation (planter 5000 arbres, rafraîchir la ville, effort biodiversité ...)	158	5	153
Renforcement vidéoprotection	135		135
Street Work out Montanou	163	30	133
Mobilités douces	130		130
Poursuite de l'effort d'accessibilité	128		128
Inciter à la rénovation logements	90		90
Restauration municipale	171	87	84
Divers	172	91	81
Création 3ème salle Cinéma Art et Essai Ferry	74		74
Plan écoles numériques	64		64
Transformer la Place Fallières en parc urbain	59		59
Tiers-lieu numérique Tapie	59	6	53
Centre Technique Mutualisé (CTMA)	51		51
Plan de rénovation des toitures du Musée	108	220	-112
Place Jasmin	129	558	-429
Armandie	860	2 736	-1 876
	10 802	4 590	6 212

Si on classe les investissements par secteur on se rend compte que l'effort de la collectivité en 2023 a principalement porté sur :

- les aménagements urbains (parking du Gravier, ceintures douces Jaurès et Bru),
- les écoles (accessibilité des écoles Herriot et Sembel, aménagement de la cours et du parvis de l'école Elysée Reclus, création d'un préau à La Goulfie et à Marie Sentini, poursuite du déploiement du plan LED, maîtrise d'œuvre du nouveau projet Langevin...),
- la transition environnementale (économies d'énergies, création de jardins urbains, rafraîchir la ville en été et introduire la biodiversité) qui prend plus largement sa part dès 2023 comme cela avait été prévu lors du DOB.

PPI net 2023 par secteur



2) Maintenance

Les dépenses de maintenance, autour de 2,1M€, sont en très légère baisse (-162k€). Seul le secteur 3 (matériel informatique) enregistre une forte progression en raison de la cyberattaque subie en juillet 2023. Cet évènement a contraint la collectivité à engager rapidement d'importants investissements (notamment l'acquisition de nouveaux pare-feux) nécessaires à sa sécurité informatique.

MAINTENANCE		2018	2019	2020	2021	2022	2023
S1	MOBILIER ET MATERIEL	313 K€	247 K€	244 K€	427 K€	283 K€	271 K€
S2	VEHICULES ROULANTS	878 K€	425 K€	672 K€	256 K€	622 K€	270 K€
S3	INFORMATIQUE	360 K€	753 K€	549 K€	336 K€	231 K€	492 K€
S4	BATIMENTS	556 K€	733 K€	500 K€	475 K€	529 K€	487 K€
S5	ESPACES VERTS	34 K€	288 K€	274 K€	141 K€	84 K€	56 K€
S7	VOIRIE	977 K€	608 K€	381 K€	355 K€	573 K€	605 K€
S8	ŒUVRES D'ART	0 K€	46 K€	38 K€	116 K€	62 K€	41 K€
S10	PARC INSTRUMENTAL	0 K€	0 K€	0 K€	25 K€	20 K€	20 K€
Total		3 118 K€	3 100 K€	2 658 K€	2 131 K€	2 404 K€	2 242 K€

3) Contrats de quartier

Sur 979k€ d'investissements réalisés dans le cadre des contrats de quartiers, 77% ont concerné des travaux de voirie, 9% des aménagements d'espaces verts, parcs et aires de jeux, 7% des installations pour la sécurité (vidéo-protection) et 7% pour divers aménagements.

Domaine d'Investissement	Nombre d'Actions	Total Aménagement	%
Voirie - Trottoirs	21	762 125,19 €	77%
Espaces verts (aire de jeux, Clotures....)	10	82 883,09 €	9%
PM (Caméra....)	2	69 927,54	7%
Bâtiment (Maison Verdier...)	2	46 055,52 €	5%
Sport	1	17 934 €	2%
		978 925,34 €	100%

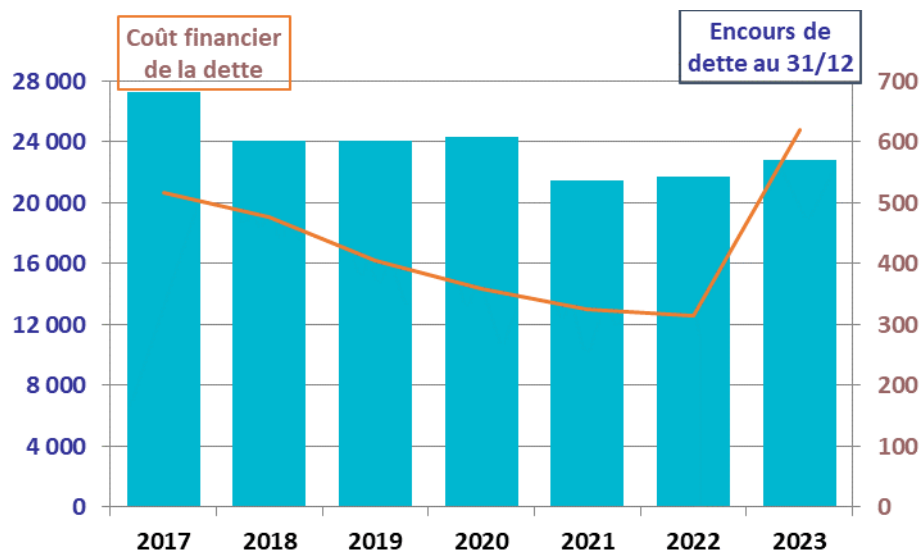
IV- La dette

Avec un encours de dette relativement stable en 2023 (A), la situation financière de la Ville est d'autant plus saine que sa dette est équilibrée et sûre (B).

A- Un encours de dette relativement stable

ENCOURS au 01/01/2023	CAPITAL REMBOURSE	EMPRUNT REALISE	ENCOURS au 31/12/2023	VARIATION	VARIATION
A	B	C	D = A - B + C	D - A	D/A
21 699	2 869	4 000	22 830	1 131	5%

Deux contrats ont été souscrits en 2023 pour un montant total de 4M€. L'encours de dette augmente donc légèrement (+1,1M€) en passant de 21,7M€ à 22,8M€. Le contexte des marchés financiers sur l'exercice évoqué supra en augmente cependant logiquement le coût financier pour la Ville.



Par ailleurs, la capacité de désendettement de la Ville, qui exprime en nombre d'années le temps que la Ville mettrait à rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute, est passée de 3 ans en 2022 à 3,4 ans en 2023. Elle reste donc très largement inférieure au plafond réglementaire de 12 ans.

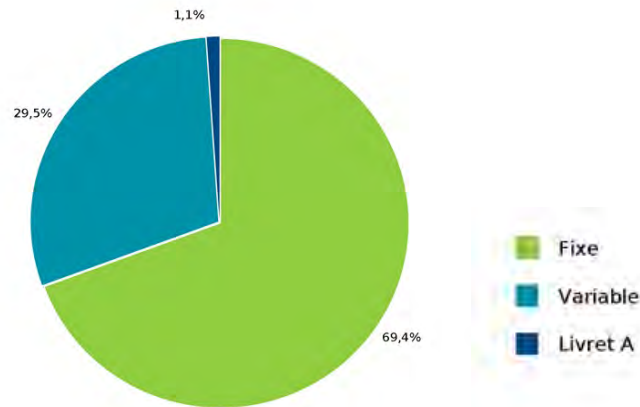
B- Une dette équilibrée et sûre

En 2023, le volume de dette de la Ville d'Agen reste inférieur à la moyenne des collectivités de sa strate. Il est soutenable grâce à la maîtrise de l'épargne brute. Dans sa structure, la dette de la Ville d'Agen est, nous allons le voir, à la fois équilibrée et non risquée.

Au 31/12/2023, la Ville d'Agen était titulaire de 29 emprunts pour un capital total restant dû de 22,8M€. Deux emprunts de respectivement 1M€ et 3M€ ont été réalisés sur l'exercice 2023 pour assurer le financement du budget principal.

La durée de vie résiduelle de nos emprunts est de 9 ans et 4 mois et le taux moyen constaté sur l'ensemble de notre dette est de 3,17 %. Ce taux, qui était optimisé en période de faibles taux d'intérêt (pour mémoire, il était de 2,19% au 31/12/2022 et de 1,55% au 31/12/2021), s'est légèrement dégradé dans un contexte de hausse des taux d'intérêts. Néanmoins, une part importante de l'encours étant sécurisée à taux fixe (plus de 69%), le taux moyen affiché par la Ville d'Agen reste inférieur au taux moyen constaté dans les collectivités de même strate.

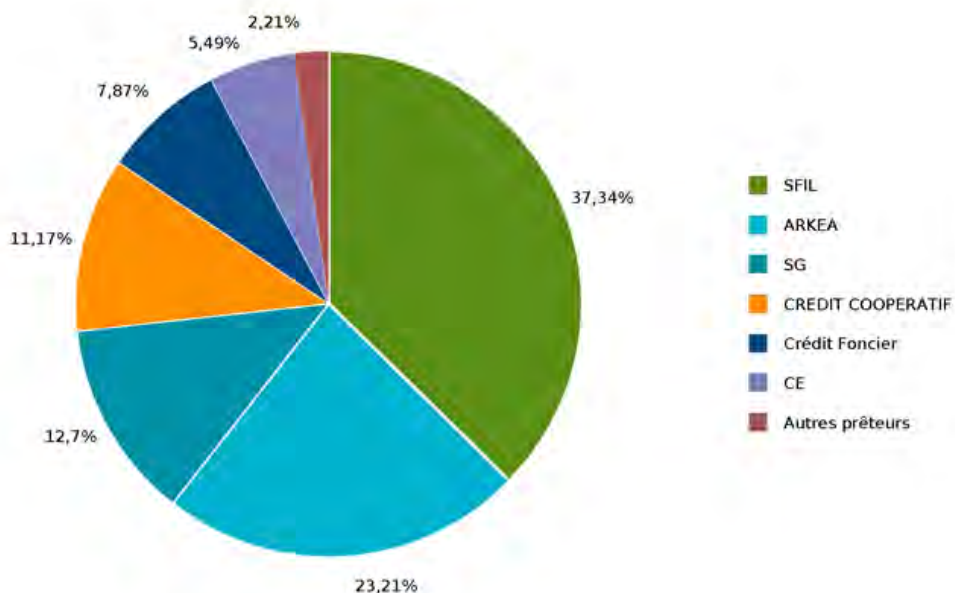
Ainsi, la dette de la Ville d'Agen se décompose de la manière suivante :



La dette à taux fixe qui représente plus de 69% de l'encours offre à la Ville une certaine visibilité quant à l'évolution sur la durée des frais financiers à acquitter puisque ces taux ne sont pas sensibles aux variations à la hausse des marchés financiers. L'augmentation des taux d'intérêt impacte l'encours à taux variable mais ce dernier ne représente que 29,5% de la dette municipale. Cette répartition permet de garantir une certaine sécurité tout en offrant la possibilité de bénéficier des baisses qui pourront intervenir à l'avenir.

On peut également considérer que la dette de la Ville d'Agen est équilibrée car elle se répartit entre plusieurs établissements prêteurs. Cette situation est le résultat d'une pratique systématisée de mise en concurrence entre les différents prêteurs potentiels du marché. Cette mise en concurrence s'effectue par une sélection des offres sur 2 critères, la performance financière (durée, marge, présence de frais et de pénalités) et l'exposition au risque.

Répartition par prêteur :



S'agissant de l'exposition au risque, au 31/12/2023 la Ville d'Agen ne disposait d'aucune dette dite « structurée ».

La charte de bonne conduite dite charte Gissler établie entre les établissements bancaires et les collectivités locales introduite par la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers a mis en place une cotation du risque. Cette échelle de cotation prend en compte à la fois les risques de structure (classés de A à F) et les risques sous-jacents (classés de 1 à 6). Elle va du risque 1A (le moins risqué) au risque 6F (le plus risqué).

Selon cette classification, 100 % de la dette de la Ville d'Agen est classée sur l'échelle de risque 1A

La dette de la Ville d'Agen est donc globalement et à ce jour, une dette saine et sécurisée.

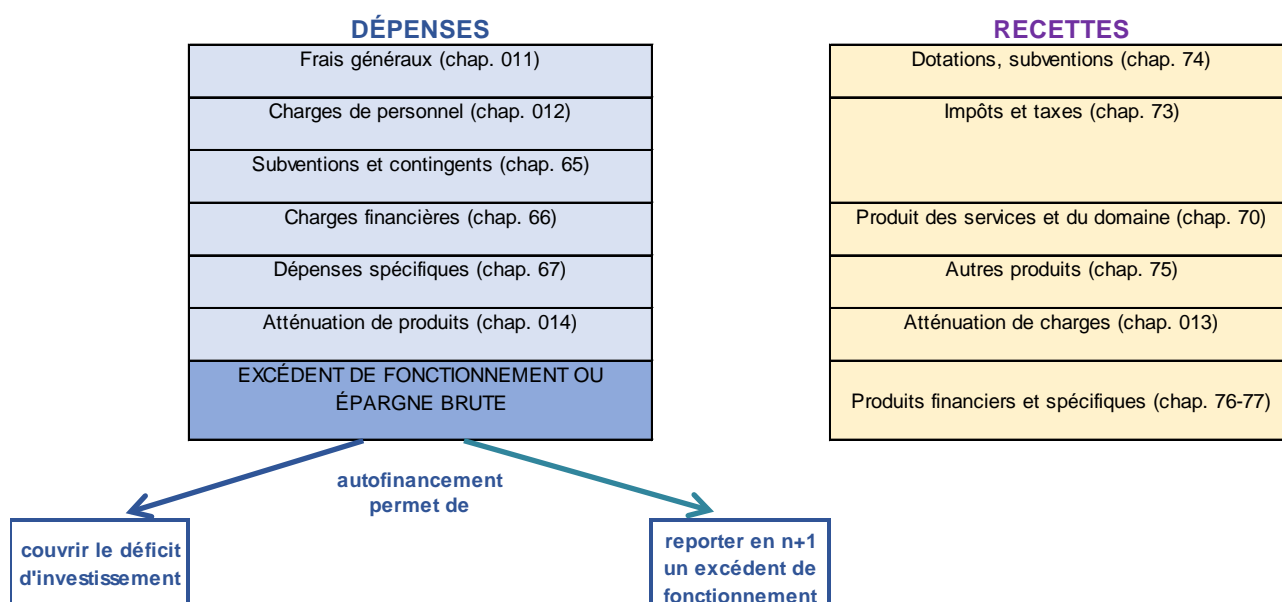
V – Le résultat de l'exercice

L'agrégation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement et d'investissement que nous venons de détailler permet d'avoir une vision schématique de l'équilibre budgétaire de l'exercice (A). A celles-ci, viennent s'ajouter les dépenses et recettes d'ordre pour obtenir le résultat global de l'exercice (B). Ce dernier doit également être apprécié au regard des dépenses et recettes d'investissement engagées juridiquement et comptablement sur l'exercice 2023 mais non réalisées et donc reportées sur l'exercice 2024 (C).

A- Equilibre budgétaire

L'équilibre budgétaire est tout d'abord schématiquement analysé au niveau des dépenses et recettes réelles de fonctionnement et d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES
Remboursement de la dette en capital (chap. 16 - hors revolving)	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ Réserves (chap. 1068)
Subventions d'équipement versées (chap. 204)	Emprunt (chap. 16 - hors revolving)
PPI (projets)	Subventions d'équipement reçues (chap. 13)
Maintenance	FCTVA
Contrats de quartier	Autres dotations
Opérations pour compte de tiers (4581 et 4541)	Opérations pour compte de tiers (4582 et 4542)

Résultat global de l'exercice

Le résultat global de l'exercice intègre l'ensemble des dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement et d'investissement.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	5 461 K€	-3 066 K€	2 395 K€

Avec un excédent global de 2,4M€ et un solde des restes à réaliser déficitaire de 995k€, ce sont 1,4M€ qu'il nous faut affecter au budget primitif 2024 en financement de la section de fonctionnement au titre des « excédents reportés » (Cf délibération spécifique d'affectation des résultats).

B- Solde des restes à réaliser en investissement

Comme évoqué ci-avant, le résultat excédentaire de l'exercice doit aussi s'apprécier au regard du solde des restes à réaliser reporté sur l'exercice 2024. Pour cet exercice, ce solde est déficitaire de 995k€.

Restes à réaliser 2023	
Dépenses d'investissement	
Projets PPI	8 683 693
Maintenance	1 556 059
Contrats de quartier	874 068
Autres	9 957
TOTAL	11 123 777
Recettes d'investissement	
Projets PPI	4 442 365
Maintenance	186 258
Autres (emprunt)	5 500 000
TOTAL	10 128 623
Solde des restes à réaliser	-995 154

Les principaux projets du PPI faisant l'objet de restes à réaliser sont les suivants :

- ceinture douce Avenue Jean Bru (2 706k€)
- la poursuite des travaux d'accessibilité dans les écoles (1 094k€),
- la création de la 3^{ème} salle du cinéma Art et Essai Ferry (832k€),
- les travaux de couverture du Musée (551k€),
- les derniers travaux d'aménagement du parking du Gravier (412k€),
- la fin des travaux de relogement des associations rue Jean Terles (346K€),
- divers travaux de rénovation du patrimoine municipal (dont des travaux d'économie d'énergie) avec notamment les études liées au schéma directeur énergétique (324k€),
- la fin des travaux de rénovation du stade Rabal (322k€)
- la fin des travaux de réaménagement de l'aile ouest de la médiathèque (262k€).

S'agissant de la maintenance, les reports concernent principalement les réfections de voirie (483k€), la maintenance des bâtiments (323K€), les acquisitions de véhicules et gros matériel roulant (456k€) et les acquisitions de logiciels et matériel informatiques (130k€).

Enfin, s'ajoutent au PPI et à la maintenance, des reports liés aux actions dans les 23 quartiers pour un montant de 874k€. Ces reports concernent majoritairement des travaux de voirie des Martyrs, Anatole France et Arthur Rimbaud) puis d'aménagement de jardins et espaces verts (parc Labesque).

Les derniers chiffres mis à disposition par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) sont ceux de 2022. Ils permettent néanmoins de comparer la situation financière de la Ville d'Agen à celle des communes appartenant à la même strate de population de 20 000 à 50 000 habitants, que ce soit au niveau des ratios de fonctionnement (A) ou en matière d'endettement (B).

A- Ratios de fonctionnement

Données DGCL 2022 relatives à la strate 20 000 à 50 000 habitants	Recettes réelles de fonctionnement				Dépenses réelles de fonctionnement				Epargne brute	
	Total		Impôts locaux		Total		Personnel		en k€	en €/hab
	en k€	en €/hab	en k€	en €/hab			en k€	en €/hab		
Agen (34 464 h)	47 183	1 410	22 280	666	40 009	1 196	23 924	716	7 174	214
Moyenne de la strate		1 536		700		1 345		806		192
Villeneuve-sur-Lot (22 425 h)	30 687	1 368	18 614	830	26 017	1 160	16 572	739	4 670	208
Auch (23 276 h)	27 017	1 161	18 169	781	21 706	933	14 132	607	5 311	228
Bergerac (27 408 h)	36 503	1 332	17 288	631	31 637	1 154	19 071	696	4 866	178
Périgueux (31 476 h)	44 520	1 414	24 778	787	37 868	1 203	24 266	771	6 652	211
Mont-de-Marsan (31 220 h)	26 016	833	17 573	563	23 561	755	11 287	362	2 455	79
Dax (21 684 h)	33 916	1 564	17 381	802	29 208	1 347	16 246	749	4 708	217

En termes de *recettes de fonctionnement*, la Ville d'Agen se situe toujours en dessous de la moyenne de la strate (1 410 €/hab. contre 1 536€/hab. pour la strate). Seule la ville de Dax se place au-dessus de la strate (1 564€/hab).

En termes de *dépenses de fonctionnement*, l'ensemble des communes du panel se situe au-dessous de la moyenne de la strate (1 345€/hab), sauf Dax qui se situe légèrement au-dessus (1 347€/hab).

Le ratio des dépenses de personnel par habitant pour Agen (716€/hab) est quant à lui en dessous de la moyenne de la strate (806€/hab) comme l'ensemble des communes du panel.

Malgré des recettes moindres et grâce à des dépenses inférieures à celles de la strate, l'*épargne brute* de la Ville d'Agen continue d'être supérieure, en 2022 à celle de la moyenne de la strate (214€/hab contre 192€/hab pour la strate). En dehors de Villeneuve sur Lot et Bergerac pour qui le chiffre reste stable par rapport à 2021, toutes les communes du panel ont vu leur épargne brute baisser en 2022. La moyenne de la strate diminue elle aussi de 13€ (192€/hab en 2022 contre 205€/hab en 2021).

B- Endettement

<i>Données DGCL 2022 relatives à la strate 20 000 à 50 000 habitants</i>	Encours de dette au 31/12/2022		Annuité de la dette	
	en k€	en €/hab	en k€	en €/hab
Agen (34 464 h)	21 757	650	3 084	92
Moyenne de la strate		995		120
Villeneuve-sur-Lot (22 425 h)	19 872	886	3 574	159
Auch (23 276 h)	22 446	964	2 852	123
Bergerac (27 408 h)	31 509	1 150	4 324	158
Périgueux (31 476 h)	31 802	1 010	4 454	142
Mont-de-Marsan (31 220 h)	33 377	1 069	3 767	121
Dax (21 684 h)	47 765	2 203	4 533	209

C'est toujours en termes d'endettement que la Ville d'Agen continue de se distinguer des autres villes de la strate avec 345€/hab. de moins que la moyenne de la strate et 1 553€/hab de moins que Dax qui présente l'encours le plus élevé de l'échantillon. Agen dispose d'ailleurs de l'encours/hab le plus bas du panel.

Le poids de l'*annuité de la dette par habitant* tout naturellement est encore à Agen le moins lourd (92€/hab contre 120€/hab pour la strate).

De fait, tous les ratios d'endettement de la Ville d'Agen demeurent meilleurs que les ratios d'endettement moyens de la strate.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-29 et L.2121-31,

Vu l'article 242 de la loi de Finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique

Vu la délibération n°DCM2021_035 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 12 juillet 2021, relative à l'expérimentation du compte financier unique et au passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la Commission Ressources informée en date du 18 mars 2024

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

M. Jean DIONIS du SEJOUR ne prend pas part au vote

DECIDE

1°/ D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2023.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



Handwritten signature of Jean Dionis du Séjour.

**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Handwritten signature of Roberto Villeta.

Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_023**

Objet : **Affectation des résultats 2023 au budget primitif 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Expose :

Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement est de + 4 322 681,61€. Avec un résultat antérieur reporté de + 1 137 932,59€, cela donne un résultat de clôture de la section de fonctionnement de 5 460 614,20€.

Le résultat de l'exercice de la section d'investissement est de + 7 106 957,00 €. Avec un

résultat antérieur reporté de -10 173 040,49€, cela donne un résultat de clôture de la section d'investissement de -3 066 083,49€.

Avec un déficit d'investissement de l'exercice de 3 066 083,49€ qui doit être reporté, et un excédent global de fonctionnement de 5 460 614,20€ qui doit être affecté, le résultat de clôture de l'exercice 2023 s'élève pour le budget principal à +2 401 530,71€.

L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement doit participer prioritairement au financement :

- d'un déficit antérieur d'exploitation,
- d'un déficit d'investissement,
- du solde déficitaire des reports N-1.

Il n'y a pas de déficit antérieur.

Le déficit d'investissement est de -3 066 083,49€ et le solde des reports est de -995 153,98€. Cela donne un besoin de financement de -4 061 237,47€ à couvrir par une partie de l'excédent de fonctionnement.

Il reste 1 399 376,73€ d'excédent de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.1612-1 et L.2121-29,

Vu la Loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions notamment à l'article 7, à l'article 8 et l'article 9-1,

Vu la commission Ressources informée en date du 18 mars 2024.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ D'AFFECTER au budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal :

- La somme de 4 061 237,47€ en recette d'investissement (compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés ») afin d'assurer la couverture du déficit global d'investissement reporté,
- La somme de 1 399 376,73€ en recette de fonctionnement pour participer au financement des charges d'exploitation du budget 2024 (compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »)

EXERCICE 2023	Dépenses	Recettes
investissement		
<i>Résultat antérieur reporté</i>		-10 173 040,49
Réalisé	18 663 314,20	7 106 957,00
résultat de clôture		-3 066 083,49
solde des restes à réaliser	11 123 777,26	10 128 623,28
besoin de financement		-4 061 237,47
fonctionnement		
<i>Résultat antérieur reporté</i>		1 137 932,59
Réalisé	46 508 595,18	50 831 276,79
résultat de clôture		5 460 614,20
résultat à reporter		1 399 376,73
résultat à affecter		4 061 237,47

AFFECTATION AU BP 2024

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
	002 résultat de fonctionnement reporté 1 399 376,73

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
001 solde d'exécution section d'investissement reporté 3 066 083,49	1068 excédents fonctionnement capitalisés 4 061 237,47

Le Maire
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture
Affichage le 27/03/2024
Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_024**

Objet : **Budget primitif 2024 – Vote des taux**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**
M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjointes
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)
M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**
Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. IACHEMET), M. RAUCH (donne pouvoir à M. IACHEMET)
à M. FELLAH à Mme DEJCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Expose :

Rappelons qu'à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et ce depuis l'année 2021, le taux de taxe foncière sur le bâti intègre désormais l'ancien taux municipal (33,52%) et l'ancien taux départemental (27,33%), soit 60,85% au total.

Depuis cette date, la Ville continue à percevoir la taxe d'habitation uniquement sur les résidences secondaires et sur les logements vacants (sur la base du taux 2019, soit 19,14%).

L'équilibre général du budget primitif 2024 qui vous a été présenté dans le rapport précédent a été construit à taux constants conformément à l'engagement de mandat n°1 de la municipalité et aux orientations prises lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 5 février dernier. Il s'agit d'un choix politique fort dans une période où nombre de collectivités ont recours au levier fiscal pour faire face à la hausse des charges qu'elles subissent comme aux défis, notamment énergétique et environnemental, qu'elles doivent relever.

Dans ce contexte, je vous propose de reconduire, en 2024, les taux votés en 2023, ce qui porte à 21 le nombre d'années de stabilité fiscale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-29,

Vu le Code Général des Impôts et notamment, l'article 1639 A,

Vu l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020,

Vu la délibération n° DCM2023_029 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 3 avril 2023, portant sur le vote des taux d'imposition 2023,

Vu la Commission Finances consultée le 18 mars 2024,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

07 ABSTENTIONS : Mme Maryse COMBRES, M. Laurent BRUNEAU, Mme Naïma LASMAK, M. Pierre DUPONT, Mme Marjorie DELCROS, M. Juan CRUZ GARAY, M. Frédéric RAUCH

DECIDE

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_024**

Objet : **Budget primitif 2024 – Vote des taux**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**
M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjointes
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)
M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**
Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. IACHEMET), M. RAUCH (donne pouvoir à M. IACHEMET)
à M. FELLAH à Mme DEJCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Expose :

Rappelons qu'à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et ce depuis l'année 2021, le taux de taxe foncière sur le bâti intègre désormais l'ancien taux municipal (33,52%) et l'ancien taux départemental (27,33%), soit 60,85% au total.

Depuis cette date, la Ville continue à percevoir la taxe d'habitation uniquement sur les résidences secondaires et sur les logements vacants (sur la base du taux 2019, soit 19,14%).

L'équilibre général du budget primitif 2024 qui vous a été présenté dans le rapport précédent a été construit à taux constants conformément à l'engagement de mandat n°1 de la municipalité et aux orientations prises lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 5 février dernier. Il s'agit d'un choix politique fort dans une période où nombre de collectivités ont recours au levier fiscal pour faire face à la hausse des charges qu'elles subissent comme aux défis, notamment énergétique et environnemental, qu'elles doivent relever.

Dans ce contexte, je vous propose de reconduire, en 2024, les taux votés en 2023, ce qui porte à 21 le nombre d'années de stabilité fiscale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-29,

Vu le Code Général des Impôts et notamment, l'article 1639 A,

Vu l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020,

Vu la délibération n° DCM2023_029 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 3 avril 2023, portant sur le vote des taux d'imposition 2023,

Vu la Commission Finances consultée le 18 mars 2024,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

07 ABSTENTIONS : Mme Maryse COMBRES, M. Laurent BRUNEAU, Mme Naïma LASMAK, M. Pierre DUPONT, Mme Marjorie DELCROS, M. Juan CRUZ GARAY, M. Frédéric RAUCH

DECIDE

1°/ DE FIXER pour 2024 les taux suivants :

- Foncier bâti : 60,85%
- Foncier non bâti : 71.98%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 19,14%.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_025**

Objet : **Budget primitif 2024 – Equilibre général**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. IACHEMET)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

Comme l'ensemble des collectivités territoriales, la Ville d'Agen a subi, en 2023, l'inflation générale et l'augmentation du coût des fluides. Bien que ses finances demeurent saines, la Ville enregistre un recul progressif de son épargne brute depuis quelques années et affiche surtout une tendance haussière continue de ses dépenses de fonctionnement.

Dans ce contexte et comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 5 février dernier, élus et administratifs ont été mis à contribution pour proposer des pistes d'économies visant à réduire le train de vie de la collectivité. Le passage au crible de tous les secteurs d'activité communaux a permis de dégager un volume important d'économies que l'on peut considérer comme structurelles. Ces pistes d'économies permettent, au stade du budget primitif, d'infléchir la tendance haussière des dépenses en compensant les effets de hausse mécanique de certaines dépenses (par exemple sur le marché de restauration pour les écoles, crèches et centres de loisirs) ou les surcoûts exceptionnels qui vont peser sur le budget 2024 (comme le traitement du péril relatif à l'immeuble de la rue Lagasse ou les opérations de nettoyage consécutives aux manifestations des agriculteurs).

Les économies proposées par les élus et les services ne remettent pas en cause le niveau de service public rendu et l'accent reste mis sur les deux politiques publiques prioritairement ciblées sur ce mandat : la lutte contre l'isolement des personnes âgées de plus de 80 ans et la propreté de l'espace public.

In fine, l'épargne brute prévisionnelle affichée au budget primitif 2024 ressort en baisse par rapport à celle constatée au compte administratif 2023 mais on se rend compte que l'écart entre les deux est bien moins important que les années précédentes et on peut donc espérer une réalisation 2024 meilleure qu'en 2023.

L'enjeu de la préservation de l'épargne brute au travers de la réduction des dépenses de fonctionnement est important à la fois pour tenir notre engagement de stabilité fiscale (augmenter les taux d'imposition pour générer des recettes nouvelles et augmenter l'épargne brute aurait été plus facile et plus rapide que le travail de fond que nous avons mené pour questionner nos dépenses) et pour financer notre programme d'investissement ambitieux en maintenant notre dette à un niveau raisonnable.

Le présent rapport examine dans un premier temps le budget 2024 à travers la section de fonctionnement (I).

Sera ensuite détaillée la composition de la section d'investissement avec l'examen du plan pluriannuel d'investissement, des secteurs de maintenance et des crédits dévolus à la mise en œuvre des contrats de quartier (II).

Les deux dernières parties seront consacrées à la dette d'une part (III) et à la constitution de l'équilibre budgétaire d'autre part (IV).

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il convient ici de rappeler que la construction d'un budget primitif est un exercice de prévision. Si ces prévisions doivent être sincères et les plus réalistes possibles, les montants inscrits au budget constituent des autorisations budgétaires qui sont limitatives en ce qui concerne les dépenses et estimatives en ce qui concerne les recettes. Ainsi, autant, en recette (A), les réalisations peuvent s'avérer supérieures aux prévisions, toujours prudentes, autant, en dépense (B), atteindre le montant prévu n'est pas un objectif en soi, bien au contraire.

A – Les recettes ordinaires de fonctionnement

Les prévisions budgétaires présentées ci-dessous ont été élaborées sur la base de l'état fiscal 1259 de notification des bases fiscales prévisionnelles reçu le 14 mars. En revanche, les notifications concernant les principales dotations de l'Etat (DGF, DSU et DNP) ne nous

sont pas encore parvenues.

COMPTE	BP21	CA21	BP22	CA22	BP23	CA23	BP24	% Var. BP24/CA23	Variation BP24/CA23
+ 70 Vente de produits du domaine (tarifs)	3 764	3 779	4 087	3 972	3 950	4 521	4 481	-0,9%	-40
+ 73 Impôts et taxes	27 722	27 652	28 451	28 610	29 390	30 280	30 532	0,8%	252
+ 74 Dotations et subventions	13 353	13 392	13 914	13 915	14 293	14 344	14 429	0,6%	85
+ 75 Produits de gestion courante	749	708	895	755	1 350	1 053	1 396	32,6%	343
+ 013 Aténuation de charges	175	149	150	146	147	69	0	-100,0%	-69
Recettes ordinaires de fonctionnement (A)	45 763	45 680	47 497	47 398	49 130	50 267	50 838	1,1%	571

La hausse prévisionnelle des recettes totales (+1,1%) recouvre des situations différenciées selon les chapitres. La prudence conduit à envisager un léger recul des produits des services et du domaine (-0,9%) et une quasi-stabilité des dotations et subventions (+0,6%). Malgré le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales fixé par l'Etat à 3,9% pour 2024, le produit attendu des impôts et taxes ne progresserait que de 0,8% par rapport à 2023 (les raisons de cette faible dynamique sont expliquées ci-après). Les produits de gestion courante (+32,6%) sont quant à eux dynamisés par la perception d'une recette exceptionnelle (soulte photovoltaïque du stade Armandie). Au chapitre 013 est comptabilisé le stock du magasin qui a vocation à disparaître au profit d'une rationalisation de la gestion de l'approvisionnement des services en fournitures techniques.

1) Impôts, taxes et fiscalité locale (chap 73 et 731)

Le chapitre 73 qui était unique sous la nomenclature M14, se décline désormais sous la nomenclature M57 en un chapitre 73 « impôts et taxes » et un chapitre 731 « fiscalité locale ».

en k€	2022	2023	2024	evol 2024/2023	
73 - Impôts et taxes	2 896	2 953	2 942	-11	-0,4%
731 - Fiscalité locale	25 714	27 327	27 590	263	1,0%
TOTAL	28 610	30 280	30 532	252	0,8%

a- Impôts et taxes (chap 73)

Dans les impôts et taxes, on retrouve principalement la fiscalité reversée par l'Agglomération d'Agen (AC et DSC) ou par l'Etat (FPIC et FNGIR).

S'agissant de la fiscalité reversée par l'Agglomération d'Agen (AA), la prévision relative au produit de l'**attribution de compensation (AC)** s'élève à 1 844k€. Elle est inchangée depuis 2022 où son montant a été revu à la suite d'une révision statutaire (d'un côté, transfert de la Ville à l'AA de la charge de la subvention relative aux deux crèches Kirikou et Yakari gérées par l'UDAF et de l'autre, transfert de l'AA à la Ville de la charge d'entretien d'un certain nombre de voiries).

La Dotation de solidarité communautaire (DSC) est, depuis 2022, répartie par l'Agglomération d'Agen entre ses 44 communes membres et non plus entre les 6 communes qui la percevaient historiquement. Les critères de répartition sont les suivants :

- potentiel fiscal : 17,5%
- revenu/habitant : 17,5%
- taux de logements sociaux : 32,5%

- nombre d'enfants scolarisés dans le 1^{er} degré sur la commune au regard de la population communale : 32,5%

Sur la base de ces critères, actualisés pour l'année 2024, la Ville d'Agen devrait percevoir 475k€, soit 1k€ de plus qu'en 2023.

S'agissant de la fiscalité reversée par l'Etat, le montant du **fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC)** n'ayant toujours pas été notifié, il est proposé d'inscrire, par prudence, 492k€, soit 20k€ de moins que le montant perçu en 2023 qui avait été ponctuellement majoré en année n+1 de la fusion. Le montant du **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** est quant à lui connu et inchangé depuis plusieurs années (123k€).

b- Fiscalité locale (chap 731)

La fiscalité locale est composée des contributions directes (taxe foncière sur le bâti et le non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants), des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) payés lors des transactions immobilières (1,20% du prix de vente revenant à la commune), des droits de places et de diverses taxes (impôt sur les spectacles, taxe locale sur la publicité extérieure, taxe sur la consommation finale d'électricité).

détail du 731 (en k€)	2022	2023	2024	evol 2024/2023	
Contributions directes	22 226	24 151	24 690	539	2,2%
Droits de mutation (DMTO)	2 165	1 583	1 600	17	1,1%
Taxes diverses (TLPE, TCCFE...)	1 006	1 267	1 007	-260	-20,5%
Droits de place	317	326	293	-33	-10,1%
TOTAL	25 714	27 327	27 590	263	1,0%

A taux d'imposition constants, le **produit des contributions directes** global attendu en 2024 est de 24 690k€. Il se compose dorénavant majoritairement de la taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti (23 248k€), qui représente 94% du produit et minoritairement de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants (1 442k€).

en k€	2022	2023	2024	evol 2024/2023	
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	21 320	22 400	23 215	815	3,6%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	25	32	33	1	3,1%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	576	1 247	1 097	-150	-12,0%
Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)	293	404	345	-59	-14,6%
Rôles supplémentaires sur années antérieures	12	68	0	-68	-100,0%
TOTAL	22 226	24 151	24 690	539	2,2%

Alors que le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases a été fixé par l'Etat à 3,9% pour 2024, le produit global de **taxe foncière** de la Ville ne progresserait que de 3,6%. Cela s'explique par le fait que ce coefficient de revalorisation s'applique uniquement à la valeur locative des locaux d'habitation (qui représente environ 80% des bases de la Ville) et pas aux locaux professionnels dont la valeur locative est réévaluée chaque année en fonction de la réalité des prix du marché locatif.

Ainsi, les bases des locaux d'habitation ont progressé de 4,2% entre 2023 et 2024 (donc plus que le coefficient de revalorisation forfaitaire), là où les bases des locaux professionnels n'ont progressé que de 1,2%. Comme cela a pu être constaté lors de la dernière commission

communale des impôts directs (CCID), bien qu'il reste peu de foncier disponible sur la Ville d'Agen, 2024 enregistre une progression physique des bases qui va au-delà du seul coefficient de revalorisation forfaitaire (+0,3% soit 100k€ de produit fiscal supplémentaire attendu en 2024) grâce à la politique incitative menée par la municipalité avec la réalisation d'un certain nombre d'opérations immobilières ainsi que de travaux de rénovation de logements.

Comme évoqué dans le rapport de présentation du compte financier unique 2023, le produit de **taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants** a connu une forte augmentation en 2023. En effet, un certain nombre de logements qui n'étaient jusque-là pas taxés ont réintégré l'assiette de cette taxe à la suite de la campagne menée par l'Etat pour que les propriétaires déclarent dans leur espace « gérer mes biens immobiliers » sur le site impots.gouv.fr les occupants de leurs biens (+700k€ de produit fiscal perçu au travers d'un rôle complémentaire en décembre 2023). Or, une partie de cette taxation complémentaire a déjà fait l'objet de dégrèvements qui viennent diminuer les bases 2024. Ainsi, les bases prévisionnelles notifiées dans l'état 1259 tiennent compte des dégrèvements prononcés jusqu'au 12 janvier 2024. Toutefois, des dégrèvements supplémentaires peuvent encore être prononcés par l'administration fiscale tout au long de l'année. Il est donc possible que les bases définitives qui nous seront confirmées fin 2024 soient inférieures aux bases prévisionnelles qui nous ont été communiquées pour élaborer ce budget primitif, et donc que le produit fiscal effectivement perçu soit inférieur au produit attendu.

Par ailleurs, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur la reprise du marché de l'immobilier, la prévision des **droits de mutation** (1 600k€) est stabilisée par rapport au montant perçu en 2023, qui était en net recul par rapport à 2022.

S'agissant des **taxes diverses** (taxe locale sur la publicité extérieure, taxe communale sur la consommation finale d'électricité...), si le produit de la TLPE est anticipé stable, en revanche, une baisse du produit de TCCFE est attendue du fait de la modification des modalités de recouvrement de cette taxe depuis 2023 (taxe désormais prélevée et reversée par l'Etat et non plus directement versée par les redevables ; les deux systèmes de recouvrement ont continué à coexister en 2023, les redevables continuant à verser à la Ville des régularisations sur les années antérieures, mais en 2024, la Ville ne devrait plus percevoir que les reversements de la part de l'Etat).

Enfin, le produit des **droits de place** (terrasses, marchés, fêtes foraines, diverses occupations du domaine public notamment par des installations de chantier...), est ramené par prudence à 293k€ en 2024, soit -33k€ par rapport à 2023 (les années 2022 et 2023 ayant atteint un niveau particulièrement élevé, avec notamment d'importants chantiers occupant le domaine public tels que ceux de l'îlot Montesquieu, de la contre-allée Gambetta, de l'immeuble de la Poste boulevard Carnot ou encore de la cité administrative).

2) Dotations et subventions (chap 74)

Concernant les concours financiers versés par l'Etat, les notifications n'ont pas encore été mises en ligne sur le site de la DGCL. Les prévisions intégrées au budget primitif sont celles qui avaient été réalisées dans le cadre de la prospective financière présentée au moment du débat d'orientations budgétaires. Seuls les montants de DCRTP et des compensations fiscales sont connus car notifiés dans l'état fiscal 1259.

Le montant de la **Dotation globale de fonctionnement (DGF)** perçu en 2023 (6 181k€) est reconduit au BP 2024.

La **Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** progresserait encore en 2024, avec un montant de 3 988k€ soit 127k€ de plus qu'en 2023.

La **Dotation nationale de péréquation (DNP)** se maintiendrait au niveau de 2023, soit 575k€.

La **Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**, est amenée à disparaître puisque son montant passe de 24k€ à 7k€. Quant à la **Dotation générale de décentralisation (DGD)** son montant est figé depuis plusieurs années à hauteur de 443k€.

Les **compensations fiscales**, enfin, sont comptabilisées au chapitre 74. La compensation d'exonérations de taxe d'habitation ayant été supprimée et intégrée dans le transfert de taux départemental de taxe foncière pour compenser la suppression de la taxe d'habitation et la compensation pour exonérations de taxe professionnelle ayant disparu depuis 2018, la Ville ne perçoit plus, depuis 2021, que la compensation pour exonérations de taxe foncière (sur le bâti et sur le non bâti). Celle-ci s'établira à 618k€ en 2024, soit 23k€ de plus qu'en 2023.

Les prévisions relatives aux participations à recevoir ressortent, pour leur part, en baisse de 4,2% (-105k€). Cette diminution vient uniquement des fonds européens attendus pour le financement du programme URBACT 4 (124k€). Ils sont inférieurs au montant perçu en 2023 au titre du programme URBACT 3 (349k€). Une grande partie devra être reversée par la Ville, chef de file, aux autres villes partenaires (87k€) que l'on retrouvera en augmentation sur le chapitre 65. Sans ces fonds européens, les participations ressortiraient en hausse de 120k€, du fait notamment du soutien de 250k€ attendu de la part de l'Agglomération d'Agen (150k€) et de l'Etat (100k€) sur la prise en charge par la Ville des frais de nettoyage engendrés par les manifestations des agriculteurs au mois de janvier.

participations	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution/CA 2023	
							en volume	en %
Union européenne	45 667		61 070	465 737	349 255	124 449	-224 806	-64,4%
Etat	281 503	215 230	240 985	224 690	300 843	347 069	46 226	15,4%
Région	33 500	28 000	25 000	30 500	45 500	28 000	-17 500	-38,5%
Département	81 020	85 220	126 220	104 220	106 220	127 720	21 500	20,2%
Agglomération Agen	118 872	142 198	182 926	186 000	189 273	316 100	126 827	67,0%
Autres communes	6 233	5 215	7 074	3 500	2 313	1 152	-1 161	-50,2%
Autres organismes (1)	1 570 884	1 360 840	1 600 174	1 563 092	1 507 109	1 450 866	-56 243	-3,7%
TOTAL	2 137 679	1 836 703	2 243 449	2 577 739	2 500 513	2 395 356	-105 157	-4,2%

(1) CAF, MSA, mécénat...

3) Produits des services et du domaine (chap 70)

On retrouve dans ce chapitre les produits des services rendus aux usagers (droits culturels, participation des familles pour les crèches, les ALSH, la cantine scolaire...) ainsi que les redevances d'occupation du domaine public et les droits relatifs au stationnement payant sur voirie.

Les prévisions au chapitre 70 sont quasi stables (-0,9%) par rapport au réalisé 2023. Les tarifs municipaux ont été augmentés selon le taux d'inflation prévisionnel 2024 prévu au PLF 2024 (+2,6%), à l'exception des tarifs à caractère social (cantine, accueil périscolaire, accueil de loisirs, adhésions et activités des centres sociaux). Dans le cadre du travail qui a été réalisé sur les pistes d'économies, une réflexion est toutefois menée pour :

- revoir à la hausse les tarifs de cantine et de garderie périscolaire afin d'éviter un décrochage trop important entre le prix payé par les familles et le coût réel supporté

par la Ville, cette dernière ayant assumé seule, ces deux dernières années, l'impact de l'inflation sans le répercuter aux usagers,

- revoir la politique du stationnement payant sur voirie (à la fois périmètre et tarif) afin de la mettre en cohérence avec celle du stationnement en ouvrage et d'améliorer les taux de rotation des véhicules sur certaines zones sur lesquelles on constate une saturation.

4) Produits de gestion courante (chap 75)

On retrouve notamment sur ce chapitre, qui s'élève au BP 2024 à 1 396k€ (soit +343k€ par rapport à 2023):

- les loyers tirés des différents bâtiments municipaux mis à disposition de tiers à titre onéreux (306k€),
- le loyer du stade Armandie (280k€),
- la soulte due par l'investisseur qui a installé des panneaux photovoltaïques sur la toiture des tribunes du stade Armandie (430k€),
- les redevances dues par les délégataires des DSP stationnement et petite enfance (127k€),
- les loyers des boutiques intérieures et extérieures du marché couvert (90k€),
- les locations ponctuelles de salles municipales (46k€),
- la redevance d'occupation du domaine public versée par le concessionnaire du réseau de gaz (33k€ pour les années 2023 et 2024),
- divers produits exceptionnels qui ne s'imputent dorénavant plus au chapitre 77 dans la nomenclature M57.

B – Les dépenses ordinaires de fonctionnement

Nous envisagerons successivement l'examen des dépenses ordinaires, des dépenses internes et des charges financières en lien avec les soldes intermédiaires de gestion qui en dépendent.

1) Les dépenses ordinaires et la valeur ajoutée

COMPTE	BP21	CA21	BP22	CA22	BP23	CA23	BP24	% Var. BP24/CA23	Variation BP24/CA23
- 60 Achats	2 869	2 678	3 261	2 639	3 916	3 492	2 949	-15,5%	-543
- 61 Services extérieurs	3 929	3 725	4 110	3 761	4 860	4 648	5 065	9,0%	417
- 62 Autres services extérieurs	4 185	3 370	4 842	4 466	4 392	4 595	4 649	1,2%	54
- 65 Charges de gestion courante	4 601	4 387	4 718	4 571	5 391	5 250	5 149	-1,9%	-101
- 014 Atténuation de produits	106	106	100	69	80	61	90	47,5%	29
Dépenses ordinaires de fonctionnement (B)	15 690	14 266	17 031	15 506	18 639	18 046	17 902	-0,8%	-144
Valeur ajoutée (C = A - B)	30 073	31 414	30 466	31 892	30 491	32 221	32 936	2,2%	715

Les prévisions de dépenses ordinaires sont en recul de 0,8% par rapport au CA 2023. Cela représente une véritable inflexion dans l'évolution des dépenses après les +16,4% d'augmentation constatés entre 2023 et 2022.

Les trois premiers comptes (60, 61 et 62) font partie du chapitre 011 « charges à caractère général » (auquel s'ajoute le compte 63 abordé plus loin).

Pour la première fois depuis le début de mandat, le chapitre 011 enregistre, au BP, 130k€ de dépenses en moins par rapport au CA précédent :

Dépenses supplémentaires (en k€)		Economies (en k€)	
Nettoyage manifestations agriculteurs	400	Baisse tarif et consommation fluides	-430
Péril rue Lagasse	301	Fêtes d'Agen (1 jour au lieu de 2 jours)	-360
hausse tarif marché restauration collective	253	Suppression évènement "Agen gourmand"	-210
Tour de France	230	Exhumations cimetière	-178
Nouveau marché d'assurances	179	Economies sur prestations d'études	-123
		Economies sur prestations extérieures entretien voirie et espaces verts	-91
		Economies diverses	-101
Total	1 363	Total	-1 493
		Solde	-130

Le chapitre 65 « charges de gestion courante » comprend essentiellement les subventions aux organismes tiers, les indemnités des élus et les admissions en non-valeur.

Ce poste est lui aussi en diminution par rapport au CA 2023 (-101k€). Cette diminution s'explique principalement par des dépenses exceptionnelles de 2023 que l'on ne retrouvera pas en 2024, notamment les indemnités versées à Elior, le prestataire de restauration collective, en compensation de l'impact inflation qu'il a subi en 2023, et les indemnités versées à Indigo, le délégataire du stationnement en ouvrage, dans le cadre du protocole transactionnel destiné à compensé l'impact COVID.

A côté de cela, les enveloppes dédiées aux subventions aux associations sont maintenues à leur niveau de 2023. La subvention d'équilibre prévisionnelle à verser au CCAS, après avoir fortement progressé en 2023 (+150k€ par rapport à 2022), diminue de 40k€, uniquement pour prendre en compte la baisse attendue du coût des fluides au foyer-logement. L'accent reste mis sur la politique de lutte contre l'isolement des seniors âgés de plus de 80 ans qui mobilise, au niveau du CCAS, des moyens humains et financiers accrus. Expertise extérieure, recrutement de personnel dédié, campagne de communication, organisation de rencontres représentent ainsi un budget de près de 90k€ sur les exercices 2023 et 2024.

Enfin, les 90k€ prévus au chapitre 014 correspondent aux dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) que la Ville sera amenée à rembourser après traitement des dossiers de réclamation des contribuables par les services fiscaux.

Dans ce contexte, la valeur ajoutée progresse de 2,2% par rapport au CA 2023.

2) Les dépenses internes et l'épargne de gestion

COMPTE	BP21	CA21	BP22	CA22	BP23	CA23	BP24	% Var. BP24/CA23	Variation BP24/CA23
- 63 Impôts et taxes	430	349	479	398	455	492	434	-11,8%	-58
- 012 Charges de personnel nettes	23 201	22 864	23 907	23 924	24 819	24 435	25 653	5,0%	1 218
Dépenses internes de fonctionnement (D)	23 631	23 213	24 386	24 322	25 274	24 927	26 087	4,7%	1 160
Epargne de gestion (E = C - D)	6 442	8 201	6 080	7 570	5 217	7 294	6 849	-6,1%	-445

L'épargne de gestion est un solde intermédiaire qui déduit de la valeur ajoutée les charges d'impôts et taxes mais surtout les frais de personnel. L'épargne de gestion, d'un montant prévisionnel de 6 849k€, est en baisse de 6,1% par rapport au CA 2023 mais elle est supérieure à toutes les épargnes de gestion prévisionnelles qui ressortaient des budgets primitifs depuis le début de mandat, ce qui témoigne du réel effort de gestion consenti.

La prévision relative aux impôts à payer par la Ville d'Agen sur son patrimoine pour 2024

(355k€) tient compte de la revalorisation forfaitaire des bases (+3,9%) et des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2023. Le compte 63 intègre en outre les frais de SACEM (environ 75k€) relatifs aux spectacles (théâtre, fêtes d'Agen) et animations de rue organisés par la Ville et qui ressortent en baisse du fait de la réduction du format des fêtes d'Agen.

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, les dépenses de personnel continuent à faire l'objet d'une vigilance particulière. Représentant 57,4% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, leur maîtrise constitue un objectif fondamental dans le cadre de la stratégie financière de la collectivité.

Toutefois, l'année 2024 continue à être impactée par des mesures externes (effet report sur une année complète de l'augmentation du SMIC en 2023 et du point d'indice en juillet 2023, augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents dès le 1^{er} janvier 2024, augmentation de 0,03% du taux de cotisation patronale de l'URSSAF pour les agents contractuels) qui pèsent pour plus de 40% dans l'augmentation prévisionnelle de la masse salariale.

Ainsi, en net, l'évolution de la masse salariale de la Ville serait de **+ 1 218k€ par rapport à 2023 soit + 5%** sous l'effet :

1- de dépenses supplémentaires (+ 1 362k€) liées à :

- la gestion interne des ressources humaines (**+ 849k€**)
 - GVT, glissement vieillesse technicité lié à l'évolution mécanique des carrières (avancements d'échelon, de grade, promotion interne)
 - revalorisation du régime indemnitaire des catégorie B hors filière technique
 - revalorisation de la participation à la complémentaire santé en vue de l'application de l'obligation de participation à compter du 1^{er} janvier 2026
 - transformation du versement des indemnités de travaux insalubres en prime de pénibilité et extension de cette prime aux emplois plus féminisés exposés à la pénibilité physique
 - revalorisation de la rémunération des agents contractuels sur emplois permanents
 - alignement et revalorisation du régime indemnitaire des adjoints du patrimoine au même niveau que l'ensemble des agents de catégorie C
 - dépenses supplémentaires liées aux recrutements effectués en fin d'année 2023 (effet report) et à ceux prévus pour 2024.

- l'impact des mesures externes (**+512 k€**)
 - report en année pleine de l'augmentation du point d'indice et du reclassement de certains agents en juillet 2023
 - report en année pleine de l'augmentation du SMIC en mai 2023
 - augmentation de 5 point d'indice majoré pour l'ensemble des agents dès le 1^{er} janvier 2024
 - augmentation de 0,03% de la cotisation patronale à l'URSSAF pour les contractuels
 - augmentation de 10% de la rémunération des jours du Compte Epargne Temps
 - augmentation de la participation aux frais de transport de 50% à 75% (effet report 2023)

2- d'économies (- 144k€)

- non remplacement de certains départs (retraite, disponibilité, mutation, rupture conventionnelle...),

- impact de l'actualisation des clés de répartition de la masse salariale entre les membres du pacte d'administration commune (passage de la quote-part de la Ville de 57,95% en 2023 à 57,49% en 2023).

3) Le solde financier de fonctionnement et l'épargne brute

COMPTE	BP21	CA21	BP22	CA22	BP23	CA23	BP24	% Var. BP24/CA23	Variation BP24/CA23
+ 76 Produits financiers	0	1	1	1	44	43	37	-14,0%	-6
- 66 Charges financières	374	359	327	363	614	671	664	-1,0%	-7
Solde financier de fonctionnement (F)	-374	-358	-326	-362	-570	-628	-627	-0,2%	1
+ 78 Reprise sur dotation aux provisions	0	0	0	0	0	0	34		34
- 68 Dotation aux provisions	90	90	97	98	113	23	22	-4,3%	-1
Dotation aux provisions (G)	90	90	97	98	113	23	-12	-152,2%	-35
Epargne brute (hors spécifique) (H = E + F - G)	5 978	7 753	5 657	7 110	4 534	6 643	6 234	-6,2%	-409

Malgré un encours de dette en légère augmentation, les frais financiers devraient diminuer en 2024 (-7k€) car une baisse des taux d'intérêts est attendue au 2^{ème} semestre 2024 (la BCE devant annoncer avant l'été une baisse de ses taux directeurs). Cela devrait réduire les annuités relatives à l'encours souscrit à taux variable (35% de l'encours total).

Les produits financiers correspondent quant à eux aux intérêts reçus dans le cadre de deux contrats de swap de taux¹ qui avaient été souscrits en 2013 et 2014 (la Ville payant un taux fixe et les banques lui versant un taux variable). Selon la même logique reposant sur une anticipation de baisse des taux variables, ces produits financiers devraient diminuer en 2024. Les provisions pour risques et charges sont intégrées au calcul de l'épargne brute mais sont détaillées dans le paragraphe suivant.

In fine, si l'ensemble des prévisions inscrites au BP 2024 se réalisaient en totalité, la Ville perdrait un peu plus de 6% de son épargne brute (soit 409k€) par rapport à 2023. Comme évoqué en introduction, le travail réalisé lors de la préparation budgétaire a mis un véritable coup d'arrêt à la progression des dépenses constatée ces dernières années et constitue un changement de paradigme. On le voit dans le tableau ci-dessus, les épargnes brutes prévisionnelles présentées au BP étaient toujours en net recul par rapport au CA précédent (-2 186k€ entre le BP 2022 et le CA 2021, -2 576k€ entre le BP 2023 et le CA 2022). Or, au BP 2024, la baisse prévisionnelle de l'épargne brute est d'à peine 400k€, ce qui représente une vraie amélioration par rapport aux BP précédents.

Ce tableau montre aussi que les réalisations au CA s'avèrent toujours meilleures que les prévisions faites au moment du BP. Ainsi, tout l'enjeu sera d'effectuer un suivi rigoureux de l'exécution de ce budget primitif afin qu'il produise un CA 2024 en amélioration par rapport au CA 2023.

4) Les provisions pour risques et charges

Répondant aux recommandations de la Chambre régionale des comptes et aux exigences de la nomenclature comptable M57, sont constituées depuis 2021 des provisions aux comptes 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » et 6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants » afin d'anticiper le risque :

- d'une éventuelle condamnation dans un contentieux devant le Tribunal administratif qui oppose la Ville à un ancien agent depuis plusieurs années. Le recours indemnitaire portait initialement sur une somme totale de 271 410€. Cette provision, qui a commencé à être constituée en 2021, a été étalée sur 3 ans à hauteur de 90 470€ par an.

¹ Contrats d'échange de taux

Or, l'évaluation du risque a été mise à jour en 2023, à partir du jugement rendu par le tribunal administratif, qui ramène le montant du risque à 155 716€. Il y a donc lieu de reprendre en partie la provision constituée en 2021 et 2022 et d'inscrire au BP une recette de 25 224€ au compte 7865.

- de non recouvrement des titres de recette émis par la Ville et qui seraient susceptibles d'être admis en non-valeur si les poursuites engagées par le comptable public s'avéraient infructueuses. Il est proposé d'inscrire 15% du montant total des restes à recouvrer constatés par le comptable public, soit 21 845,49€ (à porter, en dépense, au compte 6817) et de faire une reprise sur provision du montant des sommes recouvrées, soit 8 674,22€ (à porter, en recette, au compte 7817).

	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Provision pour risques et charges de fonctionnement					
6815 - Dotation aux provisions	90 470,00	90 470,00	0,00	0,00	180 940,00
7865 - Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	25 224,00	25 224,00
Solde	90 470,00	90 470,00	0,00	-25 224,00	155 716,00
Provision pour dépréciation des actifs circulants					
6817 - Dotation aux provisions	0,00	6 568,54	22 616,77	21 845,49	51 030,80
7817 - Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	8 674,22	8 674,22
Solde	0,00	6 568,54	22 616,77	13 171,27	42 356,58

5) Le résultat spécifique

COMPTE	BP21	CA21	BP22	CA22	BP23	CA23	BP24	% Var. BP24/CA23	Variation BP24/CA23
+ 77 Produits spécifiques	191	2 077	0	2 651	0	46	0	-100,0%	-46
- 67 Charges spécifiques	158	187	28	34	23	5	45	800,0%	40
Résultat spécifique(K)	-117	1 890	-28	2 617	-23	41	-45	-3,3%	-86

Dans la nomenclature comptable M57, les chapitres 67 et 77 deviennent des chapitres de « charges et produits spécifiques », les charges et produits exceptionnels étant renvoyés aux chapitres 65 et 75 « autres charges et produits de gestion courante ». Ainsi, ces chapitres ne recouvrent plus que les annulations de titres sur exercice antérieur (compte 673), les annulations de mandats sur exercice antérieur (compte 773) et les produits de cessions (compte 775 qui ne fait l'objet que d'une réalisation et pas d'une prévision, cette dernière étant inscrite au chapitre 024 en recette d'investissement).

La section de fonctionnement, retraitée des dépenses et recettes spécifiques (67 et 77), se présente, en mouvements réels, de la manière suivante :

<i>hors produits et charges spécifiques (67 et 77) et excédent reporté (002)</i>	CA 2023	BP 2024	Evol /CA 23	Evol /CA23
Dépenses de gestion courante (011)	13 227 110	13 097 284	-129 826	-1,0%
Autres charges de gestion courante (65)	5 249 757	5 148 578	-101 179	-1,9%
Charges financières (66)	671 242	663 943	-7 299	-1,1%
Charges de personnel (012)	24 434 532	25 653 335	1 218 803	5,0%
Atténuations de produits (014)	60 967	90 052	29 085	47,7%
Dotations aux provisions (68)	22 617	21 845	-771	-3,4%
Total dépenses	43 666 225	44 675 038	4 334 757	9,9%
Produits des services et du domaine (70)	4 521 262	4 480 629	-40 633	-0,9%
Impôts et taxes (73)	2 953 146	2 941 682	-11 464	-0,4%
Fiscalité locale (731)	27 326 659	27 590 057	263 398	1,0%
Dotations et participations (74)	14 344 396	14 428 606	84 210	0,6%
Produits de gestion courante (75)	1 052 794	1 395 932	343 137	32,6%
Produits financiers (76)	43 385	36 744	-6 641	-15,3%
Reprise sur provision (78)	0	33 898	33 898	
Atténuation de charges (013)	68 609	0	-68 609	-46,7%
Total recettes	50 310 252	50 907 548	1 774 578	3,7%
Epargne brute (hors spécifiques)	6 644 027	6 232 510	-411 517	-6,2%
Taux épargne brute (hors spécifiques)	13,2%	12,2%		

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement se décompose en 3 grands postes : les projets de mandat, la maintenance du patrimoine communal et les projets des contrats de quartier.

en k€ bruts	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	RP 2023	Total 2024
PPI	4 750	9 178	20 926	10 802	19 374	8 684	28 058
CQ	1 136	249	1 175	979	1 707	874	2 581
Maintenance	2 658	2 131	2 404	2 242	2 757	1 556	4 313
Autre		1 751	64	209	119	10	129
TOTAL	8 544	13 309	24 569	14 232	23 957	11 124	35 081

Dans un souci de rationaliser la gestion pluriannuelle des crédits d'investissement, afin d'améliorer les taux de réalisation annuels et de réduire les volumes de restes à réaliser en fin d'exercice, il sera de plus en plus fait recours à la gestion en autorisations de programme – crédits de paiement (AP/CP). Ainsi, 9 nouvelles autorisations de programme sont créées à l'occasion du vote de ce budget primitif 2024 (cf délibérations spécifiques), que ce soit au niveau des projets, de la maintenance, ou des quartiers. Elles viennent s'ajouter aux 3 existantes (Armandie, Langevin, Jaurès) pour porter le nombre total d'AP à 12 :

OBJET	DATE DE CREATION	MONTANT DE L'AP	CP années antérieures	CP 2024	CP2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Armandie	25/09/2020	15 895 158 €	15 803 258 €	91 900 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ecole Langevin	09/10/2023	12 170 757 €	401 604 €	4 000 000 €	6 769 153 €	1 000 000 €	0 €	0 €
Ceinture douce Jaurès	16/03/2023	8 544 000 €	370 378 €	4 000 000 €	3 755 000 €	418 622 €	0 €	0 €
Restructuration du Musée	25/03/2024	18 365 000 €		445 200 €	3 267 200 €	6 112 400 €	4 270 100 €	4 270 100 €
Piétonisation contre-allée de Gaulle	25/03/2024	400 000 €		100 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €
Contrats de quartier 2024	25/03/2024	1 912 962 €		1 019 229 €	893 733 €	0 €	0 €	0 €
Parc Fallières	25/03/2024	6 330 000 €		800 000 €	3 000 000 €	2 530 000 €	0 €	0 €
Espace mémoire Ferrasse	25/03/2024	1 095 000 €		198 250 €	896 750 €	0 €	0 €	0 €
Rue Lomet (S7)	25/03/2024	400 000 €		100 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €
Acquisition de matériel roulant(S2)	25/03/2024	1 200 000 €		232 000 €	625 000 €	343 000 €	0 €	0 €
Cheminement piéton Picketty-Courpian	25/04/2024	650 000 €		150 000 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €
Médiathèque Lacépède	25/04/2024	2 187 635 €		110 000 €	1 633 708 €	443 927 €	0 €	0 €
TOTAL		69 150 511 €	16 575 239 €	11 246 579 €	21 940 544 €	10 847 949 €	4 270 100 €	4 270 100 €

A - Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Les restes à réaliser de l'exercice 2023 s'élèvent à 8,7M€ en dépenses et 4,6M€ en recettes.

Si l'exercice 2023 a pu paraître en retrait par rapport à l'exercice 2022 en termes d'investissements réalisés (10,8M€ en 2023 contre 20,9M€ en 2022), plusieurs projets ont été lancés au cours de cet exercice, en témoigne le volume important des restes à réaliser.

L'année 2024 s'inscrit dans la poursuite de la réalisation du programme de mandat, avec le lancement des projets qui constituent le « noyau dur » du programme que la municipalité souhaite prioritairement réaliser avant le 31/12/2025 :

- › la construction de la nouvelle école Langevin (début des travaux été 2024),
- › l'aménagement du parc Fallières (début des travaux été 2024),
- › la ceinture douce avenue Jean Jaurès (travaux en cours),
- › l'aménagement d'un parvis rue Jules Ferry (études en 2024, travaux en 2025),
- › la ceinture douce Jean Bru, du rond-point Saint-Jacques jusqu'au carrefour Cassin/Lavoisier (travaux en cours, achèvement prévu en 2024),
- › le réaménagement de la médiathèque Lacépède (maîtrise d'œuvre en 2024, début travaux fin 2024 - début 2025),

- › l'aménagement d'une liaison piétonne du pont de Courpian au pont de Picketty avec déplacement du club de kayak-polo sur le site de Passeligne, démolition de l'algeco existant et aménagement de l'emprise libérée.

En brut, le montant total du PPI s'élève à 28M€ pour 2024 (BP + reports). Avec 10,1M€ de recettes attendues, le taux de subventionnement des projets du PPI ressort à 36%, et le montant net du PPI (dépenses – recettes) est de 17,8M€ pour 2024. Afin de financer cet ambitieux programme d'investissement, la municipalité va en effet s'attacher à solliciter un maximum de financements, en particulier le « fonds vert » mis en place par l'Etat en 2023.

projets suivis en AP/CP	Dépenses			Recettes			MONTANT NET
	Reports	BP 2024	TOTAL	Reports	BP 2024	TOTAL	
Ceinture douce Jean Bru	2 706	730	3 436	205	57	262	3 174
Nouvelle école Langevin	64	4 020	4 084	0	2 012	2 012	2 072
Immeuble ex-Carnot	93	1 713	1 806	0	0	0	1 806
Ceinture douce Jean Jaures	118	3 550	3 668	343	1 900	2 243	1 425
Rénovation patrimoine économies d'énergie	324	1 265	1 589	290	38	328	1 261
Travaux du Musée (couvertures + restructuration)	551	1 205	1 756	657	183	840	917
Programme de rénovation des églises (St Hilaire et Sacré Cœur)	0	870	870	0	0	0	870
Mobilités douces quartier St Hilaire (rue de la Reine, rue Quillou, plateaux traversants)	0	690	690	0	0	0	690
Poursuite de l'effort d'accessibilité (écoles Sembel, Lacour, Herriot)	1 184	462	1 646	968	0	968	677
Eco quartier (rue Belloc)	10	667	677	0	45	45	632
Equipements sportifs (stades Rabal et Batmale, club-house SUA tennis)	335	312	647	74	0	74	573
Habitat - Logement (incitation rénovation logements + fonds de concours habitat social)	320	179	499	0	0	0	499
3ème salle Cinéma Art et Essai	832	17	849	450	0	450	400
Relogement des associations (rue Jean Terles et école Bara)	346	49	395	0	0	0	395
Jardins urbains (jardin du souvenir Gaillard, jardins familiaux Montanou, square Verdun)	150	267	417	0	40	40	377
Parc Fallières	40	930	970	0	617	617	353
Espace mémoire Ferrasse	71	242	313	0	0	0	313
Centre Technique Mutualisé (CTMA - fonds de concours à l'AA)	0	281	281	0	0	0	281
Renforcement vidéoprotection	138	194	332	41	20	61	271
Liaison piétonne Courpian-Picketty et déplacement Kayak	93	150	243	0	0	0	243
Travaux dans les écoles (Carnot, Simone Veil)	180	408	588	128	246	374	214
Restauration municipale	30	223	253	0	77	77	176
Végétalisation	101	156	257	56	28	84	173
Opérations foncières centre-ville	0	211	211	0	40	40	171
Parking du gravier	412	0	412	718	34	752	-340
Divers	155	62	217	69	0	69	148
Médiathèque lieu de vie	277	160	437	90	215	305	132
Piétonisation contre-allée de Gaulle et rue Cale Abadie	0	100	100	0	0	0	100
Plan numérique (écoles, télétravail, appli mobile)	5	80	85	0	0	0	85
Rénovation couverture église des Jacobins	74	0	74	0	0	0	74
Armandie	29	112	141	140	0	140	1
Place Jasmin	0	9	9	167	9	176	-167
Propreté des lieux publics	0	10	10	209	0	209	-200
Création d'un parvis rue Jules Ferry	46	50	96	0	0	0	96
	8 684	19 374	28 058	4 606	5 561	10 167	17 892

B - Les secteurs de maintenance

Les reports de l'exercice 2023 sont intégrés à hauteur de 1 556k€ en dépenses.

Les crédits nouveaux s'élèvent à 2 757k€ poursuivant ainsi une volonté de veiller à la bonne préservation du patrimoine communal, à améliorer sa performance énergétique et à œuvrer pour la transition environnementale.

Les principales opérations de maintenance 2024 sont (en dépenses brutes hors reports) :

1 MOBILIER ET MATERIEL ~ 280k€

- le remplacement de matériel et outillages techniques,
- l'acquisition de matériel et mobilier de bureau.

2 MATERIEL ROULANT ~ 232k€ de crédits de paiement 2024 (gestion en AP/CP)

- acquisition d'une mini-benne et d'un nettoyeur haute pression sur châssis pour le service propreté,
- acquisition d'un tracteur-tondeuse, d'une mini-benne et d'une balayeuse de gazon pour le service espaces verts,
- acquisition d'un scooter pour le service politique de la ville,
- acquisition d'un conteneur à vélos pour le service des sports,
- acquisition de divers équipements pour le matériel roulant.

Chaque fois que cela sera possible, les véhicules acquis seront à carburation alternative afin de décarboner peu à peu la flotte municipale.

3 INFORMATIQUE ~ 539k€

- remplacement des matériels (tablettes, smartphones, PC portables, serveurs, copieurs),
- acquisition et mise à jour de logiciels,
- renouvellement des réseaux informatiques.

Il est important de noter qu'une partie de la dépense prévisionnelle 2023 (48k€) est portée par la Ville avec un remboursement par l'Agglomération d'Agen de la part qui lui revient dans le cadre du pacte d'administration commune.

4 BATIMENTS ~ 486k€

- clos, couvert, sécurité,
- travaux d'amélioration dans les écoles et bâtiments municipaux (hors travaux d'économies d'énergie et d'aménagement des cours d'écoles inscrits au PPI),

5 ESPACES VERTS ~ 125k€

Des crédits sont prévus principalement pour l'implantation ou le renouvellement d'aires de jeux, pour des interventions sur le site des serres municipales et au parc des sports ainsi que pour l'acquisition de mobilier urbain (bancs...).

7 GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE ~ 1 043k€

Cette enveloppe couvre les dépenses de renouvellement des chaussées (notamment rue Paradis et rue Lomet suivie en AP/CP), de sécurisation, d'aménagement de trottoirs, d'aménagements cyclables (notamment piste cyclable reliant Donnefort à Pont-du-Casse), l'acquisition de mobilier urbain et de signalétique verticale, ainsi que les participations versées aux concessionnaires pour l'effacement des réseaux.

8 ACQUISITION ET RESTAURATION D'ŒUVRES D'ART ~ 52k€

Cette enveloppe permet d'enrichir et restaurer les collections du Musée en fonction des opportunités du marché de l'art.

C - Les provisions dévolues à la mise en œuvre des contrats de quartier

2024 sera la troisième année de réalisation de la 3^{ème} génération de contrats signés le 18 décembre 2021. En 2024, ce sont 37 projets d'aménagements au total qui ont été inscrits aux contrats de quartier (délibération CM du 16/12/2023), pour un montant prévisionnel de 2,35M€. Afin d'affiner les prévisions budgétaires au plus près des calendriers de réalisation des projets, 11 des 37 opérations seront suivies en AP/CP (cf délibération spécifique). Ainsi, les crédits nouveaux inscrits au BP 2024 au titre des contrats de quartier s'élèvent à 1,7M€.

Les 37 projets contractualisés avec les conseils de quartier pour 2024 concernent :

- la voirie (26 aménagements) : sécurisation de traversées piétonnes, réfection de trottoirs, réfection de chaussées (notamment parvis place des Droits de l'Homme, rues Neuve, Marcel Rogué, Lisbonne), création de places de stationnement, implantation de mobilier urbain ou de signalétique.
- les espaces verts (8 aménagements) : réfection du square Verdun, implantation de nouveaux jeux sur le parc Chabaud, végétalisation de l'espace derrière Pôle Emploi.
- le sport (1 aménagement) : implantation d'agrès sportifs dans le parc Chabaud /Paganel.
- les études pour les réfections de rues qui seront programmées en 2025 (2 études) : rues Paulin Régnier et Ducourneau.

Enfin, et c'est une nouveauté avec cette 3^{ème} génération de contrats, les quartiers peuvent également porter des projets en matière de transition écologique et sont à ce titre dotés d'un budget spécifique de 75k€/an. On retrouve ainsi en 2024, 10 actions de transition écologique pour un montant prévisionnel de 48k€ (végétalisation de la place des Vignes, embellissement de l'espace vert au pied du calvaire avenue G. Delpech, végétalisation du parvis des Jacobins). D'autres actions se grefferont tout au long de l'année.

III – LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'équilibre du BP 2024, avec des taux de réalisation de 100% en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, serait quant à lui assuré par un emprunt prévisionnel de 14,8M€ (dont 5,5M€ déjà souscrits fin 2023 pour le financement des restes à réaliser 2023).

2024	ENCOURS au 01/01/2024 A	CAPITAL REMBOURSE B	EMPRUNT EQUILIBRE C	ENCOURS au 31/12/2024 D = A - B + C	VARIATION D - A	VARIATION D/A
BUDGET PRINCIPAL	22 830	3 059	14 858	34 629	11 799	+52%
Dette propre	22 830	3 059	14 858	34 629	11 799	52%

L'encours de dette s'élèverait donc, au 31/12/2024, à 34,6M€ si cet emprunt d'équilibre devait être réalisé dans sa totalité.

Le ratio encours de dette propre au 31/12 sur épargne brute (dit aussi capacité de désendettement) serait en augmentation de 2,2 ans par rapport au CA 2023, sous l'effet combiné d'une augmentation de l'encours de dette et d'une diminution de l'épargne brute. La capacité de désendettement resterait toutefois inférieure au plafond de 12 ans fixé par la loi.

BUDGET PRINCIPAL (hors mouvements exceptionnels)	BP21	CA21	BP22	CA22	BP23	CA23	BP24
EPARGNE BRUTE	6 068	7 843	5 754	7 208	4 534	6 643	6 234
TAUX D'EPARGNE BRUTE (Epargne brute/recettes réelles de l'exercice)	13,3%	17,2%	12,2%	15,2%	9,2%	13,2%	12,3%
ENCOURS DE DETTE PROPRE AU 31/12	22 334	21 449	29 235	21 699	32 839	22 830	34 629
CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT (Encours de dette/Epargne brute)	3,7 ans	2,7 ans	5,1 ans	3,0 ans	7,2 ans	3,4 ans	5,6 ans

Pour mémoire, l'encours de dette moyen par habitant pour les villes métropolitaines de la strate (20 000 à moins de 50 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité unifiée) est de 995€ (source DGCL à partir des données des Comptes administratifs 2022).

Au BP 2024, l'encours de dette par habitant de la ville d'Agen atteindrait les 1 000€ et donc de la moyenne des villes de sa taille.

IV – L'EQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2024

Afin d'avoir une vision complète de l'équilibre budgétaire de l'exercice 2024, il convient d'intégrer l'affectation des résultats 2023 (cf rapport spécifique) ainsi que les dépenses et recettes d'ordre² (notamment dotations aux amortissements).

En effet, l'excédent de fonctionnement dégagé en 2023 est affecté en 2024 en partie sur la section de fonctionnement (1 399k€) et en partie sur la section d'investissement (4 061k€), en couverture du déficit constaté en 2023 sur la section d'investissement (3 066k€) et du déficit des restes à réaliser en investissement (995k€).

Ainsi, l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement de l'exercice 2024 n'est pas uniquement fonction des dépenses et recettes inscrites au budget 2024 mais également de l'excédent de fonctionnement reporté.

Par conséquent, le montant prévisionnel du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui correspond à l'autofinancement (enregistré à la fois en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement) s'élève à 4 976k€.

Compte tenu de l'autofinancement ainsi dégagé et du volume des investissements à financer, l'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 9 358k€ s'ajoutant aux 5 500k€ d'emprunts souscrits en couverture des reports 2023.

² Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures entre sections (amortissements) ou à l'intérieur d'une section (intégrations budgétaire) sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes. Elles sont très souvent en lien avec la gestion de l'inventaire comptable du patrimoine de la collectivité.

EQUILIBRE DU BP 2024 BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT (réel + ordre)		
Opérations réelles	44 720 122,09 €	50 907 547,78 €
Opérations d'ordre	2 850 000,00 €	238 894,89 €
Excédent 2023 (env 2384)		1 399 376,73 €
Sous-total avant virement	47 570 122,09 €	52 545 819,40 €
Virement (env 2380)	4 975 697,31 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	52 545 819,40 €	52 545 819,40 €
INVESTISSEMENT (réel + ordre)		
Opérations réelles	27 016 764,64 €	10 072 090,49 €
Opérations d'ordre	2 838 894,89 €	5 450 000,00 €
Reports 2023	11 123 777,26 €	4 628 623,28 €
Emprunt de couverture		5 500 000,00 €
Sous-total avant virement	40 979 436,79 €	25 650 713,77 €
Virement (env 2562)		4 975 697,31 €
Déficit global de clôture 2023 (env 3548)	3 066 083,49 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé (env 4779)		4 061 237,47 €
Sous-total avant emprunt	44 045 520,28 €	34 687 648,55 €
Emprunt d'équilibre (env 7890)		9 357 871,73 €
TOTAL INVESTISSEMENT	44 045 520,28 €	44 045 520,28 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.2121-29 et L.2312-1,

La Commission Ressources consultée le 18 mars 2024,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

07 ABSTENTIONS : Mme Maryse COMBRES, M. Laurent BRUNEAU, Mme Naïma LASMAK, M. Pierre DUPONT, Mme Marjorie DELCROS, M. Juan CRUZ GARAY, M. Frédéric RAUCH

DECIDE

1°/ D'APPROUVER l'équilibre général du budget primitif 2024,

2°/ D'APPROUVER l'inscription au compte 7865 « reprise sur dépréciations et provisions » d'un montant de 25 224 € afin d'ajuster le montant de la provision constituée dans le cadre d'un contentieux indemnitaire impliquant la Ville d'Agen devant le tribunal administratif,

3°/ D'APPROUVER l'inscription au compte 6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants » d'un montant de 21 845,49 € et au compte 7817 « reprise sur dépréciations et provisions » d'un montant de 8 674,22 € conformément à la comptabilité des restes à recouvrer tenue par le comptable public,

4°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre tout acte en exécution de ce budget, et notamment de procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement de la section, hors dépenses de personnel, comme l'autorise l'instruction comptable M57.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_026**

Objet : **Approbation d'une ouverture d'une autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des travaux engagés par les conseils de quartiers**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39 L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjointes
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASKAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s) M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**
Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. IACHEMET) à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Expose :

L'annualité budgétaire est l'un des principes fondamentaux des finances publiques.

Or, au regard des taux de réalisation jugés trop faibles en section d'investissement mais aussi et surtout de volumes de restes à réaliser à financer par de l'emprunt souvent

importants en fin d'exercice, il est proposé de mettre en place une gestion en autorisation de programme/crédits de paiement pour les projets dont le montant et la durée sont de nature à peser sur l'équilibre budgétaire annuel.

Une Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements relatifs à un projet particulier. Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée en cours de programme, conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales.

Les Crédits de Paiement, quant à eux, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante. Le budget de l'année N ne tient compte que des Crédits de Paiement de l'année en cours, conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales.

La somme des Crédits de Paiement doit toujours être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les Crédits de Paiement votés et non mandatés dans l'exercice sont automatiquement annulés en fin d'exercice. Ils peuvent être reventilés sur les exercices suivants, par un vote d'actualisation de l'Autorisation de Programme à l'occasion de l'adoption du budget primitif.

Lors du Conseil municipal du 16 décembre 2023, le programme 2024 des projets de quartier a été approuvé. Au vu du montant de certaines opérations, il est donc proposé de mettre en place une gestion en AP/CP pour les projets liés à la programmation des conseils de quartiers. Cette autorisation de programme couvrira les marchés et commandes de travaux relatifs à ces projets.

Le coût prévisionnel des projets des quartiers est estimé à :

Quartier	Dépenses	Montant TTC
Quartier Dangla	Effacement des réseaux aériens de la rue de Lisbonne	350 000 €
Quartier Lycée Palissy	Effacement de réseaux et réfection de voirie de la rue Marcel Rogué	266 495 €
Quartier Préfecture	Rénovation du square de Verdun	215 000 €
Quartier Victor Hugo	Aménagement d'ensemble de la rue Neuve	207 467 €
Quartier Saint-Hilaire	Aménagement d'ensemble de la rue Puits du Saumon	200 000 €
Quartier l'Ermitage	Réfection de trottoirs Vallon de Vérone	200 000 €
Quartier Bézis	Aménagement sécuritaire et pose d'écluses de rue Pierre Paul de Riquet	100 000 €
Quartier Hôtel de ville et quartier Carnot	Aménagement et végétalisation de la place des droits de l'homme	125 000 €
Quartier Cathédrale	Aménagement d'un trottoir rue de la Tour	85 000 €

Quartier Toussaint-Labesque	Aménagement de cheminements du Square Labesque	75 000 €
Quartier La Villette	Effacement de réseau de la rue de la Masse	89 000 €
TOTAL		1 912 962€

Il est proposé d'ouvrir une Autorisation de Programme pluriannuelle sur deux ans d'un montant de 1 912 962 € TTC en dépenses et de la ventiler selon les Crédits de Paiements annuels ci-dessous :

Quartier	Projets	Crédits paiements prévisionnels		TOTAL
		2024	2025	
Quartier Dangla	Effacement des réseaux aériens de la rue de Lisbonne	250 000 € 150 k€ chapitre 23 100 k€ chapitre 204	100 000 € chapitre 23	350 000 €
Quartier Lycée Palissy	Effacement de réseaux et réfection de voirie de la rue Marcel Rogué	128 495 € 80 495 € chapitre 23 48 000 € chapitre 204	138 000 € chapitre 23	266 495 €
Quartier Préfecture	Rénovation du square de Verdun	172 000 € chapitre 23	43 000 € chapitre 23	215 000 €
Quartier Victor Hugo	Aménagement d'ensemble de la rue Neuve	103 734 € chapitre 23	103 733 € chapitre 23	207 467 €
Quartier Saint-Hilaire	Aménagement d'ensemble de la rue Puits du Saumon	50 000 € chapitre 23	150 000 € chapitre 23	200 000 €
Quartier l'Ermitage	Réfection de trottoirs Vallon de Vêrone	50 000 € chapitre 23	150 000 € chapitre 23	200 000 €
Quartier Bézis	Aménagement sécuritaire et pose d'écluses de rue Pierre Paul de Riquet	75 000 € chapitre 23	25 000 € chapitre 23	100 000 €
Quartier Hôtel de ville et quartier Carnot	Aménagement et végétalisation de la place des droits de l'homme	50 000 € chapitre 23	75 000 € chapitre 23	125 000 €
Quartier Cathédrale	Aménagement d'un trottoir rue de la Tour	40 000 € chapitre 23	45 000 € chapitre 23	85 000 €
Quartier Toussaint-Labesque	Aménagement de cheminements du Square Labesque	50 000 € chapitre 23	25 000 € chapitre 23	75 000 €
Quartier La Villette	Effacement de réseau	50 000 € chapitre 204	39 000 € chapitre 204	89 000 €
TOTAL		1 019 229 €	893 733 €	1 912 962 €

Les modifications qui pourraient impacter le montant de l'Autorisation de Programme, notamment à la notification des marchés de travaux, feront l'objet d'une nouvelle délibération, de même que les décalages qui pourraient intervenir sur les Crédits de Paiements annuels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.2121-29, L.2311-3 et R.2311-9,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 18 mars 2024,
LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ DE DECIDER l'ouverture d'une Autorisation de Programme pour les projets des conseils de quartier à hauteur de 1 912 962 € TTC en dépenses et l'inscription des Crédits de Paiement (CP) afférents tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

Quartier	Projets	Crédits paiements prévisionnels		TOTAL
		2024	2025	
Quartier Dangla	Effacement des réseaux aériens de la rue de Lisbonne	250 000 € 150 k€ chapitre 23 100 k€ chapitre 204	100 000 € chapitre 23	350 000 €
Quartier Lycée Palissy	Effacement de réseaux et réfection de voirie de la rue Marcel Rogué	128 495 € 80 495 € chapitre 23 48 000 € chapitre 204	138 000 € chapitre 23	266 495 €
Quartier Préfecture	Rénovation du square de Verdun	172 000 € chapitre 23	43 000 € chapitre 23	215 000 €
Quartier Victor Hugo	Aménagement d'ensemble de la rue Neuve	103 734 € chapitre 23	103 733 € chapitre 23	207 467 €
Quartier Saint-Hilaire	Aménagement d'ensemble de la rue Puits du Saumon	50 000 € chapitre 23	150 000 € chapitre 23	200 000 €
Quartier l'Ermitage	Réfection de trottoirs Vallon de Vérone	50 000 € chapitre 23	150 000 € chapitre 23	200 000 €
Quartier Bézis	Aménagement sécuritaire et pose d'écluses de rue Pierre Paul de Riquet	75 000 € chapitre 23	25 000 € chapitre 23	100 000 €
Quartier Hôtel de ville et quartier Carnot	Aménagement et végétalisation de la place des droits de l'homme	50 000 € chapitre 23	75 000 € chapitre 23	125 000 €
Quartier Cathédrale	Aménagement d'un trottoir rue de la Tour	40 000 € chapitre 23	45 000 € chapitre 23	85 000 €
Quartier Toussaint-Labesque	Aménagement de cheminements du Square Labesque	50 000 € chapitre 23	25 000 € chapitre 23	75 000 €
Quartier La Villette	Effacement de réseau	50 000 € chapitre 204	39 000 € chapitre 204	89 000 €
TOTAL		1 019 229 €	893 733 €	1 912 962 €

2°/ DE PRECISER que les modifications susceptibles d'être apportées à cette Autorisation de Programme (AP) feront l'objet d'une nouvelle délibération lors du vote du budget primitif ou d'une décision modificative,

3°/ DE PRECISER que les CP non mandatés dans l'exercice seront annulés automatiquement et que les modifications apportées à leur ventilation pluriannuelle feront l'objet d'une nouvelle délibération lors du vote du budget primitif ou d'une décision modificative.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro :	DCM2024_027
Objet :	Approbation d'une ouverture d'une autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des investissements engagés dans le cadre de l'aménagement du Parc FALLIERES sur la Ville d'Agen
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	39 L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;
Présents :	29 M. DIONIS DU SEJOUR - Maire Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux
Absent(s)	M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)
Pouvoir(s)	7 Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. DELCROS)
Président de séance :	M. Jean DIONIS du SEJOUR
Secrétaire de séance :	M. Roberto VILLETA
Date d'envoi de la convocation dématérialisée :	19/03/2024

Expose :

L'annualité budgétaire est l'un des principes fondamentaux des finances publiques.

Or, au regard des taux de réalisation jugés trop faibles en section d'investissement mais aussi et surtout de volumes de restes à réaliser à financer par de l'emprunt souvent importants en fin d'exercice, il est proposé de mettre en place une gestion en autorisation de

programme/crédits de paiement pour les projets dont le montant et la durée sont de nature à peser sur l'équilibre budgétaire annuel.

Une Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements relatifs à un projet particulier. Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée en cours de programme, conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales.

Les Crédits de Paiement, quant à eux, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante. Le budget de l'année N ne tient compte que des Crédits de Paiement de l'année en cours, conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales.

La somme des Crédits de Paiement doit toujours être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les Crédits de Paiement votés et non mandatés dans l'exercice sont automatiquement annulés en fin d'exercice. Ils peuvent être reventilés sur les exercices suivants, par un vote d'actualisation de l'Autorisation de Programme à l'occasion de l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé de mettre en place une gestion en AP/CP pour le projet d'aménagement du Parc Fallières. Cette AP couvrira uniquement les marchés et commandes de travaux relatifs à ce projet (chapitre 23) et pas les études préparatoires (chapitre 20) ni les effacements de réseaux (chapitre 204), dont une partie des crédits ont déjà été réalisés ou engagés sur 2023. Cet aménagement s'inscrit dans le projet de mandat – engagement n°49 « *Transformation de la Place Armand Fallières en véritable parc urbain* » et les objectifs à atteindre de ce dernier sont les suivants :

- faire de la place un véritable espace vert du cœur de Ville : le parc Fallières ;
- valoriser et moderniser l'espace végétalisé central et y favoriser l'émergence de nouveaux usages ;
- mieux accompagner les déplacements des agenais ;
- améliorer le confort de la place et favoriser sa connexion au centre-ville ;
- améliorer les relations entre les différents modes de déplacement ;
- valoriser le patrimoine urbain, architectural et paysager de la place ;
- renouveler son identité, développer son attractivité ;
- conforter le lien social par la mixité des pratiques urbaines.

Le coût prévisionnel du projet est estimé, hors travaux sous convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, à 6 560k€ TTC.

L'Autorisation de Programme, qui concerne uniquement les travaux (hors études et effacements de réseaux qui représentent un montant de 230k€), portera sur un montant de 6 330k€. Il est proposé de la ventiler sur trois ans, selon les crédits de paiements annuels ci-dessous :

Années	2024	2025	2026	TOTAL
Crédits de paiement	800 k€	3 000 k€	2 530 k€	6 330k€

Les modifications qui pourraient impacter le montant de l'Autorisation de Programme, notamment à la notification des marchés de travaux, feront l'objet d'une nouvelle délibération, de même que les décalages qui pourraient intervenir sur les crédits de paiements annuels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.2121-29, L.2311-3 et R.2311-9,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu le projet de mandat 2020-2026 et notamment l'engagement n°49 « *Transformation de la Place Armand Fallières en véritable Parc Urbain* »,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 18 mars 2024,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ DE DECIDER l'ouverture d'une Autorisation de Programme pour la transformation de la Place Armand Fallières à hauteur de 6 330 000 € TTC en dépenses et l'inscription des Crédits de Paiement (CP) afférents tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

Années	2024	2025	2026	TOTAL
Crédits de paiement	800 k€	3 000 k€	2 530 k€	6 330k€

2°/ DE PRECISER que les modifications susceptibles d'être apportées à cette Autorisation de Programme (AP) feront l'objet d'une nouvelle délibération lors du vote du budget primitif ou d'une décision modificative,

3°/ DE PRECISER que les CP non mandatés dans l'exercice seront annulés automatiquement et que les modifications apportées à leur ventilation pluriannuelle feront l'objet d'une nouvelle délibération lors du vote du budget primitif ou d'une décision modificative,

4°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer les demandes d'aide financière correspondantes auprès des partenaires susceptibles de financer ce projet.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



Handwritten signature of Jean Dionis du Séjour.

**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Handwritten signature of Roberto Villeta.

Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_028**

Objet : **Actualisation d'autorisation de programme et des crédits de paiement pour le pluriannuel des investissements engagés dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Jean JAURES**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjointes
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

L'annualité budgétaire est l'un des principes fondamentaux des finances publiques.

Or, au regard des taux de réalisation jugés trop faibles en section d'investissement mais aussi et surtout de volumes de restes à réaliser à financer par de l'emprunt souvent importants en fin d'exercice, il est proposé de mettre en place une gestion en autorisation de

programme/crédits de paiement pour les projets dont le montant et la durée sont de nature à peser sur l'équilibre budgétaire annuel.

Une Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements relatifs à un projet particulier. Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée en cours de programme (*articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales*).

Les Crédits de Paiement (CP), quant à eux, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante. Le budget de l'année N ne tient compte que des Crédits de Paiement de l'année en cours (*articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales*).

La somme des Crédits de Paiement doit toujours être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les Crédits de Paiement votés et non mandatés dans l'exercice sont automatiquement annulés en fin d'exercice. Ils peuvent être reventilés sur les exercices suivants, par un vote d'actualisation de l'Autorisation de Programme à l'occasion de l'adoption du budget primitif.

L'Autorisation de Programme relative au projet de l'avenue Jean JAURES a été ouverte par une délibération du Conseil Municipal le 3 avril 2023.

Pour mémoire, cet aménagement s'inscrivait dans le projet de mandat n°65 "*Créer une ceinture douce autour du centre-ville*" et les objectifs à atteindre dans ce projet sont les suivants :

- Requalifier l'ensemble de l'avenue avec une redistribution des espaces dédiés aux circulations routières et douces et assurer une continuité de la ceinture douce autour de son centre-ville ;
- Embellir l'avenue par la réalisation de l'effacement des réseaux aériens existants ;
- Améliorer le cadre de vie par la réorganisation du stationnement sur l'avenue et la mise en accessibilité des espaces publics ;
- Mettre en valeur le patrimoine et notamment la façade de l'Eglise du Sacré Cœur avec un réagencement de son parvis ;
- Rafraichir la ville par la plantation d'arbres d'alignement sur l'ensemble de l'avenue ;
- Eclairer autrement par le remplacement des équipements existants par des matériels plus performants et économes en énergie.
- Sécuriser les réseaux par le renforcement ou le renouvellement de réseaux anciens ou vétuste.

Le coût prévisionnel (hors travaux sous convention de mandat pour l'Agglomération d'Agen) du projet était estimé à :

Dépenses	HT	TTC
Travaux	6 440 500	7 728 600

Les Crédits de Paiement étaient ventilés comme suit :

Années	2023	2024	2025
Dépenses prévisionnelles TTC	750 000 €	6 402 600 €	576 000 €

A ce stade du projet, il y a lieu de modifier le montant de l'Autorisation de Programme et il convient donc de revoir la répartition des Crédits de Paiement annuels afin d'être au plus près du déroulement de l'opération.

Dépenses	HT	TTC
Travaux	7 120 000€	8 544 000 €

En effet, l'état des dépenses réalisées à ce jour, ajouté à l'estimation des dépenses restant à intégrer au BP 2024, qui devront être réalisées d'ici la clôture comptable de ce même exercice, conduisent à revoir la ventilation des crédits de paiement de la manière suivante :

Années	Réalisé en 2023	2024	2025	2026
Crédits de paiements TTC	370 377,95 €	3 550 000 €	3 755 000 €	868 622,05€

Ces crédits supplémentaires sont liés :

- à la sécurisation des passages piétons ;
- au renforcement de la végétalisation de l'avenue ;
- la liaison de la fibre optique pour la vidéo protection ;
- le remplacement du câblage Télécom ;
- les bornes lumineuses et leur raccordement au réseau.

Par ailleurs, même si les recettes n'ont pas vocation à être suivies en Autorisation de Programme/Crédits de Paiement, il est utile de rappeler que ce projet fait l'objet de demandes de financement (65 750 € au titre du schéma vélo, soule du Conseil départemental du Lot-et Garonne 1 985 000 €, 192 500 € au titre du FST de l'Agglomération d'Agen).

Les modifications qui pourraient impacter le montant de l'Autorisation de Programme, notamment à la notification des marchés de travaux, feront l'objet d'une nouvelle délibération, de même que les décalages qui pourraient intervenir sur les Crédits de Paiement annuels.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment, les articles L.2121-29, L.2311-3 et R.2311-9,

Vu la délibération n°DCM2023_037 du Conseil Municipal de la Ville d'Agen, en date du 3 avril 2023, portant approbation d'une ouverture d'autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des investissements engagés dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès sur Agen,

Vu le projet de mandat 2020-2026 et notamment l'engagement n°65 "Créer une ceinture douce autour du centre-ville",

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources » en date du 18 mars 2024,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ D'APPROUVER la révision du montant de l'Autorisation de Programme pour l'aménagement de l'avenue Jean JAURES à hauteur de 8 544 000 €,

2°/ D'ACTER la nouvelle ventilation annuelle des crédits de paiement afférents tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

Années	Dépenses réalisées en 2023	2024	2025	2026
Crédits de paiement TTC	370 377,95 €	3 550 000 €	3 755 000 €	868 622,05€

3°/ DE PRECISER que les inscriptions budgétaires correspondantes seront inscrites au budget primitif 2024 présenté à ce même conseil,

4°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer les demandes d'aide financière correspondantes auprès des partenaires susceptibles de financer ce projet.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



Handwritten signature of Jean Dionis du Séjour.

**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Handwritten signature of Roberto Villeta.

Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_029**

Objet : **Approbation d'une ouverture d'une autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des investissements engagés dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation des circulations piétonnes entre le Pont Picketty et le Pont de Courpian**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Expose :

L'annualité budgétaire est l'un des principes fondamentaux des finances publiques.

Or, au regard des taux de réalisation jugés trop faibles en section d'investissement mais

aussi et surtout de volumes de restes à réaliser à financer par de l'emprunt souvent importants en fin d'exercice, il est proposé de mettre en place une gestion en autorisation de programme/crédits de paiement pour les projets dont le montant et la durée sont de nature à peser sur l'équilibre budgétaire annuel.

Une Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements relatifs à un projet particulier. Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée en cours de programme, conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales.

Les Crédits de Paiement (CP) quant à eux, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante. Le budget de l'année N ne tient compte que des Crédits de Paiement de l'année en cours, conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales.

La somme des Crédits de Paiement doit toujours être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les Crédits de Paiement votés et non mandatés dans l'exercice sont automatiquement annulés en fin d'exercice. Ils peuvent être reventilés sur les exercices suivants, par un vote d'actualisation de l'Autorisation de Programme à l'occasion de l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé de mettre en place une gestion en AP/CP pour le projet d'aménagement et de sécurisation des circulations piétonnes entre le pont de Piketty et le pont de Courpian.

Cette autorisation de programme couvrira les marchés et commandes de travaux relatifs à ce projet.

Le projet consiste en l'aménagement et la sécurisation des circulations piétonnes entre le pont de Piketty et le pont de Courpian.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à :

Dépenses	HT	TTC
Travaux	541 666.67 €	650 000 €

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme pluriannuelle sur deux ans d'un montant de 650 000 € TTC en dépenses et de la ventiler selon les crédits de paiements annuels ci-dessous :

Années	2024	2025
Crédits paiements TTC	150 000€ (chapitre 20)	500 000 € (chapitre 23)

Les modifications qui pourraient impacter le montant de l'autorisation de programme, notamment à la notification des marchés de travaux, feront l'objet d'une nouvelle délibération, de même que les décalages qui pourraient intervenir sur les crédits de

paiements annuels.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment, les articles L.2121-29, L. 2311-3 et R.2311-9,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources » en date du 18 mars 2024,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ DE DECIDER l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'aménagement et la sécurisation des circulations piétonnes entre le pont de Piketty et le pont de Courpian soit 650 000 € TTC en dépenses et l'inscription des Crédits de Paiement (CP) afférents tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

Années	2024	2025
Crédits paiements TTC	150 000€ (chapitre 20)	500 000 € (chapitre 23)

2°/ DE PRECISER que les modifications susceptibles d'être apportées à cette Autorisation de Programme (AP) feront l'objet d'une nouvelle délibération lors du vote du budget primitif ou d'une décision modificative,

3°/ DE PRECISER que les CP non mandatés dans l'exercice seront annulés automatiquement et que les modifications apportées à leur ventilation pluriannuelle feront l'objet d'une nouvelle délibération lors du vote du budget primitif ou d'une décision modificative,

4°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer les demandes d'aide financière correspondantes auprès des partenaires susceptibles de financer ce projet.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_030**

Objet : **Approbation d'une ouverture d'une autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des investissements engagés dans le cadre de l'aménagement de la contre-allée De Gaulle et de la Rue Cale Abadie**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39 L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)
M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**
Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

L'annualité budgétaire est l'un des principes fondamentaux des finances publiques.

Or, au regard des taux de réalisation jugés trop faibles en section d'investissement mais

aussi et surtout de volumes de restes à réaliser à financer par de l'emprunt souvent importants en fin d'exercice, il est proposé de mettre en place une gestion en autorisation de programme/crédits de paiement pour les projets dont le montant et la durée sont de nature à peser sur l'équilibre budgétaire annuel.

Une Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements relatifs à un projet particulier. Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée en cours de programme conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales.

Les Crédits de Paiement (CP) quant à eux, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante. Le budget de l'année N ne tient compte que des Crédits de Paiement de l'année en cours conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales.

La somme des Crédits de Paiement doit toujours être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les Crédits de Paiement votés et non mandatés dans l'exercice sont automatiquement annulés en fin d'exercice. Ils peuvent être reventilés sur les exercices suivants, par un vote d'actualisation de l'Autorisation de Programme à l'occasion de l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé de mettre en place une gestion en AP/CP pour le projet d'aménagement de la contre-allée de Gaulle et de la rue Cale Abadie.

Cette autorisation de programme couvrira les marchés et commandes de travaux relatifs à ce projet.

Le projet consiste en la réfection complète de la chaussée et des trottoirs de la rue Cale Abadie et de l'extension de la partie piétonne de la contre-allée.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à :

Dépenses	HT	TTC
Travaux	333 333 €	400 000 €

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme pluriannuelle sur deux ans d'un montant de 400 000 € TTC en dépenses et de la ventiler selon les crédits de paiements annuels ci-dessous :

Années	2024	2025
Crédit de paiements TTC	100 000 € 50 000 € chapitre 204 50 000 € chapitre 23	300 000 € (Chapitre 23)

Les modifications qui pourraient impacter le montant de l'autorisation de programme, notamment à la notification des marchés de travaux, feront l'objet d'une nouvelle délibération, de même que les décalages qui pourraient intervenir sur les crédits de paiements annuels.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment, les articles L.2121-29, L. 2311-3 et R.2311-9,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources » en date du 18 mars 2024,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/DE DECIDER l'ouverture d'une autorisation de programme pour le projet de réaménagement de la contre-allée de Gaulle et de la rue cale Abadie de 333 333 € HT soit 400 000 € TTC en dépenses et l'inscription des Crédits de Paiement (CP) afférents tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

Années	2024	2025
Crédit de paiements TTC	100 000 € 50 000 € chapitre 204 50 000 € chapitre 23	300 000 € (Chapitre 23)

2°/ DE PRECISER que les modifications susceptibles d'être apportées à cette Autorisation de Programme (AP) feront l'objet d'une nouvelle délibération lors du vote du budget primitif ou d'une décision modificative,

3°/ DE PRECISER que les CP non mandatés dans l'exercice seront annulés automatiquement et que les modifications apportées à leur ventilation pluriannuelle feront l'objet d'une nouvelle délibération lors du vote du budget primitif ou d'une décision modificative,

4°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer les demandes d'aide financière correspondantes auprès des partenaires susceptibles de financer ce projet.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Pour extrait conforme,



Handwritten signature of Jean DIONIS in black ink.

**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Handwritten signature of Roberto VILLETA in black ink.

Roberto VILLETA

importants en fin d'exercice, il est proposé de mettre en place une gestion en autorisation de programme/crédits de paiement pour les projets dont le montant et la durée sont de nature à peser sur l'équilibre budgétaire annuel.

Une Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements relatifs à un projet particulier. Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée en cours de programme, conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales.

Les Crédits de Paiement (CP) quant à eux, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante. Le budget de l'année N ne tient compte que des Crédits de Paiement de l'année en cours, conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales.

La somme des Crédits de Paiement doit toujours être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les Crédits de Paiement votés et non mandatés dans l'exercice sont automatiquement annulés en fin d'exercice. Ils peuvent être reventilés sur les exercices suivants, par un vote d'actualisation de l'Autorisation de Programme à l'occasion de l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé de mettre en place une gestion en AP/CP pour le projet d'aménagement de la rue Antoine LOMET.

Cette autorisation de programme couvrira les marchés et commandes de travaux relatifs à ce projet.

Le projet consiste en la réfection complète de la chaussée et des trottoirs de la rue Antoine LOMET.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à :

Dépenses	HT	TTC
Travaux	333 333 €	400 000 €

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme pluriannuelle sur deux ans d'un montant de 400 000 € TTC en dépenses et de la ventiler selon les crédits de paiements annuels ci-dessous :

Années	2024	2025
Crédits de paiements TTC	100 000 € 50 000 € chapitre 204 50 000 € chapitre 23	300 000 € (chapitre 23)

Les modifications qui pourraient impacter le montant de l'autorisation de programme, notamment à la notification des marchés de travaux, feront l'objet d'une nouvelle délibération, de même que les décalages qui pourraient intervenir sur les crédits de

paiements annuels.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment, les articles L.2121-29, L. 2311-3 et R.2311-9,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources » en date du 18 mars 2024,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ DE DECIDER l'ouverture d'une autorisation de programme pour le projet de réaménagement de la rue Antoine LOMET de 333 333 € HT soit 400 000 € TTC en dépenses et l'inscription des Crédits de Paiement (CP) afférents tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

Années	2024	2025
Crédits de paiements TTC	100 000 € 50 000 € chapitre 204 50 000 € chapitre 23	300 000 € (chapitre 23)

2°/ DE PRECISER que les modifications susceptibles d'être apportées à cette Autorisation de Programme (AP) feront l'objet d'une nouvelle délibération lors du vote du budget primitif ou d'une décision modificative,

3°/ DE PRECISER que les CP non mandatés dans l'exercice seront annulés automatiquement et que les modifications apportées à leur ventilation pluriannuelle feront l'objet d'une nouvelle délibération lors du vote du budget primitif ou d'une décision modificative,

4°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer les demandes d'aide financière correspondantes auprès des partenaires susceptibles de financer ce projet.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



Handwritten signature of Jean Dionis du Séjour.

**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Handwritten signature of Roberto Villeta.

Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_032**

Objet : **Approbation d'une ouverture d'une autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des investissements engagés pour l'acquisition de matériels roulants (secteur d'investissement n°2)**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjointes
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

L'annualité budgétaire est l'un des principes fondamentaux des finances publiques.

Or, au regard des taux de réalisation jugés trop faibles en section d'investissement mais aussi et surtout de volumes de restes à réaliser à financer par de l'emprunt souvent importants en fin d'exercice, il est proposé de mettre en place une gestion en autorisation de programme/crédits de paiement pour les projets dont le montant et la durée sont de nature à peser sur l'équilibre budgétaire annuel.

Une Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements relatifs à un projet particulier. Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée en cours de programme, conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales.

Les Crédits de Paiement (CP) quant à eux, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante. Le budget de l'année N ne tient compte que des Crédits de Paiement de l'année en cours, conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales.

La somme des Crédits de Paiement doit toujours être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les Crédits de Paiement votés et non mandatés dans l'exercice sont automatiquement annulés en fin d'exercice. Ils peuvent être reventilés sur les exercices suivants, par un vote d'actualisation de l'Autorisation de Programme à l'occasion de l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé de mettre en place une gestion en AP/CP pour les acquisitions de matériels roulants (secteur 2). Cette AP/CP couvrira les marchés et commandes relatifs aux matériels roulants, à leurs accessoires et à leurs pièces mécaniques.

Le secteur 2 d'investissement concerne l'ensemble du parc de véhicules de la ville d'Agen (véhicules légers, utilitaires, poids lourds, engins agricoles, engins de chantier et de nettoyage, deux roues motorisés, vélos etc...).

Le coût prévisionnel des acquisitions est estimé à :

Dépenses	HT	TTC
Acquisitions parc véhicules	1 000 000 €	1 200 000 €

Il est donc proposé d'ouvrir une autorisation de programme pluriannuelle d'un montant de 1 200 000 € TTC en dépenses et de la ventiler selon les crédits de paiements annuels ci-dessous :

Années	2024	2025	2026
Crédits paiements prévisionnels TTC	232 k€ chapitre 21	625 k€ chapitre 21	343 k€ chapitre 21

Les modifications qui pourraient impacter le montant de l'autorisation de programme, notamment à la notification des marchés de fourniture, feront l'objet d'une nouvelle délibération, de même que les décalages qui pourraient intervenir sur les crédits de paiements annuels.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment, les articles L.2121-29, L. 2311-3 et R.2311-9,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources » en date du 18 mars 2024,

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/DE DECIDER l'ouverture d'une autorisation de programme relative à l'acquisition des matériels roulants à hauteur de 1 000 000 € HT et 1 200 000 € TTC en dépenses et l'inscription des Crédits de Paiement (CP) afférents tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

Années	2024	2025	2026
Crédits paiements prévisionnels TTC	232 k€ chapitre 21	625 k€ chapitre 21	343 k€ chapitre 21

2°/DE PRECISER que les modifications susceptibles d'être apportées à cette Autorisation de Programme (AP) feront l'objet d'une nouvelle délibération lors du vote du budget primitif ou d'une décision modificative,

3°/ DE PRECISER que les CP non mandatés dans l'exercice seront annulés automatiquement et que les modifications apportées à leur ventilation pluriannuelle feront l'objet d'une nouvelle délibération lors du vote du budget primitif ou d'une décision modificative.

4°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer les demandes d'aide financière correspondantes auprès des partenaires susceptibles de financer ce projet.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_033**

Objet : **Rénovation du Musée des beaux-arts d' Agen**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d' Agen s'est réuni Mairie d' Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Expose :

Dans son engagement de mandat n° 12, la Municipalité a affiché sa détermination à faire entrer le Musée dans le XXIème siècle et l'insérer dans un programme architectural moderne.

I/ Rappel du contexte et du programme

La Ville d'Agen envisage une importante rénovation ainsi qu'une légère extension de son Musée des beaux-arts. Ce projet a pour objectifs d'accroître le rayonnement du Musée, d'améliorer notablement les conditions d'accueil des visiteurs et notamment des personnes à mobilité réduite, de créer des conditions de conservation adaptées aux collections actuellement mises à mal par le climat dans l'établissement, de valoriser le patrimoine bâti faisant écrin à la collection et de renouveler la scénographie du parcours de visite.

Ce projet est inscrit dans le programme de mandat pour faire entrer le Musée dans le XXIème siècle c'est-à-dire en faire un lieu de visite et de revisite, un lieu de séjour pour les habitants où se détendre et s'amuser, un lieu de croisement des champs artistiques, un lieu de contemplation et de découverte sans complexe des œuvres et de la richesse du territoire agenais au fil des époques.

Le Musée dont la collection bénéficie de l'appellation Musée de France est actuellement positionné au sein d'un ensemble architectural complexe composé de quatre hôtels particuliers (hôtels d'Estrades, de Vours, Vergès et Monluc), protégés par classement ou inscription au titre des monuments historiques, plus un pavillon (dénommé pavillon Aunac) sous forme d'extension réalisé fin XIXème siècle, le tout dans le secteur du site patrimonial remarquable (SPR) agenais.

Notons qu'une opération de restauration des toitures et d'une partie du réseau des eaux pluviales est en cours. Elle se développe sur quatre ans à raison d'un hôtel particulier par an, la première phase étant engagée sur 2023.

La présente opération consiste en une **rénovation complète des bâtiments** (hors travaux actuellement engagés et énoncés ci-avant) et des **espaces extérieurs**, en une **extension**, nécessaire pour satisfaire les besoins d'accueil, ainsi qu'en un **renouvellement complet de la scénographie de l'exposition permanente**.

II/ Le calendrier de l'opération

La Ville d'Agen a lancé un concours restreint de maîtrise d'œuvre en 2023 sous la forme d'un concours d'architecte restreint selon le calendrier suivant :

- 3 juillet 2023 : date limite de réception des candidatures
- 25 juillet 2023 : première réunion du jury (phase candidature)
- 2 août 2023 : envoi des dossiers de consultation aux candidats sélectionnés
- 24 novembre 2023 : date limite de réception des projets
- 21 décembre 2023 : seconde réunion du jury (phase offre)

Lors de sa réunion du 25 juillet 2023, le jury a désigné parmi les 62 candidatures reçues, les 4 candidats admis à concourir et le 21 décembre à l'issue d'un vote, le jury a retenu l'offre du groupement suivant : Architectures Adelfo SCARANELLO / Agence Pierre-Yves CAILLAULT / MAW MAFFRE Architectural Workshop / CL DESIGN / MOSQUITO / TACTILE STUDIO / WONDERFULIGHT / VERNACULAIRE / ALLEGRO ACOUSTIQUE / TPF INGENIERIE NOUVELLE AQUITAINE

En matière de calendrier prévisionnel, les différentes échéances du projet sont les suivantes :

2024 : fouilles archéologiques et études diverses

2025 : déménagement des collections ; démolition de l'aile Aunac et reconstruction du pavillon d'accueil

2026-2028 : suite des travaux bâtimentaires et scénographiques

III/ Le plan de financement du projet

Le projet global est estimé à un montant de 18 365 000 € TTC.

Compte-tenu de l'ampleur et de l'importance de ce projet, il est proposé de solliciter différentes participations financières auprès de l'Etat au titre des monuments historiques (25%) et au titre Musée de France (10%), CPER : 1,5 M€, Région : 1M€, Département : 600 000 €.

IV/ Gestion budgétaire du projet dans le cadre d'une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement

Il est proposé pour assurer le suivi budgétaire du projet de rénovation du musée d'ouvrir une autorisation de programme (AP) du montant du projet et, par dérogation au principe d'annualité budgétaire, de n'inscrire au budget chaque année que les crédits de paiement (CP) nécessaires aux réalisations annuelles.

Cette méthode qui permet d'améliorer les taux de réalisation et limite les reports de crédits, cloisonne le projet en question vis-à-vis des autres opérations d'investissement et nécessite un suivi rigoureux. A ce titre, un passage devant l'assemblée délibérante sera nécessaire dans l'éventualité d'une modification de l'AP ou des CP.

Les modifications qui pourraient impacter le montant de cette autorisation de programme, notamment à la notification des marchés de travaux, feront l'objet d'une nouvelle délibération, de même que les décalages qui pourraient intervenir sur les crédits de paiement.

	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
Chapitre 20 -CTC SPS	34 600	69 200	34 600	17 300	17 300	173 000
Chapitre 20 - Maîtrise d'œuvre	410 600	821 200	410 600	205 300	205 300	2 053 000
Chapitre 23 - Travaux	0	2 376 800	5 667 200	4 047 500	4 047 500	16 139 000
TOTAL	445 200	3 267 200	6 112 400	4 270 100	4 270 100	18 365 000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L. 2121-29, L. 2311-3 et R.2311-9,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment, les articles L.421-1 et R.111-2,

Vu le projet de mandat 2020-2026 et notamment, l'engagement n°12 « faire entrer le Musée dans le XXIème siècle et l'insérer dans un programme architectural moderne »,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 15 mars 2024,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ DE CONFIRMER le projet de rénovation du Musée des Beaux-Arts d'Agen,

2°/ DE VALIDER le programme du projet tel que décrit ci-dessus,

3°/ D'APPROUVER le plan de financement estimé à un montant total de 18 365 000 € TTC,

4°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'aides financières correspondantes au plan de financement auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles de soutenir le projet,

5°/ DE DECIDER l'ouverture d'une Autorisation de Programme pour le projet de rénovation du Musée des Beaux-Arts d'Agen à hauteur de 18 365 000 € TTC en dépenses et l'inscription des Crédits de Paiement afférents tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
Chapitre 20 –CTC SPS	34 600	69 200	34 600	17 300	17 300	173 000
Chapitre 20 – Maîtrise d'œuvre	410 600	821 200	410 600	205 300	205 300	2 053 000
Chapitre 23 - Travaux	0	2 376 800	5 667 200	4 047 500	4 047 500	16 139 000
TOTAL	445 200	3 267 200	6 112 400	4 270 100	4 270 100	18 365 000

6°/ DE PRECISER que les modifications susceptibles d'être apportées à cette autorisation de programme feront l'objet d'une nouvelle délibération lors du vote du budget primitif ou d'une décision modificative,

7°/ DE PRECISER que les crédits de paiement non mandatés dans l'exercice seront annulés automatiquement et que les modifications apportées à leur ventilation pluriannuelle feront l'objet d'une nouvelle délibération lors du vote du budget primitif ou d'une décision modificative.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_034**

Objet : **Projet de rénovation de la médiathèque Lacedède et création d'un tiers lieu culturel**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAL, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

Le projet Médiathèque tiers lieu culturel Lacedède s'inscrit dans le cadre de deux engagements de mandat :

Engagement n°16 : « Transformer la médiathèque en lieu de vie et d'étude » - L'objectif

étant de proposer une véritable politique publique de développement de la lecture en accompagnant les jeunes en « difficulté de lecture » et en transformant la médiathèque en lieu de vie et d'étude. Concrètement cet engagement se traduira par l'amélioration des conditions de confort de la salle de lecture (climatisation, élargissement des horaires pour les étudiants ...) et d'accès aux journaux et aux magazines.

Engagement n°84 « Créer un réseau de tiers lieux numériques » - *La ville d'Agen souhaite en effet créer et animer un réseau de tiers-lieux numériques assurant un maillage cohérent de la ville. Accessibles à tous, chaque tiers lieu proposera des espaces dédiés et sera équipés de moyens d'accès internet, de matériels numériques ainsi qu'un accompagnement et ateliers thématiques. A son lancement, ce réseau comprendra (sous réserve de l'accord des exploitants) notamment la Médiathèque et le Point Jeunes ».*

Le projet de rénovation étant maintenant formalisé (I), il convient d'en confirmer le bienfondé (II), de préciser le programme et le calendrier du projet (III) ainsi que d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser la recherche de financements associée à cette opération (IV).

Par ailleurs, il s'agira également de valider l'inscription de ce projet dans le cadre d'une gestion pluriannuelle en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

I/ Rappel du contexte

La ville d'Agen souhaite offrir aux habitants un nouveau lieu, à la fois de vie, d'étude, d'apprentissage et de découverte. La ville d'Agen a choisi d'implanter au sein même de la Médiathèque Lacépède (Médiathèque depuis 1975 qui accueille également dans les adjonctions : le point jeunes et un espace dédié au philosophe Michel Serres), un tiers lieu culturel.

Ce projet aspire à faire de la médiathèque un lieu de rencontres informelles et conviviales. Il deviendra après sa rénovation complète, un espace ouvert accueillant en son sein une bibliothèque, une salle d'animation, des associations d'arts, un café, des espaces de jeux-vidéos, un espace numérique et un jardin d'agrément. Il vise essentiellement à améliorer l'accès à la culture des jeunes et moins jeunes par le livre, le jeu, l'animation et le partage. Il doit permettre également d'améliorer le sentiment d'appartenance sociale des usagers.

Il se situe en centre-ville d'Agen, à proximité des transports urbains, des stations de bus scolaires et à égale distance des collèges et lycées de la ville : lycées de Beaudre et Palissy, collèges : Chaumié, la Salle Agen Felix Aunac et Jasmin.

II/ La réalisation d'un tiers lieu culturel, un projet qui s'impose

Pour permettre la réalisation des deux engagements de mandat précités, d'importants travaux de restructuration doivent être réalisés sur l'hôtel Lacépède (hôtel datant de 1765) et ses adjonctions du XX^{ème} siècle pour rendre le lieu plus fonctionnel et attractif. En effet, la médiathèque Lacépède est aujourd'hui une bibliothèque traditionnelle partagée entre adultes et jeunes, qui est entourée de diverses activités annexes et relativement autonomes. En faire un tiers lieu culturel signifie intégrer et développer toutes ces activités et transformer la relation du public à la culture. La première étape de cette reconversion consiste donc en une redistribution spatiale.

Il convient de préciser que ces travaux sont le résultat du travail conjoint de trois délégations municipales : numérique, jeunesse et culture qui ont œuvré durant deux années à la conception de ce nouveau lieu culturel. Une phase de concertation ainsi que des ateliers ont été menés avec les usagers, et une enquête grand public sur les besoins et attentes des

usagers (plus de 400 questionnaires remplis), les agents et les élus pour concevoir ce futur espace Lacépède a été réalisée.

III/ Le programme et le calendrier de l'opération

Les délais d'exécution sont estimés à 2 ans, à savoir :

- Etudes de conception : 12 mois
- Travaux : 12 mois,

C'est dans ce contexte que la ville d'Agen a lancé un marché de maîtrise d'œuvre courant 2023 et qu'elle a retenu, en cette fin d'année, le groupement « Basalt Architecture » situé à Paris, spécialisé en rénovation et création de bibliothèques.

Le groupement a de nombreuses références dans ce domaine et a travaillé sur le tiers lieux d'Autun dans le Maine et Loire, de Joigny dans l'Yonne, de La Roque d'Anthéron dans les Bouches-du-Rhône, à la réhabilitation d'une ferme en médiathèque et théâtre à Ferney-Voltaire dans l'Ain et intervient actuellement sur la médiathèque de Sainte Livrade dans le Lot et Garonne ainsi que sur la bibliothèque de Saint Egrève dans l'Isère.

L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue a une mission architecturale complète d'aménagement des espaces comprenant également le mobilier, la végétalisation et la signalétique. Le rez de chaussée sera destiné aux adultes, à un café expo, à l'information jeunesse, à une extension sur l'aile est pour l'accueil d'un large espace numérique, espace jeux-vidéos, mangas et bandes dessinées. Le premier étage est destiné aux enfants avec la création de perchoirs et le réaménagement de la mezzanine, l'accueil d'un espace Michel Serres et la création d'espaces de travail.

IV/ le plan de financement du projet

Les travaux globaux de rénovation sont estimés à **2 003 601.15 € HT soit 2 237 635 € TTC**. Ils se décomposent de la façon suivante :

Rénovation du rez-de-chaussée de la médiathèque Lacépède : 701 000 € HT,

Restructuration du 1^{er} étage et création d'une seconde mezzanine : 500 000 € HT

Rénovation thermique du bâtiment principal : 537 631 € HT

Prestation de maîtrise d'œuvre : 214 970,15 €.

Etudes complémentaires : plomb, amiante, structure : 50 000€

Plan de financement prévisionnel

Ressources	Montant sollicité	Taux sollicité sur le HT	Date de la demande
DSIL	480 000,00 €	33%	14/12/2023
Région Nouvelle Aquitaine	240 000,00 €	16%	20/01/2024
DRAC	140 040,00 €	10%	20/01/2024
LEADER/FEDER OS 5.1	100 000,00 €	6%	20/11/2023
Total subvention	960 040,00 €	65%	-

Autofinancement (**)	505 930,15 €	35%	-
Total des travaux HT	1 465 970,15 €		-
Total des travaux TTC (pour information)	1 627 226,87 €		-

(**) calculé sur le HT (la TVA étant récupérée par le biais du FCTVA)

Travaux de rénovation thermique :

Ressources	Montant alloué	Taux sollicité sur le HT	Date de notification
Fond vert	215 052€	40%	20/12/2023
Autofinancement (**)	322 579€	60%	
Travaux HT	537 631 €	100 %	

(**) calculé sur le HT (la TVA étant récupérée par le biais du FCTVA)

VI/ Gestion budgétaire du projet dans le cadre d'une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement

Il est proposé pour assurer le suivi budgétaire du projet de rénovation de la médiathèque Lacépède et la création d'un tiers lieu culturel d'ouvrir une autorisation de programme (AP) du montant du projet et, par dérogation au principe d'annualité budgétaire, de n'inscrire au budget chaque année que les crédits de paiement (CP) nécessaires aux réalisations annuelles.

Cette méthode qui permet d'améliorer les taux de réalisation et limite les reports de crédits, cloisonne le projet en question vis-à-vis des autres opérations d'investissement et nécessite un suivi rigoureux. A ce titre, un passage devant l'assemblée délibérante sera nécessaire dans l'éventualité d'une modification de l'AP ou des CP.

Le projet dont le coût global est évoqué ci-dessus est prêt à démarrer. La maîtrise d'œuvre est en effet en cours et le permis de construire sera déposé à la fin de l'été 2024 avec, de manière concomitante, le lancement de la consultation des entreprises. Le projet impactera donc les exercices budgétaires 2024, 2025 et 2026.

L'AP envisagée ne portera en revanche que sur la maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux relatifs à la rénovation de la médiathèque Lacépède et la création d'un tiers lieu culturel. Le budget nécessaire à l'acquisition du mobilier, l'aménagement du parc public de même que les dépenses relatives aux études techniques complémentaires ou interventions annexes non évaluables à ce jour ne seront pas intégrées dans l'autorisation de programme.

Rénovation Médiathèque :			HT	TTC
	TRAVAUX et Etudes			
AP	1	Rénovation du rez-de-chaussée de la médiathèque Lacépède :	701 000,00 €	770 000,00 €
AP	2	Restructuration du 1 ^{er} étage et création d'une seconde mezzanine :	500 000,00 €	572 000,00 €
AP	3	Prestation de maîtrise d'œuvre :	214 970,15 €	258 000,00 €
Hors AP	4	Etudes complémentaires :	50 000,00 €	50 000,00 €
	Total 1-2-3-4		1 465 970,15 €	1 650 000,00 €
AP	5	Rénovation thermique	537 631,00 €	587 635,00 €
	TOTAL AP		1 953 601,15 €	2 187 635,00 €
	Total 1-2-3-4-5	<i>Les travaux globaux de rénovation sont estimés à :</i>	2 003 601,15 €	2 237 635,00 €
	MOBILIER EQUIPEMENTS			
Hors AP	2026	<i>MOBILIER</i>	40 000,00 €	50 000,00 €
Hors AP		<i>matériels informatiques</i>	64 000,00 €	80 000,00 €
		Total TTC	104 000,00 €	130 000,00 €
	RENOVATION COMPLETE : TRAVAUX - ETUDES - MOBILIER - EQUIPEMENTS		2 107 601,15 €	2 367 635,00 €

Afin de tenir compte de ces coûts non intégrés dans le montant ci-dessus, il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme pluriannuelle d'un montant de à 2 187 635 € en dépenses à ventiler selon les crédits de paiement annuels ci-dessous :

Programme MEDIATHEQUE	2024	2025	2026	TOTAL AP
Dépenses prévisionnelles	110 000 €	1 633 708 €	443 927 €	2 187 635 €

Les modifications qui pourraient impacter le montant de cette autorisation de programme, notamment à la notification des marchés de travaux, feront l'objet d'une nouvelle délibération, de même que les décalages qui pourraient intervenir sur les crédits de paiement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment, les articles L.2121-29, L.2311-3 et R.2311-9,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment, les articles L.421-1 et R.111-2,

Vu le projet de mandat 2020-2026 et notamment, les engagements n°16 « transformer la médiathèque en lieu de vie et d'étude » et n°84 « créer un réseau de tiers-lieux numériques »,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ DE CONFIRMER le projet de rénovation de la médiathèque Lacépède et la création d'un tiers lieu culturel,

2°/ DE VALIDER le programme du projet tel que décrit ci-dessus,

3°/ D'APPROUVER le plan de financement proposé pour un montant total 2 367 635 € TTC,

4°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'aides financières correspondant au plan de financement auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles de soutenir le projet,

5°/ DE DECIDER l'ouverture d'une autorisation de programme pour le projet de rénovation de la médiathèque Lacépède et la création d'un tiers lieu culturel à hauteur de 2 187 635 € TTC en dépenses et l'inscription des crédits de paiement afférents tels que détaillés dans le tableau ci-dessus.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_035**

Objet : **Ouverture d'une autorisation de programme pour le suivi pluriannuel des investissements relatifs au projet d'aménagement d'un espace éponyme à la mémoire d'Albert FERRASSE**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjointes
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

L'annualité budgétaire est l'un des principes fondamentaux des finances publiques.

Or, au regard des taux de réalisation jugés trop faibles en section d'investissement mais

aussi et surtout de volumes de restes à réaliser à financer par de l'emprunt souvent importants en fin d'exercice, il est proposé de mettre en place une gestion en autorisation de programme/crédits de paiement pour les projets dont le montant et la durée sont de nature à peser sur l'équilibre budgétaire annuel.

Une Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements relatifs à un projet particulier. Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée en cours de programme conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales.

Les Crédits de Paiement (CP) quant à eux, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante. Le budget de l'année N ne tient compte que des Crédits de Paiement de l'année en cours conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales.

La somme des Crédits de Paiement doit toujours être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les Crédits de Paiement votés et non mandatés dans l'exercice sont automatiquement annulés en fin d'exercice. Ils peuvent être reventilés sur les exercices suivants, par un vote d'actualisation de l'Autorisation de Programme à l'occasion de l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé de mettre en place une gestion en AP/CP pour le projet lié à la création d'un espace éponyme à la mémoire d'Albert FERRASSE et au réaménagement du bâtiment existant. Cette autorisation de programme couvrira les marchés et commandes de travaux relatifs à ce projet.

Le projet consiste en la création d'un espace éponyme à la mémoire d'Albert Ferrasse permettant la mise en valeur de ces actions tout au long de sa vie personnelle et professionnelle.

La réalisation de cet Espace Mémoire implique un programme de travaux qui se décomposent comme suit :

- L'aménagement et l'extension de locaux (130 m²) dans le bâtiment de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de rugby dans le but d'y accueillir le futur Espace Mémoire :
 - ❖ Création d'un hall d'exposition temporaire de 83 m²
 - ❖ Création d'une salle multimédias pour des expositions temporaires de 61 m²
- La mise en valeur du salon Ferrasse d'origine
- La restructuration des locaux existants (environ 100 m²) avec le déménagement du service des Sports dans la partie administrative du bâtiment
- La création de l'accès à l'espace mémoire Ferrasse par le stade RABAL avec la mise en œuvre d'une clôture de séparation et création de places pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- La mise en accessibilité du site avec la création d'un élévateur PMR.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à :

Dépenses	HT	TTC
----------	----	-----

Travaux	912 500 €	1 095 000 €
----------------	-----------	-------------

L'Autorisation de Programme, qui concerne uniquement les travaux (hors études) portera sur un montant de 1 095 000 € TTC en dépenses et sera ventilé sur deux ans selon les crédits de paiements annuels ci-dessous :

Années	2024	2025
Crédits de paiements TTC	198 250 € (chapitre 23)	896 750 € 267 000 € chapitre 21 629 750 € chapitre 23

Les modifications qui pourraient impacter le montant de l'Autorisation de Programme, notamment à la notification des marchés de travaux, feront l'objet d'une nouvelle délibération, de même que les décalages qui pourraient intervenir sur les crédits de paiements annuels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.2121-29, L.2311-3 et R.2311-9,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 18 mars 2024,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ DE DECIDER l'ouverture d'une autorisation de programme pour le projet de création d'un espace mémoire Albert FERRASSE et de réaménagement du bâtiment existant à hauteur de 912 500 € HT soit 1 095 000 € TTC en dépenses et l'inscription des Crédits de Paiement (CP) afférents tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

Années	2024	2025
Crédits de paiements TTC	198 250 € (chapitre 23)	896 750 € 267 000 € chapitre 21

		629 750 € chapitre 23
--	--	-----------------------

2°/ DE PRECISER que les modifications susceptibles d'être apportées à cette Autorisation de Programme (AP) feront l'objet d'une nouvelle délibération lors du vote du budget primitif ou d'une décision modificative,

3°/ DE PRECISER que les CP non mandatés dans l'exercice seront annulés automatiquement et que les modifications apportées à leur ventilation pluriannuelle feront l'objet d'une nouvelle délibération lors du vote du budget primitif ou d'une décision modificative,

4°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer les demandes d'aide financière correspondantes auprès des partenaires susceptibles de financer ce projet.

Le Maire
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture
Affichage le 27/03/2024
Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_036**

Objet : **Révision n°5 – Autorisation de programme – Projet de rénovation et mise aux normes du stade Armandie**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d' Agen s'est réuni Mairie d' Agen, salle des illustres de l' Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAL, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Expose :

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements relatifs à un projet particulier. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Elles peuvent être révisées (*articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales*).

Les crédits de paiement (CP), quant à eux, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année (*articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales*).

A tout moment, la somme des CP doit être égale au montant de l'AP.

Les CP votés non mandatés dans l'exercice sont automatiquement annulés en fin d'exercice.

L'AP relative au projet de rénovation et de mise aux normes du stade Armandie a été ouverte par une délibération du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 28 septembre 2020. Des révisions ont été réalisées les 4 octobre 2021, 14 mars 2022, 26 septembre 2022 et 3 avril 2023.

Le périmètre de l'autorisation de programme englobe les travaux sur le stade Armandie (coûts en HT car récupération de la TVA par la voie fiscale) et les travaux relatifs au pôle associatif (coûts en TTC car récupération de la TVA par le fonds de compensation de la TVA) à l'exclusion des dépenses relatives à la restructuration de la plaine des sports.

L'autorisation de programme couvre le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux relatifs à ce projet mais n'intègre pas :

- les études d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études techniques relatives à l'élaboration et à l'accompagnement du projet,
- les frais relatifs à l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre,
- les travaux en lien avec la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des tribunes Lacroix et Ferrasse,
- les travaux de réfection de l'éclairage du stade.

L'autorisation de programme a été ouverte en 2020, au moment de la notification du marché de maîtrise d'œuvre, pour un montant total de 14M€.

Lors de la dernière révision intervenue le 3 avril 2023, le montant de l'AP avait été porté à 15 907 341,11 € et la ventilation des crédits était la suivante :

Programme ARMANDIE	Réalisé 2020 + 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL AP
Dépenses Prévisionnelles	5 108 361,80€	10 098 979,31€	700 000€	15 907 341,11€

Le chantier de rénovation et de mise aux normes du stade est aujourd'hui terminé et les travaux ont été réceptionnés en octobre 2022.

Néanmoins, en raison notamment d'opérations de levées de réserves, un bon nombre de situations comptables n'ont pu intervenir avant la fin de la clôture budgétaire 2023.

Il convient donc de réajuster à nouveau l'autorisation de paiement et de porter cette dernière à **15 895 157,62 €**, autorisation de paiement qui devrait en principe clôturer ce programme.

De même, il est nécessaire de prévoir une nouvelle répartition des crédits de paiement entre les années 2020 et 2024 de la manière suivante :

Programme ARMANDIE	Réalisé 2020 + 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	TOTAL AP
Dépenses Prévisionnelles	5 108 361,80€	10 098 979,31€	595 916,51€	91 900 €	15 895 157,62€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.1612-1, L.2121-29, L.2311-3 et R.2311-9,

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu la délibération n° DCM2020_105 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 28 septembre 2020, portant ouverture de l'autorisation de programme relative au projet de rénovation et mise aux normes du stade Armandie,

Vu la délibération n° DCM2021_077 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 4 octobre 2021, portant sur la révision n°1 – Autorisation de programme – Crédits de paiement 2021 – Projet de rénovation et mise aux normes du stade Armandie,

Vu la délibération n° DCM2022_058 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 14 mars 2022, portant sur la révision n°2 – Autorisation de programme – Crédits de paiement 2021 – Projet de rénovation et mise aux normes du stade Armandie,

Vu la délibération n° DCM2022_123 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 26 septembre 2022, portant sur la révision n°3 – Autorisation de programme – Crédits de paiement 2022 – Projet de rénovation et mise aux normes du stade Armandie,

Vu la délibération n° DCM2023_047 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 3 avril 2023, portant sur la révision n°4 – Autorisation de programme – Crédits de paiement 2024 – Projet de rénovation et mise aux normes du stade Armandie,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE**DECIDE**

1°/ D'APPROUVER la révision du montant final de l'autorisation de programme pour le projet de rénovation du stade Armandie à hauteur de **15 895 157,62€** en dépenses,

2°/ D'ACTER la nouvelle ventilation annuelle des crédits de paiement afférents tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

Programme ARMANDIE	Réalisé 2020 + 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	TOTAL AP
Dépenses Prévisionnelles	5 108 361,80€	10 098 979,31€	595 916,51€	91 900 €	15 895 157,62€

3°/ DE PRECISER que les inscriptions budgétaires correspondantes seront prévues au BP 2024.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



J. Dionis

**Le Maire d'Agén,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto Villeta

Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_037**

Objet : **Révision n°1 – Autorisation de programme – Crédits de paiement 2024 – Projet de reconstruction du groupe scolaire Paul LANGEVIN et de l'ALSH DONNEFORT**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAL, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Expose :

L'autorisation de programme (AP) relative au projet de reconstruction du Groupe Scolaire Paul Langevin et de l'ALSH de Donnefort a été ouverte par une délibération du Conseil municipal, en date du 9 octobre 2023.

Le périmètre de l'autorisation de programme englobe les travaux relatifs à la construction du Groupe Scolaire Paul Langevin et de l'ALSH maternel de Donnefort à l'exclusion des dépenses relatives aux études techniques complémentaires ou interventions annexes non évaluables à ce jour (modification transformateur, enfouissement de réseaux, extincteurs, frais de concessionnaires...), à l'aménagement du parc public, à l'acquisition de mobilier et équipements ainsi qu'aux travaux sur la voirie pour faire la jonction avec le quartier de Montanou.

L'autorisation de programme couvre en revanche le marché de maîtrise d'œuvre.

L'autorisation de programme ouverte en octobre 2023 pour un montant total de 12 587 000€ se ventilait initialement, en crédits de paiement (CP) de la manière suivante sur les exercices 2023 à 2025 :

Programme LANGEVIN	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Total AP
Dépenses prévisionnelles	402 000 €	7 253 840 €	4 931 160 €	12 587 000 €

Depuis cette date, le coût prévisionnel HT du projet en phase Pro, hors révisions des prix et aléas estimés à hauteur de 7% du coût du projet, a été réajusté comme suit :

	HT	TTC
Honoraires MOE	810 036,53 €	972 043,84 €
Travaux (Locaux et VRD)	8 713 698,72 €	10 456 438,46 €
Total HT	9 523 735,25 €	11 428 482,23 €

Afin de tenir compte de la nouvelle estimation du coût du projet, il convient de réajuster le montant de l'autorisation de paiement et de le réduire à 12 170 756,69 €.

Par ailleurs, le calendrier prévisionnel du chantier impliquera inévitablement un échelonnement des paiements jusqu'en 2026 et donc de revoir la répartition des crédits de paiement entre les années 2024 et 2026.

Pour rappel, les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées (*articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales*).

Les crédits de paiement, quant à eux, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année (*articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales*).

À tout moment, la somme des CP doit être égale au montant de l'AP.

Les CP votés non mandatés dans l'exercice sont automatiquement annulés en fin d'exercice.

Comme évoqué, l'état des dépenses réalisées à ce jour et l'estimation des dépenses restant à réaliser nous conduisent à revoir la ventilation des crédits de paiement de la manière suivante :

Programme	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total AP
-----------	--------------	---------	---------	---------	----------

LANGEVIN					
Dépenses prévisionnelles	401 603,69 €	4 000 000 €	6 769 153 €	1 000 000 €	12 170 756,69 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.1612-1, L.2121-29, L.2311-3 et R.2311-9,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu la délibération n° DCM2023-085 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 9 octobre 2023 portant ouverture de l'autorisation de programme relative au projet de reconstruction du Groupe Scolaire Paul Langevin et de l'ALSH Donnefort,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ D'APPROUVER la révision du montant de l'autorisation de programme pour le projet de reconstruction du Groupe Scolaire Langevin et de l'ALSH de Donnefort à hauteur de 12 170 756,69 € en dépenses,

2°/ D'ACTER la nouvelle ventilation annuelle des crédits de paiement afférents tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

Programme	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total AP
LANGEVIN					
Dépenses prévisionnelles	401 603,69 €	4 000 000 €	6 769 153 €	1 000 000 €	12 170 756,69 €

3°/ DE PRECISER que les inscriptions budgétaires correspondantes seront prévues au BP 2024.

Le Maire
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture
Affichage le 27/03/2024
Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,




Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR

le Secrétaire de Séance,




Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_038**

Objet : **Budget primitif 2024 – Vote par chapitre**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

Depuis une délibération en date du 30 septembre 1996, la Ville d'Agen appliquait l'instruction comptable M14 et votait son budget par nature.

Par délibération en date du 12 juillet 2021, dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, vous avez approuvé le passage à la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022. Le budget doit toujours être voté par nature.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.2121-29 et L.2312-2,

Vu la délibération n° DCM2021_035 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 12 juillet 2021, portant expérimentation du compte financier unique et le passage à la nomenclature comptable M57,

Vu la Commission Ressources informée en date du 18 mars 2024,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

07 ABSTENTIONS : Mme Maryse COMBRES, M. Laurent BRUNEAU, Mme Naïma LASMAK, M. Pierre DUPONT, Mme Marjorie DELCROS, M. Juan CRUZ GARAY, M. Frédéric RAUCH

DECIDE

1°/ DE VOTER les crédits du budget primitif 2024 par nature et par chapitre,

2°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre tout acte en exécution de ce budget primitif, et notamment de procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement de la section, hors dépenses de personnel, comme l'autorise l'instruction comptable M57 (cf délibération du Conseil municipal du 12 juillet 2021).

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,




**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,




Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_039**

Objet : **Validation des clés de répartition pour l'année 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Expose :

L'article 10 du Pacte d'administration commune signé entre la Ville d'Agen, le CCAS et l'Agglomération d'Agen précise que d'une part, la Commission finances et mutualisation doit «*présenter chaque année au vu des résultats de l'exécution budgétaire, l'assiette et les clés de répartition des dépenses communes prévisionnelles*» et d'autre part, que «*les propositions de la Commission finances et mutualisation doivent être délibérées, après examen des bureaux respectifs de la Ville et de l'Agglomération d'Agen, au Conseil*

Municipal de la Ville d'Agen, au Conseil Communautaire de l'Agglomération et au Conseil d'Administration du CCAS d'Agen ».

Pour rappel, les clés de répartition sont calculées à partir :

- ➔ **De la masse salariale** pour l'encadrement (directeur + assistante par exemple) lorsque la Direction est composée de services « *exclusifs* » Ville et Agglomération, voire de services « *partagés* ».
- ➔ **Des indicateurs d'activités** pour les services dits « *partagés* » (*exemple : le nombre de marchés passés, les activités réparties quotidiennement entre les missions Ville et les missions Agglomération pour les agents des services techniques...*).

La clé globale, quant à elle, représente la proportion de la masse salariale de l'ensemble des services de l'administration commune affectée à la Ville, à l'Agglomération et au CCAS.

Elle ne s'applique qu'à certains services ressources : services de la Direction des Relations Humaines, une partie du service « *système d'informations* », l'unité courrier, le Directeur Général des services et son secrétariat.

Il est précisé que les clés de répartition appliquées cette année ont été calculées à partir des dépenses de personnel réalisées du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023 et des indicateurs d'activités mesurés sur la même période.

Vous trouverez ci-dessous les principaux changements qui sont intervenus en 2023 et qui ont un impact direct sur le calcul des nouvelles clés mises en œuvre sur 2024 :

► **Changement d'organigramme au cours de l'année 2023 :**

- ➔ Création en mars 2023 de la Direction des centres techniques qui récupère les services existants des bâtiments, espaces verts et voirie et éclairage public. Création du service Logistique. Les services logistique, bâtiments, voirie et éclairage public sont trois services avec un effectif important qui ont œuvré de manière plus importante à la Ville qu'à l'Agglomération d'Agen, en lien avec les projets de mandats.
- ➔ La Direction des projets et services délégués conserve les services Administration mutualisée des services techniques, déchets et économie circulaire, mobilités et stationnement et gestion de l'eau. La mission infrastructures lui est désormais rattachée. La clé d'encadrement de cette direction est donc impactée par ce changement d'organigramme avec une part plus importante à l'Agglomération d'Agen.
- ➔ L'unité foncière, qui dépendait jusqu'alors directement de la Direction de l'Economie et de l'Aménagement du Territoire est intégrée en mars 2023 au service développement économique et aménagement du territoire. La clé d'encadrement de ce service, anciennement exclusif Agglomération, est donc modifiée.

► **Changement au niveau des indicateurs liés à des événements particuliers :**

- ✚ **Direction des finances, contrôle de gestion et commande publique :**

➔ Services finances et contrôle de gestion : la clé de ces services augmente de 3 points pour le service finances et de 5,9 points pour le service contrôle de gestion à l'Agglomération en lien avec les indicateurs d'activité de ces services.

➔ Service commande publique : la clé de ce service augmente de 3 points à la Ville en lien avec les indicateurs d'activité de ce service.

Direction des projets et des services délégués :

➔ Service administration mutualisée des services techniques : la clé de ce service augmente de 4 points à l'Agglomération d'Agen en lien avec les indicateurs d'activité de ce service.

Direction de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse et des sports :

➔ Service sports et loisirs : la clé de ce service augmente de 22 points à l'Agglomération d'Agen en raison d'un changement de mode de calcul (application cette année de la clef d'encadrement du chef d'unité)

Direction de l'action culturelle :

➔ Service médiathèque : la clé de ce service augmente de 6,3 points à la Ville en lien avec les indicateurs d'activité de ce service.

Pour mémoire, sur la période 2016-2023, les clés de répartition globales se répartissaient comme suit :

	AGGLO	VILLE	CCAS
2016	38,80	58,11	3,09
2017	39,05	57,61	3,34
2018	39,64	57,16	3,20
2019	39,73	57,10	3,17
2020	39,70	57,35	2,95
2021	39,13	57,87	3,00
2022	38,77	58,31	2,92
2023	39,04	57,95	3,01

Pour 2024, les clés globales budgétées sont les suivantes :

Agglo	Ville	CCAS
39,36 %	57,49 %	3,15 %

Vous trouverez en annexe de ce rapport le détail des clés applicables à l'ensemble des services de la Ville d'Agen pour l'année 2024.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Agen, en date du 15 décembre 2014, relative au « *Pacte d'administration commune entre la Ville, le CCAS et l'Agglomération d'Agen (convention de constitution de service commun entre les trois structures)* »,

Vu la délibération du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 18 décembre 2014, relative à « *l'adoption des modalités de création de l'Administration Commune Ville d'Agen/ Agglomération d'Agen décidée par délibération du 13 novembre 2014* »,

Vu le Pacte d'Administration commune signé le 1^{er} janvier 2015 entre la Ville d'Agen, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Agglomération d'Agen,

Vu la commission finances en date du 18 mars 2024,

LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ DE VALIDER les clés de répartition budgétées pour l'année 2024 :

Agglo	Ville	CCAS
39,36 %	57,49 %	3,15 %

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,




Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR

le Secrétaire de Séance,




Roberto VILLETA

Clés de répartition applicables en 2024

Date de dernière MAJ

: 22/12/2023

Direction	Service - Unité	Nature du service	Clé AGGLO	Clé VILLE	Clé CCAS
Direction de l'Economie et de l'Aménagement du Territoire (DEAT)	Développement économique et attractivité - Encadrement et/ou administratif	Partagé	93,40%	6,60%	0,00%
	Développement économique et attractivité	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Développement économique et attractivité - Chargé de mission Foncier Ville	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Emploi	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Urbanisme - Encadrement et/ou administratif	Partagé	93,20%	6,80%	0,00%
	Urbanisme	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Urbanisme - ERP	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Planification, Agriculture et Coopération	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Direction EAT	Partagé	94,50%	5,50%	0,00%
Direction des Finances, Contrôle de Gestion, Commande Publique (DFCC)	Finances	Partagé	58,50%	41,50%	0,00%
	Commande Publique	Partagé	47,78%	52,22%	0,00%
	Contrôle de gestion	Partagé	59,70%	38,80%	1,50%
	Direction FCC	Partagé	54,10%	45,80%	0,10%
	Administration mutualisée des Services Techniques	Partagé	64,00%	36,00%	0,00%

Direction des Projets et Services Délégués (DPSD)	Déchets et économie circulaire	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Gestion de l'Eau	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Gestion de l'Eau - Eau pluviale	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Transport et Mobilité - Encadrement	Partagé	93,60%	6,40%	0,00%
	Transport et Mobilité - Mission Transports	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Transport et Mobilité - Mission Mobilité et Stationnement	Partagé	75,00%	25,00%	0,00%
	Infrastructures	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Direction PSD	Partagé	77,40%	22,60%	0,00%
	Logistique - Encadrement	Partagé	21,60%	78,40%	0,00%
	Logistique - Unité Gestion Parc Véhicules	Partagé	44,00%	56,00%	0,00%
	Logistique - Unité Fêtes et Manifestations	Partagé	1,00%	99,00%	0,00%
	Logistique - Unité Approvisionnement	Partagé	20,00%	80,00%	0,00%
	Bâtiments - Encadrement	Partagé	17,33%	82,67%	0,00%
	Bâtiments - Unités Maintenance - Energéticiens - Unités Projets	Partagé	30,00%	70,00%	0,00%
	Bâtiments - Unité Intervention rapide	Partagé	32,00%	68,00%	0,00%
	Bâtiments - Unité Ménage - Garderie - Encadrement	Partagé	4,10%	95,90%	0,00%

Direction des Centres Techniques (DCT)	Bâtiments - Unité Ménage - Garderie - Suivi des travaux d'entretien	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Bâtiments - Unité Ménage - Garderie	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Voirie & Eclairage Public - Encadrement	Partagé	57,40%	42,60%	0,00%
	Voirie & Eclairage Public - Unité Bureau d'études et Chef de projet	Partagé	21,00%	79,00%	0,00%
	Voirie & Eclairage Public - Unité Eclairage public	Partagé	61,00%	39,00%	0,00%
	Voirie & Eclairage Public - Unité territoriale Agen Centre	Partagé	24,00%	76,00%	0,00%
	Voirie & Eclairage Public - Unités territoriales Agglo (UTS + UTO + UTE)	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Espaces verts et Nature en ville - Encadrement	Partagé	9,60%	90,40%	0,00%
	Espaces verts et Nature en ville - Unité production et aménagement urbain	Partagé	6,50%	93,50%	0,00%
	Espaces verts et Nature en ville - Unité logistique et gestion de proximité, espaces ext.	Partagé	4,30%	95,70%	0,00%
	Espaces verts et Nature en ville - Unité gestion des surfaces sportives et Passeligne	Partagé	26,60%	73,40%	0,00%
	Espaces verts et Nature en ville - Unité gestion du patrimoine arboré et propreté	Partagé	0,40%	99,60%	0,00%
	Espaces verts et Nature en ville - Bureau d'études	Partagé	3,70%	96,30%	0,00%
	Direction CT	Partagé	23,10%	76,90%	0,00%
Direction de l'Action Culturelle	Médiathèque - Encadrement et/ou administratif	Partagé	10,59%	89,41%	0,00%
	Médiathèque - Unité archives-mémoire	Partagé	42,20%	57,80%	0,00%

Action Culturelle (DAC)	Médiathèque - Unité patrimoine	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Médiathèque - Unité médiathèque - Point Jeunes	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Conservatoire	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Musée et Expositions	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Théâtre	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Direction AC	Partagé	2,30%	97,70%	0,00%
Direction de la Solidarité (DS)	Politique de la Ville - Encadrement et/ou administratif	Partagé	12,60%	87,40%	0,00%
	Politique de la Ville - Unité cohésion sociale & Pol Ville - Chef d'unité	Partagé	58,60%	41,40%	0,00%
	Politique de la Ville - Unité cohésion sociale & Pol Ville - Chargé de mission	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Politique de la Ville - Unité cohésion sociale & Pol Ville- Educateur sportif	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Politique de la Ville - Unité Médiation	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Politique de la Ville - Centres Sociaux	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Habitat, logement social et gens du voyage - Encadrement et/ou administratif	Partagé	80,50%	19,50%	0,00%
	Habitat, logement social et gens du voyage - Energéticiens habitat	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Habitat, logement social et gens du voyage - AAGV	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Habitat, logement social et gens du voyage - OPAH	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%

	CCAS	Exclusif CCAS	0,00%	0,00%	100,00%
	Santé - Encadrement et/ou administratif	Partagé	91,30%	8,70%	0,00%
	Santé - Chargé de mission	Partagé	95,00%	5,00%	0,00%
	Santé - Mission Accessibilité et Handicap	Partagé	70,00%	30,00%	0,00%
	Direction S	Partagé	19,56%	40,31%	40,13%
Direction de l'Enfance, de l'Education, de la Jeunesse et des Sports (DEEJS)	Petite enfance - Encadrement et/ou administratif	Partagé	53,00%	47,00%	0,00%
	Petite enfance - Agglo	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Petite enfance - Ville	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Petite enfance - Guichet unique	Partagé	40,00%	60,00%	0,00%
	Accueil périscolaire - Encadrement et/ou administratif	Partagé	6,40%	93,60%	0,00%
	Accueil périscolaire - Trotte Lapin	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Accueil périscolaire - ALSH Ville	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Accueil périscolaire - Unité jeunesse et périscolaire	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Sports et loisirs - Encadrement et/ou administratif	Partagé	81,00%	19,00%	0,00%
	Sports et loisirs - Piscine Aquasud	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Sports et loisirs - Mises à disposition	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%

	Sports et loisirs - Unité Ressources et vie sportive	Partagé	55,50%	44,50%	0,00%
	Sports et loisirs - Unité Gymnases et équipements - Chef d'unité	Partagé	65,50%	34,50%	0,00%
	Sports et loisirs - Unité Gymnases et équipements - COJC/gymnases	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Sports et loisirs - Unité Gymnases et équipements - Stadium	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Action Scolaire	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Direction EEJS	Partagé	34,30%	65,70%	0,00%
Direction de la Sécurité et de la Salubrité (DSS)	Police Municipale	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Propreté - Encadrement	Partagé	1,70%	98,30%	0,00%
	Propreté - Equipes	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Propreté - Agents PAV	Partagé	75,00%	25,00%	0,00%
	Hygiène	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Direction SS	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
Direction de la Citoyenneté (DCIT)	Etat Civil et Elections	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Vie des quartiers	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Mission Coopération extérieure	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Direction CIT	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%

Direction de la Communication (DCOM)	Communication - Encadrement et/ou administratif	Partagé	30,40%	69,60%	0,00%
	Communication - Unité PAO/Web - Web	Partagé	50,00%	50,00%	0,00%
	Communication - Unité PAO/Web - PAO	Partagé	31,20%	68,70%	0,10%
	Communication - Communication Déchets et Economie circulaire	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Communication - Unité Evènements	Partagé	5,50%	94,50%	0,00%
	Communication - Unité Réceptions	Partagé	23,40%	76,60%	0,00%
Cabinet (CAB)	Cabinet - Directrice de Cabinet	Partagé	25,50%	74,50%	0,00%
	Cabinet - Amicale des Maires	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Cabinet - Secrétariat du Maire et Collaborateurs de Cabinet	Partagé	50,00%	50,00%	0,00%
	Accompagnement des élus - Encadrement	Partagé	8,40%	91,60%	0,00%
	Accompagnement des élus - Secrétariat des élus	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Accueil	Partagé	11,60%	88,40%	0,00%
Direction des Relations Humaines (DRH)	Carrière Paie Retraites	Partagé - Clé globale	39,36%	57,49%	3,15%
	Conditions et temps de travail	Partagé - Clé globale	39,36%	57,49%	3,15%
	Compétences, Recrutement et Communication interne	Partagé - Clé globale	39,36%	57,49%	3,15%
	Direction RH	Partagé - Clé globale	39,36%	57,49%	3,15%

Direction Générale des Services (DGS)	Direction GS	Partagé - Clé globale	39,36%	57,49%	3,15%
	Chargé de coopération CTG	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Juridique et Assemblées - Encadrement et/ou administratif	Partagé	51,80%	48,20%	0,00%
	Juridique et Assemblées - Unité Juridique & assurances	Partagé	50,90%	49,10%	0,00%
	Juridique et Assemblées - Unité Assemblées	Partagé	53,20%	46,80%	0,00%
	Transition Numérique - Encadrement et/ou administratif	Partagé	36,50%	61,40%	2,10%
	Transition Numérique - Gestionnaire SIRH des ST	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Transition numérique - Unités Sécurité Réseaux & Infrastructures & Applicatifs métiers & SIG	Partagé - Clé globale	39,36%	57,49%	3,15%
	Transition Numérique - Unité Territoire Numérique - Chef d'unité	Partagé	17,30%	82,70%	0,00%
	Transition Numérique - Unité Territoire Num. - Médiateurs numériques Ville	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Transition Numérique - Unité Territoire Num. - Conseillers numériques Ville	Exclusif Ville	0,00%	100,00%	0,00%
	Transition Numérique - Unité Territoire Num. - Conseillers numériques Agglo	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Transition environnementale et GEMAPI - Encadrement et/ou administratif	Partagé	83,40%	16,60%	0,00%
	Transition environnementale et GEMAPI - Unité GEMAPI	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
	Transition environnementale et GEMAPI - Unité Environnement	Partagé	65,00%	35,00%	0,00%
Administration de la DG - Encadrement	Partagé	55,40%	42,60%	2,00%	

	Administration de la DG - Courrier et Vaguemestres	Partagé - Clé globale	39,36%	57,49%	3,15%
	Administration de la DG - Secrétariat	Partagé - Clé globale	39,36%	57,49%	3,15%
	Administration de la DG - Agence Postale Communale	Partagé	19,50%	79,00%	1,50%
	Administration de la DG - Recherche financements	Partagé	80,00%	20,00%	0,00%

Clés spécifiques agents :

EPFL	POSTE EPFL FINANCES - Céline PIQUEL	Partagé - EPFL	59,32%	40,68%	0,00%
	POSTE EPFL RH - Zahir HARYOULI	Partagé - EPFL	40,96%	55,97%	3,07%
TOURISME	DEAT - Unité Tourisme	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
AGENCE DU COMMERCE	DEAT - Agent mis à disposition de l'agence du commerce	Exclusif Agglomération	100,00%	0,00%	0,00%
AGENTS TEOM	Admin. mutualisée des ST - Gestionnaires technico-adm. Déchets et Eco. Circulaire	Exclusif Agglo - TEOM	100,00%	0,00%	0,00%
	Logistique - Unité Gestion Parc Véhicules - Mécaniciens parc véhicules Agglo	Exclusif Agglo - TEOM	100,00%	0,00%	0,00%

Agents sans clés :

Budgets annexes	Agents du Service Administratif Mutualisé affectés sur budgets annexe EA et transports	Pas de clés			
-----------------	--	-------------	--	--	--



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_040**

Objet : **Récupération du FCTVA sur les biens de faible valeur**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. IACHEMET) à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

La circulaire interministérielle n° NOR/INT/BO200059C du 26 février 2002 précise les dispositions de l'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local.

Cette circulaire explicite l'ensemble des règles d'imputation des dépenses des collectivités locales et les notions qui permettront aux ordonnateurs et aux comptables de déterminer l'imputation comptable et budgétaire desdites dépenses. Elle détermine donc la

nomenclature des biens pouvant être considérés comme valeurs immobilisées qui peuvent, à ce titre, être comptabilisés en section d'investissement.

Ainsi, les biens meubles dont le montant unitaire dépasse 500 € TTC sont considérés comme des dépenses d'investissement.

En revanche, les biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC ne peuvent être imputés en section d'investissement et ne sont éligibles au Fonds de Compensation de la TVA que s'ils figurent dans la nomenclature définie par la circulaire interministérielle précitée. Cette nomenclature fixe la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature dont le contenu peut être complété, chaque année, par l'assemblée délibérante de la Collectivité.

Dès lors, il vous est proposé de compléter certaines rubriques pour pouvoir imputer les dépenses correspondantes en section d'investissement. L'intérêt de cette proposition est de permettre l'éligibilité de ces dépenses au Fonds de Compensation de la T.V.A (FCTVA).

A cet effet, il convient d'inclure dans la délibération le tableau qui reprend par rubrique la liste des biens meubles, destinée à compléter la nomenclature définie par l'arrêté du 26 octobre 2001.

Il est rappelé que la durée d'amortissement des biens d'une valeur unitaire inférieure à 500€ TTC est fixée à un an, conformément aux dispositions de l'article L.2321-3 du code général des collectivités territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.2121-29 et L.2321-3,

Vu l'arrêté n° NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L.2122-21, L.3221-2 et L.4231-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire interministérielle n° NOR/INT/BO200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

La Commission Ressources informée le 18 mars 2024.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ D'ADOPTER la liste des biens meubles ci-après, destinée à compléter la nomenclature définie par l'arrêté du 26 octobre 2001, permettant l'inscription desdites dépenses en section d'investissement du Budget 2024 compte tenu :

- de leur caractère de durabilité,
- de leur montant unitaire toutes taxes comprises inférieur à 500 €
- de la non-inscription de ce type de bien sur la liste des biens meubles fixée par l'arrêté ministériel susvisé :

TYPE DE MATERIEL
<u>petit électroménager</u> : bouilloire, cafetière, micro-ondes...
<u>pack de matériel ergonomique de bureau</u> : supports de documents, pochettes magnétiques, repose-pieds...
<u>centres sociaux</u> : jeux pédagogiques enfants, thermos, vaisselle, parasols
<u>informatique</u> : coque Iphone, adaptateurs, cables USB, cordons RJ45
<u>sport</u> : protection pour poteaux rugby, oriflamme
<u>communication</u> : serres-fils et fil de guidage, nappes coque téléphone et cordon
<u>ateliers</u> : petit outillage, clé à filtre, masque à souder, sac à outils, batterie
<u>jeunesse</u> : enceinte avec micro

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_041**

Objet : **Validation des renouvellements des contrats de projets des centres sociaux de la ville d' Agen**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d' Agen s'est réuni Mairie d' Agen, salle des illustres de l' Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAL, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Expose :

Dans le cadre de ses compétences en matière d'action sociale (cohésion sociale, politique de la ville, lutte contre l'exclusion), la ville d' Agen gère trois structures de proximité agréées « centre social » par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

- Maison pour tous de La Masse : secteur Nord-Est,
- Maison pour tous Saint Exupéry : secteur Sud Est,

- Maison Montesquieu : secteur centre-ville.

Cet agrément est conditionné à l'élaboration d'un projet social par périmètre d'intervention pour une durée de quatre ans comprenant un projet d'intervention à visée globale incluant un projet à destination des familles.

Ainsi, la ville d'Agen s'est engagée au cours de l'année 2022 à élaborer trois nouveaux contrats de projets à soumettre à la CAF au mois de mars 2024.

La démarche de renouvellement a été réalisée avec le soutien d'un bureau d'études (BT Conseil) qui a accompagné notre collectivité dans les étapes suivantes :

- L'évaluation des trois précédents contrats de projets,
- La réalisation d'un diagnostic de territoire
- La définition d'axes stratégiques,
- L'écriture des trois nouveaux contrats de projets.

Les travaux conduits ont permis de mettre en évidence les constats suivants :

- Le taux de pénétration territorial (*quantitatif*) est très faible rapporté au nombre d'ETP sur la fonction d'animation. Les centres sociaux captent dans **leur mission d'animation** environ 1% des publics de leur périmètre d'intervention (*hors CLAS et plateforme de services*). L'efficience des structures s'avèrent beaucoup trop faible au regard des moyens alloués. La maison Montesquieu, avec moins de moyen, bénéficie d'un taux de pénétration deux fois plus élevé.
- Entre 80 et 90 % du flux à l'accueil concerne les différentes « plateformes de services » (entre 2 500 et 3 500 demandes par an sur la MPT La masse, la MPT St Exupéry) très utiles à de nombreux habitants notamment primo-migrants, mais « *hors champs* » des centres sociaux.
- Des fonctionnements ritualisés qui nécessitent un accompagnement des équipes pour procéder à des changements profonds notamment de gouvernance et redonner sens à la fonction d'un centre social.

L'évaluation de l'impact de l'action des structures a révélé l'importance de retravailler sur la vocation première d'un centre social qui est **un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle. Celui-ci doit accueillir toute la population en veillant à la mixité sociale et en permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leur projet via l'animation de la vie sociale.**

Pour ces raisons, cette démarche de renouvellement de contrat de projets s'est inscrite dans une forme de rupture qui induit de penser le contrat 2024-2027 comme le socle d'une transition vers de nouveaux fonctionnements redonnant toute leur place aux habitants et aux partenaires.

De surcroît, dans une vision globale de déploiement des politiques publiques dont elle exerce les compétences, la ville d'Agen réaffirme ses ambitions en matière de réussite scolaire, éducative et de politique jeunesse. Une réorganisation des missions des services est engagée, visant ainsi une action plus cohérente et lisible avec comme traduction :

- Le basculement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité élémentaire initialement porté par les centres sociaux vers le service « Jeunesse et Péri-scolaire ».

- La définition d'une politique jeunesse globale à l'échelle de la ville ;
- Des centres sociaux qui poursuivent et renforcent leurs actions d'accompagnement des jeunes notamment des 11-17 ans sur les temps extrascolaires et d'accompagnement à la parentalité ; actions qui répondent aux enjeux des périmètres d'interventions.

Ainsi, la conjugaison de la vocation d'une structure agréée centre social avec les ambitions politiques portées par la Ville d'Agen en direction de ses administrés et de ses quartiers, notamment ceux classés en quartiers prioritaires de la politique de la ville, fait ressortir quatre axes stratégiques de travail :

<p>Axe 1. Habitants : vivre ensemble, implication et émancipation</p>	<p>Repositionner les centres sociaux comme des structures d'animation de la vie sociale, génératrices de « vivre ensemble » ;</p> <p>Proposer une gouvernance qui intègre pleinement les habitants dans un processus de démocratie participative ;</p> <p>Créer les conditions de nouvelles formes de mobilisations citoyennes, élargir significativement le cercle des usagers et l'impact du centre social sur les habitants des territoires ;</p> <p>Développer les actions hors des murs et proposer des actions innovantes de prévention et de lutte contre l'isolement sous toutes ses formes.</p>
<p>Axe 2 : Familles/Réussite éducative :</p>	<p>Construire et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité en s'appuyant sur le tissu partenarial existant mais également sur de nouveaux lieux et de nouvelles méthodes ;</p> <p>Renforcer les actions qui contribuent à la réussite éducative, développer le lien avec les écoles et expérimenter de nouvelles actions ;</p>
<p>Axe 3. Jeunesses</p>	<p>Redynamiser la politique jeunesse en expérimentant et en innovant autour de nouveaux lieux ;</p> <p>Renforcer les connections entre les politiques jeunesse à l'échelle globale (ville, agglomération) et les centres sociaux.</p>
<p>Axe 4. Coopération partenariale</p>	<p>Positionner les centres sociaux au cœur de l'animation territoriale afin de mettre en synergie les ressources locales au service des habitants.</p> <p>Repositionner la stratégie d'accueil des centres sociaux entre plateforme d'accueil et accueil réglementaire des centres sociaux (circulaire CNAF).</p>

Il est à noter que l'ensemble de ces axes est travaillé au sein de chaque projet social conformément aux spécificités des publics et de la dynamique territoriale et partenariale sur chaque « bassin de vie ».

Aussi, pour répondre aux constats évoqués au préalable, un travail de fond a été mené

autour de la gouvernance. Celui-ci a porté à la fois sur :

- Le pilotage stratégique de la politique publique, en ayant en ligne de mire une dimension de développement territorial qui passera par la création d'un Comité de Pilotage composé, des élus de la ville d'Agen ayant des délégations en lien (vie des quartier, éducation, jeunesse, sport, culture ...) des partenaires institutionnels (CAF, CD47, Etat, Agglomération d'Agen ...), de la direction de la solidarité de l'administration commune, des représentants des habitants de chaque territoire des trois centres sociaux.
- A l'échelle de chaque structure afin de rendre le déploiement des projets plus agile, en adéquation avec les besoins des habitants, avec la mise en place de Conseils de Maison Territoriaux au sein de chaque structure.

Les trois contrats de projet sont annexés à la présente délibération. Ces derniers sont susceptibles d'évoluer à la marge notamment au regard des modifications éventuelles susceptibles d'intervenir après les échanges avec les services de la Caisse d'Allocations familiales de Lot-et-Garonne qui présenteront ces projets lors de leur Commission du 26 mars 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-29,

Vu la Circulaire n° 2012-13 de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, en date du 20 juin 2012, relative à l'animation de la vie sociale,

Vu la Circulaire n° 2016-005 de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, en date du 16 mars 2016, relative à l'agrément des structures de l'animation de la vie sociale : appréciation du critère de participation des habitants (..) et documents repères, référent « familles » et chargé d'accueil en lien avec la circulaire de 2012,

Vu l'avis de la Commission Défi Cohésion sociale en date du 22 mars 2024.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ DE PRENDRE ACTE des conclusions du diagnostic de territoire joint en annexe, ainsi que des dispositions des trois contrats de projet 2024-2027 pour les centres sociaux de la Ville d'Agen :

- Maison pour Tous de la Masse,

- Maison pour Tous Saint Exupéry,
- Maison pour Tous Montesquieu,

2°/ DE VALIDER les termes des contrats de projet pour 2024-2027 des trois centres sociaux de la Ville d'Agen joints en annexe,

3°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits contrats de projets, ainsi que tous les actes et documents y afférents,

4°/ DE DIRE que les crédits correspondants à ces contrats de projet sont prévus au budget de l'exercice 2024 et seront à prévoir au budget des exercices suivants.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA

Contrat de projet Maison pour tous de la Masse

Diagnostic – Evaluation
Projet social de territoire

2024-2027

Ville d'Agen



www.agen.fr

I/ Les éléments de contexte

Historique du projet

1.1 Plus qu'un renouvellement, un contexte de rupture et de reconfiguration

Ce renouvellement de contrat de projet s'est inscrit dans un contexte singulier. Suite à une première démarche d'évaluation, **la nécessité de repositionner les centres sociaux de la ville d'Agen dans leur rôle premier a été mise en perspective par l'ensemble des parties-prenantes et en premier lieu les équipes**. L'enjeu central fut rapidement de repositionner les différents projets en plus droite ligne avec leurs missions essentielles, à savoir **la participation citoyenne, la démocratie de proximité et l'animation du lien social local**. Cela en lien avec les spécificités de chaque territoire couvert par chacun des centres sociaux.

Pour ces raisons, cette démarche de renouvellement de contrat de projet s'est inscrit dans une forme de rupture qui induit **de penser le contrat 2024-2027 comme le socle d'une transition vers de nouveaux fonctionnement redonnant toute leur place aux habitants et aux partenaires**.

Le contrat de projet positionnera certes des fiches action mais ne visera pas à reconduire un existant opérationnel. **Il s'inscrira dans une approche « orientée changement »**, démarche stratégique qui s'appuie sur la projection de changements et de transformations souhaités.

La ville s'est en effet appuyée sur les travaux conduits avec les équipes, les partenaires et les habitants pour porter l'ambition d'une réforme en profondeur de sa gouvernance en s'appuyant in fine sur la création d'un comité de pilotage, intégrant en son sein habitants et partenaires avec l'objectif de faire des centres sociaux les « poumons démocratiques » des quartiers via la mise en place de Conseils de Maisons.

Si le renouvellement d'un contrat de projet va toujours bien au-delà de la nécessité administrative, les nouveaux engagements pris dans le cadre de ses nouveaux contrats de projets renforcent l'engagement et le principe de contractualisation entre la CAF et la Ville d'Agen autour d'enjeux partagés, de valeurs convergentes et de correspondance des volontés municipales et des objectifs fixés par la circulaire CNAF relatives aux centres sociaux.

Si les axes structurants sont fixés, si l'architecture administrative de ce nouveau fonctionnement se dessine, ce contrat de projet doit permettre de réfléchir aux étapes successives du changement.

Le fil de ce contrat de projet sera de penser la manière dont les équipes seront accompagnés en profondeur, comment **seront testés plusieurs hypothèses opérationnelles et comment renforcer**, dans le même temps, **la dynamique collective**. Le changement peut être perçu comme une opportunité double. Celle de **mieux répondre aux besoins des habitants**, ambition partagée par tous, mais aussi de faire de cette étape une réelle opportunité **de construire un nouvel agir ensemble**, autour de la conception mais aussi autour du pilotage et de l'évaluation du projet en les articulant sur le sens de l'intervention.

1.2 La Maison Pour Tous La Masse (MPT)

Installé en plein cœur du quartier Montanou, le Centre Social Maison Pour Tous (MPT) de la Masse constitue plus qu'une structure de proximité, tant elle fait désormais partie de l'Histoire d'un quartier et plus largement d'un environnement urbain inscrit au cœur des développements du territoire Nord-Est de la ville.

Un des enjeux transversaux émergent rapidement est en effet celui du positionnement urbain et surtout symbolique du quartier de Montanou qui, pour des raisons multiples qui seront explicités plus avant, cristallise une forme d'attention particulière.

D'aucuns diront qu'en matière de quartier urbain à Agen, il existe Montanou d'une part et les autres quartiers d'autres part. Cette perception parvient rapidement à ses limites bien entendu, mais force est de constater que le quartier de Montanou agrège des éléments objectifs, mais aussi symboliques et fantasmatiques « du quartier sensible » de la ville d'Agen.

Cette dimension transpire dans les paroles des habitants, dans la manière dont ce quartier constitue à la fois un objet social et un miroir déformant, dans les forces paradoxales cumulées de l'attrait et du rejet qu'il suscite, cela jusque dans les principes de légitimité professionnelle attribués à ceux qui y interviennent.

Ce premier constat n'est pas neutre dès lors que l'on analyse, plus encore que l'on évalue le projet social de la MPT de la Masse. D'abord en considérant son périmètre qui dépasse les frontières du quartier et vient épouser des ensembles urbains fort différents qui, bien que très proches d'un point de vue géographique, se constituent comme des ensembles relativement autonomes, en tous les cas déconnectés des réalités et de logiques sociales du quartier de Montanou.

Pour pousser encore l'analyse, le quartier de Montanou lui-même ne constitue pas un ensemble homogène, soumis à un turn-over très important de sa population et à une réorganisation du lien social en une mosaïque de solidarités fragmentaires et composites qui ne constituent jamais un tout.

Le centre Social est aussi porteur d'une identité forte sur le territoire, **tant il a accompagné historiquement le développement et les mutations du quartier.** ;

Rappelons que la structure a été créée en 1999. Elle est née de la concertation des différents acteurs impliqués dans la dynamique du DSQ (*Développement Social des Quartiers*) à Montanou (*de 1990 à 1995*).

La structure fait partie intégrante de l'Histoire du quartier, de ses mutations, et de ses recompositions. En tant que structure municipale rattachée à la Direction de la Solidarité, **elle est également un support essentiel de mise en œuvre d'une politique de proximité** visant à répondre au plus près aux besoins des populations les plus fragiles, mais également à maintenir et à renforcer une identité « ville d'Agen » qui reconnaît les particularismes pour mieux faire émerger la force d'une identité collective.

S'ajoute à cela la strate supplémentaire que constitue la Politique de la Ville avec un périmètre des quartiers prioritaires mouvants et qui s'élargit à l'heure d'écrire ce document.

Le centre social est dirigé par un directeur et une équipe d'agents municipaux. Il est agréé par la Caisse d'Allocations Familiales du Lot et Garonne, sur présentation d'un Projet Social.

La MPT de la Masse se situe donc au carrefour d'enjeux multiples, en lien avec différents acteurs de différentes strates avec des vocations thématiques, institutionnelles et politiques elles-mêmes différentes.

Il n'en demeure pas moins un acteur de proximité qui développe des **missions d'actions sociales** visant à **améliorer les conditions de vie de l'ensemble des habitants** de son territoire d'intervention, dans **une perspective de développement social global**, porté par des valeurs **de solidarité, de dignité humaine, de laïcité et de démocratie**. C'est bien « l'ADN » d'un centre social que de porter les valeurs de la circulaire CNAF et de faire de l'animation de la vie sociale le socle de son développement, avec pour principe méthodologique afférent la participation active et citoyenne des usagers.

A ce titre, et pour prolonger les propos introductifs, il est utile de rappeler les éléments constitutifs qui permettent **de définir ce qu'est un centre social**, ce qui facilitera ensuite l'appropriation de « ce qu'il n'est pas » et permettra de mieux comprendre **les changements que ce contrat de projet vise à opérer**.

Les trois finalités d'un centre social sont :

- La socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement
- Le développement des liens sociaux et cohésion sociale sur le territoire pour favoriser le « mieux vivre ensemble »
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

L'action du centre social implique de poursuivre un certain nombre de finalités quelles que soient les caractéristiques de la structure et son projet, celles-ci sont au nombre de trois :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté.

Enfin la circulaire rappelle les missions des centres sociaux en distinguant :

- *Les missions générales :*

- **Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle**, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même il est en capacité de faire émerger les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.
- **Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets** : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

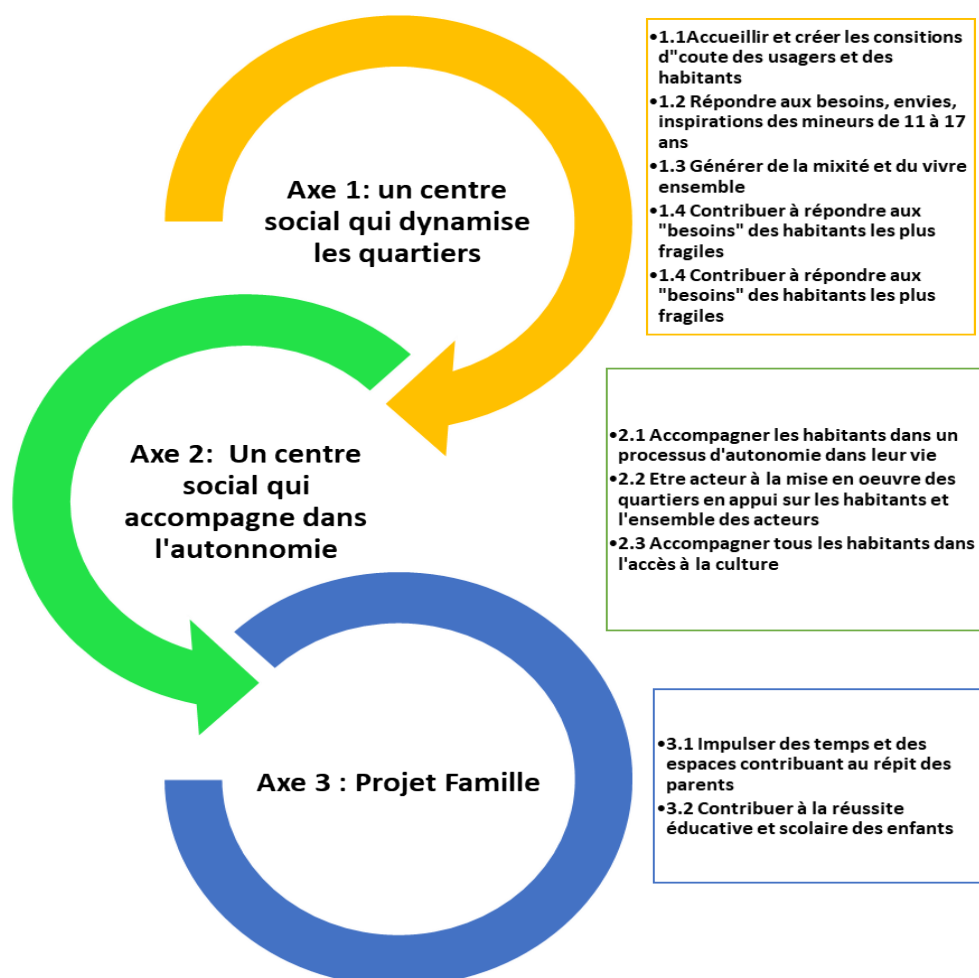
- Les missions complémentaires :

- Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations.

- Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté.
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ; en raison des problématiques sociales auxquels les habitants sont confrontés, les Centres Sociaux peuvent développer des actions collectives avec une dimension d'accompagnement social. Ces actions collectives, parfois expérimentales, sont réalisées en concertation avec les partenaires opérationnels.
- Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles.
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

La Maison Pour Tous de La Masse s'engage, à travers le renouvellement de son contrat de projets à développer un nouveau fonctionnement qui s'inscrit au plus près des éléments exposés ci-dessus.

Rappelons pour compléter la présentation et les éléments de contexte que le précédent projet social s'appuyait sur les axes suivants :



- Le projet du centre social s'organise autour de plusieurs pôles d'actions, chacun disposant de moyens particuliers :
 - Pôle jeunesse,
 - Pôle adulte-familles,
 - Plateforme d'accueil et de services.
- Le centre social développe :
 - Une fonction d'animation globale ;
 - Une fonction pilotage qui intègre des fonctions transversales à l'ensemble des activités ;
 - Une fonction accueil – Plateforme de service ;
 - Un Projet collectif Famille particulier « intégré au projet d'animation globale du centre social » ;
 - Un projet jeunesse.

1.3 La méthode de renouvellement



Phase 1 : Evaluation participative et premiers éléments de diagnostics

- Une période préparatoire nécessaire pour prendre le « pouls » de la structure et préparer la démarche:
- Entretiens individuels et collectifs avec les équipes, observation des fonctionnements et échanges avec les usagers (4 jours)
- Entretiens habitants et premiers échanges partenaires (2 jours)
- Première démarche diagnostic (3 jours)
- Un recueil de données froides relatives au diagnostic (3 jours)
- Des temps évaluatifs :

- Des temps évaluatifs avec les équipes (2 jours)
- Un atelier d'évaluation avec les partenaires
- Un atelier d'évaluation avec les habitants

Phase intermédiaire : Les assises, étape pour impulser une dynamique de changement



- Une initiative impulsée par la ville : pour redéfinir collectivement le rôle et le positionnement des centres sociaux dans le cadre d'une démarche partenariale qui associe pleinement les habitants.
- Une volonté de réaffirmer les ambitions municipales : les enjeux relatifs au renouvellement des contrats de projet sont l'occasion de penser un changement concret pour répondre aux nouvelles attentes et aux nouveaux besoins. Les assises ont permis d'incarner un temps fort sur la base d'un « avant » et d'un « après ».
- Pour partager les éléments saillants du diagnostic et de l'évaluation : l'objectif est de créer un socle commun structurant et de penser les différentes déclinaisons locales.
- Pour acter une nouvelle forme d'organisation collective du travail : basée sur un projet global partagé, une plus grande autonomie des structures, et un repositionnement stratégique des projets.

Phase 2 : Renforcement du diagnostic et ateliers perspectives

- Ateliers de travail avec les équipes (4 jours)
- Formation des habitants à la méthode diagnostic
- Un atelier « perspective » avec les habitants
- Un atelier « perspective » avec les partenaires
- Deux temps forts diagnostic pour et avec les habitants place du Pin et Place Castex
- Un renforcement du diagnostic

Phase 3 : Ecriture des fiches actions et temps

- Ateliers de travail avec les équipes (2 jours)
- 2 ateliers écriture avec les habitants et renforcement des équipes
- Un atelier écriture avec les partenaires ;

En parallèle de chacune de ces phases : un travail de fond.

La directrice a proposé à l'équipe :

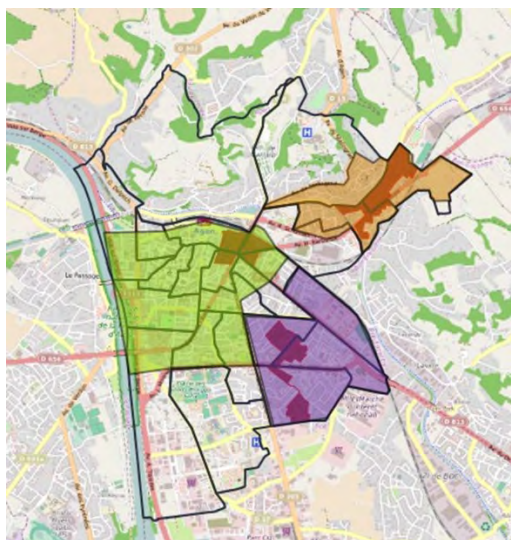
- Une démarche de formation continue sur les principes de l'animation sociale et du développement social local
- Des temps d'appropriation de la circulaire CNAF, de la charte des centres sociaux fédérés ou des référentiels métiers
- Des temps d'analyse de pratiques professionnelles

2. LA FICHE D'IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET

Statut juridique du gestionnaire (Association, collectivité, EPCI, Autres à préciser)	<ul style="list-style-type: none">• Collectivité
Nom	<ul style="list-style-type: none">• Maison Pour Tous de la Masse– Ville d'Agen
Objet	<ul style="list-style-type: none">• Centre Social
Nom et coordonnées du représentant légal	<ul style="list-style-type: none">• M. Jean Dionis du Séjour, en sa qualité de Maire d'Agen
Adresse du site	<ul style="list-style-type: none">• Place du docteur Esquirol – 47000 Agen• Place Montanou – 47000 Agen
Téléphone	<ul style="list-style-type: none">• 05 53 87 98 87
Courriel	<ul style="list-style-type: none">• Accueil.lamasse@agglo-agen.fr

3. La présentation du territoire et diagnostic social

3.1 Le territoire :

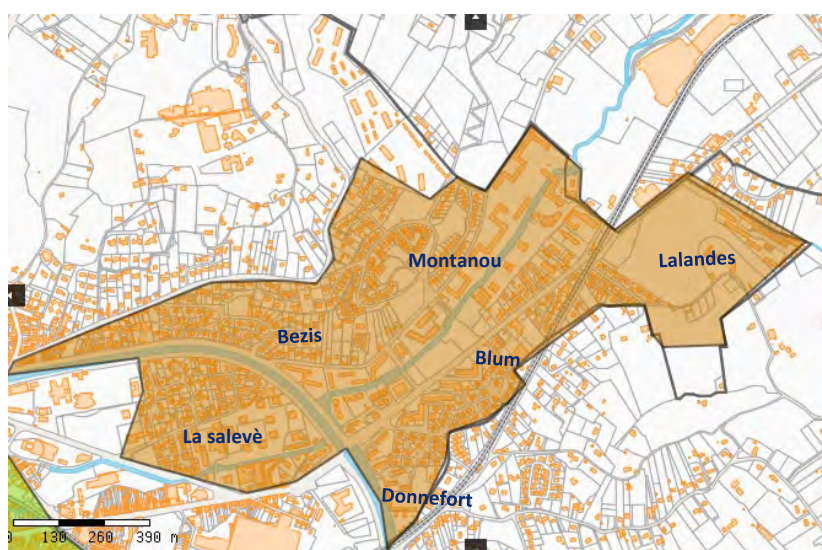


La ville d'Agen 32 214 habitants

3 centres sociaux qui couvrent :

- *Le cœur de ville*
- *Le nord-est de la ville*
- *Le sud-est de la ville*

Cette carte permet de mettre en perspective les quartiers prioritaires de la ville d'Agen (en foncé) et les périmètres d'intervention des centres sociaux (vert, violet, orange). Notons qu'elle tient compte des périmètres redéfinis des quartiers politique de la ville. Elle permet de mesurer la manière dont la zone d'intervention du centre social s'étend au-delà des frontières des QPV en intégrant les réalités sociales urbaines variées d'ensembles dont la particularité tient dans la segmentation et la non-connexion des différents espaces.



Généralités :

Les quartiers Blum et Donnefort présentent des **indicateurs de précarité qui demeurent élevés**, mais une **typologie de population différente** et une **plus grande intégration** à la dynamique urbaine globale de la ville d'Agen pour Blum qui se caractérise par **une séparation assez nette sur le plan social avec le quartier de Montanou.**

C'est encore plus le cas du quartier de La Salève en matière de distance sociale. Bien que ce quartier soit plus **semblable à Donnefort** avec **une surreprésentation de personnes âgées et/ou vivants seules** avec un fort risque d'isolement lié, au-delà de la typologie des populations, à une appropriation très faible des espaces publics de proximité et de fragiles relais en matière de commerce de proximité.

La Salève se caractérise par une très forte proportion de personnes âgées (près de 7 sur 10) **et moins d'un habitant sur 10 qui est mineur.** Des équipements gérontologiques à proximité renforce la dimension « personnes âgées » d'une population modeste mais plus aisée que les autres cités d'habitat social. La Salève se caractérise également **par le peu de vie extérieure du quartier** et une demande récurrente en matière de transport et de déplacement. **Un rajeunissement récent de la population** peut néanmoins **permettre d'enclencher de nouvelles dynamiques.**

Le quartier Bézis-La Masse n'a rien d'un ensemble homogène entre :

- Des ensembles pavillonnaires plus en hauteur du point de vue géographique, symbolique et social, très peu intégrés à quelque vie sociale de quartier, excepté la fréquentation des lieux de culte et marque un principe de distanciation au quartier Nord-Est.
- Des ensembles collectifs HLM parfois dégradés, une population plus jeune avec des niveaux de précarité économiques et sociaux élevés, des principes de regroupements communautaire des mécaniques de repli sur soi, de faible appropriation de l'espace public en dehors de la proximité immédiate des immeubles.

Le quartier de Lalande se caractérise par sa dimension résidentielle et enclavée, à distance des dynamiques des quartiers environnants. **Le sentiment des habitants d'être « oubliés » et « un peu à part » de la ville marque le sentiment collectif des habitants.**

Montanou est composé de près de 1500 habitants, il est caractéristique des cités construites à la fin des années 1960. Sa population a considérablement muté avec seulement un tiers de sa population présente depuis plus de 10 ans et l'arrivée de plusieurs vagues d'immigration relativement récentes qui font de ce quartier un environnement singulier, multiculturel et multilingue, composé **d'une forte part de population primo-migrante** (34% de familles étrangères) qui se substitue progressivement aux « familles historiques » longtemps désignées pour incarner la réalité d'un quartier qui ne correspond plus à la configuration sociale actuelle du quartier.

Montanou a bénéficié d'une première opération de rénovation urbaine dans les années 80 par Agen Habitat. En 1992, l'opération de Développement Social du quartier de Montanou démolit 126 logements (bâtiments bas) et implante un centre médico-social, une antenne d'Agen Habitat, la police municipale et réalise des aménagements urbains. La dernière opération de rénovation urbaine avec la participation de l'ANRU en 2019 qui, avec le remplacement des menuiseries extérieures, une rénovation thermique des logements qui a fait passer la consommation annuelle au m² de 350 KWh à 70 KWh, mis aux normes l'électricité et changé éviers et claustra.

La ville a conduit une concertation auprès des habitants sur des travaux d'embellissement et de sécurisation de voiries de la place centrale du quartier. **Montanou dispose d'un excellent niveau**

d'équipement qui permet aux acteurs locaux de pouvoir proposer aux habitants une offre éducative, sportive et culturelle diversifiée ainsi que des services et commerces de proximité (Epicerie, boulangerie, Netto, , etc) et les équipements municipaux et services sociaux sont présents sur Montanou. Le prochain déménagement de l'école Paul Langevin au Parc Matthieu constituera un axe structurant de développement du projet social.

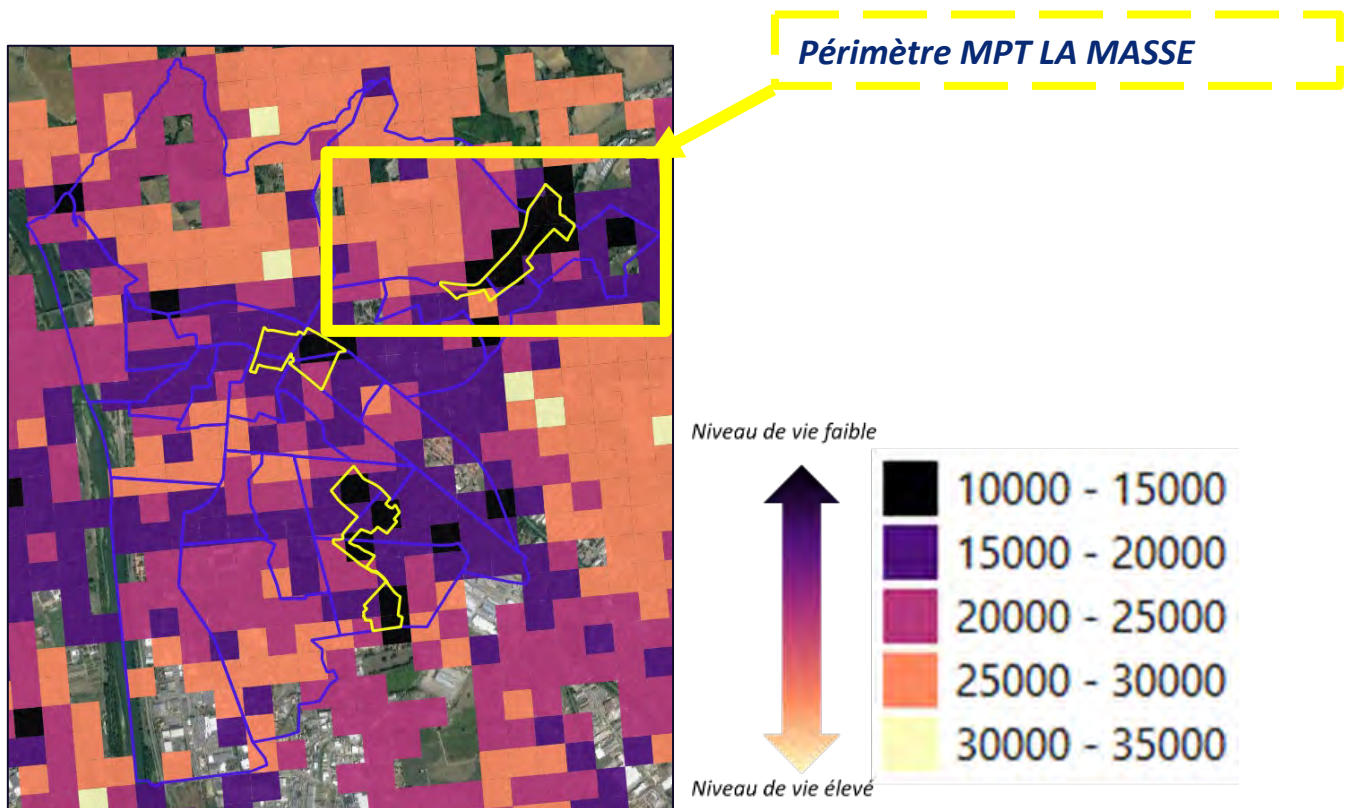
Données générales des quartiers politiques de la ville à Agen

	Rodrigues Barleté	Montanou	Pin
Démographie			
Population	2168	1627	1360
Part familles Monoparentales (CAF)	29,20	23,70	13,50
Indice de jeunesse	2,9	3,1	1,2
Part allocataires isolés	36,10	38,70	74,00
Part de la population étrangère	26,00	34,50	16,90
Part Ménages de 1 personne	33,70	26,10	66,70
Part Ménages de 6 personne ou plus	7,20	ND	ND
Education			
Part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi	27,10	38,80	ND
Taux de retard en 6ème	s	s	s
Taux de retard en 3ème	18,20	s	s
Taux de retard en seconde (générale)	25,00	s	s
Taux de retard en terminale (générale)	40,00	55,60	s
Revenu			
Taux de pauvreté	56,40	60,80	37,60
Rapport interdécile	2,40	2,40	3,60
Parts des ménages fiscaux imposés	19,20	s	34,70
Parts des prestations sociales dans les revenus	35,10	43,30	19,50
Logement			
Taux de propriétaire plus de 10 ans dans le logement	0,00	1,50	20,60
Part des logements sociaux	39,90	34,10	18,20
	80,80	89,70	11,70

3.2 Focus thématique

Les cartographies qui suivent représentent chaque item de diagnostic avec un format de carroyage (200m sur 200m) à l'échelle de la ville, suivi d'un zoom sur le périmètre d'intervention du centre social. Cette lecture permet d'avoir un découpage précis des données.

Le niveau de vie : *Le niveau de vie d'un individu est le niveau de vie du ménage auquel il appartient, c'est-à-dire le revenu disponible du ménage divisé par son nombre d'unités de consommation



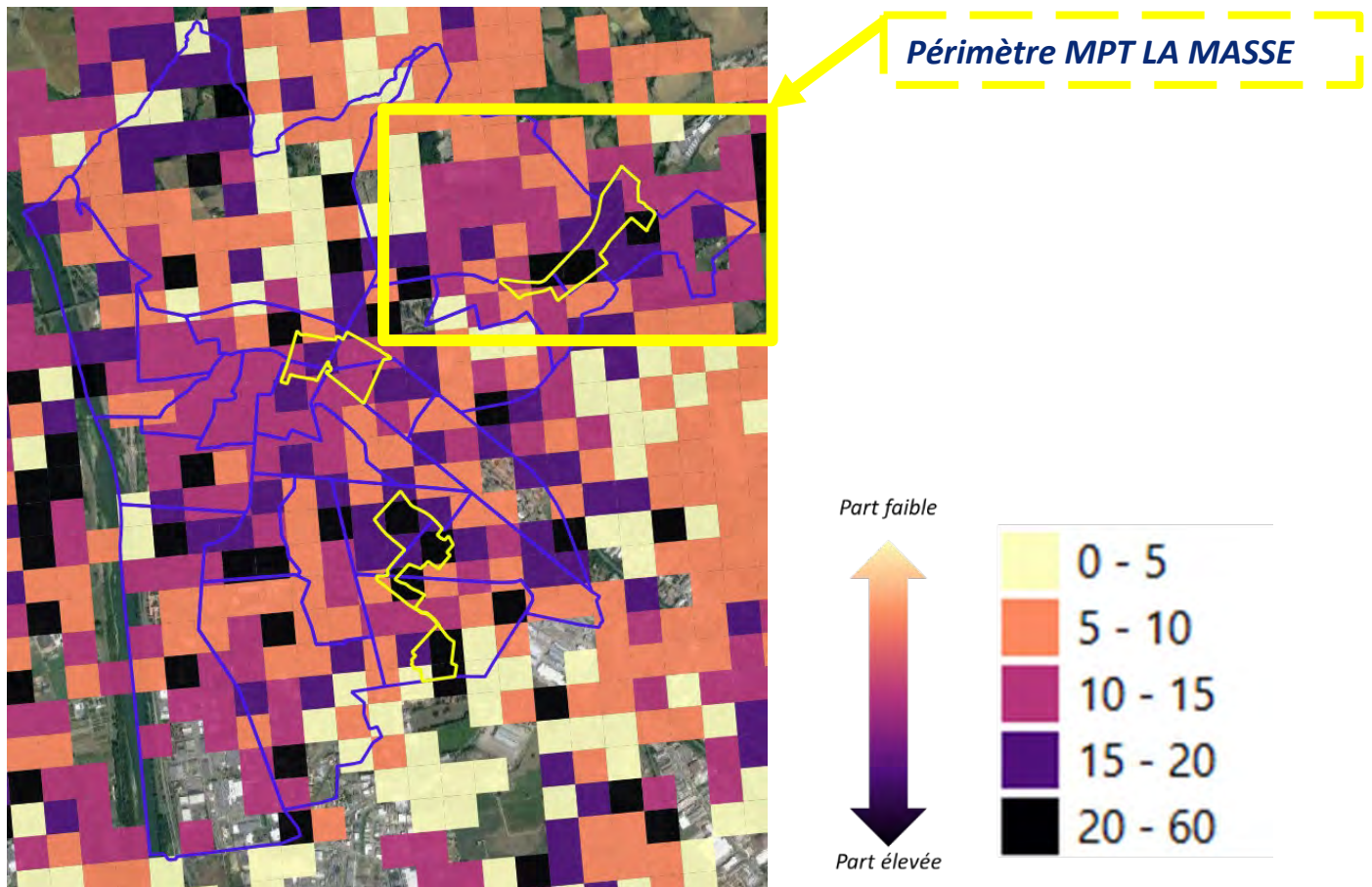
Grille de carreaux de 200 m de côté

Niveau de vie* (en €)

Source : Insee, Filosofi 2017-21

Le niveau de vie du territoire est très faible avec une grande majorité du territoire dont le revenu se situe entre 10000 et 15000 euros, cela au-delà du périmètre QPV mais également des zones relativement plus aisées à proximité.

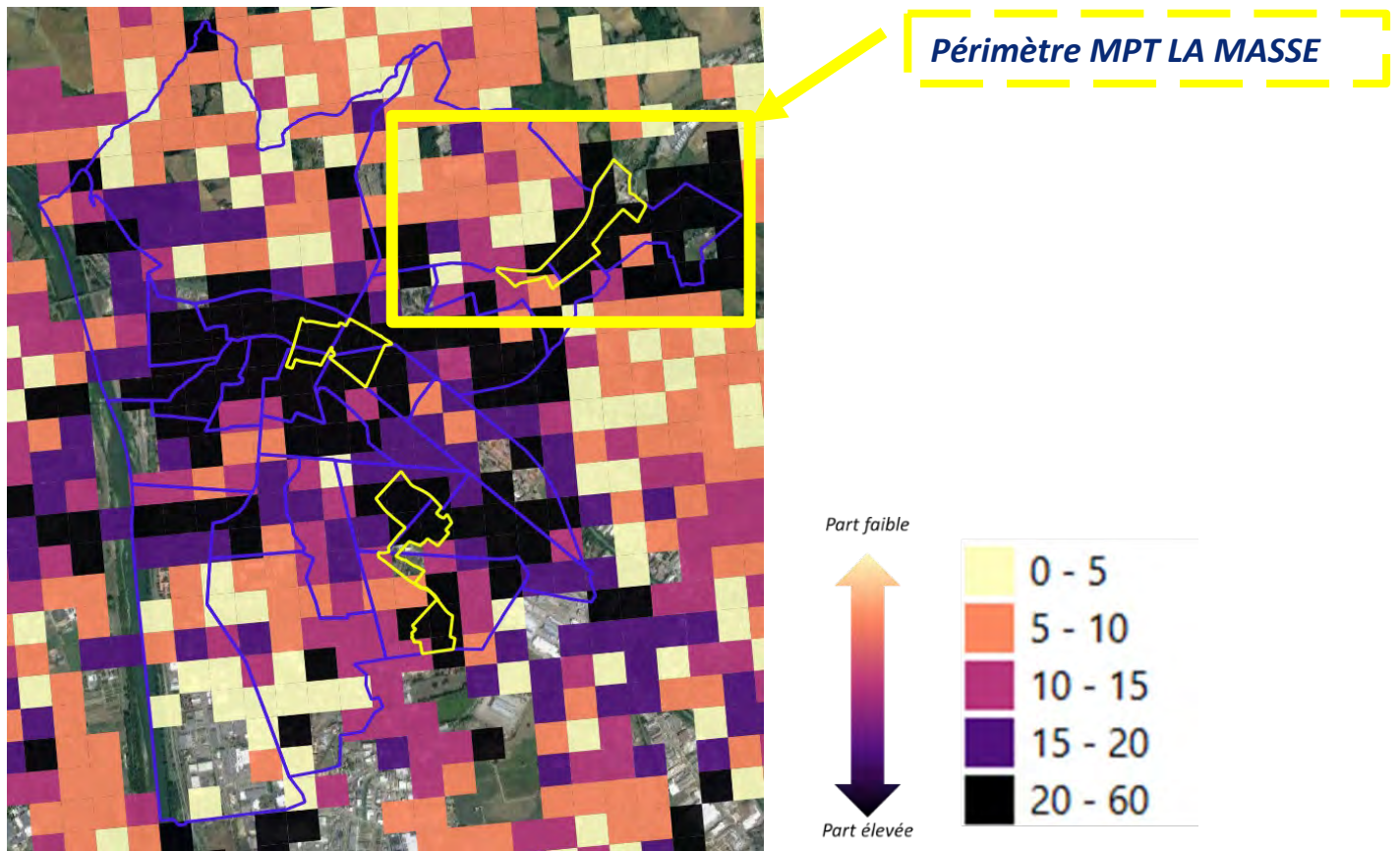
Part des ménages monoparentaux



Grille de carreaux de 200 m de côté
Part des ménages monoparentaux (en %)
Source : Insee, Filosofi 2017-21

La monoparentalité est inégalement présente du le territoire avec des zones dont le taux dépasse les 20% mais également une majorité zones où le taux ne dépasse pas la moyenne nationale (23,8%) ce qui n'en constitue pas moins un enjeu en matière de politique publique.

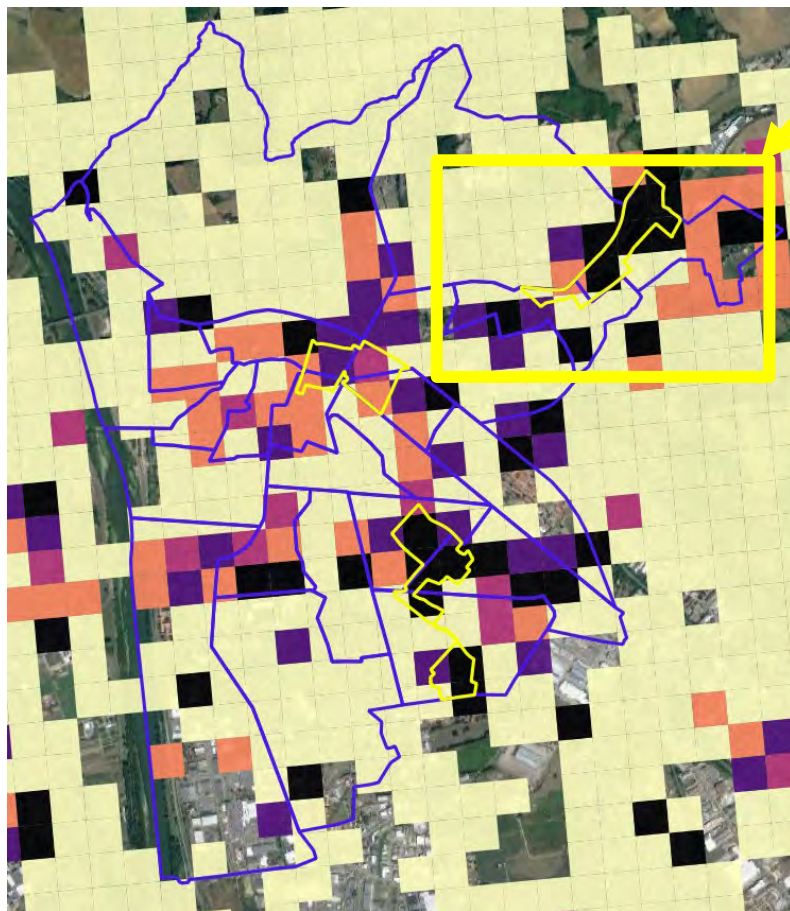
Part des ménages sous le seuil de pauvreté :



Grille de carreaux de 200 m de côté
Part des ménages pauvres* (en %)
Source : Insee, Filosofi 2017-21

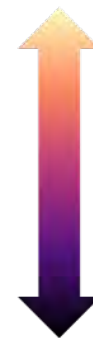
La part des ménages sous le seuil de pauvreté est un des indicateurs les plus marquants du territoire Nord-Est. La segmentation économique est par ailleurs très nette concernant une partie du quartier Bézis où la part est beaucoup plus faible.

Part des logements sociaux :



Périmètre MPT LA MASSE

Part faible



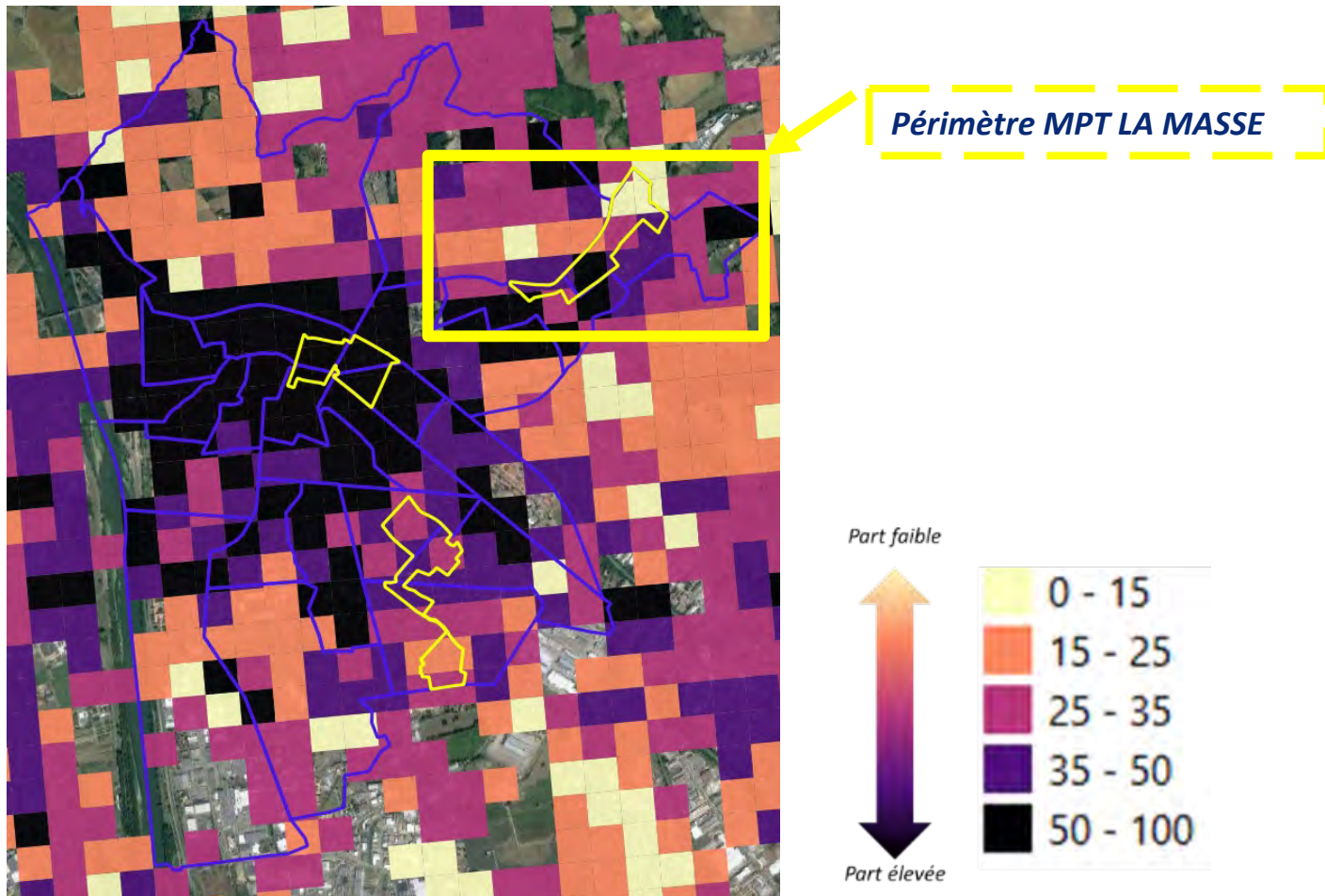
Part élevée



Grille de carreaux de 200 m de côté
Part des logements sociaux (en %)
Source : Insee, Filosofi 2017-21

Le territoire se caractérise par la forte proportion de zones d'habitat social qui développent leurs logiques propres à distance de quelques zones pavillonnaires peu intégrées au territoire Nord-Est.

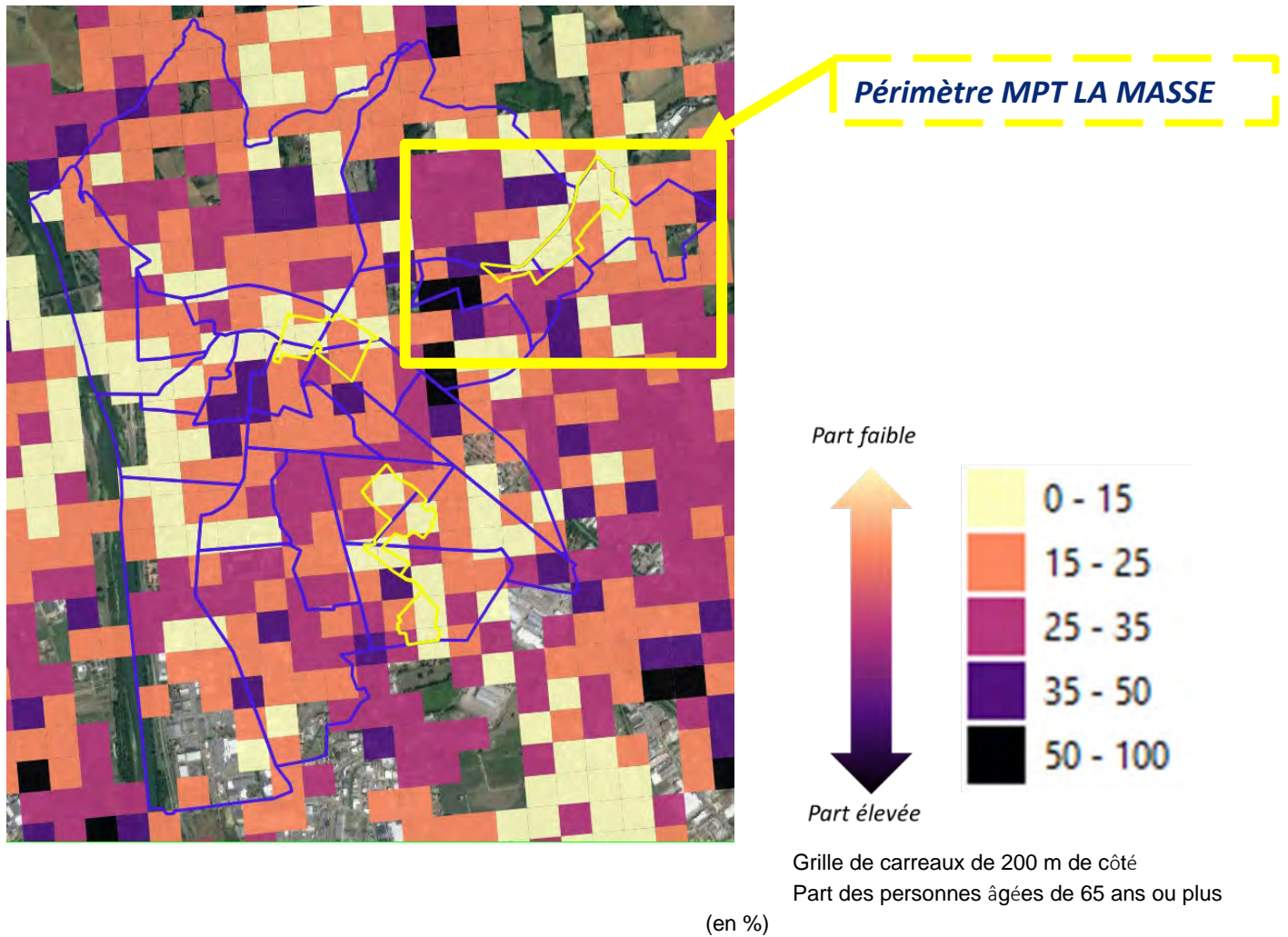
Part des ménages d'une seule personne :



Grille de carreaux de 200 m de côté
Part des ménages d'une seule personne (en %)
Source : Insee, Filosofi 2017-21

Le territoire n'est pas particulièrement caractéristique d'une part importante de personnes seules comme peut l'être le centre-ville. Malgré une part plus importante de familles nombreuses, de nombreuses poches concentrent une proportion de personnes seules, ce qui invite à développer des actions de prévention contre l'isolement dans des grands ensembles où ces mécaniques sont souvent moins palpables.

Personnes âgées de 65 ans ou plus :



Le territoire est très jeune dans son ensemble excepté des ilots urbains comme La Salève qui concentre une part beaucoup plus importante de personnes âgées.

3.3 Diagnostic Habitants

La démarche s'est appuyée sur des temps rencontres avec les habitants dans le cadre de la fête du quartier, des différents ateliers mais également de rencontres et d'intervention directes.

Les concertations habitants se sont déroulées à l'échelle de toute la ville et **sont traitées dans le cadre d'une première partie commune, puis une seconde partie précise les enjeux relatifs au territoire d'intervention de la MPT de la Masse.**

Cette démarche a permis de recueillir des témoignages multiples reliés par des rapports souvent ambivalents entre valorisation et rejet, entre espoir et résignation, entre sentiment de fierté et sentiment de relégation. C'est donc l'articulation des logiques qui est au cœur de l'analyse de cette première partie.

Notons qu'une exposition de sociologie visuelle et une vidéo documentaire complète cette partie diagnostic.

A/ Analyse Globale

1. La peur du déclin et l'espoir d'un nouveau

Les défis sont multiples du point de vue des habitants et peuvent connaître des variations selon les quartiers de la ville.

Néanmoins, l'attachement au centre-ville des habitants « des quartiers » revêt une dimension symbolique forte et peut cristalliser, à travers la crainte d'un déclin du centre-ville, le déclin de la ville dans son ensemble. La fermeture des commerces revêt notamment une dimension symbolique forte :

« Avant c'était beaucoup plus vivant, mais bon c'est le problème de toutes les villes moyennes en France, les commerces à la périphérie, le stationnement, c'est le grand classique. On a l'impression de mourir à petit feu ».

Les quartiers de la ville d'Agen ont également beaucoup muté, ce qui nourrit, avec des causes différentes, un même sentiment de déclin y compris sur des zones revitalisées.

Ce sentiment n'est pas forcément lié à des questions d'infrastructures qui sont pointées positivement par les habitants. En cela, l'investissement public est bel et bien perçu. Les espaces publics sont des lieux de rassemblement de nombreux habitants qui louent le niveau d'équipement dans les quartiers.

« Je suis de Montanou, j'ai 22 ans, j'ai grandi ici, je l'ai vu évoluer le quartier, le city-stade là, quand j'étais petit, c'était du goudron, on a beaucoup d'équipements, des endroits pour les enfants, pour la santé. »

C'est d'abord **la question du lien social** et de son effritement qui est pointée. Les quartiers « politique de la ville » sont également ceux qui peuvent connaître un turn-over plus important de leur population, renvoyant une forme d'assignation à ceux qui restent, doublée d'une perte de repères sociaux.

Certains témoignages ont illustré un sentiment d'abandon et la résignation des habitants à pouvoir infléchir structurellement leur quotidien.

Ce fut plus particulièrement le cas à **Rodrigues et plus encore à Barleté** où **le sentiment d'éloignement et de moindre prise en compte** par les acteurs publics apparaît plus prégnante :

« Le quartier devient mort, avant il y avait de la vie partout, des gamins partout, le quartier c'était une grande famille, maintenant je sais pas comment le dire, c'est plus pareil, y'a des endroits du quartier il ne se passe plus rien, à d'autres ils mettent des gens, on a l'impression qu'on entasse la misère à côté de nous, on cohabite pas si mal, mais en tant que quartier on existe moins. »

Cet habitant de Barleté ajoute :

« On se sent un peu abandonné, tu vois quoi comme service pour nous dans le quartier ? moi je n'en vois pas, on donne tout à certains quartiers et nous c'est de pire en pire. »

Dans le même temps, le centre-ville demeure la zone urbaine la plus « mixte », fréquenté par les résidents de tous les quartiers et où tous les habitants se mélangent comme en témoigne cette habitante du Pin :

« Ce que je préfère, c'est la zone piétonne, pas de voiture, c'est calme, ça permet de prendre le temps de rencontrer ses amis, de boire un thé. En fait, il faut sortir du côté centre-ville = commerce. Pour moi le centre-ville ça doit être un lieu convivial, un lieu de rencontre. La zone commerciale pour moi, c'est l'anti-ville, ça ne favorise pas les rapports avec les gens. On va faire ses courses point. »

Le quartier du Pin est une zone valorisée par les habitants en même temps qu'elle est particulièrement critiquée... Le quartier du Pin constitue une porte d'entrée vers le centre-ville à proximité de l'université, de la gare et de la zone piétonne. **Les habitants de tous les quartiers montrent une forme d'attachement** à ce quartier historique tout en pointant régulièrement des problématiques liées à l'insécurité, notamment dans le parc et en soirée. **Carrefour de mixité sociale et lieu populaire**, cette zone urbaine projetée vers le centre-ville englobe des enjeux multiples « *Le Pin, c'est le quartier emblématique d'Agen, c'est le cœur* » dit cet habitant du quartier, une autre ajoute « *le quartier du Pin c'est le côté populaire avec son marché notamment, c'est à la fois un quartier un peu décrié mais qui est plein de vie. Il faudrait créer plus de relais maintenant, animer réellement ce quartier.* »

Ce quartier concentre donc beaucoup d'attentes et agrègent chez une même personne des ressentis positifs et négatifs comme le décrit cet habitant historique :

« *La porte du Pin, c'est un peu le centre, il y a tout, la verdure, la proximité des commerces, malgré ce que l'on dit, c'est relativement calme, pour quelqu'un d'handicapé comme moi, c'est l'idéal. A des endroits, c'est un peu malfamé comme on dit mais je n'ai jamais eu de problèmes.* »

2. Le paradoxe d'une image qui s'améliore du point de vue des habitants mais qui reste négative en dehors du quartier.

« *En matière de perception des quartiers à Agen, il y a Montanou et le reste du monde* » indique fort justement une travailleuse sociale rencontrée durant la concertation.

Ce quartier polarise en effet toute la « *question des quartiers* » non sans entraîner un regard biaisé et déformant sur la réalité sociale et objective des ensembles urbains de la ville d'Agen. **Montanou se distingue d'une manière particulière avec un fort sentiment de relégation sociale de la part de ses habitants :**

« *Montanou, c'est le quartier qui fait peur, où personne ne veut aller, où on entasse les pauvres* ». Pour autant, un discours très positif est décrit par les habitants de l'intérieur « *Tout ceux qui critiquent*

Montanou n'y sont jamais venus, quand on y vient, on s'aperçoit que c'est un quartier très mélangé et assez paisible. Ceux qui en parlent mal ne le connaissent pas vraiment et ne sont jamais venus. »

Des effets de réputation différents ont pu être appréhendés suivant les quartiers.

Le Pin décrit comme le lieu le plus « *insécure* » avec une concentration des problématiques liées à l'errance, à l'addiction ou encore aux problématiques de santé mentale.

Rodrigues bénéficie d'un discours moins marqué comme un « *quartier qui regroupe des familles vieillissantes* » bien qu'un fort sentiment de dégradation sociale soit perçu par les habitants.

Barleté concentre le plus fort sentiment d'abandon de la part des « *habitants de l'intérieur* » mais s'inscrit dans une forme d'invisibilité sociale pour les autres habitants qui font peu de cas à l'existence de ce quartier.

Ce n'est pas le cas du quartier de Montanou. Pour des raisons historiques et symboliques, il peine à s'émanciper de ses stigmates qui jouent bien souvent un rôle de repoussoir pour définir la réputation d'un quartier. Alimentée par un inconscient collectif bien ancré de la concentration des actes de violence et de délinquance, l'image de quartier « *très sensible* » reste péjorative et pesante pour ceux qui y résident où y travaillent.

La mauvaise réputation colle ainsi à la peau de Montanou alors même que les habitants considèrent souvent que la situation s'est très nettement améliorée :

« Avant, Montanou était bien plus dangereux, aujourd'hui, ça s'est bien amélioré, c'est un quartier plutôt calme par rapport à d'autres ».

Cette ambivalence peut également s'inscrire dans le discours d'un même habitant, défenseur d'une identité locale positive puis très critique quant à ses conditions de vie. L'échec de la tentative de changer l'image d'un quartier et le poids du passé dans les effets de réputation entraînent des difficultés à reconstruire une identité positive du quartier et de ces habitants. Face à la stigmatisation dont ils sont l'objet, cette mauvaise image se traduit, à l'extérieur du quartier, par les difficultés à créer de la mixité sociale.

Les processus de mise à distance se manifestent aussi à l'intérieur même du **quartier de Montanou** qui, comme les autres quartiers, **n'a rien d'un ensemble homogène mais se compose en îlot d'entre soi** où les personnes coexistent plus qu'elles ne vivent ensemble.

Si l'on s'extrait de Montanou pour se rendre quartier du Pin, il est aisé d'observer que les clients des restaurants proches du cinéma ne côtoient guère ceux des cafés de l'avenue Henri Barbusse...Le quartier n'en est jamais tout à fait un.

A Montanou, les logiques identitaires se composent par barre d'immeuble, c'est également typique sur le vaste ensemble Tapie-Barleté-Rodrigues qui regroupe différentes entités urbaines proches géographiquement et très distantes socialement.

Cela ajoute au fait que « l'image » d'un quartier renvoie à l'existence d'une forme d'homogénéité, à l'essentialisation d'un quartier par des marqueurs que l'on pourrait attribuer de manière égale à tous les habitants.

Notons enfin que la volonté de redorer « *l'image des quartiers* » est à la fois partagée par les habitants et par les différents acteurs et opérateurs de l'action publique au sens large. Cela ne doit pas pour autant

conduire à d'un côté, banaliser les difficultés qui persistent, notamment en termes de tranquillité publique, et de l'autre, survaloriser l'impact positif de l'action publique qui reste par ailleurs indéniable. Face à l'incapacité à endiguer certains comportements déviants (dégradations, nuisances sonores, propreté...), les acteurs locaux peuvent également avoir tendance à sous-estimer leur importance.

3. La propreté : symbole de la prise en compte publique, le vert valorisé, l'écologie à distance.

« La propreté dans la ville c'est plus que limite, ça dépend des rues, ça dépend des heures, venez le dimanche matin ou le lundi matin, il y en a partout, ça fait un peu zone sinistrée. J'ai vu cette ville changer. Avant, les rues étaient propres, les gens respectaient les lieux publics. Aujourd'hui, je ne reconnais plus ma ville. »

La propreté perçue pourrait être comparée au hall d'entrée d'une ville. Les revendications des habitants concernant la propreté sont récurrentes et multiples, *« les poubelles débordent »*, *« les rues sont sales »* et cela est souvent l'affaire *« des gens qui ne respectent rien »* ou d'une présence publique jugée insuffisante : *« On connaît la chanson »* est-on tenté de dire.

Il convient pourtant de mesurer l'impact de ce sentiment sur la perception de leur quotidien et de leur ville toute entière. **La symbolique de la propreté fait ainsi écho au double-rapport du vivre-ensemble et la prise en compte des problématiques quotidiennes de chaque habitant.**

A Montanou par exemple, la dégradation des jardins familiaux est mal vécue par les habitants tout comme les problématiques « d'entretien des communs » décrites comme insuffisantes sur certains immeubles. L'existence d'habitats insalubres (Impasse Lafontaine, Place du Pin) renforcent également le sentiment de relégation de tout le quartier environnant.

Ajoutons que sur les questions de « cadre de vie », les ambivalences sont aussi nombreuses. La ville est tantôt « trop calme », tantôt trop « bruyante », « dynamique et festive » mais « qui se meurt », « agréable à pied » mais où il est « impossible de se garer ».

Cela renvoie à la complexité de construire des politiques publiques équilibrées qui satisfont l'ensemble des citoyens.

Le consensus semble plus net concernant la valorisation des espaces verts. Les habitants valorisent de manière quasi-unanimes la présence des espaces verts dans les quartiers. **Montanou est d'ailleurs décrit comme un quartier « très vert »** comme en témoigne l'extrait à venir, également à Rodrigues et Barleté, le parc place du Pin est également valorisé :

« J'aime mon quartier aussi parce qu'il est vert, ça fait pas quartier bétonné comme on peut voir dans d'autres villes, on respire ici, globalement on respire à Agen, on peut aller se promener au pont canal, on n'est pas loin. Il se dit qu'un jour, un tournage de film n'a finalement pas eu lieu car le quartier ne faisait pas assez « quartier urbain. »

Si la volonté de vivre dans une ville toujours plus verte est partagée, les passerelles entre ce qui tient du « cadre de vie » et des projets plus impliquant liés à l'écologie et au développement durable restent à construire. Car sur les quartiers, la question écologique ne se pose pas. Elle n'est pas « un sujet » pour les citoyens qui tiennent les considérations écologiques à distance de leurs préoccupations quotidiennes. Ces dernières sont perçues comme des *« problèmes de bourgeois »* ou encore de *« bobos »*. C'est en effet auprès de personnes aux profils sociaux plus favorisés que ce type de discours a pu être recueilli :

« Agen est une ville où il fait chaud et où il fera de plus en plus chaud. Mettre beaucoup de verdure peut devenir une solution intéressante notamment lorsque l'on refait des places. On privilégie encore trop le minéral à mon goût, il faut changer de cap plus radicalement. ».

En conclusion, les habitants sont très critiques concernant les questions de propreté et valorisent les espaces verts. Pour autant, et c'est un paradoxe de plus, ils demeurent très attachés à leur ville qu'ils ne manquent pas de valoriser dès qu'un pas de côté est effectué pour appréhender la ville plus globalement.

« Nous avons une ville magnifique, un patrimoine, de la verdure, les gens qui viennent à Agen disent tous que la ville est superbe, c'est unanime, mais les gens quand ils habitent dans une ville, ils ne lèvent plus la tête et ne regardent que leurs problèmes. »

4. L'insécurité, enjeu premier :

Les témoignages soulignent la diversité des situations et des ressentis face à l'insécurité qui se nourrissent de perceptions visuelles ou d'expériences quotidiennes mal vécues :

« J'habite Rodrigues, aujourd'hui on ne sait pas ce qu'il se passe dehors. Je ne peux plus laisser les enfants comme je le faisais avant. Je ne suis même plus tranquille chez moi. Je trouve qu'il y a un vrai manque de respect entre les gens, des incivilités, on ne peut plus discuter sans se faire agresser. »

L'insécurité personnelle se traduit par un sentiment de crainte, celle de subir une agression, chez soi, dans l'espace public, dans les transports. Cela renvoie à différentes formes de perception du risque et au sentiment de vulnérabilité composé au fil des expériences et des interactions.

Cette dimension entraîne diverses formes de privations, plus particulièrement chez nombre de personnes âgées et de femmes seules (mais pas seulement) qui ne sortent plus le soir, cela sans qu'un lien direct avec la réalité objective du risque en matière de sécurité ne puisse être établi.

« C'est surtout la nuit, le soir, il faut quand même faire très attention dans certains coins, rester vigilant. Il faudrait la police municipale surtout le soir et la nuit, la journée ça ne sert à rien. »

Le sentiment d'insécurité se voit lié à différentes formes de perception :

« Les gens, le bruit, c'est une chose, mais je me sens insécurisé par des comportements dans les transports, rien que la manière de parler au chauffeur. Chaque jour, je rencontre des passagers agressifs ou perturbateurs. C'est devenu une source constante de stress pour moi. »

Il est important de noter que cette problématique concerne tous les habitants sur l'ensemble des quartiers avec un sentiment renforcé concernant les femmes :

« Je n'ai jamais été agressée, mais j'ai tellement entendu d'histoires d'amies ou de connaissances qui l'ont été, que je suis toujours sur mes gardes. Et puis au-delà des agressions, quand on est une fille c'est insupportable, on se fait interpeler, aborder, on ne se sent souvent pas bien. C'est pour ça que je prends le vélo plutôt que de marcher, je me sens plus sécurisée. »

La question de l'éclairage public est souvent pointée :

« Je travaille en horaires décalés. Quitter mon travail à des heures avancées et traverser des zones désertes me donne toujours un sentiment d'insécurité. C'est comme ça, quand les espaces sont vides et pas bien éclairés, on a vite peur des quelques gens qui zonent. »

5. Mobilité et segments sociaux

La mobilité des habitants s'inscrit dans des schémas souvent circonscrits au quartier d'habitation, aux migrations pendulaires liées au travail et à la manière de consommer (*courses, marchés, zones commerciale*). **La majorité des habitants vit la plupart du temps dans « son quartier » et aux alentours sans que ce résultat ne soit une caractéristique agenaise.**

Certaines entités urbaines se côtoient sans générer d'interaction entre les habitants.

La zone Tapie-Rodrigues-Barleté illustre bien cette réalité avec peu d'interactions entre les quartiers mais également à l'intérieur des quartiers eux-mêmes. On repère également une **scission sociale assez nette entre les habitats pavillonnaires et les habitats collectifs** mais aussi en fonction des barres d'immeuble à Barleté ou à Montanou, de rues autour de la place du Pin.

Les habitants des quartiers fréquentent pour la plupart **le centre-ville** (*à partir de la place du Pin*) qui demeure **une zone de convergence intéressante pour développer des actions d'animation de la vie sociale.**

L'inverse ne se vérifie pas : peu de mobilité s'opèrent du centre vers les quartiers périphériques.

"Je ne traverse presque jamais la ville pour aller dans d'autres quartiers. C'est peut-être par ignorance ou par peur des clichés, mais je ne vois pas ce que j'irais faire à Rodrigues ou à Montanou. Personnellement j'ai mes habitudes et c'est vrai que je vais toujours aux mêmes endroits et jamais à d'autres."

Certains habitants parviennent à écrire cette segmentation :

"La ville est comme un patchwork en fait, c'est éclaté, c'est différent mais ça ne se mélange pas. Chaque quartier a sa propre couleur, son propre rythme. C'est à la fois beau si on se dit qu'Agen a une culture du mélange mais en réalité c'est assez triste, car ces frontières, elles sont invisibles et elles nous séparent."

Au sein du quartier Montanou, le discours qui consiste « à ne pas se mêler des problèmes des autres » est très présent :

"La richesse de notre quartier c'est sa diversité. Mais cette diversité est parfois une double lame, c'est quand même un peu hypocrite. C'est bien de dire le mélange culturel, mais beaucoup se sentent perdus ou marginalisés, il y a des blocs, les gens ne se calculent pas, c'est chacun de son côté pour éviter les problèmes."

Les quartiers concentrent des indicateurs de précarité qui ont pour effet de renforcer les problématiques de segmentation et peuvent déboucher sur des phénomènes de « ghettoïsation », ici entre guillemet car il est bien entendu qu'un quartier ne constitue jamais un ghetto.

Les populations jeunes en sont les premières victimes. Ces jeunes, qui ne sont pas la majorité, restent attachés à des logiques de quartiers dont il est devenu impossible de s'extraire et au sein desquelles ils structurent une organisation sociale particulière pour se protéger de l'environnement extérieur. Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de penser les quartiers des « ghettos » à part entière, mais bien

d'admettre que la « ghettoïsation » peut être à l'œuvre sur certains quartiers, cela au-delà de la frontière des âges. Dans ce sens, il faut comprendre que ce processus est construit autant de l'extérieur que de l'intérieur. De l'extérieur comme un produit de la relégation sociale, de la pauvreté et de la ségrégation raciale, par de simples stratégies de renforcement des quartiers alentours qui ne vont « *jamais à Montanou, à Rodrigues ou à Barleté* ».

Ces stratégies de mobilité individuelles et de repli des quartiers sur eux-mêmes ont pour effet de creuser les différences. C'est en ce sens que l'on peut parler d'un « ghetto » construit de l'extérieur qui entraîne des mécanismes intérieurs dans le regroupement d'une partie de la population ayant un mode de vie particulier, une organisation sociale en rupture avec la société extérieure, un « contre-monde ».

Cette évolution explique la difficulté de certains habitants rencontrés à envisager une activité à l'extérieur du quartier qui devient un endroit dont on ne peut s'extraire mais qui nous protège du mépris extérieur comme peuvent l'illustrer les propos de cette habitante :

« Quand je croise les jeunes dans le quartier, la rencontre est en général sympa, souriante. Mais il est frappant de voir qu'ils ne sortent jamais du quartier ou alors tous ensemble pour quelque part déplacer le quartier en centre-ville. Je les sens prisonniers de ce quartier. Il faudrait leur donner la possibilité d'aller au vert, de voir autre chose. »

Un jeune de 30 ans affirme que :

« certains jeunes vivent dans un monde parallèle. Ils se construisent un autre monde. Pour eux, c'est une façon de vivre, c'est pour survivre. »

La fabrication du « contre-monde » permet de construire une image plus valorisée et augmente la distance avec l'Institution (*la police par exemple*), qui devient un adversaire à sa propre construction. En résulte un déficit profond en termes d'image chez certains habitants renforcés par le sentiment d'être définis par le handicap, renvoyant à une forme d'assignation en même temps urbaine, sociale et culturelle, entraînant, en bout de chaîne, un repli culturel.

Le cercle est vicieux, l'abandon de l'espace public à des catégories reléguées ne fait que renforcer leur stigmatisation. Ces derniers sont donc traversés par un rapport ambivalent entre l'injonction républicaine d'intégration et l'impossibilité de la construire. Cela ne concerne que les poches d'habitants les plus relégués ce qui ne permet pas d'en nier l'existence.

Cette réalité doit être nuancée par un rapport de confiance maintenue avec « le politique » inhérent au sentiment d'amélioration bien perçu de l'environnement urbain, déjà évoqué plus haut. L'autre dimension qui permet de nuancer le propos tient dans la proportion importante de primo-migrants caractérisés par la croyance forte au système républicain et en sa capacité de jouer son rôle d'ascenseur social.

La problématique de la ségrégation urbaine doit donc s'appréhender sur une échelle plus large en termes de distanciation des groupes sociaux et de mise à l'écart des catégories sociales. Ce qui nous montre que **la mixité sociale ne va pas de soi**. Si toutes les politiques éducatives, sociales, urbaines veulent pousser vers la mixité, c'est bien que la tendance est à l'évitement, à la préservation du statut, à la mise au ban des catégories inférieures et donc de fait à la hiérarchisation des espaces urbains. La mixité, réalité variable d'autrefois, est devenue un concept parfois utopique. D'autant que le mélange des populations ne garantit pas la mixité. Ainsi, les catégories de population ont la capacité de superposer leur existence sans pour autant développer de connexions : « *A Montanou, il y a ceux que l'on voit et ceux que l'on ne voit jamais* » illustre une travailleuse sociale.

6. L'Ambivalence entre la valorisation du vivre-ensemble et le constat de l'augmentation des phénomènes de repli.

Les quartiers « politique de la ville », nous l'avons vu, sont des ensembles qui ne correspondent pas à un « tout » homogène. Le diagnostic a fait apparaître des poches multiples de précarité et de vulnérabilité qui épousent de manière variable les différentes zones urbaines et se cristallisent plus encore sur certains quartiers.

Nous avons également observé que la segmentation urbaine va plus loin encore que les critères de pauvreté. Elle fait référence à la division ou fragmentation en zones distinctes, en fonction de critères économiques, mais aussi ethniques, culturels ou sociaux. Cette segmentation peut donner lieu à une mosaïque de logiques d'appartenance et de mise à distance dans la composition même des quartiers. Cela génère des perceptions variées, parfois des tensions et nourrit les sentiments de relégation sociale de certains habitants.

De nombreux habitants vivent ainsi leur quartier selon une logique « *cocon-prison* », entre accroche identitaire et rejet de leur condition. Sur les quartiers, les habitants revendiquent légitimement leur identité et cherche à recouvrer des formes de dignité sociale :

"On sent clairement la démarcation entre notre quartier et les autres endroits. Les ressources, les opportunités, tout est différent. C'est comme si nous vivions dans deux villes séparées, c'est deux mondes en fait, mais on est bien ici, on est en famille." Explique une habitante de Barleté.

Une habitante de Montanou va dans le même sens : « *Le quartier change et quelque part, il s'ouvre, il y a plus de 20 nationalités je crois, y'a qu'à voir le club de foot, donc quelque part ça s'ouvre, ce n'est pas mal ça. Ce qui est moins favorable c'est en termes de mixité sociale, Montanou c'est l'endroit où l'on met les pauvres, de toutes origines confondues, mais pauvre, le marqueur c'est ça. A partir de là, on construit des images, on en parle de loin de Montanou, on ne vient pas voir et on donne à manger à ses préjugés.* »

Dans le même temps, les habitants ne manquent pas de valoriser leurs quartiers :

"Je suis né à Agen, j'ai grandi à Barleté. Quand je dis d'où je viens, les gens ont des préjugés. Pourtant, notre quartier regorge de talents et de potentialités. C'est juste qu'on ne part pas de la même ligne de départ. "

La mauvaise image des quartiers du point de vue de l'extérieur n'empêche pas pour autant les habitants d'y être très attachés. Cet attachement s'exprime notamment dans la **mise en avant de la solidarité et de la convivialité** qui y ont cours et dans la valorisation des effets enrichissants de la mixité ethnique qui caractérise souvent ces quartiers : « *Ici c'est le mélange qui prime et c'est beau* » décrit un jeune de Montanou, argument aussi souvent avancé pour valoriser le quartier du Pin.

Si ce principe de retournement du stigmate est à la fois classique et nécessaire pour renvoyer une image positive de soi et de son quartier, beaucoup continuent de vivre dans la nostalgie des années passées et de ce qu'ils décrivent souvent comme un « âge d'or ».

Un segment supplémentaire tient donc dans l'ancienneté du rapport au quartier, phénomène très présent à Rodrigues et Montanou avec le développement d'un **sentiment nostalgique important**. Pour les « anciens » du quartier, les contours contemporains ne correspondent plus aux images d'un passé regretté, d'un temps où le quartier cristallisait l'espoir, le militantisme et la croyance forte en la prospérité d'un monde meilleur. Certains entretiens mettent en exergue la difficulté à accepter le

quartier tel qu'il est devenu. Si ces « amoureux » du quartier l'habitent encore, ils se nourrissent d'un fort sentiment d'amertume et ne s'expliquent jamais tout à fait cette évolution.

Ils fustigent, bien au-delà des considérations matérielles, la dégradation sociale qu'ils estiment avoir subi au fil des années tout en saluant, ce qui peut apparaître paradoxal mais constitue une réalité, l'implication des élus politiques locaux.

L'impératif de mixité sociale, induit dans la mise en avant de la nécessité de promouvoir le « vivre ensemble », a cependant du mal à se concrétiser dans les faits. Les discours des personnes interrogées insistent en effet sur ce paradoxe entre d'un côté l'injonction à la mixité sociale comme outil de construction d'une identité collective et de l'autre le constat d'une tendance au développement de l'individualisme et du repli communautaire qui inquiète parfois les acteurs locaux.

Nous pouvons, à ce titre, prendre l'exemple de la manière dont est décrite la communauté des gens du voyage à Montanou notamment, cette dernière peut être décrite tantôt par sa capacité à créer de la solidarité entre ses membres, tantôt critiquée pour sa tendance à se replier sur elle-même. Il en résulte une certaine ambivalence dans le rapport que les habitants construisent avec leur quartier perçu autant comme un cocon que comme un carcan.

En effet, le quartier apporte « protection » car il constitue la dernière sphère dans laquelle il est possible de construire une identité sociale positive, mais il favorise aussi le repli sur soi, exacerbé par l'individualisme. **C'est alors la capacité à créer du lien social qui est remise en cause et qui s'exprime avec force dans les entretiens lorsque les rapports entre habitants sont décrits en termes de « tensions » que ce soit entre générations, entre voisins, entre communautés ou encore entre quartiers et sous-quartiers d'un même territoire.**

La difficulté à générer du lien social **s'exprime également dans la séparation nette entre le monde des hommes et celui des femmes sur l'espace public.**

Au-delà de la mixité sociale se pose donc la question de la sexualisation des pratiques publiques.

Les centres sociaux de Saint-Exupéry et de la Masse sont, par exemple, fréquentés quasi-exclusivement par des femmes tandis que les « cafés » sont des lieux de regroupement exclusivement réservés aux hommes.

La question de la place des femmes ne s'arrête donc pas à la frontière des quartiers :

« Quand tu marches dans les quartiers, tu vois les hommes dehors, les plus jeunes sur les places publiques, dans les cafés, dans les rues. Mais si tu regardes de plus près, derrière les façades, ce sont les femmes piliers. On porte un peu le double fardeau, le côté un peu tradition de la communauté mais ça personne ne t'en parlera trop et la stigmatisation et les préjugés. On dit c'est la norme culturelle, mais bon en fait le féminisme c'est un truc porté par certains mais dans les quartiers on n'ose pas. Moi j'ai payé le prix. J'ai quitté le quartier, j'ai coupé des liens. La réalité, c'est que dans les quartiers, ce sont les femmes qui tiennent souvent les familles ensemble, qui gèrent les thunes avec peu de moyens, qui aident les autres. Moi je suis devenue entrepreneuse, j'ai dû couper des liens et je pense qu'aujourd'hui la place des femmes dans les quartiers doit être reconnue et valorisée. Il faut les péter ces stéréotypes sous couvert de respect des traditions, de donner aux femmes les moyens de s'épanouir, et de reconnaître leur rôle essentiel dans la société, pas seulement en centre-ville bobo, dans les quartiers aussi. »

Les personnes interrogées mettent donc en exergue toute la difficulté à structurer une dynamique de cohésion sociale quand l'hétérogénéité des profils de la population ne permet pas à l'ensemble de se retrouver autour d'une identité partagée. Malgré ces récurrences, le constat ne revêt jamais une posture tout à fait fataliste et se construit dans une rhétorique de l'affirmation puis de la nuance.

Ce phénomène s'illustre particulièrement dans les discours concernant les jeunes, très présents au sein du matériau qualitatif. Ces derniers particulièrement stigmatisés pour expliciter les désagréments du

quotidien (*squat, bruit, trafic...*) sont dans le même temps « compris », à l'aune d'une réalité sociale peu favorable à leur intégration (*discrimination, chômage, échec scolaire...*).

7. Au bout des segments, l'isolement

L'effritement du lien social est un problème croissant rencontré au fil des études. Quels que soient les environnements sociaux étudiés, les zones s'étendent là où l'individualisme et l'isolement peuvent prédominer. Ces témoignages reflètent une réalité contemporaine où, malgré l'hyper-connectivité de certains, de nombreuses personnes ressentent un manque de connexion réelle et profonde avec les autres. Ils soulignent l'importance de renouer avec le lien social, pour le bien-être individuel et collectif :

« J'ai vécu dans ce quartier pendant 40 ans. Avant, on connaissait tout le monde, les enfants jouaient dans la rue. Aujourd'hui, je ne connais même pas le nom de mes voisins d'à côté. Le quartier mute, les liens se défont et ne se refont plus. »

Cet état peut être ressenti de manière aiguë par divers individus qui développent le sentiment de coexister sans véritablement vivre-ensemble :

« Avec les réseaux sociaux, on pense être connecté, mais c'est une fausse proximité. Il me manque de vraies interactions, de vraies discussions. On l'a vu avec le covid, j'ai saturé, connecté oui mais seul oui. Je cherche du dialogue moi, du contact. Les gens ne se parlent plus dans les transports, tout le monde est sur son téléphone. Où est passée notre capacité à simplement discuter avec un inconnu ? »

Ce constat est parfois appréhendé à l'aune de logiques plus sociétales comme en témoigne cet habitant du Pin :

« Je suis parti il y a une dizaine d'année, après que les conseils de quartier aient été créés ce que je voyais comme une bonne chose. Je suis revenu en 2020 et je me suis aperçu qu'il y avait de plus en plus de misère sociale et psychologique et que l'être-ensemble est de plus en plus difficile à porter individuellement et collectivement. »

Pour autant, les habitants témoignent aussi du maintien d'interactions et de solidarités de proximité :

« Montanou, ça reste un quartier d'entre-aide (...) la solidarité est encore présente. Il faut le voir pour le croire. »

Les relations de voisinage s'avèrent déterminantes tant elles conditionnent le rapport social de proximité et la perception plus globale du lien social local. Plus que la densité des services ou des commerces, ce premier lien constitue un maillon essentiel du sentiment d'intégration au quartier et plus généralement à la ville. Il peut aussi être générateur de forts ressentiments quand les conflits de voisinage, assez courants, peuvent survenir pour une multitude de raisons, allant des nuisances sonores aux litiges liés à la propriété. De manière plus large, le quartier constitue la principale « zone d'ancrage » en matière de lien social et conditionne le sentiment d'appartenance à la ville :

« on est bien surtout parce qu'on s'entend bien avec nos voisins, ils sont extra et puis on a tout à côté. On ne voudrait pas habiter ailleurs, on a un grand appartement, de la verdure et surtout on a l'entente avec le voisinage, on a l'impression de vivre entre amis, ça c'est important. »

La relation va évidemment à double sens et des tensions de voisinage peuvent entraîner des problématiques importantes comme en témoigne cette habitante de Barleté :

« Je ne pensais jamais avoir de problèmes avec mes voisins jusqu'à ce qu'ils adoptent ce chien qui aboie jour et nuit. Ça m'empêche de dormir et a sérieusement affecté ma santé mentale. »

Au bout de la segmentation se situe l'isolement. Car par-delà ceux qui ont des problèmes avec leur voisinage, vivent de manière invisible ceux qui n'ont plus de relations. L'isolement revêt des caractéristiques multidimensionnelles et percute nombre d'individus de tous les âges et de toutes les classes sociales.

L'isolement peut être physique, émotionnel, culturel ou social, et ses causes et conséquences peuvent varier considérablement.

Cette habitante vient d'emménager quartier du Pin :

« J'ai déménagé ici pour le travail, mais c'est tellement difficile de créer de nouveaux liens. Tout le monde a déjà ses cercles d'amis. »

L'isolement ne concerne pas seulement les personnes âgées comme en témoigne cette jeune maman de Rodrigues :

« Je suis une maman seule. Depuis que je suis à la maison avec les enfants, j'ai l'impression d'être coupée du monde. Les journées sont longues sans contact avec les autres. »

Cet habitant de Montanou témoigne encore :

« Depuis le décès de ma femme, les jours sont silencieux. Mes enfants sont occupés, et mes amis sont pour la plupart partis. La solitude, comment dire, c'est devenu un peu mon quotidien. Je sors faire mes courses, je me fais violence attention, mais je reste seul. »

Certains habitants sont force de proposition, c'est le cas de cet habitant de Barleté :

« Je pense qu'il y a quelque chose à repenser dans le rapport aux générations, je vois des anciens seuls, en train de marcher, de porter leurs courses et personne pour s'arrêter filer un coup de main. Je rêve de choses simples, la solidarité spontanée par exemple. »

8. La jeunesse, l'incontournable atout agenais.

Agen est une ville jeune, la part des 15-29 ans est la tranche la plus importante (23,5%) contre 14% des 60-74 ans.

40% de la population a moins de 30 ans, c'est près d'une personne sur deux au sein des quartiers politique de la ville. Ils sont les premiers à revendiquer une autre place dans les quartiers, et cela de manière majoritaire :

« Quand les gens entendent le nom de mon quartier, ils pensent immédiatement à la délinquance, à la pauvreté, à la violence. Mais pour moi, c'est avant tout chez moi, l'endroit où j'ai grandi, où j'ai mes amis, ma famille, mes souvenirs. Et alors en plus quand tu rajoutes « jeunes » et que tu portes un voile, ça y est, là, tu es cataloguée, y'a pas de retours possibles. En fait les clichés, ça veut t'accrocher à quelque chose que tu n'es pas, les regards méfiants tout ça, ça renvoie le fait qu'on n'a pas envie que tu réussisses et ça quelque part, ça me motive. Parce que jeune c'est aussi dynamique, intelligent. On sait s'adapter,

on sait faire plein de choses que les adultes ne font pas, y'a du positif, c'est une question de confiance, de dialogue. Le quartier, c'est plein de jeunes qui travaillent, qui veulent s'en sortir, c'est bien sûr des problèmes mais la réussite on en parle quand ? ».

Certains habitants portent un discours négatif sur la jeunesse, miroir déformant de tous les maux sociétaux tandis que d'autres discours (parfois chez une même personne) indiquent la nécessité d'accorder une autre place aux jeunes :

« La question, c'est quelle place on laisse réellement aux jeunes, je veux dire pas la petite réunion où on demande notre avis, non l'espace où l'on décide vraiment où l'on prend des décisions, où l'on nous fait confiance sans avoir le sentiment qu'on veut nous emmener quelque part où l'on n'a pas envie d'aller. »

Beaucoup d'habitants réclament d'aller plus loin au cœur des quartiers comme cette habitante de Barleté :

« Les propositions pour les jeunes sur les quartiers c'est limité quand même, c'est pour les plus petits mais franchement c'est un peu mort, c'est des activités, c'est loin, tu t'inscris, ce n'est pas du spontané, ça marche pas leur truc. »

La jeunesse et notamment la tranche 15-29 ans semble donc un axe fort à investir à la fois sur l'espace public et à travers les structures de participation citoyenne que sont les centres sociaux. Cela n'implique pas forcément d'intégrer des animations à des « pôles jeunesse » au sein des structures **mais bien de considérer les jeunes adultes comme des citoyens à part entière pouvant intégrer des démarches participatives à l'échelle locales et s'emparer de certains sujets qui les concernent directement.**

Cela est d'autant plus vrai à Montanou, quartier dont 50% de la population à moins de 30 ans.

B. Une participation citoyenne à construire

La première grande partie a d'ores et déjà mis en avant des pistes de propositions qu'il est difficile de déconnecter de la parole-diagnostic des habitants.

En résumé, les habitants formulent des demandes simples : **vivre en sécurité, dans un environnement propre et accueillant (espaces verts) avec des facilités de déplacement et l'accès.** S'ils formulent des demandes spontanées majoritairement liées à l'amélioration de leur qualité de vie, les préconisations sont plus difficiles à identifier et les propositions concernent plus majoritairement le renforcement de l'action publique (« plus de moyens ») sans pour autant cibler des actions spécifiques. Il ressort néanmoins de cette exploration trois pistes complémentaires.

- **Le plébiscite pour le « aller-vers »**

Le « aller-vers » n'est pas une antienne institutionnelle, c'est également un discours porté par certains habitants comme l'exprime un habitant du Pin :

« Oui évidemment, il y a des gens à la rue, des gens qui cherchent leur dose, mais la question c'est qu'est-ce qu'on fait, on les pointe du doigt comme des parias ou on essaie de faire quelque chose ou un truc encore plus fou, d'aller à leur contact ? »

Nous l'avons dit, les espaces publics sont des lieux de rassemblement et de nombreux agenais louent le niveau d'équipement notamment dans les quartiers. Cet habitant de Montanou et militant associatif voit dans ses lieux autant de ressources pour agir avec les publics :

« Les habitants, il faut aller les chercher là où ils sont, ce n'est pas compliqué. C'est le problème des services publics en France, on attend que les gens rentrent et comprennent tout. Mais à Agen, on a des gens qui débarquent, qui arrivent d'autres pays et quand ils rentrent quelque part, ils ne comprennent pas ce qui leur arrive. Et même moi, je suis là depuis 40 ans et je ne sais pas comment tout fonctionne. Il faut aller voir les gens, repartir de leur réalité, de leur logement, de leur petit problème et sans les mépriser, c'est comme ça qu'on créera du lien pas autrement. »

- **Une forte demande des parents autour de la question de « l'enfant » et de son éducation**

Le jeu est un élément fondamental du développement de l'enfant et peut aussi servir d'outil précieux pour la parentalité.

En effet, il ne s'agit pas seulement d'une activité récréative pour l'enfant, mais aussi d'un moyen pour les parents de se connecter, d'éduquer et de soutenir le développement de leurs enfants de manière ludique.

C'est un premier levier pour les équipes afin de construire avec les parents des projets structurants.

« J'ai grandi avec l'idée que la maternité serait naturelle, instinctive. Pourtant, dès la naissance de mon premier enfant, je me suis sentie dépassée. Entre les conseils contradictoires des uns et des autres, et la pression sociale pour être une 'bonne mère', je me suis souvent sentie isolée et incomprise. »

La réussite scolaire est un enjeu majeur pour tous les parents quelles que soient les classes sociales. Les familles de classes populaires accordent plus de confiance en l'institution scolaire dans la capacité de faire réussir leurs enfants. C'est encore plus le cas concernant les familles primo-migrantes qui sont paradoxalement moins angoissées par la réussite scolaire de leurs enfants.

La ville, qui porte **une action volontariste en matière de réussite éducative** peut s'appuyer sur un levier extrêmement structurant pour coordonner les actions sur les quartiers.

- **La rénovation urbaine, enjeu structurel et structurant**

Si l'on en juge au nombre d'extraits d'entretiens mettant en avant les effets bénéfiques des programmes de rénovation urbaine sur le cadre de vie, on peut en conclure que l'impact de la politique de la ville sur l'amélioration de la vie quotidienne des habitants est incontestable.

Par ailleurs, les actions visant à désenclaver les quartiers, que ce soit par l'aménagement de voies de circulation ou par l'amélioration des équipements de transport, la densification des équipements de proximité engendre également des retours plutôt positifs.

L'axe d'amélioration, si l'on permet ici une légère digression semble plus porter sur la capacité des actions de la politique de la ville à structurer les logiques partenariales intégrant pleinement les centres sociaux dans leur rôle plus opérationnel d'interface auprès des acteurs de terrain.

Ce constat n'en reste pas moins utile dans la perspective des futurs chantiers « Parc Matthieu, Rodrigues, quartier du Pin » auxquels il faudra ajouter **des effets de proximité** sur des quartiers qui restent toujours à taille humaine et **permettent la valorisation de l'action incitative en matière de coopération territoriale et de citoyenneté de proximité que doivent porter les centres sociaux en relation avec les différents acteurs de terrain.** Car il convient d'admettre que c'est sur les aspects proprement urbanistiques des programmes de rénovation et de réhabilitation que l'action positive des

pouvoirs publics est la plus souvent reconnue. Ces projets doivent être une occasion de répondre à des besoins toujours plus prégnants et de **donner une autre place aux centres sociaux comme opérateur stratégique de la démocratie participative mais également à la politique de la ville dans son ensemble comme interface mieux repérée et plus centrale.**

Ajoutons à ces éléments que **les centres sociaux ne sont pas décrits par les habitants usagers comme ayant la capacité de changer les choses en profondeur mais plutôt, dans la possibilité qu'ils offrent de rendre plus supportable les conséquences de mécaniques ségrégatives.**

Outre les éléments permettant de juger de l'appréciation de l'action publique sur les sites observés, les entretiens ont aussi permis de faire émerger un certain nombre d'attentes vis-à-vis des pouvoirs publics qui convergent toutes vers la nécessité de ne pas se limiter à une intervention purement technique qui se concentrerait simplement sur la rénovation des espaces extérieurs et la construction d'équipements.

Si l'engagement des élus sur le terrain est cité à plusieurs reprises comme un élément positif, les **attentes exprimées se cristallisent donc assez logiquement sur l'amélioration des difficultés soulevées par ailleurs, dont les principales sont : lutter contre la délinquance et les incivilités en renforçant la présence policière, agir sur le déficit de lien social en soutenant les associations, investir sur l'entretien des sites et sur le maintien de la propreté.**

Sur ce dernier point, on connaît la difficulté des pouvoirs publics à intervenir de manière globale sur un territoire en raison des limites de compétences selon les principes de respect de la domanialité.

Pour finir, les acteurs locaux, qu'ils soient élus ou professionnels de terrain semblent s'accorder pour que **soit mise en place une véritable politique de participation des habitants au choix concernant l'avenir de leurs quartiers dans le cadre de la politique de la ville.** La majorité des entretiens laisse en effet sous-entendre que les dispositifs de concertation ont les plus grandes peines à capter les habitants (malgré la mobilisation de certains d'entre eux autour de collectifs et d'associations) qui sont, dès lors, très largement critiqués.

Les difficultés à mettre en place une réelle concertation peuvent ainsi renforcer un sentiment d'abandon du quartier par les pouvoirs publics et créent parfois une frustration de la part des habitants, voire un désengagement de ces derniers, alimentant le cercle vicieux de la « non participation ».

Pour parvenir à le transformer en cercle vertueux, il semble donc nécessaire de repenser la participation afin de mettre en cohérence la politique de la ville et les attentes des habitants en reconnaissant par exemple, que le problème majeur ne se formule pas au niveau du bâti mais au niveau des relations entre les populations dans un contexte général de paupérisation des quartiers.

Reste que la difficulté à construire la concertation avec les habitants n'est pas spécifique aux quartiers sensibles et se retrouve au sein de territoires aux profils variés. La réflexion doit aboutir à **redéfinir le cadre de la participation et construire des outils de concertation adaptés.** Le rôle des centres sociaux a été redéfini dans le cadre d'une nouvelle gouvernance qui reste à construire avec l'ambition de faire fonctionner des temporalités dissonantes, la satisfaction à court terme des revendications des habitants en termes de « paix sociale » et la réalisation à long terme des objectifs de mixité sociale et de « vivre ensemble ».

- **Vous avez dit centres sociaux ? Perception du centre social MPT de la Masse :**

Les centres sociaux ne sont pas toujours repérés en tant que lieu physique, moins encore dans leurs missions fondamentales. Sur le plan de repérage, la MPT de la Masse demeure néanmoins plutôt

repérée en tant que structure au sein du quartier de Montanou, moins dès lors que l'on s'éloigne du quartier.

La structure, comme les autres centres sociaux, est majoritairement perçue comme un lieu « d'aides sociales », ce qui conduit de nombreux habitants à penser que cette structure « n'est pas pour eux » comme en témoigne cette habitant du centre-ville. « Les centres sociaux ? non je connais pas, mais je ne pense pas être dans la catégorie des gens qui en ont besoin. Mais c'est bien pour ceux qui sont en difficulté. ».

Cette représentation ne concerne pas seulement les habitants du centre-ville et s'avère présente au cœur même du périmètre d'intervention de la Maison Pour Tous de La Masse. Qu'ils soient usagers ou non, la majorité des habitants s'accordent sur la perception d'une structure ayant pour vocation « d'aider » en premier lieu pour des démarches administratives. Cette dernière est renforcée par un bouche-à-oreille important et **une forte personnalisation des pratiques**.

Au-delà **des questions administratives qui représentent 81% du flux du centre social** (cf. évaluation), la MPT de la Masse fait face à une triple difficulté :

- De repérage de ses missions fondamentales,
- De repérage de son périmètre d'intervention
- Et de mise en lien de population aux réalités sociales très segmentées.

Notons que la perception erronée comme un lieu d'aide mobilise plusieurs formes de rejets, entre des habitants qui estiment ne pas devoir bénéficier de quelque aide et d'autres qui estiment que le « système octroie » trop d'aides. Certains discours se montrent alors particulièrement véhéments à l'égard du centre social, structure pourtant méconnue mais déjà rejetée car elle privilégie les personnes « qui ne travaillent pas » ou « qui travaillent moins » : **« Le centre social ne s'adresse qu'à une certaine catégorie de personnes de Montanou, mais pas à tout Montanou, disons que c'est pour certains et pas pour d'autres »**.

Ce discours fait écho à la perception d'un malaise du modèle social français et nourrit un sentiment d'injustice de plus en plus répandu de « payer pour tout le monde », d'être pris en étau entre les « gros » ou les « riches » d'un côté, les « assistés » et les « fainéants » de l'autre.

Ce discours est encore plus marqué chez des personnes qui résident à l'extérieur du quartier.

De fait, certaines catégories de population sont désignées plus particulièrement responsables dans un discours qui nourrit l'idée que la réponse publique ne s'adresse pas aux « bonnes personnes ».

La survivance de cette tournure binaire explique à la fois la mise à distance des lieux tout en épousant une logique collective de contestation antisystème. Sur ce thème, on n'est jamais à court d'exemple et la critique fait le plus souvent écho à une compilation d'opinions empruntées à un corps d'idées toutes faites, de banalités transmises sans avoir été vérifiées, de généralisations hâtives, de préjugés et de demi-vérités élevées au rang de maximes par la stéréotypie de leur formulation et par la magie des réseaux sociaux.

Les demandes se manifestent donc dans la dispersion sans générer de besoins précis qui puissent faire écho à quelque mobilisation collective ou sentiment d'appartenance.

Le positionnement et le repérage d'un centre-social constitue donc un travail de longue haleine tant la confusion transpire dès lors qu'il s'agit de mobiliser un projet de proximité à vocation démocratique portant l'ambition de créer du commun.

En cela, le diagnostic porte un dernier paradoxe, celui de l'impérieuse nécessité de retisser du lien entre les populations d'une part et celui de la faible demande spontanée de projets citoyens. Autrement dit, le besoin de centre social n'a peut-être jamais été aussi fort tandis que la demande souvent individuelle devient de plus en plus difficile à transformer en projet collectif.

- **Agir ensemble :**

Tous les éléments de diagnostic sont réunis au sein de la ville pour mettre en avant comment la segmentation sociale participe de la création de « zones de relégation », induites à partir des quartiers plus favorisés (à l'échelle de l'agglomération), puisque ces mécanismes de production d'inégalités, d'enfermement et de discrimination sociales et ethniques trouvent leur origine au sommet de la hiérarchie sociale de la structure urbaine et se répandent au cours d'un processus en « cascade ».

Rien n'est plus simple que de mettre en place, positionner des dispositifs plus ou moins innovants, tous animés par les meilleures intentions, notamment de ceux et celles qui les font vivre. Tout autre chose est de faire en sorte que les actions conduites puissent contribuer à réduire ou au moins limiter les inégalités sociales et à donner une réelle place aux habitants.

En ce sens, engager une réflexion globale sur la place de l'habitant et sur le renforcement du lien social local, fait écho à une volonté politique forte de ce territoire de penser l'avenir en s'appuyant sur des formes multiples de mixité sociale réelle.

S'engager quotidiennement pour proposer des solutions adaptées induit cependant de nombreux défis :

- **Le premier est de faire de la prise en compte des besoins un enjeu global dans le développement territorial**, émancipé des logiques « circulaires » intra-dispositifs qui finissent pas « nourrir » le système plus que les habitants.
- **Le deuxième défi tient dans la valorisation d'une identité territoriale en développant un projet adapté à chaque centre social**. Il s'agit donc, aussi, de mobiliser les ressources citoyennes des habitants, c'est-à-dire de leur **reconnaître une vraie place, pour leur permettre de tenir notamment leur rôle de parents, de citoyens, d'acteurs dans un contexte de perpétuelles mutations**. Pour cela, il faut **des structures plus autonomes, organisées autour du triptyque « habitants, élus, partenaires »**.
- A ces deux premiers défis **s'ajoute celui de la coopération** pour garantir in fine une autonomie dans l'évaluation et l'analyse des besoins. L'évaluation implique **un partenariat fort en tant que levier pour construire des liens opérationnels entre les partenaires**. Mais le partenariat ne consiste pas seulement à se réunir autour d'une table. Il s'agit, **comme chacun sait, de construire l'animation d'une réelle politique territoriale autour d'une démarche partagée**.

C. CONCLUSION ANALYSE GLOBALE :

La présentation succincte des données froides confirme que le centre social intervient sur une zone fortement précarisée et met en perspective un écart marqué avec les autres quartiers agenais.

L'analyse sociologique a permis de démontrer que ses logiques de précarisation sont renforcées par des mécanismes de segmentation et de stratification sociales, conséquence de mécanismes « d'entre soi sélectifs ». Ces mécanismes sont renforcés par l'avènement d'une société de l'individu qui peine à définir du commun.

Ce phénomène global est présent partout sur le territoire national (*et plus largement*) mais prend une configuration toujours particulière eu égard à l'Histoire du territoire et des logiques de construction toujours spécifiques des quartiers. A Agen les quartiers sont constitutifs de l'Histoire même de la ville. Politiquement, une attention particulière a toujours été portée, les quartiers ont leur histoire et leurs évolutions propres, **Montanou tenant une place toute particulière**.

Le diagnostic fait apparaître une mutation profonde de ce quartier qui compte 40 nationalités, 34% de population étrangère et 50% de moins de 30 ans. Cela renforce une organisation sociale en archipel (structurée autour des mécaniques du logement).

Les inégalités économiques, sociales et ethniques s'accroissent (*relégation des populations issues de l'immigration et logiques de légitimité historique*).

Dans ce contexte, le vivre ensemble ne va plus de soi et le rôle des centres sociaux s'est complexifié et revêt un enjeu central en tant **que garant de proximité du lien social, d'accompagnement des plus fragiles.**

La difficulté à construire des dynamiques collectives au cœur d'environnement fragmentée induit des logiques « par public » (Homme/femme, jeunes/âgées, légitimes/non légitimes). **Le centre social doit prévenir ces logiques afin de ne pas générer des effets indirects de renforcement des écarts sociaux, de repli des populations sur elles-mêmes,** mais également l'isolement et la solitude.

Si les traits que nous venons de présenter sont redondants sur l'ensemble des quartiers, les mécanismes observés s'expriment de manière variable. La relation au « centre-ville », les logiques de mobilité au sein et en dehors du quartier, la perception du quartier et des incivilités, le sentiment d'insécurité, la représentation de l'action publique et l'impact objectif comme subjectif de la politique de la ville varient selon les sites et doivent bénéficier d'un travail de contextualisation.

A Montanou, quartier historique, il est marqué par un contexte de **fort renouvellement de sa population avec le départ progressif des familles dites « historiques »** et **l'arrivée de nombreuses populations de primo-migrants.**

Le défi de Montanou est de refaire société et avant cela de « *refaire quartier* », car les identités multiples ont renforcé la segmentation et les logiques d'entre soi. Dans une société individualisée, le travail public consiste à **reconstruire du commun à partir d'une mosaïque d'expérience.**

Montanou est caractéristique de **cette diversité qui paradoxalement constitue son meilleur atout.** Les habitants, souvent primo-migrants gardent une confiance forte au système éducatif et aux politiques publiques et ce, malgré des curseurs de pauvreté importants. C'est aussi un quartier composé d'une forte proportion de jeunes qui doit s'appuyer sur le déplacement de l'école mais également sur ses infrastructures et initiatives locales pour passer par-delà les atours de la résignation avec persévérance.

Ce résultat donne du sens au périmètre du centre social qui dépasse le quartier Montanou.

Ainsi **la connexion avec les autres quartiers s'avère primordiale** et pourra s'appuyer **sur une démarche d'itinérance,** cela pour **promouvoir le lien social de proximité** tout en élargissant les horizons des liens sociaux. D'autant que des quartiers comme Lalande, Donnefort, Bezis évoluent également à travers des logiques segmentées.

Ce travail de concertation, malgré nombre de constats critiques aussi liés à la dimension exutoire de l'exercice, montre le caractère « positif » des territoires et **des quartiers qui ne sont pour autant jamais décrits comme des lieux sans avenir.** Cela interroge de facto, **la capacité publique à prendre en compte et accompagner les énergies locales.**

Les éléments recueillis montrent le travail qu'il reste à fournir pour toucher les habitants, pour appréhender la complexité de leurs problématiques et leur permettre d'agir. L'ampleur des efforts en termes d'action de la ville d'Agen sur les quartiers est à saluer et revêt un enjeu identitaire constitutif : Agen vit par et à travers ses quartiers.

Cette intention doit ainsi s'accompagner d'une démarche de développement social forte, partagée et surtout élargie au sein de laquelle **les centres sociaux jouent leur rôle de lien territorial et de démocratie locale.**

Pour faire face aux évolutions d'une société dont les quartiers ne font que cristalliser un certain nombre de problèmes, les centres sociaux constituent un levier essentiel même s'ils ne peuvent y apporter qu'une réponse forcément parcellaire. C'est le maintien du rôle de « quartier intégrateur » qui est en jeu. D'autant que l'école, au cœur des préoccupations dans les discours recueillis, est positionnée au cœur de la stratégie municipale.

Dans ce contexte, **les centres sociaux doivent jouer un rôle essentiel dans le prolongement d'une politique de la ville qui se voudra plus centrale.** Avec un périmètre plus étendu, ils doivent être à la fois **des relais opérationnels sur les quartiers mais aussi un lien en matière de prolongement territorial.** Cela apparaît d'autant plus indispensable que le centre social ne peut enrayer complètement des mécaniques qui outrepassent ses capacités structurelles.

Les discours univoques et péremptoires sur l'inutilité de la politique publique souffrent d'une insuffisance intellectuelle. Ils se cantonnent à des constats bruts, sans considération de l'accélération considérable, dans les zones « délaissées », de l'aggravation des problématiques sociales. Pour faire face à ce discours stigmatisant, il convient néanmoins de ne pas le renverser complètement, de comprendre et d'accepter les limites des projets mis en œuvre à l'aune des possibilités d'impacts raisonnables que doivent être ceux des centres sociaux tout en fixant des ambitions élevées au regard des moyens déployés.

4. Les problématiques/besoins dont souhaite s'emparer la structure à travers son projet social

Cette partie ne vise pas à répéter les mécaniques déjà repérées plus haut autour desquelles les spécificités du périmètre d'intervention ont déjà été extraites notamment en matière de propreté et de cadre de vie, de sentiment de déclin ou d'insécurité ou encore de besoin et de possibilité en matière de lien social.

Elle a pour vocation d'insister sur des points d'ancrages spécifiques qui permettent définir les premiers contours du futur projet social.

Ainsi l'équipe a balisé des enjeux spécifiques relatifs au projet de la structure à savoir :

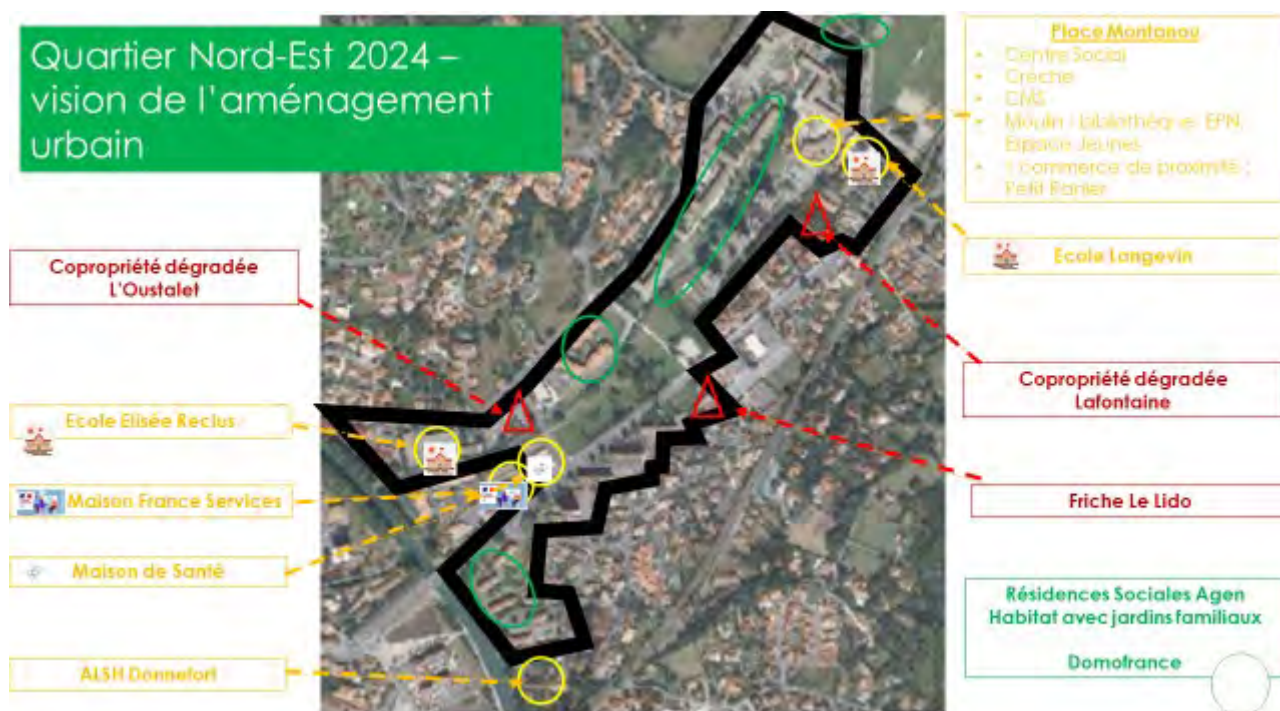
- **Le repositionnement de l'accueil** : le travail de conceptualisation d'un nouvel espace d'accueil a bien été impulsé en fin de démarche avec les équipes. Plus qu'un espace (*l'accueil sera aussi itinérant*) il a été pensé comme la « rampe de lancement » du projet d'animation sociale de proximité et d'accompagnement à l'émancipation citoyenne. Il sera aussi un espace de redéfinition des partenariats.

- **La participation locale des habitants** : consciente de la transition et du défi démocratique que cela représente, les équipes sont mobilisées pour penser, à partir d'un accueil renforcé, une gouvernance de proximité, agile et modulable.
- **Un projet famille renforcé** : le projet famille veut s'appuyer sur plus de partenariat de proximité afin d'impulser **une dynamique d'élargissement des publics**, à l'échelle des différents périmètres d'intervention, mais également des personnes captées par la structure, les hommes et/ou les pères notamment.
- **Le déplacement de l'école comme opportunité collective d'agir** : le diagnostic a montré comment les projets structurants tels que le déménagement de l'école Paul Langevin, reconfigurent tout à fait la manière de vivre et de penser le quartier. En cela, l'accompagnement social de cette mutation constituera un véritable atout en matière d'animation de la vie sociale.

- Les points forts et les faiblesses du territoire

POINTS FORTS	Commentaires	FAIBLESSES	Commentaires
Attachement important au quartier de Montanou	Les habitants sont en capacité de se mobiliser pour « changer l'image du quartier »	Montanou constitue un repoussoir à l'extérieur du quartier	Le quartier de Montanou souffre de nombreux mécanismes de stigmatisation eu égard à sa pauvreté objective mais surtout et aussi à des considérations subjectives qui freinent les interactions jusqu'à certains partenaires.
Pluralité de publics	Si les réalités des quartiers sont très différentes, le périmètre global permet d'envisager une politique d'animation qui lie différents publics selon l'âge et l'origine sociale.	Sentiment d'insécurité	Ce sentiment est notamment marqué le soir et lié à l'éclairage public. Le quartier de Montanou est aussi décrit majoritairement comme calme à l'instar des autres quartiers couverts par le périmètre du CS.
Présence de zones de solidarités locales	Le besoin important de recréer du lien social entre et à l'intérieur des quartiers n'empêche par la présence de lien de solidarités locales qui peuvent constituer des leviers.	Segmentation sociale encore importante	Le périmètre englobe des réalités très différentes qui ne se côtoient pas. Les quartiers eux-mêmes ne sont pas homogènes (Montanou, Bézis notamment)
Espace public investi	L'espace public est approprié à Montanou, ce qui laisse de nombreuses	Faible tissu associatif, et	Le tissu associatif est peu implanté ce qui renforce le

	possibilités en matière « d’aller vers ». Néanmoins, l’espace public est très peu investi dans les autres quartiers.	zones à revitaliser	rôle des quelques associations implantées et l’importance du lien avec les conseils de quartier. Lalande, Bézis et La Salève bénéficient de très faibles relais habitants.
Projet d’aménagement urbain	Le déplacement de l’école va permettre de travailler autour de l’ouverture du quartier de Montanou et de travailler la connexion avec les différents quartiers	Jeunes public	Il n’y a pas d’offre spécifique pour les jeunes de moins de 11 ans sur le territoire, ils sont donc très présents sur l’espace public



- **Modalités de consultation des habitants et des partenaires pour rédiger le projet**

Mise en place d’ateliers participatifs en 3 étapes :

- **Ateliers évaluation**
- **Ateliers perspectives**
- **Ateliers écrites**

5. La démarche d'évaluation

5.1 Un choix méthodologique centré sur l'évaluation de l'utilité sociale

La démarche d'évaluation conduite s'est appuyée sur la Méthode Yves Macquet.

Cette dernière fut expérimentée avec :

- Des centres sociaux de la Loire et de la Haute-Loire et la Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Loire / Haute Loire, dans le cadre de Dispositifs Locaux d'Accompagnements (DLA) avec ELO / France Active Loire et CIPRO 43
- Des centres sociaux de la Dordogne et la Fédération des centres sociaux du Périgord
- Des centres sociaux de Paris et la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris
- Des centres sociaux du Rhône
- Des centres sociaux de la Savoie

Cette évaluation, mesure l'impact social et l'utilité sociale : ces notions ont fait leur apparition depuis quelques années au sein du réseau des centres sociaux. Au croisement des enjeux d'évolution des modèles socio-économiques des centres sociaux, des modes de relations avec les pouvoirs publics, de l'implication dans la politique d'animation de la vie sociale de la Branche famille de la CNAF, le sujet est aujourd'hui prégnant dans l'actualité des centres sociaux ».

Introduction du document de synthèse de la journée « *capitalisation des démarches d'évaluation de l'utilité sociale – impact social des centres sociaux, 6 février 2020* » organisée par la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF).

La loi de l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 est inspirée des écrits de l'économiste Jean GADREY : « Est d'utilité sociale l'activité d'une organisation de l'économie sociale qui a pour résultat constatable et, en général, pour objectif explicite, au-delà d'autres objectifs éventuels de production de biens et de services destinés à des usagers individuels, de contribuer à la cohésion sociale (notamment par la réduction des inégalités), à la solidarité (nationale, internationale, ou locale : le lien social de proximité), à la sociabilité, et à l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (dont font partie l'éducation, la santé, l'environnement, et la démocratie) »

La notion d'impact social a été notamment définie par le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire en 2011 : "L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général.

Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, il est issu de la capacité de l'organisation (ou d'un groupe d'organisations) à anticiper des besoins pas ou mal satisfaits et à y répondre, via ses missions de prévention, réparation ou compensation. Il se traduit en termes de bien-être individuel, de comportements, e capacités, de pratiques sectorielles, d'innovations sociales ou de décisions publiques."

A ces éléments de compréhension, on peut ajouter la grille de lecture proposée par Yannick Blanc : « L'impact social est généralement défini en référence à quatre éléments clés :

- La valeur créée grâce à l'activité d'une personne

- La valeur constatée par les bénéficiaires et toutes les personnes concernées
- Un impact comprenant les effets à la fois positifs et négatifs
- Un impact jugé par rapport à un point de référence correspondant à ce qu'aurait été la situation sans l'activité proposée ».

Concepts peu stabilisés, nous considérerons ces deux notions d'impact social et d'utilité comme synonymes.

5.2 A propos de l'évaluation

Pour les évaluations, **principalement, quatre méthodes sont mises en avant** :

- 1/ La récolte de la parole pour connaître les effets directs et indirects d'une action ;
- 2/ Des indicateurs, à décomposer en critères (cet outil en est l'illustration) ;
- 3/ La monétarisation, qui consiste à mesurer les coûts évités et les revenus générés ;
- 4/ La comparaison de groupes témoins.

Cet outil d'évaluation est donc utilisable pour les centres sociaux :

- Comme base de réflexion dans le cadre du renouvellement d'un projet social : c'est l'outil utilisé pour évaluer le projet social précédent ;
- Comme support d'une démarche de réflexion collective entre centres sociaux et leurs partenaires.

Un double intérêt :

- Pour une appréciation à un instant T.
- Pour une reprise et une comparaison quelques années après.

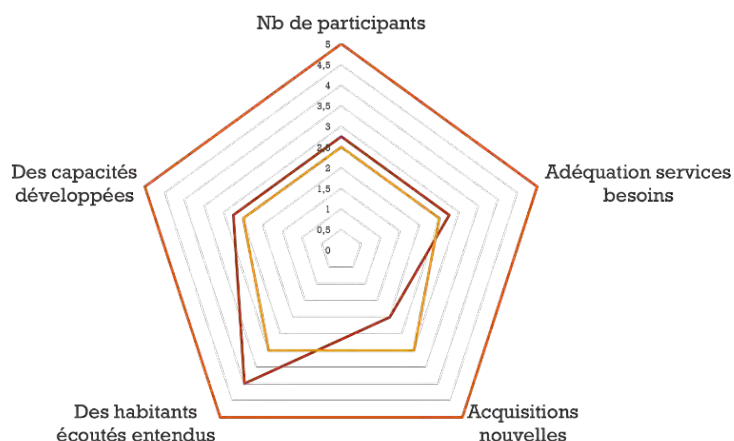
L'évaluation prend alors tout son sens et permet de suivre les évolutions dans le pilotage du centre social.

Cet outil est ici proposé comme outil d'évaluation du projet social.

Reconnaissance des personnes – Epanouissement et émancipation	1 / Vitalité du centre social : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelle évolution du nombre de participant.es ? (Nombre et évolution des adhérent.es depuis 5 ans ? ▪ Elargissement ou pas du type de publics accueillis ?. ▪ Comment se fait l'évolution : augmentation, diminution ?
	2/ Est-ce que le centre social vérifie régulièrement l'adéquation de ses services aux besoins des habitant.es ?
	3/Pour leur vie de tous les jours, le centre social contribue-t-il à des acquisitions nouvelles pour les habitant.es : nouvelles compétences, nouveaux savoirs ? (Numérique, écriture, lecture...)
	4/Par le savoir-faire du centre social (accueil, accompagnement...), estimons-nous que les habitant.es sont écouté.es, entendu.es, gagnent en confiance ? Et comment cela se manifeste-t-il du côté des habitant.es ?

5/Participer au centre social développe-t-il des capacités pour les personnes ? C'est à dire de la prise de parole en groupe, de l'action en collectif, de l'esprit critique développé, du recours au droit ? De façon complémentaire, estimons-nous que le centre social joue un rôle dans le développement des personnes ?

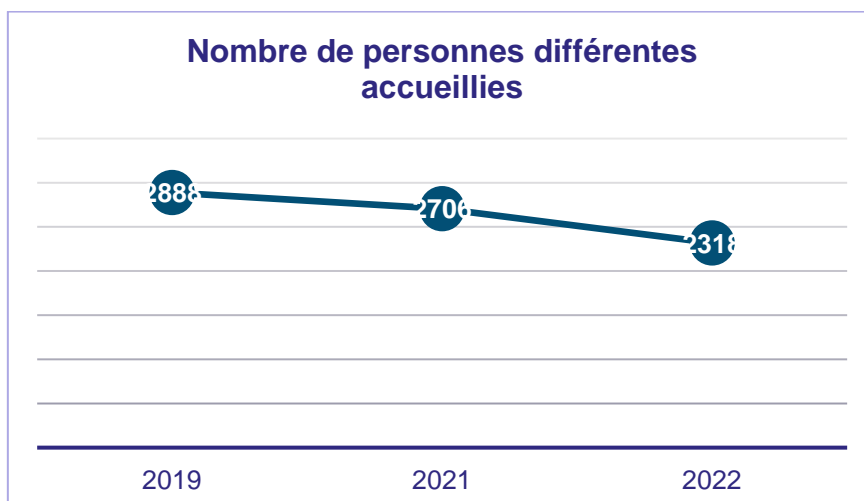
Reconnaissance des personnes- Epanouissement Emancipation



Commentaires :

Le nombre de participants est perçu comme globalement faible avec une note de 2,25/5 et 2,5 attribuée par les équipes et les partenaires qui correspond à un regard variable selon le point de vue et l'analyse de la provenance des flux et des biais générés par une analyse globale.

Notons en premier lieu que tout bilan quantitatif et étude de pénétration doit être rapportée au volume d'ETP déployée soit 1 ETP pour 650 habitants environ. Notons aussi que la très forte proportion de démarches administratives assez éloignées du cœur de missions des centres sociaux joue un rôle de miroir déformant en matière de bilan quantitatif.

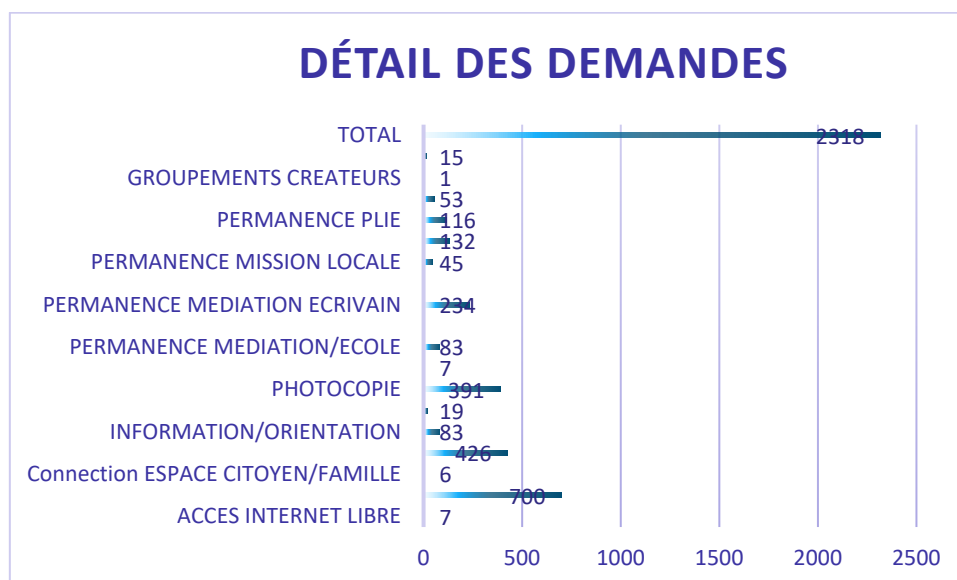


Sur 2318 personnes accueillies, **1735** proviennent du territoire d'intervention de la Masse soit **74,8%** des usagers, ce qui signifie **qu'un usager sur 4** vient de l'extérieur du périmètre. C'est 10% des usagers qui ne résident pas à Agen. Cela s'explique par l'importance prépondérante des démarches administratives **qui constituent 81% du flux du centre social**. En effet, par effet de glissement, une mission de « médiation administrative », à la fois assurée par l'agent d'accueil et par l'écrivain public s'est progressivement substituée aux missions d'un centre social.

Répartition flux/ETP/Bénévoles/Adhérents : MPT la Masse

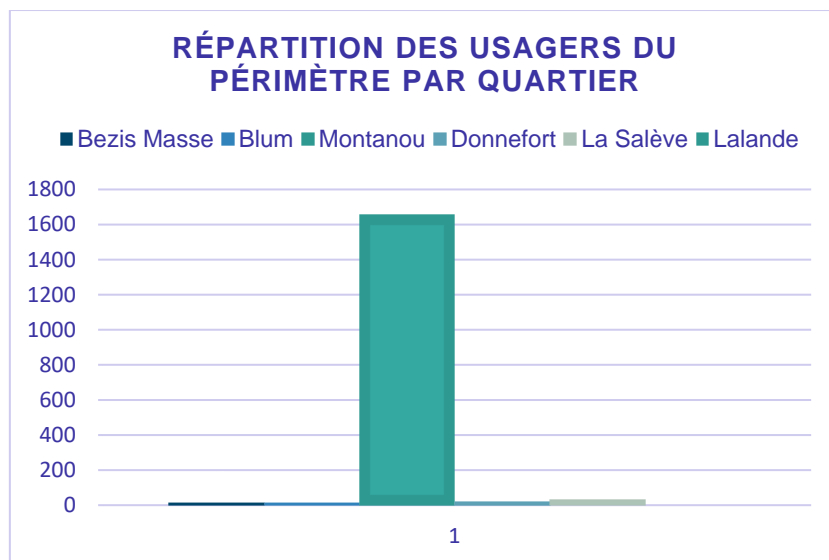


DÉTAIL DES DEMANDES

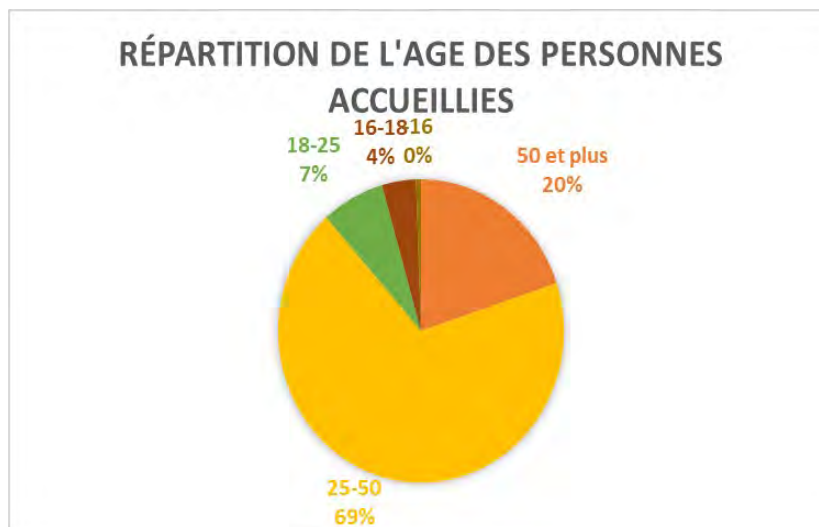


Ces demandes sont effectuées à 63% par des femmes. L'équipe constate en 2022 un effondrement des demandes de rendez-vous pour les permanences de la mission locale (2021 : 188 personnes ; 2022 : 45). Au niveau du PLIE le nombre de rendez-vous est en légère hausse de 48 à 61, augmentation en partie due à l'ajout des personnes venant demander un renseignement ou prendre un rdv.

La permanence de médiation écrivain public ne désemplit pas avec des problématiques de disponibilités sur Montanou au regard de la polyvalence des missions de l'agent en charge de cette question, qui doit assurer les remplacements sur l'accueil des publics sur le territoire Sud Est.

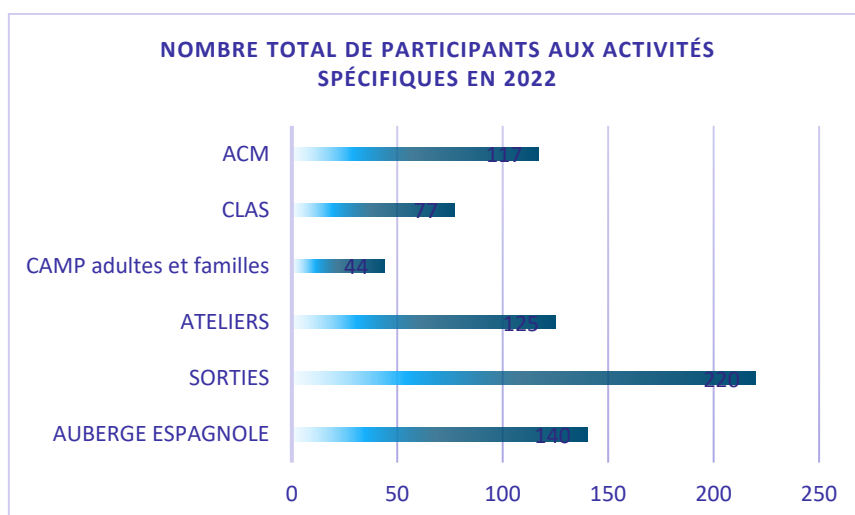


Parmi les usagers du périmètre, 95% proviennent de Montanou.



La tranche d'âge des 18-25 ans est très peu représentée en même temps que la part d'accueil d'adolescents est relativement faible. Cela s'explique un accueil en ACM qui limite par définition le volume de jeunes pouvant être accueillis.

La politique jeunesse des centres sociaux a été pointé comme structurellement « bloquée » et doit basculer d'une logique ALSH pré-ado (qui peut concerner la politique jeunesse de la ville) **vers une logique d'animation socio-culturelle qui consiste à former de futurs citoyens à la participation locale et à la démocratie participative**



Hormis les sorties jeunesse, sur 529 participants, 55% sont des enfants et seulement 1,3% sont des hommes.

En 2022, le centre social a comptabilisé 44 adhésions adulte/famille soit 4 de moins qu'en 2021 et 32 adhésions Jeunes.

Il est important de noter que dans les pratiques usuelles du centre social, **l'adhésion permet avant tout d'accéder à des tarifs préférentiels et non de participer à la vie de la structure.**

Au-delà des questions de volume et de typologie des publics accueillis, les usagers du centre social se sentent écoutés et entendus dans un lieu qui sait prendre en compte leur besoin et leur permet de développer de nouvelles capacités.

Les notes des équipes (4/5) divergent cependant celle des partenaires (2,5/5) qui justifient cette note par divergences entre demandes et besoin et un manque d'élargissement des publics évalués par ailleurs.

Pour autant, les entretiens et les temps habitants permettent d'affirmer que ces derniers se sentent écoutés et entendus tant ils perçoivent le centre social comme un lieu accueillant, non jugeant et au sein duquel ils peuvent s'exprimer sans contraintes.

Les questions des acquisitions nouvelles et des capacités développées sont perçues comme des axes de progression importants (note de 2,25 et de 2 portées par les équipes), cela du fait d'une relation assez directe « je demande-j'ai » qui entretient plus la satisfaction liée à la « consommation » d'activité qu'au renforcement des compétences démocratiques et à l'émancipation des habitants.

D'autant que les habitants ne se positionnent pas réellement sur la nécessité de développer des capacités, moins encore sur la manière dont la structure peut de manière plus générale répondre à des besoins plus généraux en lien avec quelque politique publique. C'est de manière fort logique, le sentiment de réponse aux besoins individuels et du groupe d'usagers qui prime avec **une forte confusion entre demande et besoin.** Pour aller plus loin, le terme de besoin, confondu et mal défini, devient un « fourre-tout » une catégorie figée, attachée à un public et un territoire. Ce constat génère deux réflexions supplémentaires :

- **Le lien entre « publics fragiles » et pouvoir d'agir doit être appréhendé finement** afin de bien définir **ce que l'on entend par autonomie et par accompagnement.** En filigrane, une question devient centrale : **« Comment penser le pouvoir d'agir des populations les plus fragiles (besoins primaires) ?**

- Il existe une antinomie entre publics et territoires qui peine à être prise en compte (un territoire ne correspond pas à un public qui lui-même ne correspond pas à une problématique).

C'est à partir de cette clarification nécessaire que les axes de progression adéquation services et besoin peuvent portés (2,5 et 2,75/5).

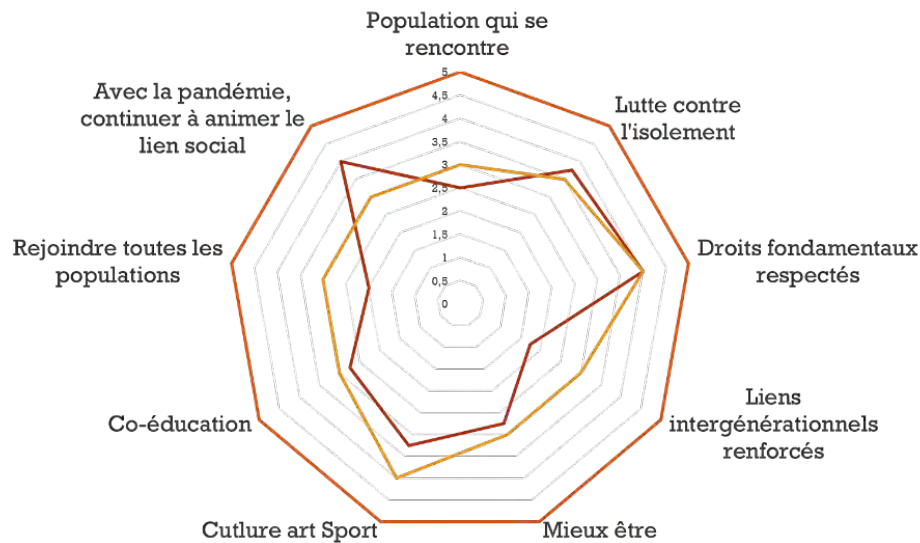
En synthèse, des noyaux durs d'usagers sont satisfaits de l'accueil et de la manière dont ils sont reconnus au centre social.

Ces publics ne sont pour autant pas représentatifs de l'hétérogénéité des publics du quartier de Montanou, moins encore à l'aune du périmètre global. Cela peut freiner l'élargissement des publics accueillis.

Il convient néanmoins de distinguer taux de pénétration brut (ratio entre le public accueil et le public global du périmètre investi) du taux de pénétration pondéré (rapport entre le public accueilli et le volume maximal pouvant être accompagné par l'équipe). Il existe également une dissonance entre les propositions et les services rendus par le centre social et le cœur de métier et l'usage social de la structure tel que défini par la circulaire CNAF des centres sociaux.

Contribution au faire ensemble / vivre ensemble	1/Par ses actions, le centre social favorise-t-il la rencontre de la population ? (Cf. statistiques des adhérent.es / participant.es. Brassage et rencontre de toute la population du territoire)
	2/ Participer au centre social permet-il de lutter contre l'isolement ? (Cela se mesure aussi dans le temps)
	3/Au centre social, les droits fondamentaux des personnes sont-ils respectés ? (Et est-ce que le centre social accompagne des personnes dans le cadre du recours aux droits ? ...)
	4/ Par l'action du centre social, les liens intergénérationnels sont-ils renforcés ? (Brassage de population entre les âges)
	5/L'action du centre social permet-elle un mieux-être de la population (ou meilleure santé) ? Comment cela se traduit-il ?
	6/La culture, les arts et le sport sont trois leviers d'action du centre social : quels en sont les résultats ? (Cela se mesure dans le temps)
	7/Le centre-social facilite-t-il la coéducation ? Permet-il aux parents de prendre toute leur place (parentalité) ? Comment ceux-ci sont-ils accueillis ?
	8/ Le centre social se donne-t-il les moyens de rencontrer / entrer en contact toute la population du territoire ?
	9/ En période de pandémie, le centre social continue-t-il à rencontrer les habitants, à animer le lien social ?

Contribution au vivre-ensemble



Commentaires :

Le premier item du « vivre ensemble » concerne le brassage et la rencontre de toute la population du territoire demeure limitée avec 1.5/5 attribué par l'équipe et 2.75/5 par les partenaires.

Les habitants eux-mêmes analysent cette réalité en même temps qu'ils maintiennent pour certains une forme de discours paradoxal entre valorisation de l'entre soi et ouverture vers d'autres populations. C'est bien plusieurs typologies de populations qui fréquentent le centre social et que ne sont jamais représentatives d'un tout.

Cela provient de la difficulté à construire des dynamiques collectives au cœur d'environnement fragmentée qui induit des logiques « par publics » (Homme/femme, jeunes/âgées).

Concernant les jeunes par exemple, les pratiques sont circonscrites à des propositions ACM faiblement appropriés et peu liés à quelque démarche d'animation de la vie sociale.

Le centre social doit prévenir ces logiques afin de ne pas générer des effets indirects de renforcement des écarts sociaux, de repli des populations sur elles-mêmes mais également l'isolement et la solitude (note de 2,5 et 3/5).

L'action du centre social participe de ce point de vue d'un mieux-être de la population nuancé à l'échelle des équipes et des partenaires (note partagée de 2/5) au regard notamment du manque d'indicateur d'objectivation de ce type d'impact mais également à l'impact limité sur l'ensemble de la population.

Il n'en reste pas moins que les habitués, en même temps qu'ils trouvent un relais essentiel en matière de lien social, peuvent avoir tendance à s'ériger en groupe dont les habitudes de fonctionnement des uns peuvent devenir excluantes pour d'autres.

Cela peut expliquer les **difficultés à tisser des liens intergénérationnels renforcés (2/5)** bien que l'axe **parent-enfant demeure un point fort de l'action du centre social.**

Cette évaluation a permis aux équipes de positionner des perspectives de renforcement autour de l'accueil, du pôle famille et pourquoi pas du CLAS. Cette dynamique s'appuie sur le respect des droits fondamentaux des personnes sont-ils respectés (3,75/5 pour les équipes et 4,5/5 pour les partenaires).

Le sport, la culture et les arts constituent des leviers essentiels. **La question de la culture de proximité (note de 3/5 et de 2/5) demeure un axe d'amélioration important** bien qu'investi de manière encore parcellaire. Le lien avec le club de foot de Montanou peut servir de levier tout comme le renforcement partenarial avec des associations ou structures relais dans les domaines de la culture et des arts.

Concernant la co-éducation (note de 3/5), deux items distincts se distinguent en réalité bien que ces derniers dussent se rejoindre dans le cadre d'une politique plus globale : **celui de la parentalité et celui de l'accompagnement à la scolarité.**

Pour le premier item, des actions sont conduites et visent à laisser toute leur place aux parents autour de l'animation du pôle adulte famille.

D'un autre côté, l'évaluation du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pose plus de problématiques et génère une forme de confusion dans les objectifs qui lui sont alloués.

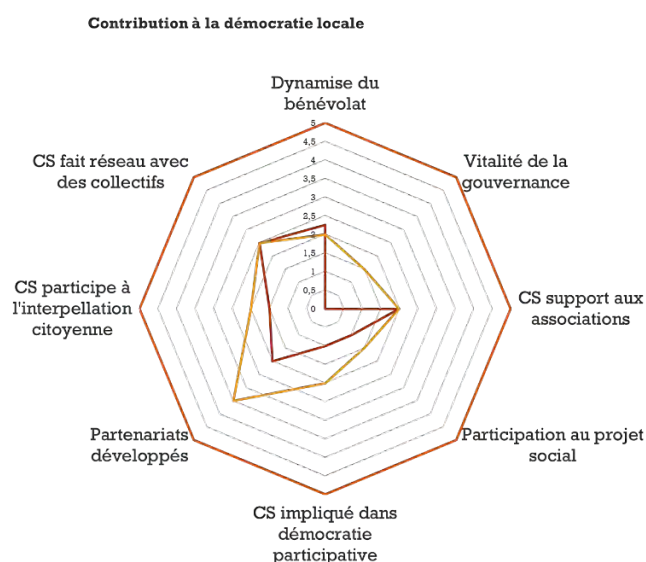
Du point de vue de la stricte évaluation de son impact, les indicateurs de réussite ne sont pas clairement définis et partagés, pas plus que le dispositif n'est intégré de manière efficiente dans le cadre d'une politique plus générale de réussite éducative. A ce jour, il n'est pas possible d'examiner dans quelle mesure le CLAS a aidé les élèves à améliorer leurs compétences, a réussi à augmenter l'intérêt des élèves, à réduire les inégalités et les écarts de performance entre différents groupes d'élèves, en particulier issus de ceux de milieux défavorisés.

Tout au plus, quatre résultats sont mesurables à la périphérie de l'évaluation de l'impact réel du CLAS :

- L'ambition municipale très forte pour faire de la réussite éducative un pilier fondamental de son action dans toute la ville et au cœur des quartiers afin d'inclure l'amélioration des performances scolaires, la réduction du décrochage scolaire, ou encore le développement de compétences sociales chez les élèves;
- La satisfaction des participants qui est importante avec une forte demande des familles qui la plupart du temps accorde une confiance importante dans le dispositif ;
- Le manque de lien structurel avec les écoles qui permettraient d'appréhender le parcours global de l'élève ;
- Le manque de portage du dispositif comme levier structurant de l'action du centre social du fait d'un manque d'intégration à une action globale de réussite éducative. Le portage du dispositif, par ailleurs chronophage, n'est pas générateur d'une réelle dynamique en matière de projet.

Enfin, il apparaît impossible de conclure l'évaluation de cet item par la gestion si particulière imposée par la période sans précédent de l'année 2020 et à moindre mesure de 2021. Durant cette période, le **centre social a continué d'animer le lien social de manière volontariste**, ce qui légitime une note de 4/5 de l'équipe et des partenaires et qui fut également souligné par les habitants. Néanmoins, les équipes ont constaté une perte de dynamisme et ont perdu quelques usagers durant cette période. Il faut également difficile de recréer une dynamique collective « physique » après le covid.

Contribution à la démocratie locale	1/ Interne : Dynamisme du bénévolat (nombre de bénévoles impliqués dans la vie du centre social, parcours de bénévoles...)
	2/ Interne : Vitalité de la gouvernance (instances lisibles dans leur fonctionnement, contenus des réunions d'instance sur du sens et pas seulement de la gestion, renouvellement des bénévoles dans les instances)
	3/ Interne : Le centre social est-il un support aux associations ? (Nature et nombre de services rendus, accompagnement d'associations, aide à l'émergence d'associations...)
	4/ Interne : Les habitants participent-ils à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet social ? (C'est à dire : comment est-ce formalisé, comment cela se met-il en place ? Le projet social-t-il été élaboré en lien avec des habitants ?)
	5/ Externe : Le centre social est-il impliqué dans le champ de la démocratie participative ? (mesurer, par exemple avec l'échelle d'Arstein[1])
	6/ Externe : Le centre social est-il un acteur de l'animation de la vie sociale de son territoire ? Quels partenariats développés ?
	7/ Externe : Le centre social participe-t-il à de l'interpellation citoyenne[2] ? (Sujets, fréquence...)
	8/ Externe : Sur certaines questions de société, le centre social fait-il réseau avec des associations/ des collectifs ? (Quels sujets, quelle fréquence, quelle mobilisation?)



Commentaires :

L'évaluation du système d'organisation collective a été pointé comme dysfonctionnel et ne permettant pas de générer le changement attendu, cela à partir d'une place trop limitée accordée aux habitants dans les processus décisionnels, de la perte de sens en matière de coopération partenariale et l'éloignement des missions fondamentales et constitutives de l'action des centres sociaux.

Cela explique les notes de 0/5 et de 1,5/5 accordées à la vitalité de la gouvernance mais aussi de 1/5 (note équipe) concernant la participation au projet social, la place des habitants n'étant pas reconnu dans un fonctionnement opérant permettant d'intriquer le projet social dans une réelle démarche de démocratie participative (1/5 également pour les équipes). Cela est plus encore valable concernant les jeunes.

Au démarrage de l'évaluation, les équipes se sont montrées sceptique quant à la possibilité de s'appuyer sur la démarche de renouvellement du contrat de projet pour impulser une réelle dynamique de changement. Si cette perception se nourrissait de problématiques conjoncturelles, l'analyse partagée a montré comment des logiques structurelles, parfois historiques (assises en tous les cas par différentes périodes « marquantes », toutes porteuses de leurs propres logiques d'action et d'organisation) ont généré peu à peu une perte de sens à l'échelle collective et une perte de croyance à la capacité réformatrice de la collectivité pour améliorer les fonctionnements.

L'analyse des entretiens individuels a démontré une forme paradoxale d'intériorisation d'un fonctionnement « latent ». Dans un temps charnière de son évolution, les centres sociaux peinent à s'émanciper d'un certain nombre de postures de fonctionnement. Structurellement, quelque chose n'évolue pas (*le manque de clarté du fonctionnement, le besoin de structuration, le sentiment de manque de reconnaissance, les tensions relationnelles etc.*) malgré une volonté réelle et exprimée de changement. Les centres sociaux devaient répondre à des enjeux dont les réalités n'étaient jamais clarifiées et appropriées par l'ensemble des acteurs, dimension renforcée par l'absence de coordination globale des projets.

Le système organisationnel évalué se nourrissait de dysfonctionnements. Mécaniquement, toutes les missions transversales dysfonctionnaient car les relations s'articulent en fonction de logiques d'acteurs, d'opportunités fonctionnelles, de rationalités routinières, en fonction des possibilités immédiates plutôt que d'être reliées par un sens global.

Le besoin de repères s'est exprimé régulièrement dans les discours recueillis.

Dans le même temps, le mouvement était à l'œuvre en permanence avec des logiques multiples de tensions liées aux dysfonctionnement. Il existait donc un paradoxe entre demande de changement « en profondeur » et « fatigue du changement en permanence ». Un même agent a souvent témoigné dans le même entretien du besoin de stabilité et de la nécessité de changer les choses.

Un autre résultat concerne l'analyse des principes de légitimité. La construction d'un « ordre social légitime » consiste à adosser à un fonctionnement global, des logiques d'action et d'organisation hiérarchiques et fonctionnelles dont les grandes lignes sont partagées par tous. Pour le dire plus simplement, toute organisation se caractérise par la manière dont se répartissent les différents rouages de l'action collective, ce qui oblige à définir qui est légitime à agir dans tel ou tel domaine et qui est légitime à gouverner, cela à toutes les strates, politiques (élus), stratégiques (services et direction) et terrain (référents et agents). Cette donnée n'est pas neutre en termes de management, dans un contexte qui s'est appuyé sur « le vécu » des structures ».

Pourtant, la nécessité de rendre les changements opérants n'a jamais été aussi grande. Le changement ne faisait plus sens sur le plan global entraînant fatalisme et résignation tout en déployant des pratiques ritualisées. Les idées simples s'engluent dans les complexités de fonctionnement, les agents passaient parfois plus de temps à digérer le système qu'à agir en son sein. Chaque changement impulsé était vécu comme « un changement de plus » car il ne remettait pas en cause les logiques à l'œuvre. Une des difficultés majeures durant toute la période de renouvellement a été de faire évoluer un ensemble complexe auquel s'est greffé dans le temps une multiplication de pratiques personnalisées et des jeux d'acteurs à toutes les échelles. Dit clairement, le système avait pris le pouvoir sur le changement possible.

Or, la restructuration ne pourra opérer qu'à partir d'un nouveau fonctionnement (rupture) afin d'assurer la complémentarité des actions et de s'appuyer sur le socle constitutif de l'action des centres sociaux : la place des habitants. Le changement doit à la fois permettre de repenser une logique de gouvernance, de reconstruire une logique globale d'action, cela afin de construire pour la ville un outil à la hauteur de l'ambition politique fort légitime de lutte contre l'isolement, de renforcement du lien social local et d'attention portée au public les plus fragiles. C'est toute la mue qui a été entamée à partir des assises des centres sociaux au mois de mai et qui a conduit à un changement radical de la structuration globale de la gouvernance et d'un repositionnement des objectifs prioritaires.

La MPT La Masse n'est pas sans atout pour déployer un nouveau projet avec une note un peu plus élevée concernant le partenariat et les réseaux collectifs (2,5/5). Concernant le dynamisme du bénévolat, il demeure un axe de renforcement important malgré des initiatives qui porte à 32 le nombre de bénévoles en 2022 avec néanmoins un faible ratio en matière de volume et régularité de participation.

Notons que les changements structurels sont une condition nécessaire mais pas suffisante pour voir opérer le changement. D'une part, cela passe par un investissement total des équipes pour basculer d'une logique de réponse parfois systématisée aux demandes à une stratégie de réponse aux besoins, d'une logique de consommation à une logique de projets, d'une dynamique verticale et individuelle à une dynamique horizontale et collective qui génère de la participation et vise le pouvoir d'agir.

Pour l'heure, la MPT la Masse est moins un lieu d'engagement à visée transformatrice qu'un espace local d'accompagnement administratif et, de manière plus parcellaire, de lien et de convivialité.

Contribution à l'économie du territoire

Non évalué

Commentaires :

L'équipe a fait le choix de ne pas mobiliser cet item dans l'évaluation.

Contribution à la transition écologique

Non évalué

Commentaires :

L'équipe a également fait le choix de ne pas mobiliser cet item ce qui constitue un résultat évaluatif en soi. Si l'on peut comprendre la distance relative aux questions d'attractivité économique, la non-mobilisation des questions inhérente à la transition écologique peuvent apparaître plus questionnant. Cela concerne par ailleurs l'ensemble des centres sociaux municipaux. Or, un centre social peut agir en matière d'éducation à l'environnement et accompagner des changements de comportements. Il peut

également travailler sur ses propres pratiques, travailler des projets spécifiques (déplacements, circuits-courts, autonomie alimentaire) et faire de l'environnement un axe transverse du projet social. Par effet de bord, cela peut permettre de mobiliser un réseau élargi de partenaires (collectivités, associations, habitants) mais également de mobiliser de l'innovation sociale (échange de bien et de service par exemple) et de participer à des réflexions à l'échelle locale.

5.3 Bilan des précédentes fiches actions :

Accueil et plateforme de service	Réalisée	Progressivement l'accueil du centre social s'est transformé en salle d'attente d'une administration au lieu d'être un espace de vie sociale animé. Aussi sur 2022 et 2023, nous proposons régulièrement des changements de décoration (en lien avec les actualités) des animations ponctuelles, du café afin d'accroître la convivialité.
Comité jeunes et Junior Asso	Partiellement	Dans son souhait de favoriser la participation des habitants, la Maison Pour Tous de la Masse a constitué depuis Avril 2012, un comité de jeunes. Cette action s'est complétée par une Junior association en 2017. La crise sanitaire et les restrictions sanitaires ont eu un lourd impact sur l'engagement des jeunes, toutefois une nouvelle dynamique de groupe est née début 2022, qui s'est rapidement essoufflée avec le départ de la référente jeunesse qui coordonnait cette action
Chantiers VVV	Réalisée	Chaque année le centre social a proposé entre 5 et 10 chantiers par an.
ACM	Réalisée	A noter d'implorante fluctuation de la fréquentation selon les années. Une augmentation manifeste du nombre de filles et une baisse significative du nombre de garçon. La mixité de genre reste un défi.
Cafés-partenaires	Partiellement	La crise sanitaire comme le changement de direction en mai 2022 n'a pas permis qu'une réalisation partielle de cette action. La difficulté principale est de comprendre la finalité de ses rencontres afin d'en proposer de nouvelles, est ce que le centre social a pour mission d'animer un espace de dialogue ? ou un espace de coordination d'action ? et quelle est la complémentarité avec le service cohésion sociale et ses réunions d'opérateurs ? En effet, les acteurs du territoire sont en demande de rencontres, non seulement car il y eu des mouvements dans les effectifs, mais aussi car ils ont besoin de construire des synergies d'actions en réponse à des problématiques repérées et analysées afin d'éviter le cumul de dispositifs et d'acteurs.

		<p>Sur 2022 nous avons initié un café-partenaires pour les opérateurs tenant des permanences au centre social afin de favoriser l'interconnaissance et les orientations, mais aussi afin d'échanger sur la fréquentation et les difficultés. Le succès de la première rencontre en appelle de nouvelles plus orientées sur la construction d'action collective sur une thématique commune. Les partenaires ont été très réceptifs à l'appel à initiatives communes.</p>
Animations de proximité	Réalisée	<p>Le centre social s'est investi chaque année dans l'organisation de manifestations autour de thématiques nationales comme octobre rose, le mois de la santé mentale, la journée des droits des femmes, avec l'accueil d'ateliers de prévention santé, de sensibilisation ...</p> <p>Nous avons également organisé des événements festifs afin de dynamiser la vie du quartier et afin de créer de temps de rencontres pour les habitants. Trois temps majeurs ont rythmé ces années et nous ont permis de mobiliser les partenaires et les habitants du quartier : la fête de quartier (septembre), la journée famille (octobre) et la fête de fin d'année (décembre).</p> <p>Traditionnellement le centre social anime un café-habitants chaque semaine. Temps de rencontre privilégié entre habitants, cet espace développe de la mixité, permet l'expression des besoins et des envies, ou la participation à la vie du centre social (atelier déco, vote sur les activités...). C'est seulement après la pandémie que les- café-habitant ont pu reprendre évidemment.</p> <p>Chaque mois des auberges espagnoles (hors crises sanitaires) sont organisées, certaines présentent une thématique, d'autres sont liées à la saison. Véritable événement convivial, elles rassemblent entre 20 et 30 personnes chaque mois.</p>
Sorties séjours temps festifs	Réalisée	<p>Chaque période (scolaire et vacances) ont fait l'objet d'une programmation spécifique.</p>
Ateliers permanents	Réalisée	<p><u>Café habitants</u> : Après l'essoufflement du au covid, un travail de remobilisation s'imposait. De nouveau, ce temps est bien repéré et apprécié. Des temps d'animation spécifiques en lien avec l'actualité mais aussi en réponse aux demandes des habitants sont proposés.</p> <p>En terme de mixité des publics, cela reste un défi, mais nous avons eu la présence de quelques hommes facilitée par les cours de sociolinguistique. Nous recevons des habitants-habités qui ont repéré le lieu pour rompre leur isolement et pour pouvoir échanger ou jouer avec d'autres.</p> <p><u>Couture</u> : De nouvelles habitantes depuis le début de l'année avec un réaménagement qui permet d'avoir de petits groupes pour une meilleure participation de tous. De</p>

		<p>nouvelles demandes autour de spécificités en lien avec la couture.</p> <p><u>Gym</u> : Des effectifs en déclin suite au covid et qui ont perduré dans le temps. Aujourd'hui, de nouvelles personnes impliquées et motivées pour participer à ces temps de détente sportive. En fin d'année, nous avons mené une consultation des participantes sur leurs attentes qui s'est conclu par un temps d'échange avec l'animatrice pour caler au plus près des attentes et modifier les contenus des séances.</p>
--	--	---

Projets culturels	Réalisée	Les expositions régulièrement renouvelées du hall d'accueil reçoivent un accueil positif de la part des usagers. Les sorties culturelles sont plébiscitées par les familles, elles sont le support à l'amélioration du lien parents-enfants
Accès aux droits numérique	Non réalisée	L'EPN est dissocié du centre social depuis plusieurs années. L'ordinateur en libre-service comme le point CAF sont très peu utilisés.
Pole Insertion emploi, formation	Non réalisée	Nous ne comptons plus dans notre effectif d'animateur emploi, aussi cette question de l'emploi et de l'insertion est travaillé uniquement par les partenaires accueillis dans la plateforme de service sans coordination de la part du centre social.
Accompagnement à la parentalité	Réalisée	Toutes les familles adhérentes à la MPT participent à cet accompagnement quelques fois de manière détournée (temps ludiques) ou pendant les activités proposées au centre.
Espace de répit	Non réalisée	Nous pouvons toutefois considéré que les camps adultes s'inscrivent dans les objectifs initiaux de ces temps de répit, comme d'autres activités en période scolaire qui ne bénéficient qu'aux mères de familles, ainsi que les cafés parents du CLAS.
Ateliers parents-enfants	Réalisée	Voici des exemples d'ateliers réalisés : Atelier cuisine participatif Atelier de confection (cosmétique) Atelier autour de la bibliothèque Atelier loisirs créatif Auberges Jeux en famille Sport en famille Atelier de décoration pour les évènements de la structure
Médiation famille/école	Réalisée	Les sollicitations de nouvelles familles orientées par les établissements scolaires et les habitants.
Dispositif CLAS	Réalisée	Voici l'organisation mise en place :

		Lundi/vendredi :16h30 à 18h (primaires) Mardi/jeudi : 16h30 à 17h30 (primaires) Mardi/jeudi : 17h30 à 19h (collégiens) Ateliers mensuels parents enfants dans le cadre du CLAS (en lien avec le pôle famille) Café-parents réguliers
--	--	---

6. Le projet d'animation globale (comprend le projet familles) 2024-2027 de la Maison Pour Tous de la Masse

6.1 Généralités



Les axes d'intervention définis par le porteur de projet :

La démarche de renouvellement des contrats de projets menée a permis de définir des axes structurants communs aux 3 centres sociaux et des axes plus spécifiques à la MPT de la Masse.

Deux propos liminaires s'imposent afin de préciser la logique et les intentions :

- Les propositions doivent être appréhendées comme le fruit d'un travail collaboratif entamé dès la démarche d'évaluation, structuré lors des assises, complété par les éléments de diagnostics. Chaque axe entend donc proposer une combinaison cohérente du retour des équipes, des habitants, des partenaires et de la volonté des élus municipaux
- Les axes constituent des grandes orientations stratégiques. Ils marquent l'intention et doivent être pleinement partagés avant de réfléchir aux conditions de l'agir ensemble et à l'organisation des moyens.

Axes structurants :

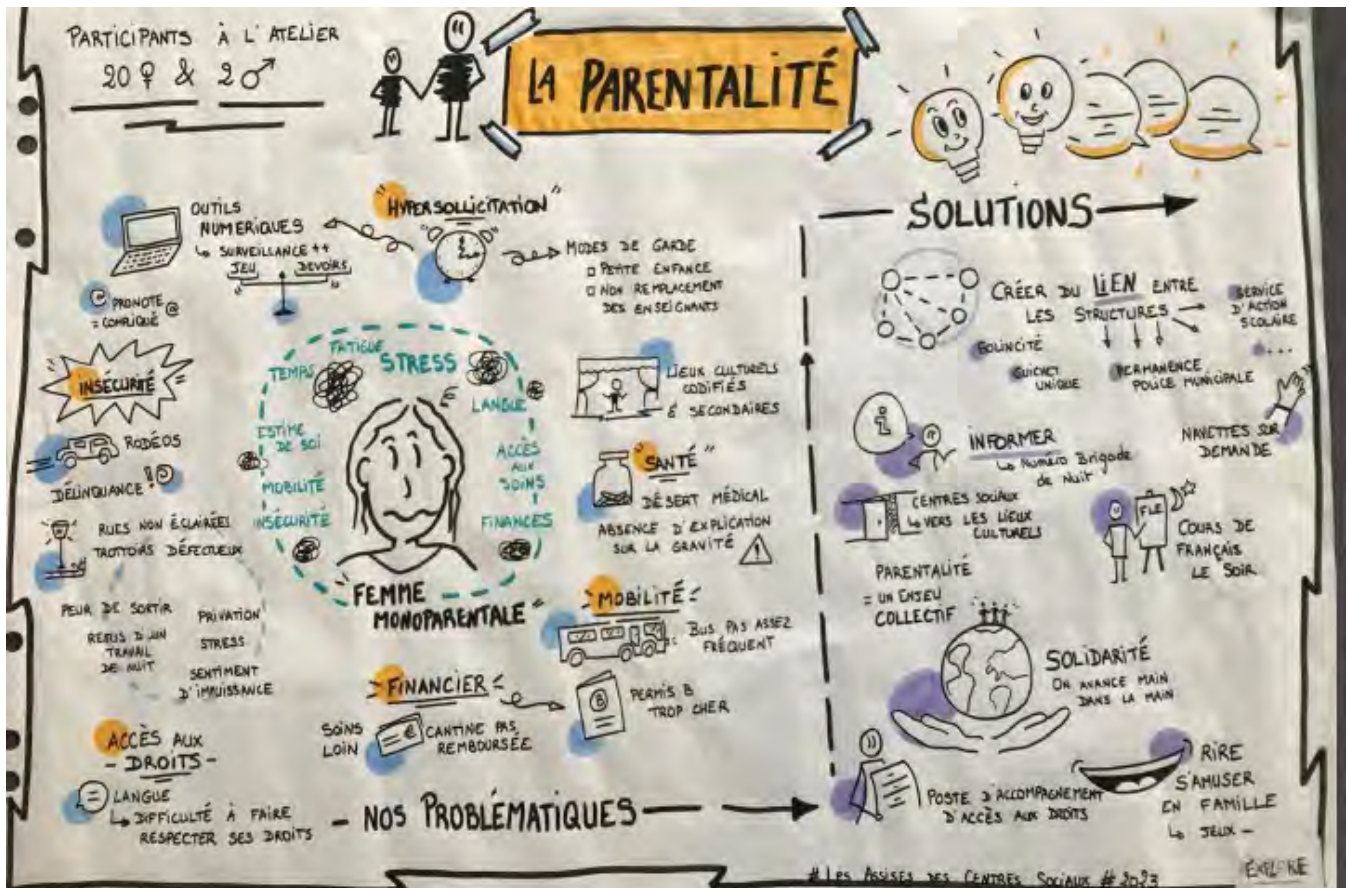


Axe 1 : Habitants : vivre ensemble, implication et émancipation

- Proposer une gouvernance qui intègre pleinement les habitants dans un processus de démocratie participative ;
- Créer les conditions de nouvelles formes de mobilisations citoyenne,
- Elargir significativement le cercle des usagers et l'impact du centre social sur le territoire,
- Développer les actions hors les murs et proposer des actions innovantes de prévention et de lutte contre l'isolement sous toutes ses formes,
- Ouvrir le centre social comme lieu de vie du territoire,
- Tisser des connections entre le quartier de Montanou et le reste du périmètre d'intervention.

Déclinaison en fiches projets :

- Conseil de Maison
- Animation de l'espace d'accueil
- Aller vers
- Action collective
- Vivre ensemble
- Santé

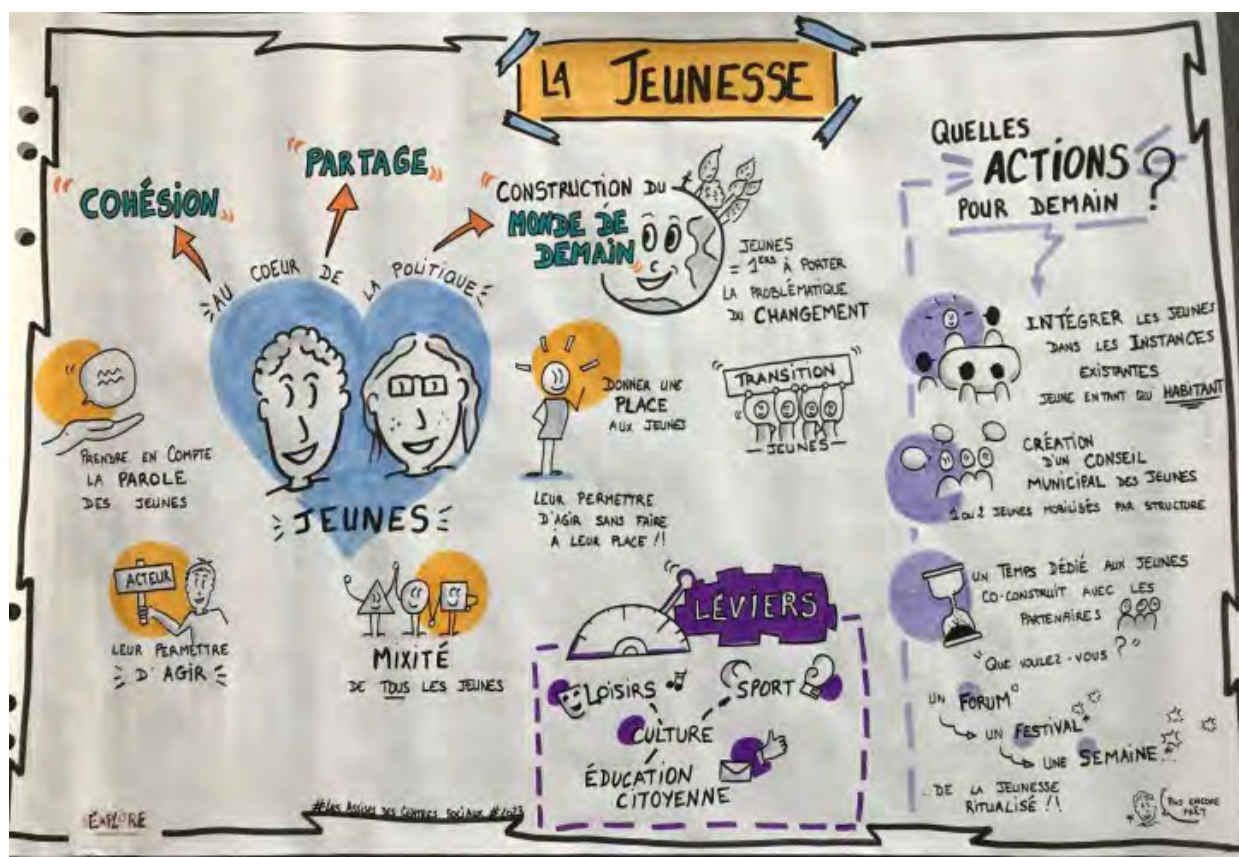


Axe 2 : Familles

- Renforcer les actions qui contribuent à la réussite éducative,
- Développer le lien avec les écoles et expérimenter de nouvelles actions,
- Construire et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité en s'appuyant sur le tissu partenarial existant mais également sur de nouveaux lieux et de nouvelles méthodes

Déclinaison en actions:

- **Coordination partenariale**
- **Mini-séjour adulte**
- **Animation de proximité**
- **Médiation Familles-écoles**
- **Programme de soutien aux familles et à la parentalité**

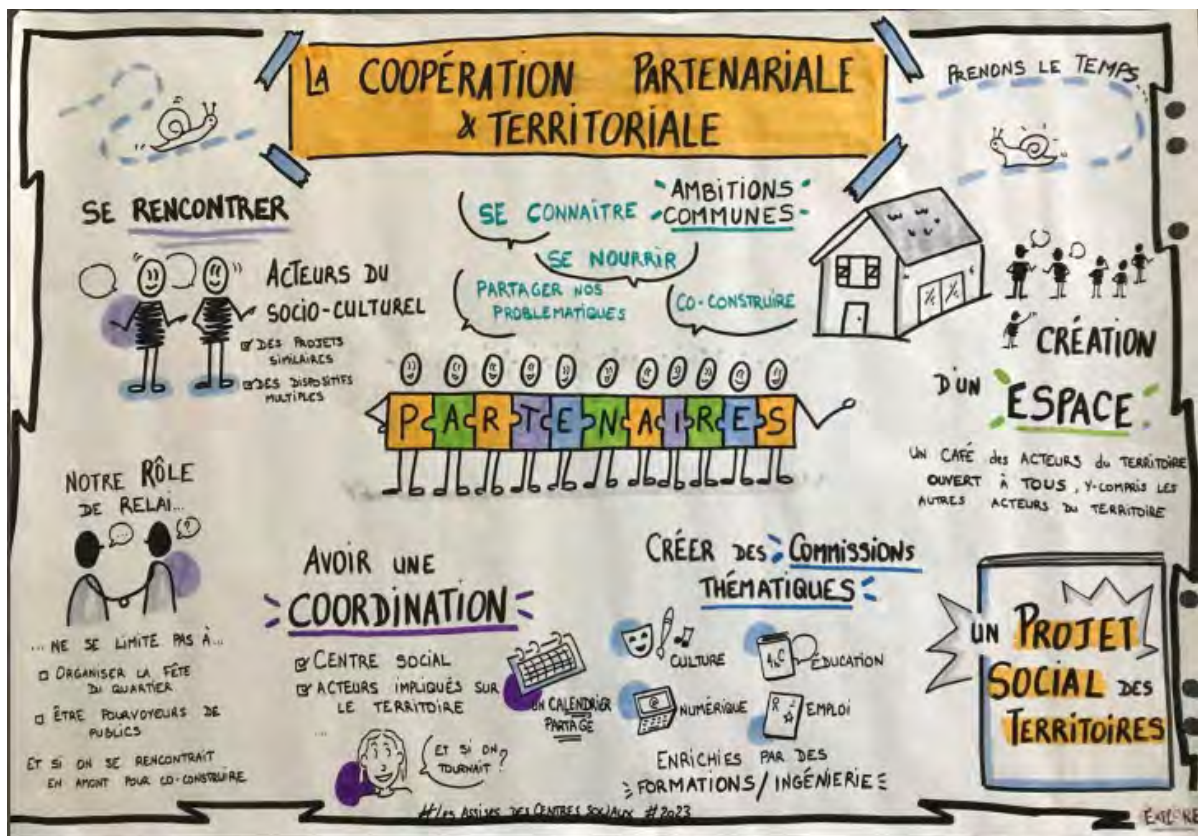


Axe 3 : Jeunesse

- Redynamiser la politique jeunesse des centres sociaux en expérimentant et en innovant autour de nouveaux lieux,
- Renforcer les connections entre centres sociaux et les politiques jeunesse à l'échelle globale (ville, agglomération).

Déclinaison en fiches projets:

- Animation d'un lieu d'accueil dédié aux jeunes
- Implication des jeunes dans la vie sociale de leur territoire
- Développement de projets d'animation innovants avec les partenaires du territoire agenais
- CLAS collègue



Axe 4 : Coopération partenariale

- Proposer une nouvelle gouvernance qui intègre pleinement les partenaires comme des acteurs du projet des centres sociaux,
- Positionner les centres sociaux au cœur de l’animation territoriale afin de mettre en synergie les ressources locales au service des habitants.

Déclinaison en fiches projets:

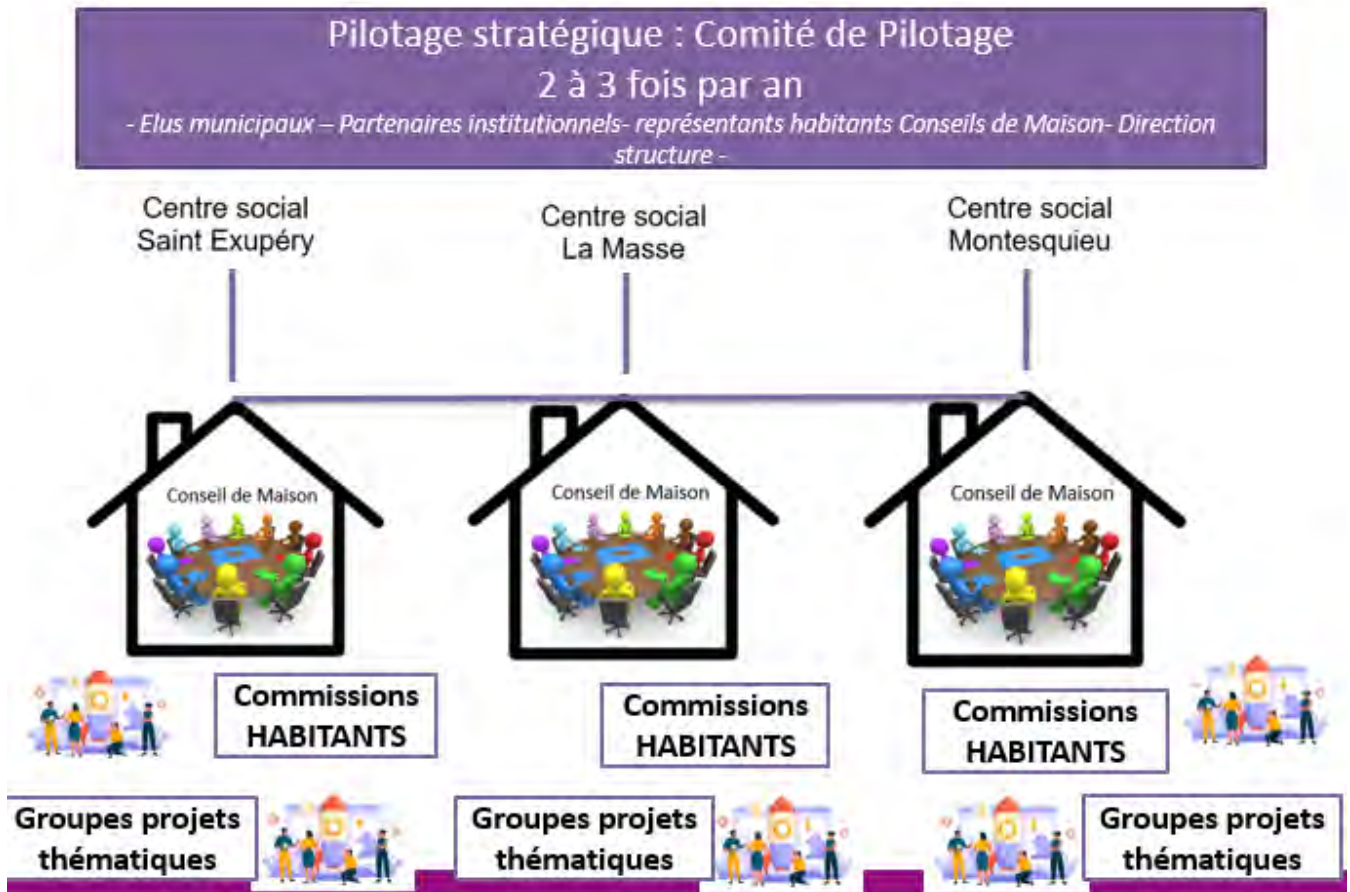
- Partenaires et gouvernance
- Coordination de l'animation de la vie sociale
- Plateforme de services

Avant de décliner le projet propre à la structure, il convient de **repositionner ces 4 axes structurants à l'échelle des intentions portées par le porteur de projet**, la Ville d'Agén qui pilote à ce jour les 3 centres sociaux sur son territoire.

L'instance de pilotage : de la politique publique au projet social

La gouvernance renvoie à la **manière dont un service est dirigé, contrôlé et administré**. La gouvernance des centres sociaux est cruciale pour assurer les missions au service de l'intérêt général et des populations tout en étant géré de manière efficace et transparente.

Elle s'appuie sur la mise en place d'un **comité de pilotage stratégique commun aux trois centres sociaux et sur des Conseils de maison** propres à chaque structure.



Au regard des ambitions municipales et des enjeux des périmètres d'intervention ce **comité de pilotage** porterait les questions de cohésion sociale, de vivre ensemble et de vie démocratique au travers le pilotage d'une politique d'animation de la vie sociale dans une approche de développement territorial. De surcroît, au regard de la présence de 3 QPV dans le périmètre d'intervention une orientation particulière sera portée quant aux questions en matière de politique de la ville visant la réduction des écarts de développement entre ses quartiers et le reste de la ville.

Il convient de préciser que cette instance se mettra en place **dès le 2^{ème} semestre de l'année 2024** et se réunira 2 à 3 fois par an (*impulsion de la stratégie commune, bilan intermédiaire-réajustement ou développement, bilan annuel/perspective n+1*)

Le pilotage du projet social : une gouvernance propre à la structure (cf. fiche projet Conseil de Maison). Indépendamment à la création du comité de pilotage, le centre social dès 2024 pourra mettre en place son instance de pilotage et évoluera tout au long du contrat de projet pour arriver horizon 2027 à un fonctionnement optimal.

Le centre social reste garant de l'élaboration, la mise en œuvre et de l'évaluation de son projet social de territoire d'intervention.



Constitution des Conseils de Maison via un travail renforcé des structures sur :

- L'élargissement du cercles d'usagers (déploiement d'actions hors les murs ...);
- De nouvelles modalités de mobilisation des habitants et des acteurs locaux (usagers / Adhérents / Bénévoles).

Composition :

Elu municipal en charge des centres sociaux ;

- Habitants élus du périmètre d'intervention ;
- Acteurs locaux du quartier (associatifs, institutionnels, Conseils de quartier...).

Rôle et périmètre de cette instance

- **Elaboration et de validation des projets** (en partant du projet social et des préoccupations des habitants issus des commissions).
- Périmètre décisionnel propre : vie de la structure, **création de commissions ad hoc**, gestion du budget confié par la collectivité...

La réussite éducative une orientation majeure : travailler en transversalité pour une approche globale

L'Education est un axe fort de l'ambition municipale et ce d'autant plus que les moins de 15 ans représentent **16% de la population d'Agen** (5 250 personnes). 24% des habitants sont des adolescents ou jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans), soit 7 920 personnes.

Compétente en matière de gestion des écoles primaires, et des temps périscolaires, gestionnaire de structures extrascolaires, la ville d'Agen depuis 2022 a conventionné au travers **un PEDT son ambition en matière de réussite éducative et de complémentarité d'action en direction des élèves de 3 à 11 ans.**

Lors de la construction des contrats projets il a été travaillé au transfert du CLAS élémentaire en gestion par le service « Jeunesse et Périscolaire » afin de rendre l'offre éducative plus lisible et cohérente. Néanmoins, dans une approche de travail transversal et complémentaire, les centres sociaux ont un rôle à jouer quant à l'accompagnement des familles vers les dispositifs afférents à la réussite de leurs enfants.

Le basculement du dispositif tant dans sa gestion, que dans son déploiement prend effet à compter de la rentrée 2024.

Un travail de fond est conduit actuellement pour éviter toute rupture.

La jeunesse : prise en compte des 11-17 ans au sein des territoires

Tout comme la réussite éducative, la ville souhaite **porter une attention supplémentaire en direction des jeunes notamment résidant en QPV tout en développant une politique jeunesse globale.**

S'assurer de la prise en charge et de l'avenir de la jeunesse agenaise est un objectif sous-jacent à la volonté de contribuer à la réussite éducative.

La prise en compte de ce public spécifiquement par le centre social **permet de travailler plus finement la question de l'émancipation et finalement considérer le 11-17 ans comme citoyen à part entière de son quartier de résidence.**

Ici, il est donc envisagé une coordination à l'échelle de la Ville quant au déploiement d'actions en direction des jeunes sur le territoire, tout en maintenant un ancrage au sein des territoires Nord et Sud Est.

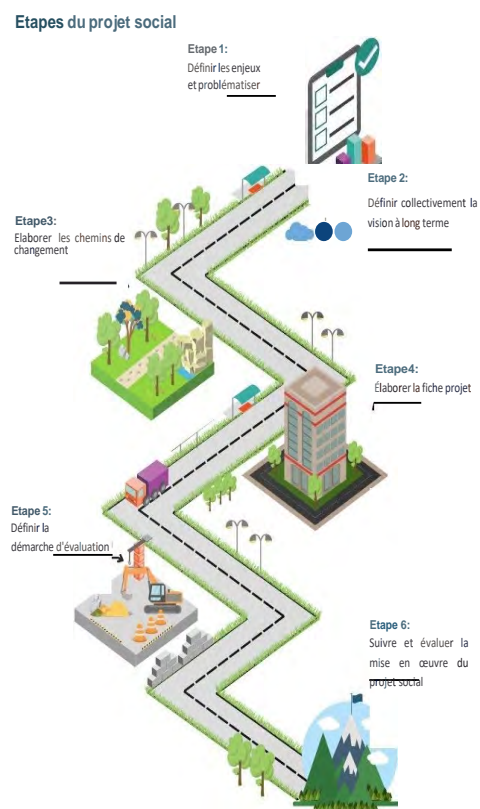
La coordination et le travail en étroite collaboration entre service sont essentiels afin de garantir des objectifs de mixité, d'ouverture des champs des possibles, de citoyenneté et de traiter les questions relatives à la jeunesse de manière globale.

6.2 Les fiches projets

L'élaboration des orientations du projet social s'est inscrit dans une démarche collective de réflexions et d'actions, mobilisant le plus grand nombre d'acteurs internes et externes, dans une dynamique prospective de changements et d'évolutions. Ce sont donc des fiches actions d'une approche orientée changement qui sont proposées, démarche stratégique qui s'appuie sur la projection des changements souhaités (faits observables et objectivés).

Elle permet de réfléchir aux étapes successives de changement par lesquelles passer pour atteindre la vision positive et réaliste (*futur idéal*), en s'appuyant sur plusieurs hypothèses.

Elle renforce la dynamique collective autour de la conception mais aussi autour du pilotage et de l'évaluation du projet en les articulant sur le sens de l'intervention.



Problématisation

- Le centre social agit sur un territoire extrêmement paupérisé, souffrant d'une représentation négative.
- De nombreux partenaires extérieurs sont investis mais le tissu associatif et économique local sont peu développés.
- Pourtant les initiatives individuelles, les formes de solidarités spontanées y sont nombreuses.
- De nombreuses études montrent que le développement d'espace de contribution à la société civile est un levier de lutte contre la pauvreté car cela permet de renforcer les capacités à agir et à s'organiser des habitants.
- Les actions du centre social ne touchent qu'un cercle d'usagers très restreints.
- Le bénévolat au sein du centre social est peu développé.
- L'accès aux offres de santé et la compréhension des dispositifs médicaux est une sollicitation de plus en plus fréquente.
- Montanou est un quartier d'accueil des primo-arrivants, de nombreuses communautés y cohabitent, la tentation du repli communautaire y est forte.



Vision

- La Maison pour Tous de la Masse facilite la rencontre, l'expression et la mobilisation des habitants. Elle favorise leur prise de conscience quant à leurs capacités à agir pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Elle est au coeur des solidarités et elle vitalise les relations sociales sur le territoire.



Fiches projets

- Conseil de Maison
- Animation de l'espace d'accueil
- Aller vers
- Action collective
- Vivre ensemble
- Santé

Projet 1	Conseil de Maison
<p>Origine de l'action (État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</p>	<p>Historiquement, la Maison pour Tous de la Masse n'a jamais développé d'instance de gouvernance associant les habitants et les partenaires locaux. Afin de mieux ancrer son action en réponse aux besoins du territoire, afin de favoriser la prise de parole des habitants et leur engagement, nous allons créer et animer une instance de décision : un conseil de Maison.</p>
<p>Objectifs de l'action Public ciblé</p>	<p>Proposer une gouvernance qui intègre pleinement les habitants. Habitants adhérents Acteurs locaux (associations, conseil de quartier...)</p>
<p>Partenariats</p>	<p>Fédération des centres sociaux pour le soutien méthodologique ATD Quart-Monde pour les techniques d'animation Service Vie des Quartiers</p>
<p>Déroulement de l'action et échéances (Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</p>	<p>La création de ce Conseil de Maison a deux finalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Subsidiarité : cette instance de pilotage opérationnel aura en charge la gestion au quotidien d'un certains nombres de sujets: vie de la structure, budget, création de commissions ad hoc, ... ○ Participation : pensé comme un véritable espace d'apprentissage de la participation, le conseil de maison permettra aux habitants de se familiariser avec les fonctionnements et mission des CS, de prendre confiance, de s'exprimer dans un cadre sécurisant, de participer à des processus décisionnels. <p>Cette instance sera animée par la direction de la structure et par son équipe d'animation. Sa fréquence, son organisation seront déterminés avec les premiers habitants participants.</p> <p>Tous les adhérents seront invités à y participer (habitants et associations). L'instance leur sera présentée lors de l'adhésion. Leur présence se fera sur la base du volontariat.</p> <p>La montée en compétence de cette instance sera progressive, en effet, en année 1 (2024) nos objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le lancement de l'instance • La découverte du projet social par les habitants présents et les partenaires • La co-élaboration et la validation des programmes d'activités « vivre ensemble » • La validation du contenu des manifestations festives • L'émergence d'un premier cadre de fonctionnement. <p>En année 2 (2025), nos objectifs seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La stabilisation de son fonctionnement (composition et fréquence)

	<ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation du nombre de sujets traités • La montée en compétence des habitants et des partenaires
Moyens humains	Ensemble de l'équipe du centre social Habitants Membres d'associations
Moyens matériels	Matériel pédagogique Locaux du centre social
Moyens financiers	Budget de fonctionnement dédié
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Des habitants formés et impliqués • Des projets qui correspondent plus aux besoins et demandes du public • Le développement d'une démarche projet plus participative • Le renouvellement des pratiques d'animation • Une montée en compétence décisionnelle progressive
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence de l'instance • Nombre de personnes présentes

Projet 2	Animation de l'espace d'accueil
Origine de l'action <i>(État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</i>	<p>L'évaluation a fait apparaître l'importance du flux administratif géré par le centre social qui, par effet de glissement, s'est déporté de la mission d'accueil. La problématique consiste donc à penser le repositionnement d'un accueil qui impulse la démarche participative du centre social tout en pensant une transition qui permette de réorganiser la réponse aux besoins existants. Ce repositionnement oblige à réinterroger l'ensemble du fonctionnement du centre social avec en filigrane, la structuration d'un partenariat qui retrouve du sens, de la lisibilité et de l'efficacité au service des habitants.</p> <p>A terme nous souhaitons que l'accueil de la Maison pour Tous de La Masse soit un véritable lieu de vie du quartier, investi et reconnu par les habitants.</p>
Objectifs de l'action	<p>L'objectif est de s'approcher au maximum de la circulaire CNAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et coordonner une offre globale d'information et d'orientation • Ecouter, informer, orienter les publics • Contribuer au recueil des besoins des habitants et de leurs idées de projets collectifs • Participer au développement des liens partenariaux de proximité • Impulser la démarche participative dès l'accueil • Valoriser les savoir-faire des habitants
Public ciblé	Habitants du territoire Nord- Est
Partenariat	Agen Habitat Jardins Familiaux

<p><i>Préciser les partenaires et leur nature</i></p>	<p>Partenaires de la plateforme de service</p>
<p>Déroulement de l'action et échéances <i>(Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</i></p>	<p>L'équipe se projette sur un espace polymorphe intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un espace ouvert autonome « cocooning » pensé comme un lieu de vie. Cet espace aura plusieurs fonctions, d'animation bien entendu mais aussi d'information et communication entre le centre social, les habitants et les partenaires. Cet espace sera mis en vie avec des coins ludiques et offrira la possibilité de venir sans demande. Il est pensé comme un espace libre et autonome, un lieu de recueil des idées et des demandes. - Un espace « bar-café » (sans alcool) mais matérialisé comme un lieu convivial qui peut être pensé et animé par les habitants eux-mêmes. - Un espace plus dédié à la partie administrative en autonomie avec un accompagnement possible de la référente et la présence du médiateur écrivain-public. Son action porte donc sur des dossiers d'urgences, la rédaction de courriers, l'accompagnement dans les démarches y compris par téléphone. Cet espace en partie numérique (tablettes) induit pour réussir un travail de fond avec les partenaires. Il permettra à la fois de jouer un rôle d'information et d'orientation, de mobiliser les partenaires en continu (meilleure répartition des permanences, temps fort partenaires) et de donner de la place à un réel espace d'animation ouverte. - L'accueil se vivra aussi hors les murs grâce à du mobilier itinérant qui nous permettra de proposer des temps à l'extérieur (places, autres quartiers, parc Matthieu etc.) <p>Ce modèle a pour avantage de permettre une transition progressive, qui associe pleinement les habitants aux différentes étapes de la transformation.</p> <p>L'accueil sera également un espace de valorisation des talents, d'animations régulières, un lieu d'engagement mesuré afin de favoriser le bénévolat. Il laissera une place au rôle de chacun tout en créant du lien entre les différents espaces.</p> <p><i>Cf : Planning</i></p> <p>Pour ce faire notre plan d'action intégrera plusieurs phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réaménagement de l'espace accueil et plan de communication 2. Concertation avec les partenaires afin de répondre aux besoins non couverts en matière d'aide administrative et réorganisation des permanences de la plateforme d'accueil. 3. En parallèle : développement d'un plan d'animation semestriel autour de thématiques citoyennes, sociales ou de prévention « santé », et le développement de nouvelles actions collectives :

	« Murs des Talents », des cafés « Nouveaux Habitants », du projet Troc Solidaire , du projet « Pause solidaire », et de l'animation hors les murs.
Moyens humains	Référent accueil Equipe d'animation du centre social
Moyens matériels	Matériel d'exposition Réseaux sociaux pour la communisation Dispositif de sécurité
Moyens financiers	Budget centre social Réponse à des appels à projets pour les actions thématiques
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • L'accueil joue son rôle d'impulsion en matière de participation • Les talents sont valorisés, l'expression des habitants est facilitée • Les partenaires sont pleinement impliqués dans le renforcement des missions d'information et d'orientation. • Les habitants repèrent, comprennent et s'investissent dans la nouvelle organisation de l'accueil.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation (nombre de nouvelle personne ...) • Nombre d'animations menées en et hors les murs • Nombre de bénévoles investis • Nombre de participants aux animations • Nombre de propositions d'animation par les habitants • Nombre de partenaires

Projet 3	Hors les murs
Origine de l'action (État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)	Les quartiers Nord-Est comptent de nombreux logements sociaux, le taux de rotation est assez élevé. Hors plateforme de service, nous constatons que les actions du centre social ne touchent qu'un cercle d'utilisateurs assez restreint. En effet, en tant que structure de proximité nous avons eu tendance à accompagner les habitants venants à nous mais pas assez à aller vers eux. Aujourd'hui le renouveau de nos actions et de nos pratiques exige que nous allions à la rencontre des habitants sur les différents quartiers du périmètre.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer les personnes-ressources du territoire • Valoriser les initiatives individuelles • Constituer un réseau d'habitants • Les investir dans la programmation de l'animation de proximité • Elargir le cercle des usagers du centre social et renforcer notre impact social
Public ciblé	Habitants quartier Nord-Est
Partenariat <i>Préciser les partenaires et leur nature</i>	La Bal, UFOLEP CMS, Agen Habitat Bibliothèque

	ARC Partenaires de la politique de la ville
Déroulement de l'action et échéances (Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)	<p>1. Aller à la rencontre ...</p> <p>Nous allons développer des campagnes relationnelles. Il s'agit ici d'aller vers les habitants pour découvrir leurs initiatives autonomes et spontanées (<i>qui peuvent raisonner positivement par rapport aux missions du centre social.</i>) Pour ce faire les animateurs vont déambuler dans le quartier, parler à des habitants, aller jusqu'à faire du porte-à porte sur un périmètre choisi.</p> <p>Il s'agit donc d'un travail de prospection pour découvrir qui portent les solidarités de voisinage, qui fabriquent spontanément de l'activité sociale ou culturelle. Cette méthode va nous permettre à terme de cartographier un réseau d'habitants agissant.</p> <p>Afin d'alimenter un diagnostic en continu des besoins, nous développerons des outils de reporting spécifique par quartier.</p> <p>Dans un premier temps, ce projet sera prioritaire et nous investirons par semaine et par personne le volume horaire suivant : 2h de visites, 2h de préparation ou reporting, 2h de retour relationnels, + création des groupes projets et accompagnement projets habitants</p> <p>2. De la consultation à l'élaboration partagée</p> <p>Ce réseau nous devons l'entretenir et continuer d'aller vers ces personnes afin de les inviter sur nos actions, à participer à nos commissions, afin les appuyer dans leurs idées/projets, ou de nous appuyer sur elles pour de futures actions hors les murs. Car ce sont bien eux qui seront en mesure de définir quelles animations hors les murs pourraient plaire ou répondre à un besoin, et mobiliser les autres habitants. Les actions seront construites au fur et à mesure de la mise en œuvre du contrat de projet.</p>
Moyens humains	2 animateurs
Moyens matériels	Badges d'identification Support de communication
Moyens financiers	Ressources internes
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Le centre social élargit significativement son cercle d'utilisateurs • Les personnes-ressources sont détectées et sont en relation ou s'investissent au centre social • Les personnes-ressources se sentent soutenues dans leurs initiatives • Elles contribuent au programme d'animation de proximité et mobilisent le public

Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de personnes visités</p> <p>Nombre de personnes ressources détectées</p> <p>Nombre de nouveau bénévoles</p> <p>Fréquentation des animations de proximité</p>
Projet 4	Action collective
<p>Origine de l'action</p> <p><i>(État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</i></p>	<p>La Maison pour Tous de la Masse est une structure de proximité située en plein cœur du quartier classé QPV de Montanou. Cette situation privilégiée nous permet d'être d'une part, l'interlocuteur privilégié des habitants et en écoute de leurs difficultés, et d'autre part, le réceptacle des différentes enquêtes/ diagnostic menés par des partenaires ou des institutions.</p> <p>Nous souhaitons renouer avec notre cœur de mission en favorisant le passage de l'initiative individuelle à l'action collective, en soutenant la prise de parole des habitants, en les aidant à s'organiser, en favorisant leur rencontre avec les décideurs.</p>
Objectifs de l'action	<p>Rendre les habitants acteurs de l'amélioration de leurs conditions de vie.</p> <p>Les impliquer dans l'animation de la vie sociale du quartier.</p>
Public ciblé	Habitants territoire Nord-Est
<p>Partenariat</p> <p><i>Préciser les partenaires et leur nature</i></p>	<p>Conseils de quartier</p> <p>Service politique de la ville</p> <p>Etat</p> <p>Agen Habitat</p> <p>CMS</p>
<p>Déroulement de l'action et échéances</p> <p><i>(Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le centre social doit travailler plus en lien avec les services de l'état ou de la ville, les bailleurs sociaux... afin connaître les perspectives de consultation publique afin de les préparer avec les habitants. • Le médiateur écrivain public et la référente famille faciliteront la mise en relation des habitants faisant face à la même difficulté, afin de favoriser la recherche commune de solutions, et ainsi faire émerger des pistes d'actions en partenariat avec les acteurs du territoire. • Le centre social va développer en son sein plusieurs commissions-habitants afin de proposer des animations qui correspondent aux envies et à la capacité de mobilisation des habitants : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation des manifestations festives - Programmation de l'animation hors les murs (hors les murs) - Programmation des sorties (voir fiche Vivre ensemble)
Moyens humains	Direction, Référente famille, animateur socio-culturel, médiateur écrivain public, agent d'accueil
Moyens matériels	Outils de communication, réseaux sociaux
Moyens financiers	Budget d'animation dédié
Résultats attendus	Développement d'un bénévolat ponctuel

	<p>Implication des jeunes adultes</p> <p>Hausse de la fréquentation des réunions publiques</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de bénévoles</p> <p>Nombre de réunion de chaque commission</p> <p>Nombre d'action/animation</p> <p>Nombre de participation à des consultations publiques</p>

Projet 5	Vivre ensemble
<p>Origine de l'action</p> <p><i>(État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</i></p>	<p>Les quartiers Nord-Est sont des lieux d'accueils de la population primo-arrivantes. De nombreuses communautés cohabitent, la question du bien vivre ensemble y est prégnante.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre le repli communautaire • Aider à la compréhension des codes sociaux • Favoriser l'ouverture culturelle et interculturelle • Accompagner pour faire évoluer le regard sur l'autre
<p>Public ciblé</p>	<p>Habitants des quartiers Nord-Est adultes et familles</p>
<p>Partenariat</p>	<p>A voir selon le thème des animations</p>
<p>Déroulement de l'action et échéances</p> <p><i>(Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le centre social proposera des animations mensuelles sur les quartiers permettant aux différentes communautés de se découvrir, de se mélanger : repas du monde, expo, débat sur des sujets de société (droits des femmes, laïcité, discriminations), animations sur l'espace public. • Le centre social développera un programme de sorties loisirs ou culturelles en s'appuyant sur une commission-habitants ad hoc. L'équipe veillera à la mixité du groupe participant. • Le centre social développera un espace de valorisation des talents des habitants afin de mettre en lumière l'apport de chaque culture.
<p>Moyens humains</p>	<p>1 référente famille, 1 animateur socio-culturel</p>
<p>Moyens matériels</p>	<p>Locaux du centre social</p> <p>Mini-bus</p> <p>Matériel pédagogique</p>
<p>Moyens financiers</p>	<p>Budget prestation</p>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une animation mensuelle sur site • Un programme de sorties préparé avec les habitants • La découverte de lieu culturel • Des échanges sur les codes sociaux

Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant participé aux commissions de programmation • Nombre d'animations • Nombre de commissions réalisées • Fréquentation
---------------------------------	---

Projet 6	Santé
Origine de l'action <i>(État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</i>	<p>Une des problématiques repérées à l'accueil du centre social concerne le domaine de la santé, entre méconnaissance des dispositifs et des acteurs et les enjeux de santé publique, le centre social fait régulièrement l'intermédiaire entre les professionnels de santé et les habitants les plus précaires.</p> <p>Nous souhaitons dans les années à venir, renforcer ce volet d'action en développant un plan d'action spécifique et en renforçant les partenariats existants.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les habitants aux enjeux de santé publique - Favoriser l'action des partenaires- santé sur le territoire - Développer des actions de prévention - Favoriser la connaissance du public en matière de dispositifs santé
Public ciblé	Habitants des quartiers Nord-Est adultes
Partenariat Préciser les partenaires et leur nature	Service santé de la ville d'Agen Ligue contre le cancer Alize CEGGID Pass Mobile IREPS UFOLEP Maison de santé de Donnefort
Déroulement de l'action et échéances (Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)	L'accueil du centre social animera des campagnes d'informations et de prévention santé en lien avec les campagnes nationales : Mois sans tabac, Octobre rose, Mars Bleu... et accueillera des interventions de spécialistes. Le programme phare de Soutien aux Familles et à la Parentalité (soutenu par l'IREPS) que nous allons déployer nous permettra d'aborder les questions de santé mentale. (voir Fiche projet Accompagnement à la parentalité)
Moyens humains	1 référente famille, 1 animateur socio-culturel, 1 référent accueil Des intervenants en lien avec les thématiques abordées
Moyens matériels	Locaux du centre social Mini-bus Flyers, affiches, supports, goodies... en lien avec les campagnes
Moyens financiers	A définir selon les actions
Résultats attendus	Des campagnes de prévention animées

	Des habitants sensibilisés Un meilleur accès aux offres de santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes ayant participé aux ateliers Nombre d'interventions

Problématisation:

- Le quartier de Montanou va vivre de profondes mutation avec le déplacement de l'école, le développement d'une nouvelle offre de service ciblée vers la petite enfance, la création d'un nouveau parc...
- Depuis de nombreuses années, sur les actions "familles" seules les mères sont présentes, et sur les animations hors les murs les enfants sont seuls.
- La réussite éducative est au coeur des préoccupations des parents qui ne se sentent pas toujours en capacité d'aider leurs enfants.



Vision

- Le centre social répond aux problématiques familiales repérées sur le territoire.



Actions

- Développer le réseau partenaire
- Animer pour tisser des liens
- Renforcer le lien école-famille

Projet 1	Développer le réseau partenaire
<p>Origine de l'action (État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</p>	<p>Dans un futur proche, le déménagement de l'école Langevin va permettre la création d'un lieu d'accueil parents-enfants en face du centre social, le rôle de coordination des acteurs de la parentalité de la référente famille va se voir ainsi renforcer.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>- Contribuer au développement de l'offre parentalité sur le territoire</p>
<p>Public ciblé</p>	<p>Partenaires agissant sur l'enfance ou la petite enfance</p>
<p>Partenariat <i>Préciser les partenaires et leur nature</i></p>	<p>Service Petite enfance de la Ville d'Agen</p>
<p>Déroulement de l'action et échéances <i>(Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • La référente famille coordonnera des réunions biannuelles avec l'ensembles des partenaires concernés par le champ de la parentalité afin de structurer et de développer l'offre. (Notamment les crèches). • La référente famille participera au groupe de travail sur la création de l'espace parents-enfants dans l'ancienne école maternelle et favorisera l'implantation de nouveaux acteurs sur le territoire. En 2024, elle s'investira également sur la promotion de l'offre périscolaire auprès des familles du territoire.
<p>Moyens humains</p>	<p>Référente famille et 1 animatrice socio-culturelle</p>
<p>Moyens matériels</p>	<p>Locaux du centre social Locaux de l'ancienne école maternelle Petit matériel et matériel administratif (imprimante, feuilles, crayons...) Minibus</p>
<p>Moyens financiers</p>	
<p>• Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de nouvelles propositions d'ateliers parents-enfants • Meilleure connaissance des actions des partenaires • Meilleure orientation vers les actions des partenaires
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires investis
Projet 2	Animer pour tisser des liens
<p>Origine de l'action (État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</p>	<p>Le soutien à la parentalité notamment la relation parents – enfants est ressorti comme un enjeu fort du diagnostic, cependant dans les actions menées, peu de pères sont présents, que ce soit lors des ateliers ou même sur les temps festifs ou de valorisation organisés.</p> <p>Le déménagement de l'école au parc Matthieu va changer les habitudes de vie du quartier, nous devons développer de l'animation de proximité dans ce nouveau lieu de vie sociale afin de toucher de nouvelles familles.</p>

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la mobilisation des pères dans leurs rôles éducatifs - Rencontrer et accompagner de nouvelles familles - Développer les habiletés parentales - Favoriser le développement des compétences psycho-sociales - Améliorer la communication familiale et des interactions parents-enfants
Public ciblé	Familles du territoire Nord- Est dont les familles monoparentales
Partenariat <i>Préciser les partenaires et leur nature</i>	Ireps Service Petite enfance de la Ville d'Agén CMS La Bal Le Creuset Les écoles UFOLEP
Déroulement de l'action et échéances <i>(Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le pole Adultes-Familles développera de l'animation de proximité autour du parc Matthieu (future école) afin de tisser des liens avec de nouvelles familles, ou avec les pères, notamment grâce au partenariat avec la ludothèque de proximité (La Bal) et avec le Creuset. • Chaque année le centre social organisera un mini-séjour pour les mères au foyer afin de leur donner un temps de répit. La préparation de ce séjour sera participative et l'accompagnement portera sur la recherche d'un mode de garde temporaire, la prise de relai sur la gestion du foyer par le deuxième parent et l'organisation du séjour par le groupe. • En matière d'accompagnement à la parentalité, le projet phare sera le déploiement du programme de Soutien aux Familles et à la parentalité, soutenu par l'IREPS. <p>PSFP s'adresse aux familles avec des enfants de 6 à 11 ans. Il est constitué de 14 sessions de 2 h et regroupe une moyenne de 10 familles. Durant la 1ère h, parents et enfants sont séparés, afin de découvrir ou d'améliorer chacun de nouvelles compétences ; au cours de la 2ème heure parents et enfants sont regroupés pour mettre en pratique ces compétences.</p> <p>Les sujets abordés lors des séances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les émotions - Encouragement, valorisation - Formuler ses attentes et dialoguer - Encourager et ignorer - Ecoute active - Savoir dire non et résister aux pressions - Gestion des écrans - Discipline positive - ...

Moyens humains	Référente famille et 1 animatrice socio-culturelle
Moyens matériels	Outils et matériel du Creuset Locaux du centre social Locaux de l'ancienne école maternelle Mobilier petite enfance Matériel sportif Petit matériel et matériel administratif (imprimante, feuilles, crayons...) Minibus
Moyens financiers	Budget d'animation dédié REAP CD47
<ul style="list-style-type: none"> Résultats attendus 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de nouvelles propositions d'ateliers parents-enfants Investissement des pères Mixité dans la fréquentation des ateliers Développement des capacités parentales
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ateliers menés Nombre de familles suivies Nombre de nouvelles familles rencontrées Nombre de partenaires investis
Projet 3	Renforcer le lien école-famille
Origine de l'action (État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)	Les familles manifestent fréquemment un important besoin d'accompagnement lorsqu'elles rencontrent une problématique en lien avec la scolarité de leurs enfants. De la même manière les établissements scolaires souhaitent s'inscrire dans une dynamique d'éducation partagée et s'associer avec les acteurs de proximité pour travailler au plus près et au mieux avec les familles. De plus en plus de familles se sentent éloignées de l'institution scolaire et la place des parents au sein des établissements est parfois difficile à trouver.
Objectifs de l'action	Contribuer à la réussite éducative et scolaire des enfants Renforcer le lien famille-école Impliquer les parents dans la scolarité des enfants
Public ciblé	Familles du territoire Nord- Est dont les familles monoparentales
Partenariat <i>Préciser les partenaires et leur nature</i>	Education nationale, Etablissements scolaires
Déroulement de l'action et échéances <i>(Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</i>	La référente famille tiendra une permanence hebdomadaire pour répondre aux demandes de médiation familles-écoles et travaillera en lien sur le dispositif du CLAS élémentaire (<i>en lien avec le service Jeunesse et Périscolaire</i>) et CLAS collège porté par le centre social.

Moyens humains	Référente famille et 1 animatrice socio-culturelle
Moyens matériels	
Moyens financiers	
<ul style="list-style-type: none"> • Résultats attendus 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des capacités parentales • Meilleur suivi de la scolarité des enfants, facilitation de l'implication des parents
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers menés • Nombre de familles suivies • Nombre de nouvelles familles rencontrées • Nombre de partenaires investis

Problématisation des enjeux

- Les quartiers Nord-Est sont jeunes, la population adolescente y est bien représentée, hors le taux de fréquentation du "pôle jeunesse" est en décroissance.
- Les années "COVID" ont accéléré le phénomène de repli de la population adolescente qui souffre aujourd'hui d'isolement.
- Les adolescents sont en demande d'activités non-mixtes, les filles vivent une forme de surveillance et de harcèlement permanent.
- Malgré de nombreuses propositions et une présence accrue des partenaires culturels et sportifs nous décelons une forme de déterminisme social bien présent.
- La politique d'animation jeunesse uniquement tournée vers l'accès aux loisirs ne permet de travailler l'engagement, l'autonomie et la prise d'initiative.



Vision

- La Maison pour Tous de la Masse souhaite développer une nouvelle politique d'animation jeunesse visant l'émancipation des jeunes, leur inclusion dans la vie agénaise et favorisant la mixité de genre.



Fiches projets:

- Animation d'un lieu d'accueil dédié aux jeunes
- Implication des jeunes dans la vie sociale de leur territoire
- Développement de projets d'animation innovants avec les partenaires du territoire agénaise
- CLAS collègue

Projet 1	Animation un lieu d'accueil dédié aux jeunes
<p>Origine de l'action <i>(État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</i></p>	<p>La Maison pour Tous de la Masse anime depuis de nombreuses années, un pôle jeunesse : un bâtiment avec deux salles, une cuisine et des sanitaires. Ce lieu entièrement dédié aux adolescents est toutefois peu fréquenté.</p> <p>Les nombreux changements de personnel dans l'équipe d'animation, les horaires peu adaptés, l'absence de moyen de communication afin de promouvoir les activités, font que ce lieu est trop peu fréquenté.</p> <p>En 2023, nous avons entamé une transition vers de nouveaux horaires, l'accueil de nouvelles activités et le développement d'un bénévolat ponctuel.</p> <p>Nous avons constaté que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présence des jeunes ados (11-13 ans) est un frein à la présence des 16-17 ans, - Les jeunes ont envie de s'impliquer localement, - Ils ont de nombreuses activités en dehors du quartier, leur souhait est surtout d'avoir un lieu « à eux » afin d'être ensemble. <p>Les résultats de ces tentatives comme les consultations menées dans le cadre du renouvellement du contrat de projet nous ont amené à repenser notre fonctionnement afin que le pôle jeunesse devienne un lieu d'accueil repéré et investi par les jeunes.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'implication des jeunes dans la gestion du local - Elargir le cercle des usagers « jeunes » - S'adapter aux tranches d'âges - Promouvoir la mixité - Accompagner l'émancipation
<p>Public ciblé</p>	<p>Jeunes de 11 à 17 ans</p>
<p>Partenariat Préciser les partenaires et leur nature</p>	<p>Partenaires du territoire Service Jeunesse de la ville d'Agen Partenaires socio-culturels et sportifs</p>
<p>Déroulement de l'action et échéances <i>(Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</i></p>	<p>Nous souhaitons faire du pôle jeunesse un lieu de rencontre, de convivialité, de développement de projets et de captation des besoins.</p> <p>Afin de faciliter sa fréquentation, nous allons proposer des horaires plus adaptés:</p> <p>Horaires d'ouverture local <u>Mardi jeudi</u> : 16h30 – 17h30 17h30 - 19h00=> CLAS collégiens <u>Mercredi</u> : 14h00 - 20h00 <u>Vendredi</u> : 16h30 - 20h00 <u>Samedi</u> en fonction des temps forts et opportunités identifiés</p> <p><u>Vacances scolaires</u> Du lundi au vendredi de 14h00 à 19h00 hors soirée Une évaluation à 6 mois permettra d'ajuster cette proposition.</p>

	<p>Notre public prioritaire sera les 14-17 ans, pour les 11-13 ans nous favoriserons la mise en relation avec le service jeunesse de la ville et leur adhésion à l'ALSH des Iles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Moulin <p>Dans les perspectives de projets, il est annoncé qu'un travail va être mené quant au devenir « du Moulin » lieu qui accueille aujourd'hui l'espace numérique, la bibliothèque et l'accueil jeunes actuel. En effet, dans la continuité de restructuration du quartier, la reconstruction de l'école Langevin au Parc Matthieu induit de fait une requalification de l'école actuelle.</p> <p>Celle-ci deviendra un lieu dédié aux familles, à la petite enfance et hébergera également l'espace numérique ainsi que la bibliothèque.</p> <p>Le Moulin ainsi libéré de ces fonctions pourra devenir un lieu à part entière dédié à la jeunesse du Nord Est hébergeant ainsi des associations locales et jeunesse. Le centre social se positionnera en tant que chef d'orchestre du mouvement partenarial qui reste à construire autour de ce lieu.</p> <p><u>PEERSPECTIVE 2025-2026</u></p>
Moyens humains	1 animateur socio-culturel Jeunesse 1 Référent Jeunesse
Moyens matériels	Pôle jeunesse Smartphone
Moyens financiers	Agrément « accueil jeune » à travailler à partir de septembre CAF Budget propre jeunesse
Résultats attendus	Une fréquentation augmentée de cet espace Des jeunes investit dans l'accueil et la gestion du lieu Des propositions régulières d'animation
Indicateurs d'évaluation	Nombre de jeunes reçus Nombre de jeunes « bénévoles » Visibilité des publications sur les réseaux sociaux

Projet 2	Implication des jeunes dans la vie de leur territoire
<p>Origine de l'action (État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</p>	<p>Durant le précédent contrat de projet, une « junior asso » a été créé et a développé quelques actions, cependant les années COVID ont mis un coup d'arrêt à cette dynamique. Toutefois le bilan de cette expérience est très positif que ce soit en terme d'utilité sociale pour le territoire (dont le tissu associatif est peu développé) ou pour les jeunes impliqués qui ont développé des capacités en dialogue, en organisation collective...</p> <p>Nous avons également constaté un certain engouement pour les chantiers VVV qui contribuent à une amélioration sur le quartier de vie des jeunes.</p> <p>La politique jeunesse de la MPT de la Masse sera résolument tournée vers la reconnaissance du droit à agir des jeunes, nous souhaitons développer des espaces garantissant leurs libertés d'expression, et favorisant leur envie d'entreprendre.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux jeunes d'être acteurs reconnus de leur territoire de vie • Favoriser leur esprit d'initiative • Accompagner et sécuriser leurs initiatives • Développer une culture de l'échange et du débat • Les initier à la vie citoyenne
<p>Public ciblé</p>	<p>Jeunes de 14 à 17 ans</p>
<p>Partenariat</p>	<p>Ligue de l'enseignement</p>
<p>Déroulement de l'action et échéances (Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</p>	<p>Dans le cadre de la construction du nouveau schéma de gouvernance, nous allons créer un comité jeunes ou une junior asso afin de définir et gérer les sorties, les camps, les activités de loisirs. Ce collectif se réunira une fois par mois afin d'établir la programmation, des rencontres avec les partenaires seront organisées avec les jeunes impliqués. La mixité de genre sera un critère essentiel dans la composition de cette instance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous développerons au moins deux chantiers VVV par an dédié à l'embellissement du cadre de vie des jeunes.
<p>Moyens humains</p>	<p>1 animateurs socio-culturel, 1 Référent jeunesse</p>
<p>Moyens matériels</p>	
<p>Moyens financiers</p>	<p>CD47</p>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'adhérents jeunes • Des réunions régulières du comité jeunes et des programmes co-construit • Des actions régulières de la junior asso
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes adhérents • Nombre d'actions/activités portées par les jeunes

Projet 3	Développement de projets innovants avec les partenaires de l'agenais
<p>Origine de l'action <i>(État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</i></p>	<p>Les jeunes des quartiers Nord-Est bien que fréquentant un collège en centre-ville ne se sentent pas toujours intégré à la vie agenaise, en effet, Montanou reste un quartier de relégation sociale, éloignée du centre-ville, difficile d'accès et dont la représentation négative force chez les jeunes le sentiment d'appartenance.</p> <p>Notre nouvelle politique d'animation jeunesse vise à dépasser ces représentations, nous allons innover, travailler avec de nouveaux partenaires, amener les jeunes à s'investir sur de nouvelles activités et dans d'autres lieux.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la création d'une politique d'animation jeunesse municipale visant le décroisement et la mixité des publics • Favoriser l'accès aux informations « jeunesse » • Développer de nouveaux projets avec de nouveaux partenaires afin d'ouvrir le champ des possibles des jeunes • Favoriser l'émancipation par l'ouverture à de nouvelles pratiques culturelles ou sportives
<p>Public ciblé</p>	<p>Jeunes de 14 à 17 ans</p>
<p>Partenariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lieux culturels • Club de sport • Service jeunesse de la ville d'Agen
<p>Déroulement de l'action et échéances <i>(Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'un groupe de travail ad hoc avec les acteurs de la jeunesse de la ville afin de développer une politique d'animation commune. • Inviter les partenaires jeunesse à des temps d'échanges et de présentation de leurs dispositifs au local jeunes • Mise à jour régulière des panneaux d'information, relayer les infos de la ville sur nos réseaux sociaux (Pass culture, Cartes jeunes...) • Développement de nouveaux chantiers VVV extérieurs aux quartiers, afin de contribuer à des manifestations locales ou afin de s'impliquer ponctuellement dans l'action d'un partenaire. • En lien avec le service Jeunesse de la Ville d'Agen : Développement d'un projet structurant par an, culturel ou sportif afin de découvrir de nouvelles pratiques ou de nouveaux lieux, ce projet devra finir par un évènement de valorisation ouvert au grand public. <p>Par exemple, en 2024 nous allons développer un projet de production de court-métrage, ceux-ci seront valorisés par une projection au cinéma Les Montreurs d'Images.</p>
<p>Moyens humains</p>	<p>1 animateur socio-culturel. 1 Référent Jeunesse</p>
<p>Moyens matériels</p>	
<p>Moyens financiers</p>	
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualisation de moyens avec le service jeunesse • Meilleur accès aux dispositifs existants pour les jeunes des quartiers • Découverte de nouvelles pratiques culturelles ou sportives

Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes adhérents • Réalisation de l'évènement grand public
Projet 4	CLAS collège
Origine de l'action <i>(État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</i>	<p>La plupart des familles des quartiers du territoire Nord-Est sont primo-arrivantes, souvent allophones. La réussite éducative est au cœur des préoccupations des parents rencontrés, le centre social doit accompagner les familles dans leur investissement pour la réussite éducative de leurs enfants et aider ces derniers dans leur scolarité.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre le déterminisme scolaire et légitimer les parents dans leurs liens à l'école • Contribuer à une éducation partagée • Renforcer le lien parent-enfant • Soutenir la scolarité
Public ciblé	Parents et enfants du territoire
Partenariat Préciser les partenaires et leur nature	Ligue de l'enseignement Programme de réussite éducative Etablissements scolaires d'affectation Syllabe
Déroulement de l'action et échéances (Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)	<p>CLAS : L'équipe du centre social développera le dispositif CLAS auprès des collégiens du quartier les mardi et jeudi de 17h30 à 19h. Il s'agit ici de créer les conditions nécessaires à une meilleure acquisition des connaissances et à l'ouverture culturelle des élèves. Le dispositif est complété par une action spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médiation Familles-école : Il s'agit pour le centre social d'assurer l'interface avec les établissements scolaires afin d'aider les familles dans leur compréhension des enjeux et des codes de la scolarité. L'action de médiation proposée par la référente famille doit permettre de trouver des solutions appropriées et individuelles à chacune des familles rencontrant un problème particulier. L'accompagnement et le soutien pouvant aller du simple conseil à un accompagnement plus important dans l'orientation, la relation avec les enseignants, les établissements. <p>A ce jour, le centre social héberge l'action « les parents la classe » qui accueille les familles des collégiens de Chaumier. L'articulation entre la médiation, le CLAS et ce dispositif devient facilitant.</p>
Moyens humains	Un animateur socio-culturel référent de site. Des accompagnateurs à la scolarité Une référente famille.

Moyens matériels	Matériel pédagogique
Moyens financiers	Budget dédié Financement CAF MSA Agglo Etat
Résultats attendus	Investissement et participation des parents Meilleure compréhension du système scolaire et du rôle des parents Valorisation du rôle de parent Amélioration des relations parents/école
Indicateurs d'évaluation	Nombre de demandes d'accompagnement Nombre d'ateliers réalisés

Axe 4 : Coopération Partenariale

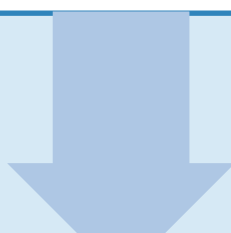
Problématisation

- Le périmètre d'action du centre social couvre 4 quartiers-village pourtant son action est peu connue hors Montanou.
- Le centre social se retrouve souvent seul en coordination des évènements de la vie du quartier Montanou et n'est pas associé aux évènements de Donnefort, Bezis ou de la Salève.
- Le tissu associatif est peu développé.
- Les acteurs du territoire n'identifient pas toujours les missions du centre social.
- Les rencontres partenariales précédemment animés par le centre social, n'ont pas permis de dépasser le stade de la mise en commun des diagnostics et des actualités, le territoire a besoin d' un espace de co-construction de projets.



Vision

- La Maison pour Tous de la Masse souhaite faciliter la mise en commun des énergies sur le territoire Nord-Est afin de faire émerger, projet après projet, une dynamique partenariale qui améliore la vie des habitants.



Fiche projet :

- Ensemble pour les habitants
- Soutien et développement du réseau partenaire

Projet 1	Ensemble pour les habitants
<p>Origine de l'action (État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</p>	<p>La table ronde « Coopération Partenariale » animée lors des Assises des centres sociaux en 2023 a permis de dresser un diagnostic sur les manques en matière de coopération.</p> <p>Il en est ressortit une grande conviction commune : nos actions doivent contribuer au développement du territoire et à sa transformation sociale, pour cela nous devons travailler à partir de l'identification et de l'objectification des besoins, développer des espaces de rencontre, de partage et de décisions collectives.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une ambition partagée avec les partenaires pour notre territoire d'action • Co-élaborer des projets en réponse aux besoins spécifiques du territoire avec les acteurs locaux • Soutenir le développement des acteurs associatifs locaux • Fluidifier la communication entre les acteurs •
<p>Public ciblé</p>	<p>Partenaires locaux : conseils de quartier, associations domiciliées sur le territoire (ARC, Demain C Maintenant, Gaming, Téré Garonne, La Porte ouverte...), Agen Habitat, CMS...</p>
<p>Partenariat</p>	<p>Service vie des quartiers Service politique de la ville – Contrat de ville</p>
<p>Déroulement de l'action et échéances <i>(Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la gouvernance du centre social aux partenaires et implication du centre social dans les instances partenariales <p>Nous allons nous mettre en relation avec le service Vie des Quartiers afin d'initier des rencontres de présentation de notre nouveau projet social au près des conseils de quartier et leur proposer de siéger dans le conseil de maison.</p> <p>Pour les associations locales l'opportunité de participation au conseil de maison sera présentée lors de leur renouvellement d'adhésion.</p> <p>Le centre social contribuera activement à tous les groupes de travail auquel il sera associé (CTG, POVI...). Et il contribuera au travail inter-service de déclinaison de la politique jeunesse municipale dans le quartier, comme à la réécriture du contrat local de Santé.</p>
<p>Moyens humains</p>	<p>Direction du centre social Equipe animation Référent accueil Médiateur écrivain public Secrétaire</p>
<p>Moyens matériels</p>	
<p>Moyens financiers</p>	
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les partenaires participent à la gouvernance du centre social • Les habitants obtiennent des réponses à leurs problématiques

Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs locaux se sentent soutenus et appartenant à un réseau • Nombre de partenaires présent lors des conseils de maison • Nombre de partenaires hébergées par la plateforme • Nombre de manifestations co-animées
---------------------------------	--

Projet 2	Développement et soutien du réseau partenaire
Origine de l'action (État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)	Comme bien souvent dans les QPV, nous pouvons observer sur les quartiers Nors-Est : <ul style="list-style-type: none"> - Un fort réseau d'opérateurs qui a besoin d'une structure de proximité afin de proposer leurs actions ou service sur le quartier - Un faible tissu associatif local qui a besoin d'une structure de proximité afin de les aider à se développer.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement des acteurs associatifs locaux • Fluidifier la communication entre les acteurs • Proposer une offre de service qui correspond aux besoins des habitants • Faciliter l'accès aux droits
Public ciblé	Ensemble des partenaires institutionnels et opérationnels
Partenariat	Service vie des quartiers Service politique de la ville – Contrat de ville EPN PLIE MISSION LOCALE ECTI PASS MOBILE CREUSET GUICHET UNIQUE SAUVEGARDE INFODROIT AGEN HABITAT CAF Conseil Départemental...
Déroulement de l'action et échéances (Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)	<p>La maison pour Tous de la Masse est en lien avec à l'ensemble des acteurs agissant sur le territoire Nord-Est, cependant certaines de ces connexions méritent d'être renforcées et le rôle du centre social clarifié.</p> <p>Le centre social doit donc renforcer sa présence en soutien aux initiatives d'animations locales, créer des conditions favorables de mobilisation des associations notamment les Conseils de Quartier, favoriser leur mise en réseau, la création d'évènement commun.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le centre social continuera de gérer le prêt des locaux municipaux sur le territoire pour contribuer au dynamisme de la vie locale • L'équipe d'animation invitera les acteurs sociaux-culturels locaux à s'investir dans les manifestations festives du territoire. • Gestion de la plateforme de service <p>Durant le précédent contrat de projet, le choix avait été fait de confondre la plateforme de service et l'accueil du centre social. Aujourd'hui nous proposons le mouvement inverse (<i>voir fiche projet accueil</i>) toutefois, nous souhaitons continuer de développer et d'animer une plateforme de service</p>

	<p>en réponse aux besoins des habitants, ainsi être facilitant dans l'accès aux droits et à la levée des freins périphérique à l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il s'agit ici de mobiliser l'ensemble des acteurs sociaux, de l'emploi ... afin d'apporter des réponses de proximité aux habitants. (<i>voir planning plateforme</i>) en complément des permanences de notre écrivain public (<i>présent 3 demies-journées par semaine dès le 2^{ème} semestre 2024.</i>)</p>
Moyens humains	Direction du centre social Equipe animation Référent accueil Médiateur écrivain public Secrétaire
Moyens matériels	
Moyens financiers	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Les habitants obtiennent des réponses à leurs problématiques • Les habitants se sentent écoutés et soutenus dans leurs démarches • L'accès aux droits pour les habitants est facilité • Les acteurs locaux se sentent soutenus et appartenant à un réseau
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires hébergées par la plateforme • Fréquentation de la plateforme • Nombre de manifestations co-animées

6.3 Les moyens mobilisés pour mettre en œuvre le plan d'actions :

- L'amplitude d'ouverture de la structure (**rythme et horaires de fonctionnement**) / Planning hebdomadaire type des actions menées.

L'accueil de la structure sera ouvert de **8h30 à 17h** pour accueillir et aller vers les habitants sur l'ensemble du territoire (fermeture temps méridien de 12h à 13h30)

Une fermeture est prévue le mardi matin, temps dédié aux réunions d'équipe.

Hors Vacances scolaires	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Weekend
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	

Accueil	Préparation de l'espace expo et du murs des talents		Fermeture pour réunion d'équipe			Accueil Hors les Murs	Café-habitants thématiques			Selon les semaines : - Pi d'èj solidaire - Troc solidaire - Café Accueil des nouveaux habitants	
Partenaires	Espace Public Numérique	PLIE Guichet unique Petite enfance		Atelier Pré-code	EPN PLIE	PLIE GYM de Bezis	EPN PLIE PASS MOBILE Cours de socio linguistique FLE	Parents la Classe PLIE CREUSET Défenseur des droits	Mission locale EPN UFOLEP FLE	UFOLEP Sport santé Soirée: permanence des éducateurs de la Prévention Spécialisée	
Pôle Jeunesse				Ouverture du local: 16h30 19h		Ouverture du local: 14h 20h		Ouverture du local: 16h30 19h		Réunion du pôle Ouverture du local : 16h30 20h	Samedi après-midi selon projet

Réussite éducative	Permanence Médiation Famille - école			Café-parents Aide aux devoirs primaires : 16h30 17h30 CLAS Collège : 17h30 19h				CLAS Collège : 17h30 19h			
Action collective				Ouverture Boutique Solidaire Campagnes relationnelles 14h 16h		Campagnes relationnelles 14h 16 Animation Hors les Murs selon programme	Reporting et analyse de la campagne relationnelle	Ouverture Boutique Solidaire	Ateliers santé et ballade santé	Commission Programmation ou Conseil de Maison Atelier couture Repas du monde en soirée	Manifestations festives : Familles en Fêtes, Fête de quartier, animation de proximité, Journée Citoyenne, Fête de fin d'année
Projet Famille		Lien avec guichet unique		Café-parents CLAS Bezis ou Montanou		Sorties Familles selon programmation		Ateliers parents-enfants 16h30-18h Lien avec le dispositif parents- la classe	Rencontre avec les établissements scolaires		

Le fonctionnement reste le même hormis le déploiement du CLAS. A savoir néanmoins que sur ces période le temps dédié à l'animation famille et jeunesse sont plus conséquent (ouverture des activités jeunesse)

- **Quel est le projet d'accueil de la structure ?** (Quelles sont les modalités d'accueil des habitants dans la structure, qu'est ce qui est mis en place pour l'accueil des personnes en situation de fragilité ? quelles sont les personnes impliquées dans le projet accueil, de quelle manière se déroule l'accueil... ?
Voir fiche projet « accueil »
- **La structure souhaite-t-elle être point numérique Caf ou point relais Caf ?** non, un espace Numérique est à proximité du centre social ainsi qu'une Maison France service sur le territoire d'intervention.

- **Y aurait-il des permanences de partenaires au sein de la structure ? oui**

- L'équipe :

- *Salariés :*

Nom des salariés travaillant sur le projet et leur temps de travail : *(joindre l'organigramme de la structure intégrée au BP) :*

Rappel : Conformément à la circulaire Cnaf de 2012, le directeur de la structure doit être à 1 etp et la référente famille à 0.5 Etp minimum. Les deux postes nécessitent des qualifications spécifiques.

Actuellement :

Nom	Intitulé du poste	Nombre d'ETP	Type de contrat	Diplôme
CASANOVA	Directrice	1	Contractuelle	CAFERUIS
ISMAIL	Référente Famille	1	Titulaire	CESF
REZZOUG	Référente accueil	1	Titulaire	CAP
MALLET	Animatrice	1	Contractuelle	BAFD
DESOBRY	Référent Jeunesse	1	Contractuel	BPJEPS
NOTARI	Animateur	1	Contractuelle	BAFD
NOURREDINE	Médiateur	0.5	Titulaire	TP médiateur
GACHI	Comptable	0.5	Contractuelle	BAC PRO

Les transformations envisagées durant la période visée :

**MPT LA MASSE
1 ETP DIRECTION**

- 1 ETP chargé d'accueil
- 1 ETP Référent Famille
- 1 ETP Animateur socioculturel (démarche participative /collectif)
- 1 ETP Animateur socioculturel (jeune)
- +
- 1 ETP direction accueil jeune et coordination des actions jeunesse qui agit également sur le sud est
- 1ETP fonction support*

** Fonction support : 2 ETP administratif et comptable pour sud-est et nord est
Agents mutualisés : Ecrivain Public et agent d'insertion professionnelle (cf. Coopération partenariale)*

Conscients de la nécessité d'accompagner la montée en compétence de nos équipes d'animation pour répondre aux ambitions de ce nouveau projet social, nous prévoyons sur ces quatre années, un travail de restructuration de notre cadre de fonctionnement opérationnel.

Celui-ci intègrera dans la conduite de la mise en œuvre du projet social, des phases d'expérimentation, de formation continue, d'analyse, pilotées et animées par la direction de la structure.

Pour cela, en terme de méthode, nous avons identifié différents canaux de transformation qui permettront de remettre l'animation au centre du système : en captation du réel, en capacité à alimenter le politique, en soutien et développement de réseaux ou acteurs locaux, en ouverture du quartier vers la ville et en accueil de la société civile dans le quartier.

Canaux de transformation	Actions	Résultats Attendus
<p>Définition des postes et Recrutement</p>	<p>Les fiches métier des animateurs et référents seront révisées dès la première année de mise en œuvre du projet social afin d'y intégrer les compétences en développement social local à posséder ou à acquérir.</p>	<p>La direction des structures et les référents sont garants du repositionnement de la fonction d'animation dans son rôle d'accompagnement de la mise en action des habitants. Ils accompagnent les animateurs dans le développement de pratiques nouvelles.</p> <p>La précision des compétences clés de l'animateur autorise une meilleure communication sur le métier et oriente les recrutements.</p>
<p>Intégration, formation et soutien des acteurs de l'animation</p>	<p>Un parcours d'intégration à la collectivité et aux centres sociaux sera formalisé et déployé, il intégrera une phase d'immersion, de la formation continue et de l'analyse de pratique régulière.</p> <p>Des relations seront développées avec des acteurs de la formation sociale et socio-culturelle afin d'accompagner la mise à jour ou la découverte de pratique nouvelle. L'accès à la formation des agents sera facilité notamment pour les plus anciens.</p> <p>En concertation avec la fédération des centres sociaux ou avec les autres centres sociaux de l'EPA, des temps d'analyse de pratiques entre pairs seront régulièrement proposés.</p>	<p>Les parcours de formation se redessinent en formation "métier", orienté pratique. La transmission se fait en interne, de pairs à pairs, aidée si besoin par des formateurs externes dans une posture d'appui.</p> <p>Les savoirs essentiels sont transmis grâce un temps d'accueil des nouveaux agents.</p> <p>L'équipe d'animation réfléchit et relit sa pratique afin de mieux alimenter la gouvernance.</p> <p>Des réunions inter-CS entre référents permettent de confronter les pratiques, de co-développer de nouvelles pratiques, accompagnent de l'expérimentation...</p> <p>Les directeurs animent ces espaces dans une logique d'apprentissage, dans une forme adaptée aux besoins et à la maturité des équipes.</p>
<p>Animation de l'Equipe animation</p>	<p>Les réunions de coordination des centres sociaux deviennent un espace de co-élaboration et d'échange sur les pratiques en management collectif. Elles devront produire des documents-</p>	<p>Le nouveau projet social, des outils métiers stabilisés, la diffusion de méthode de management collectif basée sur l'apprenance, facilitent la conduite des équipes d'animation par les directeurs.</p>

	cadres comme des outils d'animation des réunions d'équipe.	Grace à l'échange entre pairs, la réunion d'équipe de chaque CS devient l'espace privilégié de construction de stratégie d'animation, en plus de la gestion du courant, de la diffusion de l'information, et de l'entraide.
Cadre de pilotage opérationnel	Le centre social doit développer un processus d'animation d'un bilan/perspectives annuels associant les différentes commissions et instances.	L'exercice de bilan/perspectives, dans sa dimension d'événement annuel, devient un temps majeur de reconnexion au projet social, d'analyse des réalisations, de projection...Il permet de faire des choix et d'orienter les moyens financiers et humains.

- **Bénévoles :**

Le nombre de bénévoles investis dans le projet (préciser) : 25

Membres du conseil d'administration (nombre) : à créer

- Les prestataires (prestataires dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'actions) :

Nom des prestataires, le cadre de leur intervention et leur temps d'intervention annuel :

Prestataires	Actions partenariales	Temps d'intervention
Françoise COLIN	Animatrice d'atelier couture	2h par semaine
Florida	Le Florida est un partenaire de longue date du Centre Social, il intervient notamment dans le cadre de l'ouverture culturelle et de l'animation jeunesse	Ponctuel, VVV, LAS
Les ateliers de Méja	Mounir Haouari est un musico-therapeute et un réalisateur avec qui le centre social a mené de nombreux projets, nous allons notamment renouveler ses interventions dans le cadre du dispositif CLAS et auprès des ados en accompagnement à la réalisation des courts-métrages.	Vacances d'avril avec les jeunes 3 séances par an sur la CLAS
Intervenant en FLE	Dans le cadre du CLAS nous menons des ateliers linguistiques parents-enfants.	6 séances par an
Les réseaux Sauvages	Médiateurs culturels	Selon les projets
Aquasud	Programme savoir nager	
Mr Boualem, Mr Madani	Intervenant sportifs pour mener des initiations dans le cadre de l'ACM	Selon les projets

- **Les locaux :**

La structure bénéficie-t-elle d'un ou de plusieurs lieux (adresse à préciser) ?

Centre social	Place de Montanou
Pôle Jeunesse- Moulin	Rue d'Epernon
Ancien logement de fonction de Bezis	Rue Pierre-Paul de Riquet

Les locaux appartiennent ils au gestionnaire ou sont-ils mis à disposition, loués ou partagés ? ils appartiennent au gestionnaire

Ces locaux sont-ils mis à disposition à des partenaires ? Si oui lesquels et dans quel cadre ? Le centre social héberge de nombreux partenaires dans le cadre de l'animation de la plateforme de service à savoir des bureaux au centre social, des salles d'animation dans le bâtiment nommé « Le moulin ».

- Le PLIE
- Mission Locale
- Infodroits
- Précode
- Lingue de l'enseignement : sociolinguistique / CLAS / parents la classe
- Défenseur des droits
- ECTI : sociolinguistique
- Prévention Spécialisée
- Pass Mobile

• *Les partenariats :*

Nom des partenaires locaux et leur rôle dans le projet :

Partenaires	Actions partenariales	Type de partenariat
AGEN HABITAT	Différents partenariats lient le centre social et Agen Habitat. Dans le cadre de la prévention de la délinquance via les groupes CISPD, des chantiers citoyens sont organisés afin d'accompagner les jeunes dans une démarche citoyenne et d'amélioration de leur cadre de vie Agen Habitat nous permet de disposer de locaux sur le parc immobilier de Montanou afin de réaliser certaines de nos activités (ex : atelier bricolage) mais aussi de stocker du matériel. Nous envisageons une co-animation des rencontres des nouveaux habitants.	Logistique Opérationnel Institutionnel
Bibliothèque Annexe de Montanou	La bibliothèque de Montanou est un acteur privilégié du territoire permettant un lien avec les familles : animation commune CLAS, participation à la fête de quartier.	Opérationnel
Centre Medico Social	Le médiateur écrivain public assure un lien étroit avec l'équipe d'assistantes sociales du Centre Médico-Social. Le secteur adultes/familles participent à orienter le public en fonction des problématiques rencontrées.	Logistique Opérationnel Institutionnel
Collège Joseph Chaumié	Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité le collège Chaumié est partenaire du centre social (collège de rattachement). Une majorité des élèves du quartier de Montanou sont inscrits au collège Chaumié. Ces derniers fréquentent le CLAS.	Opérationnel Institutionnel

Ecole Primaire Elisée Reclus	<p>Dans le cadre de l'accompagnement scolaire l'équipe du pôle centre social rencontre régulièrement l'équipe enseignante afin de faire un point sur la scolarité des enfants suivis au CLAS.</p> <p>La médiatrice école/famille intervient à la demande des familles pour faire le lien avec l'école.</p> <p>La directrice de l'école est réceptive au dispositif CLAS, permettant un réel partenariat entre l'école et le centre social.</p>	Institutionnel
Ecoles Primaire Paul Langevin	<p>Dans le cadre de l'accompagnement scolaire l'équipe du centre social rencontre régulièrement l'équipe enseignante afin de faire un point sur la scolarité des enfants suivis au CLAS.</p> <p>La médiatrice école/famille intervient à la demande des familles pour faire le lien avec l'école.</p> <p>Mise à disposition d'un minibus pour que les élèves puissent pratiquer le tir à l'arc</p>	Logistique Institutionnel
ECTI	<p>L'association de par ses ateliers ouvre des portes sur l'insertion à l'emploi via l'atelier pré-code de la route mais aussi contribue à réduire la fracture numérique sur le quartier grâce à l'atelier informatique (création de boîte mail, utilisation d'un PC...).</p> <p>Atelier pré-code de la route : lundi de 14h à 16h.</p> <p>Atelier informatique : jeudi de 14h à 16h.</p>	Opérationnel
Education Nationale « les parents/ la Classe »	<p>Ce dispositif porté par le collège Chaumié permet la mise en relation via la médiatrice famille/école, des parents nouveaux arrivant sur le territoire afin de les accompagner au mieux dans la scolarité de leurs enfants.</p>	Institutionnel
Info-droits	<p>Info-droit propose des permanences au centre social 2 lundis par mois dans le cadre de l'accompagnement des usagers à l'accès au droit.</p>	Opérationnel Institutionnel
La Sauvegarde	<ul style="list-style-type: none"> - Interventions communes auprès des jeunes âgés de 11 à 17 ans sur les thèmes liés aux différentes addictions (jeux vidéo, tabac, alcool, etc.). La finalité étant la sensibilisation aux conduites addictives dont les interventions ont eu lieu sur le CLAS et l'ACM. - La Sauvegarde est un partenaire privilégié lors des événements festifs du centre social : participation à la fête du CLAS, à la fête du quartier.... - Projets et sorties communes avec l'ACM. - Participation aux cafés habitants. - Echange sur les jeunes rencontrés avec les animateurs jeunesse - Mise à disposition par la ville pour les éducateurs de prévention afin de renforcer le partenariat de terrain. 	Logistique Opérationnel Institutionnel
Ligue de l'Enseignement (CLAS+ Ateliers	<ul style="list-style-type: none"> - Animation des cours sociolinguistiques proposés au centre social de manière permanente une fois par semaine. - Rencontres ponctuelles avec les participants aux cours pour une présentation du programme et des événements du centre social, 	Opérationnel Institutionnel

Sociolinguistiques + accompagnement JUNIOR ASSO)	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination départementale du CLAS dans le cadre du CDAP. Le centre social a ainsi participé aux différents temps de formation proposés : formation de base à destination des accompagnateurs CLAS, formation du réseau, etc. - Mise à disposition d'une salle : tous les mercredis après-midi, une session CLAS est organisée par La Ligue de l'enseignement dans les locaux du centre social - Accompagnement de la « JUNIOR ASSO » - Accueil du dispositif Les parents La Classe 	
UNICEF	Depuis 2017 un partenariat avec l'UNICEF est créé avec des ateliers proposés par l'équipe d'animation du centre social autour des droits des enfants sur 2 temps forts dans l'année auprès du public jeune et adultes	Opérationnel
Mission locale	<p>Un conseiller de la Mission Locale assure 1 journée par semaine de permanence au centre social.</p> <p>Ce dernier reçoit les jeunes en individuel les mercredis après-midi et le mercredi matin à l'Espace Numérique (EN) sur des animations collectives en partenariat avec Agglo Emploi.</p> <p>Au-delà des permanences assurées, ce partenariat nous permet de proposer :</p> <p>Des ateliers collectifs en présences de partenaires afin de parrainer les jeunes dans leurs parcours professionnels.</p>	Logistique Opérationnel Institutionnel
PASS MOBILE	<p>Le Pass Mobile propose tous les jeudis matins de 9h30 à 12h des consultations médicales gratuites. Sont présents : infirmière, assistante sociale.</p> <p>L'équipe du centre social développe de nombreuses actions ponctuelles comme des balades santé et des ateliers de sensibilisation.</p>	Opérationnel Institutionnel
La Bal	L'association La Bal propose des animations parents/enfants lors d'ateliers durant les vacances scolaires. L'association s'associe aux temps festifs : carnaval, halloween...	Opérationnel Institutionnel
La Pergola	La Pergola adhère au centre social afin de pouvoir proposer aux personnes accueillies dans le cadre de leur placement des ateliers à tarification réduite. Cette démarche est actée dans le cadre de leur programme de réinsertion sociale.	Opérationnel
PLIE (INSUP)	<p>Une référente PLIE, assure ses permanences au centre social. Le centre social participe au repérage des bénéficiaires (participants) via les permanences emploi individuelles assurée par notre conseillère en insertion, ainsi qu'à des prescriptions pour les accompagnements renforcés.</p> <p>Permanences : lundi/jeudi/vendredi</p>	Opérationnel Institutionnel
PRE	Dans le cadre du Programme de Réussite Educative le centre social est régulièrement en relation avec la responsable du dispositif, notamment dans le cadre d'inscriptions d'enfants au CLAS, des sorties familles.	Opérationnel Institutionnel

	La référente famille participe 1fois par mois à la commission de suivi des familles en présence des différents partenaires : Sauvegarde, CMS.	
SYLLABE	Le centre social est un des prescripteurs de Syllabe. Dans le cadre de l'accompagnement social proposé par le médiateur ou la référente famille, les agents peuvent prescrire un bilan linguistique et une préconisation pour des cours de français lorsque le frein est identifié en matière de maîtrise de la langue et dans un objectif d'insertion socio professionnelle. La référente du pôle adultes/famille est aussi prescripteur pour les ateliers pré-code et évaluer le niveau des futurs inscrits nécessaire à la prise en compte des difficultés réelles autour de la langue et de l'utilisation de l'outil informatique.	Opérationnel Institutionnel
Demain C Maintenant	Le centre social a aidé à la création de cette association, ensemble nous coordonnons la fête de quartier.	Opérationnel
Conseils de Quartiers 18 19 20 21	Les conseils de quartiers seront intégrés à la gouvernance des centres sociaux. Le centre social soutiendra les conseils de quartier dans leur mission d'animation de leur quartier.	Institutionnel et opérationnel
Le Creuset	L'association intervient dans le cadre d'ateliers bricolage et réhabilitation ainsi qu'auprès des jeunes sur des chantiers VVV. Nous souhaitons développer plus de chantiers notamment afin de toucher « les pères ».	Ponctuel
UFOLEP	L'Ufolep propose aux habitants du territoire des ateliers sportifs et de l'éveil gymnique parents/enfants pour susciter de nouveaux intérêts dans la pratique Dans le cadre de notre projet ACF nous prévoyons plusieurs type d'ateliers avec eux : vélo, pratiques sportives...	Selon projet
La Bal	L'association La Bal propose des animations parents/enfants lors d'ateliers durant les vacances scolaires. L'association s'associe aux temps festifs : carnaval, halloween...	Tous les lundis des vacances scolaires
BAT 47	Le bureau d'accueil des tournages favorise la rencontre entre les jeunes de l'ACM et des professionnels des métiers de l'audiovisuel, ils sont partenaires de notre festival du court-métrage jeunesse.	
Montreurs d'images	Le cinéma accueille et co-anime le festival du court-métrage jeunesse.	

Nom des partenaires financiers (préciser à quoi correspond ce financement) :

CAF	CLAS, VVV, ACF, AGC
Agglomération – Cohésion sociale	CLAS, Animation Globale
Etat	Politique de la ville
MSA	CLAS

Appartenance ou non à une fédération (préciser les apports de cette fédération en termes de conseils, formation...): Fédération des centres sociaux, rencontres entre pairs et développement de projets communs.

LE BUDGET PREVISIONNEL

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE

ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION - ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES

ORGANIGRAMME PREVISIONNEL 2024

Indiquer le temps d'ouverture de la structure sur l'année *

1,00

* En cas d'absence au niveau du poste de direction, d'avance merci de prendre contact avec votre conseiller technique

Déclaration des salaires et charges par poste d'activité

*Si une même personne occupe plusieurs fonctions, elle doit apparaître dans chacune des fonctions occupées.

Attention : Ne compléter que les cases blanches

P I L O T A G E	Nom - prénom	Intitulé de l'emploi	Date d'entrée (E) ou de sortie (S)	Qualification Diplômes et date d'obtention	ETP dans la structure	Frais de personnel (cpt 64)	Impôts & Taxes (cpt 63A)	% de temps mensuel ¹ consacré à la fonction *	Report automatique des Frais de personnels, Impôts/axes au regard du temps mensuel consacré à la fonction		Pondération du tps consacré à la fonction (en %)	Personnel mis à dispos* (cpt 86-87)	Personnel extérieur détaché et facturé (cpt 62)	
									Frais de personnel en € (cpt 64)	Impôts & Taxes en € (cpt 63A)				
P I L O T A G E	Direction								29 947,19	15 675,93	1,00	<i>mettre une croix</i>		
		directrice	2022	CAFERUIS 2021	1,00	29 947,19	15 675,93	100,00	29 947,19	15 675,93	100,00			
									0,00	0,00	0,00			
									0,00	0,00	0,00			
	Accueil								30 785,95	12 828,93	1,01			
		REZZOUG NADIA	Ref accueil	2017	CAP ENTEX 1994	1,00	30 430,35	12 679,13	100,00	30 430,35	12 679,13	100,00		
		NOUREDDINE MANUE	MEDIATEUR	1998	TP MEDIATEUR	0,25	7 112,08	2 996,00	5,00	355,60	149,80	1,25		
									0,00	0,00	0,00			
									0,00	0,00	0,00			
									0,00	0,00	0,00			
Comptabilité-gestion								12 034,86	4 994,40	0,50				
	GHACHI Latifa	Comptable	2023	TION/ADMINISTRAT	0,50	12 034,86	4 994,40	100,00	12 034,86	4 994,40	50,00			
Sous-total								72 768,00	33 499,26					

Personnel administratif (responsable administratif, secrétariat....)												
								0,00	0,00	0,00		
								0,00	0,00	0,00		
								0,00	0,00	0,00		
Sous-total								0,00	0,00			

Personnel du projet social - offres de service -activités ...													
	NOURREDINE Manuel	MEDIATEUR	1998	TP MEDIATEUR	0,25	7 112,08	2 996,00	95,00	6 756,48	2 846,20	23,75		
	MALLET JESSICA	IMATRICE FAMIL	2016	BAFD 2018	1,00	25 608,00	10 665,00	100,00	25 608,00	10 665,00	100,00		
									0,00	0,00	0,00		
	DESOBRY BRICE	REF JEUNESSE	2023	BPJEPS 2018	1,00	26 664,27	9 308,28	100,00	26 664,27	9 308,28	100,00		
	NOTARI SABRINA	IATRICE JEUNE	2022	BAFD 2022	1,00	27 071,82	11 148,41	100,00	27 071,82	11 148,41	100,00		
									0,00	0,00	0,00		
		ACC SCOLAIRE	2023	BAC	1,10	27 144,93	11 241,31	100,00	27 144,93	11 241,31	110,00		
									0,00	0,00	0,00		
Sous-total								113 245,50	45 209,20				

Temps de présence du référent famille sur l'année *

1,00

* En cas d'absence au niveau du poste de référent famille, d'avance merci de prendre contact avec votre conseiller technique

A C F	Nom - prénom	Intitulé de l'emploi	Date d'entrée (E) ou de sortie (S)	Qualification Diplômes et date d'obtention	ETP annuel dans la structure	Frais de personnel (cpt 64)	Impôts & Taxes (cpt 63A)	Coordina* : % temps consacré à la fonction RF	Frais de personnel € (cpt 64)	Impôts & Taxes € (cpt 63A)	Pondération du tps consacré à la fonct* (en %)	Personnel mis à dispo* (cpt 86 - 87)	Personnel extérieur détaché et facturé (cpt 62A7)
	ISMAIL NAJIYA	Réf-famil	2001	CESF 2019	1,00	32 809,45	12 715,47	100,00	32 809,45	12 715,47	100,00		
		Réf-famil							0,00	0,00	0,00		
		Réf-famil							0,00	0,00	0,00		
		Réf-famil							0,00	0,00	0,00		
		Réf-famil							0,00	0,00	0,00		
Sous-total									32 809,45	12 715,47			

TOTAL GENERAL (des personnels mettant en œuvre le projet social AGC et ACF)

218 822,95

91 423,93

7,85

BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES

COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL CHARGES
60	Achats	46 144,00
61	Services extérieurs	3 780,00
62	Autres services extérieurs	88 080,00
63	Impôts et taxes	91 423,93
64	Frais de personnel	218 822,95
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements	2 500,00
69	Impôt sur les bénéfices	
SOUS-TOTAL		450 750,88
86	Contributions	
TOTAL CHARGES		450 750,88
	<i>Déficit</i>	6 995,92

PRODUITS

COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL PRODUITS
70	Vente de produits finis prestataires	105 563,32
74	Subventions d'exploitation	338 191,64
75	Produits de gestion	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur provisions	
79	Transfert de charges	
SOUS-TOTAL		443 754,96
87	Contrepartie des contributions	
TOTAL PRODUITS		443 754,96
	<i>Bénéfice</i>	

PRODUITS : Détail des comptes racines utiles à la CAF

COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL PRODUITS
70623-AGC	Prestations reçues de la CAF	58 572,32
70623-ACF	Prestations reçues de la CAF	25 491,00
70623-cl	PS reçues pour CLSH (ALSH)	
70623-clas	PS reçues pour Clas	17 000,00
70623-eaje	PS reçues pour Multi accueil	
70623-laep	PS reçues pour Laep	
70623-mf	PS reçues pour Médiation Familiale	
70623-ram	PS reçues pour RAM	
70623-ps-J	PS Jeunes	
70641	Participation des usagers déductible de la PS (spécifique EAJE)	
70642	Participation des usagers non déductible de la PS	2 500,00
707	Vente de marchandises	
708	Produits d'activités diverses	2 000,00
70	Vente de produits finis prestataires	105 563,32
741	Subvention d' ETAT	4 500,00
742	Subvention de la REGION	
743	Subvention du DEPARTEMENT	
744	Subvention de la COMMUNE	301 091,64
7451	Subvention des ORGANISMES NATIONAUX dont MSA	1 500,00
7452	Subvention de fonctionnement CAF	7 500,00
746	Subvention EPCI (intercom)	23 600,00
747	Subvention entreprise	
748- 1	Subvention fonds européens	
748- 2	Subventions autre entité publique	
74	Subventions d'exploitation	338 191,64

Contrat de projet Maison pour tous Saint Exupéry

Diagnostic – Evaluation
Projet social de territoire

2024-2027

Ville d'Agen



www.agen.fr

I/ Les éléments de contexte

Historique du projet

1.1 Plus qu'un renouvellement, un contexte de rupture et de reconfiguration

Ce renouvellement de contrat de projet s'est inscrit dans un contexte singulier. Suite à une première démarche d'évaluation, **la nécessité de repositionner les centres sociaux de la ville d'Agen dans leur rôle premier a été mise en perspective par l'ensemble des parties-prenantes et en premier lieu les équipes**. L'enjeu central fut rapidement de repositionner les différents projets en plus droite ligne avec leurs missions essentielles, à savoir **la participation citoyenne, la démocratie de proximité et l'animation du lien social local**. Cela en lien avec les spécificités de chaque territoire couvert par chacun des centres sociaux.

Pour ces raisons, cette démarche de renouvellement de contrat de projet s'est inscrit dans une forme de rupture qui induit de penser le contrat 2024-2027 comme le socle d'une transition vers de nouveaux fonctionnements redonnant toute leur place aux habitants et aux partenaires.

Le contrat de projet positionnera certes des fiches action mais ne visera pas à reconduire un existant opérationnel. **Il s'inscrira dans une approche « orientée changement »**, démarche stratégique qui s'appuie sur la projection de changements et de transformations souhaités.

La ville s'est en effet appuyée sur les travaux conduits avec les équipes, les partenaires et les habitants pour porter l'ambition d'une réforme en profondeur de sa gouvernance en s'appuyant in fine sur la création d'un comité de pilotage, intégrant en son sein habitants et partenaires avec l'objectif de faire des centres sociaux les « poumons démocratiques » des quartiers via la mise en place de Conseils de Maisons.

Si le renouvellement d'un contrat de projet va toujours bien au-delà de la nécessité administrative, les nouveaux engagements pris dans le cadre de ses nouveaux contrats de projets renforcent l'engagement et le principe de contractualisation entre la CAF et la Ville d'Agen autour d'enjeux partagés, de valeurs convergentes et de correspondance des volontés municipales et des objectifs fixés par la circulaire CNAF relatives aux centres sociaux.

Si les axes structurants sont fixés, si l'architecture administrative de ce nouveau fonctionnement se dessine, ce contrat de projet doit permettre de réfléchir aux étapes successives du changement.

Le fil de ce contrat de projet sera de penser la manière dont les équipes seront accompagnés en profondeur, comment seront testés plusieurs hypothèses opérationnelles et comment renforcer, dans le même temps, la dynamique collective. Le changement peut être perçu comme une opportunité double. Celle de mieux répondre aux besoins des habitants, ambition partagée par tous, mais aussi de faire de cette étape une réelle opportunité de construire un nouvel agir ensemble, autour de la conception mais aussi autour du pilotage et de l'évaluation du projet en les articulant sur le sens de l'intervention.

1.2 La Maison Pour Tous Saint-Exupéry (MPT)

Installé en plein cœur du quartier Tapie-Mondésir, le Centre Social Maison Pour Tous Saint-Exupéry doit répondre à un double enjeu problématique :

- Comment demeurer une structure de proximité sur une zone d'influence large et hétérogène socialement ?
- Comment redynamiser son projet social pour impacter l'ensemble des habitants ?

Concernant la première question, la MPT Saint-Exupéry est positionnée au cœur du quartier Tapie-Mondésir, quartier rénové. Nous allons le voir, son impact est relatif en matière d'animation de la vie sociale sur les autres quartiers bien que des publics féminins de Rodrigues (en majorité) et Barleté soient touchés dans le cadre des café habitants et d'actions festives ponctuelles.

En matière d'appropriation de la Maison Pour Tous comme un lieu relais de la participation locale, le chemin reste encore long dès lors que la vocation même de ce qu'est un centre social n'est pas non plus approprié par les habitants qui repèrent la structure, la plupart du temps, comme un lieu d'aide à vocation administrative.

Le mouvement à construire est donc double : mieux pénétrer le territoire tout en s'émancipant d'une logique de consommation d'activités et parfois de prestations festives pour **porter une ambition de démocratie locale et d'animation de la vie sociale**. Cela rejoint la deuxième question dans un contexte où la dynamique d'équipe est fragilisée. Elle est freinée par des logiques de dissensions internes (liées notamment aux mouvements de personnels de fin 2021/début 2022) peu propices à la dynamique de co-construction, moins encore à l'appropriation de quelque changement structurel.

Les aller-retours ont donc été nombreux durant cette période pour tenter de recréer du sens à l'échelle collective et de rendre le changement opérant.

Ces quelques mots introductifs et toute l'évaluation qui a été conduite ne viennent pas mettre en cause les personnes, mais s'attachent plus, tout au long du document, à démontrer la nécessité d'une refonte de tout le système d'action avec en ligne de mire, la redéfinition des missions centrales d'un centre social.

Il n'en reste pas moins qu'en tant que structure municipale rattachée à la Direction de la Solidarité, il est également un support essentiel de mise en œuvre d'une politique de proximité visant à répondre au plus près aux besoins des populations les plus fragiles mais également à maintenir et à renforcer une identité « ville d'Agen » qui reconnaît les particularismes pour mieux faire émerger la force d'une identité collective.

S'ajoute à cela la strate supplémentaire que constitue la politique de la ville avec un périmètre des quartiers prioritaires mouvant et qui s'élargit à l'heure d'écrire ce document.

La MPT Saint Exupéry se situe donc au carrefour d'enjeux multiples, en lien avec différents acteurs de différentes strates avec des vocations thématiques, institutionnelles et politiques elles-mêmes différentes tout en s'inscrivant dans une logique interne de forte transformation.

Ce renouvellement vise à accompagner la structure à « redevenir » une structure de proximité qui vise à améliorer les conditions de vie de l'ensemble des habitants de son territoire d'intervention, dans une perspective de développement social global, porté par des valeurs de solidarité, de dignité humaine, de laïcité et de démocratie.

C'est bien « l'ADN » **d'un centre social que de porter les valeurs de la circulaire de CNAF et de faire de l'animation de la vie sociale le socle de son développement, avec pour principe méthodologique afférent, la participation active et citoyenne des usagers.**

A ce titre, et pour prolonger les propos introductifs, il est utile de rappeler les éléments constitutifs qui permettent **de définir ce qu'est un centre social**, ce qui facilitera ensuite l'appropriation de « ce qu'il n'est pas » et permettra de mieux comprendre **les changements que ce contrat de projet vise à opérer.**

Les trois finalités d'un centre social sont :

- La socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement
- Le développement des liens sociaux et cohésion sociale sur le territoire pour favoriser le « mieux vivre ensemble »
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

L'action du centre social implique de poursuivre un certain nombre de finalités quelles que soient les caractéristiques de la structure et son projet, celles-ci sont au nombre de trois :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté.

Enfin la circulaire rappelle les missions des centres sociaux en distinguant :

- *Les missions générales :*

- **Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle**, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même il est en capacité de faire émerger les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.
- **Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets** : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

- Les missions complémentaires :
 - Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations.
 - Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté.
 - Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ; en raison des problématiques sociales auxquels les habitants sont confrontés, les Centres Sociaux peuvent développer des actions collectives avec une dimension d'accompagnement social. Ces actions collectives, parfois expérimentales, sont réalisées en concertation avec les partenaires opérationnels.
 - Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles.
 - Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

La Maison Pour Tous Saint Exupery s'engage, à travers le renouvellement de son contrat de projet à développer un nouveau fonctionnement qui s'inscrit au plus près des éléments exposés ci-dessus.

Rappelons pour compléter la présentation et les éléments de contexte que le précédent projet social s'appuyait sur les axes suivants :



- 1.1 Accueillir tous les habitants dans les meilleures conditions.
 - 1.2 Générer de la mixité et du vivre ensemble au sein du centre social.
 - 1.3 Générer de la mixité et du vivre ensemble au sein des activités proposées.
- 2.1 Créer les conditions pour que les habitants et les associations s'impliquent au sein du centre social et dans la vie des quartiers.
 - 2.2 Etre acteur dans la mise en œuvre des projets de quartiers en appui sur les habitants et l'ensemble des acteurs
 - 2.3 Répondre aux besoins, envies et aspirations des mineurs
- 3.1 Soutenir la parentalité afin de contribuer à l'épanouissement des parents et des enfants
 - 3.2 Contribuer à la réussite éducative, scolaire et citoyenne des enfants

Le projet du centre social s'organise jusqu'alors autour de plusieurs pôles d'actions, chacun disposant de moyens particuliers :

- Pôle jeunesse
- Pôle adulte-familles
- Plateforme d'accueil et de service
- Un accompagnement spécifique en matière d'insertion socioprofessionnelle

La structure développe :

- Une fonction d'animation globale
- Une fonction pilotage qui intègre des fonctions transversales à l'ensemble des activités
- Une fonction accueil – Plateforme de service
- Un Projet collectif Famille particulier « intégré au projet d'animation globale du centre social »
- Un projet jeunesse

1.3 La méthode de renouvellement



Phase 1 : Evaluation participative et premiers éléments de diagnostics

- Une période préparatoire nécessaire pour prendre le « pouls » de la structure et préparer la démarche:
- Entretiens individuels et collectifs avec les équipes, observation des fonctionnements et échanges avec les usagers (4 jours)
- Entretiens habitants et premiers échanges partenaires (2 jours)
- Première démarche diagnostic (3 jours)
- Un recueil de données froides relatives au diagnostic (3 jours)
- Des temps évaluatifs :

- Des temps évaluatifs avec les équipes (2 jours)
- Un atelier d'évaluation avec les partenaires
- Un atelier d'évaluation avec les habitants

Phase intermédiaire : Les assises, étape pour impulser une dynamique de changement



- Une initiative impulsée par la ville : pour redéfinir collectivement le rôle et le positionnement des centres sociaux dans le cadre d'une démarche partenariale qui associe pleinement les habitants.
- Une volonté de réaffirmer les ambitions municipales : les enjeux relatifs au renouvellement des contrats de projet sont l'occasion de penser un changement concret pour répondre aux nouvelles attentes et aux nouveaux besoins. Les assises ont permis d'incarner un temps fort sur la base d'un « avant » et d'un « après ».
- Pour partager les éléments saillants du diagnostic et de l'évaluation : l'objectif est de créer un socle commun structurant et de penser les différentes déclinaisons locales.
- Pour acter une nouvelle forme d'organisation collective du travail : basée sur un projet global partagé, une plus grande autonomie des structures, et un repositionnement stratégique des projets.

Phase 2 : Renforcement du diagnostic et ateliers perspectives

- Ateliers de travail avec les équipes (4 jours)
- Formation des habitants à la méthode diagnostic
- Un atelier « perspective » avec les habitants
- Un atelier « perspective » avec les partenaires
- Deux temps forts diagnostic pour et avec les habitants place du Pin et Place Castex
- Un renforcement du diagnostic

Phase 3 : Ecriture des fiches actions et temps

- Ateliers de travail avec les équipes (2 jours)
- 2 ateliers écriture avec les habitants et renforcement des équipes

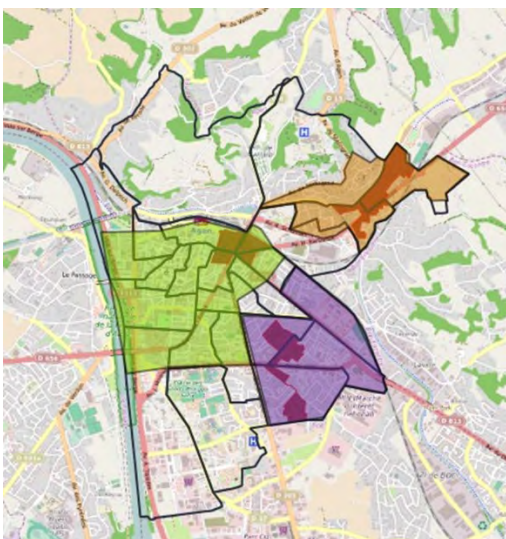
- Un atelier écriture avec les partenaires

2. LA FICHE D'IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET

Statut juridique du gestionnaire (Association, collectivité, EPCI, Autres à préciser)	• Collectivité
Nom	• Maison Pour Tous Saint Exupéry – Ville d’Agen
Objet	• Centre Social
Nom et coordonnées du représentant légal	• M. Jean Dionis du Séjour, en sa qualité de Maire d’Agen
Adresse du site	• Rue Louis Lavelle 47000 AGEN
Téléphone	• 05.53.98.50.00
Courriel	• florence.depaoli@agglo-agen.fr

3. La présentation du territoire et diagnostic social

3.1 Le territoire :



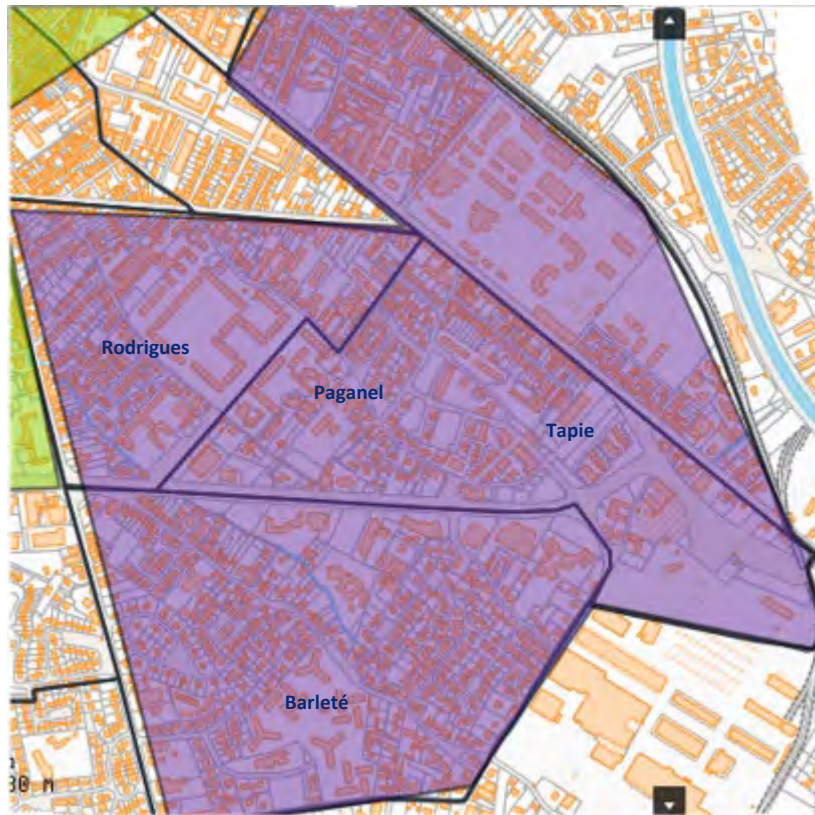
La ville d’Agen 32 214 habitants

3 centres sociaux qui couvrent :

- Le cœur de ville
- Le nord-est de la ville
- Le sud-est de la ville

Cette carte permet de mettre en perspective les quartiers prioritaires de la ville d’Agen (en foncé) et les périmètres d’intervention des centres sociaux (vert, violet, orange). Notons qu’elle tient compte des périmètres redéfinis des quartiers politique de la ville. Elle permet de mesurer la manière dont la zone

d'intervention du centre social s'étend au-delà des frontières des QPV en intégrant les réalités sociales urbaines variées d'ensembles dont la particularité tient dans la segmentation et la non-connexion des différents espaces.



Généralités :

La zone d'influence de la MPT Saint Exupéry mêle différents environnements urbains dont certains comme Chabaud (ex-Tapie toujours appelé comme tel par les habitants).

En proportions variables selon les quartiers, des entités HLM jouxtent des espaces pavillonnaires avec une prédominance des grands ensembles qui composent Barleté, Rodrigues, Paganel, Passelaygue...

La Cité Tapie est construite dès le milieu des années 1950 jusque dans les années 1980. Dans ce même temps, une classe moyenne s'installe dans les premiers logements individuels de type pavillonnaires. Puis, les cités Paganel et Passelaygue se créent autour dans l'objectif d'accueillir une population plus modeste ayant vécu dans les premiers ensembles de Tapie. Dans le sillage de cette histoire et des différents silos urbains et sociaux constitué à travers les décennies, **le défi est donc de « faire société », plus modestement de recréer du lien entre des environnements qui ne se côtoient guère et ne partagent pas le sentiment d'une identité commune.**

Au sein de cette vaste mosaïque, **la cohésion sociale est fragilisée par des logiques successives de recompositions socio-urbaines, d'individualisation des modes de vie et de renforcement des processus d'entre soi sélectifs** (voir diagnostic qualitatif plus bas).

Le quartier Barleté est un quartier vécu comme isolé sur le plan géographique et social. Il se situe à la frontière d’Agen Sud-Est avec comme particularité, comme sur tous les autres ensembles, un sentiment d’isolement fort des cités HLM de leurs quartiers connexes, renforcé par un moindre niveau d’équipement.

Notons enfin que le QPV Rodrigues/Barleté est le plus peuplé de l’agglomération et parmi les 2 seuls du département au-delà de 2000 habitants.

Données générales des quartiers politiques de la ville à Agen

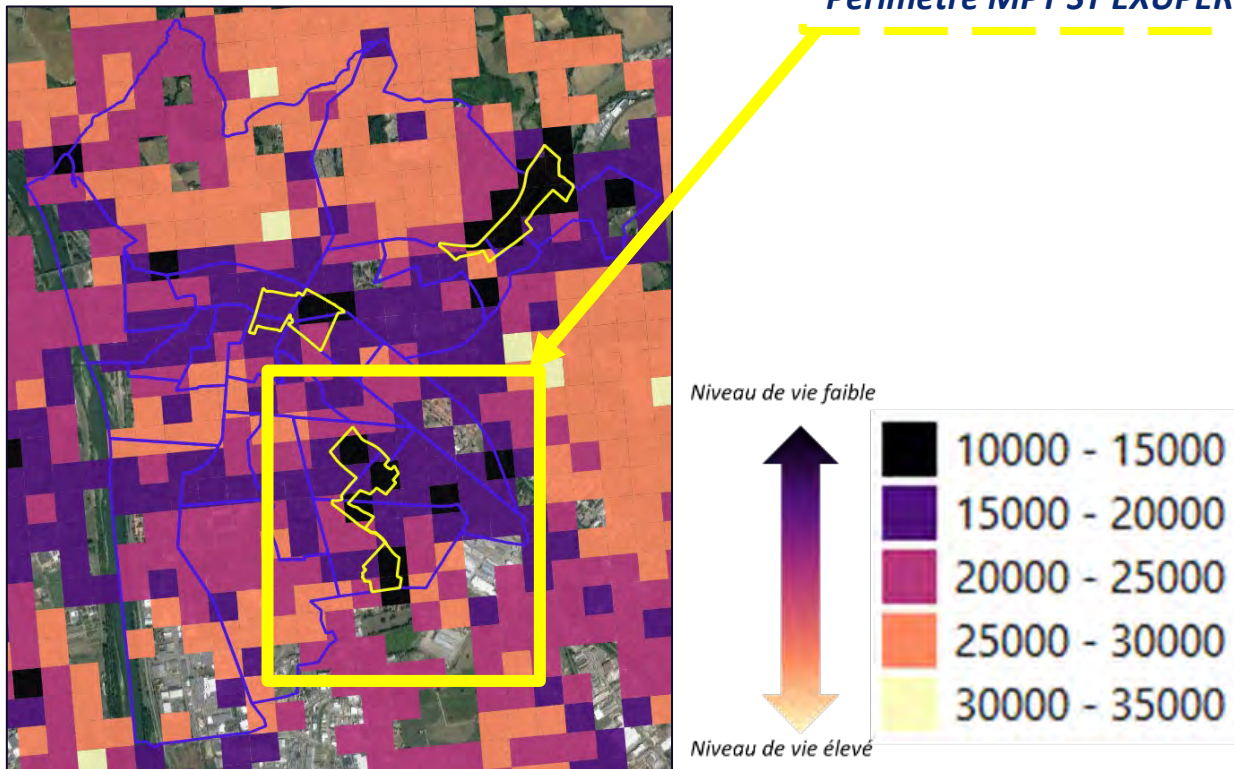
	Rodrigues Barleté	Montanou	Pin
Démographie			
Population	2158	1627	1360
Part familles Monoparentales (CAF)	29,20	23,70	13,50
Indice de jeunesse	2,9	3,1	1,2
Part allocataires isolés	36,10	38,70	74,00
Part de la population étrangère	26,00	34,50	16,90
Part Ménages de 1 personne	33,70	26,10	66,70
Part Ménages de 6 personne ou plus	7,20	ND	ND
Education			
Part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi	27,10	38,80	ND
Taux de retard en 6ème	s	s	s
Taux de retard en 3ème	18,20	s	s
Taux de retard en seconde (générale)	25,00	s	s
Taux de retard en terminale (générale)	40,00	55,60	s
Revenu			
Taux de pauvreté	56,40	60,80	37,60
Rapport interdécile	2,40	2,40	3,60
Parts des ménages fiscaux imposés	19,20	s	34,70
Parts des prestations sociales dans les revenus	35,10	43,30	19,50
Logement			
Taux de propriétaire plus de 10 ans dans le logement	0,00	1,50	20,60
Part des logements sociaux	39,90	34,10	18,20
	80,80	89,70	11,70

Le quartier Rodrigues Barleté se caractérise par son très fort taux de monoparentalité mais également par un taux de pauvreté proche de celui de Montanou et une part des ménages imposés inférieure à 20%. C’est également le quartier qui a le taux de rotation le moins important avec la présence plus importante « d’anciennes familles ».

3.2 Focus thématique

Les cartographies qui suivent représentent chaque item de diagnostic avec un format de carroyage (200m sur 200m) à l’échelle de la ville, suivi d’un zoom sur le périmètre d’intervention du centre social. Cette lecture permet d’avoir un découpage précis des données.

Le niveau de vie : *Le niveau de vie d'un individu est le niveau de vie du ménage auquel il appartient, c'est-à-dire le revenu disponible du ménage divisé par son nombre d'unités de consommation



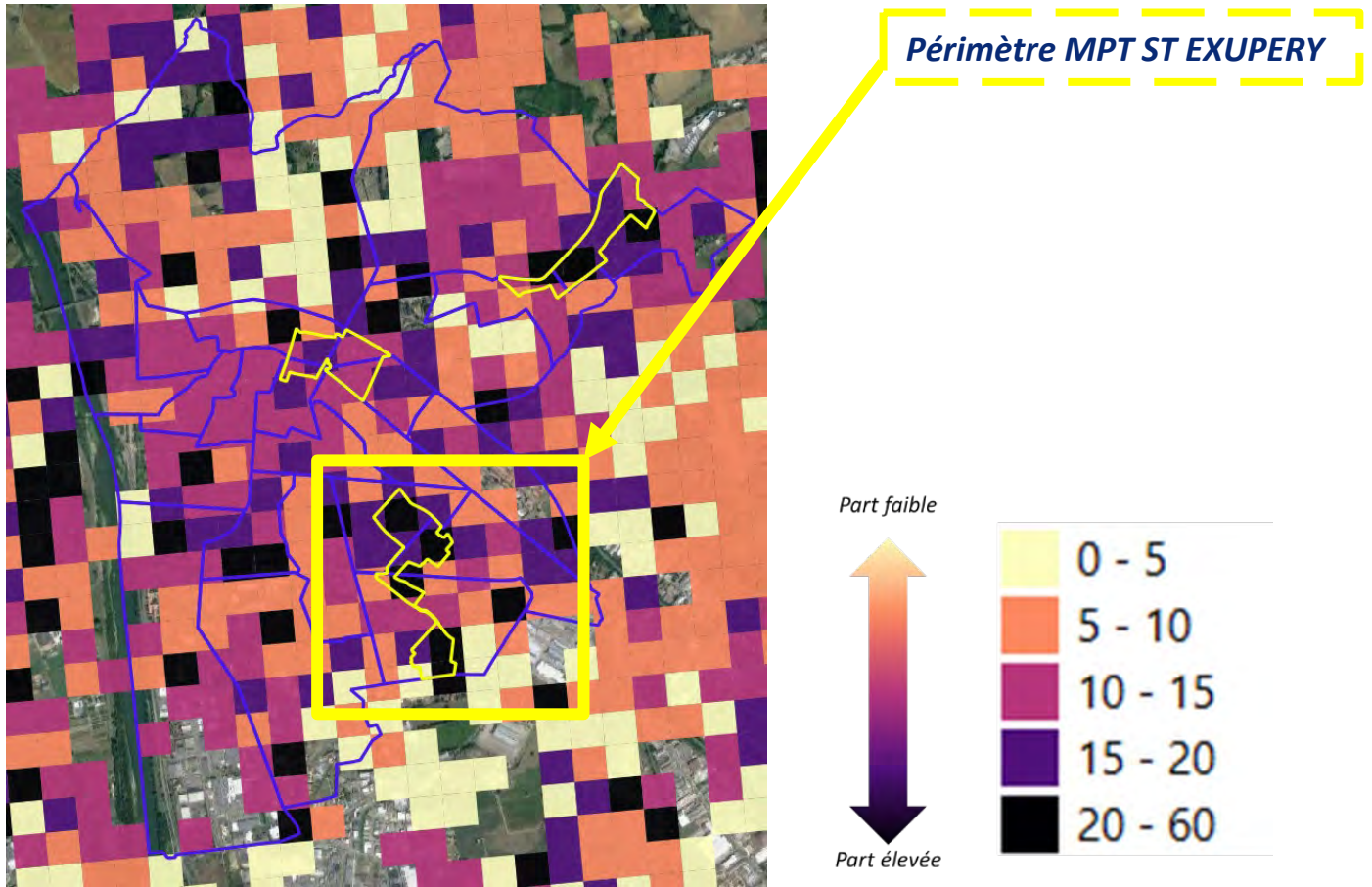
Grille de carreaux de 200 m de côté

Niveau de vie* (en €)

Source : Insee, Filosofi 2017-21

Le niveau de vie du territoire est très faible avec une grande majorité du territoire dont le revenu se situe entre 10000 et 15000 euros au sein de la zone QPV. Elle jouxte des zones relativement plus aisées à proximité mais qui demeurent modestes.

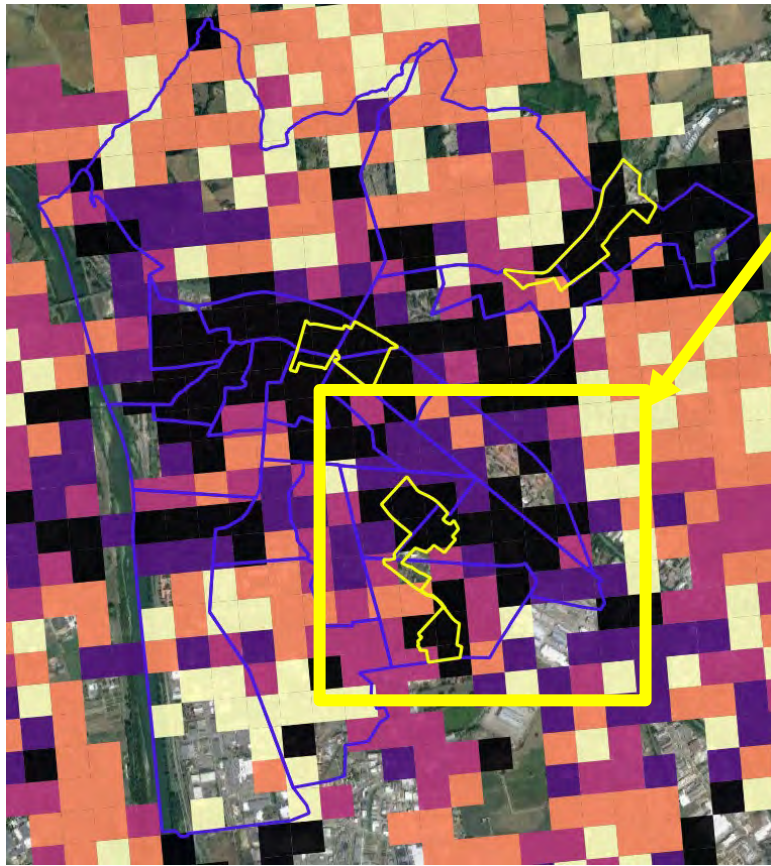
Part des ménages monoparentaux



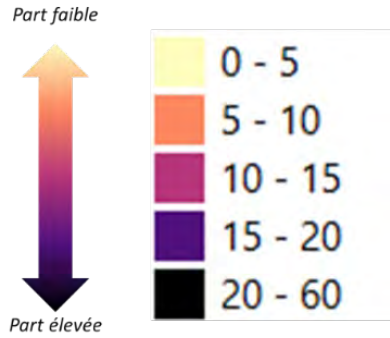
Grille de carreaux de 200 m de côté
Part des ménages monoparentaux (en %)
Source : Insee, Filosofi 2017-21

Le territoire se caractérise par des taux très variables de monoparentalité, parfois très élevés (29,3% en QPV contre 23,8% à l'échelle nationale) et sur des territoires connexes des taux inférieurs à 5%.

Part des ménages sous le seuil de pauvreté :



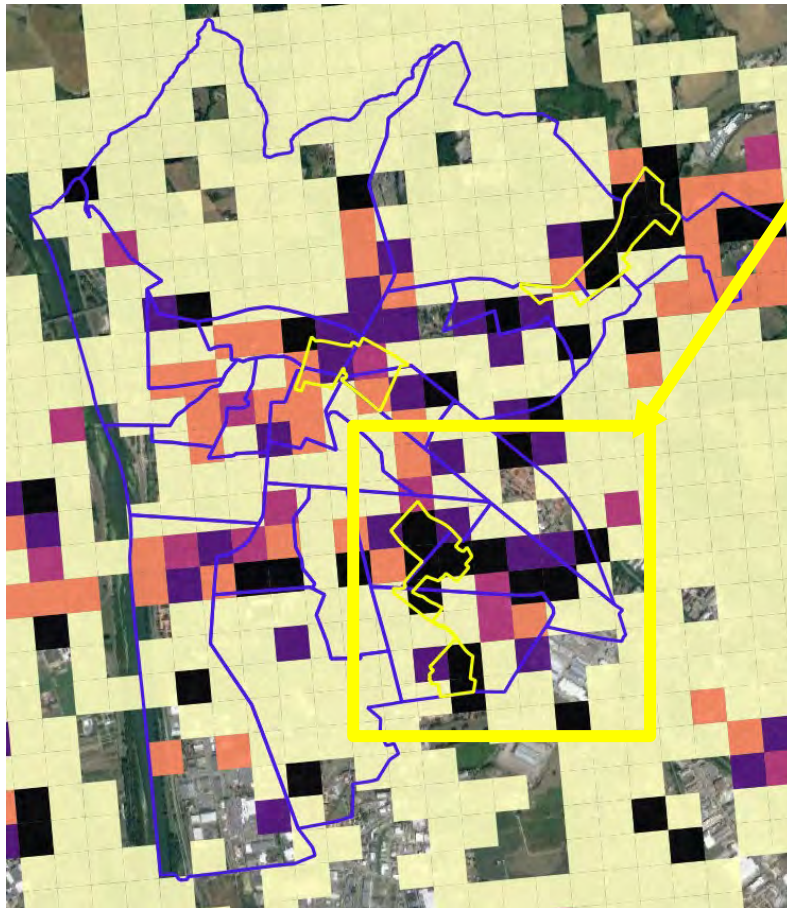
Périmètre MPT ST EXUPERY



Grille de carreaux de 200 m de côté
Part des ménages pauvres* (en %)
Source : Insee, Filosofi 2017-21

La part des ménages sous le seuil de pauvreté est un des indicateurs les plus marquants du territoire Sud-Est. La segmentation économique est par ailleurs très nette, avec 56,4% de ménages sous le seuil de pauvreté en zone QPV soit un écart significatif avec les autres zones urbaines en dessous de 20%.

Part des logements sociaux :



Périmètre MPT ST EXUPERY

Part faible



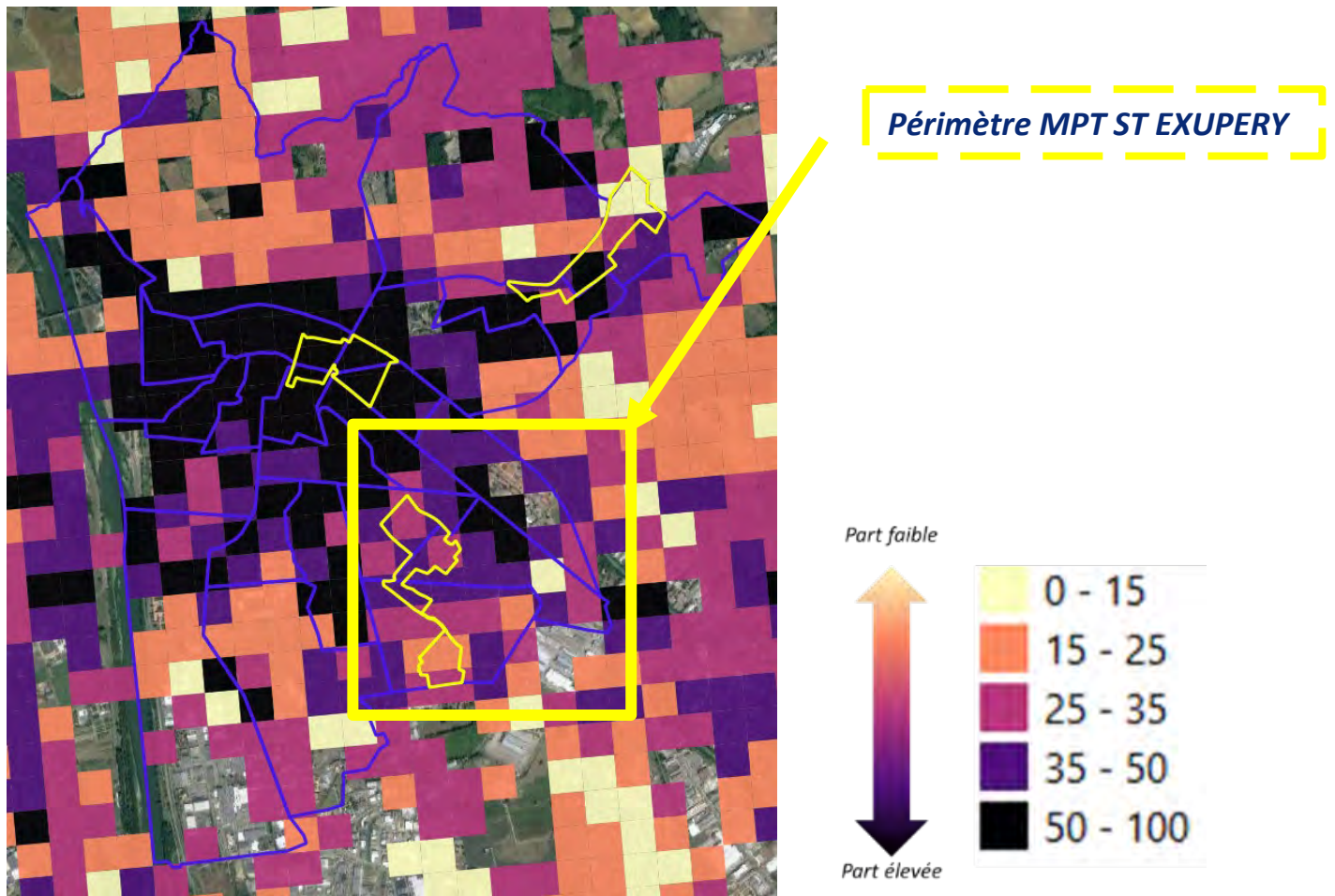
Part élevée

0 - 5
5 - 15
15 - 25
25 - 50
50 - 100

Grille de carreaux de 200 m de côté
Part des logements sociaux (en %)
Source : Insee, Filosofi 2017-21

Le territoire se caractérise par la forte proportion de zone d'habitats social qui développent leurs logiques propres à distance de zones pavillonnaires qui développent les leurs également.

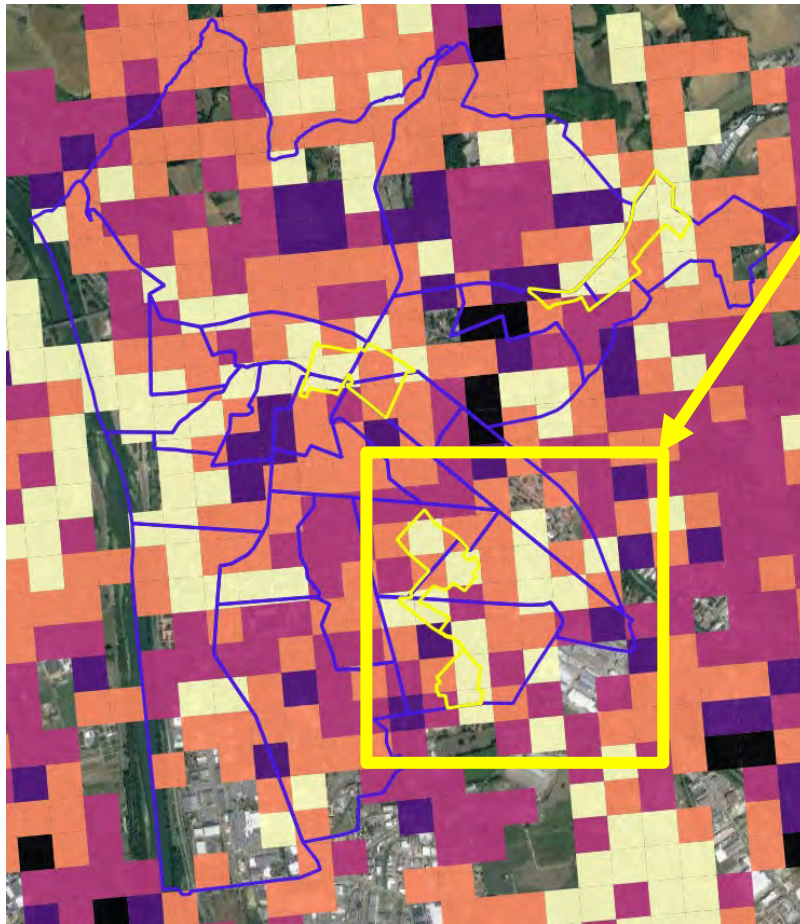
Part des ménages d'une seule personne :



Grille de carreaux de 200 m de côté
Part des ménages d'une seule personne (en %)
Source : Insee, Filosofi 2017-21

Le territoire n'est pas particulièrement caractéristique d'une part importante de personnes seules comme peut l'être le centre-ville. Malgré une part plus importante de familles nombreuses, le sentiment subjectif d'isolement voire d'abandon est relativement fort.

Personnes âgées de 65 ans ou plus :



Périmètre MPT ST EXUPERY

Part faible



Part élevée

0 - 15
15 - 25
25 - 35
35 - 50
50 - 100

Grille de carreaux de 200 m de côté
Part des personnes âgées de 65 ans ou plus

(en %)

Source : Insee, Filosofi 2017-21

Le territoire est très jeune dans son ensemble. Cette dimension renforce les enjeux de réussite éducative avec 27,4% des 16-25 ans non-scolarisés et sans emploi et 40% de taux de retard en terminale sur le QPV

3.3 Diagnostic Habitants

La démarche s'est appuyée sur des temps rencontres avec les habitants dans le cadre de la fête du quartier, des différents ateliers mais également de rencontres et d'intervention directes.

Les concertations habitants se sont déroulées à l'échelle de toute la ville et **sont traitées dans le cadre d'une première partie commune, puis une seconde partie précise les enjeux relatifs au territoire d'intervention de la MPT Saint-Exupéry.**

Cette démarche a permis de recueillir des témoignages multiples reliés par des rapports souvent ambivalents entre valorisation et rejet, entre espoir et résignation, entre sentiment de fierté et sentiment de relégation. C'est donc l'articulation des logiques qui est au cœur de l'analyse de cette première partie.

Notons qu'une exposition de sociologie visuelle et une vidéo documentaire complète cette partie diagnostic.

A/ Analyse Globale

1. La peur du déclin et l'espoir d'un renouveau

Les défis sont multiples du point de vue des habitants et peuvent connaître des variations selon les quartiers de la ville.

Néanmoins, l'attachement au centre-ville des habitants « des quartiers » revêt une dimension symbolique forte et peut cristalliser, à travers la crainte d'un déclin du centre-ville, le déclin de la ville dans son ensemble. La fermeture des commerces revêt notamment une dimension symbolique forte : *« Avant c'était beaucoup plus vivant, mais bon c'est le problème de toutes les villes moyennes en France, les commerces à la périphérie, le stationnement, c'est le grand classique. On a l'impression de mourir à petit feu ».*

Les quartiers de la ville d'Agen ont également beaucoup muté, ce qui nourrit, avec des causes différentes, un même sentiment de déclin y compris sur des zones revitalisées.

Ce sentiment n'est pas forcément lié à des questions d'infrastructures qui sont pointées positivement par les habitants. En cela, l'investissement public est bel et bien perçu. Les espaces publics sont des lieux de rassemblement de nombreux habitants qui louent le niveau d'équipement dans les quartiers.

« Je suis de Montanou, j'ai 22 ans, j'ai grandi ici, je l'ai vu évoluer le quartier, le city-stade là, quand j'étais petit, c'était du goudron, on a beaucoup d'équipements, des endroits pour les enfants, pour la santé. »

C'est d'abord **la question du lien social** et de son effritement qui est pointée. Les quartiers « politique de la ville » sont également ceux qui peuvent connaître un turn-over plus important de leur population, renvoyant une forme d'assignation à ceux qui restent, doublée d'une perte de repères sociaux.

Certains témoignages ont illustré un sentiment d'abandon et la résignation des habitants à pouvoir infléchir structurellement leur quotidien.

Ce fut plus particulièrement le cas à **Rodrigues et plus encore à Barleté** où **le sentiment d'éloignement et de moindre prise en compte** par les acteurs publics apparaît plus prégnante :

« Le quartier devient mort, avant il y avait de la vie partout, des gamins partout, le quartier c'était une grande famille, maintenant je sais pas comment le dire, c'est plus pareil, y'a des endroits du quartier il ne se passe plus rien, à d'autres ils mettent des gens, on a l'impression qu'on entasse la misère à côté de nous, on cohabite pas si mal, mais en tant que quartier on existe moins. »

Cet habitant de Barleté ajoute :

« On se sent un peu abandonné, tu vois quoi comme service pour nous dans le quartier ? moi je n'en vois pas, on donne tout à certains quartiers et nous c'est de pire en pire. »

Dans le même temps, le centre-ville demeure la zone urbaine la plus « mixte », fréquenté par les résidents de tous les quartiers et où tous les habitants se mélangent comme en témoigne cette habitante du Pin :

« Ce que je préfère, c'est la zone piétonne, pas de voiture, c'est calme, ça permet de prendre le temps de rencontrer ses amis, de boire un thé. En fait, il faut sortir du côté centre-ville = commerce. Pour moi le centre-ville ça doit être un lieu convivial, un lieu de rencontre. La zone commerciale pour moi, c'est l'anti-ville, ça ne favorise pas les rapports avec les gens. On va faire ses courses point. »

Le quartier du Pin est une zone valorisée par les habitants en même temps qu'elle est particulièrement critiquée... Le quartier du Pin constitue une porte d'entrée vers le centre-ville à proximité de l'université, de la gare et de la zone piétonne. **Les habitants de tous les quartiers montrent une forme d'attachement** à ce quartier historique tout en pointant régulièrement des problématiques liées à l'insécurité, notamment dans le parc et en soirée. **Carrefour de mixité sociale et lieu populaire**, cette zone urbaine projetée vers le centre-ville englobe des enjeux multiples « *Le Pin, c'est le quartier emblématique d'Agen, c'est le cœur* » dit cet habitant du quartier, une autre ajoute « *le quartier du Pin c'est le côté populaire avec son marché notamment, c'est à la fois un quartier un peu décrié mais qui est plein de vie. Il faudrait créer plus de relais maintenant, animer réellement ce quartier.* »

Ce quartier concentre donc beaucoup d'attentes et agrègent chez une même personne des ressentis positifs et négatifs comme le décrit cet habitant historique :

« *La porte du Pin, c'est un peu le centre, il y a tout, la verdure, la proximité des commerces, malgré ce que l'on dit, c'est relativement calme, pour quelqu'un d'handicapé comme moi, c'est l'idéal. A des endroits, c'est un peu malfamé comme on dit mais je n'ai jamais eu de problèmes.* »

2. Le paradoxe d'une image qui s'améliore du point de vue des habitants mais qui reste négative en dehors du quartier.

« *En matière de perception des quartiers à Agen, il y a Montanou et le reste du monde* » indique fort justement une travailleuse sociale rencontrée durant la concertation.

Ce quartier polarise en effet toute la « *question des quartiers* » non sans entraîner un regard biaisé et déformant sur la réalité sociale et objective des ensembles urbains de la ville d'Agen. Montanou se distingue d'une manière particulière avec un fort sentiment de relégation sociale de la part de ses habitants :

« *Montanou, c'est le quartier qui fait peur, où personne ne veut aller, où on entasse les pauvres* ». Pour autant, un discours très positif est décrit par les habitants de l'intérieur « *Tout ceux qui critiquent* »

Montanou n'y sont jamais venus, quand on y vient, on s'aperçoit que c'est un quartier très mélangé et assez paisible. Ceux qui en parlent mal ne le connaissent pas vraiment et ne sont jamais venus. »

Des effets de réputation différents ont pu être appréhendés suivant les quartiers.

Le Pin décrit comme le lieu le plus « *insécure* » avec une concentration des problématiques liées à l'errance, à l'addiction ou encore aux problématiques de santé mentale.

Rodrigues bénéficie d'un discours moins marqué comme un « *quartier qui regroupe des familles vieillissantes* » bien qu'un fort sentiment de dégradation sociale soit perçu par les habitants.

Barleté concentre le plus fort sentiment d'abandon de la part des « *habitants de l'intérieur* » mais s'inscrit dans une forme d'invisibilité sociale pour les autres habitants qui font peu de cas à l'existence de ce quartier.

Ce n'est pas le cas du quartier de Montanou. Pour des raisons historiques et symboliques, il peine à s'émanciper de ses stigmates qui jouent bien souvent un rôle de repoussoir pour définir la réputation d'un quartier. Alimentée par un inconscient collectif bien ancré de la concentration des actes de violence et de délinquance, l'image de quartier « *très sensible* » reste péjorative et pesante pour ceux qui y résident où y travaillent.

La mauvaise réputation colle ainsi à la peau de Montanou alors même que les habitants considèrent souvent que la situation s'est très nettement améliorée :

« Avant, Montanou était bien plus dangereux, aujourd'hui, ça s'est bien amélioré, c'est un quartier plutôt calme par rapport à d'autres ».

Cette ambivalence peut également s'inscrire dans le discours d'un même habitant, défenseur d'une identité locale positive puis très critique quant à ses conditions de vie. L'échec de la tentative de changer l'image d'un quartier et le poids du passé dans les effets de réputation entraînent des difficultés à reconstruire une identité positive du quartier et de ces habitants. Face à la stigmatisation dont ils sont l'objet, cette mauvaise image se traduit, à l'extérieur du quartier, par les difficultés à créer de la mixité sociale.

Les processus de mise à distance se manifestent aussi à l'intérieur même du quartier de Montanou qui, comme les autres quartiers, n'a rien d'un ensemble homogène mais se compose en îlot d'entre soi où les personnes coexistent plus qu'elles ne vivent ensemble.

Si l'on s'extrait de Montanou pour se rendre quartier du Pin, il est aisé d'observer que les clients des restaurants proches du cinéma ne côtoient guère ceux des cafés de l'avenue Henri Barbusse...Le quartier n'en est jamais tout à fait un.

A Montanou, les logiques identitaires se composent par barre d'immeuble, c'est également typique sur le vaste ensemble Tapie-Barleté-Rodrigues qui regroupe différentes entités urbaines proches géographiquement et très distantes socialement.

Cela ajoute au fait que « l'image » d'un quartier renvoie à l'existence d'une forme d'homogénéité, à l'essentialisation d'un quartier par des marqueurs que l'on pourrait attribuer de manière égale à tous les habitants.

Notons enfin que la volonté de redorer « *l'image des quartiers* » est à la fois partagée par les habitants et par les différents acteurs et opérateurs de l'action publique au sens large. Cela ne doit pas pour autant

conduire à d'un côté, banaliser les difficultés qui persistent, notamment en termes de tranquillité publique, et de l'autre, survaloriser l'impact positif de l'action publique qui reste par ailleurs indéniable. Face à l'incapacité à endiguer certains comportements déviants (dégradations, nuisances sonores, propreté...), les acteurs locaux peuvent également avoir tendance à sous-estimer leur importance.

3. La propreté : symbole de la prise en compte publique, le vert valorisé, l'écologie à distance.

« La propreté dans la ville c'est plus que limite, ça dépend des rues, ça dépend des heures, venez le dimanche matin ou le lundi matin, il y en a partout, ça fait un peu zone sinistrée. J'ai vu cette ville changer. Avant, les rues étaient propres, les gens respectaient les lieux publics. Aujourd'hui, je ne reconnais plus ma ville. »

La propreté perçue pourrait être comparée au hall d'entrée d'une ville. Les revendications des habitants concernant la propreté sont récurrentes et multiples, « *les poubelles débordent* », « *les rues sont sales* » et cela est souvent l'affaire « *des gens qui ne respectent rien* » ou d'une présence publique jugée insuffisante : « On connaît la chanson » est-on tenté de dire.

Il convient pourtant de mesurer l'impact de ce sentiment sur la perception de leur quotidien et de leur ville toute entière. **La symbolique de la propreté fait ainsi écho au double-rapport du vivre-ensemble et la prise en compte des problématiques quotidiennes de chaque habitant.**

A Montanou par exemple, la dégradation des jardins familiaux est mal vécue par les habitants tout comme les problématiques « d'entretien des communs » décrites comme insuffisantes sur certains immeubles. L'existence d'habitats insalubres (Impasse Lafontaine, Place du Pin) renforcent également le sentiment de relégation de tout le quartier environnant.

Ajoutons que sur les questions de « cadre de vie », les ambivalences sont aussi nombreuses. La ville est tantôt « trop calme », tantôt trop « bruyante », « dynamique et festive » mais « qui se meurt », « agréable à pied » mais où il est « impossible de se garer ».

Cela renvoie à la complexité de construire des politiques publiques équilibrées qui satisfont l'ensemble des citoyens.

Le consensus semble plus net concernant la valorisation des espaces verts. Les habitants valorisent de manière quasi-unanimes la présence des espaces verts dans les quartiers. Montanou est d'ailleurs décrit comme un quartier « très vert » comme en témoigne l'extrait à venir, également à Rodrigues et Barleté, le parc place du Pin est également valorisé :

« J'aime mon quartier aussi parce qu'il est vert, ça fait pas quartier bétonné comme on peut voir dans d'autres villes, on respire ici, globalement on respire à Agen, on peut aller se promener au pont canal, on n'est pas loin. Il se dit qu'un jour, un tournage de film n'a finalement pas eu lieu car le quartier ne faisait pas assez « quartier urbain. »

Si la volonté de vivre dans une ville toujours plus verte est partagée, les passerelles entre ce qui tient du « cadre de vie » et des projets plus impliquant liés à l'écologie et au développement durable restent à construire. Car sur les quartiers, la question écologique ne se pose pas. Elle n'est pas « un sujet » pour les citoyens qui tiennent les considérations écologiques à distance de leurs préoccupations quotidiennes. Ces dernières sont perçues comme des « *problèmes de bourgeois* » ou encore de « *bobos* ». C'est en effet auprès de personnes aux profils sociaux plus favorisés que ce type de discours a pu être recueilli :

« Agen est une ville où il fait chaud et où il fera de plus en plus chaud. Mettre beaucoup de verdure peut devenir une solution intéressante notamment lorsque l'on refait des places. On privilégie encore trop le minéral à mon goût, il faut changer de cap plus radicalement. ».

En conclusion, les habitants sont très critiques concernant les questions de propreté et valorisent les espaces verts. Pour autant, et c'est un paradoxe de plus, ils demeurent très attachés à leur ville qu'ils ne manquent pas de valoriser dès qu'un pas de côté est effectué pour appréhender la ville plus globalement.

« Nous avons une ville magnifique, un patrimoine, de la verdure, les gens qui viennent à Agen disent tous que la ville est superbe, c'est unanime, mais les gens quand ils habitent dans une ville, ils ne lèvent plus la tête et ne regardent que leurs problèmes. »

4. L'insécurité, enjeu premier

Les témoignages soulignent la diversité des situations et des ressentis face à l'insécurité qui se nourrissent de perceptions visuelles ou d'expériences quotidiennes mal vécues :

« J'habite Rodrigues, aujourd'hui on ne sait pas ce qu'il se passe dehors. Je ne peux plus laisser les enfants comme je le faisais avant. Je ne suis même plus tranquille chez moi. Je trouve qu'il y a un vrai manque de respect entre les gens, des incivilités, on ne peut plus discuter sans se faire agresser. »

L'insécurité personnelle se traduit par un sentiment de crainte, celle de subir une agression, chez soi, dans l'espace public, dans les transports. Cela renvoie à différentes formes de perception du risque et au sentiment de vulnérabilité composé au fil des expériences et des interactions.

Cette dimension entraîne diverses formes de privations, plus particulièrement chez nombre de personnes âgées et de femmes seules (mais pas seulement) qui ne sortent plus le soir, cela sans qu'un lien direct avec la réalité objective du risque en matière de sécurité ne puisse être établi.

« C'est surtout la nuit, le soir, il faut quand même faire très attention dans certains coins, rester vigilant. Il faudrait la police municipale surtout le soir et la nuit, la journée ça ne sert à rien. »

Le sentiment d'insécurité se voit lié à différentes formes de perception :

« Les gens, le bruit, c'est une chose, mais je me sens insécurisé par des comportements dans les transports, rien que la manière de parler au chauffeur. Chaque jour, je rencontre des passagers agressifs ou perturbateurs. C'est devenu une source constante de stress pour moi. »

Il est important de noter que cette problématique concerne tous les habitants sur l'ensemble des quartiers avec un sentiment renforcé concernant les femmes :

« Je n'ai jamais été agressée, mais j'ai tellement entendu d'histoires d'amies ou de connaissances qui l'ont été, que je suis toujours sur mes gardes. Et puis au-delà des agressions, quand on est une fille c'est insupportable, on se fait interpeler, aborder, on ne se sent souvent pas bien. C'est pour ça que je prends le vélo plutôt que de marcher, je me sens plus sécurisée. »

La question de l'éclairage public est souvent pointée :

« Je travaille en horaires décalés. Quitter mon travail à des heures avancées et traverser des zones désertes me donne toujours un sentiment d'insécurité. C'est comme ça, quand les espaces sont vides et pas bien éclairés, on a vite peur des quelques gens qui zonent. »

5. Mobilité et segments sociaux

La mobilité des habitants s'inscrit dans des schémas souvent circonscrits au quartier d'habitation, aux migrations pendulaires liées au travail et à la manière de consommer (*courses, marchés, zones commerciale*). La majorité des habitants vit la plupart du temps dans « son quartier » et aux alentours sans que ce résultat ne soit une caractéristique agenaise.

Certaines entités urbaines se côtoient sans générer d'interaction entre les habitants.

La zone Tapie-Rodrigues-Barleté illustre bien cette réalité avec peu d'interactions entre les quartiers mais également à l'intérieur des quartiers eux-mêmes. On repère également une scission sociale assez nette entre les habitats pavillonnaires et les habitats collectifs mais aussi en fonction des barres d'immeuble à Barleté ou à Montanou, de rues autour de la place du Pin.

Les habitants des quartiers fréquentent pour la plupart **le centre-ville** (*à partir de la place du Pin*) qui demeure **une zone de convergence intéressante pour développer des actions d'animation de la vie sociale.**

L'inverse ne se vérifie pas : peu de mobilité s'opèrent du centre vers les quartiers périphériques.

"Je ne traverse presque jamais la ville pour aller dans d'autres quartiers. C'est peut-être par ignorance ou par peur des clichés, mais je ne vois pas ce que j'irais faire à Rodrigues ou à Montanou. Personnellement j'ai mes habitudes et c'est vrai que je vais toujours aux mêmes endroits et jamais à d'autres. "

Certains habitants parviennent à écrire cette segmentation :

"La ville est comme un patchwork en fait, c'est éclaté, c'est différent mais ça ne se mélange pas. Chaque quartier a sa propre couleur, son propre rythme. C'est à la fois beau si on se dit qu'Agen a une culture du mélange mais en réalité c'est assez triste, car ces frontières, elles sont invisibles et elles nous séparent."

Au sein du quartier Montanou, le discours qui consiste « à ne pas se mêler des problèmes des autres » est très présent :

"La richesse de notre quartier c'est sa diversité. Mais cette diversité est parfois une double lame, c'est quand même un peu hypocrite. C'est bien de dire le mélange culturel, mais beaucoup se sentent perdus ou marginalisés, il y a des blocs, les gens ne se calculent pas, c'est chacun de son côté pour éviter les problèmes."

Les quartiers concentrent des indicateurs de précarité qui ont pour effet de renforcer les problématiques de segmentation et peuvent déboucher sur des phénomènes de « ghettoïsation », ici entre guillemet car il est bien entendu qu'un quartier ne constitue jamais un ghetto.

Les populations jeunes en sont les premières victimes. Ces jeunes, qui ne sont pas la majorité, restent attachés à des logiques de quartiers dont il est devenu impossible de s'extraire et au sein desquelles ils structurent une organisation sociale particulière pour se protéger de l'environnement extérieur. Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de penser les quartiers des « ghettos » à part entière, mais bien

d'admettre que la « ghettoïsation » peut être à l'œuvre sur certains quartiers, cela au-delà de la frontière des âges. Dans ce sens, il faut comprendre que ce processus est construit autant de l'extérieur que de l'intérieur. De l'extérieur comme un produit de la relégation sociale, de la pauvreté et de la ségrégation raciale, par de simples stratégies de renforcement des quartiers alentours qui ne vont « *jamais à Montanou, à Rodrigues ou à Barleté* ».

Ces stratégies de mobilité individuelles et de repli des quartiers sur eux-mêmes ont pour effet de creuser les différences. C'est en ce sens que l'on peut parler d'un « ghetto » construit de l'extérieur qui entraîne des mécanismes intérieurs dans le regroupement d'une partie de la population ayant un mode de vie particulier, une organisation sociale en rupture avec la société extérieure, un « contre-monde ».

Cette évolution explique la difficulté de certains habitants rencontrés à envisager une activité à l'extérieur du quartier qui devient un endroit dont on ne peut s'extraire mais qui nous protège du mépris extérieur comme peuvent l'illustrer les propos de cette habitante :

« Quand je croise les jeunes dans le quartier, la rencontre est en général sympa, souriante. Mais il est frappant de voir qu'ils ne sortent jamais du quartier ou alors tous ensemble pour quelque part déplacer le quartier en centre-ville. Je les sens prisonniers de ce quartier. Il faudrait leur donner la possibilité d'aller au vert, de voir autre chose. »

Un jeune de 30 ans affirme que :

« Certains jeunes vivent dans un monde parallèle. Ils se construisent un autre monde. Pour eux, c'est une façon de vivre, c'est pour survivre. »

La fabrication du « contre-monde » permet de construire une image plus valorisée et augmente la distance avec l'Institution (La police par exemple), qui devient un adversaire à sa propre construction. En résulte un déficit profond en termes d'image chez certains habitants renforcés par le sentiment d'être définis par le handicap, renvoyant à une forme d'assignation en même temps urbaine, sociale et culturelle, entraînant, en bout de chaîne, un repli culturel.

Le cercle est vicieux, l'abandon de l'espace public à des catégories reléguées ne fait que renforcer leur stigmatisation. Ces derniers sont donc traversés par un rapport ambivalent entre l'injonction républicaine d'intégration et l'impossibilité de la construire. Cela ne concerne que les poches d'habitants les plus relégués ce qui ne permet pas d'en nier l'existence.

Cette réalité doit être nuancée par un rapport de confiance maintenue avec « le politique » inhérent au sentiment d'amélioration bien perçu de l'environnement urbain, déjà évoqué plus haut. L'autre dimension qui permet de nuancer le propos tient dans la proportion importante de primo-migrants caractérisés par la croyance forte au système républicain et en sa capacité de jouer son rôle d'ascenseur social.

La problématique de la ségrégation urbaine doit donc s'appréhender sur une échelle plus large en termes de distanciation des groupes sociaux et de mise à l'écart des catégories sociales. Ce qui nous montre que **la mixité sociale ne va pas de soi**. Si toutes les politiques éducatives, sociales, urbaines veulent pousser vers la mixité, c'est bien que la tendance est à l'évitement, à la préservation du statut, à la mise au ban des catégories inférieures et donc de fait à la hiérarchisation des espaces urbains. La mixité, réalité variable d'autrefois, est devenue un concept parfois utopique. D'autant que le mélange des populations ne garantit pas la mixité. Ainsi, les catégories de population ont la capacité de superposer leur existence sans pour autant développer de connexions : « *A Montanou, il y a ceux que l'on voit et ceux que l'on ne voit jamais* » illustre une travailleuse sociale.

6. L'Ambivalence entre la valorisation du vivre-ensemble et le constat de l'augmentation des phénomènes de repli

Les quartiers « politique de la ville », nous l'avons vu, sont des ensembles qui ne correspondent pas à un « tout » homogène. Le diagnostic a fait apparaître des poches multiples de précarité et de vulnérabilité qui épousent de manière variable les différentes zones urbaines et se cristallisent plus encore sur certains quartiers.

Nous avons également observé que la segmentation urbaine va plus loin encore que les critères de pauvreté. Elle fait référence à la division ou fragmentation en zones distinctes, en fonction de critères économiques, mais aussi ethniques, culturels ou sociaux. Cette segmentation peut donner lieu à une mosaïque de logiques d'appartenance et de mise à distance dans la composition même des quartiers. Cela génère des perceptions variées, parfois des tensions et nourrit les sentiments de relégation sociale de certains habitants.

De nombreux habitants vivent ainsi leur quartier selon une logique « *cocon-prison* », entre accroche identitaire et rejet de leur condition. Sur les quartiers, les habitants revendiquent légitimement leur identité et cherche à recouvrer des formes de dignité sociale :

"On sent clairement la démarcation entre notre quartier et les autres endroits. Les ressources, les opportunités, tout est différent. C'est comme si nous vivions dans deux villes séparées, c'est deux mondes en fait, mais on est bien ici, on est en famille." Explique une habitante de Barleté.

Une habitante de Montanou va dans le même sens : « *Le quartier change et quelque part, il s'ouvre, il y a plus de 20 nationalités je crois, y'a qu'à voir le club de foot, donc quelque part ça s'ouvre, ce n'est pas mal ça. Ce qui est moins favorable c'est en termes de mixité sociale, Montanou c'est l'endroit où l'on met les pauvres, de toutes origines confondues, mais pauvre, le marqueur c'est ça. A partir de là, on construit des images, on en parle de loin de Montanou, on ne vient pas voir et on donne à manger à ses préjugés.* »

Dans le même temps, les habitants ne manquent pas de valoriser leurs quartiers :

"Je suis né à Agen, j'ai grandi à Barleté. Quand je dis d'où je viens, les gens ont des préjugés. Pourtant, notre quartier regorge de talents et de potentialités. C'est juste qu'on ne part pas de la même ligne de départ."

La mauvaise image des quartiers du point de vue de l'extérieur n'empêche pas pour autant les habitants d'y être très attachés. Cet attachement s'exprime notamment dans la mise en avant de la solidarité et de la convivialité qui y ont cours et dans la valorisation des effets enrichissants de la mixité ethnique qui caractérise souvent ces quartiers : « *Ici c'est le mélange qui prime et c'est beau* » décrit un jeune de Montanou, argument aussi souvent avancé pour valoriser le quartier du Pin.

Si ce principe de retournement du stigmate est à la fois classique et nécessaire pour renvoyer une image positive de soi et de son quartier, beaucoup continuent de vivre dans la nostalgie des années passées et de ce qu'ils décrivent souvent comme un « âge d'or ».

Un segment supplémentaire tient donc dans l'ancienneté du rapport au quartier, phénomène très présent à Rodrigues et Montanou avec le développement d'un sentiment nostalgique important. Pour les « anciens » du quartier, les contours contemporains ne correspondent plus aux images d'un passé regretté, d'un temps où le quartier cristallisait l'espoir, le militantisme et la croyance forte en la prospérité d'un monde meilleur. Certains entretiens mettent en exergue la difficulté à accepter le

quartier tel qu'il est devenu. Si ces « amoureux » du quartier l'habitent encore, ils se nourrissent d'un fort sentiment d'amertume et ne s'expliquent jamais tout à fait cette évolution.

Ils fustigent, bien au-delà des considérations matérielles, la dégradation sociale qu'ils estiment avoir subi au fil des années tout en saluant, ce qui peut apparaître paradoxal mais constitue une réalité, l'implication des élus politiques locaux.

L'impératif de mixité sociale, induit dans la mise en avant de la nécessité de promouvoir le « vivre ensemble », a cependant du mal à se concrétiser dans les faits. Les discours des personnes interrogées insistent en effet sur ce paradoxe entre d'un côté l'injonction à la mixité sociale comme outil de construction d'une identité collective et de l'autre le constat d'une tendance au développement de l'individualisme et du repli communautaire qui inquiète parfois les acteurs locaux.

Nous pouvons, à ce titre, prendre l'exemple de la manière dont est décrite la communauté des gens du voyage à Montanou notamment, cette dernière peut être décrite tantôt par sa capacité à créer de la solidarité entre ses membres, tantôt critiquée pour sa tendance à se replier sur elle-même. Il en résulte une certaine ambivalence dans le rapport que les habitants construisent avec leur quartier perçu autant comme un cocon que comme un carcan.

En effet, le quartier apporte « protection » car il constitue la dernière sphère dans laquelle il est possible de construire une identité sociale positive, mais il favorise aussi le repli sur soi, exacerbé par l'individualisme. **C'est alors la capacité à créer du lien social qui est remise en cause et qui s'exprime avec force dans les entretiens lorsque les rapports entre habitants sont décrits en termes de « tensions » que ce soit entre générations, entre voisins, entre communautés ou encore entre quartiers et sous-quartiers d'un même territoire.**

La difficulté à générer du lien social **s'exprime également dans la séparation nette entre le monde des hommes et celui des femmes sur l'espace public.**

Au-delà de la mixité sociale se pose donc la question de la sexualisation des pratiques publiques.

Les centres sociaux de Saint-Exupéry et de la Masse sont, par exemple, fréquentés quasi-exclusivement par des femmes tandis que les « cafés » sont des lieux de regroupement exclusivement réservés aux hommes.

La question de la place des femmes ne s'arrête donc pas à la frontière des quartiers :

« Quand tu marches dans les quartiers, tu vois les hommes dehors, les plus jeunes sur les places publiques, dans les cafés, dans les rues. Mais si tu regardes de plus près, derrière les façades, ce sont les femmes piliers. On porte un peu le double fardeau, le côté un peu tradition de la communauté mais ça personne ne t'en parlera trop et la stigmatisation et les préjugés. On dit c'est la norme culturelle, mais bon en fait le féminisme c'est un truc porté par certains mais dans les quartiers on n'ose pas. Moi j'ai payé le prix. J'ai quitté le quartier, j'ai coupé des liens. La réalité, c'est que dans les quartiers, ce sont les femmes qui tiennent souvent les familles ensemble, qui gèrent les thunes avec peu de moyens, qui aident les autres. Moi je suis devenue entrepreneuse, j'ai dû couper des liens et je pense qu'aujourd'hui la place des femmes dans les quartiers doit être reconnue et valorisée. Il faut les péter ces stéréotypes sous couvert de respect des traditions, de donner aux femmes les moyens de s'épanouir, et de reconnaître leur rôle essentiel dans la société, pas seulement en centre-ville bobo, dans les quartiers aussi. »

Les personnes interrogées mettent donc en exergue toute la difficulté à structurer une dynamique de cohésion sociale quand l'hétérogénéité des profils de la population ne permet pas à l'ensemble de se retrouver autour d'une identité partagée. Malgré ces récurrences, le constat ne revêt jamais une posture tout à fait fataliste et se construit dans une rhétorique de l'affirmation puis de la nuance.

Ce phénomène s'illustre particulièrement dans les discours concernant les jeunes, très présents au sein du matériau qualitatif. Ces derniers particulièrement stigmatisés pour expliciter les désagréments du

quotidien (*squat, bruit, trafic...*) sont dans le même temps « compris », à l'aune d'une réalité sociale peu favorable à leur intégration (*discrimination, chômage, échec scolaire...*).

7. Au bout des segments, l'isolement

L'effritement du lien social est un problème croissant rencontré au fil des études. Quels que soient les environnements sociaux étudiés, les zones s'étendent là où l'individualisme et l'isolement peuvent prédominer. Ces témoignages reflètent une réalité contemporaine où, malgré l'hyper-connectivité de certains, de nombreuses personnes ressentent un manque de connexion réelle et profonde avec les autres. Ils soulignent l'importance de renouer avec le lien social, pour le bien-être individuel et collectif :

« J'ai vécu dans ce quartier pendant 40 ans. Avant, on connaissait tout le monde, les enfants jouaient dans la rue. Aujourd'hui, je ne connais même pas le nom de mes voisins d'à côté. Le quartier mute, les liens se défont et ne se refont plus. »

Cet état peut être ressenti de manière aiguë par divers individus qui développent le sentiment de coexister sans véritablement vivre-ensemble :

« Avec les réseaux sociaux, on pense être connecté, mais c'est une fausse proximité. Il me manque de vraies interactions, de vraies discussions. On l'a vu avec le covid, j'ai saturé, connecté oui mais seul oui. Je cherche du dialogue moi, du contact. Les gens ne se parlent plus dans les transports, tout le monde est sur son téléphone. Où est passée notre capacité à simplement discuter avec un inconnu ? »

Ce constat est parfois appréhendé à l'aune de logiques plus sociétales comme en témoigne cet habitant du Pin :

« Je suis parti il y a une dizaine d'année, après que les conseils de quartier aient été créés ce que je voyais comme une bonne chose. Je suis revenu en 2020 et je me suis aperçu qu'il y avait de plus en plus de misère sociale et psychologique et que l'être-ensemble est de plus en plus difficile à porter individuellement et collectivement. »

Pour autant, les habitants témoignent aussi du maintien d'interactions et de solidarités de proximité :

« Montanou, ça reste un quartier d'entre-aide (...) la solidarité est encore présente. Il faut le voir pour le croire. »

Les relations de voisinage s'avèrent déterminantes tant elles conditionnent le rapport social de proximité et la perception plus globale du lien social local. Plus que la densité des services ou des commerces, ce premier lien constitue un maillon essentiel du sentiment d'intégration au quartier et plus généralement à la ville. Il peut aussi être générateur de forts ressentiments quand les conflits de voisinage, assez courants, peuvent survenir pour une multitude de raisons, allant des nuisances sonores aux litiges liés à la propriété. De manière plus large, le quartier constitue la principale « zone d'ancrage » en matière de lien social et conditionne le sentiment d'appartenance à la ville :

« on est bien surtout parce qu'on s'entend bien avec nos voisins, ils sont extra et puis on a tout à côté. On ne voudrait pas habiter ailleurs, on a un grand appartement, de la verdure et surtout on a l'entente avec le voisinage, on a l'impression de vivre entre amis, ça c'est important. »

La relation va évidemment à double sens et des tensions de voisinage peuvent entraîner des problématiques importantes comme en témoigne cette habitante de Barleté :

« Je ne pensais jamais avoir de problèmes avec mes voisins jusqu'à ce qu'ils adoptent ce chien qui aboie jour et nuit. Ça m'empêche de dormir et a sérieusement affecté ma santé mentale. »

Au bout de la segmentation se situe l'isolement. Car par-delà ceux qui ont des problèmes avec leur voisinage, vivent de manière invisible ceux qui n'ont plus de relations. L'isolement revêt des caractéristiques multidimensionnelles et percute nombre d'individus de tous les âges et de toutes les classes sociales.

L'isolement peut être physique, émotionnel, culturel ou social, et ses causes et conséquences peuvent varier considérablement.

Cette habitante vient d'emménager quartier du Pin :

« J'ai déménagé ici pour le travail, mais c'est tellement difficile de créer de nouveaux liens. Tout le monde a déjà ses cercles d'amis. »

L'isolement ne concerne pas seulement les personnes âgées comme en témoigne cette jeune maman de Rodrigues :

« Je suis une maman seule. Depuis que je suis à la maison avec les enfants, j'ai l'impression d'être coupée du monde. Les journées sont longues sans contact avec les autres. »

Cet habitant de Montanou témoigne encore :

« Depuis le décès de ma femme, les jours sont silencieux. Mes enfants sont occupés, et mes amis sont pour la plupart partis. La solitude, comment dire, c'est devenu un peu mon quotidien. Je sors faire mes courses, je me fais violence attention, mais je reste seul. »

Certains habitants sont force de proposition, c'est le cas de cet habitant de Barleté :

« Je pense qu'il y a quelque chose à repenser dans le rapport aux générations, je vois des anciens seuls, en train de marcher, de porter leurs courses et personne pour s'arrêter filer un coup de main. Je rêve de choses simples, la solidarité spontanée par exemple. »

8. La jeunesse, l'incontournable atout agenais

Agen est une ville jeune, la part des 15-29 ans est la tranche la plus importante (23,5%) contre 14% des 60-74 ans.

40% de la population a moins de 30 ans, c'est près d'une personne sur deux au sein des quartiers politique de la ville. Ils sont les premiers à revendiquer une autre place dans les quartiers, et cela de manière majoritaire :

« Quand les gens entendent le nom de mon quartier, ils pensent immédiatement à la délinquance, à la pauvreté, à la violence. Mais pour moi, c'est avant tout chez moi, l'endroit où j'ai grandi, où j'ai mes amis, ma famille, mes souvenirs. Et alors en plus quand tu rajoutes « jeunes » et que tu portes un voile, ça y est, là, tu es cataloguée, y'a pas de retours possibles. En fait les clichés, ça veut t'accrocher à quelque chose que tu n'es pas, les regards méfiants tout ça, ça renvoie le fait qu'on n'a pas envie que tu réussisses et ça quelque part, ça me motive. Parce que jeune c'est aussi dynamique, intelligent. On sait s'adapter,

on sait faire plein de choses que les adultes ne font pas, y'a du positif, c'est une question de confiance, de dialogue. Le quartier, c'est plein de jeunes qui travaillent, qui veulent s'en sortir, c'est bien sûr des problèmes mais la réussite on en parle quand ? ».

Certains habitants portent un discours négatif sur la jeunesse, miroir déformant de tous les maux sociétaux tandis que d'autres discours (parfois chez une même personne) indiquent la nécessité d'accorder une autre place aux jeunes :

« La question, c'est quelle place on laisse réellement aux jeunes, je veux dire pas la petite réunion où on demande notre avis, non l'espace où l'on décide vraiment où l'on prend des décisions, où l'on nous fait confiance sans avoir le sentiment qu'on veut nous emmener quelque part où l'on n'a pas envie d'aller. »

Beaucoup d'habitants réclament d'aller plus loin au cœur des quartiers comme cette habitante de Barleté :

« Les propositions pour les jeunes sur les quartiers c'est limité quand même, c'est pour les plus petits mais franchement c'est un peu mort, c'est des activités, c'est loin, tu t'inscris, ce n'est pas du spontané, ça marche pas leur truc. »

La jeunesse et notamment la tranche 15-29 ans semble donc un axe fort à investir à la fois sur l'espace public et à travers les structures de participation citoyenne que sont les centres sociaux. Cela n'implique pas forcément d'intégrer des animations à des « pôles jeunesse » au sein des structures **mais bien de considérer les jeunes adultes comme des citoyens à part entière pouvant intégrer des démarches participatives à l'échelle locales et s'emparer de certains sujets qui les concernent directement.**

Cela est d'autant plus vrai à Montanou, quartier dont 50% de la population a moins de 30 ans.

B. Une participation citoyenne à construire

La première grande partie a d'ores et déjà mis en avant des pistes de propositions qu'il est difficile de déconnecter de la parole-diagnostic des habitants.

En résumé, les habitants formulent des demandes simples : **vivre en sécurité, dans un environnement propre et accueillant (espaces verts) avec des facilités de déplacement et l'accès.** S'ils formulent des demandes spontanées majoritairement liées à l'amélioration de leur qualité de vie, les préconisations sont plus difficiles à identifier et les propositions concernent plus majoritairement le renforcement de l'action publique (« plus de moyens ») sans pour autant cibler des actions spécifiques. Il ressort néanmoins de cette exploration trois pistes complémentaires.

- **Le plébiscite pour le « aller-vers »**

Le « aller-vers » n'est pas une antienne institutionnelle, c'est également un discours porté par certains habitants comme l'exprime un habitant du Pin :

« Oui évidemment, il y a des gens à la rue, des gens qui cherchent leur dose, mais la question c'est qu'est-ce qu'on fait, on les pointe du doigt comme des parias ou on essaie de faire quelque chose ou un truc encore plus fou, d'aller à leur contact ? »

Nous l'avons dit, les espaces publics sont des lieux de rassemblement et de nombreux agénais louent le niveau d'équipement notamment dans les quartiers. Cet habitant de Montanou et militant associatif voit dans ses lieux autant de ressources pour agir avec les publics :

« Les habitants, il faut aller les chercher là où ils sont, ce n'est pas compliqué. C'est le problème des services publics en France, on attend que les gens rentrent et comprennent tout. Mais à Agen, on a des gens qui débarquent, qui arrivent d'autres pays et quand ils rentrent quelque part, ils ne comprennent pas ce qui leur arrive. Et même moi, je suis là depuis 40 ans et je ne sais pas comment tout fonctionne. Il faut aller voir les gens, repartir de leur réalité, de leur logement, de leur petit problème et sans les mépriser, c'est comme ça qu'on créera du lien pas autrement. »

- **Une forte demande des parents autour de la question de « l'enfant » et de son éducation**

Le jeu est un élément fondamental du développement de l'enfant et peut aussi servir d'outil précieux pour la parentalité.

En effet, il ne s'agit pas seulement d'une activité récréative pour l'enfant, mais aussi d'un moyen pour les parents de se connecter, d'éduquer et de soutenir le développement de leurs enfants de manière ludique.

C'est un premier levier pour les équipes afin de construire avec les parents des projets structurants.

« J'ai grandi avec l'idée que la maternité serait naturelle, instinctive. Pourtant, dès la naissance de mon premier enfant, je me suis sentie dépassée. Entre les conseils contradictoires des uns et des autres, et la pression sociale pour être une 'bonne mère', je me suis souvent sentie isolée et incomprise. »

La réussite scolaire est un enjeu majeur pour tous les parents quelles que soient les classes sociales. Les familles de classes populaires accordent plus de confiance en l'institution scolaire dans la capacité de faire réussir leurs enfants. C'est encore plus le cas concernant les familles primo-migrantes qui sont paradoxalement moins angoissées par la réussite scolaire de leurs enfants.

La ville, qui porte **une action volontariste en matière de réussite éducative** peut s'appuyer sur un levier extrêmement structurant pour coordonner les actions sur les quartiers.

- **La rénovation urbaine, enjeu structurel et structurant**

Si l'on en juge au nombre d'extraits d'entretiens mettant en avant les effets bénéfiques des programmes de rénovation urbaine sur le cadre de vie, on peut en conclure que l'impact de la politique de la ville sur l'amélioration de la vie quotidienne des habitants est incontestable.

Par ailleurs, les actions visant à désenclaver les quartiers, que ce soit par l'aménagement de voies de circulation ou par l'amélioration des équipements de transport, la densification des équipements de proximité engendre également des retours plutôt positifs.

L'axe d'amélioration, si l'on permet ici une légère digression semble plus porter sur la capacité des actions de la politique de la ville à structurer les logiques partenariales intégrant pleinement les centres sociaux dans leur rôle plus opérationnel d'interface auprès des acteurs de terrain.

Ce constat n'en reste pas moins utile dans la perspective des futurs chantiers « Parc Matthieu, Rodrigues, quartier du Pin » auxquels il faudra ajouter **des effets de proximité** sur des quartiers qui restent toujours à taille humaine et **permettent la valorisation de l'action incitative en matière de coopération territoriale et de citoyenneté de proximité que doivent porter les centres sociaux en relation avec les différents acteurs de terrain.** Car il convient d'admettre que c'est sur les aspects proprement urbanistiques des programmes de rénovation et de réhabilitation que l'action positive des

pouvoirs publics est la plus souvent reconnue. Ces projets doivent être une occasion de répondre à des besoins toujours plus prégnants et de **donner une autre place aux centres sociaux comme opérateur stratégique de la démocratie participative mais également à la politique de la ville dans son ensemble comme interface mieux repérée et plus centrale.**

Ajoutons à ces éléments que **les centres sociaux ne sont pas décrits par les habitants usagers comme ayant la capacité de changer les choses en profondeur mais plutôt, dans la possibilité qu'ils offrent de rendre plus supportable les conséquences de mécaniques ségrégatives.**

Outre les éléments permettant de juger de l'appréciation de l'action publique sur les sites observés, les entretiens ont aussi permis de faire émerger un certain nombre d'attentes vis-à-vis des pouvoirs publics qui convergent toutes vers la nécessité de ne pas se limiter à une intervention purement technique qui se concentrerait simplement sur la rénovation des espaces extérieurs et la construction d'équipements.

Si l'engagement des élus sur le terrain est cité à plusieurs reprises comme un élément positif, les **attentes exprimées se cristallisent donc assez logiquement sur l'amélioration des difficultés soulevées par ailleurs, dont les principales sont : lutter contre la délinquance et les incivilités en renforçant la présence policière, agir sur le déficit de lien social en soutenant les associations, investir sur l'entretien des sites et sur le maintien de la propreté.**

Sur ce dernier point, on connaît la difficulté des pouvoirs publics à intervenir de manière globale sur un territoire en raison des limites de compétences selon les principes de respect de la domanialité.

Pour finir, les acteurs locaux, qu'ils soient élus ou professionnels de terrain semblent s'accorder pour que **soit mise en place une véritable politique de participation des habitants au choix concernant l'avenir de leurs quartiers dans le cadre de la politique de la ville.** La majorité des entretiens laisse en effet sous-entendre que les dispositifs de concertation ont les plus grandes peines à capter les habitants (malgré la mobilisation de certains d'entre eux autour de collectifs et d'associations) qui sont, dès lors, très largement critiqués.

Les difficultés à mettre en place une réelle concertation peuvent ainsi renforcer un sentiment d'abandon du quartier par les pouvoirs publics et créent parfois une frustration de la part des habitants, voire un désengagement de ces derniers, alimentant le cercle vicieux de la « non participation ».

Pour parvenir à le transformer en cercle vertueux, il semble donc nécessaire de repenser la participation afin de mettre en cohérence la politique de la ville et les attentes des habitants en reconnaissant par exemple, que le problème majeur ne se formule pas au niveau du bâti mais au niveau des relations entre les populations dans un contexte général de paupérisation des quartiers.

Reste que la difficulté à construire la concertation avec les habitants n'est pas spécifique aux quartiers sensibles et se retrouve au sein de territoires aux profils variés. La réflexion doit aboutir à **redéfinir le cadre de la participation et construire des outils de concertation adaptés.** Le rôle des centres sociaux a été redéfini dans le cadre d'une nouvelle gouvernance qui reste à construire avec l'ambition de faire fonctionner des temporalités dissonantes, la satisfaction à court terme des revendications des habitants en termes de « paix sociale » et la réalisation à long terme des objectifs de mixité sociale et de « vivre ensemble ».

- **Vous avez dit centres sociaux ? Perception du centre social MPT Saint-Exupéry :**

Le centre social Saint-Exupéry est d'abord perçu comme le centre-social de Tapie. Malgré des animations décentralisées à Rodrigues et Barleté, notamment durant les vacances (auberges espagnoles, animations jeunesse), les « non usagers », qui représentent une part très importante,

expriment de manière récurrente « *qu'il n'y a pas de centres sociaux pour eux* », regrettant pour ceux qui repère la structure rue Louis Lavelle, « *de devoir se déplacer pour les démarches administratives* ».

Car le centre social est d'abord perçu pour le volet « aides », d'autant plus renforcé qu'il est la seule des 3 structures municipales à proposer un accompagnement sur le volet emploi - et « papiers », très loin de ses missions premières.

Ce résultat revêt une forme de logique alors **que l'évaluation met en avant que 91% du flux du centre social concerne ce type de réponses.**

Cette mission est par ailleurs très personnalisée et les habitants vont plus « voir H. ou M. » qu'ils ne se rendent au centre social.

Cela génère des formes de tensions qui ont été les plus empiriquement palpables, et qui semblent tenir à la fréquentation très majoritaire de l'équipement par des populations étrangères ou issus de l'immigration.

Ces inférences erronées constituent le terreau de propos racistes et antimusulmans assumés et décomplexés, assez nombreux à l'échelle des zones pavillonnaires mais aussi à l'échelle des ensembles HLM, fustigeant la manière dont les aides « *sont distribuées au mauvais endroits* ».

Par respect pour les personnes ainsi pointées du doigt, les extraits d'entretien relatifs à cet aspect ne sont pas retranscrits. Certains sont plus insidieux et suggèrent des formes multiples de distinction, « *je ne suis pas comme eux* » ou encore « *je n'ai pas de difficultés personnellement* ». **On se trouve alors très à distance des ambitions de vivre ensemble, d'animation du lien social local et de pouvoir d'agir à l'échelle collective.**

Dans le même temps, les usagers du centre social constituent un noyau d'habités constitué essentiellement de femmes qui décrivent le centre social comme une « famille » et se déclarent satisfait des « activités » proposées.

La MPT Saint Exupéry fait face à une triple difficulté :

- de repérage de ses missions de centre social,
- de déploiement de son impact sur l'ensemble de son périmètre d'intervention
- de mise en lien de population aux réalités sociales très segmentées.

Le positionnement et le repérage du centre-social constitue donc un travail de longue haleine tant la confusion transpire dès lors qu'il s'agit de mobiliser un projet de proximité à vocation démocratique portant l'ambition de créer du commun.

En cela, le diagnostic porte un dernier paradoxe, celui de l'impérieuse nécessité de retisser du lien entre les populations d'une part et celui de la faible demande spontanée de projets citoyens.

Autrement dit, le besoin de centre social n'a peut-être jamais été aussi fort tandis que la demande souvent individuelle devient de plus en plus difficile à transformer en projet collectif.

- **Agir ensemble :**

Tous les éléments de diagnostic sont réunis au sein de la ville pour mettre en avant comment la segmentation sociale participe de la création de « zones de relégation », induites à partir des quartiers plus favorisés (à l'échelle de l'agglomération), puisque ces mécanismes de production d'inégalités, d'enfermement et de discrimination sociales et ethniques trouvent leur origine au sommet de la hiérarchie sociale de la structure urbaine et se répandent au cours d'un processus en « cascade ».

Rien n'est plus simple que de mettre en place, positionner des dispositifs plus ou moins innovants, tous animés par les meilleures intentions, notamment de ceux et celles qui les font vivre. Tout autre chose est de faire en sorte que les actions conduites puissent contribuer à réduire ou au moins limiter les inégalités sociales et à donner une réelle place aux habitants.

En ce sens, engager une réflexion globale sur la place de l'habitant et sur le renforcement du lien social local, fait écho à une volonté politique forte de ce territoire de penser l'avenir en s'appuyant sur des formes multiples de mixité sociale réelle.

S'engager quotidiennement pour proposer des solutions adaptées induit cependant de nombreux défis :

- **Le premier est de faire de la prise en compte des besoins un enjeu global dans le développement territorial**, émancipé des logiques « circulaires » intra-dispositifs qui finissent pas « nourrir » le système plus que les habitants.
- **Le deuxième défi tient dans la valorisation d'une identité territoriale en développant un projet adapté à chaque centre social**. Il s'agit donc, aussi, de mobiliser les ressources citoyennes des habitants, c'est-à-dire de leur reconnaître une vraie place, pour leur permettre de tenir notamment leur rôle de parents, de citoyens, d'acteurs dans un contexte de perpétuelles mutations. Pour cela, il faut des structures plus autonomes, organisées autour du triptyque « habitants, élus, partenaires ».
- A ces deux premiers défis s'ajoute celui de la coopération pour garantir in fine une autonomie dans l'évaluation et l'analyse des besoins. L'évaluation implique un partenariat fort en tant que levier pour construire des liens opérationnels entre les partenaires. Mais le partenariat ne consiste pas seulement à se réunir autour d'une table. Il s'agit, comme chacun sait, de construire l'animation d'une réelle politique territoriale autour d'une démarche partagée.

C. CONCLUSION ANALYSE GLOBALE :

La présentation succincte des données froides et mise en perspectives des poches de précarités à l'aune des périmètres d'intervention du centre social en mettant en perspective des écarts territoriaux parfois marqués.

L'analyse sociologique a permis de démontrer que ses logiques de précarisation sont renforcées par des mécanismes de segmentation et de stratification sociales, conséquence de mécanismes « d'entre soi sélectifs ».

Ces mécanismes sont renforcés par l'avènement d'une société de l'individu qui peine à définir du commun. Ce phénomène global est présent partout sur le territoire national (et plus largement) mais prend une configuration toujours particulière eu égard à l'Histoire du territoire et des logiques de construction toujours spécifiques des quartiers. A Agen les quartiers sont constitutifs de l'Histoire même de la ville.

Politiquement, une attention particulière a toujours été portée, les quartiers ont leur histoire et leurs évolutions propres.

Parmi eux, **Rodrigues est également un quartier qui se transforme, décrit comme plus calme mais également avec un besoin de renforcement du lien social** qui s'est perdu avec en filigrane, le départ de figures tutélaires qui incarnaient le vivre-ensemble à l'échelle locale. **Les habitants réclament plus de service public de proximité en même temps que la question des transports et du stationnement**

émerge fréquemment. C'est aussi le quartier où la question de l'insécurité apparaît régulièrement tout comme celle assez prégnante de l'isolement.

La spécificité de Rodrigues est enfin la proximité de zones plus pavillonnaires, dès la rue Paganel et la séparation très nette que les ensembles urbains dessinent, comme si la proximité ne permettait plus de rapprocher les personnes et de dessiner un sentiment commun d'appartenance.

L'enjeu sera d'associer les futurs développements à une politique de service de proximité et de redynamisation du lien social.

Barleté a pour caractéristique de vivre en son sein un profond sentiment d'abandon tandis que ce quartier est invisibilisé à l'échelle des autres habitants.

Si Montanou suscite diverses formes de rejets, **Barleté indiffère.**

Les habitants se sentent à la fois assignés dans un espace relégué (quelque part, Montanou capte l'énergie publique à leur détriment) tout en étant abandonnés par les pouvoirs publics.

Le quartier se caractérise par une plus faible appropriation de l'espace public. Il semble être une zone prioritaire de redynamisation.

L'espace public est peu approprié sinon par des groupes de jeunes hommes. Les habitants axent leur demande sur le manque de propreté et sur un sentiment d'insécurité important.

Ajoutons que la cité de Passelaygue présentent également :de nombreux indicateurs de précarité et d'isolement : revenus médians faibles avec une majorité de bas revenus, de familles nombreuses, une forte proportion de mineurs et de personnes seules, une forte proportion d'étrangers et de différentes communautés, ce qui peut **générer des tensions localisés intra-quartier**, à distance de maisons privées qui ne sont, comme partout dans cette zone, jamais loin géographiquement mais très distantes socialement.

Ces résultats donnent du sens au périmètre du centre social mais permet également de mesurer le défi en matière de développement social local.

Ce travail de concertation, malgré nombre de constats critiques aussi liés à la dimension exutoire de l'exercice, **montre le caractère « positif » des territoires et des quartiers qui ne sont pour autant jamais décrits comme des lieux sans avenir.**

Cela interroge *de facto*, la capacité publique à prendre en compte et accompagner les énergies locales.

Les éléments recueillis montrent le travail qu'il reste à fournir pour toucher les habitants, pour appréhender la complexité de leurs problématiques et leur permettre d'agir.

L'ampleur des efforts en termes d'action de la ville d'Agen sur les quartiers est à saluer et revêt un enjeu identitaire constitutif : Agen vit par et à travers ses quartiers. Cette intention doit ainsi s'accompagner d'une démarche de développement social forte, partagée et surtout élargie au sein de laquelle les centres sociaux jouent leur rôle de lien territorial et de démocratie locale. Pour faire face aux évolutions d'une société dont les quartiers ne font que cristalliser un certain nombre de problèmes, **les centres sociaux constituent un levier essentiel même s'ils ne peuvent y apporter qu'une réponse forcément parcellaire.** C'est le maintien du rôle de « quartier intégrateur » qui est en jeu.

D'autant que l'école, au cœur des préoccupations dans les discours recueillis, est positionnée au cœur de la stratégie municipale.

Dans ce contexte, **les centres sociaux doivent jouer un rôle essentiel dans le prolongement d'une politique de la ville qui se voudra plus centrale.**

Avec un périmètre plus étendu, ils doivent être à la fois des relais opérationnels sur les quartiers mais aussi un lien en matière de prolongement territorial. Cela apparaît d'autant plus indispensable que le centre social ne peut enrayer complètement des mécaniques qui outrepassent ses capacités structurelles.

Les discours univoques et péremptoirs sur l'inutilité de la politique publique souffrent d'une insuffisance intellectuelle. Ils se cantonnent à des constats bruts, sans considération de l'accélération considérable, dans les zones « délaissées », de l'aggravation des problématiques sociales. Pour faire face à ce discours stigmatisant, il convient néanmoins de ne pas le renverser complètement, de comprendre et d'accepter les limites des projets mis en œuvre à l'aune des possibilités d'impacts raisonnables que doivent être ceux des centres sociaux tout en fixant des ambitions élevées au regard des moyens déployés.

4. Les problématiques/besoins dont souhaite s'emparer la structure à travers son projet social

Cette partie ne vise pas à répéter les mécaniques déjà repérées plus haut autour desquelles les spécificités du périmètre d'intervention ont déjà été extraites notamment en matière de propreté et de cadre de vie, de sentiment de déclin ou d'insécurité ou encore de besoin et de possibilité en matière de lien social.

Elle a pour vocation d'insister sur des points d'ancrages spécifiques qui permettent définir les premiers contours du futur projet social. Ainsi l'équipe a balisé des enjeux spécifiques relatifs au projet de la structure à savoir :

- Le repositionnement de l'accueil : **par effet de glissement et au regard d'un flux administratif qui représente plus de 90% des usages du centre social, un travail de déconstruction doit s'opérer afin de distinguer ce qui est de l'ordre des missions d'écrivain-public/médiation administratives des missions centrales d'accueil d'un centre social en lien avec les habitants et les partenaires.**
- L'interaction inter quartier : **le centre social n'est pas perçu comme un lieu ressource sur les quartiers de Barleté et de Rodrigues en dehors des usagers actuels qui demeurent peu représentatifs. L'enjeu est donc de repositionner le centre social à l'échelle de son périmètre d'intervention en proposant des lieux d'ancrage.**
- Le repérage du centre social : **Cette identification doit renforcer la MPT St Exupéry comme relais de lien social, d'animation sociale de proximité et d'accompagnement à l'émancipation citoyenne sur la base de dynamiques socio-culturelles.**
- Un projet famille renforcé : **le projet famille veut s'appuyer sur plus de partenariat de proximité afin d'impulser une dynamique d'élargissement des publics, à l'échelle des différents périmètres d'intervention, mais également des personnes captées par la structure, les hommes et/ou les pères notamment.**

- La réussite éducative comme finalité de l'accompagnement à la parentalité: **continuer à mobiliser les leviers (jeux, groupes de parole, ...)** qui peuvent être renforcés dans le cadre du nouveau contrat de projet en lien avec les dispositifs spécifiques et la constitution à venir d'un véritable pôle réussite éducative en lien avec le service jeunesse et périscolaire
- La réhabilitation Rodrigues comme opportunité collective d'agir: **le diagnostic a montré comment les projets structurants, reconfigurent tout à fait la manière de vivre et de penser le quartier. En cela, l'accompagnement social de cette mutation constituera un véritable atout en matière d'animation de la vie sociale.**

- **Les points forts et les faiblesses du territoire**

POINTS FORTS	Commentaires	FAIBLESSES	Commentaires
Implantation historique du centre social	Le centre social en tant que tel est repéré par les habitants en tant que lieu physique.	Périmètre constitué de plusieurs quartiers, les habitants ne s'approprient pas le centre social implanté sur le quartier de Tapie comme « leur » centre social.	Certains habitants de Rodrigues et d'autres de Barleté expriment leur souhait « de bénéficier également d'un centre social » alors que l'équipement existant inclut ces quartiers dans son périmètre d'intervention. Les zones pavillonnaires se tiennent à distance du centre social.
Pluralité de publics	Chaque quartier bénéficie d'une histoire particulière mais la composition urbaine mêlant souvent habitat collectif et habitat individuel offre des perspectives en matière mixité sociale.	Sentiment d'insécurité	Ce sentiment est notamment marqué à Rodrigues et Barleté mais également sur de nombreuses zones pavillonnaires. Comme ailleurs, le soir est une période source d'inquiétude en lien notamment avec le manque d'éclairage public.
Présence de zones de solidarités locales	Des principes de solidarités existent via les conseils de quartiers de manière hétérogène mais également au sein de chaque périmètre. Ils se fondent sur des logiques historiques d'appartenance au quartier mais également selon des	Segmentation sociale encore importante	Le périmètre englobe des réalités très différentes qui ne se côtoient pas. Les quartiers eux-mêmes ne sont pas homogènes. Le périmètre de Saint-Exupéry constitue une réelle mosaïque avec de nombreux espaces d'entre-soi et moins de relais en matière de lien social

	principes d'origine migratoire.		(disparition des figures tutélaires).
Espace public bénéficiant d'équipement	L'espace public bénéficie d'équipements notamment à vocation sportive.	Faible appropriation de l'espace public	Le tissu associatif demeure fragile et l'espace public est relativement peu investi par les habitants, plus particulièrement à Barleté et par les habitants des zones pavillonnaires.
Projet d'aménagement urbain	Le réaménagement urbain du quartier de Rodrigue sera un levier structurant pour dynamiser le projet social		

Quartier Rodrigues/Barleté 2024 – Structuration du quartier

• Résidences Sociales Agen Habitat
 • Equipements sportifs
 • Ecoles - Collèges
 • ALSH RECREE
 • Régie de Quartier
 - PRE
 Salle d'animation
 Barleté - ancien EPN
 Crèche

TAPIE-CHABAUD
 Prise en compte de l'offre aux abords du Quartier :

- Un CMS
- Un centre social
- Une maison de retraite:
- Un espace numérique
- Un accueil postal
- Habitat social Chabaud

Un tissu associatif à proximité immédiate

OSA
 BEBE DU COEUR
 TOM ENFANT PHARE
 MAISON DE L'EUROPE
 LES EVS
 CLUBS SPORTS COMBAT
 ...

- **Modalités de consultation des habitants et des partenaires pour rédiger le projet**

Mise en place d'ateliers participatifs en 3 étapes :

- **Ateliers évaluation**
- **Ateliers perspectives**
- **Ateliers écrites**

5. La démarche d'évaluation

5.1 Un choix méthodologique centré sur l'évaluation de l'utilité sociale

La démarche d'évaluation conduite s'est appuyée sur la Méthode Yves Macquet.

Cette dernière fut expérimentée avec :

- Des centres sociaux de la Loire et de la Haute-Loire et la Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Loire / Haute Loire, dans le cadre de Dispositifs Locaux d'Accompagnements (DLA) avec ELO / France Active Loire et CIPRO 43
- Des centres sociaux de la Dordogne et la Fédération des centres sociaux du Périgord
- Des centres sociaux de Paris et la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris
- Des centres sociaux du Rhône
- Des centres sociaux de la Savoie

Cette évaluation, mesure l'impact social et l'utilité sociale : ces notions ont fait leur apparition depuis quelques années au sein du réseau des centres sociaux. Au croisement des enjeux d'évolution des modèles socio-économiques des centres sociaux, des modes de relations avec les pouvoirs publics, de l'implication dans la politique d'animation de la vie sociale de la Branche famille de la CNAF, le sujet est aujourd'hui prégnant dans l'actualité des centres sociaux ».

Introduction du document de synthèse de la journée « *capitalisation des démarches d'évaluation de l'utilité sociale – impact social des centres sociaux, 6 février 2020* » organisée par la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF).

La loi de l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 est inspirée des écrits de l'économiste Jean GADREY : « Est d'utilité sociale l'activité d'une organisation de l'économie sociale qui a pour résultat constatable et, en général, pour objectif explicite, au-delà d'autres objectifs éventuels de production de biens et de services destinés à des usagers individuels, de contribuer à la cohésion sociale (notamment par la réduction des inégalités), à la solidarité (nationale, internationale, ou locale : le lien social de proximité), à la sociabilité, et à l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (dont font partie l'éducation, la santé, l'environnement, et la démocratie) »

La notion d'impact social a été notamment définie par le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire en 2011 : "L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général.

Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, il est issu de la capacité de l'organisation (ou d'un groupe d'organisations) à anticiper des besoins pas ou mal satisfaits et à y répondre, via ses missions de prévention, réparation ou compensation. Il se traduit en termes de bien-être individuel, de comportements, de capacités, de pratiques sectorielles, d'innovations sociales ou de décisions publiques."

A ces éléments de compréhension, on peut ajouter la grille de lecture proposée par Yannick Blanc : « L'impact social est généralement défini en référence à quatre éléments clés :

- La valeur créée grâce à l'activité d'une personne

- La valeur constatée par les bénéficiaires et toutes les personnes concernées
- Un impact comprenant les effets à la fois positifs et négatifs
- Un impact jugé par rapport à un point de référence correspondant à ce qu’aurait été la situation sans l’activité proposée ».

Concepts peu stabilisés, nous considérerons ces deux notions d’impact social et d’utilité comme synonymes.

5.2 A propos de l’évaluation

Pour les évaluations, **principalement, quatre méthodes sont mises en avant** :

- 1/ La récolte de la parole pour connaître les effets directs et indirects d’une action ;
- 2/ Des indicateurs, à décomposer en critères (cet outil en est l’illustration) ;
- 3/ La monétarisation, qui consiste à mesurer les coûts évités et les revenus générés ;
- 4/ La comparaison de groupes témoins.

Cet outil d’évaluation est donc utilisable pour les centres sociaux :

- Comme base de réflexion dans le cadre du renouvellement d’un projet social : c’est l’outil utilisé pour évaluer le projet social précédent ;
- Comme support d’une démarche de réflexion collective entre centres sociaux et leurs partenaires.

Un double intérêt :

- Pour une appréciation à un instant T.
- Pour une reprise et une comparaison quelques années après.

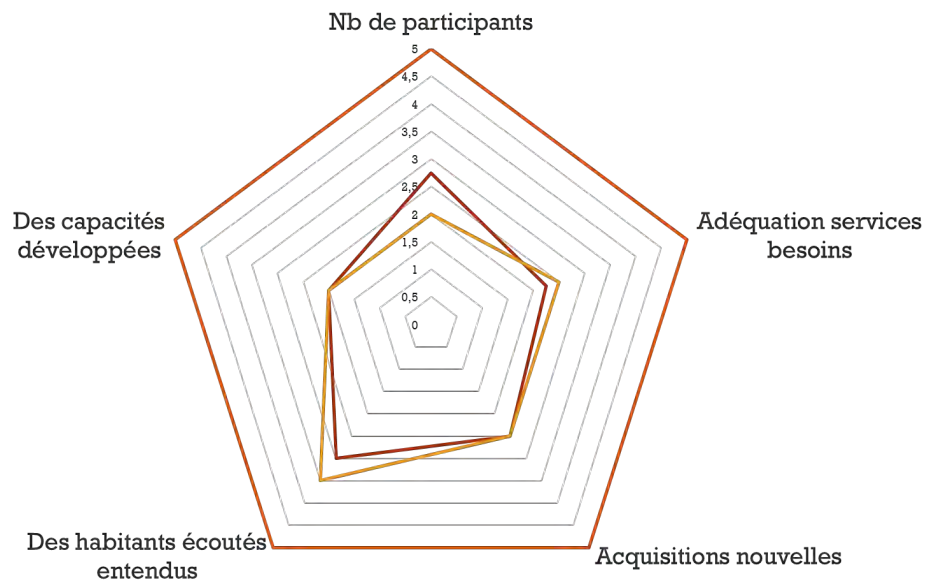
L’évaluation prend alors tout son sens et permet de suivre les évolutions dans le pilotage du centre social.

Cet outil est ici proposé comme outil d’évaluation du projet social.

Reconnaissance des personnes – Epanouissement et émancipation	1 / Vitalité du centre social : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelle évolution du nombre de participant.es ? (Nombre et évolution des adhérent.es depuis 5 ans ? ▪ Elargissement ou pas du type de publics accueillis ?. ▪ Comment se fait l’évolution : augmentation, diminution ?
	2/ Est-ce que le centre social vérifie régulièrement l’adéquation de ses services aux besoins des habitant.es ?
	3/Pour leur vie de tous les jours, le centre social contribue-t-il à des acquisitions nouvelles pour les habitant.es : nouvelles compétences, nouveaux savoirs ? (Numérique, écriture, lecture...)
	4/Par le savoir-faire du centre social (accueil, accompagnement...), estimons-nous que les habitant.es sont écouté.es, entendu.es, gagnent en confiance ? Et comment cela se manifeste-t-il du côté des habitant.es ?

5/Participer au centre social développe-t-il des capacités pour les personnes ? C'est à dire de la prise de parole en groupe, de l'action en collectif, de l'esprit critique développé, du recours au droit ? De façon complémentaire, estimons-nous que le centre social joue un rôle dans le développement des personnes ?

Reconnaissance des personnes- Epanouissement Emancipation



Commentaires :

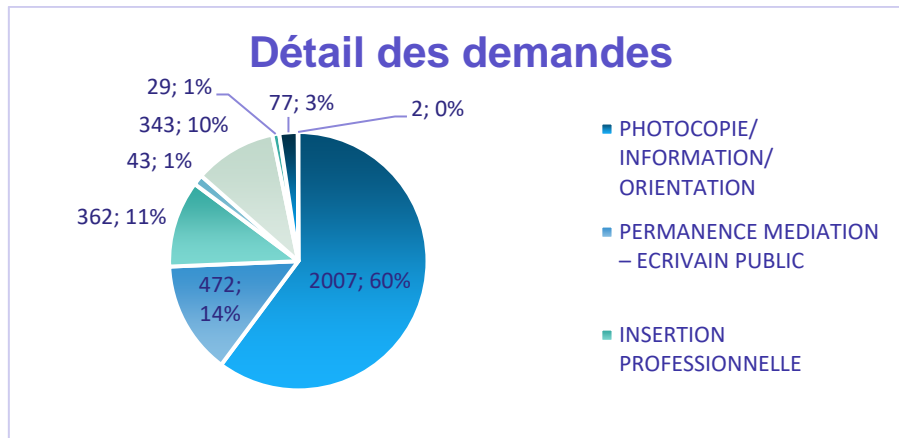
Le nombre de participant est perçu comme globalement faible avec une note de 2,75/5 et 2/5 attribuée par les équipes et les partenaires.

Cet écart correspond au biais généré par un flux administratif important, nous y reviendrons.

La très forte proportion de démarches administratives assez éloignées du cœur de missions des centres sociaux joue en effet un rôle de miroir déformant en matière de bilan quantitatif.

Ainsi, le bilan AGC 2022 fait apparaître un nombre de personnes différentes accueillies par le centre social dans l'année de 3335, ce qui peut sembler indiquer un volume très important de l'accueil du centre social en dépassant plus de 50% de la population locale.

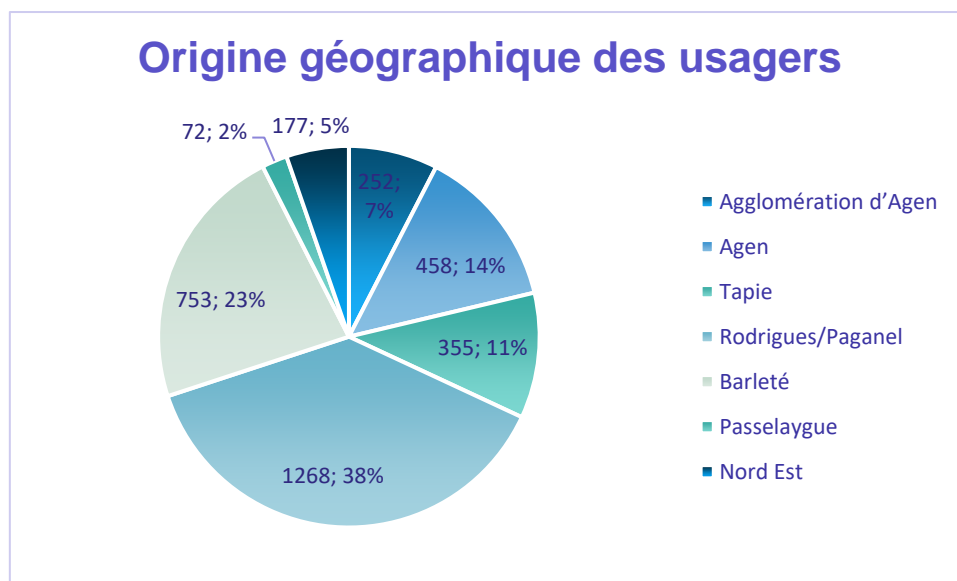
Deux éléments viennent objectiver les chiffres. Le « bouche à oreille » relatif au niveau des services de Médiation – Ecrivain Public et la gratuité des photocopies génère une attractivité forte qui représente **91% du public accueilli au centre social. Les seules photocopies représentent 2007 personnes sur les 3335 précitées soit plus de 60% du flux.**



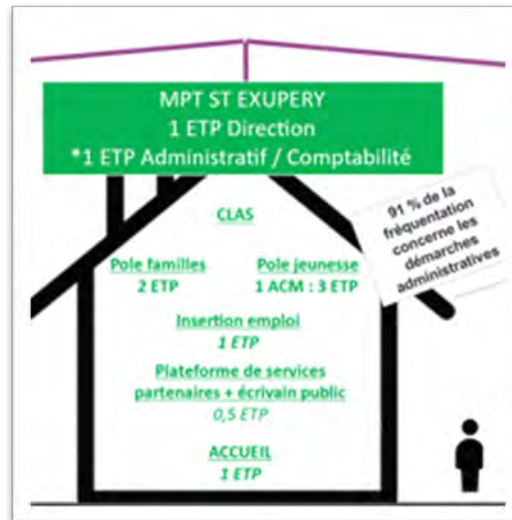
Second éléments, 27% des publics accueillis résident en dehors du périmètre d'intervention du centre social quand pour une catégorie de personnes en provenance d'Agen.

Notons concernant l'origine géographique la proportion importante d'utilisateurs en provenance de Rodrigues et Barleté et la sous-représentation des habitants de Tapie.

Ce résultat fait écho au diagnostic dans l'analyse du sentiment paradoxal des habitants des quartiers de Rodrigues et Barleté de ne pas bénéficier de « leur centre social » en proximité tandis que la structure implantée à Tapie n'impacte guère en proximité.



L'étude de pénétration doit également être rapportée au volume d'ETP déployée soit 1 ETP pour 500 habitants environ, ce qui représente le meilleur ratio ETP/habitant des 3 centres sociaux.



L'analyse du volume d'adhérent demeure donc, dans ce contexte singulier, l'indicateur le plus fiable de pénétration en matière d'évaluation de l'impact social.

258 adhérents sont recensés (contre 241 en 2021) parmi lesquelles **60 adhésion jeunes et 113 au CLAS**. Ce chiffre doit encore être pondéré si l'on se réfère au nombre d'adultes adhérent parmi lesquels les adhérents familles qui représentent en tout 50 personnes soit 0,7% de la population, exclusivement des femmes qui participent à des « auberges espagnoles » (210 participation, 45 femmes et 165 enfants) et à des activités et ateliers (106 participations, 32 femmes et 74 enfants). Si les adhésions à l'ACM et au CLAS sont équilibrées concernant le genre, aucun homme ne fréquente les activités proposées par ailleurs par le centre social.

Au final, l'adéquation entre service et demande peut apparaître forte, elle l'est moins entre service et besoin (notes de 2,25 et 2,5). On peut suggérer une note bien moins élevée dès lors que serait mesurée l'adéquation avec les missions fondamentales d'un centre social.

La tranche d'âge des 18-25 ans est très peu représentée en même temps que la part d'accueil d'adolescents est relativement faible. Cela s'explique un accueil en ACM qui limite par définition le volume de jeunes pouvant être accueillis.

La politique jeunesse des centres sociaux a été pointée comme structurellement « bloquée » et doit basculer d'une logique ALSH pré-ado vers une logique d'animation socio-culturelle qui consiste à former de futurs citoyens à la participation locale et à la démocratie participative.

Au-delà des questions de volume et de typologie des publics accueillis, les usagers du centre social se sentent globalement écoutés et entendus (note de 3 et 3,5), résultat renforcé par les usagers les plus assidus bien que des tensions aient pu être observés durant le renouvellement du contrat de projet.

La question des acquisitions nouvelles et des capacités développées sont perçus comme des axes de progression importants (note de 2/5 et de 2,5/5), cela du fait d'une relation assez directe « je demande-j'ai » qui entretient plus la satisfaction liée à la « consommation » d'activité qu'au renforcement des compétences démocratiques et à l'émancipation des habitants.

D'autant que les habitants ne se positionnent pas réellement sur la nécessité de développer des capacités, moins encore sur la manière dont la structure peut de manière plus générale répondre à des besoins plus généraux en lien avec quelque politique publique.

C'est de manière fort logique, le sentiment de réponse aux besoins individuels et du groupe d'usagers qui prime avec une forte confusion entre demande et besoin. Pour aller plus loin, le terme de besoin,

confondu et mal défini, devient un « fourre-tout » une catégorie figée attachée à un public et un territoire. Ce constat génère deux réflexions supplémentaires :

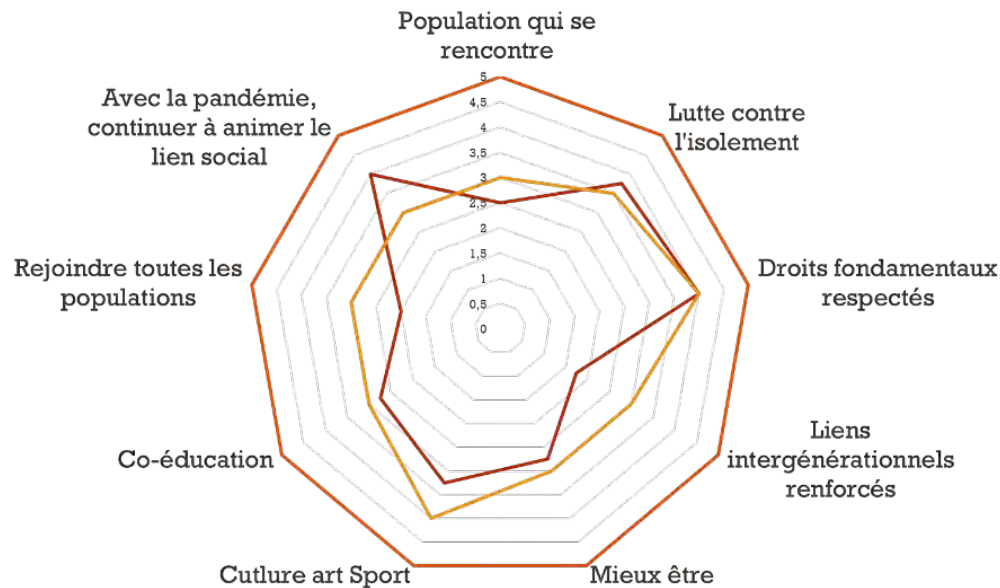
- Le lien entre « publics fragiles » et pouvoir d’agir doit être appréhendé finement afin de bien définir ce que l’on entend par autonomie et par accompagnement. En filigrane, une question devient centrale : « **Comment penser le pouvoir d’agir des populations les plus fragiles (besoins primaires) ?** »
- Il existe une antinomie entre publics et territoires qui peine à être prise en compte (un territoire ne correspond pas à un public qui lui-même ne correspond pas à une problématique).

En synthèse, des noyaux durs d’usagers sont satisfaits de l’accueil, assez faibles en nombre, décrivent le centre social comme une famille, s’en empare même parfois jusqu’à développer un réseau d’entre-soi qui peut indirectement limiter d’autres adhésions.

Ces publics ne sont pour autant pas représentatifs de l’hétérogénéité des publics du périmètre du centre social. Il existe également une dissonance entre les propositions et les services rendus par le centre social et le cœur de métier et l’usage social de la structure tel que défini par la circulaire CNAF des centres sociaux.

Contribution au faire ensemble / vivre ensemble	1/Par ses actions, le centre social favorise-t-il la rencontre de la population ? (Cf. statistiques des adhérent.es / participant.es. Brassage et rencontre de toute la population du territoire)
	2/ Participer au centre social permet-il de lutter contre l'isolement ? (Cela se mesure aussi dans le temps)
	3/Au centre social, les droits fondamentaux des personnes sont-ils respectés ? (Et est-ce que le centre social accompagne des personnes dans le cadre du recours aux droits ? ...)
	4/ Par l'action du centre social, les liens intergénérationnels sont-ils renforcés ? (Brassage de population entre les âges)
	5/L'action du centre social permet-elle un mieux-être de la population (ou meilleure santé) ? Comment cela se traduit-il ?
	6/La culture, les arts et le sport sont trois leviers d'action du centre social : quels en sont les résultats ? (Cela se mesure dans le temps)
	7/Le centre-social facilite-t-il la coéducation ? Permet-il aux parents de prendre toute leur place (parentalité) ? Comment ceux-ci sont-ils accueillis ?
	8/ Le centre social se donne-t-il les moyens de rencontrer / entrer en contact toute la population du territoire ?
	9/ En période de pandémie, le centre social continue-t-il à rencontrer les habitants, à animer le lien social ?

Contribution au vivre-ensemble



Commentaires :

Le premier item du « vivre ensemble » concerne le brassage et la rencontre de toute la population du territoire demeure limitée avec 2,5/5 attribué par l'équipe et 3/5 par les partenaires.

Les habitants eux-mêmes analysent cette réalité en même temps qu'ils maintiennent pour certains une forme de discours paradoxal entre valorisation de l'entre-soi et ouverture vers d'autres populations. Or, le noyau qui fréquentent le centre social ne représentent pas un ensemble qui refléterait la réalité sociale du périmètre d'intervention.

Si les auberges espagnoles ou les fêtes de quartiers peuvent être considérées comme des espaces de rencontre entre les populations, l'impact demeure très limité s'il n'est pas accompagné par une démarche proactive de développement social local. Or les équipes se saisissent moins de ces moments pour impulser des projets habitant que pour assurer un « service festif » auprès des habitants qui se déclareront plus ou moins satisfait.

Dans ce contexte, les actions conduites ont pour conséquences de renforcer sans le vouloir les dynamiques collectives au cœur d'environnement fragmentée qui induit des logiques « par publics » (Homme/femme, jeunes/âgées).

Concernant les jeunes par exemple, les pratiques sont circonscrites à des propositions ACM faiblement appropriées et peu liées à quelques démarches d'animation de la vie sociale. Le centre social doit prévenir ces logiques afin de ne pas générer des effets indirects de renforcement des écarts sociaux, de repli des populations sur elles-mêmes mais également l'isolement et la solitude (note de 3,75 et 3/5).

Ces dernières notes doivent être nuancées car la réponse apportée à la lutte contre l'isolement fut posée en s'intéressant aux seuls usagers du centre social qui confirment effectivement la manière dont le

centre social est un lieu ressource en matière de renforcement de la sociabilité locale. Cela ne doit pas être confus avec l'impact sur la lutte contre l'isolement à l'échelle de l'ensemble des quartiers couverts. L'action du centre social participe de ce point de vue d'un mieux-être de la population.

La note des équipes et des partenaires (*note partagée de 2,74 et 3/5*) doit être nuancé au regard du manque d'outils d'objectivation de ce type d'impact mais également à l'impact limité sur l'ensemble de la population.

Il n'en reste pas moins que les habitués, en même temps qu'ils trouvent un relais essentiel en matière de lien social, peuvent avoir tendance à s'ériger en groupe dont les habitudes de fonctionnement des uns peuvent devenir excluantes pour d'autres.

Cela peut expliquer les difficultés à tisser des liens intergénérationnels renforcés (*1,75/5 pour les équipes*) bien que l'axe parent-enfant demeure un point fort de l'action du centre social.

Le sport, la culture et les arts constituent des leviers essentiels (*note de 3,25/5 et de 4/5*) sont perçus comme des leviers de développement social local. Ils demeurent un axe d'amélioration car investis de manière encore parcellaires.

Concernant la co-éducation (*note de 2,75/5*), deux items distincts se distinguent en réalité bien que ces derniers dussent se rejoindre dans le cadre d'une politique plus globale : celui de la parentalité et celui de l'accompagnement à la scolarité.

Pour le premier item, des actions sont conduites et visent à laisser toute leur place aux parents autour de l'animation du pôle adulte famille.

D'un autre côté, l'évaluation du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pose plus de problématiques et génère une forme de confusion dans les objectifs qui lui sont alloués.

Du point de vue de la stricte évaluation de son impact, les indicateurs de réussite ne sont pas clairement définis et partagés, pas plus que le dispositif n'est intégré de manière efficiente dans le cadre d'une politique plus générale de réussite éducative.

A ce jour, il n'est pas possible d'examiner dans quelle mesure le CLAS a aidé les élèves à améliorer leurs compétences, a réussi à augmenter l'intérêt des élèves, à réduire les inégalités et les écarts de performance entre différents groupes d'élèves, en particulier issus de ceux de milieux défavorisés. Tout au plus, quatre résultats sont mesurables à la périphérie de l'évaluation de l'impact réel du CLAS :

- L'ambition municipale très forte pour faire de la réussite éducative un pilier fondamental de son action dans toute la ville et au cœur des quartiers afin d'inclure l'amélioration des performances scolaires, la réduction du décrochage scolaire, ou encore le développement de compétences sociales chez les élèves;
- La satisfaction des participants qui est importante avec une forte demande des familles qui la plupart du temps accordent une confiance importante dans le dispositif ;
- Le manque de lien structurel avec les écoles qui permettraient d'appréhender le parcours global de l'élève ;
- Le manque de portage du dispositif comme levier structurant de l'action du centre social du fait d'un manque d'intégration à une action globale de réussite éducative. Le portage du

dispositif, par ailleurs chronophage, n'est pas générateur d'une réelle dynamique en matière de projet.

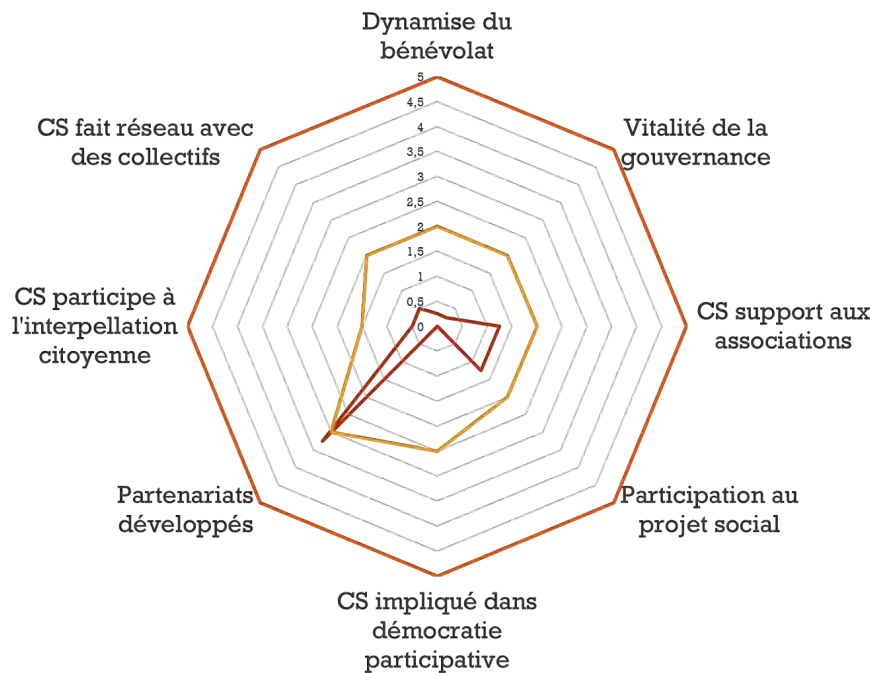
Enfin, il apparaît impossible de conclure l'évaluation de cet item par la gestion si particulière imposée par la période sans précédent de l'année 2020 et à moindre mesure de 2021, Durant cette période, le centre social à continuer d'animer le lien social de manière volontariste, ce qui légitime une note de 4/5 de l'équipe et de 3/5 partenaires et qui fut également souligné par les habitants.

Cette dynamique s'appuie sur le respect des droits fondamentaux des personnes sont-ils respectés (4/5). Néanmoins, les équipes ont constaté une perte de dynamisme et ont perdu quelques usagers durant cette période. Il faut également difficile de recréer une dynamique collective « physique » après le covid.

En effet, après avoir connu de nombreuses périodes de confinement, jeunes et familles étaient en demande de davantage de sorties du quartier que d'animation de proximité. Il a fallu adapter notre offre d'activités en tenant compte de ces besoins de divertissement, loisirs, à l'extérieur des quartiers. Durant la période estivale, les habitants ont profité de la levée des restrictions pour retrouver leur famille au Maroc ou en Algérie ; seuls les jeunes et les familles n'ayant pas les moyens de partir sont restées et étaient très en demande de soutien pour accéder à une offre de loisirs à tarif préférentiel.

Contribution à la démocratie locale	1/ Interne : Dynamisme du bénévolat (nombre de bénévoles impliqués dans la vie du centre social, parcours de bénévoles...)
	2/ Interne : Vitalité de la gouvernance (instances lisibles dans leur fonctionnement, contenus des réunions d'instance sur du sens et pas seulement de la gestion, renouvellement des bénévoles dans les instances)
	3/ Interne : Le centre social est-il un support aux associations ? (Nature et nombre de services rendus, accompagnement d'associations, aide à l'émergence d'associations...)
	4/ Interne : Les habitants participent-ils à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet social ? (C'est à dire : comment est-ce formalisé, comment cela se met-il en place ? Le projet social-t-il été élaboré en lien avec des habitants ?)
	5/ Externe : Le centre social est-il impliqué dans le champ de la démocratie participative ? (mesurer, par exemple avec l'échelle d'Arstein[1])
	6/ Externe : Le centre social est-il un acteur de l'animation de la vie sociale de son territoire ? Quels partenariats développés ?
	7/ Externe : Le centre social participe-t-il à de l'interpellation citoyenne[2] ? (Sujets, fréquence...)
	8/ Externe : Sur certaines questions de société, le centre social fait-il réseau avec des associations/ des collectifs ? (Quels sujets, quelle fréquence, quelle mobilisation?)

Contribution à la démocratie locale



Commentaires :

L'évaluation du système d'organisation collective a été pointé **comme dysfonctionnel et ne permettant pas de générer le changement attendu, cela à partir d'une place trop limitée accordée aux habitants dans les processus décisionnels, de la perte de sens en matière de coopération partenariale et l'éloignement des missions fondamentales et constitutives de l'action des centres sociaux**. Cela explique les notes de 0/5 et de 1,5/5 accordées à la vitalité de la gouvernance mais aussi de 1/5 (*note équipe*) concernant la participation au projet social, la place des habitants n'étant pas reconnue dans un fonctionnement opérant permettant d'intriquer le projet social dans une réelle démarche de démocratie participative (*1/5 également pour les équipes*).

Ce résultat est plus encore valable concernant les jeunes.

S'ajoute à ces éléments structurels une conjoncture spécifique au centre social MPT Saint-Exupéry freinée par des tensions internes importantes comme le rappelle le bilan 2022.

Le début de l'année 2022 a été marqué par l'absence du directeur en poste (4 mois) dont le départ a entraîné plusieurs logiques de tension voire de scission entre les équipes. Ce climat n'est pas étranger à du turn-over avec le départ en janvier 2022 de la Référente Famille, l'arrivée en février 2022 de la nouvelle directrice.

Ces éléments RH ont eu un impact majeur sur le fonctionnement du Centre Social Saint Exupéry qui a généré une insatisfaction des familles concernant la non satisfaction de leur demande et qui questionne une nouvelle fois la relation « *je demande donc j'ai* » qui fait du centre social un grand organisateur de sortie et d'activité.

Ainsi, le bilan 2022 indique que « *la présence d'une seule personne (animatrice) sur le Pôle Adulte Famille n'a pas permis la réalisation de séjour dans des lieux de villégiature, ce qui a généré beaucoup de mécontentement chez les familles contraintes de rester au quartier* ».

En parallèle, le centre social ne compte quasiment pas de bénévoles (*note de 0.5/5*) avec une participation au projet social très faible (*note de 1,25/5*), ce dernier n'étant par ailleurs approprié ni par

l'équipe ni par les habitants. Il n'est donc pas impliqué dans une démarche de démocratie participative et d'interpellation citoyenne (*note de 0/5*).

Au démarrage de l'évaluation, les équipes se sont montrées sceptique quant à la possibilité de s'appuyer sur la démarche de renouvellement du contrat de projet pour impulser une réelle dynamique de changement. Si cette perception se nourrissait de problématiques conjoncturelles, l'analyse partagée a montrée comment des logiques structurelles, parfois historiques (*assises en tous les cas par différentes périodes « marquantes », toutes porteuses de leurs propres logiques d'action et d'organisation*) ont généré peu à peu une perte de sens à l'échelle collective et une perte de croyance à la capacité réformatrice de la collectivité pour améliorer les fonctionnements.

A la différence de la MPT La Masse, ces dynamiques sont restées ancrées tout au long du renouvellement limitant fortement la capacité interne de co-construction, l'énergie étant déployée à la résolution de tensions multiples à différentes échelles.

L'analyse des entretiens individuels a démontré une forme paradoxale d'intériorisation d'un fonctionnement « latent ». Dans un temps charnière de son évolution, les centres sociaux peinent à s'émanciper d'un certain nombre de postures de fonctionnement.

Structurellement, quelque chose n'évolue pas (le manque de clarté du fonctionnement, le besoin de structuration, le sentiment de manque de reconnaissance, les tensions relationnelles etc.) malgré la une volonté réelle et exprimée de changement.

Les centres sociaux devaient répondre à des enjeux dont les réalités n'étaient jamais clarifiées et appropriées par l'ensemble des acteurs, dimension renforcée par l'absence de coordination globale des projets.

Le système organisationnel évalué se nourrissait de dysfonctionnements. Mécaniquement, toutes les missions transversales dysfonctionnaient car les relations s'articulent en fonction de logiques d'acteurs, d'opportunités fonctionnelles, de rationalités routinières, en fonction des possibilités immédiates plutôt que d'être reliées par un sens global.

Le besoin de repères s'est exprimé régulièrement dans les discours recueillis.

Dans le même temps, le mouvement était à l'œuvre en permanence avec des logiques multiples de tensions liées aux dysfonctionnements. Il existait donc un paradoxe entre demande de changement « en profondeur » et « fatigue du changement en permanence ». Un même agent a souvent témoigné dans le même entretien du besoin de stabilité et de la nécessité de changer les choses.

Les idées simples s'engluant dans les complexités de fonctionnement, les agents passaient parfois plus de temps à digérer le système qu'à agir en son sein. Chaque changement impulsé était vécu comme « un changement de plus » car il ne remettait pas pour en cause les logiques à l'œuvre. Une des difficultés majeures durant toute la période de renouvellement a été de faire évoluer un ensemble complexe auquel s'est greffée dans le temps une multiplication de pratiques personnalisées et des jeux d'acteurs à toutes les échelles. Dit clairement, le système avait pris le pouvoir sur le changement possible.

Un autre résultat concerne l'analyse des principes de légitimité. La construction d'un « ordre social légitime » consiste à adosser à un fonctionnement global, des logiques d'action et d'organisation hiérarchiques et fonctionnelles dont les grandes lignes sont partagées par tous.

Pour le dire plus simplement, toute organisation se caractérise par la manière dont se répartissent les différents rouages de l'action collective, ce qui oblige à définir qui est légitime à agir dans tel ou tel domaine et qui est légitime à gouverner, cela à toutes les strates, politiques (élus), stratégiques (services et direction) et terrain (référents et agents).

Cette donnée n'est pas neutre en termes de management, dans un contexte qui s'est appuyé sur « le vécu » des structures ».

A Saint-Exupéry, la particularité tient dans un sentiment de distance affirmé à la politique municipale et au manque de légitimité accordé aux différentes fonctions hiérarchiques ce qui fait du changement un véritable défi.

Pourtant, la nécessité de rendre les changements opérants n'a jamais été aussi grande. Le changement ne fait toujours pas sens sur le plan global entraînant fatalisme et résignation doublé d'un discours de méfiance quant aux « réelles intentions cachées » sous la bannière du changement.

Or, la restructuration ne pourra opérer qu'à partir d'un nouveau fonctionnement (rupture) afin d'assurer la complémentarité des actions et de s'appuyer sur le socle constitutif de l'action des centres sociaux : la place des habitants.

Le changement doit à la fois permettre de repenser une logique de gouvernance, reconstruire une logique globale d'action, cela afin de construire pour la ville un outil à la hauteur de l'ambition politique fort légitime de lutte contre l'isolement, de renforcement du lien social local et d'attention portée au public les plus fragiles. **C'est tout la mue qui a été entamé à partir des assises des centres sociaux au mois de mai et qui a conduit à un changement radical de la structuration globale de la gouvernance et d'un repositionnement des objectifs prioritaires.**

La MPT Saint-Exupéry n'est pas sans atout pour déployer un nouveau projet avec une note un peu plus élevée concernant le partenariat et les réseaux collectifs (2,25/5 et 2/5) mais doit résoudre ses problématiques internes pour se projeter réellement vers une nouvelle dynamique.

Car les changements structurels sont une condition nécessaire mais pas suffisante pour voir opérer le changement.

D'une part, cela passe par un investissement total des équipes pour basculer d'une logique de réponse parfois systématisée aux demandes à une stratégie de réponse aux besoins, d'une logique de consommation à une logique de projets, d'une dynamique verticale et individuelle à une dynamique horizontale et collective qui génère de la participation et vise le pouvoir d'agir. Pour l'heure, la MPT Saint-Exupéry est moins un lieu d'engagement à visée transformatrice qu'un espace local d'accompagnement administratif et, de manière plus parcellaire, de lien et de convivialité.

Contribution à l'économie du territoire

Non évalué

Commentaires :

L'équipe a fait le choix de ne pas mobiliser cet item dans l'évaluation.

Contribution à la transition écologique

Non évalué

Commentaires :

L'équipe a également fait le choix de ne pas mobiliser cet item ce qui constitue un résultat évaluatif en soi. Si l'on peut comprendre la distance relative aux questions d'attractivité économique, la non-mobilisation des questions inhérente à la transition écologique peuvent apparaître plus questionnant. Cela concerne par ailleurs l'ensemble des centres sociaux municipaux. Or, un centre peut agir social en matière d'éducation à l'environnement et accompagner des changements de comportements. Il peut également travailler sur ses propres pratiques, travailler des projets spécifiques (déplacements, circuits-courts, autonomie alimentaire) et faire de l'environnement un axe transverse du projet social. Par effet de bord, cela peut permettre de mobiliser un réseau élargi de partenaires (collectivités, associations,

habitants) mais également de mobiliser de l'innovation sociale (échange de bien et de service par exemple) et de participer à des réflexions à l'échelle locale.

5.3 Bilan des précédentes fiches actions :

ACTION	REALISEE/ NON REALISEE	EVALUATION
1 – Accueil et plateforme de service	Partiellement réalisée	L'accueil du Centre Social est devenu peu à peu une sorte de mairie annexe, circonscrivant son action à un accompagnement administratif au lieu d'être un espace de vie sociale animé. En 2022, nous avons réaménagé l'accueil et avons travaillé sur un programme d'animation qui n'a pu être mis en œuvre. Les habitudes des habitants n'ont pu être enrayées, l'agent d'accueil n'a pas pu animer l'accueil, et les animateurs des pôles ne s'en sont pas saisis. La médiation sociale a pu être réalisée par l'écrivain public et l'animatrice famille à la demande des institutions et des écoles de secteur.
2- Temps conviviaux et animations de proximité	Partiellement réalisée	Le café habitants hebdomadaire réunissait avant le covid une trentaine de personnes. A partir de 2022, il a réuni 12 à 15 personnes. Temps de lien social, il n'a cependant émergé que peu de projets collectifs. Ces temps ont donc été repensés en y inscrivant des thématiques liées aux problématiques des habitants. Le Centre social s'est investi chaque année, dans l'organisation de temps conviviaux (auberge espagnole, café famille, fête de quartier, fête de fin d'année) mais aussi dans l'organisation d'animation autour de thématiques nationales (octobre rose, journée internationale des droits des femmes, sensibilisation, prévention ...). En 2023, sur l'été et pendant les vacances scolaires de fin d'année (Toussaint et Noël), nous avons pu mettre en place des animations de proximité sur Barleté et Rodrigues (2 guinguettes, fête d'halloween, soirée conviviale en famille).
3- Cafés partenaires	Réalisée	Sur l'année 2019, trois café partenaires ont été organisés. La pandémie nous a contraint à suspendre ces temps de concertation avec les partenaires jusqu'en 2022. En 2022, deux cafés partenaires ont organisés qui ont abouti au constat que le format de ce temps de concertation n'était pas le bon. Ils ont été suspendus en 2023 pour prendre le temps de les repenser dans le cadre du nouveau contrat de projet. Il devrait se transformer en « café territoire » pour une concertation autour de la vie sociale du territoire, avec les acteurs locaux. Les partenaires opérationnels seront invités à participer selon les projets à développer.
4- Animation d'atelier en direction des familles (PACF)	Réalisée	Sur les quatre années, (hors période de pandémie) le Centre Social a proposé des temps d'ateliers en famille. Ceux-ci rassemblent beaucoup d'habitantes pendant les vacances scolaires. Il est nécessaire d'en proposer au moins 1/semaine, avec un contenu éducatif davantage travaillé.

- Les ateliers créatifs : nous avons proposé 4 ateliers créatifs sur l'année (création de masques pour halloween, réalisation de cartes de vœux...). Ce sont des espaces où les plus petits peuvent s'exprimer dès leur plus jeune âge avec l'aide de leurs aînés et de leurs parents. Force est de constater que les adultes prennent autant de plaisir que les enfants dans ce type d'animation car les mères sont en demande d'ateliers créatifs pour elles. Sur 2022, nous avons pu nous intégrer aux ateliers créatifs proposés par Le Creuset.
- Les cafés familles : sur chaque période de vacances scolaires les cafés habitants se transforment en petits déjeuners familles qui sont proposés sur différents quartiers (Tapie et Barleté cette année). En 2022 et 2023, nous avons proposé 16 petits déjeuners familles chacun en parallèles d'une ludothèque de proximité avec la BAL. Ces animations ont beaucoup de succès car c'est un temps identifié par les familles qui permet aux mamans de se retrouver et d'échanger mais également de profiter de la ludothèque avec leurs enfants.
- Les ateliers jeux : En période de petites vacances scolaires, nous proposons une ludothèque de proximité par période et pendant les grandes vacances scolaires nous en proposons une par semaine en extérieur sur les différents quartiers (Barleté et Tapie).
- Les ateliers pâtisserie : nous avons proposé 4 ateliers pâtisserie en famille sur 2022 et 2023. Nous avons maintenu notre choix de limiter le nombre de familles participantes afin d'être dans les meilleures conditions possibles et d'impliquer l'ensemble des participants dans la réalisation.
- Les ateliers massage bébé : en association avec la Passmobile et les bébés du cœur, ces ateliers accueillent 10 participantes régulières et 5 bébés. Ces temps privilégiés permettent d'aborder la question de la parentalité sous différentes formes (attachement, portage, santé, hygiène ...).
- Ateliers équilibre alimentaire/ prévention santé : Intervention de l'infirmière de la Passmobile sur l'équilibre alimentaire des goûters et piquenique.
- Initiation à la pêche : Cet atelier visait à encourager les pères à partager une activité avec leur(s) enfant(s). Le responsable de l'école de pêche du Passage n'ayant pu dégager d'autre créneau que les mercredis matins, aucun père n'a pu être mobilisé sur l'atelier. Nous proposerons d'autres temps d'initiation au printemps 2023.
- Atelier « Ensemble à vélo » : animé par un éducateur sportif d'UFOLEP, cet atelier a permis à une dizaine de femmes d'apprendre à faire du vélo, de prendre davantage d'assurance pour celles pratiquant déjà. Le projet était d'être en capacité de faire des randonnées en vélo en famille. Une information a été réalisée sur le code de la route et les dangers de la route. Cet atelier s'est achevé par une après-midi vélo en famille à Passeligne
- Groupe de paroles de parents : atelier animé par une psychologue clinicienne pour 5 à 8 parents (mère essentiellement)

		afin d'échanger autour de problématiques de parentalité. La demande des mamans est de poursuivre. - Chantier famille : un seul chantier famille réalisé en 2022 et 2023.
5- Evènementiels	Réalisée	Pas d'évènementiels réalisés en 2020 et 2021, du fait de la crise sanitaire. Sur 2022 et 2023, plusieurs évènements : fête des quartiers Sud Est visant le renforcement du lien social ont eu lieu (à Rodrigues en 2022, à Barleté en 2023), fête des voisins, fête de fin d'année, quartier d'été, village sportif, guinguettes (été 2023)
6- Ateliers informatiques et transition numérique	Partiellement réalisée	En 2021, les EPN, autrefois gérés par le service politique de la ville, et assuré par le centre Social, ont basculé vers le service transition numérique. Dès lors, le Centre Social n'a plus mené d'ateliers informatiques dans ces espaces. Les liens de partenariats ont été difficile à créer. Le fonctionnement des EPN n'a pu trouver à s'articuler avec celui du Centre Social. Depuis le déménagement de l'EPN de Barleté vers Tapie, la proximité entre les deux lieux permet davantage d'accompagner les personnes vers les démarches dématérialisées. Il conviendra, dans le cadre du nouveau projet social, de poursuivre le partenariat avec ce service.
7- Médiation sociale/ Ecrivain Public	Réalisée	Fort demande d'accompagnement aux démarches administratives. L'écrivain public pallie aux difficultés des institutions d'accompagner un public allophone, présentant en sus des problématiques d'illectronisme. La permanence ne désemplit pas, l'orientation vers les EPN, débuté en 2022, est difficile, compte tenu des missions circonscrites de cet espace.
8 - Insertion professionnelle, emploi		En moyenne, 320 personnes suivies sur le territoire par la référente insertion professionnelle. Les chiffres démontrent clairement un besoin et justifient cette compétence et ce service à Saint Exupéry. Une aide et un accompagnement de proximité demeurent nécessaire, dans un esprit de confiance, d'empathie et de discrétion. Un besoin très important de proximité sur le territoire Sud-Est. Des habitants de Montanou qui reviennent vers la référente insertion professionnelle, emploi, ainsi que des habitants du Pin en raison d'un « bouche à oreille », et de l'agglomération pour d'anciens habitants du quartier qui continuent à venir vers le centre Social. Chaque jeune de moins de 25 ans est orienté vers la permanence Mission Locale qui se tient sur le quartier une journée par semaine. Les personnes pour lesquelles un accompagnement renforcé est pertinent sont orientées vers ale PLIE porté par Agglo emploi. Chaque personne porteuse d'un projet de création d'activité est orientée vers la permanence Groupement de créateurs portée par la Mission locale. Chaque usager en difficulté de communication en langue française fait l'objet d'une orientation vers la plateforme linguistique Syllabe.

		<p>Par ailleurs, participation à des actions spécifiques avec des partenaires présents sur le territoire (Job dating, forum emploi, « Semaine pour se booster »).</p> <p>Mise en place d'accueil collectif à l'EPN de Barleté de septembre à décembre 2022, puis en 2023 à Tapie Chabaud, à raison d'une demi-journée par semaine.</p>
9- Chantiers éducatifs VVV	Réalisée	<p>En 2019 : 8 chantiers éducatifs VVV En 2020 : 10 chantiers VVV En 2021 : 10 chantiers VVV En 2022 : 8 chantiers VVV En 2023 : 5 chantiers VVV</p> <p>L'augmentation des chantiers VVV pendant la période Covid était pour répondre aux besoins des jeunes de sortir de leur appartement, et de retrouver des processus de socialisation mis à mal par la crise.</p> <p>Fort engouement pour ce dispositif qui permet aux jeunes d'obtenir une valorisation sur le quartier et une valorisation financière.</p> <p>Toutefois, l'on ne peut pas s'appuyer seulement sur ce dispositif attractif pour travailler l'engagement des jeunes, c'est la raison pour laquelle, nous avons diminué le nombre de chantiers.</p>
10 - Action Jeunesse ACM		<p>L'ACM est une structure bien repérée par les jeunes et leurs parents, pour lesquels il apparaît comme un lieu sécurisant qui leur évite de « trainer » dans le quartier, en les occupant sainement.</p> <p>En 2022, 60 jeunes ont fréquenté l'ACM de manière régulière (31 garçons et 29 filles) en provenance de l'ensemble du territoire (majoritairement de Rodrigues-Paganel, et de Barleté).</p> <p>Les 12-14 ans représentent 50 % de l'effectif (30 jeunes), les 15 -17 ans 49% (29 jeunes).</p> <p>Pour les jeunes filles l'ACM est un levier (avec les chantiers VVV) de pouvoir sortir de la maison, de rencontrer d'autres jeunes du territoire et d'avoir une vie sociale permettant la mixité de genre.</p> <p>De nouveaux partenariats sont nés en 2022 qui devraient se développer en 2023 : <i>Mouvement de Jeunesse Monte Le Son, Le campus numérique, l'IREPS avec lesquels en 2023, des projets structurants sont en cours.</i></p> <p>Le partenariat avec les éducatrices de La Sauvegarde a peiné à se structurer du fait de mouvement dans les effectifs, mais une reprise de lien s'est opérée en fin d'année 2022. De nombreux projets sont en cours pour 2023 (animation de proximité, camp itinérant à vélo, projet géocaching à l'échelle du territoire ...)</p> <p>Les jeunes fréquentant l'ACM sont mobilisables sur les projets, le lien avec l'équipe du Pôle jeunesse facilite ce potentiel engagement.</p> <p>Après deux années particulière de crise sanitaire, les jeunes ont eu besoin de s'aérer, sortir du quartier et consommer du divertissement et du loisir. L'équipe du Pôle jeunesse est consciente du travail à mettre en œuvre pour réaliser des projets qui les extraient d'une démarche de consommateurs de loisirs. Les projets</p>

		développés en 2023 sont des projets au long cours (Festival du court métrage jeunesse) qui ont permis de construire un lien pérenne et de faire émerger des projets chez les jeunes fréquentant l'ACM, notamment la création d'un local jeunes sur Barleté.
11 – Sorties, Séjours Familles (PACF)	Réalisée	<p>Découverte, ouverture culturelle, repérage de lieux de loisirs à réinvestir en famille, accès à des lieux de culture à tarif préférentiel. Il n'y a pas eu de séjours famille proposé, en 2020 (crise sanitaire) et en 2022 du fait du manque de personnel, mais beaucoup de sorties sur des lieux de baignade ont pu être proposées pendant la période estivale.</p> <p>A noter : l'organisation d'un séjour en autonomie pour 10 familles au Centre de Vacances de La Taillade. L'animatrice famille et les AS de la CAF ont accompagné la mise en œuvre de ce séjour.</p> <p>Outre le fait de donner leur avis sur les activités proposées, et de faire quelques propositions, l'implication des habitantes est faible. S'agissant des séjours, les habitantes s'impliquent davantage dans l'organisation et la préparation.</p> <p>Les sorties et séjour familles doivent être repensés dans une perspective d'autonomie des familles, c'est un axe de travail majeur du nouveau projet social.</p>
12- Création d'un espace parents-enfants	Non réalisé	<p>L'absence de mobilisation des familles autour de cette action et les normes pour accueillir de jeunes enfants ne nous ont pas permis de réaliser cette action.</p> <p>Pour autant, la socialisation des jeunes enfants sans mode de garde, l'isolement des jeunes mères est un enjeu sur le territoire qui fera l'objet d'un travail spécifique dans le nouveau projet social.</p>
13- CLAS	Réalisée	<p>Le dispositif est toujours plébiscité par les parents, les enfants et les collégiens</p> <p>Il est reconnu par les partenaires. La concertation avec les établissements scolaires a repris progressivement en 2022. Un contrat d'engagement des parents à suivre les actions du Clas a été mis en place qui a permis en 2022 une amélioration dans la mobilisation de ceux-ci. En 2023, celui-ci a été maintenu, le positionnement d'un temps d'ouverture culturelle les mercredis matin permet d'avoir des temps parents enfants autour des activités culturelles (3 à 4 parents/site chaque mercredi).</p>
14- Action en direction des plus de 18 ans	Non réalisée	<p>L'organisation en pôle jeunesse et adulte-famille n'a pas permis d'action transversale permettant de répondre aux besoins de ce public spécifique. L'association des publics famille et adulte du PAF n'est pas opérante. Les jeunes adultes ne souhaitent pas être associés aux actions à destination des familles, ni même à l'espace dédié aux adultes. Il conviendrait de dissocier les espaces familles et adultes et d'avoir une offre spécifique à destination des jeunes adultes.</p>
15- Participation citoyenne des jeunes	Partiellement réalisée	<p>Seul le dispositif chantiers VVV a permis de travailler la question de la citoyenneté des jeunes. Jusqu'alors, les actions à destination de la jeunesse s'articulaient surtout autour de l'accès aux loisirs sans</p>

		réelle approche de la participation citoyenne des jeunes. Cet axe sera travaillé dans le cadre du nouveau projet social.
16- Vers un réseau d'acteurs de la parentalité (PACF)	Non réalisé	Les années de crise sanitaire et l'absence longue de Référente famille n'ont pas permis la structuration d'un réseau parentalité sur le territoire SE.

6. Le projet d'animation globale (comprend le projet familles) 2024-2027 de la Maison Pour Tous Saint Exupéry



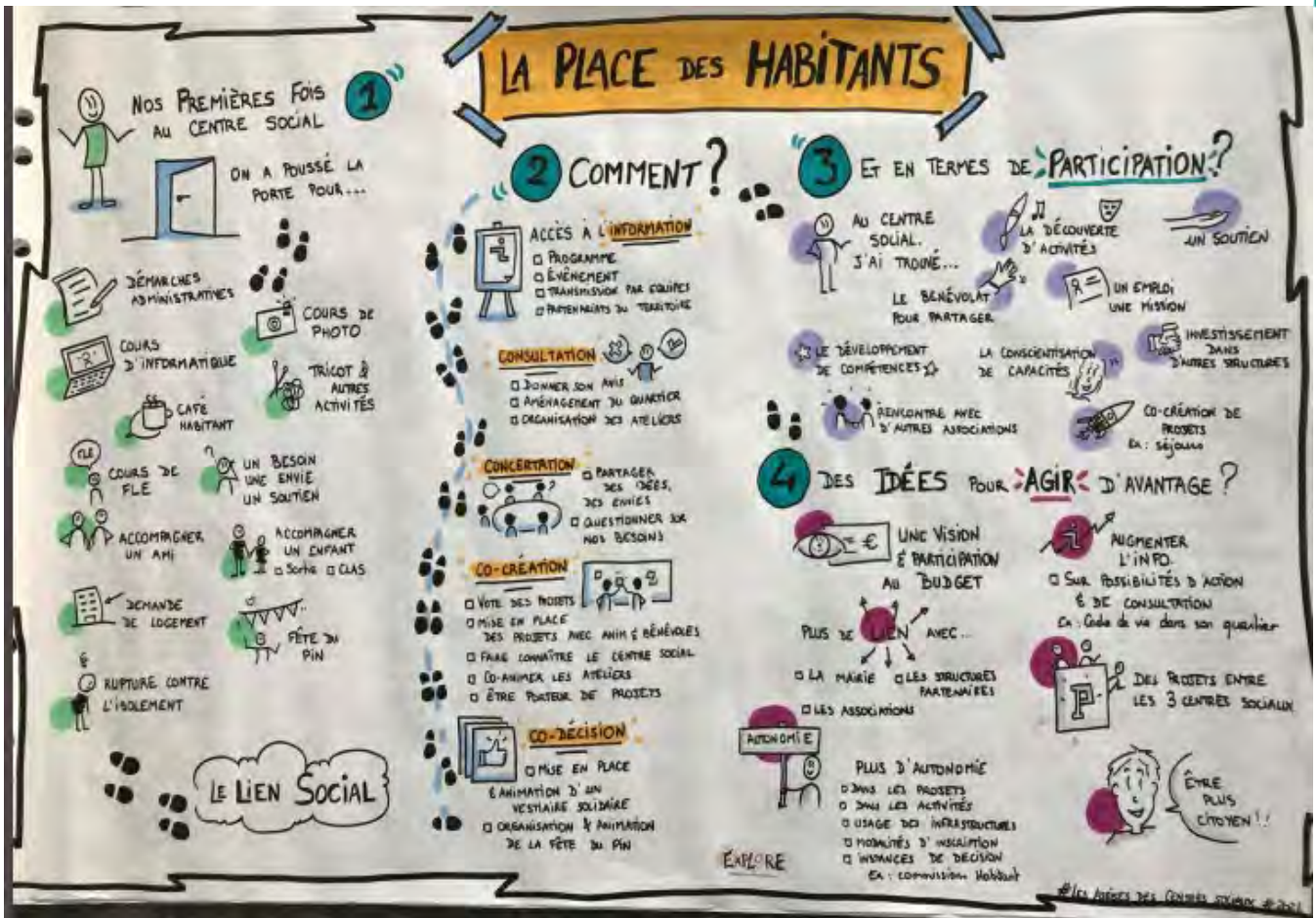
Les axes d'intervention définis par le porteur de projet :

La démarche de renouvellement des contrats de projets menée a permis de définir des axes structurants communs aux 3 centres sociaux et des axes plus spécifiques à la MPT Saint Exupéry.

Deux propos liminaires s'imposent afin de préciser la logique et les intentions :

- Les propositions doivent être appréhendées comme le fruit d'un travail collaboratif entamé dès la démarche d'évaluation, structuré lors des assises, complété par les éléments de diagnostics. Chaque axe entend donc proposer une combinaison cohérente du retour des équipes, des habitants, des partenaires et de la volonté des élus municipaux
- Les axes constituent des grandes orientations stratégiques. Ils marquent l'intention et doivent être pleinement partagés avant de réfléchir aux conditions de l'agir ensemble et à l'organisation des moyens.

Axes structurants :

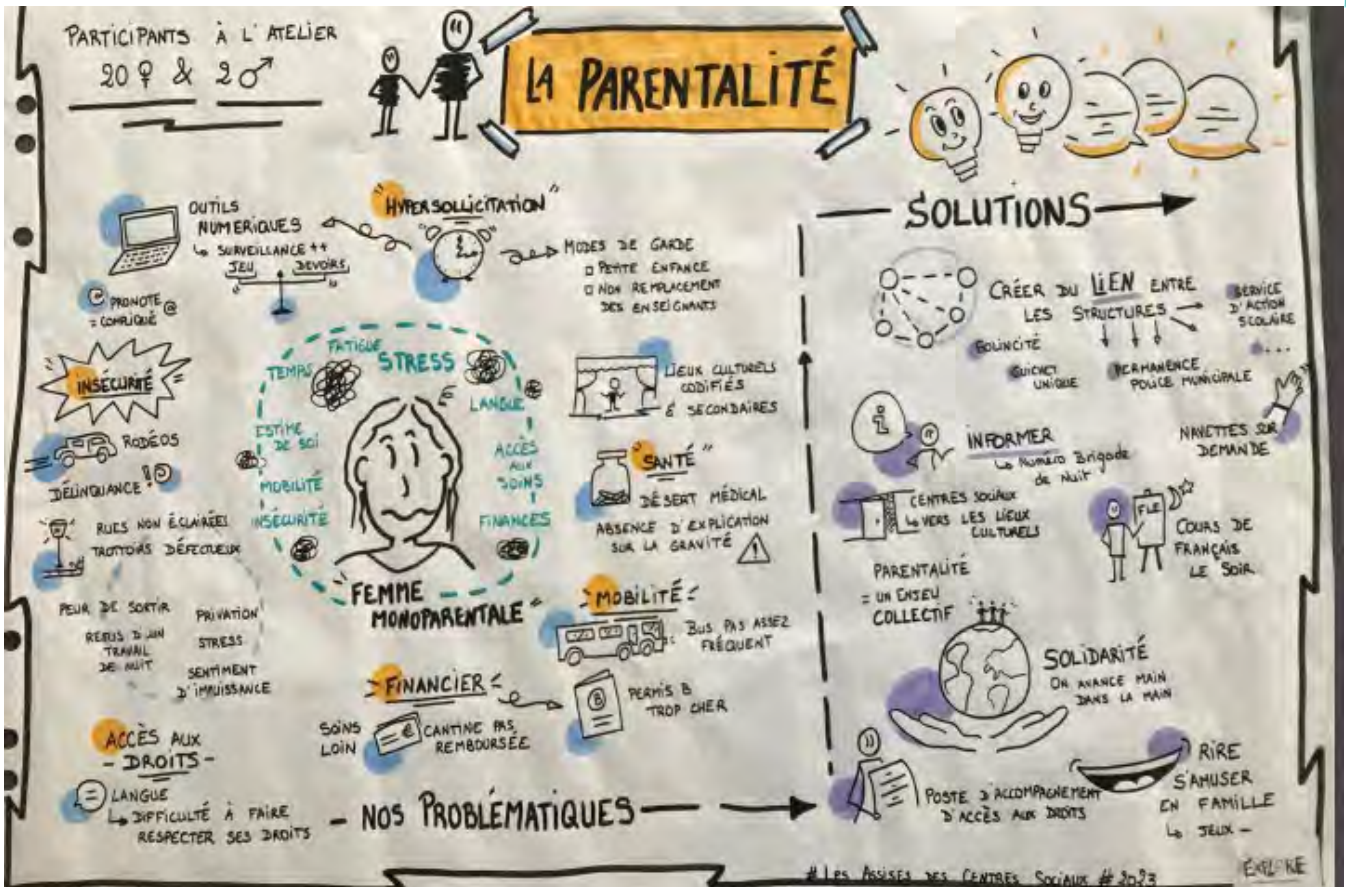


Axe 1 : Habitants : vivre ensemble, implication et émancipation

- Proposer une gouvernance qui intègre pleinement les habitants dans un processus de démocratie participative ;
- Créer les conditions de nouvelles formes de mobilisation citoyenne,
- Elargir significativement le cercle des usagers et l'impact du centre social sur le territoire,
- Développer les actions hors les murs et proposer des actions innovantes de prévention et de lutte contre l'isolement sous toutes ses formes,
- Ouvrir le centre social comme lieu de vie du territoire,
- Tisser des connections entre les différents quartiers du territoire Sud-Est.

Déclinaison en fiches projets :

- **Conseil de Maison**
- **L'accueil : Lieu central pour « Vivre et agir ensemble »**
- **« Saint Ex Mobile »**
- **Relation Inter quartier**

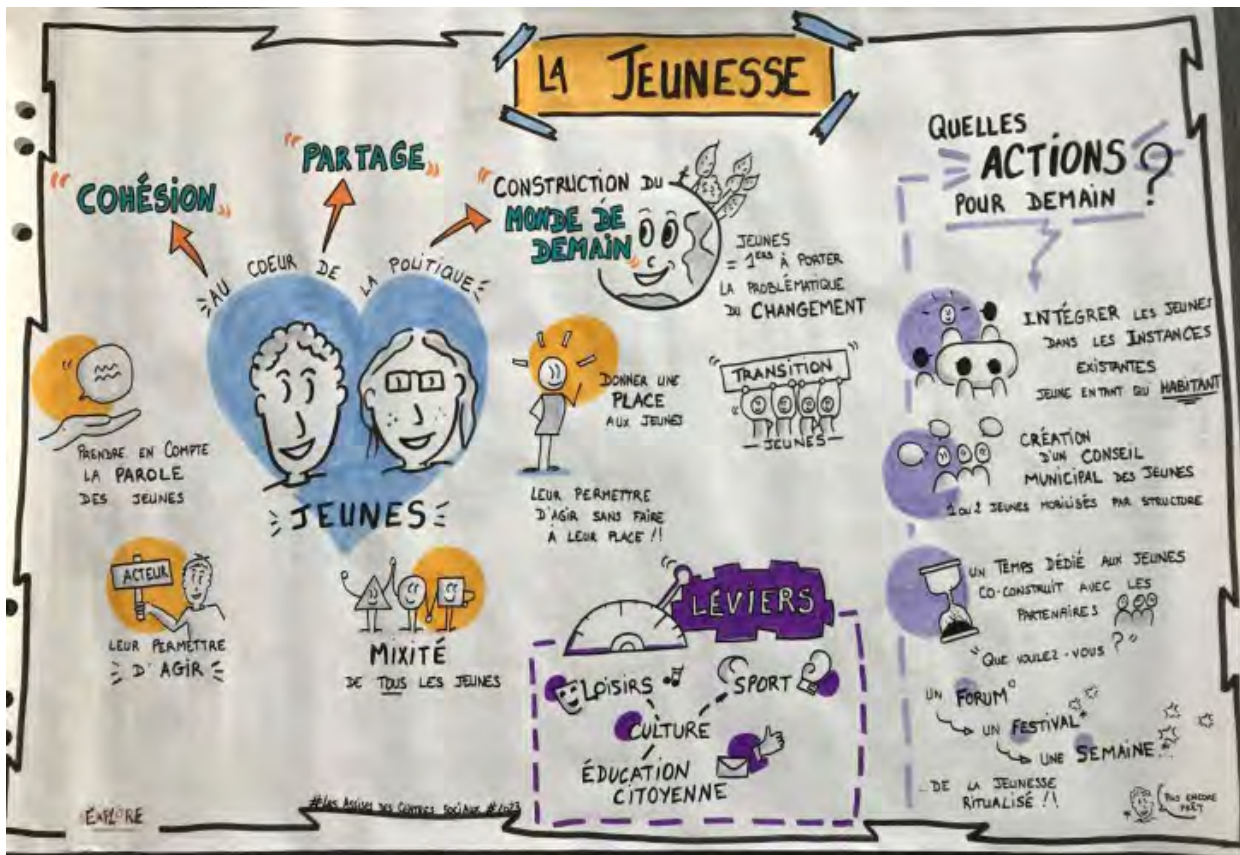


Axe 2 : Familles

- Renforcer les actions qui contribuent à la réussite éducative,
- Développer le lien avec les écoles et expérimenter de nouvelles actions,
- Construire et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité en s'appuyant sur le tissu partenarial existant mais également sur de nouveaux lieux et de nouvelles méthodes

FICHES PROJETS

- Médiation Famille-Ecole
- Projet collectif famille : le soutien à la parentalité, un levier puissant d'investissement social

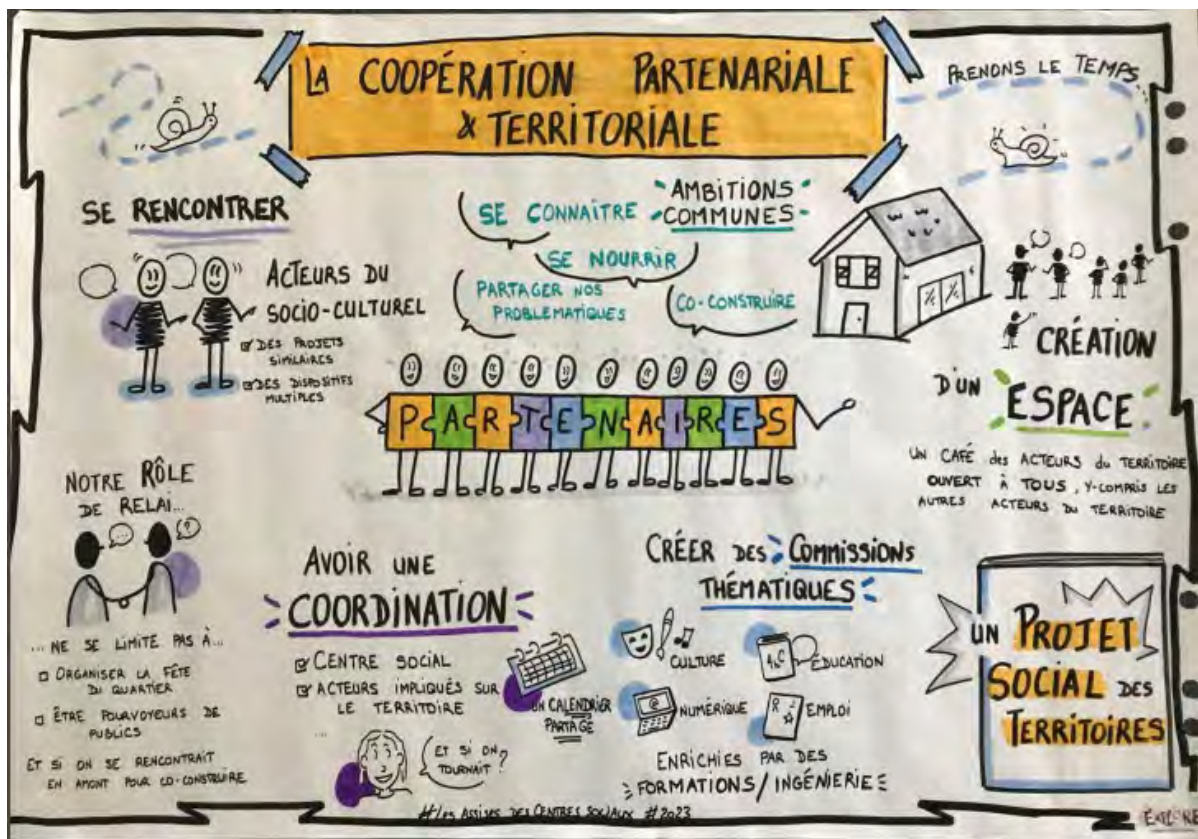


Axe 3 : Jeunesse

- Redynamiser la politique jeunesse des centres sociaux en expérimentant et en innovant autour de nouveaux lieux,
- Renforcer les connections entre centres sociaux et les politiques jeunesse à l'échelle globale (ville, agglomération).

Déclinaison en fiches projets:

- Création d'un local Jeunes sur Barleté
- Implication des jeunes dans la vie de leur territoire
- Travailler l'intergénérationnalité et le vivre ensemble sur Rodrigues
- Développement de projets innovants avec des partenaires de l'agenais
- CLAS collègue



Axe 4 : Coopération partenariale

- Proposer une nouvelle gouvernance qui intègre pleinement les partenaires comme des acteurs du projet des centres sociaux,
- Positionner les centres sociaux au cœur de l’animation territoriale afin de mettre en synergie les ressources locales au service des habitants.

Déclinaison en fiches projets:

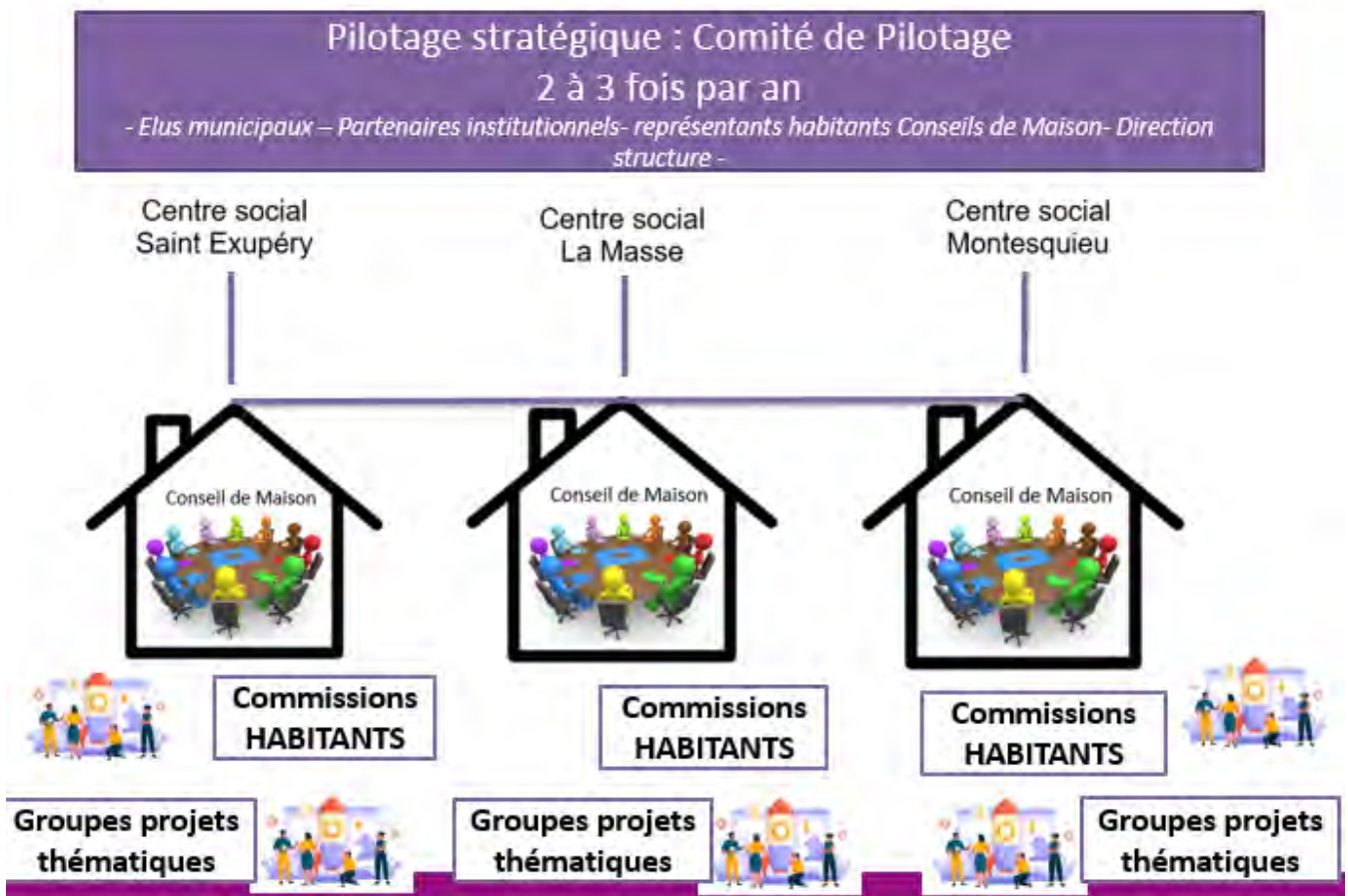
- Repositionnement de la plateforme de service
- Revitalisation de la vie associative
- Mise en synergie des acteurs locaux
- Mise en place de « Café territoire »

Avant de décliner le projet propre à la structure, il convient de **repositionner ces 4 axes structurants à l’échelle des intentions portées par le porteur de projet**, la Ville d’Agen qui **pilote à ce jour les 3 centres sociaux sur son territoire**.

L’instance de pilotage : de la politique publique au projet social

La gouvernance renvoie à la **manière dont un service est dirigé, contrôlé et administré**. La gouvernance des centres sociaux est cruciale pour assurer les missions au service de l’intérêt général et des populations tout en étant géré de manière efficace et transparente.

Elle s’appuie sur la mise en place d’un **comité de pilotage stratégique commun aux trois centres sociaux et sur des Conseils de maison propres à chaque structure**.



Au regard des ambitions municipales et des enjeux des périmètres d'intervention ce **comité de pilotage** porterait les questions de cohésion sociale, de vivre ensemble et de vie démocratique au travers le pilotage d'une politique d'animation de la vie sociale dans une approche de développement territorial. De surcroît, au regard de la présence de 3 QPV dans le périmètre d'intervention une orientation particulière sera portée quant aux questions en matière de politique de la ville visant la réduction des écarts de développement entre ses quartiers et le reste de la ville.

Il convient de préciser que cette instance se mettra en place **dès le 2^{ème} semestre de l'année 2024** et se réunira 2 à 3 fois par an (*impulsion de la stratégie commune, bilan intermédiaire-réajustement ou développement, bilan annuel/perspective n+1*)

Le pilotage du projet social : une gouvernance propre à la structure (cf. fiche projet Conseil de Maison). Indépendamment à la création du comité de pilotage, le centre social dès 2024 pourra mettre en place son instance de pilotage et évoluera tout au long du contrat de projet pour arriver horizon 2027 à un fonctionnement optimal.

Le centre social reste garant de l'élaboration, la mise en œuvre et de l'évaluation de son projet social de territoire d'intervention.



Constitution des Conseils de Maison via un travail renforcé des structures sur :

- L'élargissement du cercles d'usagers (déploiement d'actions hors les murs ...);
- De nouvelles modalités de mobilisation des habitants et des acteurs locaux (usagers / Adhérents / Bénévoles).

Composition :

Elu municipal en charge des centres sociaux ;

- Habitants élus du périmètre d'intervention ;
- Acteurs locaux du quartier (associatifs, institutionnels, Conseils de quartier...).

Rôle et périmètre de cette instance

- **Elaboration et de validation des projets (en partant du** projet social et des préoccupations des habitants issus des commissions.
- Périmètre décisionnel propre : vie de la structure, **création de commissions ad hoc**, gestion du budget confié par la collectivité...

La réussite éducative une orientation majeure : travailler en transversalité pour une approche globale

L'Education est un axe fort de l'ambition municipale et ce d'autant plus que les moins de 15 ans représentent **16% de la population d'Agen** (5 250 personnes). 24% des habitants sont des adolescents ou jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans), soit 7 920 personnes.

Compétente en matière de gestion des écoles primaires, et des temps périscolaires, gestionnaire de structures extrascolaires, la ville d'Agen depuis 2022 a conventionné au travers **un PEDT son ambition en matière de réussite éducative et de complémentarité d'action en direction des élèves de 3 à 11 ans.**

Lors de la construction des contrats projet il a été travaillé au transfert du CLAS élémentaire en gestion par le service « Jeunesse et Périscolaire » afin de rendre l'offre éducative plus lisible et cohérente. Néanmoins, dans une approche de travail transversal et complémentaire, les centres sociaux ont un rôle à jouer quant à l'accompagnement des familles vers les dispositifs afférent à la réussite de leurs enfants. **Le basculement du dispositif tant dans sa gestion, que dans son déploiement prend effet à compter de la rentrée 2024.**

Un travail de fond est conduit actuellement pour éviter toute rupture.

La jeunesse : prise en compte des 11-17 ans au sein des territoires

Tout comme la réussite éducative, la ville souhaite **porter une attention supplémentaire en direction des jeunes notamment résidant en QPV tout en développant une politique jeunesse globale.**

S'assurer de la prise en charge et de l'avenir de la jeunesse agenaise est un objectif sous-jacent à la volonté de contribuer à la réussite éducative.

La prise en compte de ce public spécifiquement par le centre social **permet de travailler plus finement la question de l'émancipation et finalement considérer le 11-17 ans comme citoyen à part entière de son quartier de résidence.**

Ici, il est donc envisagé une coordination à l'échelle de la Ville quant au déploiement d'actions en direction des jeunes sur le territoire, tout en maintenant un ancrage au sein des territoire Nord et Sud Est.

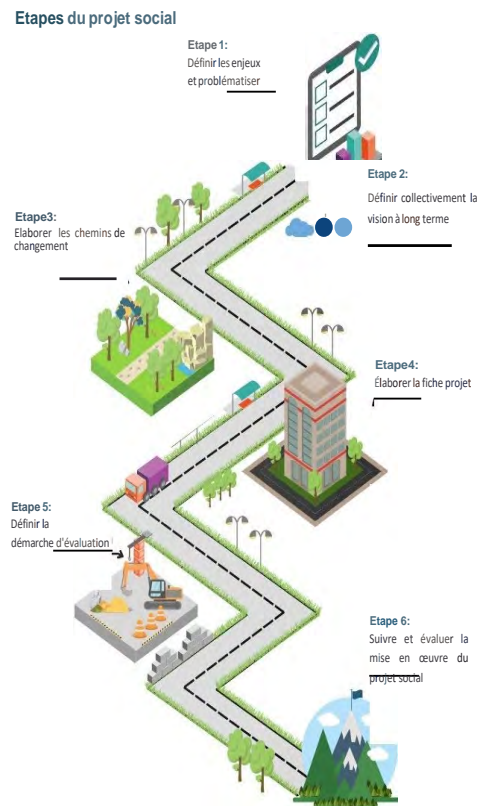
La coordination et le travail en étroite collaboration entre services sont essentiels afin de garantir des objectifs de mixité, d'ouverture des champs des possibles, de citoyenneté et de traiter les questions relatives à la jeunesse de manière globale.

6.2 Les fiches projets

L'élaboration des orientations du projet social s'est inscrit dans une démarche collective de réflexions et d'actions, mobilisant le plus grand nombre d'acteurs internes et externes, dans une dynamique **prospective de changements et d'évolutions**. Ce sont donc des fiches actions d'une approche orientée changement qui sont proposées, démarche stratégique qui s'appuie sur la projection des changements souhaités (faits observables et objectifs).

Elle permet de réfléchir aux étapes successives de changement par lesquelles passer pour atteindre la vision positive et réaliste (*futur idéal*), en s'appuyant sur plusieurs hypothèses.

Elle renforce la dynamique collective autour de la conception mais aussi autour du pilotage et de l'évaluation du projet en les articulant sur le sens de l'intervention.



AXE 1 : Les Habitants, leur mobilisation sur le territoire, le développement de leur pouvoir d’agir, de leur inclusion sociale et citoyenne

Des éléments de diagnostic...

Le territoire Sud Est se caractérise par la présence d’une forte proportion de personnes rencontrant différentes formes de précarité qui vont au-delà de la précarité monétaire : maîtrise partielle (voire nulle pour certains) de la langue française, des codes sociaux et culturels, un accès plus difficile au marché du travail, des difficultés de mobilité, un accès altéré au droit commun, une forte proportion d’illettrisme numérique ou « illectronisme » rendant difficiles l’accès aux démarches administratives dématérialisées, un isolement social, des difficultés intrafamiliales.

Face à la prégnance de l’ensemble de ces difficultés, les Centres Sociaux ont adapté leurs modalités d’accueil vers un accueil orienté principalement sur l’accompagnement aux démarches administratives. La fonction d’animation globale, quant à elle, a peu à peu été désinvestie de la participation des habitants pour être remplacée par une intervention partenariale, ponctuelle, orientée vers le divertissement, l’évènementiel et le loisir.

De nombreux partenaires extérieurs sont investis mais le tissu associatif et économique local est peu développé. L’absence d’accompagnement des associations du territoire Sud-Est ont conduit, au fil du temps, à leur extinction et, avec elle, à la disparition d’initiatives locales.

... à l’évaluation

La démarche de renouvellement de contrat de projet a polarisé les questionnements et investigations de la fonction d’accueil du Centre Social et le taux de pénétration des actions conduites sur le territoire. Des temps de travail en équipe, des recherches, des visites inspirantes de Centres Sociaux et des temps de formation, dans le cadre de la fédération des centres sociaux de Dordogne et Lot – et – Garonne, ont permis à l’équipe d’appréhender plus objectivement le glissement des missions du Centre Social telles que définies par la circulaire CNAF.

- **VISION**

Le mouvement à construire est donc double : mieux pénétrer le territoire tout en s’émancipant d’une logique de consommation d’activités et de prestations festives pour porter une ambition de démocratie locale et d’animation de la vie sociale.

La place de la plateforme de service, telle qu’elle fonctionne actuellement doit être retravaillée, avec les partenaires y effectuant des permanences et, du côté structurel, pour la Maison Saint Exupéry, celle de l’écrivain public / médiateur social, et de la référente insertion professionnelle.

La Maison Saint Exupéry doit devenir un espace de développement de la contribution à la société civile, associant habitants et partenaires, afin de porter sa mission d’émancipation des habitants et de développement de la vie sociale.

L’élargissement du public fréquentant la Maison Saint Exupéry doit permettre de l’inscrire au cœur des solidarités de territoire et de vitalisation des relations sociales.

FICHES PROJETS

- Conseil de Maison
- L'accueil : Lieu central pour « Vivre et agir ensemble »
- « Saint Ex mobile »
- Relation Inter quartier

Projet 1	Conseil de Maison
<p>Origine de l'action (État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</p>	<p>La Maison Saint Exupéry n'a jamais mis en place d'instance de gouvernance associant les habitants et les partenaires autour de la mise en œuvre de son projet social. Afin d'inscrire les habitants au cœur du projet social, de les rendre acteurs des actions et projets qui leurs sont destinés et de garantir une réelle participation et co-construction de ceux-ci, la Maison Saint Exupéry a prévu la mise en place d'une instance de gouvernance : Le Conseil de maison.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une instance de gouvernance qui donne une place à l'expression des besoins et attentes des habitants • Favoriser la prise de responsabilité et l'engagement des habitants à un projet social qui leur corresponde et réponde à leurs besoins • Permettre la rencontre et l'échange entre partenaires et habitants sur des problématiques de territoire
<p>Public ciblé</p>	<p>Habitants adhérents Acteurs locaux (associations, conseil de quartier...) Elu.e.s de la Ville d'Agen</p>
<p>Partenariat</p>	<p>Fédération des centres sociaux pour le soutien méthodologique ATD Quart-Monde pour les techniques d'animation Services de la ville d'Agen</p>
<p>Déroulement de l'action et échéances (Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</p>	<p>La création de ce Conseil de Maison a deux finalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Subsidiarité : cette instance de pilotage opérationnel aura en charge la gestion au quotidien d'un certains nombres de sujets qui n'ont pas besoin de remonter au Conseil d'administration de l'EPA : vie de la structure, budget, création de commissions ad hoc, ... ○ Participation : pensé comme un véritable espace d'apprentissage de la participation, le conseil de maison permettra aux habitants de se familiariser avec les fonctionnements et mission des CS, de prendre confiance, de s'exprimer dans un cadre sécurisant, de participer à des processus décisionnels. <p>Cette instance sera animée par l'adjointe au Maire de la Ville d'Agen, élue à la cohésion sociale et la solidarité, en concertation avec la direction de la structure et son équipe d'animation. Sa fréquence, son organisation seront déterminés avec les premiers habitants participants. Tous les adhérents seront invités à y participer (habitants et associations). L'instance leur sera présentée lors de l'adhésion. Leur présence se fera sur la base du volontariat.</p>

	<p>La montée en compétence de cette instance sera progressive, en effet, en année 1 (2024) nos objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le lancement de l'instance - La découverte du projet social par les habitants présents et les partenaires - La co-élaboration et la validation des programmes d'activités « vivre ensemble » - La validation du contenu des manifestations festives - L'émergence d'un premier cadre de fonctionnement. <p>En année 2 (2025), nos objectifs seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La stabilisation de son fonctionnement (composition et fréquence) - L'augmentation du nombre de sujets traités - La montée en compétence des habitants et des partenaires
Moyens humains	<p>Ensemble de l'équipe du centre social Habitants Membres d'associations</p>
Moyens matériels	<p>Matériel pédagogique Locaux du centre social</p>
Moyens financiers	<p>Budget de fonctionnement dédié</p>
Résultats attendus	<p>Des habitants formés et impliqués Des projets qui correspondent plus aux besoins et demandes du public Le développement d'une démarche projet plus participative Le renouvellement des pratiques d'animation Une montée en compétence décisionnelle progressive</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Fréquence de l'instance Nombre de personnes présentes Projets répondants davantage aux attentes et besoins des habitants Taux de participation des habitants proportionnels à celui des partenaires, élu.e.s et professionnels</p>

Projet 2	L'accueil, lieu central pour « Vivre et Agir Ensemble »
<p>Origine de l'action <i>(État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</i></p>	<p>La démarche de renouvellement de contrat de projet a polarisé les questionnements et investigations de la fonction d'accueil du Centre Social. Pour rompre avec le fonctionnement actuel qui génère 90% de demandes d'accompagnement administratif, nous préconisons une externalisation de la fonction d'écrivain public/médiateur social, un positionnement de l'offre de service « emploi-insertion professionnelle » sur un versant plus partenarial.</p> <p>Dans un même temps, il s'agit de penser l'accueil comme le lieu central du vivre et agir ensemble. De le repositionner comme le lieu d'impulsion de la démarche participative et la clé de voute du projet social de la Maison Saint Exupéry.</p> <p>Ce repositionnement oblige à réinterroger l'ensemble du fonctionnement actuel, avec l'engagement des partenaires dans des actions communes qui retrouvent du sens, de la lisibilité et de l'efficacité au service des habitants.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Opérer une transformation totale de l'accueil existant, en repositionnant la fonction d'accueil comme lieu d'impulsion de la démarche participative, et clé de voute du projet social de la Maison Saint Exupéry • Réengager l'ensemble de l'équipe dans la fonction d'accueil. Une personne de l'équipe fléchée accueil /jour pour accompagner la fonction de l'agent d'accueil • Mobiliser les habitants, associations, partenaires dans la fonction d'accueil • Mettre en place les conditions d'une écoute active des habitants qui vise à la fois l'information, l'orientation, l'amélioration de l'accès aux droits et, à la fois, le recueil des besoins, attentes, leurs idées de projets collectifs • Faire de l'accueil la porte d'entrée vers le laboratoire des projets et initiatives collectifs
<p>Public ciblé</p>	<p>L'ensemble des habitants du territoire Sud-Est</p>
<p>Partenariat</p>	<p>Agen Habitat Acteurs locaux Partenaires de la plateforme de service Service de la Ville d'Agen</p>
<p>Déroulement de l'action et échéances <i>(Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</i></p>	<p>1. Réaménagement de l'espace :</p> <p>Mettre en place un groupe projet d'habitants, en charge de l'aménagement de l'accueil pour en faire un véritable lieu de convivialité, où l'on souhaite venir boire un café, lire le journal, discuter, échanger, se rencontrer. – Chantier famille ou VVV à prévoir</p>

Echéance : Septembre 2024

Visite inspirante de Centres Sociaux avec les habitants –

Echéance : Juin 2024

2. Réaménagement des horaires d'ouvertures :

Ouverture au public tous les matins de 9 heures à 12h, et, en fonction de la programmation, en soirée (soirée thématique – jeux de société en famille, ciné-débat, soirée culturelle - programmation artistique, musicale, théâtrale)

Accueil mobile (*démarche d'aller vers*) sur l'ensemble du territoire les après-midi de 14h à 16h15.

En conséquence, les permanences des partenaires devront s'adapter aux nouveaux horaires d'ouvertures ou se transformer en permanences mobiles sur le territoire.

3. Création d'une commission « accueil et co gestion de l'accueil »

Cette commission composée d'habitants, des partenaires effectuant des permanences, de l'agent d'accueil, aura en charge l'animation et, à terme, la co-gestion, avec les partenaires et l'agent d'accueil de l'espace accueil.

Elle se réunira 1 fois/mois pour faire des propositions d'animation de l'accueil.

4. Animation de l'espace accueil par et pour les habitants via la commission :

Aidés d'habitants agissants sur le territoire, d'adhérents, de bénévoles, d'associations et partenaires, animer l'accueil quotidiennement :

- **Relais des informations sur les sorties culturelles** proposées sur l'agenais (affichage mis à jour régulièrement) et présentation régulière par acteurs de la vie culturelle agenaise (Théâtre Ducourneau Médiathèque, musée, nouveau théâtre du jour, Le Florida, Les Montreurs d'images ...)
- **Temps d'information sur les préoccupations des habitants** (économie d'énergie, accès aux droits, logement, santé, éducation) – Programmation au mois
- **Création des « Matinées associatives »** - espace d'accueil mis à disposition des associations du territoire et de l'agenais pour se faire connaître - 1 fois/mois
- **Mise en place d'outils pour développer la solidarité et l'entraide :** boite à dons, troc de vêtement.
Distribution hebdomadaire réalisée par les habitants/ troc de vêtement
- **Forum sur la vie de l'accueil :** temps dédié à l'expression des habitants sur leurs attentes sur la vie de l'accueil avec les partenaires réalisant des permanences - 1 fois/trimestre.

	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des nouveaux habitants : ce temps, porté par les habitants, permet de faire connaître la Maison Saint Exupéry et les ressources du territoire (associations, institutions ...) aux nouveaux habitants – 1 fois/trimestre • Journée ou soirée « Portes ouvertes aux talents de nos quartiers » : solliciter les habitants ayant une pratique artistique, organiser son expression – 1 fois/semestre <p>Phasage - Plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engager la démarche de réaménagement de l'accueil en associant les habitants et les partenaires de la plateforme de service – <i>échéance juin 2024</i> • Fédérer habitants et partenaires pour constituer une commission <i>accueil- échéance septembre 2024</i> • Travailler la question des horaires d'ouverture en associant élu.e.s, partenaires, habitants – <i>échéance septembre 2024</i> • Mise en place d'un programme d'animation de l'espace accueil – <i>Echéance septembre 2024</i> • Réflexion autour de l'action « Accueil mobile », en fonction des attentes et besoin des habitants – <i>Echéance septembre 2024</i>
Moyens humains	<p>Ensemble de l'équipe du centre social Habitants Agent d'accueil Partenaires de la plateforme de service</p>
Moyens matériels	<p>Un budget dédié à l'aménagement et l'animation Achat d'un frigo, d'une machine à café, chaises et tables pliantes Outils de communication (Pages Facebook, instagram) Achat d'un smartphone Construction d'une boîte à don</p>
Moyens financiers	<p>Budget de fonctionnement dédié</p>
Résultats attendus	<p>Les habitants s'approprient le lieu, accompagnés de l'ensemble de l'équipe, en font un lieu convivial, de vie, et d'émergence de projets. L'accueil aura pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'accueillir l'ensemble des habitants du territoire et de prendre en compte sa demande • D'informer, d'orienter de faciliter l'accès au droit • De soutenir et accompagner les initiatives des habitants, • De repérer avec les habitants et les partenaires les problématiques du quartier et de se mobiliser ensemble pour les faire évoluer,

	<ul style="list-style-type: none"> De participer à l'élaboration de nouveaux projets ou de soutenir des projets existants répondant aux attentes des habitants.
Indicateurs d'évaluation	<p>Fréquentation</p> <p>Nombre d'animations menées en et hors les murs</p> <p>Nombre de bénévoles investis</p> <p>Nombre de participants aux animation</p> <p>Nombre de propositions d'animation par les habitants</p> <p>Nombre de partenaires</p>

Projet 3	« Saint Ex » mobile
<p>Origine de l'action <i>(État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</i></p>	<p>Le territoire Sud-Est est vaste, très étendu géographiquement. Sa population est assez hétérogène, s'y côtoient sans interagir des populations socialement très différentes.</p> <p>La Maison Saint Exupéry est située sur le quartier de Tapie, ce qui restreint son action de proximité sur les quartiers de Rodrigues-Paganel, Barleté, Passelaygue. Pour pouvoir toucher l'ensemble des habitants du territoire, faire profiter de ces services au plus grand nombre, la Maison Saint Exupéry a décidé de délocaliser son accueil (et les services d'accès aux droits offerts par la plateforme de service) sur Barleté et Rodrigues afin de capter de nouveaux publics et de remplir sa mission de lieu de proximité, au service de l'amélioration des conditions de vie des habitants.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Délocaliser les actions de la Maison Saint Exupéry Avoir une présence hebdomadaire sur les quartiers de Rodrigues-Paganel et de Barleté en proposant de l'accueil libre, des animations de proximité en pied d'immeuble, des cafés habitants, des actions sociales et éducatives Aller vers de nouveaux publics aux endroits où ils se trouvent Investir les locaux des acteurs du territoire pour renforcer le partenariat Solliciter Agen Habitat pour la mise à disposition d'un lieu sur Rodrigues
Public ciblé	L'ensemble des habitants du territoire Sud-Est
Partenariat	<p>Agen Habitat</p> <p>Conseils de quartier</p> <p>Associations du territoire (régie de quartier, association Récré, clubs sportifs ...)</p> <p>Partenaires de la plateforme de service</p>
<p>Déroulement de l'action et échéances <i>(Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</i></p>	<p><u>DEDANS</u> :</p> <p>La Maison Saint Exupéry manque de lieux d'ancrage pour rendre visible son action, se faire connaître, capter « les invisibles ». Nous proposons de travailler à trouver un lieu sur Rodrigues permettant de délocaliser certaines</p>

	<p>permanences, d'accueillir différents publics (<i>jeunes, familles, personnes âgées</i>) 1fois/semaine.</p> <p>En attendant de trouver le lieu, nous investirons les locaux des associations du territoire (<i>Régie de quartier, Récré, locaux du club de foot de l'OSA et Conseil de Quartier Rodrigues ensemble ...</i>)</p> <p>Nous investirons à raison d'une fois/semaine, la salle polyvalente de Barleté afin d'assurer une présence hebdomadaire sur ce quartier, en proposant des animations, des permanences de partenaires (<i>Pass mobile, infos droits, CDAD, permanence emploi, l'Accorderie agenaise ...</i>)</p> <p><u>DEHORS :</u></p> <p>Tout en réalisant avec les habitants, une cartographie des lieux de fréquentation, de passage, et des habitants ressources par quartier, proposer une fois/semaine, par quartier, des animations en pied d'immeuble (vide grenier, gratiféria, café en plein air, mise en place de marchés gourmands ...) co construites avec les adhérents, usagers du Centre Social.</p> <p><u>CAMPAGNE RELATIONNELLE :</u></p> <p>Aller à la rencontre des habitants, chez eux, accompagné ou non d'habitants ressources, de conseillers de quartier.</p> <p>Phasage - Plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nommer un référent DSL au sein de l'équipe d'animation, en charge de la gestion de l'accueil mobile- <i>Juin 2024</i> • Engager les habitants usagers habitués de la Maison Saint Exupéry dans la démarche d'Aller vers, en les associant à la réflexion sur la nécessité d'être présent sur l'ensemble du territoire- <i>Echéance septembre 2024</i> • Mener une réflexion avec l'ensemble des partenaires et acteurs locaux du territoire sur la mise en œuvre d'un accueil délocalisé- <i>Echéance Septembre 2024</i> • Mise en place d'un programme d'animation hors les murs – <i>Echéance septembre 2024</i>
<p>Moyens humains</p>	<p>1 agent d'accueil 1 animateur socioculturel Des habitants Les partenaires</p>
<p>Moyens matériels</p>	<p>Un lieu polyvalent sur Rodrigues Un budget dédié à l'aménagement et l'animation Achat de mobilier itinérant Outils de communication (Pages Facebook, instagram) Achat d'un smartphone</p>

	<p>Equipement informatique et équipement internet en wifi (Salle polyvalente de Barleté, lieu de Rodrigues)</p> <p>Support visuel, t-shirt et doudoune floqués</p>
Moyens financiers	<p>Budget de fonctionnement dédié</p> <p>Politique de la ville – ETAT / AA</p>
Résultats attendus	<p>Les habitants s’approprient les lieux mis à disposition sur le territoire, en font des lieux de convivialité, de vie, et d’émergence de projets.</p> <p>L’accueil mobile aura pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De déployer l’impact de la Maison Saint Exupéry sur l’ensemble du territoire • D’accueillir l’ensemble des habitants du territoire et de prendre en compte sa demande • D’informer, d’orienter de faciliter l’accès au droit • D’identifier, soutenir et accompagner les initiatives des habitants, • De participer ou d’animer des moments d’échanges et de rencontres à l’échelle du quartier, • De repérer avec les habitants et les partenaires les problématiques du quartier et de se mobiliser ensemble pour les faire évoluer, • De participer à l’élaboration de nouveaux projets ou de soutenir des projets existants répondant aux attentes des habitants.
Indicateurs d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de projets et actions émanant des habitants et co-construits avec eux - Le nombre de permanences réalisées sur les différents quartiers - Le nombre d’animation de proximité réalisée sur les différents quartiers, la fréquentation - Le nombre de nouveaux habitants adhérents ou usagers de la Maison Saint Exupéry

Projet 4	Relation Inter Quartier
<p>Origine de l'action (État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</p>	<p>Nous l'avons vu, la Maison Saint Exupéry fait face à un triple défi : de recentrage de ses missions de Centre Social, de déploiement de son impact sur l'ensemble du territoire, et de mise en lien de populations aux réalités sociales très segmentées.</p> <p>L'évaluation, réalisée auprès des habitants, des partenaires, comme de l'équipe du Centre Social a fait ressortir la difficulté à structurer une dynamique de cohésion sociale quand l'hétérogénéité des profils de la population ne permet pas à l'ensemble de se retrouver autour d'une identité partagée.</p> <p>La volonté de redorer l'image des quartiers est partagée à la fois par les pouvoirs publics, les différents acteurs et opérateurs comme les habitants du territoire Sud-Est, tous quartiers confondus.</p> <p>L'animation de la vie sociale doit pouvoir porter l'ambition de fédérer les habitants autour d'une identité partagée.</p> <p>La réhabilitation de Rodrigues représente une opportunité d'agir collectivement.</p> <p>En effet, les habitants expriment la volonté d'être associés à cette réhabilitation en en faisant une occasion de traiter un certain nombre de difficultés vécues quotidiennement. Porter au débat les questions liées à la lutte contre la délinquance, la déliquescence du lien social, le vivre ensemble intergénérationnel, l'entretien des sites et le maintien de la propreté des espaces communs et publics.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Désenclaver les quartiers par l'intervention de partenaires extérieurs au territoire, par la mise en place d'animations culturelles capable de créer de l'attractivité pour les quartiers Sud Est • Mise en place d'une véritable démarche de participation des habitants aux choix concernant l'avenir de leur quartier (<i>aménagement, embellissement, animation de la vie sociale, vivre ensemble</i>) • Mettre en place des actions favorisant une identité partagée
<p>Public ciblé</p>	<p>L'ensemble des habitants du territoire Sud-Est, les partenaires locaux associatifs et institutionnels</p>
<p>Partenariat</p>	<p>Agen habitat, Conseils de Quartier, Régie de Quartier, PRE, les Compagnons bâtisseurs, EVS (Hang 'art, Blue fox, AFDAS), la BAL, le Creuset Service Vie des Quartiers de la ville d'Agen Partenaires, associations, agissant sur le territoire Habitants</p>
<p>Déroulement de l'action et échéances (Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Création d'une commission « Evènementiels et vie sociale »</u> <p>Cette commission co-animée par des habitants, un membre de l'équipe, fera se rencontrer des partenaires, des associations et acteurs locaux, dans l'objectif de proposer des animations de la vie sociale, des évènements festifs construits et portés par les habitants et partenaires (réunion 1 fois/mois).</p>

- **Création d'un local jeunes sur Barleté**

Ce local jeunes devrait permettre un mouvement de Rodrigues-Paganel, Passelaygues, vers Barleté. Ce phénomène est déjà observé sur les activités proposées par le Pôle Jeunesse qui font se rencontrer les jeunes des différents quartiers et ceux du Centre-Ville.

La Maison Saint Exupéry fait le choix de ne pas créer un local spécifiquement dédié aux jeunes sur Rodrigues pour lutter contre l'identification à un quartier et encourager la rencontre des jeunes des différents quartiers du territoire.

- Accueil mobile hebdomadaire sur les deux quartiers Rodrigues et Barleté - Cf. Fiche projet 3

Cet accueil mobile prendra soin de ne pas proposer des actions identiques sur les deux quartiers afin de favoriser le mouvement des habitants d'un quartier à un autre.

Il visera également la mise en lumière des personnalités agissantes, des initiatives locales, des talents pour valoriser la vie de chacun des quartiers.

Cf Fiche projet 1

- **Projet de mise à disposition par Agen Habitat d'un appartement sur Rodrigues**

Un travail de négociation sera mené avec le bailleur social pour une mise à disposition d'un appartement, et la mise en place de temps de concertation avec les habitants, le Conseil de quartier « Ensemble Rodrigues », les associations agissantes sur le quartier.

Le croisement de différents publics dans ce même lieu permettra, à terme, de penser des actions intergénérationnelles afin de travailler les problématiques de vivre ensemble rencontrées sur le quartier.

Le projet vise :

- A avoir un lieu en cœur de quartier pour accueillir sur des tranches horaires distinctes des personnes âgées isolées, des jeunes, des familles
- A mettre en place des temps de concertation pour permettre de faire se rencontrer le bailleur et les habitants sur les questions de travaux de réhabilitation du quartier
- A faire de ce lieu polyvalent un appartement où se dérouleront des travaux d'apprentissage d'auto-réhabilitation à destination des habitants (peinture, tapisserie, isolation ...). Des animations sur les questions de gestion d'énergie auront lieu régulièrement.

- **Collaboration étroite avec les EVS pour faire sortir les habitants de leur quartier et les accompagner vers des structures sociales de proximité**

Le Blue Fox coffee, l'AFDAS, le Hang'art sont des structures de l'animation de la vie sociale qui poursuivent les mêmes objectifs que les Centres Sociaux et se trouvent très proches géographiquement du périmètre d'intervention de la Maison Saint Exupéry. Il convient de co-construire avec elles des animations sur le territoire et sur leur périmètre d'intervention (*type repas solidaire, mise en place de marchés gourmands, animations culturelles ...*) à la fois pour faire connaître ses structures ressources aux habitants du territoire Sud Est (*leur situation géographique, leur programmation ...*), pour favoriser la mixité sociale entre les adhérents des unes et des autres et ceux de la Maison Saint Exupéry, et permettre aux habitants de sortir de leur quartier.

- **Animation de proximité auprès des habitants des pavillons**

Les Conseils de quartier agissant sur le territoire Sud-Est sont en lien avec différents publics, locataires des habitats collectifs, propriétaires des pavillons individuels. En prenant appui sur leur connaissance de ces personnes qui cohabitent, il s'agira de développer des animations favorisant les interactions des différents publics entre eux (vide grenier, animation autour du jeu avec la BAL, animations sportives et culturelles, co-portage de la fête des voisins). Des campagnes relationnelles seront également menées également chez les habitants des pavillons.

Phasage - Plan d'action :

Temps de mise en place (année 1)

- Rencontre et temps d'échange avec les partenaires pour organiser un accueil mobile dans leurs locaux (Récré, Régie de Quartier, OSA, Conseil de Quartier Ensemble Rodrigues) – Echéance juin 2024
- Rencontre en vue de co-construire un programme d'animation de territoire avec les EVS d'Agen – Echéance décembre 2024
- Engager la démarche de création d'une commission évènementiels en associant les habitants et les partenaires et acteurs locaux du territoire – Echéance juin 2024
- Fédérer habitants et partenaires autour de la Fête des quartiers SE – Echéance avril 2024
- Aménager le local jeunes sur Barleté et prévoir son inauguration – Echéance septembre 2024
- Rencontre et temps de travail avec Agen Habitat pour réflexion autour d'une mise à disposition de lieu et mise en place de temps de

	<p>concertation avec les habitants sur le projet de rénovation du quartier de Rodrigues – Echéance décembre 2024</p> <p>Expérimentation des actions (année 2) Consolidation de chacune des actions (année 3 et 4)</p>
Moyens humains	<p>1 Référent Jeunesse 1 agent d'accueil 2 animateur socioculturels La directrice Des habitants Des partenaires</p>
Moyens matériels	<p>Un lieu polyvalent sur Rodrigues Un budget dédié à l'aménagement et l'animation Achat de mobilier itinérant Outils de communication (Pages Facebook, instagram) Achat d'un smartphone Équipement informatique et équipement internet en wifi (Salle polyvalente de Barleté, lieu de Rodrigues) Support visuel, t-shirt et doudoune floqués</p>
Moyens financiers	<p>Budget de fonctionnement dédié Locaux, MAD de locaux sur les deux quartiers Smartphone (outils de communication) Équipement informatique et équipement internet en wifi (Salle polyvalente de Barleté, lieu de Rodrigues) Support visuel, t-shirt et doudoune floqués</p>
Résultats attendus	<p>La Maison Saint Exupéry agit pour fédérer l'ensemble des acteurs du territoire et faire émerger une dynamique partenariale qui améliore la vie des habitants du territoire Sud-Est, favorise leur participation, l'expression de leurs besoins, leur inclusion sociale, et l'exercice de leur citoyenneté.</p> <p>Elle agit aussi sur les questions de vivre ensemble en faisant se rencontrer, à partir de leur préoccupations, attentes, envies, les habitants des différents quartiers, les propriétaires de pavillons et les locataires d'habitats collectifs.</p> <p>En axant son intervention autour des questions d'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire, la Maison Saint Exupéry agit pour lutter contre la segmentation sociale et le repli communautaire.</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes engagé sur des projets d'amélioration des conditions de vie (embellissement des espaces publics, solidarité de voisinages, animation de la vie sociale ...) - Nombre d'activités émanant d'initiatives locales ayant permis de développer des services et des activités à finalité sociales et éducatives - Mise en réseau de personnes ressources et habitants agissants des différents quartiers

AXE 2 : Famille

Le projet « Famille » de la structure

- **PROBLEMATISATION**

Des éléments de diagnostic...

Les éléments de discours rapportés dans le diagnostic, comme nos nombreux échanges avec les habitantes du territoire (temps d'évaluation, assises), mettent en lumière que les femmes sont souvent seules dans l'éducation des enfants et adolescents, que les préoccupations des familles s'ancrent autour de la précarité, de l'isolement social et de l'éducation et la protection de leurs enfants.

Cette précarité économique, culturelle et sociale entraîne :

- Un accès limité à un certain nombre de ressources (emploi, culture, vie sociale, citoyenneté)
- Un faible niveau de vie
- Un isolement social par méconnaissance des dispositifs et réseaux d'entraide, de solidarité
- Mauvaise maîtrise (voire maîtrise nulle) de la langue française, des codes sociaux et culturels, entraînant des difficultés dans l'accès à l'information, à l'emploi, à la culture et à l'éducation de leurs enfants, notamment dans le rapport à l'école
- Des problèmes de mobilité (méconnaissance des réseaux de transports en commun, coûts trop élevés, non possession du permis de conduire) entraînant une assignation au territoire et des entraves à l'émancipation sociale, économique et culturelle
- Des problèmes de logement (exiguïté, insalubrité, précarité énergétique), de santé (accès aux soins), d'accès aux droits, au numérique
- Des relations intrafamiliales difficiles, voire pour certaines familles des violences intrafamiliales, exacerbées par le stress socio-économique
- Des problèmes d'accès aux modes de garde

Les familles du territoire se caractérisent également par une forte proportion de familles monoparentales, et de famille mononucléaire avec fratrie nombreuse.

L'exercice de la fonction parentale est un élément majeur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de ce fait, il contribue à lutter contre les stéréotypes sexistes dans la construction identitaire des enfants et adolescents. La charge mentale des femmes est forte, elles sont souvent seules à gérer les temps de vie avec leurs enfants, l'intendance quotidienne de la famille, la santé, la scolarité ...

... à l'évaluation

La démarche de renouvellement du contrat de projet a montré que les réponses apportées aux familles ne suffisaient pas à garantir la réussite éducative. Les parents ne se sentent pas en capacité de répondre à l'ensemble des attendus institutionnels en matière d'éducation. Ils se sentent bien souvent démunis et n'ont **pas conscients de leur propre compétence d'éducateurs de leurs enfants.**

Il convient donc de parvenir à impliquer davantage les parents dans la réussite scolaire de leurs enfants en pensant avec eux et pour eux, des actions, ateliers leur redonnant confiance en leurs atouts et réhabilitant les relations parents-enfants.

- **VISION**

Les familles fréquentant de manière régulière la Maison Saint Exupéry sont moins confrontées à l'isolement social que l'ensemble des familles du territoire. Elles ont trouvé un lieu où faire part de leurs difficultés, trouver des ressources et de l'entraide.

Pour autant, les actions menées par la Maison Saint Exupéry, peinent à répondre à l'ensemble des difficultés liées à l'exercice de la fonction parentale des familles.

L'accompagnement à la parentalité doit avant tout poursuivre l'objectif de donner aux parents les clés pour accéder à un modèle de parentalité qui leur convienne, prenant en compte la diversité des modèles familiaux, des modes de vie ainsi que le patrimoine culturel des familles.

L'accompagnement des familles monoparentales, comme des familles mononucléaires du territoire nécessite une approche holistique, assurant un maillage territorial, capable de développer une action de prévention précoce, susceptible de prendre en compte l'ensemble des risques pesant sur les familles : décrochage scolaire, conséquences néfastes des ruptures familiales sur les enfants comme les parents, dérives radicales d'un membre de la famille, troubles de santé spécifiques à l'enfance et à l'adolescence, parcours de délinquance, violences intrafamiliales ...

FICHES PROJETS

- **Médiation Famille-Ecole**
- **Projet collectif famille : le soutien à la parentalité, un levier puissant d'investissement social**

Projet 1	Médiation Famille - Ecole
<p>Origine de l'action <i>(État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</i></p>	<p>Le porteur de projet Ville d'Agen a décidé d'améliorer son offre enfance jeunesse en restructurant son Service Enfance Jeunesse en service « Jeunesse Enfance et Périscolaire ».</p> <p>De ce fait, le dispositif CLAS sera géré, non plus par le service Politique de la Ville, mais par le Service Jeunesse et Périscolaire ».</p> <p>Les Centres Sociaux de la Ville d'Agen n'auront plus en charge le dispositif Clas élémentaire qui s'intégrera aux dispositifs existants dans les écoles, comme une offre supplémentaire.</p> <p>La question de la relation des familles à l'école sera une des actions du Pôle Adulte Famille qui œuvrera en partenariat avec le service Jeunesse , Enfance et Périscolaire et les enseignants des écoles de secteurs au rapprochement entre parents et institution scolaire</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Il s'agit pour la Maison Saint Exupéry d'assurer l'interface avec les écoles de secteur afin d'aider les familles dans leur compréhension des enjeux et des codes de la scolarité.</p> <p>L'action de médiation proposée par la référente famille doit permettre de trouver des solutions appropriées et individuelles à chacune des familles rencontrant un problème particulier.</p> <p>L'action vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A permettre aux parents de mieux suivre la scolarité de leur(s) enfant(s) • A créer des espaces d'échanges entre parents et enseignants (cafés parents au sein des écoles)

	<ul style="list-style-type: none"> • A intégrer les parents dans la vie de l'école
Public ciblé	Les parents des enfants de primaires du territoire Sud-Est
Partenariat	<p>Service Jeunesse, Enfance et Périscolaire Service Action Scolaire Ecoles de secteur PRE Ligue de l'enseignement Syllabe Habitants</p>
Déroulement de l'action et échéances <i>(Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</i>	<p>L'action consiste à accompagner les parents dans tous les aspects de la scolarité de leur(s) enfant(s) par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des parents dans l'accès au portail citoyen • Appropriation des codes culturels de l'école par des temps d'échanges collectifs parents – enseignants tout au long de l'année • Mise en place de cafés –parents sur l'ensemble du territoire afin de capter le plus grand nombre de parents et d'être le relais de ce qui se fait sur l'école. • Accompagnement vers l'implication des parents dans la scolarité (<i>création de groupes de parents accompagnateurs lors des sorties culturelles proposées dans le cadre scolaire, incitation à s'impliquer dans les projets des APE, présence des parents sur des temps de Clas</i>) • Ateliers parents-enfants sur des activités en lien avec les apprentissages scolaires • Permanences familles-écoles hebdomadaires dans le cadre de l'accueil mobile (Barleté - Rodrigues) <p>Phasage - Plan d'action :</p> <p>Temps de mise en place (année 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre et temps de travail avec le service Jeunesse, Enfance et Périscolaire sur l'accompagnement des parents des enfants fréquentant le CLAS sur la Maison Saint Exupéry vers la déploiement du dispositif Clas dans les écoles de secteur - Temps de travail avec les enseignants sur la mise en place de cafés parents, temps d'échanges réguliers parents-enseignants - Mise en place d'ateliers parents enfants en lien avec les apprentissages les mercredis matin <p>Expérimentation des actions (année 2) Consolidation de chacune des actions (année 3 et 4)</p>
Moyens humains	Référente famille 1 animateur socioculturel

	Direction du Centre Social Partenaires et service de la ville
Moyens matériels	Un lieu polyvalent sur Rodrigues Outils de communication (Pages Facebook, instagram) Achat d'un smartphone Équipement informatique et équipement internet en wifi (Salle polyvalente de Barleté, lieu de Rodrigues)
Moyens financiers	Locaux, MAD de locaux sur les deux quartiers Smartphone (outils de communication) Équipement informatique et équipement internet en wifi (Salle polyvalente de Barleté, lieu de Rodrigues)
Résultats attendus	La Maison Saint Exupéry agit pour fédérer l'ensemble des acteurs de la parentalité et de la scolarité des enfants du territoire pour favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leur(s) enfant(s).
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles rencontrées, accompagnées - Nombre de temps d'échanges parents-enseignants sur l'année scolaires - Nombre de permanences famille-école réalisées dans l'année

Projet 2	Projet Collectif Famille : Le soutien à la parentalité, un levier puissant d'investissement social
<p>Origine de l'action <i>(État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</i></p>	<p>L'évaluation du projet social par l'équipe a mis en lumière que le Projet Collectif Famille, tel que décliné jusqu'alors à la Maison Saint Exupéry, fondait son intervention sur un soutien à la parentalité visant davantage le répit des mamans par un accès aux loisirs et aux divertissements en famille, qu'un véritable accompagnement et un soutien à la fonction parentale.</p> <p>Les familles fréquentant de manière régulière la Maison Saint Exupéry sont moins confrontées à l'isolement social que l'ensemble des familles du territoire. Elles ont trouvé un lieu où faire part de leurs difficultés, trouver des ressources et de l'entraide.</p> <p>Pour autant, les actions menées par la Maison Saint Exupéry, peinent à répondre à l'ensemble des difficultés liées à l'exercice de la fonction parentale des familles.</p> <p>La démarche de renouvellement de Contrat de projet, en même temps qu'elle a mis en lumière l'absence de véritable accompagnement à la parentalité, a permis d'identifier les freins rencontrés par les parents du territoire.</p> <p>Les freins empêchant les parents du territoire de recourir à des actions de soutien à la parentalité peuvent être multiples :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés à accéder à l'information, • Difficulté à comprendre le fonctionnement des différents dispositifs, • Difficulté à se déplacer pour des actions qui n'ont pas lieu dans une structure de proximité immédiate, • Difficulté à se focaliser sur sa parentalité lorsque d'autres problématiques immédiates se posent, • À dépasser la peur d'un jugement porté par les professionnels accompagnant ou par les autres parents, • La peur du travailleur social...
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Le Projet Collectif Famille de la Maison Saint Exupéry, s'inscrivant dans une approche holistique des problématiques liées à l'éducation des enfants, aux côtés de ses partenaires et de l'ensemble des acteurs locaux vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lever les freins empêchant les parents de recourir à des actions de soutien à la parentalité • Créer les conditions pour une prise de confiance et une mise en confiance des parents dans l'exercice de leur parentalité. • Les accompagner pour muer un sentiment d'incompétence vers une valorisation des compétences parentales et un engagement à vivre sa parentalité de manière positive • Faciliter le lien entre les parents et les institutions en créant les conditions de la participation des parents à l'éducation et aux loisirs de leurs enfants, et à leur émancipation • Faire de l'exercice de la parentalité un levier d'inclusion sociale <p>Pour faciliter la création de ces conditions de mise en confiance, de prise de confiance, de revalorisation des membres de la famille, de réhabilitation du lien avec les institutions, ce sont toutes les acteurs du territoire Sud-Est, concernées par les questions de parentalité, qui doivent mener des actions et travailler ensemble pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la visibilité de l'offre de soutien à la parentalité en facilitant l'accès à l'information de toutes les familles du territoire • Développer une offre de soutien à la parentalité cohérente, coordonnée et co-construite avec les familles du territoire • Faire vivre les partenariats et développer une offre en lien avec les lieux déjà connus et fréquentés par les familles (PMI, CMS, PRE, Associations du territoire, crèche, école, collèges, clubs sportifs ...)

<p>Public ciblé</p>	<p>L'ensemble des familles du territoire Sud-Est</p>
<p>Partenariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CMS, PMI, Association RECRE, Services Petite Enfance, Action scolaire et Enfance Jeunesse et Périscolaire, Santé de la Ville d'Agen, Alysé, PRE, La Ligue de l'enseignement (Dispositif « Les parents, la classe), Syllabe, l'IREPS, l'AFDAS, Le Creuset, La Pass Mobile, Infos droits, la défenseuse des droits du CDAD, assistantes maternelles du territoire, établissements scolaires • Partenaires, associations, agissant sur le territoire
<p>Déroulement de l'action et échéances <i>(Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer les actions de la Référente famille en recentrant son rôle sur la mission de développement d'un réseau parentalité sur le territoire Sud-Est <p>La référente famille doit être identifiée par les familles, comme par les partenaires et acteurs locaux, comme le relais de l'ensemble des actions autour de la parentalité sur le territoire.</p> <p>Elle doit piloter et animer des rencontres entre les partenaires associatifs, institutionnels, les acteurs locaux et les parents afin de coordonner les actions et veiller à leur correspondance et adaptation aux problématiques rencontrées par les familles du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une commission parentalité <p>Dans le cadre du nouveau fonctionnement engageant la participation des habitants dans tous les axes du projet social, la Maison Saint Exupéry souhaite créer une commission parentalité à l'intérieur de laquelle tous les projets et actions liés à la parentalité seront co-construits avec les familles, les partenaires et acteurs locaux.</p> <p>Cette commission se réunira à raison d'une fois par mois pour déterminer les actions à mettre en œuvre en s'appuyant sur l'expertise des membres de la commission (parents et partenaires) dans la définition des problématiques à traiter.</p> <p>Les questions liées à l'apprentissage de la langue française, des codes sociaux et culturels, l'éducation à la santé, la mobilité, l'accès à la culture, la précarité alimentaire, la place des pères dans l'éducation des enfants et adolescents, les enjeux du développement durable, de lien social, d'entraide et de solidarité seront traités à partir des attentes des parents, comme des besoins émergeant des échanges entre les participants à la commission, les professionnels de la Maison Saint Exupéry et les partenaires en présence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des temps structurés de soutien à la parentalité

La Maison Saint Exupéry propose de mettre en place, en coopération avec les parents et partenaires :

- Des cafés - parents dans différents lieux associatifs et institutionnels du territoire (régie de quartier, association RECRE, dispositifs « les parents, la classe », les permanences des bébés du cœur, établissements scolaires, clubs sportifs...)
- De l'accompagnement à la scolarité via le dispositif CLAS collège et lycée
- Des ateliers sur des thèmes retenus par les parents (accès aux écrans, rythme de l'enfant, développement de l'enfant et de l'adolescent, valorisation des origines et du patrimoine culturel des familles originaires d'autres pays...), permettant de créer des outils (livret repères pour la santé, livret de suivi de la scolarité des enfants, livret des lieux ressources du territoire ...)
- Des soirées jeux de société en famille
- Des ateliers de sophrologie parents-enfants pour apprendre à gérer ses émotions dans le cercle familial
- Des soirées ciné-débat entre parents et enfants (film, documentaire autour des relations familiales)
- Des espaces d'échanges d'expériences entre parents animés par des professionnels (éducateurs spécialisés, TISF, AS, psychologues) qui aident les parents à tirer parti mutuellement de leurs propres ressources.
- Un groupe d'entraide à la vie quotidienne
- Des ateliers d'apprentissage de la langue française en soirée, pour capter les pères et répondre à un de leurs besoins
- Sorties culturelles, séjours famille co-construits avec les familles et les partenaires
- **Programme de Soutien aux familles et à la Parentalité – IREPS :**

Les Centres Sociaux de la Ville d'Agen ont signé une convention de partenariat avec l'IREPS pour la mise en œuvre d'un programme à destination des familles d'enfants de 6 à 11ans. Il s'agit d'un programme de développement des compétences parentales, offrant des outils pragmatiques aux parents et aux enfants. Cet accompagnement sur 14 semaines vise à enrichir les pratiques éducatives, faciliter les relations parents-enfants, développer les compétences sociales, émotionnelles et cognitives des enfants. A partir d'octobre 2024, un atelier parents-enfants/semaine - renouvelé sur les quatre ans.

	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la socialisation des enfants dès le plus jeune âge, inscrire les jeunes mères dans des actions de soutien à la fonction parentale <p>Un travail sera engagé avec le service Petite Enfance de la Ville afin de proposer aux jeunes mères isolées des temps parents-enfants et de les accompagner vers les structures d'accueil petite enfance de la ville (crèche, halte-garderie de secteur, mais aussi LAEP du Centre-Ville). Une information sera donnée sur les assistantes maternelles présentes sur le territoire.</p> <p>Phasage - Plan d'action :</p> <p>Temps de mise en place (année 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre et temps de travail avec le service Petite Enfance, le service Jeunesse, Enfance et Périscolaire, la PRE, et l'ensemble des acteurs de la parentalité du territoire pour une meilleure interconnaissance des actions menées et des dispositifs de soutien à la parentalité existants – Mise en place d'instances de concertation, pour plus de cohérence dans l'offre, davantage de visibilité pour les parents et travail autour d'actions communes – Echéance décembre 2024 • Mise en place d'ateliers parents enfants en lien avec les apprentissages les mercredis matin- Echéance octobre 2024 • PSFP – Echéance octobre 2024 • Création d'une commission parentalité - Echéance Décembre 2024 <p>Expérimentation des actions (année 2) Consolidation de chacune des actions (année 3 et 4)</p>
Moyens humains	<p>Référente famille 1 animateur socioculturel Direction du Centre Social Partenaires et service de la ville</p>
Moyens matériels	<p>Un lieu polyvalent sur Rodrigues Des outils de communication (Page Facebook, Instagram ...) Du mobilier petite enfance, des jeux, des jouets, des livres, des ressources pédagogiques Un smartphone Des espaces dédiés aux ateliers parents-enfants sur l'ensemble du territoire Equipement informatique et équipement internet en wifi (Salle polyvalente de Barleté, lieu de Rodrigues)</p>
Moyens financiers	<p>Un budget dédié aux ateliers parents-enfants REAAP A terme, un budget dédié à la commission parentalité</p>

<p>Résultats attendus</p>	<p>Les parents s’approprient la question de la parentalité, deviennent acteurs, des actions et projets visant le soutien et l’accompagnement à la parentalité des familles du territoire Sud-Est.</p> <p>Elles déterminent quelle problématique traiter et co-construisent les actions à mettre en œuvre. Elles connaissent les différents acteurs locaux, et s’inscrivent dans la démarche partenariale, comme les premières interlocutrices. En ce sens, les actions et projets à destination des familles, co-construits par elles, deviennent des leviers d’inclusion sociale et d’émancipation.</p>
<p>Indicateurs d’évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles rencontrées, accompagnées - Le nombre de nouvelles familles captées - La structuration d’un réseau parentalité sur le territoire SE - Le nombre de réunion de concertation avec les acteurs de parentalité - A terme, la place des familles dans l’élaboration des projets et actions à destination des familles - La mise en relation directe entre les familles et les partenaires

AXE 3 : La Jeunesse – ferment de la vitalité du territoire Sud-Est

- **PROBLEMATISATION**

Des éléments de diagnostic...

La jeunesse du territoire Sud-Est n'échappe pas aux représentations sociales que la société porte sur cette classe d'âge, ni aux enjeux liés aux crises et mutations que connaissent nos sociétés contemporaines.

Les problématiques rencontrées par les jeunes du territoire sont en de nombreux points semblables à celles que rencontrent la plupart des jeunes : solitude, isolement, place grandissante des réseaux sociaux dans les relations sociales, exposition à la désinformation, engagement citoyen en berne, incertitudes face à l'avenir, éco-anxiété ...

A ces problématiques contemporaines s'ajoutent d'autres problématiques liées au milieu socio culturel d'origine des jeunes du territoire Sud-Est, largement évoqué dans le Projet Collectif Famille :

- Conditions socio-économiques précaires limitant la vie culturelle, sociale
- Famille monoparentale, absence du père, fratrie nombreuse
- Difficulté intrafamiliales liées aux conditions de vie (logement exigu, faible revenu des parents, ressources éducatives limitées...)
- Sentiment d'exclusion et de discrimination
- Défiance vis-à-vis des institutions (scolaires, de police et de justice)

Les jeunes du territoire Sud-Est se vivent comme assignés à leur milieu social d'origine comme à leur lieu de résidence, ils se définissent davantage comme des jeunes de Rodrigues, Barleté ou Paganel que comme de jeunes agenais.

... à l'évaluation

L'évaluation du projet social par l'équipe a mis en lumière que les actions à destination de la jeunesse telles que menées jusqu'alors, ne remplissait pas pleinement les objectifs d'émancipation des jeunes et renforçaient le cloisonnement.

Le constat, réalisé par l'équipe jeunesse, est que le tout loisir ne permet pas de travailler l'engagement, l'autonomie, la prise d'initiatives des jeunes. L'accès au loisir doit demeurer un objectif, mais il convient de le penser comme un levier d'émancipation.

Le fonctionnement même du Pôle Jeunesse a été réinterrogé. Le dispositif ACM est apparu comme enfermant, empêchant de capter et de mobiliser plus largement la jeunesse du territoire.

L'absence de lieux dédiés aux jeunes sur le territoire rend difficile la rencontre de nouveaux publics, l'émergence d'initiatives, de projets, d'action avec et pour les jeunes sur le territoire.

- **VISION :**

Il s'agit de transformer l'action jeunesse « offre de loisirs » en action jeunesse à vocation émancipatrice. Les jeunes seront encouragés à prendre des initiatives, à participer à la dynamique associative, et citoyenne de leur territoire, et plus largement à la dynamique jeunesse de la ville d'Agen. Ils auront une place dédiée au sein du système de gouvernance de la Maison Saint Exupéry ; ils seront amenés à rencontrer et collaborer avec les partenaires du territoire, mais aussi d'autres acteurs de la jeunesse pour construire des projets répondant à leurs envies et besoins.

La Maison Saint Exupéry oriente désormais sa démarche d'accompagnement de la jeunesse dans une nouvelle politique jeunesse, inscrite dans la politique jeunesse municipale.

L'accompagnement des jeunes du territoire vise :

- L'émancipation par l'accès à la culture, aux sports, à la citoyenneté et la vie associative
- La mixité sociale et de genre
- L'inclusion des jeunes du territoire dans la vie agenaise

FICHES PROJETS

- **Création d'un local Jeunes sur Barleté**
- **Implication des jeunes dans la vie de leur territoire**
- **Travailler l'intergénérationnalité et le vivre ensemble sur Rodrigues**
- **Développement de projets innovants avec des partenaires de l'agenais**

Projet 1	Création d'un local dédiés aux jeunes à Barleté
<p>Origine de l'action <i>(État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</i></p>	<p>Les jeunes du territoire Sud-est n'ont à ce jour, aucun lieu pour se retrouver, se rencontrer, penser et agir sur le territoire où ils résident.</p> <p>Un local jeunes est en cours de création sur Barleté, un autre lieu reste à trouver sur le quartier Rodrigues, afin de permettre à la jeunesse du territoire d'avoir un lieu d'ancrage, à la jeunesse agenaise de venir découvrir, autour de propositions d'animation jeunes, les deux quartiers du Sud-Est.</p> <p>Le Pôle Jeunesse est un espace investit par des groupes de jeunes assez homogènes (collégien.ne.s, lycéen.ne.s) qui se connaissent, ont déjà participé à des sorties, séjours, chantiers VVV et qui sont aisément mobilisables sur une dynamique de création de lieu, de dynamique associative.</p> <p>Ces jeunes, et ceux que l'existence d'un ou plusieurs lieux drainera, auront besoin d'accompagnement et de formation spécifique pour pouvoir s'engager collectivement.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux jeunes du territoire d'avoir un lieu où se retrouver • Favoriser la rencontre entre les jeunes des différents quartiers et ceux du Centre-Ville • Favoriser l'émergence de projets • Permettre aux jeunes de faire l'expérience de la vie associative et de l'engagement citoyen • Mettre en place des temps d'échanges et d'animation avec les différents acteurs de la jeunesse
<p>Public ciblé</p>	<p>Jeunes de l'ensemble du territoire Sud Est et de l'Agenais</p>
<p>Partenariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Service Enfance Jeunesse et périscolaire de la ville d'Agen, Le Contrat Local de Santé, l'équipe de prévention de La Sauvegarde, la Maison des adolescents, La Ligue de l'enseignement, les opérateurs du Contrat de Ville, les associations jeunesse (MJMLS, foyer des jeunes de Brax, VME de Port Sainte Marie) les associations et institutions culturelles, les clubs sportifs, les établissements scolaires • Partenaires, associations, agissant sur le territoire • Habitants jeunes
<p>Déroulement de l'action et échéances <i>(Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un Lieu d'accueil pour les jeunes <p>Faisant suite au diagnostic et à la demande de jeunes fréquentant la Maison Saint Exupéry, un chantier VVV a eu lieu en octobre 2023 pour réfléchir, avec les participants au chantier, mais aussi en allant à la rencontre des jeunes du territoire, à l'ouverture d'un lieu dédié aux jeunes dans les locaux de l'ancien EPN, au cœur du quartier de Barleté.</p> <p>Les participants ont évalué un besoin pour les jeunes de 12 à 20 ans. Ils ont imaginé un lieu avec des ouvertures spécifiques en fonction des tranches d'âges.</p>

Une réhabilitation du lieu, avec achat et fabrication de mobilier par les jeunes s’organiserà sur des temps de chantiers VVV dès février 2024. Une inauguration est prévue pour communiquer auprès des jeunes du territoire, d’Agen et de son agglomération sur l’existence du lieu.

Ce lieu sera *un espace de rencontres et de convivialité pour les jeunes du territoire* où il sera possible de venir simplement pour boire un verre (sans alcool), retrouver des amis, s’installer pour discuter, jouer à des jeux vidéo, jeux de société, babyfoot, ping pong.

Il sera aussi *un espace d’animation* à destination de l’ensemble des jeunes d’Agen où sera proposé :

- Des temps d’échange et d’animation avec les partenaires sur des sujets intéressants la jeunesse (santé, orientation, décrochage scolaire, mobilité, sport, pratiques artistiques, études, emploi, vie culturelle)
- Des soirées ciné-débat, soirée « accueil des nouveaux arrivants (1/trimestre), soirée « ramène ton copain du lycée » (1/trimestre), soirée lycéens- étudiants (1/trimestre)
- Des manifestations sportives
- Des manifestations culturelles, des évènements festifs par et pour les jeunes

Il sera *un espace où les jeunes exerceront leur citoyenneté* en gérant le lieu grâce à une association. Les différents modèles d’association de mineurs seront présentés aux jeunes intéressés (ATEC, Junior asso ou coopérative jeunesse) qui choisiront la forme juridique qui leur convient le mieux.

Un lien étroit s’établira avec la « commission Jeunes » pour mettre en œuvre les idées, les projets émanant des jeunes fréquentant le lieu.

Par ailleurs, des jeunes seront accompagnés vers l’engagement dans les groupes de travail jeunes proposés par la Fédération des Centres Sociaux du Lot et Garonne et du Périgord. Des liens sont d’ores et déjà créés, des jeunes sont engagés dans la participation à un séminaire sur les jeunes et la gouvernance (1 et 2 mars 2024).

OUVERTURE LOCAL	DU	PERIODE SCOLAIRE	VACANCES
LUNDI			
MARDI		16h - 18h	14h - 19h
MERCREDI		14h -20h (14h-16h Temps d’élaboration de projets)	14h - 20h
JEUDI			
VENDREDI		16h – 21h (23h selon projet)	16h – 23h
SAMEDI		14h – 18h (1 fois par mois)	14h – 20h (en fonction des projets)

	<p>- Lieu polyvalent d’ancrage sur le quartier de Rodrigues</p> <p>Un espace et des temps dédiés aux jeunes seront prévus sur le lieu d’accueil polyvalent que la Maison Saint Exupéry prévoit d’ouvrir sur Rodrigues.</p> <p><u>Phasage - Plan d’action :</u></p> <p>Temps de mise en place (année 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en conformité du local – Echéance mars 2024 • Aménagement du local – Echéance juin 2024 • Inauguration du local – Echéance Juin 2024 • Création d’une association de jeunes – Echéance décembre 2024 • Travail de concertation et de co-construction avec le service Enfance Jeunesse et Périscolaire de la Ville d’Agen – Echéance novembre 2024 <p>Expérimentation du fonctionnement et des actions (année 2)</p> <p>Consolidation des actions (année 3 et 4)</p>
<p>Moyens humains</p>	<p>Référente Jeunesse (coordinatrice du projet)</p> <p>Animateur Socioculturel chargé de la participation citoyenne et du développement la vie associative</p> <p>Animateur socioculturel chargé de l’accès à la culture, au sport, à la santé, la vie sociale</p> <p>Des jeunes adhérents et bénévoles</p> <p>Des partenaires</p>
<p>Moyens matériels</p>	<p>Un local à Barleté, un espace à Rodrigues</p> <p>Un budget investissement pour le local</p> <p>Des moyens de communication modernes (compte instagram ..)</p> <p>Un smartphone, 2 ordinateurs portables</p> <p>Des consoles et jeux vidéos</p> <p>Un frigo, un micro-onde</p> <p>Lieu équipé en wifi</p>
<p>Moyens financiers</p>	<p>Budget de fonctionnement dédié</p> <p>PS Jeune</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Les jeunes, en participant, à la co-construction d’actions qui leur sont destinées s’enrichissent culturellement, exerce une forme de citoyenneté, acquièrent des savoirs être et savoir-faire qu’ils peuvent réinvestir dans leur vie personnelle et professionnelle. Par leur engagement dans la dynamique associative locale, il participe à la revitalisation sociale du territoire.</p>
<p>Indicateurs d’évaluation</p>	<p>Nombre de jeunes fréquentant le local de Barleté et le lieu polyvalent de Rodrigues</p> <p>Vitalité de l’animation du local – temps d’ouverture</p> <p>Nombre de partenaires intervenant</p> <p>Nombre de projets réalisés par et pour les jeunes</p>

Projet 2	Implication des jeunes dans la vie de leur territoire
<p>Origine de l'action (État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</p>	<p>Les jeunes du territoire Sud-est sont attachés à leur territoire. Même s'ils expriment la volonté de découvrir de nouveaux horizons, c'est souvent davantage pour échapper au regard de leurs familles et de leurs voisins, que pour fuir le lieu qui les a vu grandir au milieu de leurs pairs.</p> <p>Ils sont préoccupés par l'image de leur quartier et se montrent souvent volontaire pour l'embellir et en améliorer la qualité de vie.</p> <p>Ils sont rarement interrogés sur les travaux de réhabilitation par les Conseils de quartier. Il y a là un dialogue à créer entre les attentes des uns et le pouvoir de faire des autres. Les chantiers VVV qui crée un certain engouement chez les jeunes sont un levier intéressant d'implication de ceux-ci dans la vie de leur territoire.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux jeunes du territoire d'investir positivement leur lieu de vie • Favoriser l'émergence de projets en lien avec l'amélioration de leur cadre de vie • Permettre aux jeunes de faire l'expérience de l'engagement citoyen • Favoriser l'esprit d'initiatives en l'accompagnant • Valoriser l'implication des jeunes
<p>Public ciblé</p>	<p>Jeunes de l'ensemble du territoire Sud Est et de l'Agenais</p>
<p>Partenariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Service Enfance Jeunesse de la ville d'Agen, l'équipe de prévention de La Sauvegarde, La Ligue de l'enseignement, les opérateurs du Contrat de Ville, les associations jeunesse (MJMLS, foyer des jeunes de Brax, VME de Port Sainte Marie) les associations locales et les Conseils de quartier • Partenaires, associations, agissant sur le territoire • Habitants jeunes
<p>Déroulement de l'action et échéances (Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des chantiers VVV <p>5 chantiers/an dont la finalité sera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour 2024, l'aménagement du local jeunes, • l'embellissement de leurs lieux de résidence en lien avec les conseils de quartier du territoire • la connaissance des associations du territoire, de leurs missions et de leurs problématiques • l'accompagnement à la création d'association de jeunes (junior asso, ATEC, coopérative jeunesse) <p>Les thématiques des chantiers seront co-construits avec les jeunes et les partenaires sollicités.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'évènements par et pour les jeunes Les jeunes seront accompagnés dans la réalisation d'évènements sur leur territoire, ainsi qu'à la participation à l'organisation d'évènements pour les jeunes ayant lieu à l'extérieur de leur territoire. Une soirée festive/mois, répondant à la demande d'une vingtaine de jeunes identifiés de Barleté et Rodrigues, sera organisée intégralement par eux. • Création d'une commission jeune Composée de jeunes du territoire, adhérents au Centre Social, et de membre de l'équipe, cette commission se réunira 1 fois / mois et aura en charge la proposition et mise en œuvre d'actions, de projets, de sorties, de séjours. Elle sera structurée sur le modèle associatif (Président, Secrétaire, Trésorier). Elle rencontrera les partenaires en charge de la jeunesse et élaborera et mettra en œuvre des actions, projets avec eux, répondant à leurs attentes et besoins. Les jeunes seront accompagnés par deux membres de l'équipe pour animer cette commission et en assurer la dynamique de fonctionnement. Un budget annuel lui sera dédié. Les propositions, projets seront validés par les membres siégeant au Conseil de Maison de la structure. <p><u>Phasage - Plan d'action :</u></p> <p>Temps de mise en place (année 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail et de co-construction avec les partenaires du Service Jeunesse de la Ville, les associations et acteurs locaux agissant pour la jeunesse – Echéance Décembre 2024 • Création d'une commission jeunes engagée au Conseil de maison – Echéance septembre 2024 <p>Expérimentation des actions (année 2) Consolidation des actions (année 3 et 4)</p>
Moyens humains	<p>Référente Jeunesse (coordinatrice du projet) Animateur Socioculturel chargé de la participation citoyenne et du développement la vie associative Animateur socioculturel chargé de l'accès à la culture, au sport, à la santé, la vie sociale Des jeunes adhérents et bénévoles Des partenaires</p>
Moyens matériels	<p>Un local à Barleté, un espace à Rodrigues Un budget dédié à la commission jeunes</p>
Moyens financiers	<p>Budget de fonctionnement dédié</p>

Résultats attendus	Les jeunes, en participant, à la co-construction d'actions qui leur sont destinées s'enrichissent culturellement, exerce une forme de citoyenneté, acquièrent des savoirs être et savoir-faire qu'ils peuvent réinvestir dans leur vie personnelle et professionnelle. Par leur engagement dans la dynamique associative locale, il participe à la revitalisation sociale du territoire.
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de jeunes participant à la commission jeunes</p> <p>Vitalité de la commission jeunes</p> <p>Nombre de projets émanant de la commission</p> <p>Nombre de partenaires inscrits dans la commission</p> <p>Nombre de projets réalisés par et pour les jeunes</p> <p>Nombre de jeunes fréquentant le local de Barleté et le lieu polyvalent de Rodrigues</p>

Projet 3	Développement de projets innovants avec les partenaires de l'Agenais
<p>Origine de l'action (État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</p>	<p>Les jeunes du territoire Sud-Est ne se sentent pas d'abord jeune agenais. Leur identité est davantage liée à leur quartier.</p> <p>Le territoire Sud-Est est un territoire vécu comme un lieu de relégation sociale, souffrant d'une mauvaise image, renforçant le sentiment d'appartenance des jeunes à leur quartier et l'exclusion de la vie agenaise.</p> <p>La nouvelle politique jeunesse de la Maison Saint Exupéry entend lutter contre ces sentiments et ces représentations historiquement ancrées de part et d'autre.</p> <p>C'est pourquoi, nous allons travailler en étroite collaboration et, avec le service enfance jeunesse et périscolaire de la ville d'Agen et avec le service action culturelle, le service des sports, et avec des partenaires de l'agenais afin d'amener les jeunes des QPV à investir les lieux dédiés à la jeunesse agenaise, découvrir de nouvelles activités et favoriser les échanges entre jeunes des QPV et jeunes de l'agenais.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au développement d'une politique d'animation jeunesse municipale visant le décroisement et la mixité des publics • Favoriser l'accès aux informations liées à la jeunesse • Développer de nouveaux projets avec de nouveaux partenaires pour ouvrir le champ des possibles des jeunes • Favoriser l'émancipation par la pratique de nouvelles activités culturelles et sportives
Public ciblé	Jeunes de l'ensemble du territoire Sud Est et de l'Agenais
Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Le Service Enfance Jeunesse de la ville d'Agen, l'ensemble des services de la ville d'Agen, les clubs de sport de l'agenais, les lieux culturels • Habitants jeunes
Déroulement de l'action et échéances	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'un groupe de travail ad hoc avec les acteurs de la jeunesse de la ville afin de développer une politique commune

<p>(Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inviter les partenaires jeunesse à des temps d'échanges et de présentation de leurs dispositifs au local jeunes • Mise à jour régulière des panneaux d'information, relayer les infos de la ville sur nos réseaux sociaux (Pass culture, Cartes jeunes...) • Développement de nouveaux chantiers VVV extérieurs aux quartiers, afin de contribuer à des manifestations locales ou afin de s'impliquer ponctuellement dans l'action d'un partenaire. • Développement d'un projet structurant par an, culturel ou sportif afin de découvrir de nouvelles pratiques ou de nouveaux lieux, ce projet devra se clôturer par un évènement de valorisation ouvert au public dans le cadre de la réglementation ACM. <p><u>Phasage - Plan d'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de mise en place (année 1) • Temps de travail et de co-construction avec les partenaires du Service Jeunesse de la Ville, le service Action culturelle, le service des sports, les associations et acteurs locaux agissant pour la jeunesse – Echéance Décembre 2024 • Expérimentation des actions (année 2) • Consolidation des actions (année 3 et 4)
<p>Moyens humains</p>	<p>Référente Jeunesse (coordinatrice du projet) 2 Animateurs Socioculturel Des jeunes adhérents et bénévoles Des partenaires</p>
<p>Moyens matériels</p>	<p>Un local à Barleté, un espace à Rodrigues Un budget dédié à la commission jeunes</p>
<p>Moyens financiers</p>	<p>Budget de fonctionnement dédié</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Mutualisation de moyens avec les différents services de la ville d'Agen et le service Jeunesse, Enfance et Périscolaire Mixité sociale et de genre Meilleur accès aux dispositifs existants pour les jeunes des quartiers Découverte de nouvelles pratiques culturelles ou sportives</p>
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<p>Nombre de jeunes adhérents Mixité de genre et sociale Nombre d'actions co-construites Mutualisation Nombre de partenaires engagés Evènement mis en place</p>

Projet 4	CLAS Collège
<p>Origine de l'action <i>(État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</i></p>	<p>De nombreuses familles des quartiers du territoire Sud—Est maîtrisent mal la langue française et ont un niveau scolaire ne leur permettant pas de suivre la scolarité de leur enfant lorsque ceux-ci rentrent dans le secondaire. Par ailleurs, à cet âge de l'adolescence les liens parents –enfants se distendent et il n'est pas rare que des adolescents soient régulièrement livrés à eux-mêmes sur le quartier. La réussite éducative demeure toutefois au cœur des préoccupations des parents rencontrés, le centre social doit accompagner les familles dans leur investissement pour la réussite éducative de leurs enfants et aider ces derniers dans leur scolarité</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre le déterminisme scolaire et légitimer les parents dans leurs liens à l'école • Contribuer à une co-éducation où les parents sont reconnus comme les premiers éducateurs de l'enfant • Renforcer et ou réhabiliter le lien parent-enfant • Soutenir la réussite scolaire
<p>Public ciblé</p>	<p>Jeunes de l'ensemble du territoire Sud Est et de l'Agenais</p>
<p>Partenariat</p>	<p>Ligue de l'enseignement Programme de réussite éducative Etablissements scolaires d'affectation Syllabe</p>
<p>Déroulement de l'action et échéances <i>(Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • CLAS : L'équipe du centre social développera le dispositif CLAS auprès des collégiens du quartier les mardi et jeudi de 17h30 à 19h. Il s'agit ici de créer les conditions nécessaires à une meilleure acquisition des connaissances et à l'ouverture culturelle des élèves. Le dispositif est complété par une action spécifique : • Médiation Familles-école : Il s'agit pour le centre social d'assurer l'interface avec les établissements scolaires afin d'aider les familles dans leur compréhension des enjeux et des codes de la scolarité. L'action de médiation proposée par la référente famille doit permettre de trouver des solutions appropriées et individuelles à chacune des familles rencontrant un problème particulier. L'accompagnement et le soutien pouvant aller du simple conseil à un accompagnement plus important dans l'orientation, la relation avec les enseignants, les établissements.
<p>Moyens humains</p>	<p>2 Animateurs socio-culturel référent de site (Tapie, Barleté). Des accompagnateurs à la scolarité Référente famille.</p>
<p>Moyens matériels</p>	<p>Matériel pédagogique Interventions prestataires Accès facilité à la culture et au sport</p>
<p>Moyens financiers</p>	<p>Financement CAF, MSA, Agglomération d'Agen</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Investissement et participation des parents Meilleure compréhension du système scolaire et du rôle des parents</p>

	Valorisation du rôle de parent Amélioration des relations parents/établissements scolaires
Indicateurs d'évaluation	Nombre de demandes d'accompagnement Nombre d'ateliers réalisés

AXE 4 : DE LA COOPERATION PARTENARIALE A LA CO-CONSTRUCTION D'UN PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

• PROBLEMATISATION

Des éléments de diagnostic...

Le territoire d'intervention de la Maison Saint Exupéry est étendu et revêt des réalités sociales fort différentes. Le nombre d'acteurs locaux, associatifs et institutionnels, y est nombreux et agissant. Pour autant, la coopération entre les différents acteurs peine à se construire et se développer malgré certaines initiatives.

Comme le souligne le diagnostic, l'étendue du territoire, l'hétérogénéité des profils de la population, la segmentation sociale et culturelle, représentent un véritable défi en terme de développement social local, qui nécessite l'association de l'ensemble des acteurs locaux et des habitants qui y vivent.

... à l'évaluation

La démarche de renouvellement de contrat de projet a mis en lumière la difficulté à créer une dynamique partenariale cohérente, qui permette de répondre de manière satisfaisante aux besoins et attentes des habitants. Les actions et dispositifs se superposent rendant illisibles les interventions pour les habitants.

Le format des cafés partenaires, tels que menés jusqu'alors, n'ont pas permis de construire des liens opérationnels entre les partenaires. Ce format ne permet pas de répondre au besoin de concertation, coordination, nécessaire à l'élaboration d'un diagnostic partagé et la co-construction d'un projet social de territoire. Les grands absents demeurent les habitants, peu consultés sur les actions, et, pour l'heure, difficilement mobilisés pour une co-construction.

• VISION

La Maison Saint Exupéry agit pour fédérer l'ensemble des acteurs du territoire et faire émerger une dynamique partenariale, portant des actions co-construites qui améliore la vie des habitants du territoire Sud-Est, favorise leur participation, l'expression de leurs besoins, leur inclusion sociale, et l'exercice de leur citoyenneté.

- Une conception nouvelle du travail partenarial centrée sur une coordination efficiente et la participation des habitants, renforçant l'agir ensemble
- Une démarche de revitalisation du tissu associatif pour favoriser le lien social et le vivre ensemble
- La Création de « Café de territoire » pour une meilleure coordination des actions pour tendre vers un projet social de territoire

FICHES PROJETS

- Repositionnement de la plateforme de service
- Revitalisation de la vie associative
- Mise en synergie des acteurs locaux
- Mise en place de « Café territoire »

Projet 1	Repositionnement de la plateforme de service
<p>Origine de l'action <i>(État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</i></p>	<p>Le renouvellement du Contrat de Projet a mis en lumière le glissement opéré par la plateforme de service dans le fonctionnement du Centre Social. Le partenariat se limite à la mise à disposition de locaux. Il est nécessaire aujourd'hui de requestionner le fonctionnement de ce service d'accès aux droits afin de lui redonner une place repérée dans le projet social de la structure. En effet, les permanences de nos partenaires sont souvent méconnues des habitants du territoire, qui de ce fait, n'en profitent que très peu. Les personnes fréquentant les permanences d'infos droits, de la Pass'Mobile sont majoritairement des personnes ne résidant pas sur le territoire SE. Les partenaires réalisant des permanences à la Maison Saint Exupéry doivent être davantage associés aux actions du Centre Social, notamment dans sa mission d'accueil de tous les publics Il est nécessaire d'envisager un travail de communication plus important afin que cette offre de service soit connue de tous et d'initier, avec ces partenaires, une démarche d'aller vers (cf. fiche projet « l'accueil mobile ou démarche d'aller vers »).</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Redéfinir les missions de la plateforme de service • Réactiver la dimension partenariale au service du projet social de territoire • Communiquer davantage sur l'offre de service afin de faire connaître les permanences au plus grand nombre d'habitants du territoire
<p>Public ciblé</p>	<p>Habitants du territoire</p>
<p>Partenariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Service politique de la Ville • Pass'mobile, infos droits, CDAD, Mission Locale, Ligue de l'enseignement
<p>Déroulement de l'action et échéances <i>(Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Repositionner la mission d'écrivain public/médiateur social <p>Un travail de redimensionnement de la mission d'écrivain public/médiateur social sera mis en œuvre avec les partenaires institutionnels (CMS, CAF, CPAM, Centre des impôts, service de la préfecture) afin d'amener progressivement les habitants à se saisir des accueils mis en place dans les institutions, et revenir vers le droit commun. La mise en place de permanences de la déléguée défenseuse des droits devrait permettre de transposer la mission de médiation à ce partenaire. Des temps de permanences hebdomadaires à l'EPN Tapie-Chabaud devrait également familiariser le public avec cet espace et les démarches de dématérialisation.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • La mission emploi au cœur de la plateforme de service <p>La référente insertion professionnelle bien que faisant partie des effectifs du centre social, sa mission sera intégrée à la plateforme de service. Une forte demande est identifiée sur le territoire SE à laquelle la référente insertion professionnelle répond actuellement. Elle doit pouvoir continuer d’accompagner les habitants dans leurs démarches liées à l’emploi, et faire le lien vers les autres dispositifs d’aide à l’emploi (PLIE de l’agenais, France Travail, Mission Locale).</p> <p>Les actions menées dans le cadre du contrat de ville en lien avec l’emploi (forum de l’emploi, job dating ..) permettent à la référente insertion professionnelle d’amener des personnes éloignées de l’emploi ou en recherche vers des entreprises en recherche de personnels.</p> <p>Un travail de concertation régulier a déjà été mis en place avec les différents acteurs de l’emploi (PLIE, Mission Locale, France Travail) et doit continuer à se structurer afin de fluidifier l’accès à la recherche d’emploi pour les habitants du territoire (1fois/trimestre).</p> <ul style="list-style-type: none"> • La délocalisation des permanences et l’animation de l’espace accueil <p>Des réunions bi-mensuelles entre la directrice et les partenaires de la plateforme permettront de faire le lien avec les projets et actions prévues sur le territoire mais aussi d’organiser les délocalisations des permanences à raison d’une fois par mois.</p> <p>Ces réunions permettront également d’envisager des temps d’animation de l’accueil avec ces partenaires.</p>
Moyens humains	Agent d’accueil Directrice Les partenaires réalisant des permanences L’écrivain public / médiateur social La référente insertion professionnelle
Moyens matériels	Bureaux pour les partenaires Ordinateurs portables et connexion wifi pour les permanences délocalisées
Moyens financiers	Politique de la ville à destination des partenaires Droit commun institutionnel
Résultats attendus	Meilleure identification des missions de la plateforme de service Des service connus et utilisé par les habitants du territoire Meilleure interconnaissance Meilleure intégration dans le projet social de la structure
Indicateurs d’évaluation	Nombre de personnes orientées Renouvellement du public accueilli dans les permanences Nombre de réunion de concertation réalisées Nombre d’actions communes réalisées

Projet 2	Revitalisation de la vie associative
<p>Origine de l'action (État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</p>	<p>Le territoire Sud –Est a connu une grande vitalité associative par le passé. Celle-ci était accompagnée par un agent du Centre Social fléché suivi, accompagnement des associations du territoire.</p> <p>Aujourd'hui le tissu associatif est peu développé, les associations existantes sont peu investies par les habitants. Les bénévoles d'association, peu nombreux, s'essouffent et peinent à trouver du temps pour s'investir dans l'animation de la vie sociale aux côtés de la Maison Saint Exupéry.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions de vie de l'ensemble des habitants du territoire dans une dynamique de développement social global, porté par des valeurs de solidarité, de dignité humaine, de laïcité et de démocratie • Valoriser la vie associative • Accompagner le développement associatif du territoire Sud-Est • Coordonner le réseau associatif local afin de développer l'animation de la vie sociale
<p>Public ciblé</p>	<p>Habitants du territoire porteurs de projet Associations du territoire</p>
<p>Partenariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Service vie des quartiers de la ville d'Agén • Service politique de la ville • Ligue de l'enseignement • Associations et habitants agissant • Département 47
<p>Déroulement de l'action et échéances (Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographies et recensement des associations locales <p>Il s'agira de recenser l'ensemble des associations agissantes ou en sommeil présentes sur le territoire, pour les accompagner dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La rédaction de leurs statuts ou réactualisation • La mise à disposition de locaux • L'animation de réunion • Le suivi et visibilité de leurs actions • L'interconnaissance des acteurs locaux et des habitants du territoire • La mise en lien en vue de créer et développer des actions communes d'animation de la vie sociale <ul style="list-style-type: none"> • Identification, repérage des habitants ressources ou agissants <p>L'accueil mobile et la démarche d'aller vers sous forme de campagne relationnelle permettra de repérer des initiatives autonomes et spontanées, des solidarités de voisinages pour encourager leur structuration vers l'émergence d'un projet, d'une action, voire d'une association.</p>
<p>Moyens humains</p>	<p>1 animateur socio-culturel Agent d'accueil</p>

	Référente famille (suivi et appui technique APE) Des adhérents et bénévoles Des partenaires
Moyens matériels	Des moyens de communication modernes (compte facebook, intagram ..) Un smartphone, ordinateurs portables
Moyens financiers	CD47
Résultats attendus	Les associations du territoire se sentent soutenues techniquement et logistiquement, ce qui leur permet de développer des actions, de s'associer à d'autres acteurs locaux, de participer au diagnostic continu et au développement d'une dynamique partenariale. Le tissu associatif se développe.
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personne ressources identifiées Nombre de nouvelles associations créées Nombre d'actions communes portées Nombre d'acteurs mis en lien Nombre de projets réalisés Nombre de nouveaux adhérents et bénévoles

Projet 3	Mise en synergie des acteurs locaux
<p>Origine de l'action <i>(État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</i></p>	<p>Le territoire Sud –Est abrite un nombre important d'association nationale ou d'envergure importante (APF, Tom Enfant Phare, Récré, Planète autisme, La Maison de l'Europe ...).</p> <p>Ces associations ont une vie autonome et ne sont que très peu engagées dans une dynamique partenariale de territoire. Des relations s'établissent périodiquement avec la Maison Saint Exupéry mais les actions collectives menées sont très ponctuelles (<i>accueil de jeunes sur des chantiers VVV, participation à quelques évènements festifs, type fêtes des voisins</i>).</p> <p>Les problématiques rencontrées par les habitants du territoire sont éloignées de leur préoccupation quotidienne.</p> <p>Pourtant leurs missions trouvent des échos dans celles du Centre Social et pourraient s'intégrer à la dynamique d'animation de la vie sociale et la promotion du vivre ensemble.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner le réseau associatif local afin de développer la visibilité des missions et actions de chaque association • Engager l'ensemble des associations dans l'animation de la vie sociale et la dynamique de territoire • Promouvoir le vivre ensemble • Susciter la participation des partenaires et acteurs locaux dans la gouvernance de la Maison Saint Exupéry • Contribuer au diagnostic continu et partagé
<p>Public ciblé</p>	<p>Associations, acteurs locaux, partenaires du territoire</p>
<p>Partenariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Service vie des quartiers de la ville d'Agen • Service politique de la ville • Ligue de l'enseignement • Associations et habitants agissants
<p>Déroulement de l'action et échéances <i>(Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des partenaires locaux dans la gouvernance de la Maison Saint Exupéry (Conseil de Maison, Commissions) <p>Les Conseils de quartier, les partenaires institutionnels siégeront au Conseil de maison et dans les commissions où ils seront à même de contribuer. Ils statueront sur la pertinence des projets et actions présentées par les commissions habitants au regard du projet social et du diagnostic continu.</p> <p>Réunion du Conseil de maison (1/trimestre) Réunion des commissions projets (1/mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration des partenaires dans la commission « Evènementiel » • Création d'un outil de communication <p>Un outil de communication sera créé pour faciliter l'échange et favoriser la lisibilité des actions et projets de l'ensemble des acteurs locaux (alimentation</p>

	continue assurée par l'agent d'accueil et la commission accueil et cogestion de l'accueil)
Moyens humains	Référente famille Agent d'accueil Directrice Des adhérents et bénévoles Des partenaires (associations, CQ, partenaires opérationnels et institutionnels)
Moyens matériels	Des moyens de communication modernes (compte facebook, intagram ..) Un smartphone, ordinateurs portables
Résultats attendus	Une dynamique partenariale se met en œuvre pour coordonner les actions de l'ensemble des acteurs locaux. La Maison Saint Exupéry agit pour fédérer l'ensemble des acteurs du territoire et fait émerger une dynamique territoriale sur le territoire Sud – Est.
Indicateurs d'évaluation	Nombre de partenaires participants au Conseil de Maison et aux commissions thématiques Nombre d'actions communes portées Nombre d'acteurs mis en lien Nombre de projets co-construits et co-portés réalisés

Projet 4	Création de « café territoire »
<p>Origine de l'action <i>(État des lieux de l'existant, éléments du diagnostic ayant conduit à la mise en place de l'action : problématiques rencontrées justifiant l'action)</i></p>	<p>La démarche de renouvellement de contrat de projet a révélé la difficulté à créer une dynamique partenariale cohérente, qui permette de répondre de manière satisfaisante aux besoins et attentes des habitants. Les actions et dispositifs se superposent rendant illisibles les interventions pour les habitants.</p> <p>Le format des cafés partenaires, tels que menés jusqu'alors, n'ont pas permis de construire des liens opérationnels entre les partenaires. Ce format ne permet pas de répondre au besoin de concertation, coordination, nécessaire à l'élaboration d'un diagnostic partagé et la co-construction d'un projet social de territoire. Les grands absents demeurent les habitants, peu consultés sur les actions, et, pour l'heure, difficilement mobilisés pour une co-construction.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner le réseau associatif local afin de développer la visibilité des missions et actions de chaque association • Engager l'ensemble des associations dans l'animation de la vie sociale et la dynamique de territoire • Promouvoir le vivre ensemble • Faire de l'animation de la vie sociale, le socle d'intervention de l'ensemble des acteurs locaux en garantissant la participation active et citoyenne des habitants • Organiser la concertation et la coordination entre les professionnels, les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et les habitants • Mobiliser les habitants, associations, partenaires dans la démarche de diagnostic continu • Co-construire un projet social de territoire à partir de l'expression des besoins et attentes des habitants
<p>Public ciblé</p>	<p>Associations, acteurs locaux, partenaires du territoire</p>
<p>Partenariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Service vie des quartiers de la ville d'Agen • Service politique de la ville • Associations et habitants agissants • Partenaire de la plateforme de service
<p>Déroulement de l'action et échéances <i>(Qui fait quoi, quand, comment, description des activités, planning de réalisation)</i></p>	<p>Véritable espace de concertation, de coordination, de mise en synergie, ce « café de territoire », animé par la directrice de la Maison Saint Exupéry réunira habitants, Conseils de quartier, partenaires, acteurs socio-économique afin de réaliser un diagnostic partagé permanent, d'échanger sur les initiatives et actions portées sur le territoire, définir des priorités communes et agir ensemble. Il sera, également, le garant de la vitalité du réseau parentalité sur le territoire</p> <p>Il se réunira toutes les 6 semaines pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nourrir un diagnostic continu

	<ul style="list-style-type: none"> • Echanger sur les problématiques sociales, économiques du territoire • Co construire un projet social de territoire • Proposer des actions communes • Suivre la mise en œuvre du projet collectif famille • Evaluer et réajuster au besoin le format de l’outil de communication <p>Phasage, plan d’action :</p> <p>Temps de mise en place (année 1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du nouveau projet social à l’ensemble des partenaires locaux et des habitants – Echéance juin 2024 - Présentation de l’instance de concertation « Café Territoire », co-élaboration du mode de fonctionnement et mise en place du calendrier des réunions - Echéance septembre 2024 <p>Expérimentation du format (année2)</p> <p>Consolidation de l’action (année 3 et 4)</p>
Moyens humains	Directrice Référente famille Des adhérents et bénévoles Des partenaires (associations, CQ, partenaires opérationnels et institutionnels)
Moyens matériels	Des moyens de communication modernes (compte facebook, intagram ..) Un smartphone, ordinateurs portables
Moyens financiers	Interne
Résultats attendus	Une dynamique partenariale se met en œuvre pour coordonner les actions de l’ensemble des acteurs locaux et co-construire un projet social de territoire. La Maison Saint Exupéry agit pour fédérer l’ensemble des acteurs du territoire et fait émerger une dynamique territoriale sur le territoire Sud –Est qui améliore la vie des habitants du territoire Sud-Est, favorise leur participation, l’expression de leurs besoins, leur inclusion sociale, et l’exercice de leur citoyenneté.
Indicateurs d’évaluation	Le nombre de partenaires engagés sur le projet social de territoire Le nombre d’habitants mobilisés et engagés dans la dynamique partenariale et la co-construction du projet social de territoire Le nombre de réunion réalisées Le nombre d’animations co-construites sur les différents quartiers

6.3 Les moyens mobilisés pour mettre en œuvre le plan d’actions :

- L’amplitude d’ouverture de la structure (rythme et horaires de fonctionnement) / Planning hebdomadaire, type des actions menées.

L’accueil de la structure sera ouvert de **8h30 à 16h30** pour accueillir et aller vers les habitants sur l’ensemble du territoire.

Une fermeture est prévue le mardi matin, temps dédié aux réunions d’équipe.

- **Sur les temps scolaires :**

Des temps dédiés pour la mise en œuvre du CLAS COLLEGE, et l’ouverture des espaces dédiées aux jeunes du territoire seront fléchés en fin de journée

- CLAS : **18h à 19h30**
- Local jeunes : **17h à 20h les mercredis / de 16h30 à 21h les vendredis.**

Un temps dédié « cours de français adulte » sera proposé **de 18h30 à 20h**, pour répondre à une demande émanant des pères.

Des temps d’ouverture de l’accueil du Centre Social de **18h30 à 20 heures** sont prévues de manière trimestrielle (Pot d’accueil des nouveaux habitants / portes ouvertes aux talents du quartier)

Des temps d’ouverture **les samedis de 11 h à 17 heures** sont prévus de manière mensuelle pour proposer des temps conviviaux (auberge espagnole, barbecue, brunchs ...)

Des temps d’animation de la vie sociale sur l’ensemble du territoire seront prévus (guniguette estivale sur le territoire, fête des quartiers, fête des voisins, fête de fin d’année...) pouvant se déployer sur les fins de journées et soirées.

- **Durant les vacances scolaires :**

Le fonctionnement reste le même hormis le déploiement du CLAS. A savoir néanmoins que sur ces période le temps dédié à l’animation famille et jeunesse sont plus conséquent (ouverture des activités jeunesse)

Planning type :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30	Ouverture	<i>Temps dédié à la préparation des accueils</i>	Ouverture	Préparation Accueil	Ouverture
10h30 – 12h	Atelier collectifs <i>Couture, tricot, crochet</i>		Réunion d’équipe	Atelier Famille <i>(Activités manuelles Jeux de société Bien être / Sport)</i>	Animations de l’accueil : Café habitants

14h-16h15	Accueil sur Barleté (salle polyvalente) Gym Douce Rando Activités sportives adultes et seniors	Accueil sur Rodrigues Café habitants Atelier Bricolage (réparation vélos, petits meubles...)	Animation de proximité (rotation) 14h – 19h Ouverture local jeunes	Accueil sur Barleté (Salle polyvalente) Jeux de société Loto Atelier prévention santé Ciné-débat	Accueil sur Rodrigues (Lieu polyvalent ou accueil chez les partenaires)
16h15 – 20h	18h30 – 20h Cours de français adulte	18h - 19h30 CLAS Collège et Lycée 17h – 20h Ouverture local jeunes		18h - 19h30 CLAS Collège et Lycée	16h30 – 21 h Ouverture local jeunes

ACTIVITES PONCTUELLES :

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ACTIONS MENSUELLES	Campagne relationnelle Sorties d'écoles Délocalisation permanences		Campagne relationnelle Sorties d'écoles Délocalisation permanences	A l'Accueil du Centre Social 10h30 – 12h Matinée associative (Accueil des associations du territoire et de l'Agenais) 10h30-12h : Atelier de Sensibilisation au développement durable 16h30 – 23h Ouverture local jeunes	Temps conviviaux 11h- 17h (auberge espagnole, barbecue, brunch ...) Ouverture local Jeunes sur projets

ACTIONS TRIMESTRIELLES				A l'Accueil du Centre Social 18h30 – 20h (Pot d'accueil des nouveaux habitants)	
ACTIONS SEMESTRIELLES				A l'Accueil du Centre Social 18h30-20h (Portes ouvertes aux talents du quartier)	

- **Quel est le projet d'accueil de la structure ?** (Quelles sont les modalités d'accueil des habitants dans la structure, qu'est ce qui est mis en place pour l'accueil des personnes en situation de fragilité ? Quelles sont les personnes impliquées dans le projet accueil, de quelle manière se déroule l'accueil ... ?)

CF. fiche projet accueil

- **La structure souhaite-t-elle être point numérique CAF ? OUI**
- **Y-aura-t-il des permanences de partenaires au sein de la structure ?**

La Maison Saint Exupéry continuera d'accueillir les permanences de :

- Mission locale
- Pass mobile
- Infos droits
- Défenseuse des droits du CDAD (partenariat en cours de formalisation)

Elle encouragera ces partenaires à participer à l'accueil mobile les après-midi sur l'ensemble du territoire. Il leur sera demandé de prévoir, à raison d'une fois par mois, des créneaux sans rendez-vous pour aller vers des habitants qui ne connaissent pas ces services d'accès aux droits.

- **L'équipe :**

Salariés :

Nom des salariés travaillant sur le projet et leur temps de travail : (joindre l'organigramme de la structure intégrée au BP) :

Rappel : Conformément à la circulaire Cnaf de 2012, le directeur de la structure doit être à 1 etp et la référente famille à 0.5 Etp minimum. Les deux postes nécessitent des qualifications spécifiques.

A la rédaction du projet :

Nom	Intitulé du poste	Nombre d'ETP	Type de contrat	Diplôme
DE PAOLI	Directrice	1	Contractuelle	MASTER 2
UETTWILLER	Référente Famille	1	Contractuelle	DEES
EL GHAZOUANIA	Agent d'accueil	1	Contractuelle	
SALI	Référente Jeunesse	1	Contractuelle	BPJEPS
MARCHANDEAU	Animatricesocioculturelle	1	Contractuelle	BAFA
BARRIERE	Animateur socioculturel	1	Titulaire	BAFD
AUMAITRE	Référente emploi	1	Titulaire	Licence professionnelle
NOURREDINE	Médiateur	0.5	Titulaire	TP médiateur
GACHI	Comptable	0.5	Contractuelle	BAC PRO

Les transformations envisagées durant la période visée :

**MPT SAINT EXUPERY
1 ETP DIRECTION**

- 1 ETP chargé d'accueil
- 1 ETP Référent Famille
- 1 ETP Animateur socioculturel (démarche participative /collectif)
- 1 ETP Animateur socioculturel (jeune)
- +
- 1 ETP direction accueil jeune et coordination des actions jeunesse qui agit également sur le sud est
- 1ETP fonction support*

** Fonction support : 2 ETP administratif et comptable pour sud-est et nord est
Agents mutualisés : Ecrivain Public et agent d'insertion professionnelle (cf. Coopération partenariale)*

Conscients de la nécessité d'accompagner la montée en compétence de nos équipes d'animation pour répondre aux ambitions de ce nouveau projet social, nous prévoyons sur ces quatre années, un travail de restructuration de notre cadre de fonctionnement opérationnel.

Celui-ci intègrera dans la conduite de la mise en œuvre du projet social, des phases d'expérimentation, de formation continue, d'analyse, pilotées et animées par la direction de la structure.

Pour cela, en terme de méthode, nous avons identifié différents canaux de transformation qui permettront de remettre l'animation au centre du système : en captation du réel, en capacité à alimenter le politique, en soutien et développement de réseaux ou acteurs locaux, en ouverture du quartier vers la ville et en accueil de la société civile dans le quartier.

Canaux de transformation	Actions	Résultats Attendus
Définition des postes et Recrutement	Les fiches métier des animateurs et référents seront révisées dès la première année de mise en œuvre du projet social afin d’y intégrer les compétences en développement social local à posséder ou à acquérir.	<p>La direction des structures et les référents sont garants du repositionnement de la fonction d’animation dans son rôle d’accompagnement de la mise en action des habitants. Ils accompagnent les animateurs dans le développement de pratiques nouvelles.</p> <p>La précision des compétences clés de l’animateur autorise une meilleure communication sur le métier et oriente les recrutements.</p>
Intégration, formation et soutien des acteurs de l’animation	<p>Un parcours d’intégration à la collectivité et aux centres sociaux sera formalisé et déployé, il intégrera une phase d’immersion, de la formation continue et de l’analyse de pratique régulière.</p> <p>Des relations seront développées avec des acteurs de la formation sociale et socio-culturelle afin d’accompagner la mise à jour ou la découverte de pratique nouvelle. L’accès à la formation des agents sera facilité notamment pour les plus anciens.</p> <p>En concertation avec la fédération des centres sociaux ou avec les autres centres sociaux, des temps d’analyse de pratiques entre pairs seront régulièrement proposés.</p>	<p>Les parcours de formation se redessinent en formation “métier”, orienté pratique. La transmission se fait en interne, de pairs à pairs, aidée si besoin par des formateurs externes dans une posture d’appui.</p> <p>Les savoirs essentiels sont transmis grâce un temps d’accueil des nouveaux agents.</p> <p>L’équipe d’animation réfléchit et relit sa pratique afin de mieux alimenter la gouvernance.</p> <p>Des réunions inter-CS entre référents permettent de confronter les pratiques, de co-développer de nouvelles pratiques, accompagnent de l’expérimentation...</p> <p>Les directeurs animent ces espaces dans une logique d’apprentissage, dans une forme adaptée aux besoins et à la maturité des équipes.</p>
Animation de l’Equipe animation	Les réunions de coordination des centres sociaux deviennent un espace de co-élaboration et d’échange sur les pratiques en management collectif. Elles devront produire des documents-cadres comme des outils d’animation des réunions d’équipe.	<p>Le nouveau projet social, des outils métiers stabilisés, la diffusion de méthode de management collectif basée sur l’apprenance, facilitent la conduite des équipes d’animation par les directeurs.</p> <p>Grace à l’échange entre pairs, la réunion d’équipe de chaque CS devient l’espace privilégié de construction de stratégie d’animation, en plus de la gestion du courant, de la diffusion de l’information, et de l’entraide.</p>
Cadre de pilotage opérationnel	Le centre social doit développer un processus d’animation d’un bilan/perspectives annuels associant les différentes	L’exercice de bilan/perspectives, dans sa dimension d’événement annuel, devient un temps majeur de reconnexion au projet social, d’analyse des réalisations, de projection...Il

	commissions et instances.	permet de faire des choix et d'orienter les moyens financiers et humains.
--	---------------------------	---

▪ **Bénévoles :**

Le nombre de bénévoles investis dans le projet (préciser) : 13

Membre du Conseil d'administration (nombre) : à créer (cf. les étapes progressives du conseil de Maison)

• **Les prestataires :**

PRESTATAIRES	ACTIONS PARTENARIALES	TEMPS D'INTERVENTION
DJ GALLI	Animation musicale (fête de quartier-Fête de fin d'année)	2 fois/an en prestation + 2 fois/an de manière bénévole
Françoise Laveyssière	Animatrice atelier philo et atelier sophrologie parents-enfants et adolescents	1 heure/semaine pour atelier philo 1 heure/ mois atelier sophrologie
Le Florida	Partenaire de longue date, il intervient dans le cadre de l'ouverture culturelle et de l'animation jeunesse	Ponctuel, Clas, ACM
Le Creuset	L'association intervient dans le cadre de chantier famille	Ponctuel
Les Montreurs d'images	Le partenariat s'est remis en place en 2023, dans le cadre du festival du court métrage jeunesse créé par les deux Centres Sociaux Nord-Est et Sud-Est. Nous avons pris contact auprès de la personne en service civique en charge de la programmation des 15-25 ans pour participer avec les jeunes du Clas aux mardis du cinéma. Intervention dans le cadre de l'ouverture culturelle des habitants	1 Mardi / mois dans le cadre du Clas 1 Séance en famille chaque vacances scolaires
Les Ateliers de Meja	Intervenant vidéaste dans le cadre du projet court métrage jeunesse	Vacances de février
Intervenant en FLE	Nous sommes en recherche de ce type d'intervention à proposer aux pères pour apprendre la langue française (demande émergente du diagnostic continu)	1 séance en soirée/semaine

▪ **Les locaux :**

La structure bénéficie-t-elle d'un ou plusieurs lieux (adresse à préciser) ?

Centre Social	Rue Louis Lavelle à Tapie
Salle polyvalente de Barleté	Rue André Gide à Barleté
Local Jeunes – Ancien EPN (en cours d'aménagement)	Rue André Gide à Barleté

- **Ces locaux appartiennent-ils au gestionnaire ou sont-ils mis à disposition, loués ou partagés ?**
 - Le Centre Social, rue Louis Lavelle, appartient à la Mairie d’Agen.
 - La salle polyvalente, rue A. Gide, appartient à la Mairie d’Agen mais est partagée par des associations, des habitants qui la louent régulièrement et le Conseil de quartier La Goulfie-Barleté qui l’utilise.
 - L’ancien local de l’EPN – futur local Jeunes appartient à Agen Habitat. Une convention de mise à disposition du Centre Social régit l’occupation.

Ces locaux sont-ils mis à disposition à des partenaires ? Si oui lesquels et dans quel cadre ?

Le Centre social héberge de nombreux partenaires dans le cadre de la plateforme de service, rue Louis Lavelle.

La salle polyvalente est mise à disposition de plusieurs associations :

- ARAMA (2/mois)
- ARGAA (2/mois)
- La ligue de l’enseignement dans le cadre du dispositif « Les Parents, la Classe » (1/semaine)
- Conseil de quartier La Goulfie-Barleté (selon animation)
- LA BAL, pour les animations de proximité politique de la ville

Par ailleurs, Le Centre Social répond toujours favorablement à la mise à disposition de locaux pour les associations du territoire pour des évènements ponctuels (assemblée générale, réunion publique pour les Conseils de Quartier ...).

- **Les partenariats :**

Noms des partenaires et leur rôle dans le projet :

NOM DU PARTENAIRE	ACTION PARTENARIALE	TYPE DE PARTENARIAT
<p>AFDAS</p>	<p>Atelier créatifs Ateliers couture Atelier alimentation Partenariat riche qui permet de faire connaître l’AFDAS, sa ressourcerie, son épicerie solidaire, les animations développées par l’EVS. Dans le nouveau contrat de projet, des animations en pied d’immeuble sur le territoire seront élaborées conjointement à partir des attentes formulées par les habitants. L’association sera sollicitée dans le cadre de la mise en place du local jeunes et de l’action troc et boîte à dons.</p>	<p>Humain et matériel</p>
<p>Bébés du Cœur</p>	<p>Partenariat qui s’inscrit dans le temps autour de cette action et qui permet de faire connaître l’activité de l’association aux jeunes mamans du territoire.</p>	<p>Humain et matériel</p>

	<p>Action qui mériterait d'être réalisée deux fois par mois au lieu d'une seule.</p> <p>A défaut, nous solliciterons ce partenaire pour des interventions dans le cadre du projet collectif famille et dans le cadre des campagnes relationnelles et accueil mobile</p>	
BAL	<p>Atelier jeux adultes et ludothèque de proximité</p> <p>Support intéressant pour travailler le lien parents-enfants, aller vers de nouveaux publics et créer du lien social.</p>	Humain et matériel
Le Creuset	<p>Ateliers en lien avec les chantiers famille et ceux envisagés à l'accueil du Centre Social</p>	Humain et matériel
PASSMOBILE	<p>Animation autour de l'alimentation</p> <p>Marche santé</p> <p>Massage Bébé</p> <p>Les ateliers sur l'équilibre alimentaire doivent être retravaillés pour davantage d'impact sur les familles, à partir des attentes formulées par les familles.</p> <p>Participation à la fête de la famille (simulation d'une consultation pour les enfants, création de support picto pour les dates clés du suivi de la santé des enfants)</p> <p>Nous solliciterons ce partenaire pour des interventions dans le cadre des campagnes relationnelles et accueil mobile</p>	Humain et matériel
UFOLEP	<p>Animation « ensemble à vélo »</p> <p>Ateliers répondant à une problématique identifiée.</p> <p>Des ateliers de sport en famille ont été mis en place en 2023, ils ont rencontré un franc succès. La problématique de la pratique sportive en famille doit continuer d'être travaillée dans le cadre du nouveau contrat de projet</p>	Humain et matériel
Ecole de pêche du Passage	<p>Animation pêche en famille</p> <p>Animation pensée pour mobiliser les pères. Objectif non atteint en 2022. Il convient de construire cette animation avec les familles pour définir avec elles, les créneaux les plus opportuns.</p>	Humain et matériel
Association SYLLABE	<p>De récents échanges avec la nouvelle directrice nous ont permis d'envisager la présence de la personne engagée en service civique sur des temps d'aller vers pour promouvoir l'apprentissage de la langue française.</p> <p>L'association propose également de tenir une permanence une fois par mois sur le territoire pour inviter les personnes à réaliser des évaluations.</p> <p>A associer sur l'accueil mobile</p>	Humain
CHRS La Roseraie	<p>Atelier alimentation</p>	Humain et matériel

	Atelier permettant d'aborder la question de l'alimentation en situation de précarité, mais aussi de créer du lien social entre les femmes du territoire. Un travail de partenariat au long cours est engagé afin d'engager les mères et les enfants à fréquenter le Centre Social à la sortie du CHRS	
Ecoles de secteur	Café – parents Espace permettant de travailler le lien parents-enseignants et d'aborder des problématiques en lien avec la scolarité Appui aux APE Participation de la directrice aux Conseils d'école	Humain
CMS Tapie	Orientation de familles Lien avec les AS de secteur Partenariat en cours de construction avec la puéricultrice de la PMI Café habitants à délocaliser au CMS	Humain et technique
PRE	Médiation école Pas de présence aux réunion d'équipes pluridisciplinaire en 2022. Reprise de contact par la référente Famille en 2023. Il s'agira pour ce nouveau contrat de projet d'engager des liens pérennes avec le dispositif et de l'inclure dans un réseau parentalité agissant et coordonné sur le territoire.	
Centre Social MPT La Masse	Echange autour de la mutualisation des actions Projet structurant/an à mener ensemble	
Piscine Aquasud	Cours de natation Atelier mis en place à partir d'une problématique repérée lors des sorties baignade. A la demande des parents.	Humain et technique
Structure d'accueil Petite Enfance du territoire	A construire	
LA SAUVEGARDE	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions communes auprès des jeunes âgés de 11 à 17 ans dans le cadre de l'ACM. Des actions sont à penser autour de thématique aux différentes addictions (jeux vidéo, tabac, alcool, etc.). • La Sauvegarde est un partenaire privilégié lors des événements festifs du centre social : participation à la fête du CLAS, à la fête du quartier.... • Projets et sorties communes avec l'ACM. • Echange sur les jeunes rencontrés avec les animateurs jeunesse 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration à renforcer dans le cadre de l'ouverture du local jeune sur Barleté et du lieu polyvalent sur Rodrigues 	
La Ligue de l'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Cours sociolinguistiques proposés au centre social de manière permanente une fois par semaine. • Coordination départementale du CLAS dans le cadre du CDAP. Le centre social a ainsi participé aux différents temps de formation proposés : formation de base à destination des accompagnateurs CLAS, formation du réseau, etc. • Mise à disposition de la salle polyvalente de Barleté pour le dispositif « les parents, la classe » ; des liens sont à créer avec le café habitants ayant lieu en même temps. • Accompagnement d'une « JUNIOR ASSO » Robotique sur Rodrigues. 	
MISSION LOCALE	<p>Une conseillère de la Mission Locale assure une permanence d'une demi-journée par semaine de permanence au centre social.</p> <p>Les jeunes sont reçus en individuel les mardis et le mardi matin à l'EPN sur des animations collectives en partenariat avec Agglo Emploi.</p>	
ASSOCIATION ALYSE	<p>Groupe de parole de parents</p> <p>Proposition ayant trouvé un écho favorable auprès de quelques femmes (4 à 8). Un groupe de parole par semaine. Toutefois, le bilan n'est pas aussi positif. D'autres formes d'intervention sont à construire à partir des attentes des parents</p>	Humain et technique
Les compagnons bâtisseurs	<p>Co-construction d'animation de proximité sur l'année 2023. Prescription de projets d'auto réhabilitation. Ce partenaire s'est recentré sur sa mission première, les prescription passe désormais par le CMS</p>	
OSA	<p>Cette association sportive capte un certain nombre d'enfants et de parents du territoire, le Centre Social prévoit de l'associer à l'élaboration d'un projet social de territoire et de soutenir l'action des bénévoles.</p>	
ABC Basket	<p>Cette association sportive capte un certain nombre d'enfants et de parents du territoire, le Centre Social prévoit de l'associer à l'élaboration d'un projet social de territoire et de soutenir l'action des bénévoles.</p>	
CONSEIL DE QUARTIER	<p>3 Conseils de Quartier interviennent sur le territoire SE. Des collaborations sont nées en 2023 qui devront se perpétuer dans le cadre du nouveau projet social. L'association des CQ à la gouvernance du centre</p>	

	social est à construire (participation au Conseil de maison)	
ARAMA	Cette association regroupe des personnes de la communauté africaine. Jusqu'en 2023, les relations avec le Centre Social se limitaient à la mise à disposition de l'association, de la salle polyvalente. Cette année nous l'avons sollicitée pour intervenir sur la Fête des Quartiers SE (animation musicale et restauration). Dans le cadre du nouveau contrat de projet, cette association sera associée à l'élaboration du projet social de territoire.	
ARGAA 47	Cette association regroupe des personnes de la communauté africaine. Jusqu'en 2023, les relations avec le Centre Social se limitaient à la mise à disposition de l'association, de la salle polyvalente. Cette année nous l'avons sollicitée pour intervenir sur la Fête des Quartiers SE (animation musicale et restauration). Dans le cadre du nouveau contrat de projet, cette association sera associée à l'élaboration du projet social de territoire.	
EPN Tapie-Chabaud	Le déménagement de l'EPN de Barleté vers Tapie renforce les liens entre celui-ci et le Centre Social. Il sera un partenaire privilégié dans l'élaboration du projet social de territoire.	

Noms des partenaires financiers (préciser à quoi correspond ce financement) :

CAF	CLAS, VVV, ACF, AGC
Agglomération – Cohésion sociale	CLAS, Animation Globale
Etat	CLAS, Contrat de ville
MSA	CLAS

LE BUDGET PREVISIONNEL

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE

ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION - ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES

ORGANIGRAMME PREVISIONNEL 2024

Indiquer le temps d'ouverture de la structure sur l'année *

1,00

* En cas d'absence au niveau du poste de direction, d'avance merci de prendre contact avec votre conseiller technique

Déclaration des salaires et charges par poste d'activité

*Si une même personne occupe plusieurs fonctions, elle doit apparaître dans chacune des fonctions occupées.

Attention : Ne compléter que les cases blanches

P I L O T A G E	Nom - prénom	Intitulé de l'emploi	Date d'entrée (E) ou de sortie (S)	Qualification Diplômes et date d'obtention	ETP dans la structure	Frais de personnel (cpte 64)	Impôts & Taxes (cpte 63A)	% de temps mensuel ¹ consacré à la fonction *	Report automatique des Frais de personnels, Impôts/axes au regard du temps mensuel consacré à la fonction		Pondération du tps consacré à la fonction (en %)	Personnel mis à dispos* (cpte 86-87)	Personnel extérieur détaché et facturé (cpte 62)
									Frais de personnel en € (cpte 64)	Impôts & Taxes en € (cpte 63A)			
Direction													
	DE PAOLI Florence	Directrice	E,2022	Master 2	1,00	36 517,35	15 210,34	100,00	36 517,35	15 210,34	1,00	mettre une croix	
									0,00	0,00	0,00		
									0,00	0,00	0,00		
Accueil													
	ELHABADI Hatim	Agent d'accueil	E2022		1,00	28 052,67	10 716,24	100,00	28 052,67	10 716,24	1,00		
	NOUREDDINE Manuel	Médiateur	E2011	CFP	0,75	28 295,89	11 131,59	0,25	70,74	27,83	0,19		
									0,00	0,00	0,00		
									0,00	0,00	0,00		
									0,00	0,00	0,00		
Comptabilité-gestion													
	MARGUERETTAZ Floré	Comptable	S 2023	BEP comptabilité	1,00	11 796,20	4 665,58	0,70	82,57	32,66	0,70		
	GHACHIS Latifa	Comptable	E2023	Niveau BAC	1,00	8 965,88	3 720,73	0,50	44,83	18,60	0,50		
Sous-total									64 768,16	26 005,67			

Personnel administratif (responsable administratif, secrétariat...)

MARGUERETTAZ Floré	Secrétaire	S2023	BEP comptabilité	1,00	5 055,51	1 999,53	0,30	15,17	6,00	0,30		
								0,00	0,00	0,00		
								0,00	0,00	0,00		
Sous-total									15,17	6,00		

Personnel du projet social - offres de service -activités ...

NOUREDDINE Manuel	Ecrivain public	E2011	CFP	0,50	28 295,89	11 181,59	0,50	141,48	55,91	0,25		
BARRIERE Arnaud	Animateur	E2001	BAFD 2017	1,00	30 053,41	12 745,96	100,00	30 053,41	12 745,96	100,00		
MARCHANDEAU Mauré	Animatrice	E2022	BAFA	1,00	24 447,77	10 184,88	100,00	24 447,77	10 184,88	100,00		
EL GHAZOUANIA Aicha	Animatrice Adulte Fa	E2017	Niveau BAC	1,00	24 832,96	10 349,16	100,00	24 832,96	10 349,16	100,00		
AUMAITRE Béatrice	Référente emplo	E2017	BEATEP	1,00	29 637,01	12 463,09	100,00	29 637,01	12 463,09	100,00		
SALI Dounia	Référente Jeunes	E2023	BPJEPS	1,00	25 693,47	10 670,04	100,00	25 693,47	10 670,04	100,00		
Equipe CLAS		E2023	Bac +	1,00	21 368,58	8 596,56	100,00	21 368,58	8 596,56	100,00		
								0,00	0,00	0,00		
Sous-total									156 174,68	65 065,60		

Temps de présence du référent famille sur l'année *

1,00

* En cas d'absence au niveau du poste de référent famille, d'avance merci de prendre contact avec votre conseiller technique

A C F	Nom - prénom	Intitulé de l'emploi	Date d'entrée (E) ou de sortie (S)	Qualification Diplômes et date d'obtention	ETP annuel dans la structure	Frais de personnel (cpte 64)	Impôts & Taxes (cpte 63A)	Coordina* : % temps consacré à la fonction RF	Frais de personnel € (cpte 64)	Impôts & Taxes € (cpte 63A)	Pondération du tps consacré à la fonct* (en %)	Personnel mis à dispo* (cpte 86 - 87)	Personnel extérieur détaché et facturé (cpte 62A7)
	UETTILLER Claire	Réf-famil	E2022	DEES	1,00	25 630,49	10 683,20	100,00	25 630,49	10 683,20	1,00	mettre une croix	
		Réf-famil							0,00	0,00	0,00		
		Réf-famil							0,00	0,00	0,00		
		Réf-famil							0,00	0,00	0,00		
		Réf-famil							0,00	0,00	0,00		
Sous-total									25 630,49	10 683,20			

TOTAL GENERAL (des personnels mettant en œuvre le projet social AGC et ACF)

246 588,50 101 760,47 9,02

BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES

COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL CHARGES
60	Achats	25 000,00
61	Services extérieurs	8 000,00
62	Autres services extérieurs	42 000,00
63	Impôts et taxes	101 760,47
64	Frais de personnel	246 588,50
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements	4 470,00
69	Impôt sur les bénéfices	
SOUS-TOTAL		427 818,97
86	Contributions	
TOTAL CHARGES		427 818,97
	Déficit	0,00

PRODUITS

COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL PRODUITS
70	Vente de produits finis prestataires	79 628,87
74	Subventions d'exploitation	348 190,09
75	Produits de gestion	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur provisions	
79	Transfert de charges	
SOUS-TOTAL		427 818,96
87	Contrepartie des contributions	
TOTAL PRODUITS		427 818,96
	Bénéfice	

PRODUITS : Détail des comptes racines utiles à la CAF

COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL PRODUITS
70623-AGC	Prestations reçues de la CAF	50 637,87
70623-ACF	Prestations reçues de la CAF	25 491,00
70623-cl	PS reçues pour CLSH (ALSH)	
70623-clas	PS reçues pour Clas	
70623-eaje	PS reçues pour Multi accueil	
70623-laep	PS reçues pour Laep	
70623-mf	PS reçues pour Médiation Familiale	
70623-ram	PS reçues pour RAM	
70623-ps-J	PS Jeunes	
70641	Participation des usagers déductible de la PS (spécifique EAJE)	
70642	Participation des usagers non déductible de la PS	2 000,00
707	Vente de marchandises	
708	Produits d'activités diverses	1 500,00
70	Vente de produits finis prestataires	79 628,87
741	Subvention d' ETAT	2 500,00
742	Subvention de la REGION	
743	Subvention du DEPARTEMENT	
744	Subvention de la COMMUNE	323 033,09
7451	Subvention des ORGANISMES NATIONAUX dont MSA	2 657,00
7452	Subvention de fonctionnement CAF	
746	Subvention EPCI (intercom)	20 000,00
747	Subvention entreprise	
748-1	Subvention fonds européens	
748-2	Subventions autre entité publique	
74	Subventions d'exploitation	348 190,09

Contrat de projet Maison Montesquieu

Diagnostic – Evaluation
Projet social de territoire

2024-2027

Ville d'Agen

I/ Les éléments de contexte

Historique du projet

1.1 Plus qu'un renouvellement, un contexte de rupture et de reconfiguration

Ce renouvellement de contrat de projet s'est inscrit dans un contexte singulier. Suite à une première démarche d'évaluation, **la nécessité de repositionner les centres sociaux de la ville d'Agen dans leur rôle premier a été mise en perspective par l'ensemble des parties-prenantes et en premier lieu les équipes**. L'enjeu central fut rapidement de repositionner les différents projets en plus droite ligne avec leurs missions essentielles, à savoir **la participation citoyenne, la démocratie de proximité et l'animation du lien social local**. Cela en lien avec les spécificités de chaque territoire couvert par chacun des centres sociaux.

Pour ces raisons, cette démarche de renouvellement de contrat de projet s'est inscrit dans une forme de rupture qui induit de penser le contrat 2024-2027 comme le socle d'une transition vers de nouveaux fonctionnements redonnant toute leur place aux habitants et aux partenaires.

Le contrat de projet positionnera certes des fiches action mais ne visera pas à reconduire un existant opérationnel. **Il s'inscrira dans une approche « orientée changement »**, démarche stratégique qui s'appuie sur la projection de changements et de transformations souhaités.

La ville s'est en effet appuyée sur les travaux conduits avec les équipes, les partenaires et les habitants pour porter l'ambition d'une réforme en profondeur de sa gouvernance en s'appuyant in fine sur la création d'un comité de pilotage, intégrant en son sein habitants et partenaires avec l'objectif de faire des centres sociaux les « poumons démocratiques » des quartiers via la mise en place de Conseils de Maisons.

Si le renouvellement d'un contrat de projet va toujours bien au-delà de la nécessité administrative, les nouveaux engagements pris dans le cadre de ces nouveaux contrats de projets renforcent l'engagement et le principe de contractualisation entre la CAF et la Ville d'Agen autour d'enjeux partagés, de valeurs convergentes et de correspondance des volontés municipales et des objectifs fixés par la circulaire CNAF relatives aux centres sociaux.

Si les axes structurants sont fixés, si l'architecture administrative de ce nouveau fonctionnement se dessine, ce contrat de projet doit permettre de réfléchir aux étapes successives du changement.

Le fil de ce contrat de projet sera de penser la manière dont les équipes seront accompagnées en profondeur, comment seront testées plusieurs hypothèses opérationnelles et comment renforcer, dans le même temps, la dynamique collective. Le changement peut être perçu comme une opportunité double. Celle de mieux répondre aux besoins des habitants, ambition partagée par tous, mais aussi de faire de cette étape une réelle opportunité de construire un nouvel agir ensemble, autour de la conception mais aussi autour du pilotage et de l'évaluation du projet en les articulant sur le sens de l'intervention.

1.2 La Maison Montesquieu

La Maison Montesquieu a pour particularité d'être le dernier né des centres sociaux, dans le prolongement du CCAS avant de s'en démarquer nettement au fil de l'affirmation des différents cycles de projet.

Un travail conséquent a été mené pour accompagner les habitants dans une dynamique nouvelle, pour fédérer et créer le socle de projets citoyens et participatifs.

Paradoxalement, la Maison Montesquieu demeure la **structure la moins « reconnue »** parmi l'écosystème des agents des centres sociaux à l'aune d'un stigmatisme symbolique double : son manque de légitimité historique et son ancrage centre-ville, **par définition plus à distance des « quartiers » historiques.**

A regarder de loin, la Maison Montesquieu ne serait pas complètement un centre social, s'adresserait aux personnes âgées en leur proposant des ateliers pour rompre leur solitude, au fond ne serait pas si différents des ateliers proposés par un CCAS.

Ces regards et le propos ne cherchent pas ici à pointer quelques médisances mais à analyser des représentations qui ne résistent pas longtemps à la lumière de l'objectivation.

L'évaluation montrera le travail réalisé pour créer une réelle dynamique de proximité.

Bien entendu, les questions de visibilité et de confusions des rôles autour des missions des centres sociaux demeurent. La proximité directe avec le CCAS induit un travail constant de clarification des missions de deux structures qui portent dans leur nom le mot « social » avec des missions pourtant très différentes.

Pour les personnes qui ne fréquentent pas le centre social, le diagnostic a confirmé la confusion autour de la notion d'aides sociales.

Au cœur des changements impulsés, la Maison Montesquieu jouera donc un rôle clé tout en répondant à ses propres enjeux de développement social local que l'on peut résumer dans cette introduction en 4 points :

- **L'affirmation de l'identité centre social** : dans le prolongement du précédent contrat de projet, le centre social doit poursuivre son travail d'identification en se distinguant de l'entité voisine CCAS ;
- **L'affirmation de priorités en matière de périmètre et de développement territorial** : au regard de l'étendue de son périmètre d'intervention, qui couvre près de la moitié des habitants de la ville, ce contrat de projet vient réaffirmer des axes territoriaux prioritaires en matière d'animation de proximité, cela en bonne cohérence avec les moyens mobilisables ; le projet social vient également assoir la dimension socioculturelle du projet.
- **La clarification des modes et des lieux d'intervention** : la question de la visibilité de la Maison Montesquieu et de son possible déménagement était présente dans le dernier contrat de projet. La démarche de renouvellement a permis de positionner une stratégie progressive en s'appuyant sur des projets structurants
- **L'affirmation de priorités d'intervention auprès des habitants qui s'appuiera autour de 6 piliers** :
 - La culture de proximité
 - La lutte contre l'isolement

- La mise en œuvre de projets de solidarités locales et intergénérationnelles
- La parentalité
- La mise en œuvre d'un observatoire en continu des besoins porté par les habitants
- L'accompagnement des dynamiques d'aménagement urbain dans le sillage de la politique la ville

1.3 La méthode de renouvellement

Phase 1 : Evaluation participative et premiers éléments de diagnostics

- Une période préparatoire nécessaire pour prendre le « pouls » de la structure et préparer la démarche:
 - Entretiens individuels et collectifs avec les équipes, observation des fonctionnements et échanges avec les usagers (4 jours)
 - Entretiens habitants et premiers échanges partenaires (2 jours)
 - Première démarche diagnostic (3 jours)
 - Un recueil de données froides relatives au diagnostic (3 jours)
- Des temps évaluatifs :
 - Des temps évaluatifs avec les équipes (2 jours)
 - Un atelier d'évaluation avec les partenaires
 - 1 ateliers d'évaluation avec les habitants

Phase intermédiaire : Les assises, étape pour impulser une dynamique de changement

- Une initiative impulsée par la ville : pour redéfinir collectivement le rôle et le positionnement des centres sociaux dans le cadre d'une démarche partenariale qui associe pleinement les habitants.
- Une volonté de réaffirmer les ambitions municipales : les enjeux relatifs au renouvellement des contrats de projet sont l'occasion de penser un changement concret pour répondre aux nouvelles attentes et aux nouveaux besoins. Les assises ont permis d'incarner un temps fort sur la base d'un « avant » et d'un « après ».
- Pour partager les éléments saillants du diagnostic et de l'évaluation : l'objectif est de créer un socle commun structurant et de penser les différentes déclinaisons locales.
- Pour acter une nouvelle forme d'organisation collective du travail : basée sur un projet global partagé, une plus grande autonomie des structures, et un repositionnement stratégique des projets.

Phase 2 : Renforcement du diagnostic et ateliers perspectives

- Ateliers de travail avec les équipes (4 jours)
- Formation des habitants à la méthode diagnostic
- Un « atelier perspective » avec les habitants
- Un « atelier perspective » avec les partenaires

- Deux temps forts diagnostic pour et avec les habitants place du Pin et Place Castex
- Un renforcement du diagnostic

Phase 3 : Ecriture des fiches actions et temps

- Ateliers de travail avec les équipes (2 jours)
- 2 ateliers écriture avec les habitants et renforcement des équipes
- Un atelier écriture avec les partenaires

A ces temps de travail plus formels se sont ajoutés des temps de rencontre et de préparation plus informels :

- Travail collectif autour de la charte des centres sociaux (3 séances)
- Atelier prospectif « Pourquoi faire un projet social ? » (1 séance)
- Appropriation de la méthode Yves Macquet (0.5 séance)
- Organisation d'une « visite inspirante » en vue de s'inspirer du centre social du Haillan en vue du travail relatif à la gouvernance (1 journée)
- Atelier de préparation équipe au diagnostic : cartographie, etc (0.5 séance)
- Atelier de modélisation d'une gouvernance (1 séance)
- Organisation « retour des Assises » à un plus large groupe d'habitants au centre social (1 séance)

2. LA FICHE D'IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET

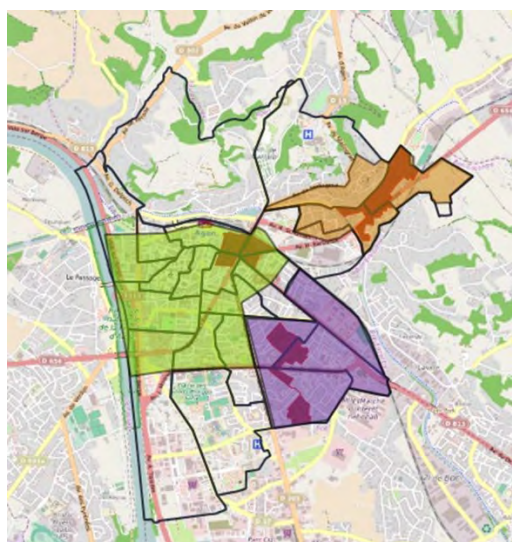
Statut juridique du gestionnaire (Association, collectivité, EPCI, Autres à préciser)	<ul style="list-style-type: none"> Collectivité
Nom	<ul style="list-style-type: none"> Maison Montesquieu – Ville d’Agen
Objet	<ul style="list-style-type: none"> Centre Social
Nom et coordonnées du représentant légal	<ul style="list-style-type: none"> M. Jean Dionis du Séjour, en sa qualité de Maire d’Agen
Adresse du site	<ul style="list-style-type: none"> 16 rue du Dr Fourestie 47000 AGEN
Téléphone	<ul style="list-style-type: none"> 0553690555
Courriel	<ul style="list-style-type: none"> maison.montesquieu@agglo-agen.fr

La Maison Montesquieu, c’est :

- Un lieu avec des animations initiées et portées par des habitants bénévoles.
- Un lieu ouvert à tous les habitants d’Agen, favorisant la rencontre, où se côtoient les âges, et les publics.
- Un lieu qui se veut proche, accessible, accueillant, inscrit dans le quotidien des habitants.
- Un lieu pour les habitants et par les habitants.
- Un lieu qui réfère son action à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

3. La présentation du territoire et diagnostic social

3.1 Le territoire :



La ville d'Agen 32 214 habitants

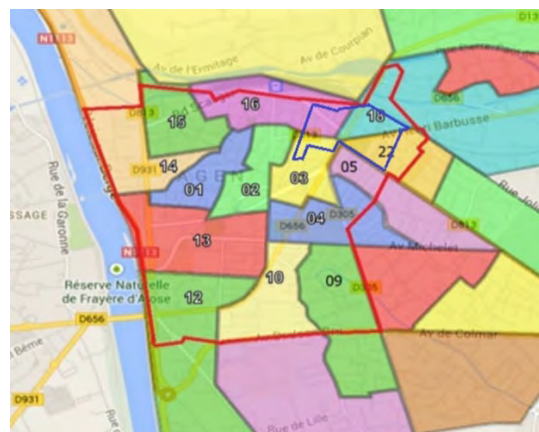
3 centres sociaux qui couvrent :

- *Le cœur de ville*
- *Le nord-est de la ville*
- *Le sud-est de la ville*

Cette carte permet de mettre en perspective les quartiers prioritaires de la ville d'Agen (en foncé) et les périmètres d'intervention des centres sociaux (vert, violet, orange). Notons qu'elle tient compte des périmètres redéfinis des quartiers politique de la ville. Elle permet de mesurer la manière dont la zone d'intervention du centre social s'étend au-delà des frontières des QPV en intégrant les réalités sociales urbaines variées d'ensembles dont la particularité tient dans la segmentation et la non-connexion des différents espaces.

La Maison Montesquieu couvre le territoire le plus étendu en terme de périmètre et d'habitants avec **49% de la population agenaïse**. Ce qui pousse à ancrer une stratégie territoriale plus fine en intégrant la porte du Pin comme point d'ancrage d'une stratégie territoriale centre-ville autour d'une dynamique « Pin-Place Castex », à proximité du centre-ville, du campus et de nombreux opérateurs associatifs locaux. Cela n'empêche pas des interventions de proximité sur un axe plus élargi en fonction des publics visés. Jasmin peut par exemple constituer une cible d'intervention pertinente concernant le public jeune.

Généralités :



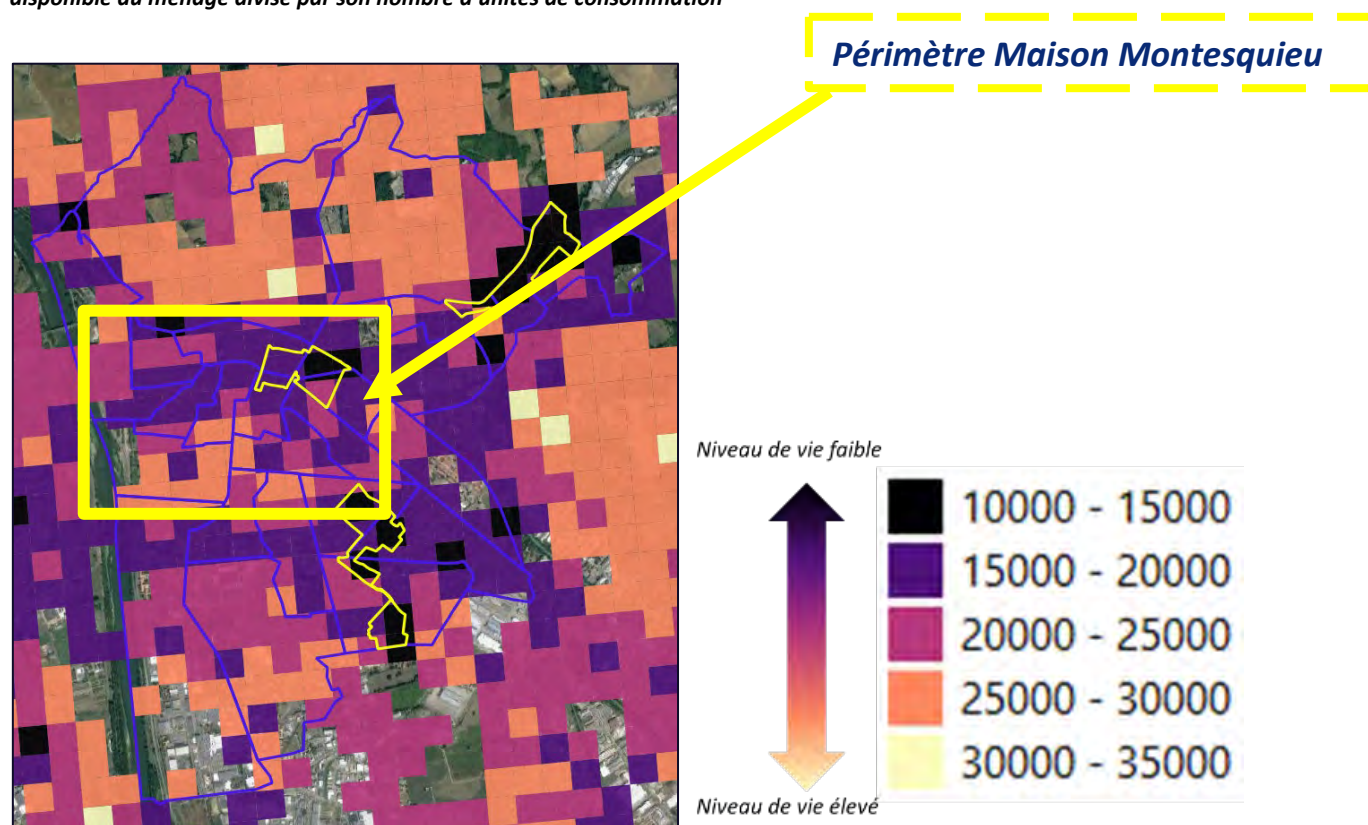
L'action territoriale doit notamment se baser sur la mise en lien avec les conseils de quartiers, le rapprochement du quartier prioritaire du Pin et les EVS. Notons qu'en 2022, l'inscription d'un poste référent DSL (*Développement Social Local*) au sein de la structure avait pour objectif de dynamiser et coopérer avec les conseils de quartier (*sur l'axe isolement et animation du territoire*). La réussite de cet objectif étant conditionné à l'ouverture du poste d'animateur socioculturel, la pleine réussite de cette ambition passe par un renforcement spécifique des moyens alloués comme pensé initialement. Cela n'a pas empêché la structure d'avancer et de s'impliquer dans la démarche. La coopération avec les conseils de quartier ayant une emprise sur le QPV du Pin s'est faite aux travers différentes actions : Fête du Pin (centre social = support méthodologique, soutien technique, etc) / opération prévention Octobre Rose / isolement. Lien également avec le conseil de quartier 13 dans le cadre d'URBACT 2 et de la participation citoyenne.

	Rodrigues Barleté	Montanou	Pin
Démographie			
Population	2158	1627	1360
Part familles monoparentales (CAF)	29,20	23,70	13,50
Indice de jeunesse	2,9	3,1	1,2
Part allocataires isolés	36,10	38,70	74,00
Part de la population étrangère	26,00	34,50	16,90
Part Ménages de 1 personne	33,70	26,10	66,70
Part Ménages de 6 personne ou plus	7,20	ND	ND
Education			
Part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi	27,10	38,80	ND
Taux de retard en 6ème	s	s	s
Taux de retard en 3ème	18,20	s	s
Taux de retard en seconde (générale)	25,00	s	s
Taux de retard en terminale (générale)	40,00	55,60	s
Revenu			
Taux de pauvreté	56,40	60,80	37,60
Rapport interdécile	2,40	2,40	3,60
Parts des ménages fiscaux imposés	19,20	s	34,70
Parts des prestations sociales dans les revenus	35,10	43,30	19,50
Logement			
Taux de propriétaire	0,00	1,50	20,60
plus de 10 ans dans le logement	39,90	34,10	18,20
Part des logements sociaux	80,80	89,70	11,70

3.2 Focus thématique

Les cartographies qui suivent représentent chaque item de diagnostic avec un format de carroyage (200m sur 200m) à l'échelle de la ville, suivi d'un zoom sur le périmètre d'intervention du centre social. Cette lecture permet d'avoir un découpage précis des données.

Le niveau de vie : **Le niveau de vie d'un individu est le niveau de vie du ménage auquel il appartient, c'est-à-dire le revenu disponible du ménage divisé par son nombre d'unités de consommation*



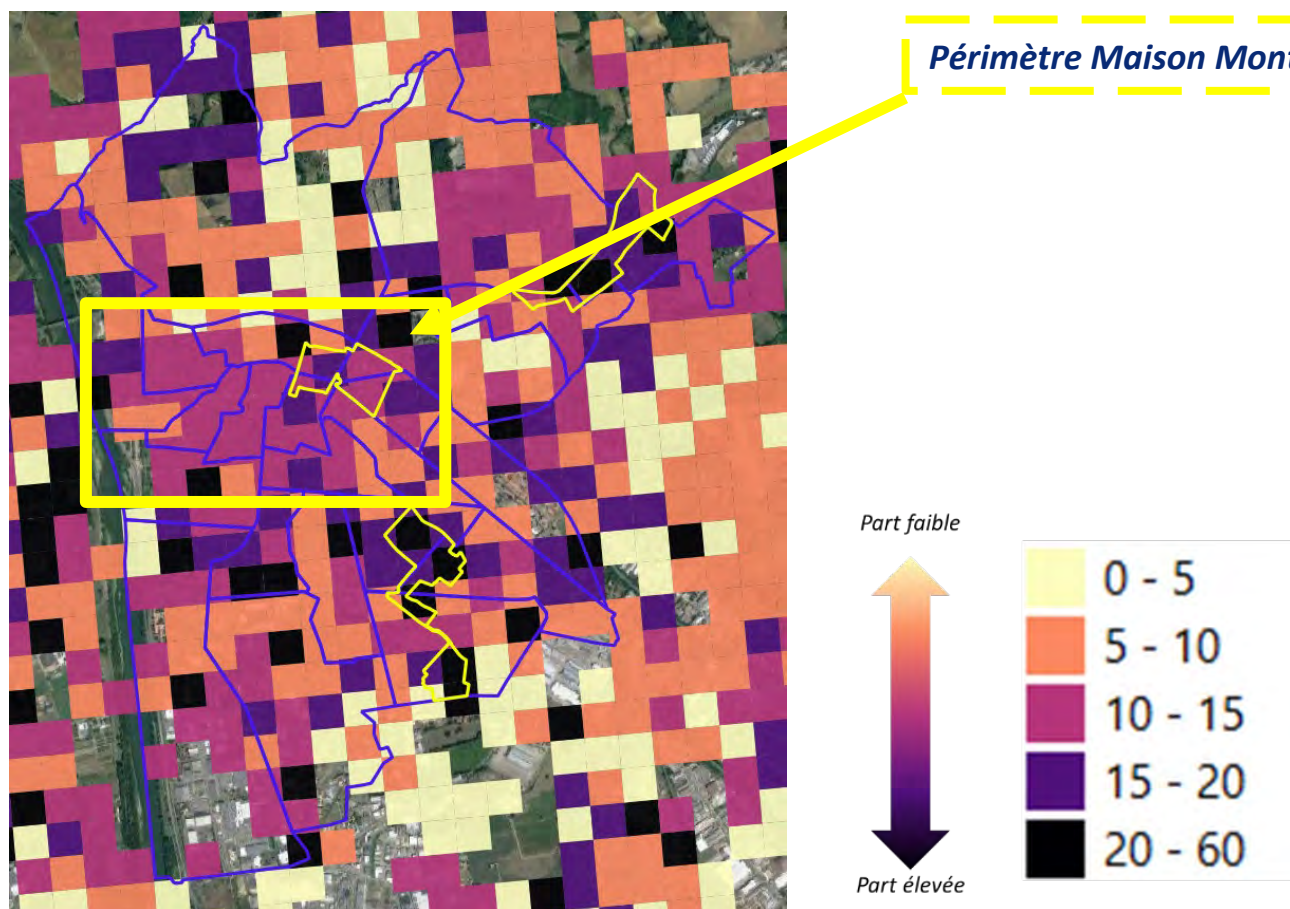
Grille de carreaux de 200 m de côté

Niveau de vie* (en €)

Source : Insee, Filosofi 2017-21

Le centre-ville demeure une zone relativement précaire avec un revenu médian le plus souvent inférieur à 20000 euros par an. C'est la variabilité des situations qui caractérise le centre-ville d'Agen avec des zones plus précaires autour du Pin et des zones avec un niveau de vie plus élevés autour du quartier de la Préfecture.

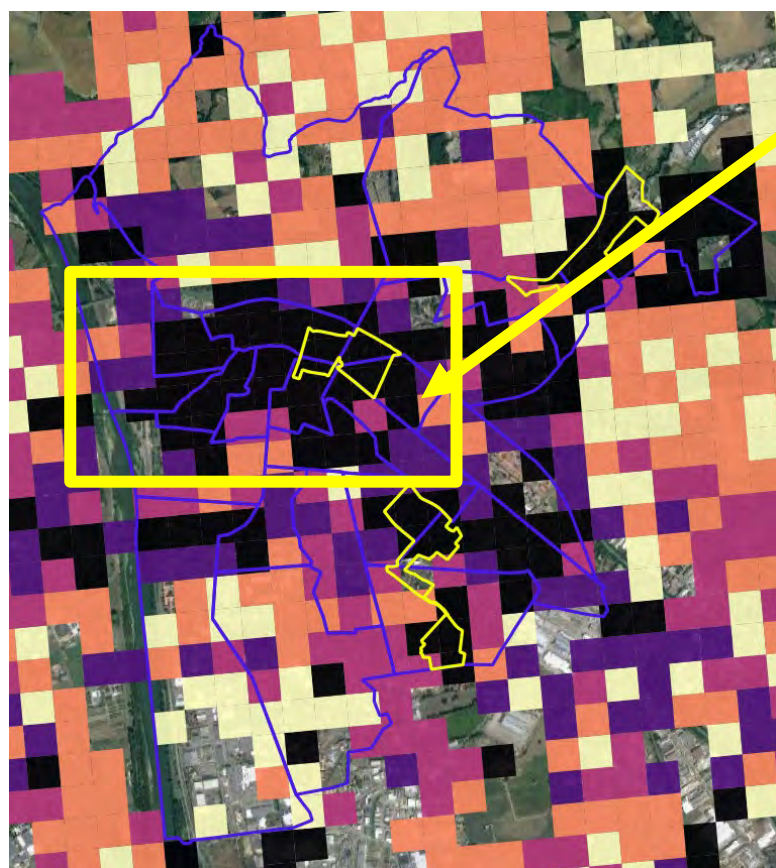
Part des ménages monoparentaux



Grille de carreaux de 200 m de côté
Part des ménages monoparentaux (en %)
Source : Insee, Filosofi 2017-21

La part des familles demeure très importante à Agen (22%) avec des taux plus élevés à l'extérieur du périmètre prioritaire du Pin.

Part des ménages sous le seuil de pauvreté :



Périmètre Maison Montesquieu

Part faible



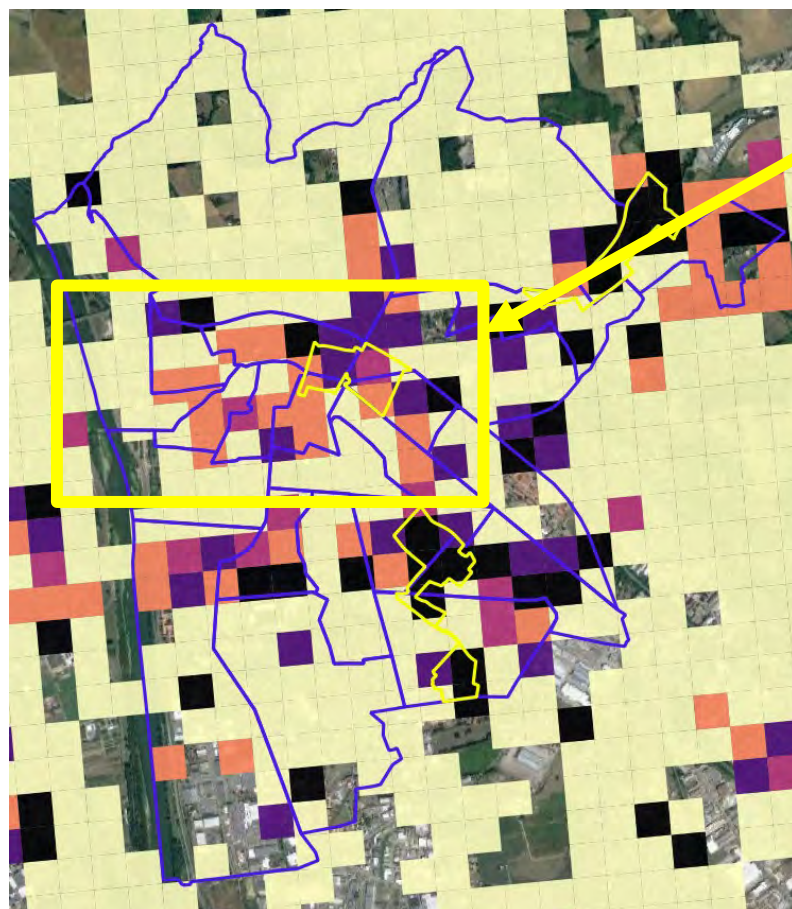
Part élevée

0 - 5
5 - 10
10 - 15
15 - 20
20 - 60

Grille de carreaux de 200 m de côté
Part des ménages pauvres* (en %)
Source : Insee, Filosofi 2017-21

Le centre-ville n'échappe pas à la précarité avec une grande majorité du territoire dont plus d'1 habitant sur 5 vit en dessous du seuil de pauvreté.

Part des logements sociaux :



Périmètre Maison Montesquieu

Part faible



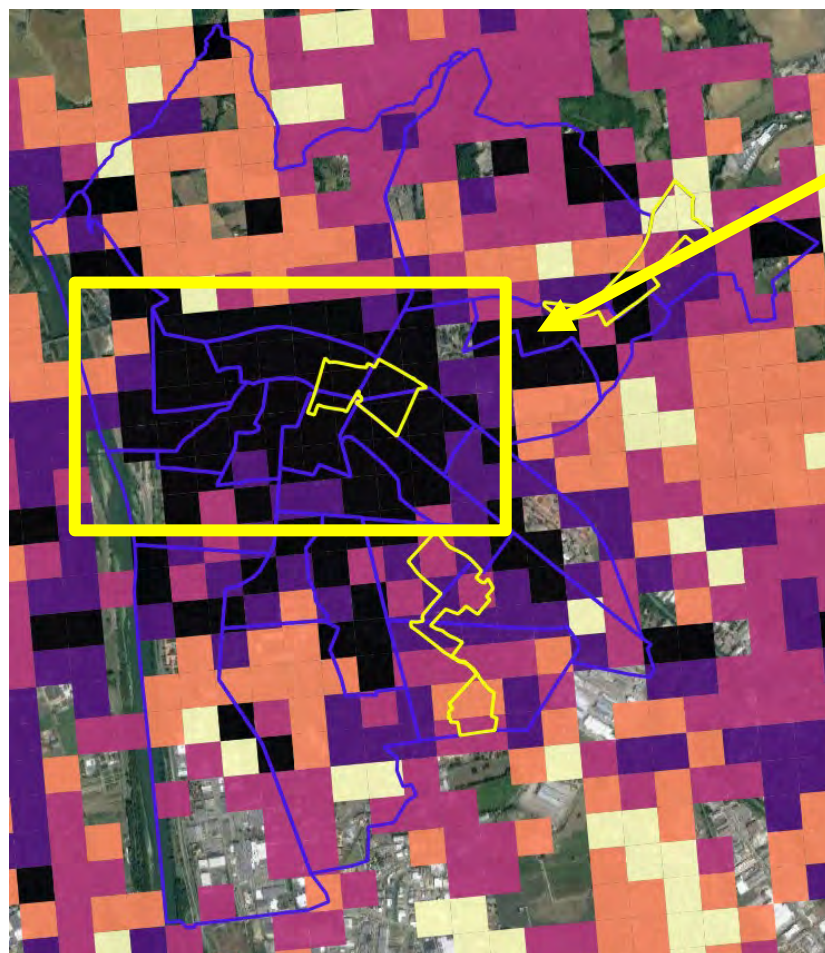
Part élevée

0 - 5
5 - 15
15 - 25
25 - 50
50 - 100

Grille de carreaux de 200 m de côté
Part des logements sociaux (en %)
Source : Insee, Filosofi 2017-21

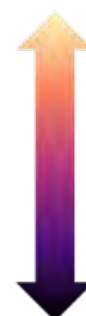
La part des logements sociaux est importante autour de la place du Pin et de manière diffuse sur l'ensemble du centre-ville.

Part des ménages d'une seule personne :



Périmètre Maison Montesquieu

Part faible



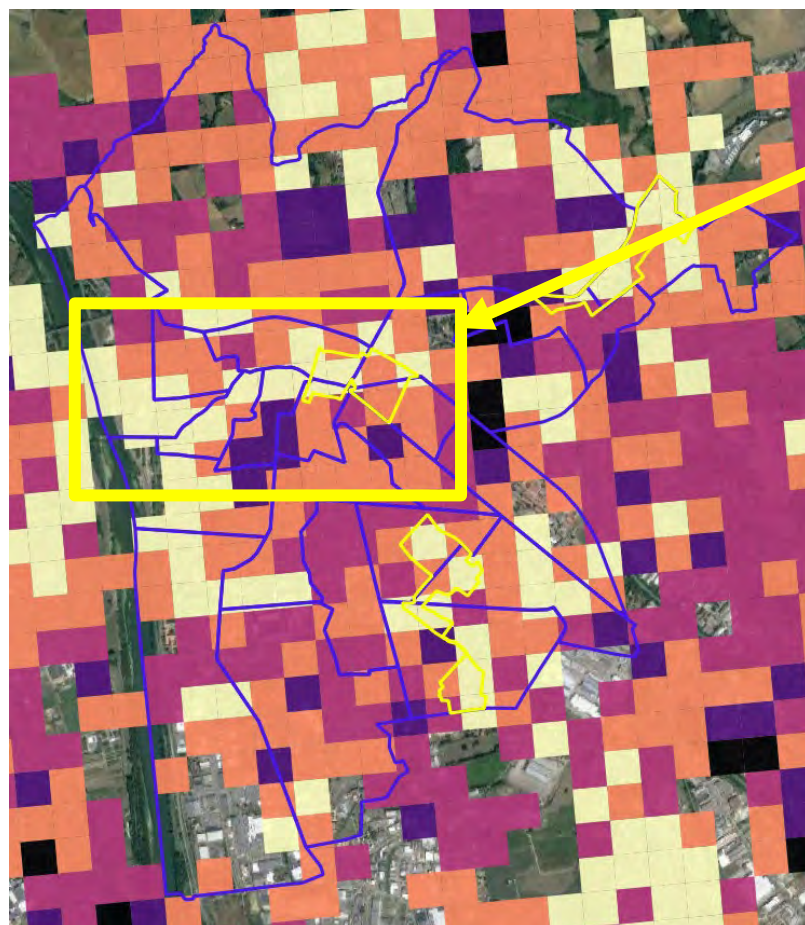
Part élevée

0 - 15
15 - 25
25 - 35
35 - 50
50 - 100

Grille de carreaux de 200 m de côté
Part des ménages d'une seule personne (en %)
Source : Insee, Filosofi 2017-21

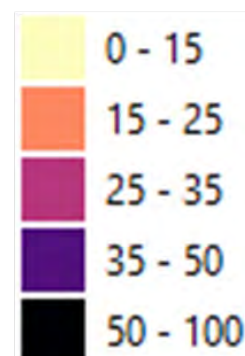
Le centre-ville est composé d'une grande majorité de territoires où la part de ménages d'une personne seule est supérieure à 50% ce qui renforce le besoin en matière de lien social et de lutte contre l'isolement.

Personnes âgées de 65 ans ou plus :



Périmètre Maison Montesquieu

Part faible



Part élevée

Grille de carreaux de 200 m de côté
Part des personnes âgées de 65 ans ou plus

(en %)

Source : Insee, Filosofi 2017-21

Si la ville d'Agen constitue un territoire « jeune », le centre-ville accueille plus de personnes âgées et s'avère être un territoire pertinent en matière de dynamiques intergénérationnelles.

3.3 Diagnostic Habitants

La Maison Montesquieu fut très investie dans le cadre d'une démarche diagnostic habitant qui a conduit à la rencontre de plus de 200 habitants du centre-ville dans le cadre d'une méthode de sociologie directe portée par les habitants eux-mêmes. La démarche s'est appuyée sur des temps de formation des habitants mais également des partenaires. Elle s'est appuyée sur 2 temps forts, place du Pin et Place Castex et fut complétée par des interviews de rue entre les mois de février et de juillet.

Les concertations habitants se sont déroulées à l'échelle de toute la ville et sont traitées dans le cadre d'une première partie commune, puis une seconde partie précise les enjeux relatifs au territoire d'intervention de la Maison Montesquieu.

Cette démarche a permis de recueillir des témoignages multiples reliés par des rapports souvent ambivalents entre valorisation et rejet, entre espoir et résignation, entre sentiment de fierté et sentiment de relégation. C'est donc l'articulation des logiques qui est au cœur de l'analyse de cette première partie.

Notons qu'une exposition de sociologie visuelle et une vidéo documentaire complète cette partie diagnostic.

A/ Analyse Globale

1. La peur du déclin et l'espoir d'un renouveau

Les défis sont multiples du point de vue des habitants et peuvent connaître des variations selon les quartiers de la ville.

Néanmoins, l'attachement au centre-ville des habitants « des quartiers » revêt une dimension symbolique forte et peut cristalliser, à travers la crainte d'un déclin du centre-ville, le déclin de la ville dans son ensemble. La fermeture des commerces revêt notamment une dimension symbolique forte : *« Avant c'était beaucoup plus vivant, mais bon c'est le problème de toutes les villes moyennes en France, les commerces à la périphérie, le stationnement, c'est le grand classique. On a l'impression de mourir à petit feu ».*

Les quartiers de la ville d'Agen ont également beaucoup muté, ce qui nourrit, avec des causes différentes, un même sentiment de déclin y compris sur des zones revitalisées.

Ce sentiment n'est pas forcément lié à des questions d'infrastructures qui sont pointées positivement par les habitants. En cela, l'investissement public est bel et bien perçu. Les espaces publics sont des lieux de rassemblement de nombreux habitants qui louent le niveau d'équipement dans les quartiers.

« Je suis de Montanou, j'ai 22 ans, j'ai grandi ici, je l'ai vu évoluer le quartier, le city-stade là, quand j'étais petit, c'était du goudron, on a beaucoup d'équipements, des endroits pour les enfants, pour la santé. »

C'est d'abord **la question du lien social** et de son effritement qui est pointée. Les quartiers « politique de la ville » sont également ceux qui peuvent connaître un turn-over plus important de leur population, renvoyant une forme d'assignation à ceux qui restent, doublée d'une perte de repères sociaux.

Certains témoignages ont illustré un sentiment d'abandon et la résignation des habitants à pouvoir infléchir structurellement leur quotidien.

Ce fut plus particulièrement le cas à **Rodrigues et plus encore à Barleté où le sentiment d'éloignement et de moindre prise en compte** par les acteurs publics apparaît plus prégnante :

« Le quartier devient mort, avant il y avait de la vie partout, des gamins partout, le quartier c'était une grande famille, maintenant je sais pas comment le dire, c'est plus pareil, y'a des endroits du quartier il ne se passe plus rien, à d'autres ils mettent des gens, on a l'impression qu'on entasse la misère à côté de nous, on cohabite pas si mal, mais en tant que quartier on existe moins. »

Cet habitant de Barleté ajoute :

« On se sent un peu abandonné, tu vois quoi comme service pour nous dans le quartier ? moi je n'en vois pas, on donne tout à certains quartiers et nous c'est de pire en pire. »

Dans le même temps, le centre-ville demeure la zone urbaine la plus « mixte », fréquenté par les résidents de tous les quartiers et où tous les habitants se mélangent comme en témoigne cette habitante du Pin :

« Ce que je préfère, c'est la zone piétonne, pas de voiture, c'est calme, ça permet de prendre le temps de rencontrer ses amis, de boire un thé. En fait, il faut sortir du côté centre-ville = commerce. Pour moi le centre-ville ça doit être un lieu convivial, un lieu de rencontre. La zone commerciale pour moi, c'est l'anti-ville, ça ne favorise pas les rapports avec les gens. On va faire ses courses point. »

Le quartier du Pin est une zone valorisée par les habitants en même temps qu'elle est particulièrement critiquée... Le quartier du Pin constitue une porte d'entrée vers le centre-ville à proximité de l'université, de la gare et de la zone piétonne. **Les habitants de tous les quartiers montrent une forme d'attachement** à ce quartier historique tout en pointant régulièrement des problématiques liées à l'insécurité, notamment dans le parc et en soirée. **Carrefour de mixité sociale et lieu populaire**, cette zone urbaine projetée vers le centre-ville englobe des enjeux multiples *« Le Pin, c'est le quartier emblématique d'Agen, c'est le cœur »* dit cet habitant du quartier, une autre ajoute *« le quartier du Pin c'est le côté populaire avec son marché notamment, c'est à la fois un quartier un peu décrié mais qui est plein de vie. Il faudrait créer plus de relais maintenant, animer réellement ce quartier. »*

Ce quartier concentre donc beaucoup d'attentes et agrègent chez une même personne des ressentis positifs et négatifs comme le décrit cet habitant historique :

« La porte du Pin, c'est un peu le centre, il y a tout, la verdure, la proximité des commerces, malgré ce que l'on dit, c'est relativement calme, pour quelqu'un d'handicapé comme moi, c'est l'idéal. A des endroits, c'est un peu malfamé comme on dit mais je n'ai jamais eu de problèmes. »

2. Le paradoxe d'une image qui s'améliore du point de vue des habitants mais qui reste négative en dehors du quartier.

« En matière de perception des quartiers à Agen, il y a Montanou et le reste du monde » indique fort justement une travailleuse sociale rencontrée durant la concertation.

Ce quartier polarise en effet toute la « *question des quartiers* » non sans entrainer un regard biaisé et déformant sur la réalité sociale et objective des ensembles urbains de la ville d'Agen. Montanou se distingue d'une manière particulière avec un fort sentiment de relégation sociale de la part de ses habitants :

« Montanou, c'est le quartier qui fait peur, où personne ne veut aller, où on entasse les pauvres » autant, un discours très positif est décrit par les habitants de l'intérieur « Tout ceux qui critiquent Montanou n'y sont jamais venus, quand on y vient, on s'aperçoit que c'est un quartier très mélangé et assez paisible. Ceux qui en parlent mal ne le connaissent pas vraiment et ne sont jamais venus. »

Des effets de réputation différents ont pu être appréhendés suivant les quartiers.

Le Pin décrit comme le lieu le plus « insécure » avec une concentration des problématiques liées à l'errance, à l'addiction ou encore aux problématiques de santé mentale.

Rodrigues bénéficie d'un discours moins marqué comme un « quartier qui regroupe des familles vieillissantes » bien qu'un fort sentiment de dégradation sociale soit perçu par les habitants.

Barleté concentre le plus fort sentiment d'abandon de la part des « habitants de l'intérieur » mais s'inscrit dans une forme d'invisibilité sociale pour les autres habitants qui font peu de cas à l'existence de ce quartier.

Ce n'est pas le cas du quartier de Montanou. Pour des raisons historiques et symboliques, il peine à s'émanciper de ses stigmates qui jouent bien souvent un rôle de repoussoir pour définir la réputation d'un quartier. Alimentée par un inconscient collectif bien ancré de la concentration des actes de violence et de délinquance, l'image de quartier « très sensible » reste péjorative et pesante pour ceux qui y résident où y travaillent.

La mauvaise réputation colle ainsi à la peau de Montanou alors même que les habitants considèrent souvent que la situation s'est très nettement améliorée :

« Avant, Montanou était bien plus dangereux, aujourd'hui, ça s'est bien amélioré, c'est un quartier plutôt calme par rapport à d'autres ».

Cette ambivalence peut également s'inscrire dans le discours d'un même habitant, défenseur d'une identité locale positive puis très critique quant à ses conditions de vie. L'échec de la tentative de changer l'image d'un quartier et le poids du passé dans les effets de réputation entraînent des difficultés à reconstruire une identité positive du quartier et de ces habitants. Face à la stigmatisation dont ils sont l'objet, cette mauvaise image se traduit, à l'extérieur du quartier, par les difficultés à créer de la mixité sociale.

Les processus de mise à distance se manifestent aussi à l'intérieur même du quartier de Montanou qui, comme les autres quartiers, n'a rien d'un ensemble homogène mais se compose en îlot d'entre soi où les personnes coexistent plus qu'elles ne vivent ensemble.

Si l'on s'extrait de Montanou pour se rendre quartier du Pin, il est aisé d'observer que les clients des restaurants proches du cinéma ne côtoient guère ceux des cafés de l'avenue Henri Barbusse...Le quartier n'en est jamais tout à fait un.

A Montanou, les logiques identitaires se composent par barre d'immeuble, c'est également typique sur le vaste ensemble Tapie-Barleté-Rodrigues qui regroupe différentes entités urbaines proches géographiquement et très distantes socialement.

Cela ajoute au fait que « l'image » d'un quartier renvoie à l'existence d'une forme d'homogénéité, à l'essentialisation d'un quartier par des marqueurs que l'on pourrait attribuer de manière égale à tous les habitants.

Notons enfin que la volonté de redorer « *l'image des quartiers* » est à la fois partagée par les habitants et par les différents acteurs et opérateurs de l'action publique au sens large. Cela ne doit pas pour autant conduire à d'un côté, banaliser les difficultés qui persistent, notamment en termes de tranquillité publique, et de l'autre, survaloriser l'impact positif de l'action publique qui reste par ailleurs indéniable. Face à l'incapacité à endiguer certains comportements déviants (dégradations, nuisances sonores, propreté...), les acteurs locaux peuvent également avoir tendance à sous-estimer leur importance.

3. La propreté : symbole de la prise en compte publique, le vert valorisé, l'écologie à distance.

« La propreté dans la ville c'est plus que limite, ça dépend des rues, ça dépend des heures, venez le dimanche matin ou le lundi matin, il y en a partout, ça fait un peu zone sinistrée. J'ai vu cette ville changer. Avant, les rues étaient propres, les gens respectaient les lieux publics. Aujourd'hui, je ne reconnais plus ma ville. »

La propreté perçue pourrait être comparée au hall d'entrée d'une ville. Les revendications des habitants concernant la propreté sont récurrentes et multiples, « *les poubelles débordent* », « *les rues sont sales* » et cela est souvent l'affaire « *des gens qui ne respectent rien* » ou d'une présence publique jugée insuffisante : « On connaît la chanson » est-on tenté de dire.

Il convient pourtant de mesurer l'impact de ce sentiment sur la perception de leur quotidien et de leur ville toute entière. **La symbolique de la propreté fait ainsi écho au double-rapport du vivre-ensemble et la prise en compte des problématiques quotidiennes de chaque habitant.**

A Montanou par exemple, la dégradation des jardins familiaux est mal vécue par les habitants tout comme les problématiques « d'entretien des communs » décrites comme insuffisantes sur certains immeubles. L'existence d'habitats insalubres (Impasse Lafontaine, Place du Pin) renforcent également le sentiment de relégation de tout le quartier environnant.

Ajoutons que sur les questions de « cadre de vie », les ambivalences sont aussi nombreuses. La ville est tantôt « trop calme », tantôt trop « bruyante », « dynamique et festive » mais « qui se meurt », « agréable à pied » mais où il est « impossible de se garer ».

Cela renvoie à la complexité de construire des politiques publiques équilibrées qui satisfont l'ensemble des citoyens.

Le consensus semble plus net concernant la valorisation des espaces verts. Les habitants valorisent de manière quasi-unanimes la présence des espaces verts dans les quartiers. Montanou est d'ailleurs décrit comme un quartier « très vert » comme en témoigne l'extrait à venir, également à Rodrigues et Barleté, le parc place du Pin est également valorisé :

« J'aime mon quartier aussi parce qu'il est vert, ça fait pas quartier bétonné comme on peut voir dans d'autres villes, on respire ici, globalement on respire à Agen, on peut aller se promener au pont canal, on n'est pas loin. Il se dit qu'un jour, un tournage de film n'a finalement pas eu lieu car le quartier ne faisait pas assez « quartier urbain. »

Si la volonté de vivre dans une ville toujours plus verte est partagée, les passerelles entre ce qui tient du « cadre de vie » et des projets plus impliquant liés à l'écologie et au développement durable restent à construire. Car sur les quartiers, la question écologique ne se pose pas. Elle n'est pas « un sujet » pour les citoyens qui tiennent les considérations écologiques à distance de leurs préoccupations quotidiennes. Ces dernières sont perçues comme des « *problèmes de bourgeois* » ou encore de

« bobos ». C'est en effet auprès de personnes aux profils sociaux plus favorisés que ce type de discours a pu être recueilli :

« Agen est une ville où il fait chaud et où il fera de plus en plus chaud. Mettre beaucoup de verdure peut devenir une solution intéressante notamment lorsque l'on refait des places. On privilégie encore trop le minéral à mon goût, il faut changer de cap plus radicalement. »

En conclusion, les habitants sont très critiques concernant les questions de propreté et valorisent les espaces verts. Pour autant, et c'est un paradoxe de plus, ils demeurent très attachés à leur ville qu'ils ne manquent pas de valoriser dès qu'un pas de côté est effectué pour appréhender la ville plus globalement.

« Nous avons une ville magnifique, un patrimoine, de la verdure, les gens qui viennent à Agen disent tous que la ville est superbe, c'est unanime, mais les gens quand ils habitent dans une ville, ils ne lèvent plus la tête et ne regardent que leurs problèmes. »

4. L'insécurité, enjeu premier :

Les témoignages soulignent la diversité des situations et des ressentis face à l'insécurité qui se nourrissent de perceptions visuelles ou d'expériences quotidiennes mal vécues :

« J'habite Rodrigues, aujourd'hui on ne sait pas ce qu'il se passe dehors. Je ne peux plus laisser les enfants comme je le faisais avant. Je ne suis même plus tranquille chez moi. Je trouve qu'il y a un vrai manque de respect entre les gens, des incivilités, on ne peut plus discuter sans se faire agresser. »

L'insécurité personnelle se traduit par un sentiment de crainte, celle de subir une agression, chez soi, dans l'espace public, dans les transports. Cela renvoie à différentes formes de perception du risque et au sentiment de vulnérabilité composé au fil des expériences et des interactions.

Cette dimension entraîne diverses formes de privations, plus particulièrement chez nombre de personnes âgées et de femmes seules (mais pas seulement) qui ne sortent plus le soir, cela sans qu'un lien direct avec la réalité objective du risque en matière de sécurité ne puisse être établi.

« C'est surtout la nuit, le soir, il faut quand même faire très attention dans certains coins, rester vigilant. Il faudrait la police municipale surtout le soir et la nuit, la journée ça ne sert à rien. »

Le sentiment d'insécurité se voit lié à différentes formes de perception :

« Les gens, le bruit, c'est une chose, mais je me sens insécurisé par des comportements dans les transports, rien que la manière de parler au chauffeur. Chaque jour, je rencontre des passagers agressifs ou perturbateurs. C'est devenu une source constante de stress pour moi. »

Il est important de noter que cette problématique concerne tous les habitants sur l'ensemble des quartiers avec un sentiment renforcé concernant les femmes :

« Je n'ai jamais été agressée, mais j'ai tellement entendu d'histoires d'amies ou de connaissances qui l'ont été, que je suis toujours sur mes gardes. Et puis au-delà des agressions, quand on est une fille c'est insupportable, on se fait interpeler, aborder, on ne se sent souvent pas bien. C'est pour ça que je prends le vélo plutôt que de marcher, je me sens plus sûre. »

La question de l'éclairage public est souvent pointée :

« Je travaille en horaires décalés. Quitter mon travail à des heures avancées et traverser des désertes me donne toujours un sentiment d'insécurité. C'est comme ça, quand les espaces sont vides et pas bien éclairés, on a vite peur des quelques gens qui zonent. »

5. Mobilité et segments sociaux.

La mobilité des habitants s'inscrit dans des schémas souvent circonscrits au quartier d'habitation, aux migrations pendulaires liées au travail et à la manière de consommer (*courses, marchés, zones commerciale*). La majorité des habitants vit la plupart du temps dans « son quartier » et aux alentours sans que ce résultat ne soit une caractéristique agenaise.

Certaines entités urbaines se côtoient sans générer d'interaction entre les habitants.

La zone Tapie-Rodrigues-Barleté illustre bien cette réalité avec **peu d'interactions entre les quartiers mais également à l'intérieur des quartiers eux-mêmes**. On repère également une scission sociale assez nette entre les habitats pavillonnaires et les habitats collectifs mais aussi en fonction des barres d'immeuble à Barleté ou à Montanou, de rues autour de la place du Pin.

Les habitants des quartiers fréquentent pour la plupart **le centre-ville** (à partir de la place du Pin) qui demeure **une zone de convergence intéressante pour développer des actions d'animation de la vie sociale**.

L'inverse ne se vérifie pas : peu de mobilité s'opèrent du centre vers les quartiers périphériques.

"Je ne traverse presque jamais la ville pour aller dans d'autres quartiers. C'est peut-être par ignorance ou par peur des clichés, mais je ne vois pas ce que j'irais faire à Rodrigues ou à Montanou. Personnellement j'ai mes habitudes et c'est vrai que je vais toujours aux mêmes endroits et jamais à d'autres."

Certains habitants parviennent à écrire cette segmentation :

"La ville est comme un patchwork en fait, c'est éclaté, c'est différent mais ça ne se mélange pas. Chaque quartier a sa propre couleur, son propre rythme. C'est à la fois beau si on se dit qu'Agen a une culture du mélange mais en réalité c'est assez triste, car ces frontières, elles sont invisibles et elles nous séparent."

Au sein du quartier Montanou, le discours qui consiste « à ne pas se mêler des problèmes des autres » est très présent :

"La richesse de notre quartier c'est sa diversité. Mais cette diversité est parfois une double lame, c'est quand même un peu hypocrite. C'est bien de dire le mélange culturel, mais beaucoup se sentent perdus ou marginalisés, il y a des blocs, les gens ne se calculent pas, c'est chacun de son côté pour éviter les problèmes."

Les quartiers concentrent des indicateurs de précarité qui ont pour effet de renforcer les problématiques de segmentation et peuvent déboucher sur des phénomènes de « ghettoïsation », ici entre guillemet car il est bien entendu qu'un quartier ne constitue jamais un ghetto.

Les populations jeunes en sont les premières victimes. Ces jeunes, qui ne sont pas la majorité, restent attachés à des logiques de quartiers dont il est devenu impossible de s'extraire et au sein desquelles ils structurent une organisation sociale particulière pour se protéger de l'environnement extérieur. Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de penser les quartiers des « ghettos » à part entière, mais bien

d'admettre que la « ghettoïsation » peut être à l'œuvre sur certains quartiers, cela au-delà de la frontière des âges. Dans ce sens, il faut comprendre que ce processus est construit autant de l'extérieur que de l'intérieur. De l'extérieur comme un produit de la relégation sociale, de la pauvreté et de la ségrégation raciale, par de simples stratégies de renforcement des quartiers alentours qui ne vont « jamais à Montanou, à Rodrigues ou à Barleté ».

Ces stratégies de mobilité individuelles et de repli des quartiers sur eux-mêmes ont pour effet de creuser les différences. C'est en ce sens que l'on peut parler d'un « ghetto » construit de l'extérieur qui entraîne des mécanismes intérieurs dans le regroupement d'une partie de la population ayant un mode de vie particulier, une organisation sociale en rupture avec la société extérieure, un « contre-monde ».

Cette évolution explique la difficulté de certains habitants rencontrés à envisager une activité à l'extérieur du quartier qui devient un endroit dont on ne peut s'extraire mais qui nous protège du mépris extérieur comme peuvent l'illustrer les propos de cette habitante :

« Quand je croise les jeunes dans le quartier, la rencontre est en général sympa, souriante. Mais il est frappant de voir qu'ils ne sortent jamais du quartier ou alors tous ensemble pour quelque part déplacer le quartier en centre-ville. Je les sens prisonniers de ce quartier. Il faudrait leur donner la possibilité d'aller au vert, de voir autre chose. »

Un jeune de 30 ans affirme que :

« certains jeunes vivent dans un monde parallèle. Ils se construisent un autre monde. Pour eux, c'est une façon de vivre, c'est pour survivre. »

La fabrication du « contre-monde » permet de construire une image plus valorisée et augmente la distance avec l'Institution (La police par exemple), qui devient un adversaire à sa propre construction. En résulte un déficit profond en termes d'image chez certains habitants renforcés par le sentiment d'être définis par le handicap, renvoyant à une forme d'assignation en même temps urbaine, sociale et culturelle, entraînant, en bout de chaîne, un repli culturel.

Le cercle est vicieux, l'abandon de l'espace public à des catégories reléguées ne fait que renforcer leur stigmatisation. Ces derniers sont donc traversés par un rapport ambivalent entre l'injonction républicaine d'intégration et l'impossibilité de la construire. Cela ne concerne que les poches d'habitants les plus relégués ce qui ne permet pas d'en nier l'existence.

Cette réalité doit être nuancée par un rapport de confiance maintenue avec « le politique » inhérent au sentiment d'amélioration bien perçu de l'environnement urbain, déjà évoqué plus haut. L'autre dimension qui permet de nuancer le propos tient dans la proportion importante de primo-migrants caractérisés par la croyance forte au système républicain et en sa capacité de jouer son rôle d'ascenseur social.

La problématique de la ségrégation urbaine doit donc s'appréhender sur une échelle plus large en termes de distanciation des groupes sociaux et de mise à l'écart des catégories sociales. Ce qui nous montre que **la mixité sociale ne va pas de soi**. Si toutes les politiques éducatives, sociales, urbaines veulent pousser vers la mixité, c'est bien que la tendance est à l'évitement, à la préservation du statut, à la mise au ban des catégories inférieures et donc de fait à la hiérarchisation des espaces urbains. La mixité, réalité variable d'autrefois, est devenue un concept parfois utopique. D'autant que le mélange des populations ne garantit pas la mixité. Ainsi, les catégories de population ont la capacité de superposer leur existence sans pour autant développer de connexions : « A Montanou, il y a ceux que l'on voit et ceux que l'on ne voit jamais » illustre une travailleuse sociale.

6. L'Ambivalence entre la valorisation du vivre-ensemble et le constat de l'augmentation des phénomènes de repli.

Les quartiers « politique de la ville », nous l'avons vu, sont des ensembles qui ne correspondent pas à un « tout » homogène. Le diagnostic a fait apparaître des poches multiples de précarité et de vulnérabilité qui épousent de manière variable les différentes zones urbaines et se cristallisent plus encore sur certains quartiers.

Nous avons également observé que la segmentation urbaine va plus loin encore que les critères de pauvreté. Elle fait référence à la division ou fragmentation en zones distinctes, en fonction de critères économiques, mais aussi ethniques, culturels ou sociaux. Cette segmentation peut donner lieu à une mosaïque de logiques d'appartenance et de mise à distance dans la composition même des quartiers. Cela génère des perceptions variées, parfois des tensions et nourrit les sentiments de relégation sociale de certains habitants.

De nombreux habitants vivent ainsi leur quartier selon une logique « *cocon-prison* », entre accroche identitaire et rejet de leur condition. Sur les quartiers, les habitants revendiquent légitimement leur identité et cherche à recouvrer des formes de dignité sociale :

"On sent clairement la démarcation entre notre quartier et les autres endroits. Les ressources, les opportunités, tout est différent. C'est comme si nous vivions dans deux villes séparées, c'est deux mondes en fait, mais on est bien ici, on est en famille." Explique une habitante de Barleté.

Une habitante de Montanou va dans le même sens : « *Le quartier change et quelque part, il s'ouvre, il y a plus de 20 nationalités je crois, y'a qu'à voir le club de foot, donc quelque part ça s'ouvre, ce n'est pas mal ça. Ce qui est moins favorable c'est en termes de mixité sociale, Montanou c'est l'endroit où l'on met les pauvres, de toutes origines confondues, mais pauvre, le marqueur c'est ça. A partir de là, on construit des images, on en parle de loin de Montanou, on ne vient pas voir et on donne à manger à ses préjugés.* »

Dans le même temps, les habitants ne manquent pas de valoriser leurs quartiers :

"Je suis né à Agen, j'ai grandi à Barleté. Quand je dis d'où je viens, les gens ont des préjugés. Pourtant, notre quartier regorge de talents et de potentialités. C'est juste qu'on ne part pas de la même ligne de départ. "

La mauvaise image des quartiers du point de vue de l'extérieur n'empêche pas pour autant les habitants d'y être très attachés. Cet attachement s'exprime notamment dans la mise en avant de la solidarité et de la convivialité qui y ont cours et dans la valorisation des effets enrichissants de la mixité ethnique qui caractérise souvent ces quartiers : « *Ici c'est le mélange qui prime et c'est beau* » décrit un jeune de Montanou, argument aussi souvent avancé pour valoriser le quartier du Pin.

Si ce principe de retournement du stigmate est à la fois classique et nécessaire pour renvoyer une image positive de soi et de son quartier, beaucoup continuent de vivre dans la nostalgie des années passées et de ce qu'ils décrivent souvent comme un « âge d'or ».

Un segment supplémentaire tient donc dans l'ancienneté du rapport au quartier, phénomène très présent à Rodrigues et Montanou avec le développement d'un sentiment nostalgique important. Pour les « anciens » du quartier, les contours contemporains ne correspondent plus aux images d'un passé regretté, d'un temps où le quartier cristallisait l'espoir, le militantisme et la croyance forte en la prospérité d'un monde meilleur. Certains entretiens mettent en exergue la difficulté à accepter le

quartier tel qu'il est devenu. Si ces « amoureux » du quartier l'habitent encore, ils se nourrissent d'un fort sentiment d'amertume et ne s'expliquent jamais tout à fait cette évolution.

Ils fustigent, bien au-delà des considérations matérielles, la dégradation sociale qu'ils estiment avoir subi au fil des années tout en saluant, ce qui peut apparaître paradoxal mais constitue une réalité, l'implication des élus politiques locaux.

L'impératif de mixité sociale, induit dans la mise en avant de la nécessité de promouvoir le « vivre ensemble », a cependant du mal à se concrétiser dans les faits. Les discours des personnes interrogées insistent en effet sur ce paradoxe entre d'un côté l'injonction à la mixité sociale comme outil de construction d'une identité collective et de l'autre le constat d'une tendance au développement de l'individualisme et du repli communautaire qui inquiète parfois les acteurs locaux.

Nous pouvons, à ce titre, prendre l'exemple de la manière dont est décrite la communauté des gens du voyage à Montanou notamment, cette dernière peut être décrite tantôt par sa capacité à créer de la solidarité entre ses membres, tantôt critiquée pour sa tendance à se replier sur elle-même. Il en résulte une certaine ambivalence dans le rapport que les habitants construisent avec leur quartier perçu autant comme un cocon que comme un carcan.

En effet, le quartier apporte « protection » car il constitue la dernière sphère dans laquelle il est possible de construire une identité sociale positive, mais il favorise aussi le repli sur soi, exacerbé par l'individualisme. **C'est alors la capacité à créer du lien social qui est remise en cause et qui s'exprime avec force dans les entretiens lorsque les rapports entre habitants sont décrits en termes de « tensions » que ce soit entre générations, entre voisins, entre communautés ou encore entre quartiers et sous-quartiers d'un même territoire.**

La difficulté à générer du lien social **s'exprime également dans la séparation nette entre le monde des hommes et celui des femmes sur l'espace public.**

Au-delà de la mixité sociale se pose donc la question de la sexualisation des pratiques publiques.

Les centres sociaux de Saint-Exupéry et de la Masse sont, par exemple, fréquentés quasi-exclusivement par des femmes tandis que les « cafés » sont des lieux de regroupement exclusivement réservés aux hommes.

La question de la place des femmes ne s'arrête donc pas à la frontière des quartiers :

« Quand tu marches dans les quartiers, tu vois les hommes dehors, les plus jeunes sur les places publiques, dans les cafés, dans les rues. Mais si tu regardes de plus près, derrière les façades, ce sont les femmes piliers. On porte un peu le double fardeau, le côté un peu tradition de la communauté mais ça personne ne t'en parlera trop et la stigmatisation et les préjugés. On dit c'est la norme culturelle, mais bon en fait le féminisme c'est un truc porté par certains mais dans les quartiers on n'ose pas. Moi j'ai payé le prix. J'ai quitté le quartier, j'ai coupé des liens. La réalité, c'est que dans les quartiers, ce sont les femmes qui tiennent souvent les familles ensemble, qui gèrent les thunes avec peu de moyens, qui aident les autres. Moi je suis devenue entrepreneuse, j'ai dû couper des liens et je pense qu'aujourd'hui la place des femmes dans les quartiers doit être reconnue et valorisée. Il faut les péter ces stéréotypes sous couvert de respect des traditions, de donner aux femmes les moyens de s'épanouir, et de reconnaître leur rôle essentiel dans la société, pas seulement en centre-ville bobo, dans les quartiers aussi. »

Les personnes interrogées mettent donc en exergue toute la difficulté à structurer une dynamique de cohésion sociale quand l'hétérogénéité des profils de la population ne permet pas à l'ensemble de se retrouver autour d'une identité partagée. Malgré ces récurrences, le constat ne revêt jamais une posture tout à fait fataliste et se construit dans une rhétorique de l'affirmation puis de la nuance.

Ce phénomène s'illustre particulièrement dans les discours concernant les jeunes, très présents au sein du matériau qualitatif. Ces derniers particulièrement stigmatisés pour expliciter les désagréments du

quotidien (*squat, bruit, trafic...*) sont dans le même temps « compris », à l'aune d'une réalité sociale peu favorable à leur intégration (*discrimination, chômage, échec scolaire...*).

7. Au bout des segments, l'isolement.

L'effritement du lien social est un problème croissant rencontré au fil des études. Quels que soient les environnements sociaux étudiés, les zones s'étendent là où l'individualisme et l'isolement peuvent prédominer. Ces témoignages reflètent une réalité contemporaine où, malgré l'hyper-connectivité de certains, de nombreuses personnes ressentent un manque de connexion réelle et profonde avec les autres. Ils soulignent l'importance de renouer avec le lien social, pour le bien-être individuel et collectif :

« J'ai vécu dans ce quartier pendant 40 ans. Avant, on connaissait tout le monde, les enfants jouaient dans la rue. Aujourd'hui, je ne connais même pas le nom de mes voisins d'à côté. Le quartier mute, les liens se défont et ne se refont plus. »

Cet état peut être ressenti de manière aiguë par divers individus qui développent le sentiment de coexister sans véritablement vivre-ensemble :

« Avec les réseaux sociaux, on pense être connecté, mais c'est une fausse proximité. Il me manque de vraies interactions, de vraies discussions. On l'a vu avec le covid, j'ai saturé, connecté oui mais seul oui. Je cherche du dialogue moi, du contact. Les gens ne se parlent plus dans les transports, tout le monde est sur son téléphone. Où est passée notre capacité à simplement discuter avec un inconnu ? »

Ce constat est parfois appréhendé à l'aune de logiques plus sociétales comme en témoigne cet habitant du Pin :

« Je suis parti il y a une dizaine d'année, après que les conseils de quartier aient été créés ce que je voyais comme une bonne chose. Je suis revenu en 2020 et je me suis aperçu qu'il y avait de plus en plus de misère sociale et psychologique et que l'être-ensemble est de plus en plus difficile à porter individuellement et collectivement. »

Pour autant, les habitants témoignent aussi du maintien d'interactions et de solidarités de proximité :

« Montanou, ça reste un quartier d'entre-aide (...) la solidarité est encore présente. Il faut le voir pour le croire. »

Les relations de voisinage s'avèrent déterminantes tant elles conditionnent le rapport social de proximité et la perception plus globale du lien social local. Plus que la densité des services ou des commerces, ce premier lien constitue un maillon essentiel du sentiment d'intégration au quartier et plus généralement à la ville. Il peut aussi être générateur de forts ressentiments quand les conflits de voisinage, assez courants, peuvent survenir pour une multitude de raisons, allant des nuisances sonores aux litiges liés à la propriété. De manière plus large, le quartier constitue la principale « zone d'ancrage » en matière de lien social et conditionne le sentiment d'appartenance à la ville :

« on est bien surtout parce qu'on s'entend bien avec nos voisins, ils sont extra et puis on a tout à côté. On ne voudrait pas habiter ailleurs, on a un grand appartement, de la verdure et surtout on a l'entente avec le voisinage, on a l'impression de vivre entre amis, ça c'est important. »

La relation va évidemment à double sens et des tensions de voisinage peuvent entraîner des problématiques importantes comme en témoigne cette habitante de Barleté :

« Je ne pensais jamais avoir de problèmes avec mes voisins jusqu'à ce qu'ils adoptent ce chien qui aboie jour et nuit. Ça m'empêche de dormir et a sérieusement affecté ma santé mentale. »

Au bout de la segmentation se situe l'isolement. Car par-delà ceux qui ont des problèmes avec leur voisinage, vivent de manière invisible ceux qui n'ont plus de relations. L'isolement revêt des caractéristiques multidimensionnelles et percute nombre d'individus de tous les âges et de toutes les classes sociales.

L'isolement peut être physique, émotionnel, culturel ou social, et ses causes et conséquences peuvent varier considérablement.

Cette habitante vient d'emménager quartier du Pin :

« J'ai déménagé ici pour le travail, mais c'est tellement difficile de créer de nouveaux liens. Tout le monde a déjà ses cercles d'amis. »

L'isolement ne concerne pas seulement les personnes âgées comme en témoigne cette jeune maman de Rodrigues :

« Je suis une maman seule. Depuis que je suis à la maison avec les enfants, j'ai l'impression d'être coupée du monde. Les journées sont longues sans contact avec les autres. »

Cet habitant de Montanou témoigne encore :

« Depuis le décès de ma femme, les jours sont silencieux. Mes enfants sont occupés, et mes amis sont pour la plupart partis. La solitude, comment dire, c'est devenu un peu mon quotidien. Je sors faire mes courses, je me fais violence attention, mais je reste seul. »

Certains habitants sont force de proposition, c'est le cas de cet habitant de Barleté :

« Je pense qu'il y a quelque chose à repenser dans le rapport aux générations, je vois des anciens seuls, en train de marcher, de porter leurs courses et personne pour s'arrêter filer un coup de main. Je rêve de choses simples, la solidarité spontanée par exemple. »

8. La jeunesse, l'incontournable atout agenais.

Agen est une ville jeune, la part des 15-29 ans est la tranche la plus importante (23,5%) contre 14% des 60-74 ans.

40% de la population a moins de 30 ans, c'est près d'une personne sur deux au sein des quartiers politique de la ville. Ils sont les premiers à revendiquer une autre place dans les quartiers, et cela de manière majoritaire :

« Quand les gens entendent le nom de mon quartier, ils pensent immédiatement à la délinquance, à la pauvreté, à la violence. Mais pour moi, c'est avant tout chez moi, l'endroit où j'ai grandi, où j'ai mes amis, ma famille, mes souvenirs. Et alors en plus quand tu rajoutes « jeunes » et que tu portes un voile, ça y est, là, tu es cataloguée, y'a pas de retours possibles. En fait les clichés, ça veut t'accrocher à quelque chose que tu n'es pas, les regards méfiants tout ça, ça renvoie le fait qu'on n'a pas envie que tu réussisses et ça quelque part, ça me motive. Parce que jeune c'est aussi dynamique, intelligent. On sait s'adapter,

on sait faire plein de choses que les adultes ne font pas, y'a du positif, c'est une question de confiance et de dialogue. Le quartier, c'est plein de jeunes qui travaillent, qui veulent s'en sortir, c'est bien sûr des problèmes mais la réussite on en parle quand ? ».

Certains habitants portent un discours négatif sur la jeunesse, miroir déformant de tous les maux sociétaux tandis que d'autres discours (parfois chez une même personne) indiquent la nécessité d'accorder une autre place aux jeunes :

« La question, c'est quelle place on laisse réellement aux jeunes, je veux dire pas la petite réunion où on demande notre avis, non l'espace où l'on décide vraiment où l'on prend des décisions, où l'on nous fait confiance sans avoir le sentiment qu'on veut nous emmener quelque part où l'on n'a pas envie d'aller. »

Beaucoup d'habitants réclament d'aller plus loin au cœur des quartiers comme cette habitante de Barleté :

« Les propositions pour les jeunes sur les quartiers c'est limité quand même, c'est pour les plus petits mais franchement c'est un peu mort, c'est des activités, c'est loin, tu t'inscris, ce n'est pas du spontané, ça marche pas leur truc. »

La jeunesse et notamment la tranche 15-29 ans semble donc un axe fort à investir à la fois sur l'espace public et à travers les structures de participation citoyenne que sont les centres sociaux. Cela n'implique pas forcément d'intégrer des animations à des « pôles jeunesse » au sein des structures **mais bien de considérer les jeunes adultes comme des citoyens à part entière pouvant intégrer des démarches participatives à l'échelle locales et s'emparer de certains sujets qui les concernent directement.**

Cela est d'autant plus vrai à Montanou, quartier dont 50% de la population a moins de 30 ans.

B. Une participation citoyenne à construire

La première grande partie a d'ores et déjà mis en avant des pistes de propositions qu'il est difficile de déconnecter de la parole-diagnostic des habitants.

En résumé, les habitants formulent des demandes simples : **vivre en sécurité, dans un environnement propre et accueillant (espaces verts) avec des facilités de déplacement et l'accès.** S'ils formulent des demandes spontanées majoritairement liées à l'amélioration de leur qualité de vie, les préconisations sont plus difficiles à identifier et les propositions concernent plus majoritairement le renforcement de l'action publique (« plus de moyens ») sans pour autant cibler des actions spécifiques. Il ressort néanmoins de cette exploration trois pistes complémentaires.

- **Le plébiscite pour le « aller-vers »**

Le « aller-vers » n'est pas une antienne institutionnelle, c'est également un discours porté par certains habitants comme l'exprime un habitant du Pin :

« Oui évidemment, il y a des gens à la rue, des gens qui cherchent leur dose, mais la question c'est qu'est-ce qu'on fait, on les pointe du doigt comme des parias ou on essaie de faire quelque chose ou un truc encore plus fou, d'aller à leur contact ? »

Nous l'avons dit, les espaces publics sont des lieux de rassemblement et de nombreux agénais louent le niveau d'équipement notamment dans les quartiers. Cet habitant de Montanou et militant associatif voit dans ses lieux autant de ressources pour agir avec les publics :

« Les habitants, il faut aller les chercher là où ils sont, ce n'est pas compliqué. C'est le problème des services publics en France, on attend que les gens rentrent et comprennent tout. Mais à Agen, on a des gens qui débarquent, qui arrivent d'autres pays et quand ils rentrent quelque part, ils ne comprennent pas ce qui leur arrive. Et même moi, je suis là depuis 40 ans et je ne sais pas comment tout fonctionne. Il faut aller voir les gens, repartir de leur réalité, de leur logement, de leur petit problème et sans les mépriser, c'est comme ça qu'on créera du lien pas autrement. »

- **Une forte demande des parents autour de la question de « l'enfant » et de son éducation**

Le jeu est un élément fondamental du développement de l'enfant et peut aussi servir d'outil précieux pour la parentalité.

En effet, il ne s'agit pas seulement d'une activité récréative pour l'enfant, mais aussi d'un moyen pour les parents de se connecter, d'éduquer et de soutenir le développement de leurs enfants de manière ludique.

C'est un premier levier pour les équipes afin de construire avec les parents des projets structurants.

« J'ai grandi avec l'idée que la maternité serait naturelle, instinctive. Pourtant, dès la naissance de mon premier enfant, je me suis sentie dépassée. Entre les conseils contradictoires des uns et des autres, et la pression sociale pour être une 'bonne mère', je me suis souvent sentie isolée et incomprise. »

La réussite scolaire est un enjeu majeur pour tous les parents quelles que soient les classes sociales. Les familles de classes populaires accordent plus de confiance en l'institution scolaire dans la capacité de faire réussir leurs enfants. C'est encore plus le cas concernant les familles primo-migrantes qui sont paradoxalement moins angoissées par la réussite scolaire de leurs enfants.

La ville, qui porte **une action volontariste en matière de réussite éducative** peut s'appuyer sur un levier extrêmement structurant pour coordonner les actions sur les quartiers.

- **La rénovation urbaine, enjeu structurel et structurant**

Si l'on en juge au nombre d'extraits d'entretiens mettant en avant les effets bénéfiques des programmes de rénovation urbaine sur le cadre de vie, on peut en conclure que l'impact de la politique de la ville sur l'amélioration de la vie quotidienne des habitants est incontestable.

Par ailleurs, les actions visant à désenclaver les quartiers, que ce soit par l'aménagement de voies de circulation ou par l'amélioration des équipements de transport, la densification des équipements de proximité engendre également des retours plutôt positifs.

L'axe d'amélioration, si l'on permet ici une légère digression semble plus porter sur la capacité des actions de la politique de la ville à structurer les logiques partenariales intégrant pleinement les centres sociaux dans leur rôle plus opérationnel d'interface auprès des acteurs de terrain.

Ce constat n'en reste pas moins utile dans la perspective des futurs chantiers « Parc Matthieu, Rodrigues, quartier du Pin » auxquels il faudra ajouter **des effets de proximité** sur des quartiers qui restent toujours à taille humaine et **permettent la valorisation de l'action incitative en matière de coopération territoriale et de citoyenneté de proximité que doivent porter les centres sociaux en relation avec les différents acteurs de terrain.** Car il convient d'admettre que c'est sur les aspects proprement urbanistiques des programmes de rénovation et de réhabilitation que l'action positive des

pouvoirs publics est la plus souvent reconnue. Ces projets doivent être une occasion de répondre à des besoins toujours plus prégnants et de **donner une autre place aux centres sociaux comme opérateur stratégique de la démocratie participative mais également à la politique de la ville dans son ensemble comme interface mieux repérée et plus centrale.**

Ajoutons à ces éléments que **les centres sociaux ne sont pas décrits par les habitants usagers comme ayant la capacité de changer les choses en profondeur mais plutôt, dans la possibilité qu'ils offrent de rendre plus supportable les conséquences de mécaniques ségrégatives.**

Outre les éléments permettant de juger de l'appréciation de l'action publique sur les sites observés, les entretiens ont aussi permis de faire émerger un certain nombre d'attentes vis-à-vis des pouvoirs publics qui convergent toutes vers la nécessité de ne pas se limiter à une intervention purement technique qui se concentrerait simplement sur la rénovation des espaces extérieurs et la construction d'équipements.

Si l'engagement des élus sur le terrain est cité à plusieurs reprises comme un élément positif, les **attentes exprimées se cristallisent donc assez logiquement sur l'amélioration des difficultés soulevées par ailleurs, dont les principales sont : lutter contre la délinquance et les incivilités en renforçant la présence policière, agir sur le déficit de lien social en soutenant les associations, investir sur l'entretien des sites et sur le maintien de la propreté.**

Sur ce dernier point, on connaît la difficulté des pouvoirs publics à intervenir de manière globale sur un territoire en raison des limites de compétences selon les principes de respect de la domanialité.

Pour finir, les acteurs locaux, qu'ils soient élus ou professionnels de terrain semblent s'accorder pour que **soit mise en place une véritable politique de participation des habitants au choix concernant l'avenir de leurs quartiers dans le cadre de la politique de la ville.** La majorité des entretiens laisse en effet sous-entendre que les dispositifs de concertation ont les plus grandes peines à capter les habitants (malgré la mobilisation de certains d'entre eux autour de collectifs et d'associations) qui sont, dès lors, très largement critiqués.

Les difficultés à mettre en place une réelle concertation peuvent ainsi renforcer un sentiment d'abandon du quartier par les pouvoirs publics et créent parfois une frustration de la part des habitants, voire un désengagement de ces derniers, alimentant le cercle vicieux de la « non participation ».

Pour parvenir à le transformer en cercle vertueux, il semble donc nécessaire de repenser la participation afin de mettre en cohérence la politique de la ville et les attentes des habitants en reconnaissant par exemple, que le problème majeur ne se formule pas au niveau du bâti mais au niveau des relations entre les populations dans un contexte général de paupérisation des quartiers.

Reste que la difficulté à construire la concertation avec les habitants n'est pas spécifique aux quartiers sensibles et se retrouve au sein de territoires aux profils variés. La réflexion doit aboutir à **redéfinir le cadre de la participation et construire des outils de concertation adaptés.** Le rôle des centres sociaux a été redéfini dans le cadre d'une nouvelle gouvernance qui reste à construire avec l'ambition de faire fonctionner des temporalités dissonantes, la satisfaction à court terme des revendications des habitants en termes de « paix sociale » et la réalisation à long terme des objectifs de mixité sociale et de « vivre ensemble ».

- **Vous avez dit centres sociaux ? Perception du centre social Maison Montesquieu :**

Les centres sociaux ne sont pas toujours repérés en tant que lieu physique, moins encore dans leurs missions fondamentales. Ils sont majoritairement perçus comme des lieux « d'aides sociales », ce qui conduit de nombreux habitants à penser que cette structure « *n'est pas pour eux* » comme en témoigne

cet habitant du centre-ville. *« Les centres sociaux ? non je connais pas mais je ne pense pas être de la catégorie des gens qui en ont besoin. Mais c'est bien pour ceux qui sont en difficulté. »*

Par ceux qui ne sont pas des usagers, les centres sociaux sont donc décrits comme des lieux pouvant accompagner des personnes en difficulté, pour une partie des habitants, de manière positive bien qu'il ne se sentent pas concernés : *« Oui je connais un peu, ça permet d'éviter la solitude, surtout pour les personnes sans emploi, pour les personnes âgées aussi avec des tarifs très très petits je crois ».*

Cette posture est renforcé sur le périmètre du centre social Montesquieu de par sa proximité avec le CCAS : *« Ah oui je connais, c'est pour le portage des repas et des aides (confusion avec le CCAS). »*

Durant le diagnostic, des usagers de la Maison Montesquieu ont pu échanger avec d'autres habitants pour expliquer le projet. Cela s'est avéré très intéressant en termes de médiation et encourage à poursuivre le travail. Car, nous allons le voir, les usagers de la Maison Montesquieu reconnaissent les particularités du centre social, ce qui constitue une base solide pour poursuivre le travail d'identification entamée.

Notons que la perception erronée du centre social Montesquieu comme un lieu d'aide mobilise plusieurs formes de rejets, entre des habitants qui estiment ne pas devoir bénéficier de quelques aides et d'autres qui estiment que le « système octroie » trop d'aides. Certains discours se montrent alors particulièrement véhéments à l'égard du centre social, structure pourtant méconnue mais déjà rejetée car elle privilégie les personnes « qui ne travaillent pas » ou « qui travaillent moins » : *« Je connais parce que c'est à 100 mètres de chez moi mais je vois pas ce que j'irais faire avec ces gens, on ne vit pas dans le même monde ».* Ce discours fait écho à la perception d'un malaise du modèle social français et nourrit un sentiment d'injustice de plus en plus répandu de *« payer pour tout le monde »*, d'être pris en étau entre les « gros » ou les « riches » d'un côté, les « assistés » et les « fainéants » de l'autre.

De fait, certaines catégories de population sont désignées plus particulièrement responsables dans un discours qui nourrit l'idée que la réponse publique ne s'adresse pas aux « bonnes personnes ».

La survivance de cette tournure binaire explique à la fois la mise à distance des lieux tout en épousant une logique collective de contestation antisystème.

Sur ce thème, on n'est jamais à court d'exemple et la critique fait le plus souvent écho à une compilation d'opinions empruntées à un corps d'idées toutes faites, de banalités transmises sans avoir été vérifiées, de généralisations hâtives, de préjugés et de demi-vérités élevées au rang de maximes par la stéréotypie de leur formulation et par la magie des réseaux sociaux. Les demandes se manifestent donc dans la dispersion sans générer de besoins précis qui puisse faire écho à quelque mobilisation collective ou sentiment d'appartenance.

Le positionnement et le repérage d'un centre-social constitue donc un travail de longue haleine tant la confusion transpire dès lors qu'il s'agit de mobiliser un projet de proximité à vocation démocratique portant l'ambition de créer du commun. En cela, le diagnostic porte un dernier paradoxe, celui de l'impérieuse nécessité de retisser du lien entre les populations d'une part et celui de la faible demande spontanée de projets citoyens. Autrement dit, le besoin de centre social n'a peut-être jamais été aussi fort tandis que la demande souvent individuelle devient de plus en plus difficile à transformer en projet collectif.

- **Agir ensemble :**

Tous les éléments de diagnostic sont réunis au sein de la ville pour mettre en avant comment la segmentation sociale participe de la création de « zones de relégation », induites à partir des quartiers plus favorisés (à l'échelle de l'agglomération), puisque ces mécanismes de production d'inégalités, d'enfermement et de discrimination sociales et ethniques trouvent leur origine au sommet de la hiérarchie sociale de la structure urbaine et se répandent au cours d'un processus en « cascade ».

Rien n'est plus simple que de mettre en place, positionner des dispositifs plus ou moins innovants, tous animés par les meilleures intentions, notamment de ceux et celles qui les font vivre. Tout autre chose est de faire en sorte que les actions conduites puissent contribuer à réduire ou au moins limiter les inégalités sociales et à donner une réelle place aux habitants.

En ce sens, engager une réflexion globale sur la place de l'habitant et sur le renforcement du lien social local, fait écho à une volonté politique forte de ce territoire de penser l'avenir en s'appuyant sur des formes multiples de mixité sociale réelle.

S'engager quotidiennement pour proposer des solutions adaptées induit cependant de nombreux défis:

- **Le premier est de faire de la prise en compte des besoins un enjeu global dans le développement territorial**, émancipé des logiques « circulaires » intra-dispositifs qui finissent pas « nourrir » le système plus que les habitants.
- **Le deuxième défi tient dans la valorisation d'une identité territoriale en développant un projet adapté à chaque centre social**. Il s'agit donc, aussi, de mobiliser les ressources citoyennes des habitants, c'est-à-dire de leur **reconnaître une vraie place, pour leur permettre de tenir notamment leur rôle de parents, de citoyens, d'acteurs dans un contexte de perpétuelles mutations**. Pour cela, il faut **des structures plus autonomes, organisées autour du triptyque « habitants, élus, partenaires »**.
- A ces deux premiers défis **s'ajoute celui de la coopération** pour garantir in fine une autonomie dans l'évaluation et l'analyse des besoins. L'évaluation implique **un partenariat fort en tant que levier pour construire des liens opérationnels entre les partenaires**. Mais le partenariat ne consiste pas seulement à se réunir autour d'une table. Il s'agit, **comme chacun sait, de construire l'animation d'une réelle politique territoriale autour d'une démarche partagée**.

C. CONCLUSION ANALYSE GLOBALE :

Si les traits que nous venons de présenter sont redondants sur l'ensemble des quartiers, les mécanismes observés s'expriment de manière variable.

La relation au « centre-ville », les logiques de mobilité au sein et en dehors du quartier, la perception du quartier et des incivilités, le sentiment d'insécurité, la représentation de l'action publique et l'impact objectif comme subjectif de la politique de la ville varient selon les sites et doivent bénéficier d'un travail de contextualisation.

- **Le Pin est un « quartier à part » au regard de sa proximité avec le centre-ville et de son rôle de carrefour**. Contrairement aux autres quartiers, il est un lieu de passage et de mixité sociale au regard de la composition des populations qui y vivent et y travaillent, porté par un marché valorisé par tous les habitants. S'ils sont très attachés au quartier, les habitants pointent de manière récurrente des problématiques d'insécurité, la présence de toxicomanes dans les parcs,

le repli communautaire de l'avenue Henri Barbusse (désigné par certains comme l'avenue « Henri Barbès ») et l'insécurité ressentie de la place du Pin à la place Castex, particulièrement le soir. Le quartier du Pin a pour atout la densité des partenaires et la capacité de mobilisation collective renforcée par un cercle élargi d'agenais au-delà des frontières du quartier.

- **Le centre-ville est plutôt valorisé** bien que les débats se cristallisent de manière sempiternelle sur les impacts positifs et négatifs de la piétonisation. **C'est un espace d'apparence mixte bien que les groupes sociaux ne s'interpénètrent pas toujours.**
- La place Jasmin est décrite comme un lieu ressource pour les populations les plus jeunes et comme un espace festif avec « ses bons et ses mauvais côtés ».

La propreté et la sécurité sont des thématiques centrales tout comme celle de la culture de proximité qui émerge comme un enjeu nouveau et structurant. Le besoin de végétalisation est très présent et les questions écologiques relativement plus appropriées par les habitants. **La santé et plus particulièrement l'addiction et la santé mentale sont des sujets émergeant régulièrement plus encore concernant le quartier du Pin et de manière plus diffuse en centre-ville.**

Ce travail de concertation, malgré nombre de constats critiques aussi liés à la dimension exutoire de l'exercice, montre le caractère « positif » des territoires et des quartiers qui ne sont pour autant jamais décrits comme des lieux sans avenir.

Cela interroge *de facto*, la capacité publique à prendre en compte et accompagner les énergies locales. Les éléments recueillis montrent le travail qu'il reste à fournir pour toucher les habitants, pour appréhender la complexité de leurs problématiques et leur permettre d'agir.

L'ampleur des efforts en termes d'action de la ville d'Agen sur les quartiers est à saluer et revêt un enjeu identitaire constitutif : Agen vit par et à travers ses quartiers. Cette intention doit ainsi s'accompagner d'une démarche de développement social forte, partagée et surtout élargie au sein de laquelle les centres sociaux jouent leur rôle de lien territorial et de démocratie locale. Pour faire face aux évolutions d'une société dont les quartiers ne font que cristalliser un certain nombre de problèmes, les centres sociaux constituent un levier essentiel même s'ils ne peuvent y apporter qu'une réponse forcément parcellaire.

C'est le maintien du rôle de « quartier intégrateur » qui est en jeu. D'autant que l'école, au cœur des préoccupations dans les discours recueillis, est positionnée au cœur de la stratégie municipale.

Dans ce contexte, les centres sociaux doivent jouer un rôle essentiel dans le prolongement d'une politique de la ville qui se voudra plus centrale. Avec un périmètre plus étendu, ils doivent être à la fois des relais opérationnels sur les quartiers mais aussi un lien en matière de prolongement territorial. Cela apparaît d'autant plus indispensable que le centre social ne peut enrayer complètement des mécaniques qui outrepassent ses capacités structurelles. Les discours univoques et péremptoirs sur l'inutilité de la politique publique souffrent d'une insuffisance intellectuelle. Ils se cantonnent à des constats bruts, sans considération de l'accélération considérable, dans les zones « délaissées », de l'aggravation des problématiques sociales. Pour faire face à ce discours stigmatisant, il convient néanmoins de ne pas le renverser complètement, de comprendre et d'accepter les limites des projets mis en œuvre à l'aune des possibilités d'impacts raisonnables que doivent être ceux des centres sociaux tout en fixant des ambitions élevées au regard des moyens déployés.

4. Les problématiques/besoins dont souhaite s'emparer la structure à travers son projet social

Cette partie ne vise pas à répéter les mécaniques déjà repérées plus haut autour desquelles les spécificités du centre-ville ont déjà été extraites notamment en matière de propreté et de cadre de vie, de sentiment de déclin ou d'insécurité ou encore de besoin et de possibilité en matière de lien social. Elle a pour vocation d'insister sur des points d'ancrages spécifiques qui permettent définir les premiers contours du futur projet social. Ainsi l'équipe a balisé des enjeux spécifiques relatifs au projet de la structure à savoir :

- **Le repérage du centre social** : le travail d'identification du centre social est bien entamé avec des démarches habitants dynamiques. Cette identification doit renforcer encore la Maison Montesquieu comme relais de lien social, d'animation sociale de proximité et d'accompagnement à l'émancipation citoyenne sur la base de dynamiques socio-culturelles.
- **Le lien social par la culture de proximité** : la demande d'habitants émerge plus particulièrement comme un axe structurant et peut permettre de mobiliser des projets citoyens.
- **L'intergénérationnel, une relation à construire** : la Maison Montesquieu touche une proportion plus importante de personnes âgées qui peuvent être accompagnées dans le cadre de projet inter-âges à l'échelle de la ville.
- **La réussite éducative et le jeu comme vecteur de l'accompagnement à la parentalité**: ils constituent des leviers déjà mobilisés par la maison Montesquieu et qui peuvent être renforcés dans le cadre du nouveau contrat de projet.
- **Le Pin comme porte d'entrée** en s'appuyant sur l'aménagement du quartier : le Pin constitue un point d'ancrage stratégique qui permet une projection vers l'animation sociale de proximité en centre-ville.

- Les points forts et les faiblesses du territoire

POINTS FORTS	Commentaires	FAIBLESSES	Commentaires
Attachement au territoire et aux différents quartiers Pin et centre-ville	Malgré de nombreuses revendications, les habitants restent attachés à leur quartier et les valorisent en même temps qu'il porte un discours critique, ce qui constitue un	Etendue du périmètre	Dissonance entre les moyens déployés et le périmètre d'intervention qui concerne la moitié des habitants de la ville ; Nécessité de définir des axes territoriaux

	levier à l'action collective		d'intervention prioritaires
Tissu associatif dense et partenaires présents sur le territoire	De nombreux partenaires sont présents en centre-ville, en matière de jeunesse, de culture mais également de solidarité, d'animation de la vie sociale (EVS) et de culture.	Sentiment d'insécurité	Ce sentiment est particulièrement marqué, paradoxalement plus qu'à l'intérieur des quartiers.
Présence de zones de mixité et de lieux relais	Le centre-ville constitue une zone de convergence de tous les habitants, le Pin, un carrefour de mixité sociale	Segmentation sociale encore importante	Le centre-ville, bien que plus mixte, demeure soumis à des logiques de segmentation urbaine importante avec des poches de précarité présentes et plus diffuses qui côtoient des zones de catégories plus aisées sans générer du vivre ensemble.
Espace public investi	L'espace public n'est pas « abandonné », ce qui laisse de nombreuses possibilités en matière « d'aller vers »	Zones à revitaliser	L'axe Pin Castex constitue une zone de revitalisation y compris en matière de lien social

- **Modalités de consultation des habitants et des partenaires pour rédiger le projet**

Mise en place d'ateliers participatifs en 3 étapes :

- **Ateliers évaluation**
- **Ateliers perspectives**
- **Ateliers écritures**

5. La démarche d'évaluation

5.1 Un choix méthodologique centré sur l'évaluation de l'utilité sociale

La démarche d'évaluation conduite s'est appuyée sur la Méthode Yves Macquet.

Cette dernière fut expérimentée avec :

- Des centres sociaux de la Loire et de la Haute-Loire et la Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Loire / Haute Loire, dans le cadre de Dispositifs Locaux d'Accompagnements (DLA) avec ELO / France Active Loire et CIPRO 43
- Des centres sociaux de la Dordogne et la Fédération des centres sociaux du Périgord
- Des centres sociaux de Paris et la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris
- Des centres sociaux du Rhône
- Des centres sociaux de la Savoie

Cette évaluation, mesure l'impact social et l'utilité sociale : ces notions ont fait leur apparition depuis quelques années au sein du réseau des centres sociaux. Au croisement des enjeux d'évolution des modèles socio-économiques des centres sociaux, des modes de relations avec les pouvoirs publics, de l'implication dans la politique d'animation de la vie sociale de la Branche famille de la CNAF, le sujet est aujourd'hui prégnant dans l'actualité des centres sociaux ».

Introduction du document de synthèse de la journée « *capitalisation des démarches d'évaluation de l'utilité sociale – impact social des centres sociaux, 6 février 2020* » organisée par la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF).

La loi de l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 est inspirée des écrits de l'économiste Jean GADREY : « Est d'utilité sociale l'activité d'une organisation de l'économie sociale qui a pour résultat constatable et, en général, pour objectif explicite, au-delà d'autres objectifs éventuels de production de biens et de services destinés à des usagers individuels, de contribuer à la cohésion sociale (notamment par la réduction des inégalités), à la solidarité (nationale, internationale, ou locale : le lien social de proximité), à la sociabilité, et à l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (dont font partie l'éducation, la santé, l'environnement, et la démocratie) »

La notion d'impact social a été notamment définie par le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire en 2011 : "L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général.

Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, il est issu de la capacité de l'organisation (ou d'un groupe d'organisations) à anticiper des besoins pas ou mal satisfaits et à y répondre, via ses missions de prévention, réparation ou compensation. Il se traduit en termes de bien-être individuel, de comportements, e capacités, de pratiques sectorielles, d'innovations sociales ou de décisions publiques."

A ces éléments de compréhension, on peut ajouter la grille de lecture proposée par Yannick Blanc : « L'impact social est généralement défini en référence à quatre éléments clés :

- La valeur créée grâce à l'activité d'une personne

- La valeur constatée par les bénéficiaires et toutes les personnes concernées
- Un impact comprenant les effets à la fois positifs et négatifs
- Un impact jugé par rapport à un point de référence correspondant à ce qu'aurait été la situation sans l'activité proposée ».

Concepts peu stabilisés, nous considérerons ces deux notions d'impact social et d'utilité comme synonymes.

5.2 A propos de l'évaluation

Pour les évaluations, **principalement, quatre méthodes sont mises en avant** :

- 1/ La récolte de la parole pour connaître les effets directs et indirects d'une action ;
- 2/ Des indicateurs, à décomposer en critères (cet outil en est l'illustration) ;
- 3/ La monétarisation, qui consiste à mesurer les coûts évités et les revenus générés ;
- 4/ La comparaison de groupes témoins.

Cet outil d'évaluation est donc utilisable pour les centres sociaux :

- Comme base de réflexion dans le cadre du renouvellement d'un projet social : c'est l'outil utilisé pour évaluer le projet social précédent ;
- Comme support d'une démarche de réflexion collective entre centres sociaux et leurs partenaires.

Un double intérêt :

- Pour une appréciation à un instant T.
- Pour une reprise et une comparaison quelques années après.

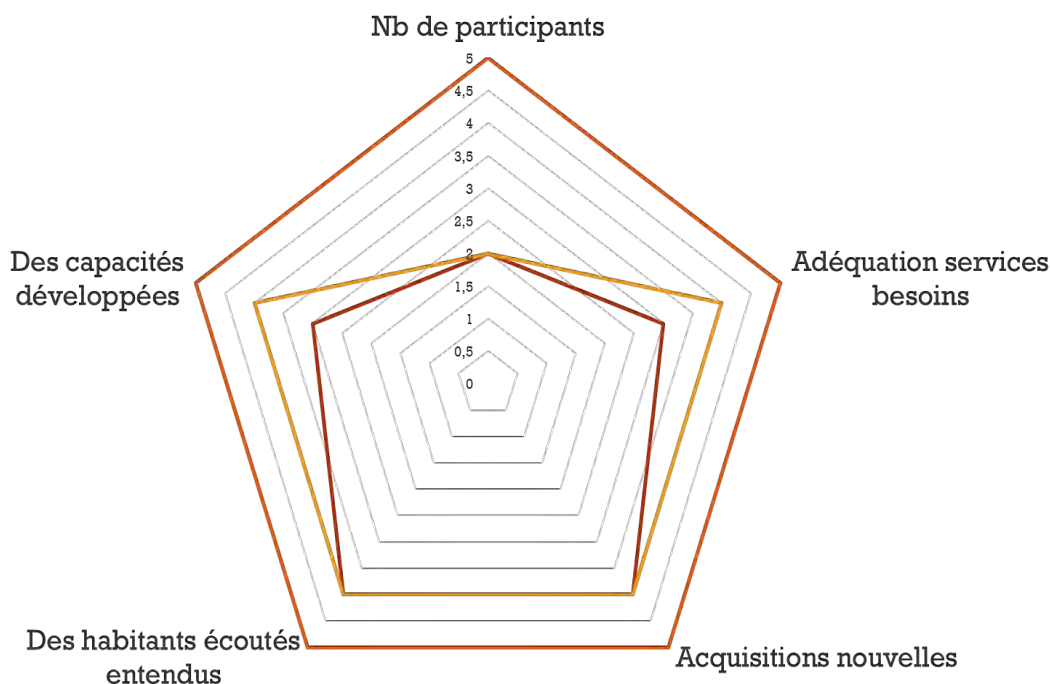
L'évaluation prend alors tout son sens et permet de suivre les évolutions dans le pilotage du centre social.

Cet outil est ici proposé comme outil d'évaluation du projet social.

Reconnaissance des personnes – Epanouissement et émancipation	1 / Vitalité du centre social : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelle évolution du nombre de participant.es ? (Nombre et évolution des adhérent.es depuis 5 ans ? ▪ Elargissement ou pas du type de publics accueillis ?. ▪ Comment se fait l'évolution : augmentation, diminution ?
	2/ Est-ce que le centre social vérifie régulièrement l'adéquation de ses services aux besoins des habitant.es ?
	3/Pour leur vie de tous les jours, le centre social contribue-t-il à des acquisitions nouvelles pour les habitant.es : nouvelles compétences, nouveaux savoirs ? (Numérique, écriture, lecture...)
	4/Par le savoir-faire du centre social (accueil, accompagnement...), estimons-nous que les habitant.es sont écouté.es, entendu.es, gagnent en confiance ? Et comment cela se manifeste-t-il du côté des habitant.es ?

5/Participer au centre social développe-t-il des capacités pour les personnes ? C'est à dire de la prise de parole en groupe, de l'action en collectif, de l'esprit critique développé, du recours au droit ? De façon complémentaire, estimons-nous que le centre social joue un rôle dans le développement des personnes ?

Reconnaissance des personnes- Epanouissement Emancipation



Commentaires :

Le nombre de participant est perçu comme globalement faible avec une note de 2/5 attribuée par les équipes et les partenaires qui correspond à une évaluation du taux de pénétration.

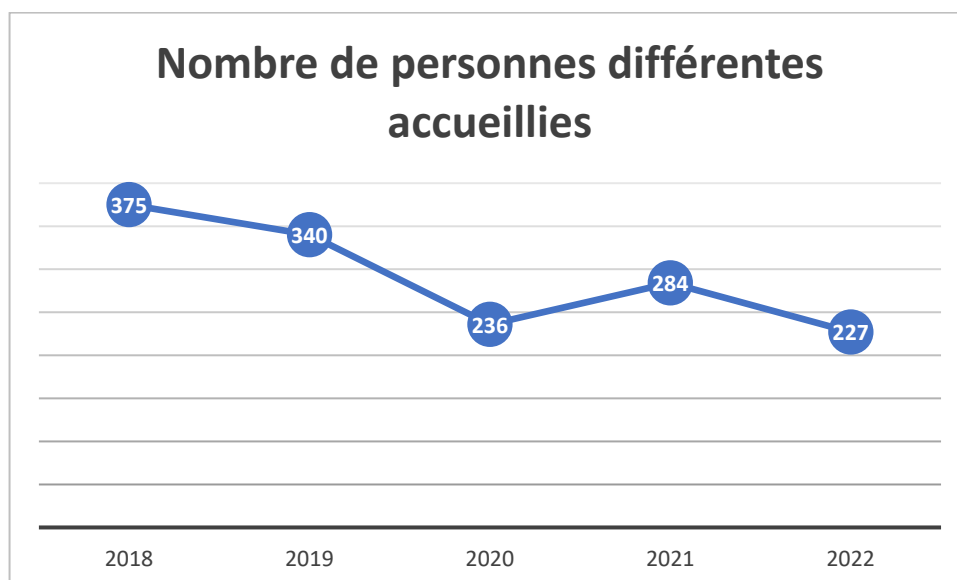
Ce dernier demeure relativement faible au regard du périmètre global de tout le centre-ville.

A la lecture du bilan 2022, 227 personnes accueillies, ce qui peut sembler faible au regard du périmètre d'intervention mais qui demeure important au regard de la taille de l'équipe avec 1ETP pour 5000 habitants si l'on considère son territoire d'intervention, équipe deux fois moins importante qu'à l'échelle des 2 autres centres sociaux de la ville qui couvre un volume d'habitant moins important.

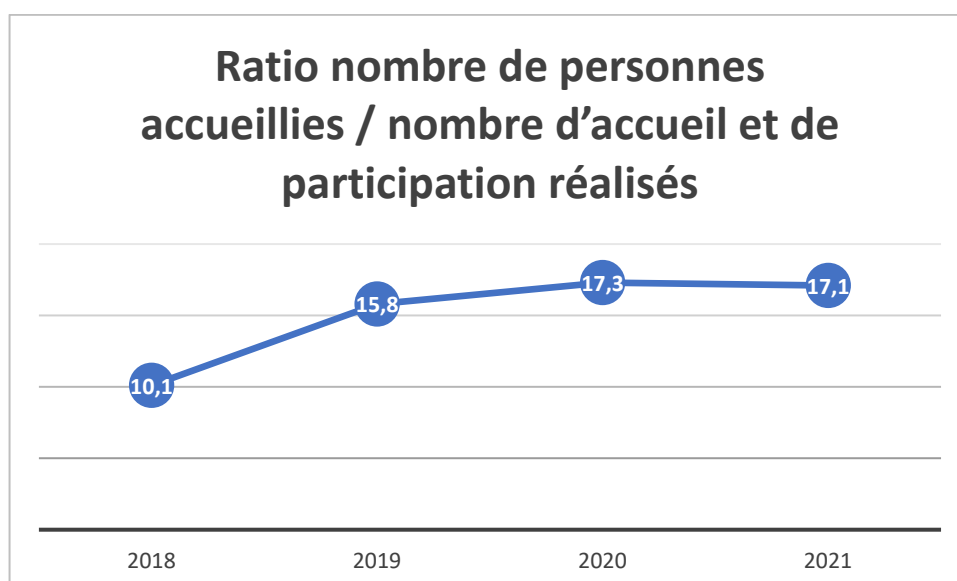
L'équipe reste donc sous dimensionnée au regard des éléments suivants :

- Des enjeux relatifs à la lutte contre l'isolement et le maintien du lien social qui se renforcent. Ces enjeux supposent le développement de réponses adaptées sur la dynamique « d'allers vers ». Cette approche nécessite la mise en œuvre de moyens humains correspondants afin de maintenir une activité au centre social et une activité hors les murs.
- Des initiatives citoyennes formulées par les habitants tout au long de l'année auxquelles l'équipe ne peut répondre en totalité,
- Du territoire d'intervention de la structure. Agen compte en 2018, 33 012 habitants (Insee). Soit 8 253 habitants par ETP.
- D'une reprise d'activités qui se confirme sur l'année 2022.

Pour rappel, le passage du centre social Maison Montesquieu du CCAS au service Politique de la Ville s'est accompagné d'une perte de 1.25 ETP (*correspondant principalement aux postes mutualisés : accueil, comptabilité et au poste de médiation*). Les missions occupées par les anciens agents mutualisés du CCAS sont depuis 2019 redéployées au sein de l'équipe actuelle. Malgré la proposition inscrite au contrat de service, de transformer le poste d'animateur multimédia du centre social MPT St Exupéry inoccupé, en poste d'animation socioculturel, les arbitrages n'ont pas eu lieu en ce sens en 2022.

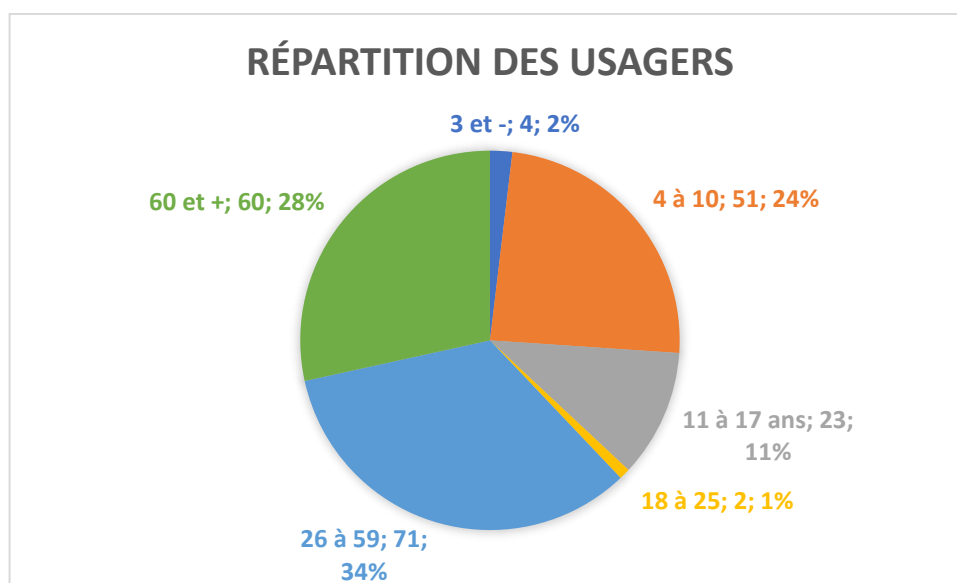


Si le nombre de personnes différentes accueillies semble diminuer, ce chiffre doit être relativisé par la mise en place d'une nouvelle base de données à compter de 2020 qui ne rend pas les comparaisons 2018 et 2019 tout à fait fiables. Cela influe nécessairement sur un ratio en hausse entre le nombre de personnes accueillies et le nombre d'accueil et de participations réalisés. **Autrement dit, un habitant est accueilli en moyenne 17,1 fois par an à la maison Montesquieu.**



Il est également important de noter que l'année 2022 marque l'arrivée et la fréquentation de nouvelles personnes : 74 nouvelles personnes soit un taux de rotation de 26% qui indique la capacité de renouvellement de la structure qui vise à élargir plus encore le public accueilli et accompagné. Autre donnée à mettre en perspective, la part de personnes accueillies qui réside au sein d'un quartier politique de la ville **47 personnes résident sur un « Quartier Politique de la Ville »** qui représente 21% des habitants. **12.8% habitent le quartier du Pin et plus surprenant, 3,5% le quartier de Rodrigues/Paganel et 4,4% celui de Montanou.**

- **29 personnes résident au quartier du Pin**
- **8 personnes résident à Barleté-Rodrigues/Paganel**
- **10 personnes résident à Montanou**



La tranche d'âge des 18-25 ans est très peu représentée en même temps que la part d'accueil d'adolescents est relativement faible. Cela s'explique par l'absence d'un pôle jeunesse tel que l'un de ceux positionnés sur les centres sociaux de la Masse et de Saint-Exupéry. La question du lien partenarial avec la politique jeunesse de la ville va donc revêtir un enjeu central dans le développement d'action de citoyenneté locale à destination des jeunes.

Au-delà des questions de volume et de typologie des publics accueillis, les usagers du centre social, dont **la fréquentation est majoritairement féminine, se sentent écoutés et entendus dans un lieu qui sait prendre en compte leur besoin et leur permet de développer de nouvelles capacités.**

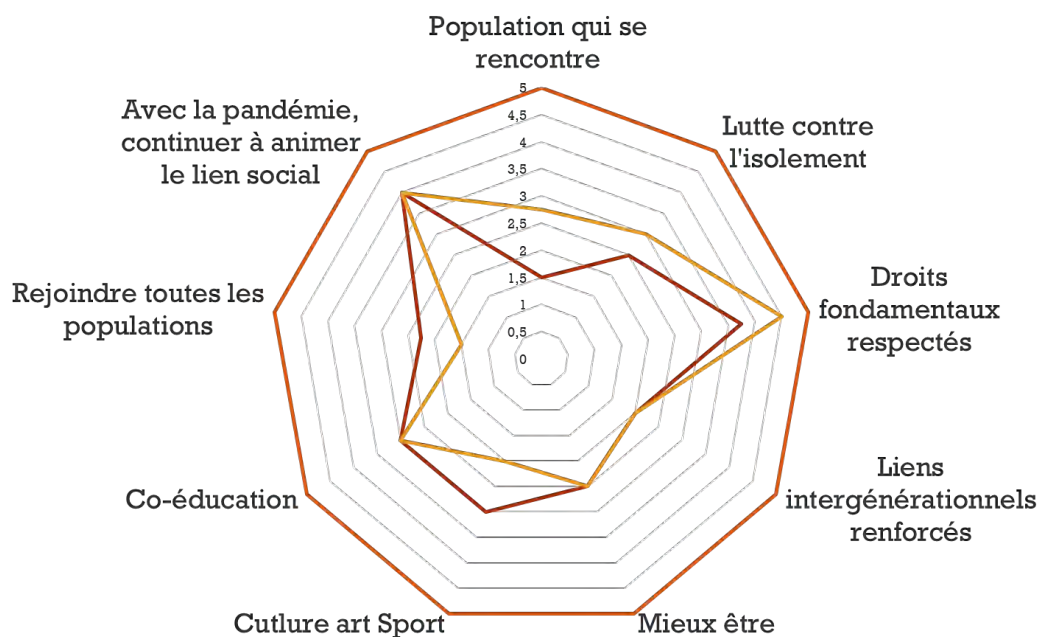
Les notes des équipes et des partenaires (4/5 pour les 2 items) confirment le caractère partagé de cette évaluation.

La divergence s'avère plus importante concernant les 2 derniers items qui concernent les capacités développées et l'adéquation des services aux besoins. Pour les habitants et les partenaires (note de 4/5 pour les 2 items), l'évaluation est positive. **Les habitants ne se positionnent pas réellement sur la nécessité de développer des capacités, moins encore sur la manière dont la structure peut de manière plus générale répondre à des besoins plus généraux en lien avec quelque politique publique.** C'est de manière fort logique, le sentiment de réponse aux besoins individuels et du groupe d'usagers qui prime. Cela peut expliquer en partie le décalage d'évaluation autour d'items plus appropriés par l'équipe qui a fixé un haut niveau d'exigence à inscrire comme fondement la dimension globale de son projet. Ainsi, à

l'aune de la typologie du public accueilli, leur évaluation pointe une réponse au besoin qualitative pour les personnes accueillies mais partielle dès lors que l'on objective son territoire d'intervention. Aussi, concernant les capacités développées, l'évaluation de l'équipe s'est faite au regard des attentes en matière d'implication dans une démarche de démocratie participative. Cela pose donc la question de la conscientisation par les habitants « de leur parcours centre social » (tant sur l'acquisition des compétences sociales que des apprentissages) et celle de la posture de l'équipe pour envisager cette conscientisation et **amener l'habitant à être dans une démarche d'auto-évaluation, cela pour faire du centre social un acteur de la transformation sociale.**

Contribution au faire ensemble / vivre ensemble	1/Par ses actions, le centre social favorise-t-il la rencontre de la population ? (Cf. statistiques des adhérent.es / participant.es. Brassage et rencontre de toute la population du territoire)
	2/ Participer au centre social permet-il de lutter contre l'isolement ? (Cela se mesure aussi dans le temps)
	3/Au centre social, les droits fondamentaux des personnes sont-ils respectés ? (Et est-ce que le centre social accompagne des personnes dans le cadre du recours aux droits ? ...)
	4/ Par l'action du centre social, les liens intergénérationnels sont-ils renforcés ? (Brassage de population entre les âges)
	5/L'action du centre social permet-elle un mieux-être de la population (ou meilleure santé) ? Comment cela se traduit-il ?
	6/La culture, les arts et le sport sont trois leviers d'action du centre social : quels en sont les résultats ? (Cela se mesure dans le temps)
	7/Le centre-social facilite-t-il la coéducation ? Permet-il aux parents de prendre toute leur place (parentalité) ? Comment ceux-ci sont-ils accueillis ?
	8/ Le centre social se donne-t-il les moyens de rencontrer / entrer en contact toute la population du territoire ?
	9/ En période de pandémie, le centre social continue-t-il à rencontrer les habitants, à animer le lien social ?

Contribution au vivre-ensemble



Commentaires :

Le premier item du « vivre ensemble » concerne le brassage et la rencontre de toute la population du territoire demeure limitée avec 2/5 attribué par l'équipe et 3/5 par les partenaires.

Les habitants eux-mêmes analyse cette réalité en même temps qu'ils maintiennent pour certains une forme de discours paradoxal entre valorisation de l'entre soi et ouverture vers d'autres populations. **C'est tout le travail conduit par la Maison Montesquieu que de stimuler l'élargissement des interactions au-delà du cercle des habitués.**

La pratique n'est pas aisée pour la raison première que la Maison Montesquieu est d'abord un lieu qui permet de rompre avec des formes multiples d'isolement. Les usagers ont exprimé tout au long de la démarche comment le centre social tenait pour eux d'un lieu essentiel de convivialité permettant de tisser des liens et de prévenir un sentiment de solitude souvent présent pour les populations les plus âgées qui fréquentent la structure, mais pas seulement. L'action du centre social participe de ce point de vue d'un mieux-être de la population, sentiment exprimé par les usagers mais nuancé à l'échelle des équipes et des partenaires (note partagée de 2,5/5) au regard notamment du manque d'indicateur d'objectivation de ce type d'impact.

Il n'en reste pas moins que les habitués, en même temps qu'ils trouvent un relais essentiel en matière de lien social, peuvent avoir tendance à s'ériger en groupe dont les habitudes de fonctionnement des uns peuvent devenir excluantes pour d'autres.

Si les équipes et les partenaires mesurent l'efficacité des actions conduites en matière d'isolement, elles s'impliquent en permanence pour veiller à la recomposition des groupes et au brassage des populations. L'évaluation doit en ce sens être nuancée par des résultats mesurés en matière de liens générationnels et de mixité sociale, dont on peut considérer qu'ils ne sont pas suffisants, mais qui montre l'impact significatif des efforts fournis par les agents.

L'accent est porté sur les liens intergénérationnels (2/5 pour les équipes et 3/5 pour les partenaires) avec des perspectives de liens autour du pôle famille et pourquoi pas du CLAS.

Cette dynamique s'appuie sur le respect des droits fondamentaux des personnes sont-ils respectés (3,5/5 pour les équipes et 4,5/5 pour les partenaires) avec une note plus limitée concernant le lien avec l'accès au droit.

La culture et les arts constituent des leviers essentiels du projet de la Maison Montesquieu, plus que le sport, ce qui explique en partie des divergences de notation entre les partenaires (2/5) et les équipes (3/5).

La question de la culture de proximité est essentielle et portée par les habitants à travers les ateliers peinture et photos notamment. Elle constitue un réel levier de développement.

Concernant la coéducation (note de 3/5), deux items distincts se distinguent en réalités bien que ces derniers dussent se rejoindre dans le cadre d'une politique plus globale : celui de la parentalité et celui de l'accompagnement à la scolarité.

Pour le premier item, des actions sont conduites et visent à laisser toute leur place aux parents autour de l'animation et l'organisation des ateliers réguliers « mercredis familles », de l'animation et de l'organisation des projets ponctuels et d'évènements « hors les murs » comme ludothèques de proximité et « La Fête du Pin » qui constituent des réussites tout comme les actions conduites en partenariat avec la BAL.

D'un autre côté, l'évaluation du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pose plus de problématiques et génère une forme de confusion dans les objectifs qui lui sont alloués.

Du point de vue de la stricte évaluation de son impact. Les indicateurs de réussite ne sont pas clairement définis et partagés, pas plus que le dispositif n'est intégré de manière efficiente dans le cadre d'une politique plus générale de réussite éducative. A ce jour, il n'est pas possible d'examiner dans quelle mesure le CLAS a aidé les élèves à améliorer leurs compétences, a réussi à augmenter l'intérêt des élèves, à réduire les inégalités et les écarts de performance entre différents groupes d'élèves, en particulier issus de ceux de milieux défavorisés. Tout au plus, quatre résultats sont mesurables à la périphérie de l'évaluation de l'impact réel du CLAS :

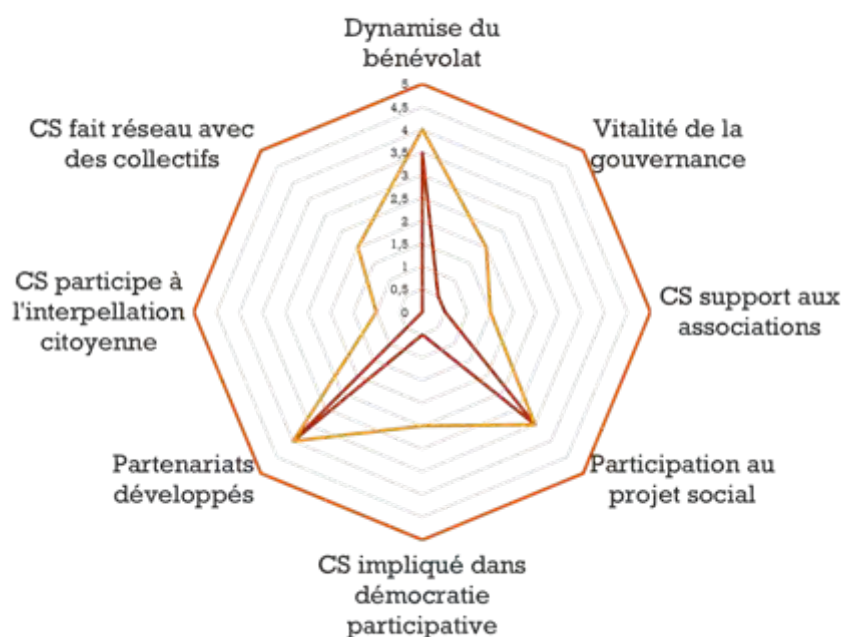
- L'ambition municipale très forte pour faire de la réussite éducative un pilier fondamental de son action dans toute la ville et au cœur des quartiers afin d'inclure l'amélioration des performances scolaires, la réduction du décrochage scolaire, ou encore le développement de compétences sociales chez les élèves;
- La satisfaction des participants qui est importante avec une forte demande des familles qui la plupart du temps accorde une confiance importante dans le dispositif ;
- Le manque de lien structurel avec les écoles qui permettraient d'appréhender le parcours global de l'élève ;
- Le manque de portage du dispositif comme levier structurant de l'action du centre social du fait d'un manque d'intégration à une action globale de réussite éducative. Le portage du dispositif, par ailleurs chronophage, n'est pas générateur d'une réelle dynamique en matière de projet.

Enfin, il apparaît impossible de conclure l'évaluation de cet item par la gestion si particulière imposée par la période sans précédent de l'année 2020 et à moindre mesure de 2021, Durant cette période, le centre social à continuer d'animer le lien social de manière volontariste, ce qui légitime une note de 4/5 de l'équipe et des partenaires et qui fut également souligné par les habitants. Néanmoins, les équipes

ont constaté une perte de dynamisme et ont perdu quelques usagers durant cette période. Il est également difficile de recréer une dynamique collective « physique » après le covid.

Contribution à la démocratie locale	1/ Interne : Dynamisme du bénévolat (nombre de bénévoles impliqués dans la vie du centre social, parcours de bénévoles...)
	2/ Interne : Vitalité de la gouvernance (instances lisibles dans leur fonctionnement, contenus des réunions d'instance sur du sens et pas seulement de la gestion, renouvellement des bénévoles dans les instances)
	3/ Interne : Le centre social est-il un support aux associations ? (Nature et nombre de services rendus, accompagnement d'associations, aide à l'émergence d'associations...)
	4/ Interne : Les habitants participent-ils à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet social ? (C'est à dire : comment est-ce formalisé, comment cela se met-il en place ? Le projet social-t-il été élaboré en lien avec des habitants ?)
	5/ Externe : Le centre social est-il impliqué dans le champ de la démocratie participative ? (mesurer, par exemple avec l'échelle d'Arstein[1])
	6/ Externe : Le centre social est-il un acteur de l'animation de la vie sociale de son territoire ? Quels partenariats développés ?
	7/ Externe : Le centre social participe-t-il à de l'interpellation citoyenne[2] ? (Sujets, fréquence...)
	8/ Externe : Sur certaines questions de société, le centre social fait-il réseau avec des associations/ des collectifs ? (Quels sujets, quelle fréquence, quelle mobilisation?)

Contribution à la démocratie locale



Commentaires :

La contribution à la démocratie locale est l'item le plus sévèrement noté par l'équipe mais également par les partenaires dans une moindre mesure. Cette évaluation n'est pour autant pas linéaire, les items « dynamisme du bénévolat » (3,5/5 et 4/5), participation au projet social (4/5) et partenariats développés (4/5) contrebalance de très faibles notes attribuées par ailleurs.

Concernant le dynamisme du bénévolat, l'augmentation significative entre 2021 et 2022 montre nombre de bénévoles (*passage de 66 à 93 bénévoles*) mais également du volume horaire (*passage de 633 heures à 1 444 heures*) témoigne d'une reprise de l'activité sur l'année 2022. Par ailleurs, les ateliers réguliers, animés par des habitants-bénévoles se sont maintenus pendant les petites et grandes vacances scolaires. L'implication des bénévoles a ainsi pu être maintenue sur les missions suivantes en 2022 :

- Animation et organisation des ateliers réguliers = tricot, peinture, photo et jeux.
- Animation et organisation des projets ponctuels = couture, marche, confection de fleurs,
- Animation et organisation des événements « hors les murs » = ludothèques de proximité,
- « La Fête du Pin », etc.
- Participation aux réunions de préparation des projets tout au long de l'année.
- Participation à la commission « communication »

Des appels à bénévolat peuvent également être lancés tout au long de l'année selon l'évènement (*par exemple, en début d'année scolaire pour le CLAS, pour la mise en œuvre des*

nouveaux projets, pour les évènements hors les murs, journée des nouveaux arrivants). Des Temps d'accompagnement à la mission du bénévole sont également organisés :

- bilan des ateliers réguliers avec les bénévoles qui les animent ;
- soutien dans l'accueil des nouveaux adhérents ;
- accompagnement dans le montage de projets, recherches de financement, recherche de partenariats ;
- accompagnement quant à la communication des actions portées par les bénévoles, la présentation du centre social et leur rôle de bénévole (cf. projet communication et habitants-ambassadeurs) ;
- Valorisation des compétences des bénévoles (cf. projet accueil) ;
- Temps conviviaux entre habitants-bénévoles (auberges espagnoles, etc.).

L'équipe du centre social souhaite engager une réflexion autour de la notion de « parcours de bénévolat ». Cette réflexion viserait à travailler sur les modalités d'accueil et de suivi des bénévoles, ainsi que l'évolution de leur mission et de leur prise de responsabilité au sein de la structure (cf. fiche chantier sur la gouvernance).

Cette réflexion pourra permettre de clarifier plus encore la distinction entre plusieurs notions parfois confusantes : *habitant, usager, adhérent, bénévole...*

Concernant la participation au projet social, l'adhésion au centre social s'accompagne d'un temps d'échanges entre le futur adhérent et l'équipe qui conditionne un rapport d'engagement. Ce temps d'échanges est indispensable afin de faire prendre conscience, qu'au-delà de l'aspect financier, l'adhésion est un signe symbolique d'approbation des valeurs portées par la Maison Montesquieu. Il s'agit d'un acte citoyen et d'une action de soutien au projet social de la structure. L'adhésion offre donc la possibilité :

- de participer à des activités et de bénéficier de services au sein de la structure
- d'être assuré lors de toutes ces activités
- de participer au temps de gouvernance partagés = réunion de préparation, commissions d'habitants, réunion bilan et perspectives, etc.

Au moment de l'adhésion, l'habitant prend connaissance et s'engage à respecter :

- **Les valeurs de la charte des centres sociaux,**
- **Le projet social de la structure**
- Les modalités du règlement intérieur (élaboré par les habitants) : règles de vie collective, autorisation de droit à l'image, fiche sanitaire

Le centre social Maison Montesquieu est pleinement un acteur de l'animation de la vie sociale de son territoire. La seule analyse de la fête du Pin (*voir bilan 2022*) montre la manière dont la **Maison Montesquieu joue un rôle très intéressant d'interface partenariale.** Ce résultat doit aussi être mis en perspective au regard de l'impulsion donnée par le centre social d'occuper le square du pin avec un collectif de partenaires en été 2021 lors du « *Plan Quartier* ». **Cette capacité est d'autant plus intéressante qu'elle se greffe de manière agile aux différents projets développés et aux actions concrètement mise en œuvre.** Les partenaires sont nombreux et complémentaires avec des domaines de compétences spécifiques dans une logique de cohérence d'intervention. La principale nuance a

apporté à ce bilan partenarial positif tient dans le manque de lien avec les autres structures d'animation de la vie sociale que sont les EVS mais également le lien à parfaire entre les centres sociaux municipaux.

Autre axe d'amélioration, la Maison Montesquieu n'est pas support aux associations. Les centres sociaux peuvent un rôle clé en tant que soutien aux associations locales en tant qu'espace ressource, relais d'expertise, promotion et accompagnement du bénévolat, accompagnement à la création et au développement des associations locales etc. Certains centres sociaux offrent même un soutien logistique aux associations comme, au-delà de la mise à disposition d'espaces, la recherche de financement et l'aide à la structuration. **Cette dimension peut être une piste de développement intéressante.**

Avant cela, la vitalité de la gouvernance est pointée comme un axe d'amélioration prioritaire afin de recentrer le modèle municipal sur la pleine participation des habitants. Si l'implication des adhérents dans la construction du projet social n'est pas mise en cause, **c'est la structure même du fonctionnement actuel qui ne permet pas de générer la participation et l'autonomisation recherchées.** Intégrée dans un fonctionnement de service municipal, le besoin d'agilité requis pour déployer un projet d'animation de la vie sociale, intrinsèquement soumis à des aléas multiples qui suggère adaptation, réactivité et rapidité de la prise de décision.

Or le fonctionnement général, en manque de coordination globale et d'adhésion collective, souffre de logiques d'inertie et freine les possibilités d'émergence de projets citoyens dans un cadre d'action au final peu adapté. Ce constat a pu émerger tôt dans la démarche et a déclenché un travail en profondeur dès les assises afin de repositionner les centres sociaux dans le sillage de la circulaire CNAF pour en faire des lieux d'expression et de relais démocratique mais également des lieux d'animation de la vie sociale et de participation locale.

Notons que ces derniers points ne vont pas de soi pour les usagers. Nous l'avons vu, les usagers perçoivent le centre social comme un lieu convivial, qui permet de rompre l'isolement et de développer en outre des projets solidaires, culturels et/ou favorisant les rencontres. Pour autant, les usagers ne s'inscrivent pas dans une logique « militante », pour le moins d'interpellation citoyenne en lien avec des sujets de société. Sur des thématiques de transformation sociale, le centre social n'est pas perçu comme un lieu permettant de réformer la cité au sens platonicien du terme. **Du point de vue des adhérents, la Maison Montesquieu est moins un lieu d'engagement à visée transformatrice qu'un espace local de lien participatif et de convivialité**

Contribution à l'économie du territoire

Non évalué

Commentaires :

L'équipe a fait le choix de ne pas mobiliser cet item dans l'évaluation cela afin de tenir les délais relatifs à la démarche.

Contribution à la transition écologique

Non évalué

Commentaires :

L'équipe a également fait le choix de ne pas mobiliser cet item ce qui constitue un résultat évaluatif en soi. Si l'on peut comprendre la distance relative aux questions d'attractivité économique, la non-

La mobilisation des questions inhérente à la transition écologique peut apparaître plus questionnante à l'échelle de l'ensemble des centres sociaux municipaux. Un centre peut agir social en matière d'éducation à l'environnement et accompagner des changements de comportements. Il peut également travailler sur ses propres pratiques, travailler des projets spécifiques (déplacements, circuits-courts, autonomie alimentaire) et faire de l'environnement un axe transverse du projet social. Par effet de bord, cela peut permettre de mobiliser un réseau élargi de partenaires (collectivités, associations, habitants) mais également de mobiliser de l'innovation sociale (échange de bien et de service par exemple) et de participer à des réflexions à l'échelle locale.

Ce résultat est à nuancer à l'échelle de la maison Montesquieu qui portait une fiche action cadre de vie et environnement dans son précédent contrat de projet. Il s'agit donc également d'une « non-évolution » choisie par l'équipe au regard du temps contraint dans lequel s'est inscrite la démarche.

5.3 Bilan des précédentes fiches actions :

Action	Etat de Réalisation	Commentaires
Ateliers adultes	Réalisée	<p>Les ateliers réguliers de la Maison Montesquieu, sont proposés et portés par un à trois habitants bénévoles, souhaitant proposer un temps de rencontre, partager leurs connaissances, et leurs savoir-faire sur une technique de leur choix. Ces ateliers sont aussi le point de départ de projets plus larges : expositions, projets caritatifs, rencontres de partenaires... Sur les quatre années nous avons développé les ateliers suivants : tricot, peinture, photo, marche, méditation, gym douce, jeux, ...</p> <p>Les ateliers sont le support de création de liens entre les participants qui se poursuivent parfois à l'extérieur de la structure et concourent à lutter contre l'isolement. Les habitants sont très attachés aux ateliers qui rythment leur semaine.</p>
Ateliers familles, parents/ enfants	Réalisée	<p>La référente famille a proposé une programmation d'ateliers réguliers à partir des propositions des habitants pendant la pandémie ceux-ci ont été maintenues grâce à la création de kit'anim - animation à réaliser à la maison avec le matériel fourni par le centre social.</p> <p>Les ateliers se sont ensuite maintenus après la pandémie tous les mercredis après-midi portés par les familles avec le soutien de la référente famille. Au vue des disponibilités des familles, les ateliers ont été organisés ponctuellement en fonction des projets les deux dernières années en privilégiant la démarche participative et l'inclusion des ateliers dans des projets plus larges.</p>
Stratégie quartier du Pin	Réalisée	<p>Malgré les années de crise sanitaire rythmées par leurs différentes réglementations quant à l'occupation du domaine public (<i>mise en place d'une jauge pour les rassemblements sur la voie publique, puis mise en place du pass'sanitaire</i>), les animations hors les murs sur le quartier du Pin ont été maintenues avec notamment la ludothèque de proximité hebdomadaire en été et le maintien de la fête du Pin en s'adaptant aux réglementations à l'exception de l'édition 2020.</p> <p>La fête du Pin a aussi été un support pour favoriser le lien entre les structures qui interviennent sur ce territoire, développer la stratégie de communication du centre social avec les habitants.</p>

<p>Accès à la culture et aux loisirs</p>	<p>Réalisée</p>	<p>Tout au long de ces 4 années, différentes actions favorisant l'accès à la culture et aux loisirs ont été maintenues et portées par des habitants bénévoles, grâce notamment à un partenariat interne avec la DAC de la ville d'Agen ou en externe avec les théâtres, cinémas et autres lieux culturels.</p> <p>La valorisation des habitants comme acteurs de la culture a aussi été développée par le biais des expositions itinérantes. Les ateliers réguliers ou ponctuels sont un levier de découverte, de partage et de pratique des loisirs. Ils sont aussi l'occasion d'échanger et de valoriser la culture de chaque habitant (ateliers cuisine, repas partagés...).</p>
<p>Implication dans les réseaux et projets partenariaux</p>	<p>Réalisée</p>	<p>Le centre social œuvre au développement et au dynamisme de son territoire en bâtissant et en évaluant une stratégie partenariale. Cette dynamique s'est traduite par la participation aux réseaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau Familles & Co • Fédération des centres sociaux • Réseau partenarial santé • Réseau partenarial Cohésion sociale et contrat de Ville à l'échelle de l'Agglomération d'Agen • Réseau des référents en développement social local. <p>L'équipe et les habitants ont eu à cœur de mettre l'accent sur les projets impliquant plusieurs partenaires (expositions, SISM, projet CEDP, projet alimentation...)</p> <p>La fête du Pin est aussi un levier pour favoriser les échanges réguliers entre les partenaires qui interviennent sur le territoire.</p>
<p>Numérique</p>	<p>Partiellement réalisée</p>	<p>Dans le cadre du projet de mandat 2020-2026, la Ville d'Agen s'est engagée dans la création et l'animation d'un réseau de tiers-lieux numérique.</p> <p>En juin 2022, le tiers lieu numérique Montesquieu a été inauguré et a ouvert ses portes au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). L'animation de cet espace est portée par le service inclusion numérique de la Ville d'Agen. Le centre social a été facilitateur dans l'implantation du Tiers Lieux Numérique depuis fin d'année 2021, tant dans l'identification du besoin que dans la réflexion des animations, initialement portées par des habitants bénévoles au titre de cette fiche action au centre social. On peut aussi noter l'implication de l'équipe et des habitants dans le</p>

		soutien à l'usage du numérique et le maintien des animations en ligne pendant la pandémie.
Cadre de vie et environnement	Réalisée	<p>Tout au long de ces quatre années, différentes actions relatives à la préservation de l'environnement et au cadre de vie ont été maintenues et portées par des habitants bénévoles. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet Téléthon • Opération « Propre ensemble » • Ateliers cuisine anti-gaspillage et zéro déchet • ateliers produit d'entretien maison écologique, ateliers bois ou land art...
Santé et bien être	Réalisé	<p>Tout au long des quatre années, différentes actions relatives à la santé et au bien-être ont été maintenues et portées par des habitants bénévoles. La gestion de la pandémie COVID et le confinement ont conduit l'équipe à adapter le format en proposant notamment de la visio. On peut distinguer 3 principaux axes d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe activité physique et sportive (marche, découvertes sportives...) • Axe alimentation (ateliers cuisine, projet alimentation, projet épicerie fictive...) • - Axe santé mentale (projets SISM, orientation vers les partenaires...)
Accompagnement et orientation des familles	Réalisée	<p>Dans le cadre de ses missions, la référente familles accompagne les familles du territoire en fonction de leurs situations et de leurs besoins. Cet accompagnement se déroule lors des activités, des accueils ou lors de rendez-vous individuels (à la demande de la famille). Ces temps peuvent prendre la forme d'un accompagnement dans leur réflexion autour du rôle de parents : attentes, besoins, communication intrafamiliale, gestion de l'autorité, santé, scolarité, vie quotidienne... En fonction des besoins, la référente familles oriente la famille vers les partenaires (CMS, Educateurs de prévention, structures sportives, médecins...)</p>
Temps de répit	Partiellement réalisée	<p>L'action a pu être lancée de manière expérimentale en fin d'année 2021, avec la mise en place du coin parents en parallèle du CLAS. Il permet aux parents de se retrouver pour échanger librement de questions de parentalité (santé, scolarité, activités extra scolaires...), de pratiquer la langue française, de rencontrer des professionnels (éducateurs de prévention, médiateurs, évaluateurs de Syllabe...).</p>

		<p>Depuis, le coin parent est mis en place de manière régulière.</p> <p>Quelques actions proposant un temps spécifique pour les parents en parallèle d'un temps pour les enfants ont été mis en place : ludothèques/ café parents ; ateliers cuisine entre parents/ atelier jeux ou créatif pour les enfants. Mais les moyens humains et matériels (salles disponibles) ne permettent pas de développer ces actions de manière régulière.</p>
CLAS	Réalisée	<p>La coordination du dispositif a été mise en place par la référente familles. Pendant la pandémie le suivi des enfants et de leurs familles a été maintenu en ligne, par téléphone et sur rendez-vous en fonction des besoins. Les modalités d'accueil ont été adaptées à la réglementation.</p> <p>Depuis octobre 2021, l'organisation dispositif CLAS a évolué avec la mise en place du nouveau référentiel CAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elémentaires : 2 fois/semaine 16h30 à 18h00 les lundis et vendredis (durée 1h30) et proposition d'une action supplémentaire (permettant de passer d'une capacité d'accueil de 15 à 24 enfants) <ul style="list-style-type: none"> ○ +un dispositif municipal de réussite éducative « complémentaire » : 2 fois/semaine 16h30 à 17h30 les mardis et jeudis (durée 1h) • Collégiens : 2 fois/semaine 17h30 à 19h00 les mardis et jeudis (durée 1h30)
Fiches chantier		
"Plan de communication"	En cours	<p>Un groupe de travail constitué d'habitants s'est réuni en 2022/2023 pour définir les problématiques de communication, envisager des solutions et planifier leur mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation aux temps organisés par la ville : accueil des nouveaux habitants, journée citoyenneté... • Distribution de flyers et affiches notamment sur le quartier du Pin (programmes des vacances, fête du Pin) • Temps d'accueil délocalisés au Pin en parallèle des ludothèques • Les ateliers délocalisés (place du Pin, au Théâtre, sur la place de la Mairie...) • Relais réguliers faits dans la presse et à la radio (projet paroles de femmes, remises des

		<p>créations de l'atelier tricot, décorations de la place de la cathédrale pour octobre rose, vernissages des expositions...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Souhait de s'impliquer dans le processus de déménagement <p>La participation aux réseaux de partenaires, les projets itinérants et impliquant plusieurs acteurs sont aussi l'occasion de faire connaître la Maison Montesquieu (Journaux du confinement, expositions itinérantes, ateliers hors les murs, participation aux SISM...)</p> <p>Expos</p> <p>En interne, une réflexion et des expérimentations sont en cours pour faire évoluer les outils de communication pour mettre davantage en avant les projets que les actions et sortir de « la logique de consommation » (communication</p>
<p>Habitants comme ambassadeurs du Centre Social</p>	<p>En cours</p>	<p>Le groupe de travail autour de la communication a permis de recenser des habitants ressources pour communiquer sur la Maison Montesquieu et de mettre en place des actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour/ création de support de communication • Ateliers de mise en confiance pour « aller vers » • Participation aux temps de présentation (accueils délocalisés, journée citoyenneté, accueil des nouveaux agenais...) • Distribution de flyers et affiches aux commerçants, structures et habitants du territoire • Organisation du diagnostic hors les murs pour renouvellement du projet social • Prise parole auprès des journalistes (fête du Pin, paroles de femmes, vernissages...) <p>Certains habitants ont pris conscience de leur rôle d'ambassadeur et la réflexion se poursuit pour harmoniser et formaliser la démarche mais aussi intégrer de nouveaux habitants.</p>
<p>Evolution de l'Accueil</p>	<p>En cours</p>	<p>La dynamique mise en place au début du projet a été fortement impactée par la pandémie et les différentes réglementations.</p> <p>L'accueil a dans un premier temps été limité en mobilier, en nombre de personne et en fonctions. Il a fallu que les habitants se réapproprient l'espace pour lui redonner vie (affichage, décoration, bibliothèque, point café...). Des groupes de travail se sont réunis pour mener une réflexion sur :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Un accueil délocalisé lors des actions hors les murs, • Les outils de présentation de la dynamique du centre social • L'accueil des nouveaux agenais • Une décoration en lien avec l'actualité • L'accueil et mise à l'aise des nouveaux habitants <p>La référente a mené un travail de conscientisation de l'évolution des projets de la maison Montesquieu et notamment du renouvellement du projet social par un affichage ludique qui rend compte de l'avancement avec des représentations graphiques. Un espace jeu avec du matériel adapté à tous les âges a été mis en place pour l'accueil des familles. Des expositions ont été mises en place à l'occasion des journées des droits des femmes (jeu des dates importantes, exposition Femmes lot et garonnaises citoyennes et engagées du Conseil Départemental).</p> <p>L'accueil est la première étape de la démarche participative avec la présentation du fonctionnement et le recensement/ stimulation des envies et idées des habitants. Il permet aussi les prolongement des temps de concertation pour ceux qui ne peuvent pas se rendre disponibles pour les temps formalisés (banquet des idées, bilans, renouvellement du projet social...). C'est donc un point central du centre social !</p>
<p style="text-align: center;">Gouvernance</p>	<p style="text-align: center;">En cours</p>	<p>Tout au long du contrat de projet, une réflexion sur la gouvernance a été menée pour impliquer davantage les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les temps d'évaluation et de banquets des idées se sont formalisés et ont évolués vers une régularité trimestrielle. • le système de vote des idées est maintenant ancré dans les habitudes • les habitants sont « rôlés » aux temps de préparation de projets et intègrent les nouveaux dans la dynamique

6. Le projet d'animation globale (comprend le projet familles) 2024-2027 de la Maison Montesquieu

La zone d'intervention définie demeure la même avec une priorité donnée à l'axe « Pin-Castex »
Ce périmètre intègre les autres structures AVS de la ville et doit intégrer une articulation qui reste à construire.

Les axes d'intervention définis par le porteur de projet :

La démarche de renouvellement des contrats de projets menée a permis de définir les axes structurants communs. Les grands axes des contrats de projet, concernent des orientations qui s'appliquent aux 3 centres sociaux de la ville d'Agen, les seconds concernent plus spécifiquement chaque centre social.

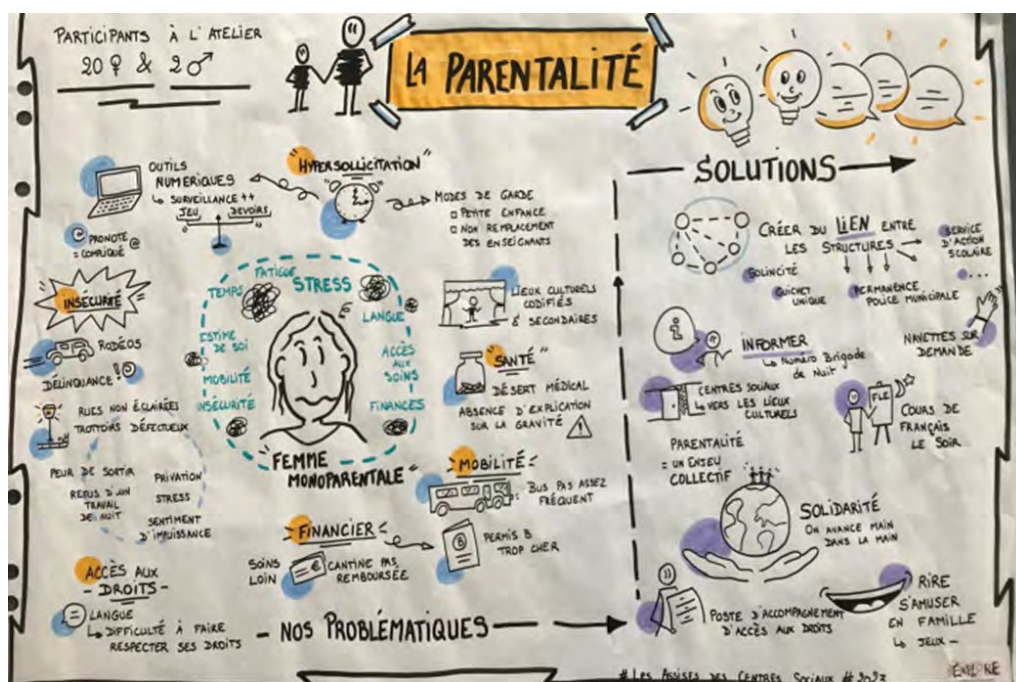
Deux propos liminaires s'imposent afin de préciser la logique et les intentions :

- Les propositions doivent être appréhendées comme le fruit d'un travail collaboratif entamé dès la démarche d'évaluation, structuré lors des assises, complété par les éléments de diagnostics. Chaque axe entend donc proposer une combinaison cohérente du retour des équipes, des habitants, des partenaires et de la volonté des élus municipaux
- Les axes constituent des grandes orientations politiques et stratégiques. Ils marquent l'intention et doivent être pleinement partagés avant de réfléchir aux conditions de l'agir ensemble et à l'organisation des moyens.



Axe 1 : Habitants : vivre ensemble, implication et émancipation

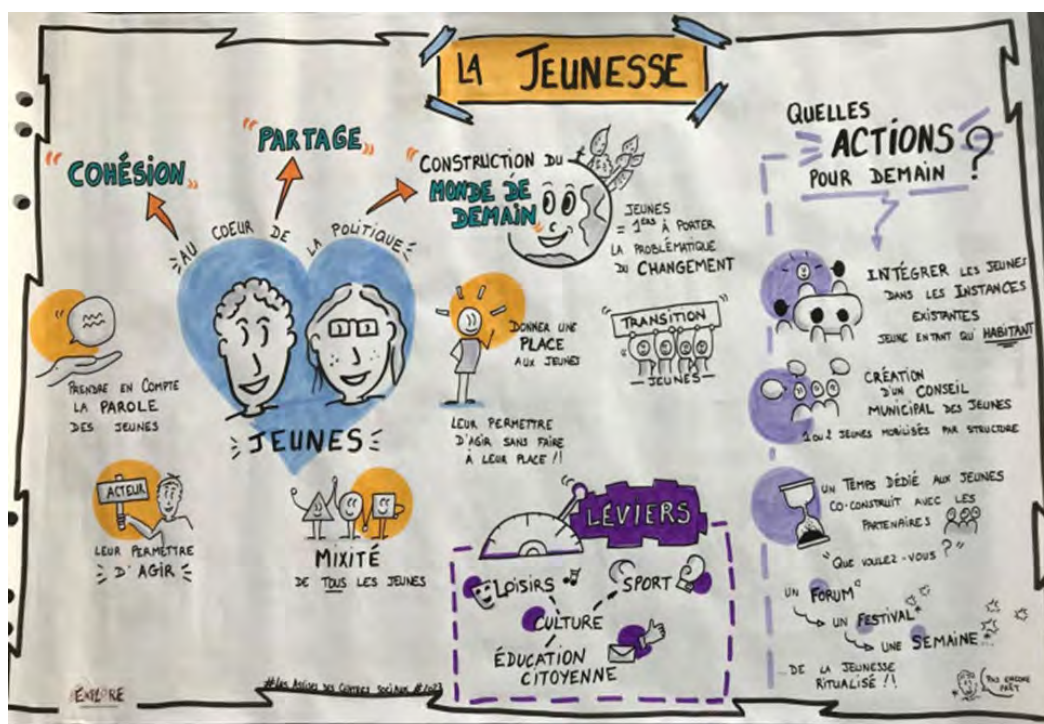
- Proposer une gouvernance qui intègre pleinement les habitants dans un processus de démocratie participative ;
- Créer les conditions de nouvelles formes de mobilisations citoyennes, élargir significativement le cercle des usagers et l'impact du centre social sur les habitants des territoires ;
- Développer les actions hors les murs et proposer des actions innovantes de prévention et de lutte contre l'isolement sous toutes ses formes.



Axe 2 : Familles

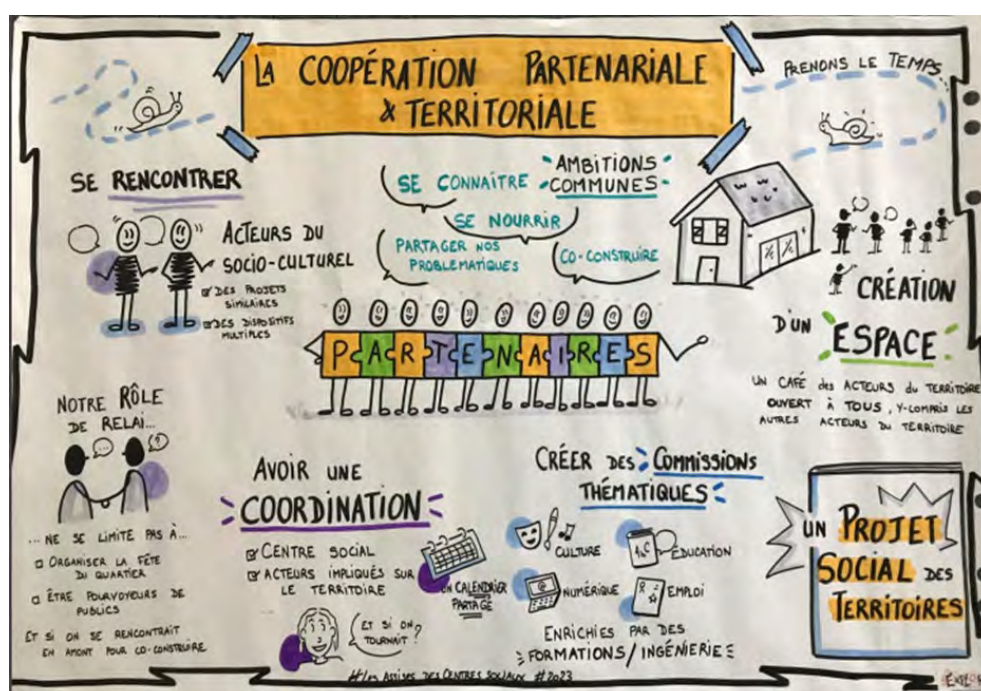
- Renforcer les actions qui contribuent à la réussite éducative,

- Développer le lien avec les écoles et expérimenter de nouvelles actions,
- Construire et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité en s'appuyant sur le tissu partenarial existant mais également sur de nouveaux lieux et de nouvelles méthodes



Axe 3 : Jeunesse

- Redynamiser la politique jeunesse des centre sociaux en expérimentant et en innovant autour de nouveaux lieux,
- Renforcer les connections entre centres sociaux et les politiques jeunesse à l'échelle globale (ville, agglomération).



Axe 4 : Coopération partenariale

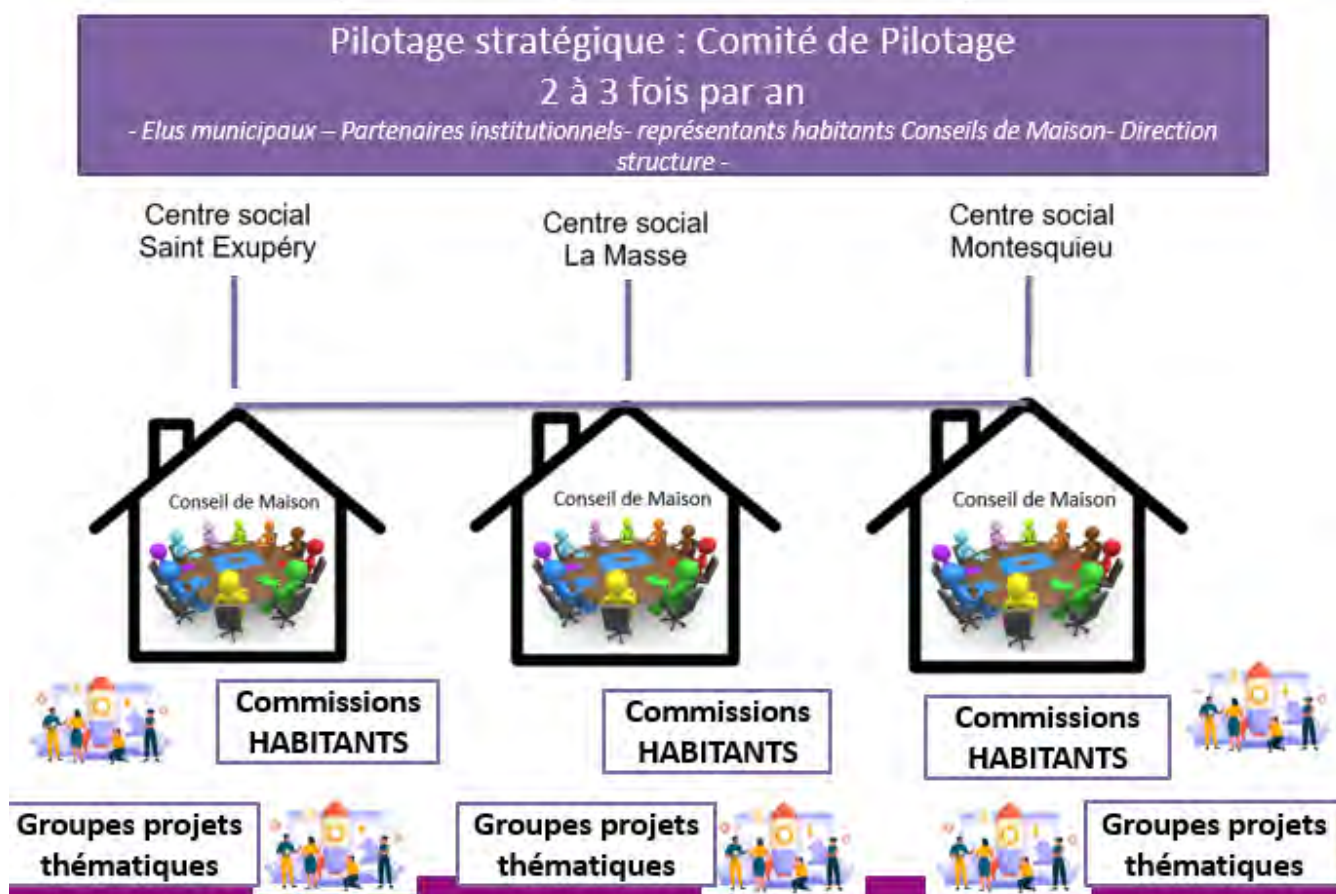
- Proposer une nouvelle gouvernance qui intègre pleinement les partenaires comme des acteurs du projet des centres sociaux,
- Positionner les centres sociaux au cœur de l'animation territoriale afin de mettre en synergie les ressources locales au service des habitants.

Avant de décliner le projet propre à la structure, il convient de **repositionner ces 4 axes structurants à l'échelle des intentions portées par le porteur de projet**, la Ville d'Agen qui **pilote à ce jour les 3 centres sociaux sur son territoire**.

L'instance de pilotage : de la politique publique au projet social

La gouvernance renvoie à la **manière dont un service est dirigé, contrôlé et administré**. La gouvernance des centres sociaux est cruciale pour assurer les missions au service de l'intérêt général et des populations tout en étant géré de manière efficace et transparente.

Elle s'appuie sur la mise en place d'un **comité de pilotage stratégique commun aux trois centres sociaux et sur des Conseils de maison** propres à chaque structure.



Au regard des ambitions municipales et des enjeux des périmètres d'intervention ce **comité de pilotage** porterait les questions de cohésion sociale, de vivre ensemble et de vie démocratique au travers le pilotage d'une politique d'animation de la vie sociale dans une approche de développement territorial.

De surcroît, au regard de la présence de 3 QPV dans le périmètre d'intervention une orientation particulière sera portée quant aux questions en matière de politique de la ville visant la réduction des écarts de développement entre ses quartiers et le reste de la ville.

Il convient de préciser que cette instance se mettra en place **dès le 2^{ème} semestre de l'année 2024** et se réunira 2 à 3 fois par an (*impulsion de la stratégie commune, bilan intermédiaire-réajustement ou développement, bilan annuel/perspective n+1*)

Le pilotage du projet social : une gouvernance propre à la structure

Indépendamment à la création du comité de pilotage, le centre social dès 2024 pourra mettre en place son instance de pilotage et évoluera tout au long du contrat de projet pour arriver horizon 2027 à un fonctionnement optimal.

Le centre social reste garant de l'élaboration, la mise en œuvre et de l'évaluation de son projet social de territoire d'intervention.



Constitution des Conseils de Maison via un travail renforcé des structures sur :

- L'élargissement du cercles d'usagers (déploiement d'actions hors les murs ...);
- De nouvelles modalités de mobilisation des habitants et des acteurs locaux (usagers / Adhérents / Bénévoles).

Composition :

Elu municipal en charge des centres sociaux ;

- Habitants élus du périmètre d'intervention ;
- Acteurs locaux du quartier (associatifs, institutionnels, Conseils de quartier...).

Rôle et périmètre de cette instance

- **Elaboration et de validation des projets (en partant du** projet social et des préoccupations des habitants issus des commissions.
- Périmètre décisionnel propre : vie de la structure, **création de commissions ad hoc**, gestion du budget confié par la collectivité...

La réussite éducative une orientation majeure : travailler en transversalité pour une approche globale

L'Education est un axe fort de l'ambition municipale et ce d'autant plus que les moins de 15 ans représentent **16% de la population d'Agen** (5 250 personnes). 24% des habitants sont des adolescents ou jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans), soit 7 920 personnes.

Compétente en matière de gestion des écoles primaires, et des temps périscolaires, gestionnaire de structures extrascolaires, la ville d'Agen depuis 2022 a conventionné au travers **un PEDT son ambition en matière de réussite éducative et de complémentarité d'action en direction des élèves de 3 à 11 ans.**

Lors de la construction des contrats de projet il a été travaillé au transfert du CLAS élémentaire en gestion par le service « Jeunesse et Périscolaire » afin de rendre l'offre éducative plus lisible et cohérente. Néanmoins, dans une approche de travail transversal et complémentaire, les centres sociaux ont un rôle à jouer quant à l'accompagnement des familles vers les dispositifs afférents à la réussite de leurs enfants.

Le basculement du dispositif tant dans sa gestion, que dans son déploiement d'action prend effet à compter de la rentrée 2024.

Un travail de fond est conduit actuellement pour éviter toute rupture.

La jeunesse : prise en compte des 11-17 ans au sein des territoires

Tout comme la réussite éducative, la ville souhaite **porter une attention supplémentaire en direction des jeunes notamment résidant en QPV tout en développant une politique jeunesse globale.**

S'assurer de la prise en charge et de l'avenir de la jeunesse agenaise est un objectif sous-jacent à la volonté de contribuer à la réussite éducative.

La prise en compte de ce public spécifiquement par le centre social **permet de travailler plus finement la question de l'émancipation et finalement considérer le 11-17 ans comme citoyen à part entière de son quartier de résidence.**

Ici, il est donc envisagé une coordination à l'échelle de la Ville quant au déploiement d'actions en direction des jeunes sur le territoire, tout en maintenant un ancrage au sein les territoires Nord et Sud Est.

La coordination et le travail en étroite collaboration entre services sont essentiels afin de garantir des objectifs de mixité, d'ouverture des champs des possibles, de citoyenneté et de traiter les questions relatives à la jeunesse de manière globale

6.2 Les fiches projets

L'élaboration des orientations du projet social s'est inscrit dans une démarche collective de réflexions et d'actions, mobilisant le plus grand nombre d'acteurs internes et externes, dans une dynamique **prospective de changements et d'évolutions**. Ce sont donc des fiches actions d'une approche orientée changement qui sont proposées, démarche stratégique qui s'appuie sur la projection des changements souhaités (faits observables et objectivés).

Elle permet de réfléchir aux étapes successives de changement par lesquelles passer pour atteindre la vision positive et réaliste (*future idéal*), en s'appuyant sur plusieurs hypothèses.

Elle renforce la dynamique collective autour de la conception mais aussi autour du pilotage et de l'évaluation du projet en les articulant sur le sens de l'intervention.

Les modalités d'intervention :

Plusieurs préalables traversent les modalités d'intervention de la Maison Montesquieu. Il est utile de les rappeler :

- Avoir une approche DSL (Développement Social Local) : elle se caractérise par une approche globale et non plus sectorielle en mobilisant les ressources autour d'un projet plutôt qu'en nourrissant des évaluations intra-dispositifs. L'émergence du développement social local s'intrique à la question du territoire dans l'action publique et à la persistance d'une exclusion de masse qui impose de dépasser les seules formes d'interventions sociales sous forme

d'accompagnement individuel. Passer d'une situation où l'on traite des problèmes et où l'on gère des dispositifs à une logique où l'on mobilise des ressources, des savoir-faire et des réseaux en fonction d'un projet construit à partir d'un diagnostic partagé se heurte doit permettre de privilégier une culture du résultat au service des habitants à une culture administrative au service des dispositifs.

- Favoriser le « aller vers et avec » dans l'action : cette modalité d'intervention indique que le « aller-vers » ne constitue pas une stratégie verticale qui consiste à engager le professionnel à rencontrer « l'habitant » considéré alors comme une entité passive qu'il faudrait rendre active. Le « aller-vers et avec » indiquent que la démarche participative passe par l'implication en amont des habitants. C'est par ailleurs ce qui a nourrit la démarche diagnostic dans le cadre du renouvellement de contrat de projet où des habitants ont co-construit le diagnostic à la rencontre d'autres habitants.
- Faire participer les habitants dans une visée émancipatrice : ce qui indique que la transformation sociale passe par la conscientisation des individus de leur pouvoir de transformation. Ce qui est visé est bien l'accès au pouvoir et à l'autonomie d'action des individus et des groupes sociaux parfois relégués des sphères de décision sur des sujets qui les concernent directement.
- Contribuer à la démocratie locale : dans un contexte de fragilité démocratique et de remise en cause des modèles historiques de la démocratie représentative et électorale, la préservation de la vitalité démocratique passe par des innovations locales et des possibilités de démocratie directe à l'échelle des périmètres de vie des habitants, cela dans un objectif de renforcement du cadre démocratique.

1. Le développement social local comme clé de voûte du projet social

Le "développement social local" (DSL) est un concept fondamental qui constitue une modalité d'intervention inscrite dans l'ADN de la maison Montesquieu. Il se définit comme une démarche visant à améliorer les conditions de vie et le bien-être des individus à l'échelle locale. Voici les éléments clés qui caractérisent cette mission :

- Participation des habitants : Le développement social local repose sur l'engagement et la participation active des habitants. La Maison Montesquieu encourage ses adhérents à s'impliquer dans les processus de décision et dans la réalisation des projets.
- Approche globale et intégrée : Cette approche vise à répondre aux besoins variés des individus et territoires du périmètre d'intervention, en tenant compte de toutes les dimensions de la vie sociale (éducation, santé, emploi, culture, environnement, etc.).
- Renforcement des liens sociaux : Les centres sociaux œuvrent à créer et à renforcer les liens entre les individus et les groupes au sein du quartier, favorisant ainsi la cohésion sociale et le vivre ensemble.
- Empowerment et autonomisation : Un objectif clé est d'accroître les compétences et la capacité d'action des personnes, en les aidant à développer leurs propres ressources et à prendre en main leur développement personnel et collectif. C'est un processus par lequel les individus prennent le pouvoir sur leur propre vie. La Maison Montesquieu soutient ce processus en habilitant les personnes à agir.

- Partenariats locaux : Les centres sociaux collaborent avec divers partenaires locaux (associations, institutions publiques, entreprises, etc.) pour mettre en œuvre des actions cohérentes et efficaces.
- Innovation sociale : Le développement social local encourage l'innovation et la créativité dans la résolution des problèmes sociaux, en expérimentant de nouvelles approches et solutions.
- Réponse aux besoins Locaux Spécifiques : Les actions et projets mis en œuvre sont adaptés aux spécificités et aux besoins du territoire.
- Développement durable : Les interventions visent à être durables, en assurant un impact positif à long terme sur le territoire.

Dans le cadre du développement social local, l'objectif de la Maison Montesquieu sera donc de favoriser une amélioration continue de l'environnement local, cela en impliquant activement ses membres dans une démarche collective et intégrée

2. La recherche d'émancipation au cœur des interventions de la maison Montesquieu

L'émancipation implique de donner aux individus les moyens de gagner en autonomie, en compétences et en capacité de décision, afin de les aider à prendre en main leur propre développement et à influencer positivement leur environnement. La Maison Montesquieu vise donc à renforcer l'autonomie des personnes, en leur fournissant les outils, les connaissances et les compétences nécessaires pour qu'elles puissent gérer leur vie de manière indépendante et confiante. Cela passe par :

- La participation active et citoyenne : L'émancipation passe par l'encouragement de la participation active des habitants à la vie locale. Cela peut inclure la participation à des projets locaux et/ou des instances décisionnelles. Elle rejoint la question d'Empowerment exposée plus haut.
- Le renforcement de la confiance et de l'estime de soi, ce qui est essentiel pour leur permettre de prendre des initiatives et de s'engager activement dans la société.
- Éducation et formation continue : Fournir des opportunités d'éducation et de formation continue est un moyen important de promouvoir l'émancipation, en permettant aux personnes d'acquérir de nouvelles compétences et de s'adapter aux évolutions de la société.
- Le développement de la solidarité : Favoriser un esprit de solidarité et de soutien mutuel entre les habitants contribue à l'émancipation collective, en permettant à chacun de bénéficier de l'aide et du soutien des autres.

3. La démocratie locale et la coopération pour compléter les modalités d'intervention

La maison Montesquieu souhaite également s'appuyer sur deux modalités d'action complémentaires :

- La démocratie locale : principe fondamental qui guide le fonctionnement de la Maison Montesquieu. Cela implique la participation active des habitants dans la prise de décisions qui

doit être collective et transparente. La Maison Montesquieu vise donc à renforcer les compétences des habitants, comme la compréhension des processus démocratiques et la capacité à s'engager efficacement dans des projets collectifs. La structure favorise le dialogue et la concertation entre les différents acteurs du territoire (habitants, associations, institutions locales, etc.) au cœur d'un processus dynamique et inclusif.

- La coopération : elle constitue un pilier central dans le projet social de la Maison Montesquieu, car elle permet de tisser des liens entre les différents acteurs du territoire, d'enrichir les interventions sociales et de créer un environnement propice à la réponse aux besoins. Les défis sociaux sont souvent complexes et nécessitent une approche multidisciplinaire. La coopération entre différents professionnels et les habitants permet d'aborder ces défis de manière holistique. La coopération devient alors un moyen efficace pour l'échange de savoirs et de compétences entre les différents acteurs impliqués. Cela enrichit la qualité des projets et services offerts et stimule l'innovation sociale.

Les axes spécifiques de la structure pour le nouveau projet social :

- Ancrer le projet sur un périmètre centre-ville en s'appuyant sur la place du Pin comme "porte d'entrée" (axe Pin-Castex)
- Proposer des actions innovantes centrées sur l'aller-vers
- Structurer un observatoire des besoins en continu ;
- Tisser des liens structurants avec la ville et les acteurs associatifs en matière de politique jeunesse ;
- Développer la culture de proximité en s'appuyant sur les ressources locales ;
- Développer des projets intergénérationnels.

Intitulés des fiches projets

- **FP 1 : Trait d'Union** (*aller vers, gagner en visibilité et élargir le cercle d'utilisateur*)
- **FP 2 : Une culture de proximité** (développement des compétences, coopération partenariale, un outil de mobilisation jeunesse)
- **FP 3 : Structurer et renforcer le bénévolat** (la place de l'habitant au sein de la structure et implication à la vie locale)
- **FP 4 : Lier parentalité, jeunesse et réussite éducative** (développement du projet famille, et l'inclure au sein de la gouvernance)
- **FP 5 : Structurer un périmètre d'intervention Pin/Castex autour d'une dynamique centre-ville** (*dynamique partenariale / travailler de concert avec la politique de la ville*)
- **FP 6 : Lutter contre l'isolement en renforçant l'intergénérationnel**
- **FP 7 : Gouverner le projet social** (*la place des habitants et des partenaires*)
- **FP 8 : Des fiches habitants pour mettre en cohérence la démarche DSL**

Projet 1 : Le Trait d'Union, espace pour et avec les habitants

PROBLEMATISATION DES ENJEUX

Ce projet trouve sa genèse au croisement de deux enjeux problématiques :

- L'implantation de la structure : l'évaluation a fait apparaître une problématique d'accessibilité et de lisibilité du centre social Maison Montesquieu.

La Maison Montesquieu a pour particularité d'être le dernier né des centres sociaux, dans le prolongement du CCAS avant de s'en démarquer nettement au fil de l'affirmation des différents cycles de projet. Un travail conséquent a été mené pour accompagner les habitants dans une dynamique nouvelle, pour fédérer et créer le socle de projets citoyens et participatifs. Cette évolution significative doit désormais être accompagnée d'une meilleure « mise en lisibilité » du projet. L'hypothèse d'un déménagement demeure une piste centrale mais qui ne pourra aboutir dans les prochaines années. L'enjeu est donc d'affirmer encore l'identité centre social dans le prolongement du précédent contrat de projet en se distinguant de l'entité voisine CCAS. Cela peut passer par un projet structurant qui permette d'offrir un souffle nouveau en matière de développement social territorial tout en structurant la transition vers un nouvel espace qui reste à définir.

- Le périmètre d'intervention de la Maison Montesquieu : avec une zone à couvrir qui concerne la moitié de la ville et au regard des moyens alloués pour engager une démarche de développement social territorial, l'enjeu fut de prioriser des axes territoriaux d'intervention. L'axe Pin-Castex s'avère particulièrement pertinent et permet de mettre en synergie des enjeux concomitants de redynamisation urbaine et commerciale tout en répondant à des besoins en matière de culture de proximité, d'animation du lien social local et de prévention du sentiment d'insécurité. Complémentaire du lieu actuel, il permettra en outre de confirmer la viabilité d'un déménagement dans une perspective de renforcement de l'action globale.

Constats de départ	Problématique de repérage de la Maison Montesquieu et besoin d'une action structurante de DSL en cœur de QPV.
Objectif général du projet	Renforcer la lisibilité et les moyens mis en œuvre dans le déploiement du projet social de la Maison Montesquieu
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Participer d'une politique de redynamisation Pin-Centre-ville • Renforcer le projet socioculturel du centre social en cohérence avec les besoins diagnostiqués • Proposer un projet structurant pour accompagner la réflexion sur le déménagement • Renforcer la réponse de proximité sur une zone prioritaire
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des groupes de travail ad hoc pour la mise en place et le fonctionnement du nouveau lieu • S'appuyer sur un nouveau projet pour structurer un espace

	<p>d'observatoire en continu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des espaces d'animation et de projet, fédérer les partenaires autour de ressources et d'actions concrètes.
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> • La Maison Montesquieu précise sa zone d'intervention et bénéficie de moyens plus adaptés pour capitaliser sur la dynamique déjà à l'œuvre en matière de développement social local ; • L'axe Pin-Castex est redynamiser dans une logique de construction co-partenariale • La réponse aux besoins est renforcée.
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> • Bénévoles de la structure / Habitant du centre-ville / partenaires
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • Agence du commerce (local) / associations locales (animation du lieu) / Conseil de Quartier • CAF / Politique de la ville (financier et coordination projet)
Description – la vision à long terme	<p>L'équipe a pensé le « <i>Trait-d'union</i> » comme un espace d'animation de proximité à vocation multiple permettant d'aller vers et avec les habitants avec pour objectif une appropriation progressive du lieu par les habitants et une autonomisation progressive. Ce projet peut être pensé comme un arbre à plusieurs branches intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un espace de valorisation des actions collectives liées au projets des habitants : expositions, ateliers, projet divers • Un espace de relais et de valorisation de « culture populaire » • Un espace de diagnostic en continu (porteurs de parole, café, rencontres, arbres à palabre, idées etc.) • Un lieu ressource de mobilisation des énergies pour le développement de nouveaux partenariats locaux • Un lieu d'accueil complémentaire « de repli » pour les ludothèques • Un lieu relais de communication de la Maison Montesquieu
Les chemins vers le changement (vision et actions à mettre en œuvre)	<p>LES HABITANTS S'APPROPRIE UN NOUVEAU LIEU QUI PARTICIPE DE LA REDYNAMISATION DE L'AXE PIN-CASTEX</p> <p><u>Changement visé 1 : Le projet de local se concrétise (création – mise en vie : visée 2025)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Les adhérents s'approprient les lieux et fédèrent de nouveaux habitants à proximité (<i>visites, réflexions et participation à l'aménagement</i>) • Action 2 : Les habitants participent à des visites inspirantes pour aller découvrir d'autres centres sociaux et/ou des lieux qui développent une dynamique similaire • Action 3 : Les modalités d'occupation sont définies, le projet d'occupation est Co construit avec partenaires et habitants (<i>mise en place d'un groupe de travail sur ces questions avec habitants et partenaires</i>)

Changement visé 2 : Le lancement du projet impulse une nouvelle dynamique (2025-2026)

- **Action 1** : Des partenariats sont développés pour équiper et aménager le lieu (*achat de matériel dans les ressourceries locales, mutualisation/ prêt de matériel avec les partenaires : jeux, expo...*)
- **Action 2** : Des évènements fédérateurs sont organisés pour lancer la dynamique le groupe de travail poursuit sa mission en organisant des temps de rencontre et de co construction tout au long du projet avec des outils innovants voir ouverts au public
- **Action 3** : Un évènement permet de célébrer l'ouverture et de fédérer autour de la démarche organisation d'une inauguration ouverte au public et aux partenaires

Changement visé 3 : Les partenaires et les habitants s'impliquent pleinement dans le développement du projet

- **Action 1** : Les habitants participent aux instances de pilotage du Centre Social via le conseil de maison (*voir projet gouvernance*) et s'appuie sur une commission de travail spécifique (*commission thématiques*)
- **Action 2** : Le groupe de travail habitant permet de fédérer de nouveaux habitants en s'appuyant sur le diagnostic en continu le groupe informe de ses avancées via des outils visuels affichés et des temps conviviaux
- **Action 3** : L'aménagement du trait d'union accueille des expositions et des animations (*expositions des ateliers de la maison Montesquieu mais aussi de partenaires*)
- **Action 4** : Les partenaires s'impliquent dans la commission de travail et participent à des projets (*BAL, AFDAS, accorderie, conseils de quartiers...*)

L'équipe a défini les conditions de réussite

- Une dynamique portée par les habitants qui s'appuie sur de nouvelles personnes
- Un espace d'animation adaptée
- Une priorisation des interventions du centre social (lister ce à quoi l'on renonce)
- Un soutien en matière de coordination globale du projet à l'échelle du COPIL
- Une expérimentation associée à d'autres pour construire un projet global de revitalisation de la zone

... Et des points de vigilance pour prévenir l'échec :

- Assurer un portage politique et partenariale de la démarche
- Prévenir la confusion entre « déménagement » et projet trait d'union qui constitue un projet structurant en tant que tel mais ne se substitue pas à la Maison Montesquieu
- Prévenir l'appropriation de l'espace par certains habitants au détriment d'autres

Projet 2 : Une culture de proximité

PROBLEMATISATION DES ENJEUX

Ce projet trouve sa source autour d'un enjeu central de développement d'action de culture de proximité.

Cela correspond à une demande des habitants qui dépasse les adhérents actuels.

Certains parmi eux, qui demeurent minoritaires, souhaitent notamment pouvoir exposer dans des lieux accessibles. Au-delà, c'est tout une demande de production et de valorisation culturelle qui émerge dans le diagnostic et qui se traduit par une forme de distance aux modes traditionnels d'une culture perçue comme moins accessible voire comme « élitiste ».

Cette demande semble entretenir un lien ténu avec le besoin de renforcement de la relation entre culture de proximité et la démocratisation culturelle. D'une part, la culture de proximité fait référence à la l'accessibilité et à la participation à la culture locale. La culture de proximité est souvent caractérisée par une forte participation des habitants et une grande intégration dans la vie quotidienne du/des quartier-s d'habitation. D'autre part, la démocratisation culturelle est un concept plus large qui vise à rendre la culture accessible à tous, indépendamment du statut socio-économique, de l'éducation, ou de l'origine sociale et/ou géographique.

Elle implique des efforts pour réduire les barrières à l'accès à la culture, qu'elles soient financières, physiques, ou psychologiques. Il s'agit donc de ne pas établir un clivage entre culture « populaire » de proximité et culture traditionnelle d'une élite. Le lien entre ces deux concepts est intrinsèquement lié à la notion d'accessibilité. La culture de proximité joue un rôle essentiel dans la démocratisation culturelle en rendant l'art et la culture plus accessibles et pertinents pour les habitants. Elle permet aux personnes de tous horizons de participer à des activités culturelles dans un environnement familier et accueillant, ce qui peut aider à briser les stéréotypes selon lesquels la culture est réservée à une élite. De plus, la culture de proximité peut servir de tremplin pour élargir les horizons culturels des individus et renforcer leur sentiment de légitimité à agir.

En participant à des événements culturels locaux, les habitants peuvent développer un intérêt et une appréciation pour des formes d'art et des perspectives plus diverses, ce qui peut les inciter à explorer d'autres espaces de participation auparavant hors de portée ou inconnus. Le centre social doit donc s'inscrire dans une démarche complémentaire de renforcement de la culture de proximité et de démocratisation culturelle. La culture de proximité favorise l'engagement culturel au niveau local, la mixité sociale et l'action collective. Cela contribue à la démocratisation culturelle en ouvrant la voie à une participation culturelle plus large et plus inclusive qui nourrit la démarche de renforcement du pouvoir d'agir.

Le centre social Maison Montesquieu est déjà inscrit dans cette démarche qui s'articule autour de plusieurs actions. Il s'agit d'en prolonger les dynamiques et de structurer un projet à l'échelle du périmètre d'intervention.

Constats de départ	La culture de proximité et un outil de démocratisation et de renforcement du pouvoir d'agir. Les habitants proposent des développer des actions de médiation et de valorisation culturelle
Objectif général du projet	S'appuyer sur « l'identité culturelle » de la Maison Montesquieu pour structurer un projet ambitieux de démocratisation culturelle
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Transformer les initiatives existantes en projet structuré.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Construire les différentes instances de participation et de décision, les lieux d'expressions et d'animation des projets, les articuler.
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> • La Maison Montesquieu renforce son projet socio-culturel, le fait vivre et est repéré comme un acteur de la culture locale
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants, bénévoles/adhérents, Partenaires
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • Service culturel de la ville / acteurs culturels / Ligue de l'enseignement • Les Espaces de Vie Sociale • CD47 – CAF – DRAC : financier
Description – la vision à long terme	<p>La Maison Montesquieu souhaite poursuivre la démarche déjà entamée avec dans un premier temps la poursuivre les partenariats existants (Théâtre Ducourneau, BAL, CEDP 47, etc).</p> <p>Les équipes souhaite que la structure soit reconnue comme un acteur de la culture.</p> <p>Dans la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance une commission culture sera mise en place en lien avec la compétence municipale et les acteurs du territoire.</p> <p>Par ce projet le centre social pourrait être facilitateur dans la mise en cohérence de projet culturel sur le quartier du Pin, où déjà des lieux de culture se côtoient.</p>
Les chemins vers le changement (vision et actions à mettre en œuvre)	<p>LES HABITANTS SONT AUTONOMES ET ACTEURS DE LA VIE CULTURELLE LOCALE</p> <p>Changement visé 1 : Les habitants se saisissent des initiatives existantes et les font évoluer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : la maison Montesquieu comme lieu d'accueil (exposition, ateliers de partenaires) en permettant la visibilité « des talents » du territoire • Action 2 : Comme lieu de valorisation des créations des habitants poursuivre les expositions des créations et des projets • Action 3 : Poursuivre avec les habitants porteurs de projets les partenariats culturels déjà engagés (Théâtre Ducourneau, Conservatoire...) et en développer de nouveaux (Médiathèque,

	<p>Montreurs d'images...)</p> <p>Changement visé 2 : De nouveaux projets à vocation culturelle de proximité émergent</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Intégrer la notion de parcours culturel (découverte des lieux culturels, accompagnement dans la découverte puis initiation aux pratiques en atelier) • Action 2 : Utiliser la culture comme espace de débat et d'expression de la citoyenneté • Action 3 : Des actions culturelles travailler avec « un avant et un après » (sortir de la logique de consommation et créer des passerelles avec l'accueil) <p>Changement visé 3 : Les partenaires et les habitants s'impliquent autour d'évènements culturels fédérateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Mettre en place des actions culturelles en format hors les murs (fête du Pin avec stands/ animations/spectacles culturels, valorisation des ateliers et projets via l'espace le trait d'Union...) • Action 2 : Poursuivre les ludothèques sur le Pin • Action 3 : Animation de l'espace Trait d'Union pour mettre en avant les compétences, capacités , savoir-faire des habitants : ateliers délocalisés ouverts au public, expositions...
--	--

Facteurs qui peuvent conduire à l'échec :

- Appropriation restreinte du projet par les habitants (représentation symbolique de la culture => des habitants qui ne se sentent pas légitimes)
- Manque de « légitimité » culturelle du Centre Social
- Confusion trait-d'union action culture globale du CS (Trait d'union est un projet structurant multimodal qui intègre la culture mais pas toute la culture et pas que la culture)
- Un accès aux équipements culturels et à l'offre culturelle limité par horaires/accessibilité et mobilité
- Logique participative VS logique de programmation
- Manque de liens avec les acteurs culturels

Facteurs de réussite :

- Des habitants ressources avec des compétences et une appétence. Des actions culturelles déjà portées par des habitants
- Des acteurs qui identifient le centre social comme un partenaire
- Des actions culturelles déjà portées par le CS qui génèrent de l'échange de la rencontre et des liens intergénérationnels

Projet 3 : Renforcer et structurer le bénévolat

PROBLEMATISATION DES ENJEUX

L'équipe de la Maison Montesquieu a identifié un besoin de clarification du rôle et des missions du bénévole en lien avec d'autres désignations : porteur de projet, adhérent, habitants. Outre une définition à clarifier, la qualité de l'implication du bénévole constitue un enjeu central. Il est aussi nécessaire de réfléchir à de nouveaux périmètres d'intervention en dehors des ateliers réguliers et du CLAS. De manière globale, c'est la construction d'un parcours de bénévole « porteur de projet » qui est en jeu.

Constats de départ	Le bénévolat doit être mieux défini, mieux accompagner, mieux structurer et mieux valoriser.
Objectif général du projet	Renforcer et structurer le bénévolat
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux bénévoles de s'inscrire dans une dynamique collective ; leur permettre de s'autonomiser et de s'épanouir
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Construire les différentes instances et modalités d'exercice du bénévolat ; structurer un parcours du bénévole au sein de la structure
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> • La Maison Montesquieu devient un lieu de captation et de dynamisation du bénévolat à l'échelle locale
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants, Adhérents
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • Ligue de l'enseignement / fédération des centres sociaux • Etat (FDVA) / politique de la ville (FPH) ...
Description – la vision à long terme	<p>Les habitants bénévoles sont autonomes et épanouis (émancipation) dans une dynamique collective avec un rôle et des missions définis.</p> <p>Les bénévoles s'impliquent pleinement à la vie de la structure au-delà de la mise en œuvre des animations. Certains pourront être positionnés membres au sein du Comité de Pilotage des centres sociaux.</p>
Les chemins vers le changement (vision et actions à mettre en œuvre)	<p>LES HABITANTS ONT DEVELOPPE LEUR POUVOIR D'AGIR ET S'IMPLIQUENT SUR LE TERRITOIRE</p> <p>Changement visé 1 : La mission de bénévolat est clarifiée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Temps d'information et d'animation spécifique formation, temps d'échange pour que les bénévoles présenter leurs missions aux habitants • Action 2 : Groupe de Travail « outil du bénévole » pour la constitution d'une base commune de définition, de compétences et de savoir-être (référentiel) • Action 3 : Temps fort partenarial visant à valoriser collectivement le

	<p>bénévolat valorisation parcours des bénévoles à l'échelle du territoire</p> <p>Changement visé 2 : La qualité du bénévolat est renforcée par une meilleure appropriation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Accompagnement par les équipes des dynamiques bénévoles, acquisition de compétences psychosociales et régulation des conflits temps d'échanges, formations • Action 2 : Intégration des bénévoles à la gouvernance démocratique, place du bénévole mise en place d'un conseil de maison et de commissions thématiques • Action 3 : Passerelles bénévoles avec les partenaires : mise en relation des bénévoles et de partenaires en fonction des besoins spécifiques <p>Former les habitants à l'accueil des nouveaux</p> <p>Changement visé 3 : Les habitants stimulent et accompagnent le bénévolat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Valorisation des expériences bénévoles (parrainage, tutorat etc.) • Action 2 : Action de valorisation par et avec les habitants autour des projets concrètement menés • Action 3 : Les habitants se saisissent de la fiche projet habitants et enrichissent son contenu
--	---

Facteurs qui peuvent conduire à l'échec :

- Désintérêt des habitants
- Organisation trop complexe
- Manque de ressources internes pour former au bénévolat/manque d'appui extérieur
- Organisation interne qui laisse peu de place aux bénévoles

Facteurs de réussite

- Plan de formation des bénévoles
- Mise en œuvre des outils d'appropriation adaptés.
- Les habitants stimulent et accompagnent le bénévolat

Projet 4 : Lier parentalité, jeunesse et réussite éducative

PROBLEMATISATION DES ENJEUX

Parmi les familles, certaines manquent de relais et ont besoin d'être accompagnées sans jugement. Un besoin d'interface entre l'école et les familles a été également repéré. Il s'agit donc de « cheminer » avec les familles en liant les enjeux de réussite scolaire à des problématiques plus élargies et plus transversales de parentalité.

La parentalité s'inscrit dans un processus long de la toute petite enfance à la jeunesse ce qui implique une bonne structuration partenariale. Cette dynamique demeure pour l'heure freinée par le manque de ressources internes dédiées, une politique jeunesse encore mal définie et des liens avec les partenaires qui doivent être renforcés et mieux structurés.

Jusqu'alors la mise en œuvre du CLAS était le point de départ pour capter les familles du territoire. Avec la transfère du dispositif au service « jeunesse et périscolaire » il convient de procéder à une démarche et logique autre. Travailler en transversalité entre services et ainsi mettre le projet « famille » de la structure au bénéfice des actions menées au sein des temps périscolaires.

La phase d'accompagnement des familles déjà présentes sur le dispositif pour accompagner le transfert en est la 1^{ère} étape. Maintenir le lien au plus proche des écoles dans une démarche d'aller vers et faire lien avec la personne qui sera en charge de la médiation famille au sein des périscolaires (multi sites) est un axe à développer dès septembre 2024.

Le CLAS collégien toujours en main par la structure pourra constituer un levier pour travailler les questions de parentalité en direction des familles ayant des enfants plus âgés (mais aussi garder le lien avec les fratries) mais aussi de travailler la question de la jeunesse du territoire avec les partenaires (son implication, son orientation ...).

Constats de départ	La structure de gouvernance actuelle ne permet pas de donner une place centrale aux familles en matière de gouvernance du projet social et d'associer de manière pertinente les partenaires
Objectif général du projet	Repositionner le centre social comme un acteur de la parentalité au sens large en lien avec les politiques de réussite éducative et la politique jeunesse
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler à l'opérationnalisation d'un groupe de travail transversal qui permette d'agir concrètement à travers une définition commune
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Se saisir de la mise en place du programme de soutien à la parentalité de l'IREP pour amorcer un travail en réseau • Travailler les questions parentalité en lien avec les autres centres sociaux et les EVS • Avoir un regard particulier sur les enjeux concernant les familles monoparentale
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> • La Maison Montesquieu devient un acteur repéré en matière d'action transversale « parentalité »
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> • Familles du territoire

Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • IREPS – EVS – éducation nationale – PRE • CTG / REAAPP
Description – la vision à long terme	La Maison Montesquieu devient un acteur repéré en matière d'action transversale « parentalité »
<p>Les chemins vers le changement (vision et actions à mettre en œuvre)</p>	<p>LE CENTRE SOCIAL EST REPERE COMME UN LIEU DE PARENTALITE AU SENS LARGE</p> <p>Changement visé 1 : Trouver un meilleur équilibre entre consommation et participation des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Actions familles avec des porteurs de projet adulte/famille et inversement impliquer davantage de familles dans la dynamique participative du centre social avec la mise en place d'un conseil de maison et de commissions thématiques en intégrant les familles via le parcours de bénévolat. • Action 2 : Maintenir et promouvoir les ateliers existants en matière d'action « famille » (<i>accueil nouveaux arrivants ; réaliser un support de communication avec les familles sur le fonctionnement du centre social, la place des habitants et des familles (parcours progressif), des partenaires et les projets</i>) • Action 3 : Basculer vers une logique projet incluant des actions partenariales décentralisées, favoriser le lien entre les actions sous formes de projets en incluant les partenaires et avec une thématique à moyen terme (vacances, trimestre...) pour limiter l'effet catalogue d'activité. <p>Changement visé 2 : Refonder la relation partenariale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Aller à la rencontre des équipes éducatives des écoles et des associations de parents d'élève et d'éducation (rendez-vous trimestriel pour interconnaissance et envisager des projets communs) • Action 2 : Groupe de travail partenarial et inter-dispositif : interconnaissance et construction de projet temps de rencontre collectif annuel • Action 3 : Lien avec les dispositifs REAAP, CTG, EVS, CMS connaître les projets portés sur le territoire, informer et valoriser des projets de la Maison Montesquieu <p>Changement visé 3 : Structurer une coordination globale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : mettre en place un tuilage entre les services pour le CLAS élémentaire pour transmettre des pratiques et maintenir le lien pour le suivi des familles et la « charnière » avec le collègue (temps d'échange réguliers entre professionnels, partage de pratiques, commissions d'orientation, temps d'information auprès des familles...) • Action 2 : Mettre en place un groupe projet opérationnel et transversal parentalité (exemple : PSFP IREPS) • Action 3 : Maintenir et renforcer les connexions

	<p>PRE/Parentalité/jeunesse, développer l'expérimentation, temps de rencontre entre les centres sociaux, et les différents acteurs du territoire : service jeunesse, associations sportives, éducateurs de prévention...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 4 : maintien du CLAS Collégien
--	---

Facteurs qui peuvent conduire à l'échec :

Manque de moyens spécifiques dédiés à la coordination Réussite éducative/parentalité/jeunesse
 Manque de structuration des services municipaux (scolaire, jeunesse, parentalité)

Facteurs de réussite

Convergence des dispositifs notamment la CTG
 Renforcement de la coordination du dispositif CLAS en lien avec les autres dispositifs additionnels de réussite éducative

Projet 5 : Structurer un périmètre d'intervention Pin/Castex autour d'une dynamique centre ville

PROBLEMATISATION DES ENJEUX

Le diagnostic a permis de faire émerger l'axe Place du Pin Place Castex comme un segment structurant du nouveau périmètre d'intervention du centre social. La place du Pin, lieu de passage et de mixité sociale constitue également la porte d'entrée vers le centre-ville. Cette perspective répond également au besoin de redynamisation d'une partie du boulevard de la République. Outre le besoin de revitalisation de cette zone, le diagnostic a fait émerger plusieurs résultats convergents qui renforcent la nécessité d'agir sur ce périmètre. Le sentiment d'insécurité y est très présent renforcé par le déclin économique du premier tronçon du boulevard. L'envie d'agir sur un périmètre de passage est néanmoins très importante. La propreté et la culture de proximité peuvent constituer deux leviers d'intervention en adéquation avec la demande des habitants.

Constats de départ	L'axe Pin Castex constitue un axe stratégique d'intervention au carrefour de multiples enjeux
Objectif général du projet	Générer une dynamique participative sur un territoire en voie de revitalisation.
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Concrétiser l'envie d'agir des habitants en s'appuyant sur les dynamiques déjà existantes
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les thématiques émergentes du diagnostic pour construire des actions avec les habitants
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> • La Maison Montesquieu accompagne la stratégie globale de revitalisation urbaine via l'animation sociale de proximité
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil de quartier / partenaires politique de la ville / acteurs locaux

<p>Les chemins vers le changement (vision et actions à mettre en œuvre)</p>	<p>LE CENTRE SOCIAL EST REPERE COMME UN LIEU DE PARENTALITE AU SENS LARGE</p> <p>LES HABITANTS DEVIENNENT ACTEURS DE L'AMELIORATION ET DE LA TRANSFORMATION DU QUARTIER</p> <p>Changement visé 1 : Le centre social est mieux reconnu en tant qu'opérateur partenarial</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : S'appuyer sur les changements pour communiquer à grande échelle sur les missions du centre social à réaliser des supports de communication avec les habitants sur le fonctionnement du centre social, la place des habitants et les projets • Action 2 : Réfléchir à la diffusion des outils de communication et les instances projets thématiques en groupe de travail avec les habitants, élaborer un plan de communication avec un focus sur le Pin (<i>rencontres des commerçants, temps d'information sur la voie publique, chez les partenaires...</i>) • Action 3 : S'appuyer sur la fête du Pin et le trait d'Union pour renforcer et élargir la dynamique (<i>poursuivre la mission de coordination de la fête du Pin, présenter l'évènement à de nouveaux partenaires pour les inviter à participer et par ce biais faire connaître le centre social, son fonctionnement et ses missions.</i>) <p>Changement visé 2 : Les habitants s'impliquent dans le projet d'amélioration PIN Castex</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Maintenir et renforcer l'existant en matière d'animation hors les murs : Ludothèque, téléthon en lien avec le trait-d'union. • Action 2 : Faire évoluer les actions existantes en lien avec les thèmes privilégiés par les habitants : propreté (Co construire des actions avec le service valorisation des déchets de l'AGGLO et les partenaires), animations lors des ludothèques de proximité ... • Action 3 : Maintenir et renforcer les connexions avec les conseils de quartier mettre en place des temps de rencontre annuels avec les conseils de quartiers du territoire pour s'informer mutuellement des projets prévus et en cours et co construire des projets en DSL (<i>intégrer à la gouvernance les conseils de quartiers, participer aux réunions publiques ...</i>) <p>Changement visé 3 : Le centre social s'appuie sur des expérimentations pour proposer des actions innovantes sur le quartier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Maintenir les actions partenariales existantes avec l'UFOLEP, les éducateurs de la Sauvegarde... • Action 2 : Mettre en place des commissions de projets partenaires/habitants ouvertes à une pluralité d'acteurs (dimension
--	---

DSL) poursuite du fonctionnement groupe de travail, pour les projets en incluant davantage les partenaires (nouvelle gouvernance)

Facteurs qui peuvent conduire à l'échec :

- Prévenir la confusion des rôles
- Manque de passerelles et de communication entre les services municipaux
- Désaffection des partenaires
- Difficulté de mobilisation des habitants
- Manque de moyens mobilisés

Facteurs de réussite :

- Attachement des habitants au quartier
- Reconnaissance du rôle et de la légitimité du centre social
- Objectifs réalistes
- Temps de travail défini et calibré
- Noyau d'habitants volontaires et dynamique
- Coordination
- Capacité à renouveler les porteurs de projets
- Compétences mobilisées
- Bonne liaison avec les conseils de quartier
- Qualité du lien partenarial

Projet 6 : Lutter contre l'isolement en renforçant l'intergénérationnel

PROBLEMATISATION DES ENJEUX

Le diagnostic a fait apparaître un accroissement du sentiment de solitude tandis que le centre-ville accueille de nombreuses « poches » d'isolement. La « résidentialisation » des modes de vie s'accompagne d'une fragilisation du lien social et d'une diminution des interactions. La segmentation urbaine relaie ainsi des processus de segmentation sociale qui cloisonnent les âges, les espaces, les milieux sociaux et renforcent autant de préjugés à déconstruire. Ces mécanismes déjà présents se sont accélérés durant le Covid

Dans le même temps, le centre social est peu et mal repéré par les habitants comme un lieu et un vecteur de lien social local.

Constats de départ	Les problématiques d'isolement et de segmentation sociale se renforcent tandis que le centre social n'est pas repéré comme un lieu ressource en matière de lien social et lien entre les générations.
Objectif général du projet	Renforcer l'impact du centre social en tant que lieu ressource de soutien du lien social, de lutte contre l'isolement,
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre plus lisible et visible les missions du centre social en interne, auprès des partenaires et des habitants

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Construire des partenariats plus efficaces en matière de lutte contre l'isolement et d'intergénérationnel (instances ad hoc transversales).
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> • La Maison Montesquieu joue un rôle d'interface du lien social local et est repérée dans ce rôle. .
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • CD47 , Acteurs associatifs, service jeunesse ...
<p>Les chemins vers le changement (vision et actions à mettre en œuvre)</p>	<p>VISION : Le centre social est repéré comme un espace de lien social de proximité et de rencontres intergénérationnelles</p> <p>Changement visé 1 : Poursuivre et renforcer l'existant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Actions familles avec des porteurs de projet adultes et inversement favoriser les actions « pour tous » pour créer des liens mise en place d'un conseil de maison et de commissions thématiques intégrant des familles voire des enfants • Action 2 : Maintenir et promouvoir les ateliers réguliers, accueil de nouveaux arrivants • Action 3 : Expérimenter des ateliers décentralisés délocalisés en extérieur ou chez des partenaires (la Salève, Théâtre, Montreurs d'images, écoles, GEMAAPI...) • Action 4 : Former les adhérents à l'accueil de nouveaux habitants <p>Changement visé 2 : Renforcer la visibilité des actions isolement et intergénérationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Développer des actions hors les murs (aller chez d'autres partenaires ou/et sur l'espace public) • Action 2 : Mobiliser les services municipaux et les élus (CCAS, service citoyenneté, Urbact...) • Action 3 : Réfléchir à un outil pour sensibiliser à l'isolement et clarifier le rôle du centre social réaliser un support de communication avec les habitants sur le fonctionnement du centre social, la place des habitants, des partenaires et les projets <p>Changement visé 3 : S'appuyer sur la politique jeunesse pour travailler le levier intergénérationnel et isolement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Créer un groupe de travail avec le service jeunesse • Action 2 : Expérimenter des actions pluri-partenariales • Action 3 : création d'une fiche projets habitant porté par les habitants (cf. fiche projet 8) pour permettre la mise en place d'actions innovantes « pour tous »

Facteurs qui peuvent conduire à l'échec :

- Les habitants ne repèrent pas le centre social

- Les services municipaux et les partenaires ne connaissent pas le centre social et ses missions.
- La confusion intergénérationnel /pôle Séniors /CCAS est entretenue

Facteurs de réussite

- Les habitants sont prêts à travailler collectivement malgré les différences d'âge
- Les partenaires sont parties prenante
- Les services municipaux et les partenaires reconnaissent le centre social comme un acteur légitime en matière de d'isolement.
- Le centre social sait lever les craintes à l'appréhension du groupe collectif et de sortir de chez soi du vivre ensemble

Projet 7 : Gouverner le projet social

PROBLEMATISATION DES ENJEUX

Ce projet trouve sa genèse au croisement de deux enjeux problématiques :

- **Décliner une démarche globale à l'échelle locale** : l'évaluation a fait apparaître la nécessité de réformer en profondeur sa gouvernance afin de repositionner les différents projets en plus droite ligne avec les missions essentielles des centres sociaux : la participation citoyenne, la démocratie de proximité et l'animation du lien social local. Cela en lien avec les spécificités de chaque territoire couvert par chacun des centres sociaux.

L'ambition d'une réforme en profondeur de sa gouvernance va s'appuyer sur la création d'un Comité de pilotage spécifique aux centres sociaux, intégrant en son sein habitants et partenaires avec l'objectif faire des centres sociaux les « poumons démocratiques » des quartiers. Le conseil d'administration de l'EPA sera composé d'habitants issus des « conseil de maisons ». A l'échelle de chaque centre social, l'objectif n'est pas d'uniformiser mais bien de coconstruire des espaces de participation locaux, adaptés à leur environnement et leur territoire et qui viennent s'intégrer à cette nouvelle organisation municipale.

- **Générer une nouvelle dynamique habitant et partenaires** : l'évaluation a permis de mettre en perspective la vitalité du centre social et les dynamiques habitants déjà à l'œuvre. L'implication de l'équipe permet d'accompagner des « noyaux » solides d'adhérents qui s'impliquent régulièrement dans la structure. L'enjeu est donc double, à l'échelle des adhérents présents qui doivent encore être accompagnés pour s'inscrire dans des démarche d'intérêt collectif et à l'échelle des futurs adhérents qui doivent trouver au centre social les conditions les plus favorables pour relayer leur volonté d'agir sur leur territoire. Dans le même mouvement et de manière concomitante, il s'agit de s'appuyer sur cette nouvelle dynamique pour renforcer encore le lien partenarial et le cas échéant, le structurer différemment.

Constats de départ

La structure de gouvernance actuelle ne permet pas de donner une place centrale aux habitants en matière de gouvernance du projet social et d'associer de manière pertinente les partenaires

<p>Objectif général du projet</p>	<p>S'appuyer sur la réforme structurelle des centres sociaux pour construire une gouvernance « à haute ambition participative » propre au projet social de la Maison Montesquieu</p>
<p>Objectifs stratégiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre plus opérante la dynamique habitants déjà présente et élargir le cercle des adhérents du centre social tout travaillant à l'autonomisation des projets et la structuration partenariale.
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Construire les différentes instances de participation et de décision, les articuler (<i>Commissions recueil Habitants / groupes projets/ Assemblée « générale » de pilotage du projet local ...</i>)
<p>Changements attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Maison Montesquieu présente une nouvelle organisation des espaces de participation et de décision.
<p>Publics visés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants - partenaires locaux et institutionnels
<p>Partenariats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fédération des centres sociaux – partenariat opérationnel et technique de projet
<p>Les chemins vers le changement (vision et actions à mettre en œuvre)</p>	<p>LES HABITANTS ONT DEVELOPPE LEUR POUVOIR D'AGIR ET S'IMPLIQUENT SUR LE TERRITOIRE</p> <p>Changement visé 1 : La nouvelle gouvernance permet aux habitants d'être acteur du projet social et de porter de manière autonome des projets d'intérêt collectif <i>Phase 1 : expérimentation avec l'existant</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Réflexion autour de la mise en œuvre d'un conseil de maison avec la mise en place : d'un groupe de travail pour la mise en place du fonctionnement et des modalités de travail et la création de commissions thématiques en fonction du présent projet social • Action 2 : Réflexion et formation sur les capacités et les compétences psycho-sociales <p>Changement visé 2 : De nouveaux habitants intègrent le projet et sont force de proposition <i>Phase 2 : aller vers pour une intégration à de nouveaux usagers</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Maintenir les actions hors les murs favoriser les ateliers en extérieurs et chez les partenaires afin d'élargir le cercle • Action 2 : Faire évoluer les temps de ludothèque en développant des espaces de parole mise en place d'un coin convivial pour prendre le temps d'échanger librement ou sur les thématiques en lien avec le territoire ou la société

	<ul style="list-style-type: none"> • Action 3 : Maintenir et renforcer les connexions avec les conseils de quartier en les intégrant au conseil de maison <p>Changement visé 3 : Les partenaires et les habitants s’impliquent dans la gouvernance du projet social</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Maintenir les actions partenariales existantes (projet alimentation, SISM, Savoir Nager, Ensemble à vélo...) • Action 2 : Mettre en place des commissions de projets partenaires/habitants ouvertes à une pluralité d’acteurs (dimension DSL) poursuite du fonctionnement groupe de travail pour les projets en incluant davantage les partenaires (nouvelle gouvernance) • Action 3 : Clarifier les principes de fonctionnement auprès des partenaires réaliser un support de communication avec les habitants sur le fonctionnement du centre social, la place des habitants, des partenaires et les projets.
--	--

Les facteurs d’échecs :

- Non adhésion à la logique participative
- Les élus et professionnels pensent à la place des habitants (manipulation)
- Les habitants viennent pour des demandes personnelles
- Pas adhésion de l’équipe
- Pas d’accompagnement des équipes
- Activités de consommation

Les facteurs de réussite :

- Temps d’ingénierie de gouvernance bien intégrer
- Temps de travail pour adapter les pratiques.
- Temps d’expérimentation intégrés à la démarche
- Noyau investi
- Temps de préparation des habitants
- Temps de relecture régulier
- Pas de passe-droit, dimension collective
- Vase de communication entre les instances bien clarifiés
- Coordination pensée à toutes les échelles
- Evaluation en cours
- Intégration des 18-25 ans comme des habitants à part entière
- Rotation des habitants facilitée
- Périmètre décisionnel clair
- Commission décisionnelle/conseil de maison
- Adhésion/Cohésion d’équipe
- Règles du jeu fixé

Projet 8 : Des fiches habitants pour mettre en cohérence la démarche DSL

ÉTAPE 1 : PROBLEMATISATION DES ENJEUX

Ce projet vise à intégrer de manière pleine et entière les propositions des habitants. En effet, dans un contexte de réforme en profondeur de la structure organisationnelle des centres sociaux, il convient d'allier à de nouveaux espaces de participations des outils concrets qui puissent permettre de ne pas « penser » des actions à la place des habitants et de tenir compte de leurs propositions au fil du projet. Il s'agit donc de maintenir des espaces de participation des habitants au-delà de ce qui est déjà pensé en intégrant une démarche inductive qui permette d'agir en appréhendant l'évolution du contexte, de la demande et des besoins. Grâce à cela, chaque habitant deviendra l'acteur de l'amélioration et de la transformation du quartier, le centre social devant être perçu comme un espace d'initiatives de transformations à l'échelle locale.

Constats de départ	Les pratiques des adhérents peuvent « dériver » vers une logique de consommation et d'entre-soi social. Des outils doivent donc permettre aux habitants de se saisir de problématiques concrètes et d'enclencher une dynamique collective et participative de transformation sociale.
Objectif général du projet	Créer des espaces participatifs permettant d'agir concrètement sur la transformation du/des quartiers(s).
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre plus concrète la logique participative en stimulant des espaces d'autonomie tournés vers l'opérationnel
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place les fiches, structurer une ingénierie d'accompagnement, définir les modalités organisationnelles
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> • La Maison Montesquieu permet à des projets d'émerger au fil du contrat de projets selon l'évolution de la demande et des besoins
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • Fédération des centres sociaux – partenariat opérationnel et technique de projet
Les chemins vers le changement (vision et actions à mettre en œuvre)	<p>VISION : LES HABITANTS ONT DEVELOPPE LEUR POUVOIR D'AGIR ET S'IMPLIQUENT POUR TRANSFORMER LEUR QUARTIER</p> <p>Changement visé1 : Les habitants s'emparent de nouvelles actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Former les habitants à l'outil dans une dynamique de participation citoyenne et non de consommation formation FAVE de la fédération des centres sociaux

- **Action 2** : Réfléchir à la diffusion des outils de communication sur la démarche DSL et les instances projets thématiques réaliser des supports de communication avec les habitants sur le fonctionnement du centre social, la place des habitants, les partenaires et les projets en mettant en avant la démarche DSL
- **Action 3** : S'appuyer sur le trait d'Union pour élargir la dynamique grâce à la valorisation des actions des habitants (expositions, temps de présentation au public...) et à mise en place d'actions innovantes (cafés habitants, temps de rencontres avec les habitants du territoire)

Changement visé 2 : les habitants sont conscients des problématiques collectives et des évolutions des enjeux sociétaux

- **Action 1** : créer des espaces de dialogue, d'information issus des diverses animations et via l'aménagement de l'accueil

Changement visé 2 : Les habitants savent répondre collectivement à des situations variées en s'adaptant au contexte

- **Action 1** : Maintenir et renforcer l'existant en matière d'animation hors les murs
- **Action 2** : Faire évoluer les actions existantes en lien avec les thèmes privilégiés par les habitants
- **Action 3** : Former les habitants à l'accueil et à l'implication de nouveaux adhérents formation FAVE de la fédération des centres sociaux, formation aller-vers, temps d'échanges sur les compétences psychosociales

Changement visé 3 : Les fiches habitants permettent d'asseoir la dynamique d'expérimentation DSL

- **Action 1** : Maintenir les actions partenariales existantes (SISM, projet alimentation, tricots solidaire...)
- **Action 2** : Mettre en place des commissions de projets partenaires/habitants ouvertes à une pluralité d'acteurs (dimension DSL) en poursuivant le fonctionnement par groupe de travail pour les projets en incluant davantage les partenaires (nouvelle gouvernance)
- **Action 3** : Clarifier les principes de fonctionnement auprès des partenaires réaliser un support de communication simple et clair avec les habitants sur le fonctionnement du centre social, la place des habitants, des partenaires et les projets

6.3 Les moyens mobilisés pour mettre en œuvre le plan d’actions :

- **L’amplitude d’ouverture de la structure (rythme et horaires de fonctionnement) / Planning hebdomadaire type des actions menées.**

L’accueil de la structure sera ouvert de **8h45 à 17h30** pour accueillir et aller vers les habitants sur l’ensemble du territoire (fermeture temps méridien)

Une fermeture est prévue le mardi matin, temps dédié aux réunions d’équipe.

- Sur les temps scolaires :

Des temps dédiés pour la mise en œuvre du CLAS COLLEGE sont fléchés en fin de journée (le CLAS élémentaire fonctionne jusqu’au 30 juin 2024)

- **CLAS : 17h30 à 19h les mardis et jeudis**

Les matinées sont généralement dédiées aux temps « participation des habitants » avec la mise en place des réunions de préparation, bilans, perspectives des actions du centre social. Ces temps vont pouvoir être consacrés à la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance.

Les ateliers portés par les bénévoles sont mis en place sur les après-midis.

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi			
9	accueil inscriptions (mail, téléphone fixe, portable et présentiel)	administratif réunion animation	ouverture locaux			accueil réunions habitants: préparation projets, groupe de travail, bilans/ banquets des idées...	accueil réunions habitants: préparation projets, groupe de travail, bilans/ banquets des idées...		
10			Fermeture - réunion d'équipe					accueil réunions habitants: préparation projets, groupe de travail, bilans/ banquets des idées...	accueil réunions habitants: préparation projets, groupe de travail, bilans/ banquets des idées...
11									
12						installation ludothèque ludothèque pour tous (samedi avant vacances)			
13	accueil bénévoles		accueil bénévoles		accueil bénévoles		sorties adultes, pour tous ou familles (ponctuel)		
14	accueil atelier adultes peinture/dessin	atelier adultes tricot	accueil atelier adultes: fleurs du carnaval (périodique) ateliers familles (ponctuel)	accueil atelier adulte photo	accueil atelier adultes jeux	accueil CLAS élémentaire			
15								réunion équipe CLAS	
16	rangement at		aide aux devoirs élémentaire		CLAS élémentaire				
17	CLAS élémentaire		fermeture locaux		fermeture locaux				
18	fermeture locaux		CLAS collège		CLAS collège				
19	Fermeture			Fermeture			animation en soirée adultes/familles ou pour tous (ponctuel)		
20									

- Durant les vacances scolaires :

Le fonctionnement reste le même hormis le déploiement du CLAS. A savoir néanmoins que sur ces périodes le temps dédié à l’animation famille et adultes sont plus conséquents.

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	
	ouverture locaux						
9		installation		installation			
10	inscriptions (mail, téléphone fixe, portable et présentiel) à partir de la semaine précédente Accueil	animations collectives adultes, pour tous ou familles Accueil	animations collectives adultes, pour tous ou familles Accueil	animations collectives adultes, pour tous ou familles Accueil	animations collectives adultes, pour tous ou familles accueil		
11							
14	<i>temps méridien (accueil fermé) - Possibilité de moments conviviaux ponctuellement</i>						
15	atelier adultes peinture/dessin accueil	animation adultes, pour tous ou familles accueil	animation adultes, pour tous ou familles	atelier adultes fleurs du carnaval animation adultes, pour tous ou familles accueil	atelier adultes photo animation adultes, pour tous ou familles accueil	sorties adultes, pour tous ou familles (ponctuel)	
16							
17	fermeture de l'accueil						

- **Quel est le projet d'accueil de la structure ?**

L'accueil est la première étape de la démarche participative avec la présentation du fonctionnement et le recensement/ stimulation des envies et idées des habitants. Il permet aussi les prolongements des temps de concertation pour ceux qui ne peuvent pas se rendre disponibles pour les temps formalisés (banquet des idées, bilans, renouvellement du projet social...). C'est un point central du centre social.

Il se structure autour des fonctions suivantes :

- Un lieu d'écoute et d'orientation
- Un lieu d'information et de communication
- Un lieu de convivialité favorisant l'échange

Au-delà de l'espace, l'accueil doit se vivre également à l'extérieur de la structure avec un transfert des fonctions lors des actions de proximité mais également avec en ligne de mire le projet « trait d'union » de ce nouveau projet social.

Chaque membre de l'équipe est impliqué dans la vie de l'accueil et vient alimenter chaque fonction. Les bénévoles du centre social sont également impliqués. Un des objectifs parcourus est de tendre à des « ambassadeurs » de la structure. Objectif travaillé notamment dans la démarche de renouvellement lors de la phase diagnostic.

- **La structure souhaite-t-elle être point numérique Caf ou point relais Caf ? Non**
- **Y aura-t-il des permanences de partenaires au sein de la structure ? Non**
- **L'équipe :**
 - **Salariés :**

Nom des salariés travaillant sur le projet et leur temps de travail : (joindre l'organigramme de la structure intégrée au BP) :

Rappel : Conformément à la circulaire Cnaf de 2012, le directeur de la structure doit être à 1 etp et la référente famille à 0.5 Etp minimum. Les deux postes nécessitent des qualifications spécifiques.

Nom	Intitulé du poste	Nombre d'ETP	Type de contrat	Diplôme
BOUCHOU Stéphanie	Référente Famille	1 ETP	Titulaire	Master FLE
CASTAN Léa	Référente accueil et comptabilité	1 ETP	Titulaire	BTS économie sociale et familiale
SAINT BEAT Sarah	Référente du développement social local et des ateliers	1 ETP	Titulaire	Terminale économie et sociale, BAFA, CAP petite enfance
Poste vacant	Animateur socioculturel	1 ETP		
Poste Vacant	Directeur centre social	1 ETP		DESJEPS ou équivalent

- **Le bénévolat : 93**

La dynamique de bénévolat et de démarche participative sera renforcée et formalisée avec la mise en place du conseil de Maison et des commissions thématiques. Cette organisation impliquera une place plus active des partenaires dans les prises de décisions et dans les projets. On note une forte volonté de se former et de poursuivre la réflexion autour des différents rôles des habitants au sein de la maison Montesquieu de la part des habitants et de l'équipe. La fiche projet « renforcer et structurer le bénévolat » a été construite pour matérialiser cette volonté.

- **Les locaux :**

La structure bénéficie-t-elle d'un ou de plusieurs lieux (adresse à préciser) ? Un lieu dans les locaux du CCAS (16 rue Fourestié 47000 Agen)

Descriptif, surface, configuration pour chacun des lieux :

Références cadastrales et adresse	Superficie	Caractéristiques
Parcelle cadastrée section BH n° 526 67, rue Montesquieu, 47000 Agen	18m ²	Un bureau situé au premier étage dans l'angle avec son mobilier
	24,35m ²	Un bureau situé au premier étage, avec son mobilier
	4,60m ²	Un local de rangement
	1,85m ² x 50%	Sanitaires, mutualisés avec le CCAS
Parcelle cadastrée section BH n° 528	189,35m ² x 50 %	Une cour intérieure (« Patio »), mutualisée avec le CCAS
	14,31m ² x 75%	2 bureaux jumeaux dans le patio, avec leur mobilier
	24,44m ²	Une cuisine équipée

16, rue Fourestié 47000 Agen	11,08m ²	Un local de rangement (régie)
	6,28m ²	Sanitaires
	4,93m ²	Un local de rangement (Local Ménage)
	32,81m ² x 50%	Passages mutualisés avec le CCAS
	10,83m ²	Un passage vers la cuisine et le premier étage
	17,86m ²	1 salle dite « Harmonie »
	37,89m ²	1 salle informatique
	47,16m ²	Une salle dite « Fourestié », avec son mobilier
	NC	1 parking, utilisé ponctuellement

Les locaux appartiennent-ils au gestionnaire ou sont-ils mis à disposition, loués ou partagés :

Les locaux sont loués et partagés avec le CCAS et d'autres associations

Par qui et pour quel montant ?

Le CCAS loue les locaux au tarif de 16409.48€ par an

Ces locaux sont-ils mis à disposition à des partenaires ? Si oui lesquels et dans quel cadre ?

Des associations, telles que « Agenux » et « A toi de jouer » utilisent les locaux dans le cadre de leurs activités. Le CCAS est également amené à programmer leur CA et d'autres activités du pôle seniors dans ces locaux.

Ces mises à disposition sont gérées par le CCAS et non par le centre social Maison Montesquieu.

- Les partenariats :**

Nom du partenaire	Nom de l'action	Le type de partenariat (humain, financier ou matériel)	Fait-il l'objet d'une convention ?
CAF	Animation globale Animation collective familles	Financier et technique	Oui
Etat / ANCT	Animation globale Animation collective familles	Financier et technique	Oui
Conseil départemental	Prévention à l'autonomie	Financier et technique	Oui
ARS	Actions « cuisinez-vous » Action « sportez-vous bien »	Financier	Oui
Ligue de l'enseignement	CLAS Accompagnement des bénévoles Animation familles	Technique et humain	Oui

Autres partenaires de la structure pour la mise en œuvre du projet social :

- Les partenariats pour la mise en œuvre du projet famille – soutien aux fonctions parentales, animations familles, développement du réseau et orientation
 - Les Espaces de Vie sociale du Territoire (AFDAS / BLUE FOX / AU FIL DES SEOUNES ...)
 - La brigade d’animation ludique
 - Syllabe – orientation et lutte contre l’illettrisme – dispositif « les parents la classe » ...
 - L’IREPS
 - Planning familial
 - Service culturel de la ville (Théâtre / musée / Médiathèque...)
 - UFOLEP

- Les partenariats développés avec les acteurs agissant Politique de la Ville pour des actions en direction des habitants du quartier du Pin visant l’égalité des chances, l’animation sociale du territoire ...
 - Compagnons bâtisseurs
 - Accorderie
 - PLIE
 - ...

- Les partenariats qui ciblent les publics vulnérables avec les acteurs ciblés sur cette question avec le développement de projet solidaires, d’orientation lors des accueils ...
 - Croix Rouge
 - Bébé du cœur
 - Syllabe
 - ...

- Le partenariat avec les conseils de quartiers du périmètre, et les associations locales qu’il convient de développer dans la mise en œuvre de la gouvernance et du développement de l’animation sociale locale
 - Acteurs fête du Pin

- Les partenariats avec les acteurs traitant les questions jeunesse afin de travailler cet axe en transversalité
 - Prévention spécialisée
 - BIJ
 - Mouvement jeunesse Monte le Son
 - Mission Locale
 - ...

- Le partenariat avec les acteurs en capacité d’élargir le champ des possibles et des compétences des bénévoles pour leur implication au sein de la vie de la structure.

Cadre de vie environnement	
	Cadre du partenariat et perspectives de développement
AFDAS	Projet alimentation/ fête du Pin / développement du partenariat dans l’animation sociale du territoire d’intervention (connexion avec les EVS)

AGGLO SERVICE PROPLETE ET VALORISATION DES DECHETS	CLAS/ Agen propre ensemble!/ actions hors les murs/ fête du Pin
AU FIL DES SEOUNES	Fête du Pin/ projet alimentation
CEDP47	SISM/ Projet marche
LA SAUVEGARDE EDUCATEURS DE PREVENTION	CLAS/ actions hors les murs/ soutien aux familles
LE CREUSET	atelier bois
RACONTEURS DE PAYS DE L'ALBRET	sortie pour tous
MISSION LOCALE	fête du Pin / développement du partenariat sur l'axe jeunesse – orientation – projet famille
LES AMIS D'UKRAINE	fête du Pin / orientation
LES COMPAGNONS BATISSEURS	fête du Pin
ALTERNATIBA	fête du Pin
ACCORDERIE	fête du Pin
LES CONSEILS DE QUARTIERS : Cathédrale/Sacré Cœur /Le Pin /la Villette / Victor Hugo	Fête du Pin / développement des animations de proximité / gouvernance – observatoire
PLIE	fête du Pin / orientation des publics en fragilité emploi

Accès culture et loisirs

AGGLO SERVICE CULTUREL THEATRE MUSEE CONSERVATOIRE CENTRE CULTUREL	sorties familles- adultes-pour tous/ fête du Pin/ CLAS/ Fêtes d'Agen / favoriser l'accès à la culture pour tous
AGGLO SERVICE JEUNESSE POINT JEUNES / BIJ	CLAS/ ateliers pour tous / orientation jeunesse – coopération partenariale
CONSEIL DEPARTEMENTAL : ARCHIVES, SERVICE CULTUREL, CMS	soutien aux familles/ SISM/ sorties adultes/ expo droits des femmes
LA B.A.L.	ateliers jeux adultes/ludothèques du Pin/ludothèque de proximité/ 47h du jeu – projet famille
CARNAVAL AGEN	atelier réguliers fleurs des habitants – implication vie locale
CHD LA CANDELIE	SISM
ESAT ANIELIS	ateliers réguliers peinture-dessin/ sortie
GEM AAPI	atelier réguliers jeux adultes
HANG'ART	atelier réguliers photo/ exposition/ fête du Pin
LES AMIS DE LOUIS DUCOS DU HAURON	ateliers réguliers photo/ CLAS
MONTREURS D'IMAGES	sorties adultes- familles/ fête du Pin/ Festival premières toiles – culture de proximité
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	REAAP/ CLAS/ activité physique (UFOLEP)/ soutien aux familles (départ en vacances / Vacances pour Tous
LE FLORIDA	paroles de femmes – culture de proximité
RADIO BULLE	paroles de femmes/ Fête du Pin – communication et valorisation des activités
RADIO CAMPUS 47	paroles de femmes/ Fête du Pin – implication des jeunes du territoire
RADIO ESPOIR FM	paroles de femmes/ Fête du Pin
RESEAU FAMILLES & CO	sorties et ateliers familles – projet famille
AGGLO- SERVICES TECHNIQUES, SERVICE DES FETES	logistique du quotidien et évènements
BLUEFOX COFFEE	fête du Pin / a développer le partenariat dans le cadre de l'animation sociale du territoire (connexion EVS)
MAISON DE L'EUROPE	Fête du Pin

MJMMS	Fête du Pin / orientation et engagement des 14-30 ans sur le territoire
SKATE AGENCY	Fête du Pin
PETANQUE DU PIN	Fête du Pin
LES AMIS DU THEATRE	sorties adultes/ fête du Pin
REGIE QUARTIER	CLAS/ fête du Pin
SYLLABE	CLAS/ soutien aux familles – orientation / lutte illettrisme

Santé bien être	
AFDAS	projet alimentation
AQUASUD AGGLO SERVICE DES SPORTS	J'apprends à nager/ aisance aquatique
AGGLO SERVICE SANTE	projet alimentation/ ateliers cuisine/ ateliers réguliers/ épicerie factice – connexion avec le Contrat Local de Santé
AGGLO SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE SEMAINE DES SPORTS CENTRES SOCIAUX MEDIATEURS	soutien aux familles/ CLAS
ASSOCIATION ALIZE	ateliers familles/ CLAS
BEBE DU COEURS	atelier régulier tricot-tricotons solidaire
SECOURS POPULAIRE	atelier régulier tricot-tricotons solidaire
CROIX ROUGE	atelier régulier tricot-tricotons solidaire
CHD LA CANDELIE	SISM
CHRS LA ROSERAIE	projet alimentation/ sorties familles
INTERFEL	ateliers cuisine pour tous/ actions hors les murs/ sorties pour tous
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	SISM
PLANNING FAMILIAL	CLAS
CIEL BLEU	ateliers réguliers gym douce en ligne
SUA NATATION	J'apprends à nager
SUA RUGBY	CLAS
UFOLEP	ateliers réguliers gym douce en ligne
QUARTIER 16 CATHEDRALE	octobre rose
LES AMIS DE LA SANTE	fête du Pin
SAVATE AGENAISE	fête du Pin
LIGUE CONTRE LE CANCER	fête du Pin
AGGLO SERVICE PETITE ENFANCE GUICHET UNIQUE	soutien aux familles
PRE	soutien aux familles/ CLAS – Réussite éducative
CCAS	ateliers réguliers
COMITE DEPARTEMENTAL TELETHON	téléthon

Numérique	
AGGLO SERVICE NUMERIQUE TIERS LIEUX	orientation adultes-familles/ ateliers familles/ CLAS

- Appartenance ou non à une fédération : Fédération des centres sociaux

LE BUDGET PREVISIONNEL

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION - ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES

ORGANIGRAMME PREV 2024

Indiquer le temps d'ouverture de la structure sur l'année *

1,00

* En cas d'absence au niveau du poste de direction, d'avance merci de prendre contact avec votre conseiller technique

Déclaration des salaires et charges par poste d'activité

*Si une même personne occupe plusieurs fonctions, elle doit apparaître dans chacune des fonctions occupées.

Attention : Ne compléter que les cases blanches

P I L O T A G E	Nom - prénom	Intitulé de l'emploi	Date d'entrée (E) ou de sortie (S)	Qualification Diplômes et date d'obtention	ETP dans la structure	Frais de personnel (cpté 64)	Impôts & Taxes (cpté 63A)	% de temps mensuel ^{int} consacré à la fonction *	Report automatique des Frais de personnels, Impôts/axes au regard du temps mensuel consacré à la fonction		Pondération du tps consacré à la fonction (en %)	Personnel mis à dispos* (cpté 86-87)	Personnel extérieur détaché et facturé (cpté 62)
									Frais de personnel en € (cpté 64)	Impôts & Taxes en € (cpté 63A)			
	Direction								17 743,54	7 375,70	1,00	mettre une croix	
		DIRECTRICE			1,00	17 743,54	7 375,70	100,00	17 743,54	7 375,70	100,00		
									0,00	0,00	0,00		
									0,00	0,00	0,00		
	Accueil								29 666,47	11 819,89	1,00		
	CASTAN	CUEIL ET COMF	2012	CESF	1,00	29 064,83	11 530,98	70,00	20 345,38	8 071,69	70,00		
	SAINT BEAT	REF DSL	2015	AP PETITE ENFANC	1,00	31 070,30	12 494,01	30,00	9 321,09	3 748,20	30,00		
									0,00	0,00	0,00		
									0,00	0,00	0,00		
									0,00	0,00	0,00		
	Comptabilité-gestion								0,00	0,00	0,00		
	CASTAN	CUEIL ET COMF	2012	CESF	1,00				0,00	0,00	0,00		
									0,00	0,00	0,00		
	Sous-total								47 410,01	19 195,59			

Personnel administratif (responsable administratif, secrétariat...)												
								0,00	0,00	0,00		
								0,00	0,00	0,00		
								0,00	0,00	0,00		
	Sous-total								0,00	0,00		

Personnel du projet social - offres de service -activités ...													
	SAINT BEAT	REF DSL	2015	CAP	1,00	31 070,30	12 494,01	70,00	21 749,21	8 745,81	70,00		
		ANIMATRICE	2024		1,00	14 392,80	5 995,98	100,00	14 392,80	5 995,98	100,00		
		ACC SCOLAIRE	2023	BAC	0,40	13 734,47	6 372,23	100,00	13 734,47	6 372,23	40,00		
									0,00	0,00	0,00		
									0,00	0,00	0,00		
									0,00	0,00	0,00		
									0,00	0,00	0,00		
									0,00	0,00	0,00		
	Sous-total								49 876,48	21 114,02			

Temps de présence du référent famille sur l'année *

1,00

* En cas d'absence au niveau du poste de référent famille, d'avance merci de prendre contact avec votre conseiller technique

A C F	Nom - prénom	Intitulé de l'emploi	Date d'entrée (E) ou de sortie (S)	Qualification Diplômes et date d'obtention	ETP annuel dans la structure	Frais de personnel (cpté 64)	Impôts & Taxes (cpté 63A)	Coordina* : % temps consacré à la fonction RF	Frais de personnel € (cpté 64)	Impôts & Taxes € (cpté 63A)	Pondération du tps consacré à la fonct* (en %)	Personnel mis à dispo* (cpté 86 - 87)	Personnel extérieur détaché et facturé (cpté 62A7)
	BOUCHOU	Réf-famil	2020	MASTER FLE	1,00	29 028,44	12 123,03	100,00	29 028,44	12 123,03	100,00		
		Réf-famil							0,00	0,00	0,00		
		Réf-famil							0,00	0,00	0,00		
		Réf-famil							0,00	0,00	0,00		
		Réf-famil							0,00	0,00	0,00		
	Sous-total								29 028,44	12 123,03			

TOTAL GENERAL (des personnels mettant en œuvre le projet social AGC et ACF)

126 314,93

52 432,64

5,10

BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE du 01/01/2024 AU 31/12/2024

CHARGES

COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL CHARGES
60	Achats	9 100,00
61	Services extérieurs	24 800,00
62	Autres services extérieurs	9 400,00
63	Impôts et taxes	52 432,64
64	Frais de personnel	126 314,93
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements	820,00
69	Impôt sur les bénéfices	
SOUS-TOTAL		222 867,57
86	Contributions	
TOTAL CHARGES		222 867,57
	Déficit	

PRODUITS

COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL PRODUITS
70	Vente de produits finis prestataires	61 780,58
74	Subventions d'exploitation	161 086,99
75	Produits de gestion	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur provisions	
79	Transfert de charges	
SOUS-TOTAL		222 867,57
87	Contrepartie des contributions	
TOTAL PRODUITS		222 867,57
	Bénéfice	0,01

PRODUITS : Détail des comptes racines utiles à la CAF

COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL PRODUITS
70623-AGC	Prestations reçues de la CAF	36 525,38
70623-ACF	Prestations reçues de la CAF	24 655,20
70623-cl	PS reçues pour CLSH (ALSH)	
70623-clas	PS reçues pour Clas	
70623-eaje	PS reçues pour Multi accueil	
70623-laep	PS reçues pour Laep	
70623-mf	PS reçues pour Médiation Familiale	
70623-ram	PS reçues pour RAM	
70623-ps-J	PS Jeunes	
70641	Participation des usagers déductible de la PS (spécifique EAJE)	
70642	Participation des usagers non déductible de la PS	600,00
707	Vente de marchandises	
708	Produits d'activités diverses	
70	Vente de produits finis prestataires	61 780,58
741	Subvention d' ETAT	3 500,00
742	Subvention de la REGION	
743	Subvention du DEPARTEMENT	3 000,00
744	Subvention de la COMMUNE	135 386,99
7451	Subvention des ORGANISMES NATIONAUX dont MSA	2 000,00
7452	Subvention de fonctionnement CAF	8 000,00
746	Subvention EPCI (intercom)	9 200,00
747	Subvention entreprise	
748-1	Subvention fonds européens	
748-2	Subventions autre entité publique	
74	Subventions d'exploitation	161 086,99

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_042**

Objet : **Approbation du contrat de ville 2024-2030 « engagements quartiers 2030 » de l'Agglomération d'Agen**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjointes
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

La Politique de la ville vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines tout en améliorant les conditions de vie de leurs habitants. Elle contribue à relever les défis auxquels sont confrontées les villes d'aujourd'hui, tant en matière de cohésion urbaine et sociale, de préservation de l'environnement et de développement économique des territoires.

Compétente de plein droit en matière de politique de la ville, l'Agglomération d'Agen conformément à la loi de programmation pour la ville du 21 février 2014 établit un contrat de

ville conjointement avec l'Etat qui fixe le cadre d'intervention en direction des quartiers politique de la ville de son territoire.

L'année 2023 a été consacrée à la redéfinition d'une nouvelle contractualisation entre l'Etat et l'EPCI conformément au plan gouvernemental « Quartiers 2030 ». Cette modernisation des contrats de ville se construit en trois étapes :

- **Un zonage actualisé de la géographie prioritaire** : critère unique de revenu médian de la population inférieur à 12 300 €

Par décret en date de 28 décembre 2023, les quartiers politique de la ville du territoire restent au nombre de trois et situés sur la ville d'Agen, seulement les frontières ont évolué (Cf. ; Cartographie en annexe) :

- QPV Nord-Est (anciennement QPV Montanou) : intégration du quartier Donnefort et Blum
- QPV Le Pin : intégration de la résidence « Brondeau de Senelle » au nord, extension au sud jusqu'à la rue Camille Desmoulin et suppression du secteur entre la rue Rouget de Lisle et Jean Terles
- QPV Rodrigues Barleté : identique au Contrat de Ville précédent

- **Des citoyens consultés** (*cf. consultation citoyenne en annexe*)

- **Une contractualisation resserrée :**

- un contrat « engagements Quartiers 2030 » sur une durée de 6 ans avec une évaluation en 2027 ;
- des orientations transversales à définir et des projets spécifiques à chaque quartier en nombre limité ;
- des perspectives de financements triennaux en direction des opérateurs ;
- un volet en investissement en formalisant l'engagement des Co financeurs ;
- une gouvernance à structurer pour une meilleure efficacité et articulation avec les différentes politiques publiques et projets.

Le contrat de ville doit garantir une meilleure articulation entre les politiques publiques (développement économique, santé, logement, mobilité, parentalité éducation, etc.) et les dispositifs (PLIE, CTG, CLS...) afférents.

Il vise à renforcer l'efficacité des interventions. Cette approche globale est cruciale pour traiter les causes profondes des inégalités territoriales, plutôt que de se limiter à des logiques intra-dispositifs limitées en matière d'impact social. Il est le levier de l'approche globale.

Aussi, la gouvernance de la politique de la ville doit favoriser le dialogue et la coopération entre les différents services et niveaux d'administration concernés pour élaborer des réponses cohérentes et intégrées.

Ainsi, un comité de pilotage stratégique est mis en place réunissant l'ensemble des parties prenantes et permettant l'engagement de chacun selon le domaine de compétences et d'intervention (services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, Etablissements publics, bailleurs sociaux, organismes de droit privé...).

L'Agglomération affirme son intervention autour de 3 enjeux conformément à ses compétences :

- L'égalité des chances, avec une priorité d'action sur l'éducation et l'insertion sociale et professionnelle ;

- L'attractivité des territoires et la dynamique territoriale en agissant notamment sur les politiques de l'habitat (attribution des logements, copropriétés dégradées, mal logement...);
- La tranquillité publique autour du pilotage du CISPD en y incluant la lutte contre les drogues et les trafics.

Egalement, l'approche mêlant dynamique urbaine et dimension sociale est déterminée à l'échelle de chaque quartier « prioritaire » permettant ainsi de rendre les résultats lisibles et mesurables.

Les projets répertoriés prennent en compte des projets de mandat de la ville d'Agen et de ses engagements en direction de ses administrés en situation de fragilité qui sont mis en œuvre dans le cadre de ses compétences.

Pour finir, le projet de contrat de ville est mis en annexe de ce présent rapport. Il est soumis pour avis à la ville d'Agen, qui, en tant que commune sur laquelle se situent les QPV sera également signataire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29,

Vu la loi de programmation pour la ville du 21 février 2014 qui fixe le cadre la politique de la ville,

Vu la circulaire du 31 aout 2023 qui précise les contours d'élaboration des contrats de ville,

Vu le décret en date du 28 décembre 2023 déterminant la nouvelle géographie prioritaire,

Vu le comité de pilotage du contrat de Ville « engagements quartiers 2030 » en date du 21 mars 2024

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ DE DONNER un avis favorable pour passage en Conseil Communautaire de l'Agglomération d'Agen,

2/ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de ville dans sa forme définitive après validation du Conseil d'Agglomération en date du 11 avril 2024.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

**Pour extrait conforme,
Le Maire d'Agen,**



Jean DIONIS du SEJOUR

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_043**

Objet : **Opération de requalification de l'ancien « Cinéma Carnot »
situé 60 et 66 Rue Lafayette et boulevard du Président Carnot
sur la commune d'Agen parcelle cadastrées section BE N°298
et 301**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39 L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de
l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjointes
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

Dans la continuité des actions d'amélioration et d'opérations d'aménagement de l'habitat et de l'attractivité du centre-ville d'Agen mises en place depuis 2008 avec le plan « Agen Cœur Battant » puis poursuivi en 2018 avec la convention « Action Cœur de Ville » devenue Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en 2021, la municipalité agenaise œuvre pour

renforcer l'attractivité de son cœur de ville auprès de ces résidents, des clients, des visiteurs et au-delà de la population de son bassin d'emploi.

L'objectif de ce programme consiste à étoffer la zone commercial premium pour favoriser l'arrivée d'enseignes locomotives, reconquérir le bâti commercial vacant pour favoriser l'implantation de nouveaux commerces ou leur reconversion, offrir un cadre de vie rénové aux habitants pour favoriser l'installation de jeunes actifs et de familles et installer le centre-ville d'Agen comme une destination touristique au cœur d'une agglomération de 100 000 habitants.

Dans ce contexte, la Ville d'Agen a engagé les démarches relatives à la requalification de l'immeuble désigné « cinéma Carnot ».

En 2012 suite au départ du groupe *Cap'Cinéma*, la Ville d'Agen a acquis ce foncier pour un montant de 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros).

Cet immeuble, situé à l'angle du boulevard Carnot et de la rue Lafayette, est érigé sur les parcelles cadastrées BE n°298 et n°301, d'une superficie au sol de 826 m².

Cet ensemble bâti, aujourd'hui libre de toute occupation, développe une surface utile totale de 3 083 m², abritant notamment :

- 2 locaux commerciaux en rez-de-chaussée d'une surface de 242 m²,
- 1 ancienne salle de restauration sur une partie du 1^{er} étage, d'environ 140 m²,
- 2 appartements sur une partie du 2^{ème} étage (un T2 de 55 m² et un T3 de 80 m²),
- 8 salles de cinéma disposées sur 4 niveaux, soit environ 2 500 m².

Ce site offre un positionnement idéal en terme de localisation, de flux piétons, de surface et de façade commerciale.

Depuis 2013, plusieurs offres d'achats ont été reçues pour cet ensemble foncier sans aboutir, notamment en raison des coûts très élevés de réhabilitation.

C'est pourquoi la Ville d'Agen décide ainsi d'intervenir sur cette friche urbaine en prenant en charge le coût des travaux de démolition et des fouilles archéologiques préventives, afin de libérer du foncier disponible et de pouvoir céder un terrain nu pour des futurs projets immobiliers.

Un permis de démolir a été déposé et validé le 20 février 2024.

Pour mener cette opération, la Ville d'Agen doit engager de forts coûts, près de 1 400 000 € HT (un million quatre cent mille euros) décomposé comme suit :

- Coût des différentes études préalables au projet : 90 000 € HT,
- Coût des travaux de décontamination et de démolition : 1 065 500€ HT,
- Coût des fouilles archéologiques préventives : 240 000€ HT.

Un transformateur électrique alimentant le quartier Carnot est présent dans un des immeubles du site, celui-ci doit donc être déplacé avant la démolition.

La Ville d'Agen prévoit en conséquence son déplacement au 77 rue Lafayette, situé sur la parcelle cadastrée BE n°381, à 50 mètres du site de l'ancien « cinéma Carnot », bâtiment propriété de la Ville, qui devra être également détruit afin de pouvoir accueillir le

transformateur.

La Ville d'Agén à part ailleurs engager une procédure de référé constat afin d'obtenir la réponse d'un expert quant au risque sur les bâtiments voisins (parcelles cadastrées n°312, n°313, n°893 et n°391).

Cette opération porte un coût global de près de 340 185 € HT (trois cent quarante mille cent quatre-vingt-cinq euros), décomposé comme suit :

- Coût des différentes études préalables au projet : 52 000 € HT,
- Coût des travaux de démolition : 210 000 € HT,
- Coût du déplacement du transformateur : 78 185 € HT.

Le calendrier envisagé est :

- Début des travaux de décontamination et de démolition rue Lafayette : 2^{ème} trimestre 2024,
- Pose du transformateur rue Lafayette : 3^{ème} trimestre 2024,
- Début des travaux de décontamination et de démolition de l'ancien « cinéma Carnot » : 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2024,
- Fouilles archéologiques préventives sur le site de l'ancien Cinéma Carnot : 1^{er} trimestre 2025,
- Libération des lieux de l'ancien « cinéma Carnot » : 2^{ème} trimestre 2025.

Les recettes attendues proviendraient du fonds dit de recyclage foncier de l'État, que la Ville d'Agén a sollicité : il est espéré une subvention à hauteur d'un million d'euros. La seconde recette attendue est avec la cession du foncier, dans ce cadre-là des discussions ont été engagées avec le groupe SAS PHM Ô-TERRA qui se porterait acquéreur.

Plan de financement envisagé : montants en €			
DEPENSES	COÛT EN HT	RECETTES	COÛT EN HT
Acquisition de l'ancien cinéma	1.5 millions d'euros	Fonds de recyclage foncier	Entre 1 million d'euros et 1.5 millions d'euros
Travaux	1.7 millions d'euros	Revente à PHM O-Terra	1.6 millions d'euros
Total	3.2 millions d'euros	Total	2.6 millions d'euros
		DEFICIT	Entre 600 000 euros et 100 000 euros

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2211-1 et L.2221-1,

Vu le Code Civil et notamment l'article 1593,

Vu la Loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R 421-27,

Vu l'ordonnance du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 15 février 2024 n°2400931,

Considérant que le projet porté par la Ville d'Agen permettra de requalifier un ensemble immobilier vacant, à proximité immédiate du boulevard de la République, artère commerciale principale du centre-ville d'Agen,

Considérant que cette opération s'inscrit dans la continuité des actions engagées pour la redynamisation du centre-ville : réalisation de l'immeuble H&M, rénovation du boulevard du Président Carnot, réhabilitation de l'immeuble de la Poste portée par le groupe France Pierre Patrimoine.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ D'APPROUVER les travaux de démolition sur l'ensemble immobilier désigné « cinéma Carnot, situé 60 et 66 rue Lafayette et boulevard du Président Carnot à Agen, érigé sur les parcelles cadastrées section BE n°298 et n°301, d'une superficie cadastrale totale de 826 m²,

2°/ D'APPROUVER la prise en charge du coût des fouilles d'archéologie préventive qui vont être menée sur le site dit du « cinéma Carnot » une fois l'ensemble démoli,

3°/ D'APPROUVER les travaux de démolition de la maison située 77 rue Lafayette, érigée sur la parcelle section BE n°381, d'une superficie cadastrale totale de 35 m²,

4°/ D'APPROUVER le déplacement du transformateur électrique actuellement présent dans l'immeuble dit du « cinéma Carnot », à l'emplacement de la maison située 77 rue Lafayette une fois cette maison démolie,

5°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes et décisions afférents à cette cession.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_044**

Objet : **Extension du périmètre PIG – Mise en place d'une aide financière aux propriétaires bailleurs**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAL, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

1. Actualiser l'étude 2030

La commune d'Agen est engagée dans la rénovation de l'habitat privé depuis de nombreuses années. Face aux problématiques de vacance et de dégradation du parc immobilier, la ville a mis en place plusieurs outils incitatifs et coercitifs visant la remise en état de ces logements. Notamment de 2018 à 2024, la ville a animé une OPAH-RU, dans

son centre-ville ancien à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs. Cela a permis notamment de soutenir la réhabilitation de passoires énergétiques et d'aider des propriétaires à réaliser des travaux d'adaptation à une perte d'autonomie. Grâce à ce dispositif, plus de 115 logements ont bénéficié d'un accompagnement à la rénovation.

De 2018 à 2021, la dynamique de l'OPAH était positive, notamment concernant les objectifs de rénovation de logements appartenant à des propriétaires bailleurs. A compter de 2022, cette dynamique s'est fortement ralentie. Les principales causes identifiées sont les suivantes :

- Mise en place de LOC'AVANTAGE par l'Anah : nouveau dispositif fiscal et nouveau dispositif de calcul des loyers moins avantageux.
- Crise sanitaire, économique et sociale avec augmentation des coûts des matériaux
- Difficultés d'accès au crédit qui réduisent les capacités des investisseurs à réaliser leur projet.

Globalement, le bilan de l'OPAH-RU est positif. Ce dispositif a permis de créer une dynamique de rénovation sur le centre-ville en donnant de la visibilité à la ville auprès des investisseurs, même si des rénovations ont été faites en dehors de l'OPAH-RU.

Cependant, il faut noter que ces rénovations « libres » ne font l'objet d'aucun accompagnement, aucun contrôle de la qualité des travaux réalisés, ni sur les typologies produites et sur les niveaux des loyers pratiqués.

Après 5 ans d'animation, l'OPAH RU a pris fin le 31 janvier 2024. Afin de poursuivre la dynamique positive de rénovation des logements, il est proposé d'intégrer le périmètre de l'OPAH-RU dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) porté par l'Agglomération d'Agen.

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) de l'Agglomération d'Agen

Le PIG a démarré en mai 2022. Il s'applique sur l'ensemble des 44 communes de l'agglomération en dehors du périmètre de l'OPAH-RU. Sa durée est de 3 ans soit jusqu'à mai 2025. Ce dispositif cible la réalisation de travaux énergétique, d'adaptation au vieillissement ou à la perte d'autonomie et de lutte contre l'habitat indigne. Comme l'OPAH, le PIG repose sur deux axes d'intervention :

- Un accompagnement administratif et technique gratuit pour le propriétaire (aide à la définition de son projet travaux et aide au montage des demandes de subventions)
- Une animation et une coordination entre les différents partenaires financiers et intervenants dans le domaine du logement (artisans, ANAH, caisse de retraite...)

Pour animer ce dispositif et accompagner les propriétaires, l'Agglomération d'Agen s'appuie sur sa Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat et sur son opérateur Soliha, en charge des dossiers de travaux liés à l'autonomie, ainsi des dossiers de propriétaires bailleurs.

Ses résultats à mi-parcours sont très positifs et dépassent les objectifs initialement fixés.

En effet, depuis son lancement en mai 2022, le PIG a permis d'accompagner **206 propriétaires** occupants dans leur projet de rénovation sur la ville d'Agen. A mi-parcours, 66 % de l'objectif défini pour les 3 années du programme (309 logements) est atteint.

Cette dynamique met en évidence un besoin important de rénovation des logements, notamment pour les propriétaires disposant de ressources modestes. L'accompagnement technique et administratif proposé aux propriétaires, ainsi que les aides financières mobilisées dans le cadre du PIG représentent un effet levier majeur pour convaincre ces ménages de passer à l'acte de rénovation.

Par délibération en date du 14 décembre 2023, l'Agglomération a décidé d'augmenter les objectifs du programme et l'enveloppe financière d'aide au travaux correspondante afin de répondre à l'ensemble des besoins, et prendre en compte l'intégration potentielle du périmètre initial de l'OPAH RU.

Les modalités d'intégration du périmètre de l'OPAH RU dans le PIG de l'Agglomération d'Agen

Il est proposé d'intégrer le périmètre de l'OPAH RU dans le PIG de l'agglomération d'Agen selon les modalités suivantes :

Des objectifs identiques à ceux de l'OPAH RU :

Propriétaires occupants (PO)	16
Travaux lourds	2
Amélioration énergétique	12
Autonomie	2
Propriétaires bailleurs (PB)	24
Total PO+ PB	40

Les aides financières aux travaux :

- **Pour les « propriétaires occupants » :**
 - 5 % du montant des travaux HT en cas de travaux lourds (identique au PIG)
 - 500 à 1000 € pour travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation au vieillissement selon niveau de ressources modeste ou très modeste (identique au PIG).
- **Pour les « propriétaires bailleurs » :**
 - 5 % du montant des travaux HT (identique au PIG)
 - 7,5 % pour les immeubles classés en ORI (spécificité de l'OPAH par rapport au PIG. Il s'agit d'immeubles identifiés dans le cadre d'une procédure coercitive).

Ces niveaux d'aide correspondent à une aide de base, identique aux niveaux d'aides proposés dans le cadre du PIG de l'Agglomération.

Au regard du bilan de l'OPAH-RU et en particulier des difficultés liées au montant des loyers conventionnés, plafonnés par l'Anah, bien inférieur aux loyers pratiqués sur le marché locatif libre, il est proposé de compléter l'aide de base de la ville d'Agen.

La mise en place d'un accompagnement financier expérimental auprès des propriétaires bailleurs

Afin d'inciter les propriétaires bailleurs à rénover leur logement tout en proposant des niveaux de loyers accessibles aux ménages modestes et très modestes, il est proposé de mettre en place une aide financière supplémentaire. Cette aide tient compte des difficultés évoquées, essentiellement liées au niveau des loyers trop bas de l'Anah (loc'avantages), par rapport au marché libre. Au-delà de l'aide classique de 5 % du montant des travaux (versée également par l'agglomération), la ville d'Agen viendrait abonder avec une aide expérimentale.

Le dispositif LOC'AVANTAGES est un dispositif fiscal à l'investissement locatif qui permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu, d'aide financière avantageuse sur les travaux à condition de signer une convention avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)

prévoyant des loyers conventionnés, plafonnés.

Ce dispositif prévoit 3 niveaux de loyers conventionnés basés sur les principes suivants :

- **Loc 1** : loyer situé 15 % en dessous des loyers du marché (équivalent PLS)
- **Loc 2** : loyer situé 30 % en dessous des loyers du marché (équivalent PLUS)
- **Loc 3** : loyer situé 45 % en dessous des loyers du marché (équivalent PLAI)

L'écart entre les loyers libres et les loyers conventionnés se creuse et les propriétaires préfèrent réaliser leur projet sans les subventions de l'OPAH-RU (par souci de rentabilité).

Le principe de l'aide expérimentale communale :

Il s'agit de proposer de compenser l'écart des loyers entre le marché libre et les plafonds Loc' Avantage sur une période de 3 ans (la durée du conventionnement Loc Avantages est de 6 ans) afin d'atténuer la « perte financière du conventionnement ».

Cette aide serait modulée en fonction de la superficie et du niveau de loyer du logement. A titre d'exemple, les montants de l'aide expérimentale seraient les suivants :

	Logement 40 m²	Logement 60 m²	Logement 80 m²	Logement 100 m²
Loc 1	2 154 €	2 792 €	3 434 €	4 064 €
Loc 2	4 299 €	5 579 €	6 890 €	8 132 €
Loc 3	6 445 €	8 365 €	10 288 €	12 164 €

Montant de la subvention ville = Montant de loyer mensuel potentiel sur le marché libre – montant loyer mensuel conventionné x 12 mois x 3 ans

Sur la base de 24 logements diversifiés en superficie et type de loyer, **une enveloppe de 150 000 € serait cohérente.**

L'enveloppe financière liée à l'intégration du périmètre de l'OPAH-RU dans le PIG de l'Agglomération :

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de la ville pour accompagner le financement des travaux réalisés dans le cadre du PIG, jusqu'à mai 2025 est de **214 800 €** dont 150 000 € estimés pour l'aide expérimentale.

A noter que l'enveloppe financière qui avait été allouée par la ville au dispositif d'OPAH-RU n'a pas été entièrement consommée. En effet, les crédits restants pour l'aide aux travaux s'élèvent à 350 000 €.

De plus, les dépenses d'ingénierie, liées au suivi-animation de l'OPAH RU portée par la ville s'arrêtent, concomitamment à la fin du dispositif. L'ingénierie du PIG est portée par l'Agglomération d'Agen, sans impact financier sur la ville.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2311-3 et R.2311-9,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu la circulaire C2023-01 de l'Agence nationale de l'habitat en date du 13 février 2023, fixant les orientations pour la programmation 2020 des actions et des crédits de l'Anah,

Vu le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat,

Vu le programme d'actions de l'Anah publié le 1 décembre 2022,

Vu le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2017-2022, approuvé par le Président du Conseil départemental Sénateur du Lot-et-Garonne et le préfet le 11 juillet 2017,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Agglomération d'Agen, adopté le 22 juin 2017,

Vu la délibération n° 101/2021 du conseil communautaire en date du 2 décembre 2021 approuvant la mise en œuvre du PIG « Energie, autonomie et lutte contre l'habitat indigne »,

Vu la délibération n° 2021_94 du conseil municipal en date du 14 décembre 2021 approuvant le programme d'intérêt général (PIG) sur la commune d'Agen,

Vu la délibération n° 152/2023 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 approuvant la révision des objectifs et extension du PIG sur l'Agglomération d'Agen.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ D'APPROUVER l'intégration du périmètre de l'OPAH-RU dans le PIG « Energie, autonomie et lutte contre l'habitat indigne » de l'Agglomération d'Agen dans les conditions détaillées ci-avant,

2°/ D'APPROUVER l'attribution d'une aide expérimentale à destination des propriétaires bailleurs dans les conditions définies ci-avant,

3°/ D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette délibération,

4°/ DE PREVOIR que les crédits afférents seront inscrits au budget des exercices 2024 et suivants.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



Handwritten signature of Jean Dionis du Séjour in black ink.

**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Handwritten signature of Roberto Villeta in black ink.

Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_045**

Objet : **Attribution d'un fonds de concours d'investissements au syndicat Territoire d'Énergie Lot et Garonne pour les travaux d'effacement de réseaux de la rue Belloc**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAL, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. DUGAY)
à M. DUGAY
à Mme DELCROS

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

La Ville d'Agen est adhérente au syndicat Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE47), qui exerce notamment pour son compte la compétence Electricité.

Pour les opérations relevant des compétences transférées au syndicat, la Ville d'Agen verse

des participations aux travaux qui doivent être imputées par la ville en section d'investissement.

L'article L.5212-26 du Code général des collectivités territoriales prévoit que : « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité (...), des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L.5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunal membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunal concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée ».

Depuis 2015, le syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne a donc instauré la possibilité pour les communes de financer des opérations d'investissement d'électrification par fonds de concours dans les conditions suivantes :

- ➔ Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée ;
- ➔ Le montant du fonds de concours devra être égal au montant de la contribution due au syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne dans le cadre de chaque opération ;
- ➔ Dans ce cas exclusivement, le fonds de concours se substituera à la contribution correspondante normalement due au syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne au titre de l'opération (*celle-ci ne sera pas appelée auprès de la commune*).
- ➔ Ce financement doit faire l'objet de délibérations concordantes entre l'assemblée délibérante de la ville d'Agen et du comité syndical de TE 47.

Le syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne doit réaliser des travaux d'électrification et d'effacement de réseau sur la rue Belloc (tranche 1-2), dont le plan de financement est rappelé ci-après :

TRANCHE 1 :

Le financement prévisionnel de l'opération, dont le montant est estimé à 58 230,81 € HT est le suivant :

- ➔ Contribution de la Ville d'Agen : **23 292,32 € HT**
- ➔ Prise en charge par TE 47 : solde de l'opération.

Il est proposé que la commune verse au syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne un fonds de concours de 40 % du coût global réel HT de l'opération, soit **23 292,32 € HT**, au lieu d'opter pour le versement de la contribution normalement due.

TRANCHE 2 :

Le financement prévisionnel de l'opération, dont le montant est estimé à 69 766,53 € HT est le suivant :

- ➔ Contribution de la Ville d'Agen : **27 906,53 € HT**
- ➔ Prise en charge par TE 47 : solde de l'opération.

Il est proposé que la commune verse au syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne un fonds de concours de 40 % du coût global réel HT de l'opération, soit **27 906,53 € HT**, au lieu

d'opter pour le versement de la contribution normalement due.

Bien que dérogatoire aux principes de spécialité et d'exclusivité, le fonds de concours présente l'avantage pour la commune d'être directement imputé en section d'investissement dans le budget de la commune.

Vu la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.5212-24 et L.5212-26,

Vu les statuts du syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne,

Considérant que la Ville d'Agen adhère au syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne et lui a transféré la compétence « électricité »,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

*M. Nicolas BENATTI, M. Jean PINASSEAU, M. Denis IMBERT, M. Jean DUGAY,
Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Mickaël GESLOT ne prennent pas part au vote*

DECIDE

1°/D'APPROUVER le versement d'un fonds de concours au syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE47) dans le cadre de la réalisation des travaux d'électrification et d'effacement de réseau de la Rue Belloc, à hauteur de 40 % du coût global réel HT de l'opération soit :

- Tranche 1 : **23 292,32 € HT**
- Tranche 2 : **27 906,53 € HT**

2°/DE PRÉCISER que ce financement est subordonné à l'accord concordant du Comité Syndical de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne ;

3°/ DE DIRE que ce fond de concours se substitue à la contribution normalement due au syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, qui ne pourra réclamer aucun autre financement de la Ville d'Agen dans le cadre de cette opération.

4°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents liés à cette opération.

5° / DE DIRE que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_046**

Objet : **Attribution d'un fonds de concours d'investissements au syndicat Territoire d'Énergie Lot et Garonne pour les travaux d'effacement de réseaux de la rue de Montanou**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAL, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

La Ville d'Agen est adhérente au syndicat Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE47), qui exerce notamment pour son compte la compétence Électricité.

Pour les opérations relevant des compétences transférées au syndicat, la Ville d'Agen verse des participations aux travaux qui doivent être imputées par la ville en section

d'investissement.

L'article L.5212-26 du Code général des collectivités territoriales prévoit que : « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité (...), des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunal membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunal concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée ».

Depuis 2015, le syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne a donc instauré la possibilité pour les communes de financer des opérations d'investissement d'électrification par fonds de concours dans les conditions suivantes :

- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée ;
- Le montant du fonds de concours devra être égal au montant de la contribution due au syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne dans le cadre de chaque opération ;
- Dans ce cas exclusivement, le fonds de concours se substituera à la contribution correspondante normalement due au syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne au titre de l'opération (*celle-ci ne sera pas appelée auprès de la commune*).
- Ce financement doit faire l'objet de délibérations concordantes entre l'assemblée délibérante de la ville d'Agen et du comité syndical de TE 47.

Le syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne doit réaliser des travaux d'électrification et d'effacement de réseau sur la rue de Montanou.

Le financement prévisionnel de l'opération, dont le montant est estimé à 26 844,66 € HT est le suivant :

- Contribution de la Ville d'Agen : **10 737,86 € HT**
- Prise en charge par TE 47 : solde de l'opération.

Il est proposé que la commune verse à TE 47 un fonds de concours de 40 % du coût global réel HT de l'opération, soit **10 737,86 € HT**, au lieu d'opter pour le versement de la contribution normalement due.

Bien que dérogatoire aux principes de spécialité et d'exclusivité, le fonds de concours présente l'avantage pour la commune d'être directement imputé en section d'investissement dans le budget de la commune.

Vu la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.5212-24 et L.5212-26,

Vu les statuts du syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne,

Considérant que la Ville d'Agen adhère au syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne et lui a transféré la compétence « électricité,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

*M. Nicolas BENATTI, M. Jean PINASSEAU, M. Denis IMBERT, M. Jean DUGAY,
Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Mickaël GESLOT ne prennent pas part au vote*

DECIDE

1°/ D'APPROUVER le versement d'un fonds de concours au syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE47) dans le cadre de la réalisation des travaux d'électrification et d'effacement de réseau de la Rue de Montanou, à hauteur de 40 % du coût global réel HT de l'opération soit **10 737,86 € HT**

2°/ DE PRÉCISER que ce financement est subordonné à l'accord concordant du Comité Syndical de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne ;

3°/ DE DIRE que ce fond de concours se substitue à la contribution normalement due au syndicat Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, qui ne pourra réclamer aucun autre financement de la Ville d'Agen dans le cadre de cette opération.

4°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents liés à cette opération.

5° / DE DIRE que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_047**

Objet : **Actualisation de la composition des différentes commissions de la Ville d'Agén**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agén s'est réuni Mairie d'Agén, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAL, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

A l'issue des élections municipales et de l'élection de Monsieur le Maire en mai 2020, le Conseil municipal de la Ville d'Agén a voté à l'unanimité la création de onze commissions extra-municipales.

Ces commissions extra-municipales ont fait l'objet de modifications en septembre 2020, portant sur :

- la modification des commissions « *extra-municipales* » en commissions « *municipales* »,
- le changement de la dénomination de la commission « *vie municipale* » en commission « *ressources* »,
- la désignation des membres des onze commissions municipales.

Le 07 février, 27 juin, 28 Novembre, 17 Décembre 2022 et le 03 Avril 2023, le Conseil municipal de la Ville d'Agen a actualisé les membres des onze commissions municipales.

Aujourd'hui, il convient d'actualiser les différentes commissions de la Ville d'Agen comme suit :

Nom de la commission	Elus proposés	Personnalités qualifiées
Cohésion Sociale et du Vivre Ensemble	Madame Baya KHERKHACH (VP) Madame Claude FLORENTINY Madame Aurélie CHAUDRUC Monsieur Juan Cruz GARAY	Madame LAVIT (CAF – Présidente) Madame LAVERGNE DE CERVAL (UDAF – Présidente) Madame LARDOUET (Droit des femmes et à l'égalité – Déléguée départementale) Monsieur BRUSTIS (Association Petits Frères des Pauvres - Directeur régional Sud-Ouest)
Défi Citoyen	Monsieur Thomas ZAMBONI (VP) Madame Claire RIVES Monsieur Farid SI-TAYEB Monsieur Pierre DUPONT	Monsieur GIRAUDON (Quartiers) Monsieur DUPEYRON (Régie de Quartier d'Agen) Madame SAUVAGE-FEREZIN (Le Hang'art) Monsieur SUCH (Monte le Son)
Transition Ecologique	Madame Clémence BRANDOLIN-ROBERT (VP) Monsieur Mickaël GESLOT Madame Maryse COMBRES Madame Marie-Christine	Monsieur BERTHOUMIEUX (ACMG/Cluster Eau Climat) Monsieur TIXIER Monsieur TEDO (Architecte) Monsieur PREAULT (Paysagiste)

	RAUNIER	
Nouvelles Mobilités	<p>Monsieur Nicolas BENATTI (VP)</p> <p>Madame Sophie GROLLEAU-BONFANTI</p> <p>Monsieur Denis IMBERT</p> <p>Monsieur Pierre DUPONT</p>	<p>Expert mobilités : Monsieur DIONIS</p> <p>Expert aménagement urbain et voirie : Madame Nathalie HERARD</p> <p>Expert flux, circulation et stationnement : Représentant des services de l'Etat</p> <p>Expert accessibilité et handicap : Madame STROMBONI (Collectif inter-associatif toutes déficiences 47)</p>
Défi du Numérique	<p>Madame Carole DEJEAN-SIMONITI (VP)</p> <p>Monsieur Hugo DASSY</p> <p>Madame Myriam PEREZ</p> <p>Madame Marjorie DELCROS</p>	<p>Madame Sylvie GUERRE (Directrice du Campus Numérique 47)</p> <p>Monsieur BONNAIRE (Directeur départemental « La Dépêche du Midi » - Président du Quartier 22 Le Pin)</p> <p>Monsieur GOOLD (Directeur de la SCIC qui anime et gère « Le Hang'Art »)</p> <p>Monsieur Nicolas CLUZEL (Directeur de l'Ecole Supérieur d'Ingénierie Informatique Intech 'Sud)</p>
Défi Economique	<p>Monsieur Jean PINASSEAU (VP)</p> <p>Monsieur Jean DUGAY</p> <p>Monsieur Pierre DUPONT</p>	<p>Monsieur PECHAVY (Président du groupe PECHAVY, Président de la CCI 47)</p> <p>Monsieur BIZET</p> <p>Madame FAUGÉ</p>
Ressources	<p>Monsieur Mohamed FELLAH (VP)</p> <p>Madame Laurence MAIOROFF</p> <p>Madame Maïté FRANCOIS</p> <p>Monsieur Jean-Pierre LAFFORE</p> <p>Madame Naïma LASMAK</p>	<p>Monsieur DARTUS Jean Claude</p> <p>Monsieur MARTINEU (Retraité de la DGFIP)</p> <p>Monsieur PECHAVY (Chef d'entreprise)</p> <p>Monsieur BOUKHARI (Directeur Délégué du groupe GIF)</p>
Sport	Monsieur Alain KLAJMAN	Madame GOMEZ (Chercheuse à

	(VP) Monsieur Thierry HERMEREL Madame Anne GALLISSAIRES Madame Naïma LASMAK	l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques) Monsieur CAZEAUDUMEC (Ancien membre de l'équipe paralympique de tennis, en charge de l'accessibilité au Crédit Agricole) Monsieur ANTONIOLLI, Directeur d'une Agence Immobilière Monsieur BOGGIONE, Orthopédiste
Culture	Madame Marie-Claude IACHEMET (VP) Monsieur Laurent BRUNEAU	Monsieur WALLER (Comédien et Directeur du théâtre le Contrepoint) Monsieur FABRE (Agenais) Madame REPACI (Directrice de l'Hôtel SERRA) Madame DUCOUSSO (Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot-et- Garonne)
Santé, Propreté et Hygiène	Madame Nadège LAUZZANA (VP) Monsieur Jean-Marc NKOLLO Madame Marjorie DELCROS Madame Rose HECQUEFEUILLE	Madame SAUVAGE-FEZERIN (Hang 'art) Monsieur ELISSALDE (France Assos Santé) Madame MAILLARD (UFC) Madame DUPOUEY (CEDP) Madame GOBBINI (Jeune Chambre Economique)
Education et Enfance	Madame Emmanuelle CUGURNO (VP) Madame Bernadette RICHARD-FAYOLLE Madame Naïma LASMAK	Madame Karen MORAIS-BAUDIS (Directrice de l'école RODRIGUES) Monsieur Antoine YESTE (Directeur de l'institution Félix AUNAC) Madame Anne-Charlotte LAMON (Représentant parents d'élèves – Ecole maternelle Carnot) Madame Céline CARLI (Ligue 47)

La composition des commissions non modifiées par la présente délibération est et demeure inchangée.

Il est rappelé que la Ville d'Agen souhaite tendre à un objectif de parité élus/personnalités qualifiées.

La Ville d'Agen souhaite également donner à chaque adjoint responsable d'une commission la liberté d'organiser son travail (accueil et audition de personnes qualifiées, évocation de sujets généraux ou d'actualité, etc...).

Il convient de préciser que Monsieur le Maire garde la possibilité de saisir la commission compétente à tout moment pour lui demander d'émettre un avis sur les projets majeurs de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.2121-29,

Vu la délibération n° DCM2020_083 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 6 juillet 2020, relative à la création des commissions extra-municipales,

Vu la délibération n° DCM2020_108 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 28 septembre 2020, relative à la désignation des membres des onze commissions municipales,

Vu la délibération n° DCM2023_035 du Conseil municipal de la Ville d'Agen en date du 03 Avril 2023, relative à l'actualisation des membres des onze commissions municipales.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ D'ABROGER et DE REMPLACER la délibération n° DCM2023_035 du 03 Avril 2023,

2°/ DE DIRE que les onze commissions municipales de la Ville d'Agen sont composées comme suit :

Nom de la commission	Elus proposés	Personnalités qualifiées
Cohésion Sociale et du Vive Ensemble	Madame Baya KHERKHACH (VP) Madame Claude FLORENTINY Madame Aurélie	Madame LAVIT (CAF – Présidente) Madame LAVERGNE DE CERVAL (UDAF – Présidente) Madame LARDOUET (Droit des femmes et à l'égalité – Déléguée

	CHAUDRUC Monsieur Juan Cruz GARAY	départementale) Monsieur BRUSTIS (Association Petits Frères des Pauvres - Directeur régional Sud-Ouest)
Défi Citoyen	Monsieur Thomas ZAMBONI (VP) Madame Claire RIVES Monsieur Farid SI-TAYEB Monsieur Pierre DUPONT	Monsieur GIRAUDON (Quartiers) Monsieur DUPEYRON (Régie de Quartier d'Agén) Madame SAUVAGE-FEREZIN (Le Hang'art) Monsieur SUCH (Monte le Son)
Transition Ecologique	Madame Clémence BRANDOLIN-ROBERT (VP) Monsieur Mickaël GESLOT Madame Maryse COMBRES Madame Marie-Christine RAUNIER	Monsieur BERTHOUMIEUX (ACMG/Cluster Eau Climat) Monsieur TIXIER Monsieur TEDO (Architecte) Monsieur PREAULT (Paysagiste)
Nouvelles Mobilités	Monsieur Nicolas BENATTI (VP) Madame Sophie GROLLEAU-BONFANTI Monsieur Denis IMBERT Monsieur Pierre DUPONT	Expert mobilités : Monsieur DIONIS Expert aménagement urbain et voirie : Madame Nathalie HERARD Expert flux, circulation et stationnement : Représentant des services de l'Etat Expert accessibilité et handicap : Madame STROMBONI (Collectif inter-associatif toutes déficiences 47)
Défi du Numérique	Madame Carole DEJEAN-SIMONITI (VP) Monsieur Hugo DASSY Madame Myriam PEREZ Madame Marjorie DELCROS	Madame Sylvie GUERRE (Directeur du Campus Numérique 47) Monsieur BONNAIRE (Directeur départemental « La Dépêche du Midi » - Président du Quartier 22 Le Pin) Monsieur GOOLD (Ancien directeur-général de la société « Jexchange.fr » - Directeur de la

		<p>SCIC qui anime et gère « Le Hang'Art »)</p> <p>Monsieur Nicolas CLUZEL (Directeur de l'Ecole Supérieur d'Ingénierie Informatique Intech 'Sud)</p>
Défi Economique	<p>Monsieur Jean PINASSEAU (VP)</p> <p>Monsieur Jean DUGAY</p> <p>Monsieur Pierre DUPONT</p>	<p>Monsieur PECHAVY (Président du groupe PECHAVY, Président de la CCI 47)</p> <p>Monsieur BIZET</p> <p>Madame FAUGÉ</p>
Ressources	<p>Monsieur Mohamed FELLAH (VP)</p> <p>Madame Laurence MAIOROFF</p> <p>Madame Maïté FRANCOIS</p> <p>Monsieur Jean-Pierre LAFFORE</p> <p>Madame Naïma LASMAK</p>	<p>Monsieur DARTUS Jean Claude</p> <p>Monsieur MARTINEU (Retraité de la DGFIP)</p> <p>Monsieur PECHAVY (Chef d'entreprise)</p> <p>Monsieur BOUKHARI (Directeur Délégué du groupe GIF)</p>
Sport	<p>Monsieur Alain KLAJMAN (VP)</p> <p>Monsieur Thierry HERMEREL</p> <p>Madame Anne GALLISSAIRES</p> <p>Madame Naïma LASMAK</p>	<p>Madame GOMEZ (Chercheuse à l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques)</p> <p>Monsieur CAZEAUDUMEC (Ancien membre de l'équipe paralympique de tennis, en charge de l'accessibilité au Crédit Agricole)</p> <p>Monsieur ANTONIOLLI, Directeur d'une Agence Immobilière</p> <p>Monsieur BOGGIONE, Orthopédiste</p>
Culture	<p>Madame Marie-Claude IACHEMET (VP)</p> <p>Monsieur Laurent BRUNEAU</p>	<p>Monsieur WALLER (Comédien et Directeur du théâtre le Contrepoint)</p> <p>Monsieur FABRE (Agenais)</p> <p>Madame REPACI (Directrice de l'Hôtel SERRA)</p> <p>Madame DUCOUSSO (Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot-et-Garonne)</p>
Santé, Propreté et Hygiène	<p>Madame Nadège LAUZZANA (VP)</p>	<p>Madame SAUVAGE-FEZERIN (Hang 'art)</p>

	Monsieur Jean-Marc NKOLLO Madame Marjorie DELCROS Madame Rose HECQUEFEUILLE	Monsieur ELISSALDE (France Assos Santé) Madame MAILLARD (UFC) Madame DUPOUEY (CEDP) Madame GOBBINI (Jeune Chambre Economique)
Education et Enfance	Madame Emmanuelle CUGURNO (VP) Madame Bernadette RICHARD-FAYOLLE Madame Naïma LASMAK	Madame Karen MORAIS-BAUDIS (Directrice de l'école RODRIGUES) Monsieur Antoine YESTE (Directeur de l'institution Félix AUNAC) Madame Anne-Charlotte LAMON (Représentant parents d'élèves – Ecole maternelle Carnot) Madame Céline CARLI (Ligue 47)

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



J. Dionis

**Le Maire d'Agén,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto Villeta

Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_048**

Objet : **Actualisation de la composition de l'assemblée générale du
GIP suite au décès de M. LLORCA, suppléant de la Ville d'Agen**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjointes
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAR, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

L'Agence du Commerce a été créée en 2010 à l'initiative de la Ville d'Agen, avec pour volonté d'établir un partenariat solide avec les autres acteurs du développement et de l'expansion du commerce. La forme associative avait été choisie car elle permettait d'accueillir des membres tant de la sphère privée que publique.

En juin 2023, il a été convenu de transformer la structure juridique de l'Agence afin d'avoir un cadre réglementaire plus adapté, de continuer d'associer de manière collaborative les acteurs privés et publics du commerce que sont la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, l'Union des commerçants d'Agen, tout en maintenant une implication forte des élus locaux.

En conséquence, la Ville d'Agen a approuvé la forme juridique d'un **Groupement d'Intérêt Public (GIP)**, par une délibération du 26 juin 2023, confirmant ainsi la volonté de maintenir son implication dans le GIP de l'Agence du Commerce d'Agen.

Lors de la séance du 09 octobre 2023, vous avez actualisé la composition des sept représentants (titulaire et suppléants) de la Ville d'Agen à l'assemblée Générale du GIP tels que ci-dessous :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Clémence BRANDOLIN-ROBERT	Thomas ZAMBONI
Jean PINASSEAU	Nicolas BENATTI
Jean DUGAY	Aurélie CHAUDRUC-BIZET
Claire RIVES	Jean-Max LLORCA
Juan-Cruz GARAY	Pierre DUPONT
Nadege LAUZZANA	Mickaël GESLOT
Denis IMBERT	Roberto VILLETA

A la suite du décès de Monsieur Jean-Max LLORCA le 20 Novembre 2023 il convient de le remplacer et de désigner un nouvel élu au sein des représentants du GIP Agence du Commerce dans laquelle il était élu suppléant.

Dès lors, il convient d'actualiser le tableau ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 relative à la simplification et l'amélioration de la qualité du droit, dite loi « Warsmann »,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux Groupements d'intérêt public,

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation des divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public,

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2019-91 du 26 janvier 2012 relatif aux GIP,

Vu les statuts de l'association « Agence du Commerce d'Agen » approuvés lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 juillet 2016,

Vu la délibération n° DCM2023-062 du Conseil Municipal de la Ville d'Agen en date du 26 juin 2023, désignant les sept représentants (titulaires et suppléants) de la Ville d'Agen à l'Assemblée Générale du GIP,

Vu la délibération n° DCM2023_087 du Conseil Municipal de la Ville d'Agen en date du 09 octobre 2023 désignant les sept représentants (titulaires et suppléants) de la Ville d'Agen à l'Assemblée Générale du GIP.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ D'ABROGER ET DE REMPLACER la délibération n° DCM2023_035 du 03 Avril 2023,

2°/ D'ACTUALISER la composition des sept représentants (titulaire et suppléants) de la Ville d'Agen à l'assemblée Générale du GIP tels que ci-dessous.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Clémence BRANDOLIN-ROBERT	Thomas ZAMBONI
Jean PINASSEAU	Nicolas BENATTI
Jean DUGAY	Aurélie CHAUDRUC-BIZET
Claire RIVES	Roberto VILLETA
Juan-Cruz GARAY	Pierre DUPONT
Nadege LAUZZANA	Mickaël GESLOT
Denis IMBERT	Roberto VILLETA

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_049**

Objet : **Actualisation de la représentation de la Ville d'Agen au Conseil d'Administration des établissements d'enseignements publics du second degré**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjointes
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAL, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Expose :

Le Code de l'éducation prévoit la constitution d'un Conseil d'administration au sein des collèges et des lycées.

Les missions de cet organe délibératif sont, sur rapport du chef d'établissement :

- De fixer les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements.
- D'adopter le projet d'établissement et d'approuver le contrat d'objectif, le règlement intérieur de l'établissement, le budget et le compte financier de l'établissement, le règlement intérieur de l'établissement ainsi que son budget,
- De délibérer chaque année sur le rapport relatif au fonctionnement pédagogique de l'établissement et à ses conditions matérielles de fonctionnement.

Les articles R.421-14 et R.421-16 du Code de l'éducation prévoient la composition des Conseils d'administration des collèges et lycées.

Cette composition prévoit, outre un représentant de la collectivité territoriale de rattachement, des représentants de la commune siège de l'établissement, au nombre de :

- deux pour les lycées et les collèges de plus de 600 élèves ou comportant une section d'éducation spécialisée,
- un pour les collèges de moins de 600 élèves.

Suite à la démission de Madame Baya KHERKACH au sein du Conseil d'Administration du Lycée Jean-Baptiste DE BAUDRE, il convient de désigner un nouveau représentant.

Vu les articles R.421-14 et R.421-16 du Code de l'éducation,

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la lettre de démission de Madame Baya KHERKHACH en date du 18 mars 2024.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ D'ABROGER ET DE REMPLACER la délibération n° DCM2020_048 du 15 Juin 2020,

2°/ DE DESIGNER Madame Marie-Christine RAUNIER en tant que représentante de la Ville d'Agen au sein du Lycée Jean-Baptiste DE BAUDRE, et de maintenir Madame Emmanuelle CUGURNO.

3°/ DE MAINTENIR comme représentants des lycées et des collèges les membres ci-dessous :

POUR LES LYCEES

☐ **lycée Bernard PALISSY :**

- Mme Baya KHERKHACH
- Mme Emmanuelle CUGURNO

☐ **lycée Antoine LOMET :**

- Mme Baya KHERKHACH
- Mme Emmanuelle CUGURNO

POUR LES COLLEGES

☐ **collège DUCOS DU HAURON :**

- Mme Baya KHERKHACH
- Mme Rose HECQUEFEUILLE

☐ **collège DANGLA :**

- Mme Baya KHERKHACH
- Mme Rose HECQUEFEUILLE

☐ **collège JASMIN :**

- Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT
- Mme Rose HECQUEFEUILLE

☐ **collège CHAUMIÉ :**

- Mme Baya KHERKHACH
- Mme Rose HECQUEFEUILLE

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_050**

Objet : **Convention d'objectifs entre la Ville d'Agen et l'association Folies Vocales pour l'organisation de l'événement « Folies Vocales » - Edition 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjointes
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAL, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

L'association Folies Vocales a été retenue en 2017 pour créer un événement culturel autour de la voix.

L'édition 2024 se déroulera du mercredi 22 au samedi 25 mai 2024.

La programmation fera la part belle à la polyphonie vocale, à l'humour, au théâtre musical et aux spectacles jeune public.

- la formation phare vocale cubaine « **Vocal Sampling** » aux 10 millions de vues sur internet ouvrira le festival,
- le spectacle « **La Truite** » nous transportera dans un torrent d'émotions auditives et visuelles,
- « **Les Symphomaniaques** nous entraîneront dans un monde à la fois lyrique, humoristique et clownesque
- et enfin « **Aurélien Vivos** » donnera son spectacle "De l'ombre à la lumière" en avant-première de l'Olympia.

Et un festival off avec des concerts gratuits dans tout le centre-ville d'Agen.

Pour accompagner cet événement culturel, une convention d'objectifs est établie avec l'association Folies Vocales pour l'année 2024. A cette occasion, la ville d'Agen accorde à l'association Folies Vocales une subvention de 80.000€. Cette subvention sera versée en deux temps :

- un acompte de 60% (soit 48.000,00 €) à la signature de la convention par les parties
- le solde de 40% (soit 32.000,00 €) à l'issue d'une réunion de bilan prévue au plus tard en juillet 2024.

Par ailleurs, la ville d'Agen s'engage également à mettre à disposition de l'association des locaux municipaux à titre gracieux (sous réserve de leur disponibilité) et à relayer sur ses supports les actions de communication entreprises par l'association. A titre d'information, l'aide en nature apportée à l'association pour l'organisation de l'édition 2023, s'est élevée à 22 763€.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2311-3 et R.2311-9

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1611-4, L.2121-19, L.2144-3 et L.2313-1,

Vu le règlement n°2018-06 de l'autorité des normes comptables en date du 5 décembre 2018 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n° DCM-076/2017 du conseil municipal de la ville d'Agen en date du 25 septembre 2017 désignant l'association Folies Vocales comme opérateur culturel pour l'organisation du festival du même nom

Vu l'avis favorable de la commission culture en date du 15 mars 2024,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ DE DESIGNER pour l'année 2024 l'association Folies Vocales comme opérateur culturel du festival du même nom.

2°/ DE VALIDER les termes de la convention d'objectifs entre la Ville d'Agen et l'Association Folies Vocales pour l'organisation de l'évènement « Folies Vocales » - Edition 2024,

3°/ D'ATTRIBUER à l'association une participation financière de 80.000€ pour l'organisation de l'édition 2024 du festival les Folies Vocales, versée comme suit :

- un acompte de 60% (soit 48.000,00 €) à la signature de la convention par les parties
- le solde de 40% (soit 32.000,00 €) à l'issue d'une réunion de bilan prévue au plus tard en juillet 2024.

4°/ D'ATTRIBUER à l'association une aide en nature évaluée, en 2023, à 22 763,00€.

5°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention d'objectifs avec l'association Folies Vocales, ainsi que tous les actes et documents y afférents.

6°/ DE DIRE que les aides en nature apportées par la Ville d'Agen à l'association seront valorisées au titre des contributions volontaires en nature au sein du budget de l'exercice 2024 de la Ville d'Agen,

7°/ DE DIRE que cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2024 :

- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante
- Article 6574 : subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé
- Fonction 33 : action culturelle

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

**CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE
LA VILLE D'AGEN ET L'ASSOCIATION FOLIES VOCALES
POUR L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT « FOLIES
VOCALES » - EDITION 2024**

Entre

La Ville d'Agen, dont le siège se situe Place du Docteur Pierre Esquirol, 47916 AGEN Cedex 9, représentée par son Maire, **Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR**, dûment habilité par la délibération du conseil municipal du 25 mars 2024,

Ci-après dénommée « *La Ville d'Agen* »,

D'une part,

Et

L'Association Folies Vocales, dont le siège se trouve au 20 rue Cajarc 47000 AGEN, dûment représentée par sa Présidente, **Madame Cathy JUDIT**, dûment habilitée,

Ci-après dénommée « *l'Organisateur* »,

D'autre part,

PREAMBULE

A l'issue des assises de la culture, le Conseil municipal du 18 mai 2015 a fixé les grands engagements culturels. L'engagement n° 113 prévoyait que « La ville d'Agen créera avec l'aide d'autres acteurs culturels agenais volontaires et passionnés, un nouvel évènement culturel d'ambition nationale. »

Le Conseil municipal par délibération du 25 septembre 2017 a désigné l'association *Folies Vocales* pour organiser un évènement culturel sur la ville d'Agen. Le Conseil municipal par délibération du 25 mars 2024 a décidé d'accompagner cette association en 2024 sur l'organisation de son évènement culturel.

Cet évènement, qui se déroulera du mercredi 22 au samedi 25 mai 2024, proposera différents concerts, animations et spectacles en cœur de ville déclinant toutes formes d'art autour de la voix et du chant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.1611-4, L.2121-29, L.2144-3, L.2313-1, L. 2121-19, L2311-3, et R.2311-9,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10,

Vu le règlement n°2018-06 de l'autorité des normes comptables en date du 5 décembre 2018 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville d'Agen, en date du 25 mars 2024,

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs de la Ville d'Agen et de l'Association Folies Vocales, dans le cadre de l'évènement du même nom dont elle est l'organisatrice, qui se tiendra du mercredi 22 au samedi 25 mai 2024.

L'organisateur proposera différents concerts, animations et spectacles en cœur de ville déclinant toutes formes d'art autour de la voix et du chant.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION « FOLIES VOCALES »

L'organisateur s'engage à :

- Réaliser du mercredi 22 au samedi 25 mai 2024 un évènement culturel intitulé Les Folies Vocales d'Agen en cœur de ville.
- Fournir à la Ville d'Agen le programme définitif de cet évènement ainsi que l'ensemble

de son plan de communication élaboré en collaboration avec la Direction de la communication et de la transition numérique de la Ville.

- Mobiliser une équipe dans sa structure, pendant toute la phase de mise en place de l'évènement et de la réalisation. Il s'appuiera sur le fonctionnement de sa structure en adéquation avec les obligations juridiques, sociales et fiscales faites aux entreprises culturelles.
- Respecter la législation en vigueur et effectuer toutes les déclarations préalables nécessaires auprès de la Préfecture de Lot-et-Garonne et de la police municipale.
- Souscrire une assurance responsabilité civile.
- Faire mention du partenariat avec la Ville d'Agen pour toute communication relative à l'évènement Folies Vocales d'Agen.
- Faire figurer le logo de la Ville d'Agen sur tous les supports de communication de la manifestation.
- Dégager les moyens financiers, humains, techniques et artistiques nécessaires et s'employer à rechercher des partenariats/financements privés et publics.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE D'AGEN

3.1. Contribution financière

Pour l'année 2024 et au titre de sa compétence culture, la Ville d'Agen octroie à l'association Folies Vocales, une subvention d'un montant de 80 000,00 € pour l'organisation de l'évènement Les Folies Vocales d'Agen.

La subvention allouée par la Ville d'Agen sera versée selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 60 %, soit 48.000 € dès signature de la présente convention par les parties,
- Le solde, soit 32.000 € après la réunion bilan prévue à l'article 5 de la présente convention.

En cas d'annulation ou de modification du format de l'évènement, l'Association remboursera à la Ville d'Agen, sur présentation des factures et justificatifs, les sommes non engagées.

3.2. Aide en nature

La Ville d'Agen s'engage quant à elle, à :

- Mettre à disposition de l'organisateur des locaux communaux (Théâtre Ducourneau), à titre gracieux et sous réserve de leur disponibilité.
- Relayer sur ses supports les actions de communication entreprises par l'organisateur.
- Mettre à disposition de l'organisateur des agents municipaux (pour le fonctionnement du théâtre), à titre gracieux et sous réserve des nécessités de service.

A titre informatif, l'aide en nature apportée par la ville d'Agen pour l'édition 2023 du festival a été évaluée à :

- Théâtre Ducourneau : 3 jours de spectacles, 5 jours d'immobilisation
 - Valeur locative théâtre : 4 500 €
 - Personnel pour le fonctionnement du théâtre : 7 000 €
- Communication : 8763,00 €

Soit un total de 20 263, 00 €

ARTICLE 4: DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature par les parties et trouvera son terme au jour du versement du solde de sa participation financière par la Ville d'Agen.

ARTICLE 5 : SUIVI, EVALUATION ET CONTROLE DE LA CONVENTION

La ville :

- S'engage à réunir un comité de suivi de l'évènement, composé de représentants de la Ville d'Agen et de l'organisateur. Il sera mis en place et se réunira autant que de besoin, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties jusqu'à la date de la manifestation. Les dates de ces réunions seront fixées d'un commun accord au moins une semaine à l'avance.
- Se réserve le droit de procéder à toute vérification liée à l'exécution de la présente convention, qu'elle jugera utile.

Elle pourra notamment vérifier que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre des prestations.

L'organisateur s'engage à :

- Faciliter toutes les démarches de vérification de la Ville d'Agen,
- Tenir à sa disposition tout document permettant de retracer de manière fiable l'emploi des fonds publics alloués.

Enfin, l'Organisateur adressera à la Ville d'Agen, les divers documents, notamment comptables, nécessaires au suivi et au contrôle de la bonne utilisation des deniers publics alloués pour les engagements notifiés ci-dessus.

Il sera fait un bilan de l'évènement Folies Vocales d'Agen (fréquentation détaillée ainsi qu'un bilan financier associé à une évaluation de l'impact économique de la manifestation sur le territoire agenais) lors d'une réunion bilan du comité de suivi au plus tard en juillet 2024.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause l'objet de la présente convention.

ARTICLE 7 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnités en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, restée infructueuse.

La Ville d'Agen se réserve également, le droit de résilier la présente convention pour tout motif d'intérêt général, sans préavis ni indemnités.

La résiliation de la présente convention entraînera la restitution à la Ville d'Agen des sommes perçues par l'organisateur, au prorata des engagements effectivement réalisés.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une voie amiable de règlement de leur différend.

En cas d'échec de cette voie, le litige devra être porté devant la juridiction territorialement compétente, soit le Tribunal Administratif de Bordeaux (*situé 9, rue Tastet, 33 000 BORDEAUX*).

A Agen, le

Pour les Folies Vocales

La Présidente

Cathy JUDIT

Pour la Ville d'Agen

Le Maire

Jean DIONIS du SEJOUR



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_051**

Objet : **Convention de partenariat entre le conservatoire à rayonnement départemental d'Agen et le centre hospitalier d'Agen-Nérac**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMak, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

Le conservatoire à rayonnement départemental d'Agen est l'un des pôles importants portés par la ville d'Agen, qui contribue à sa politique culturelle. Etablissement dédié à la formation, la médiation, la création et la diffusion, son objectif principal est de faciliter l'accès à la

culture au plus grand nombre (enfants et adultes) et de développer une offre culturelle par la pratique artistique dans les domaines du spectacle vivant.

L'un des axes du nouveau projet d'établissement (2023-2028) est le hors les murs, c'est-à-dire un conservatoire qui va à la rencontre des publics sur leurs lieux de vie. Elaborer des actions hors les murs correspond à une demande forte et unanime. Un travail particulier, mené ces dernières années, en partenariat avec les acteurs de terrain, a permis d'aller vers les publics dits « éloignés » ou « empêchés ».

C'est dans ce contexte que la Ville d'Agen, par le biais de son conservatoire et le centre hospitalier Agen-Nérac, ont souhaité conclure une convention de partenariat visant à proposer des animations musicales aux patients hospitalisés au sein de l'unité de soins de support et d'accompagnement (USSA). Elles se feront sous forme de mini-concerts au sein de l'unité.

Ce partenariat est consenti à titre gratuit pour une durée d'un an.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu l'avis favorable de la commission culture du 15 mars 2024,

LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ DE VALIDER les termes de la convention de partenariat visant à proposer des animations musicales par le Conservatoire à Rayonnement Départementale au sein du Centre Hospitalier Agen-Nérac

2°/ D'ACTER que la convention est consentie à titre gratuit

3°/ DE DIRE que la convention prendra effet à compter du jour de sa signature et pour une durée d'un an non renouvelable tacitement

4°/ D'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 08/02/2024

Télétransmission le 08/02/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LE CONSERVATOIRE DE LA VILLE D'AGEN
ET LE CENTRE HOSPITALIER AGEN-NERAC**

Entre les soussignés

La Ville d'Agen pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Ag

Collectivité territoriale ayant son siège Place du Docteur Esquirol – BP 30003 – 47916 AGEN Cedex 9, représentée par son Maire, Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, dûment habilité par une délibération n° DCM2024-051 du Conseil Municipal de la Ville d'Ag

en, en date du 25 mars 2024,
Dénommée ci-après, « Le Conservatoire »

D'une part,

Et

Le Centre Hospitalier Agen-Nérac

Etablissement Public de Santé, ayant son siège au 21 route de Villeneuve – 47923 AGEN Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-François VINET, agissant en qualité de Directeur,
Dénommé ci-après, « L'Etablissement »

D'autre part,

PREAMBULE

Dans le cadre de ses actions favorisant l'accompagnement des patients hospitalisés, l'Unité de Soins de Support et d'Accompagnement (USSA) du Centre Hospitalier Ag

en Nérac et Le Conservatoire se sont rapprochés afin d'envisager un partenariat visant à proposer des animations musicales au sein de l'unité.
Les intervenants du Conservatoire agissent en collaboration avec les équipes soignantes et administratives. Ils contribuent au soutien des personnes hospitalisées et de leur entourage. Ils s'engagent à ne pas interférer dans les soins et à respecter les règles de fonctionnement de l'Etablissement.

Le partenariat entre l'Etablissement et le Conservatoire est fondé sur les principes suivants :

- Respect de la personne, notamment de ses opinions politiques, philosophiques et religieuses, de sa dignité et de son intimité,
- Respect de la confidentialité,
- Devoir de discrétion.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

PAR CONSÉQUENT, IL EST CONVENU CE QU'IL SUIV

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les règles du partenariat établi entre l'Établissement et la Ville d'Agén pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Agén, en vue d'organiser l'intervention du Conservatoire au sein de l'Établissement.

Article 2 – Actions du Conservatoire

Dans le cadre de ce partenariat, les activités du Conservatoire au sein de l'Établissement consistent à assurer des animations musicales sous forme de mini-concerts au sein de l'Unité de Soins de Support et d'Accompagnement à des fins de soutien aux patients pris en charge dans cette unité, ainsi qu'à leurs proches.

A cet effet, un calendrier est fixé en concertation chaque début d'année scolaire et déterminé afin de favoriser la rencontre du plus grand nombre de patients. Les dates envisagées sont les suivantes : 23 novembre 2023, 9 et 20 décembre 2023, 26 janvier 2024, 9 février 2024, 20 mars 2024, 3 avril 2024, 21 juin 2024.

Les intervenants du Conservatoire s'engagent à respecter en toutes circonstances le règlement intérieur de l'Établissement et la présente convention.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature par les parties. Elle est consentie pour une durée d'un an.

La présente convention ne pourra pas faire l'objet d'une tacite reconduction. Tout renouvellement des présentes devra faire l'objet d'une nouvelle convention.

Article 4 – Responsabilité

Pour chaque intervention, le Conservatoire désigne un coordinateur qui organise l'action des intervenants auprès des personnes malades et de leur entourage et assure la liaison avec le cadre de santé et/ou les médecins responsables de l'USSA et de l'Équipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP) pour la planification et la logistique de ces interventions.

Article 5 – Conditions financières

Au regard de l'objet du présent partenariat, la présente convention est consentie à titre gratuit.

La Ville d'Agén ne réclamera aucune somme au Centre Hospitalier Agén-Nérac, au titre des actions réalisées par le Conservatoire.

Article 6 – Communication

La communication mise en œuvre autour du présent partenariat et des actions menées sont déterminées conjointement entre la Ville d'Agen pour le Conservatoire et le Centre Hospitalier Agen-Nérac.

L'Etablissement et le Conservatoire font mention de ce partenariat sur leurs supports de communication (annuaire, livret d'accueil, site web) de façon à informer les usagers, les bénévoles et le personnel hospitalier de la présence du Conservatoire au sein de l'Etablissement.

Article 7 – Conditions matérielles

L'Etablissement prend, en concertation avec le responsable désigné par le Conservatoire, les dispositions matérielles nécessaires à l'intervention des musiciens en son sein.

Article 8 – Assurances

La Ville d'Agen déclare avoir souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile, pour les dommages susceptibles d'être causés par ses membres à l'occasion de leurs interventions au sein de l'Etablissement. Elle s'engage à fournir à l'Etablissement une attestation d'assurance à ce titre.

L'Etablissement garantit en responsabilité civile les dommages susceptibles d'être occasionnés aux bénévoles en son sein.

Chaque Partie est indépendante et agit en son nom propre et sous sa seule responsabilité. Chaque Partie s'interdit donc de prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre et demeure, en outre, intégralement responsable de son personnel et de ses activités.

Article 9 – Modification

La présente convention pourra, à tout moment, être modifiée. Cette modification devra requérir l'accord des parties et prendra la forme d'un avenant.

Article 10 – Résiliation

Les parties se réservent le droit de mettre un terme à la présente convention pour tout motif et sans indemnités.

La résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et respectera un préavis d'un mois.

Article 11 – Règlement des litiges



En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une voie amiable de règlement de leur différend.

En cas d'échec de cette voie, le litige sera porté devant la juridiction territorialement compétente, soit le Tribunal Administratif de Bordeaux (*9 rue Tastet 33000 BORDEAUX*).

Fait à AGEN en deux exemplaires,
le .././..

Le directeur de l'Etablissement

La Ville d'Agen pour le CRDA

Jean-François VINET

Jean DIONIS DU SEJOUR



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_052**

Objet : **Attribution d'une subvention à l'association « Animation Carnaval » pour l'organisation du carnaval 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAL, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

L'association « Animation Carnaval » organise les festivités du Carnaval chaque printemps au centre-ville d'Agen et propose, un week-end par an, un événement festif dont bénéficie tout le centre-ville. Pour l'année 2024, ces festivités sont programmées du vendredi 5 au dimanche 7 avril 2024 sur le thème des animaux.

Dans le cadre de l'organisation de cet évènement, l'association gère, finance et coordonne l'ensemble des animations ainsi que le défilé des chars.

La Ville d'Agen souhaite soutenir l'organisation de cet évènement familial et convivial qui contribue à l'animation de la Ville. Ce soutien consiste en :

- Une aide en nature :
 - Création de toutes les déclinaisons Print et Web des supports de communication,
 - Impression d'affiches, mise à disposition des réseaux de promotion habituels et relais sur les réseaux sociaux, diffusion des affiches et flyers,
 - Mise à disposition du réseau sucettes et sénior,
 - Mise à disposition des véhicules pour le transport des chars
 - Mise à disposition du matériel, de l'espace public et du skating,
 - Accompagnement des services de la Ville

- L'attribution d'une subvention d'un montant de 16 500 €, versée en deux temps :
 - 10 000 € au cours du 1^{er} trimestre 2024,
 - Le solde, soit la somme de 6500 €, versé après l'évènement et sur présentation du bilan de l'évènement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.1611-4 et L.2121-29,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ DE VALIDER les termes de la convention d'objectifs entre la Ville d'Agen et l'Association « Animation Carnaval », à l'occasion du carnaval 2024 (5 au 7 avril),

2°/ DE VERSER une subvention de 16 500 € à l'association « Animation Carnaval », selon

les modalités suivantes :

- 10 000 € au cours du premier trimestre 2024,
- Le solde, soit la somme de 6500 €, à l'issue de l'évènement et sur présentation du bilan de l'évènement,

3°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents y afférents,

4°/ DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agén,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

**CONVENTION D'OBJECTIFS
ENTRE LA VILLE D'AGEN ET L'ASSOCIATION ANIMATION CARNAVAL
A L'OCCASION DU CARNAVAL 2024 (5 au 7 AVRIL)**

ENTRE :

La Ville d'Agen, dont le siège est situé Place du docteur ESQUIROL représentée par son Maire d'Agen Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, habilité par la délibération numéro DCM2024-052 du conseil municipal en date du 25 mars 2024,
D'une part,

ET :

L'Association « Animation Carnaval » dont le siège est situé au 8 Rue Poton de Xaintrailles 47000 Agen représentée par sa Présidente, Madame Michelle CARRIE
D'autre part.

PREAMBULE

L'association « Animation Carnaval » organise les festivités du Carnaval chaque printemps au centre-ville d'Agen. Ainsi, un week-end par an, l'association « Animation Carnaval » propose un événement festif dont bénéficie tout le centre-ville.

A la vue de cette collaboration réussie, la ville d'Agen souhaite conventionner avec l'association Animation Carnaval pour l'année 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1611-4,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUI

ARTICLE 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la collaboration entre la Ville d'Agen et l'association « Animation Carnaval » en vue d'assurer la conception et la mise en œuvre de la programmation du Carnaval en centre-ville d'Agen, avec pour nouveauté cette année la création d'un Village Carnaval au skating, rue Baudin à Agen. L'édition 2024 se tiendra du vendredi 5 avril au dimanche 7 avril 2024.

ARTICLE 2 – Engagements de l'Association Animation Carnaval

Les animations principales, le point de départ et d'arrivée des chars au skating, forment un ensemble convivial et festif sur le thème-cette année des animaux.

Dans le cadre de l'organisation de cet événement, l'association gère, finance et coordonne l'ensemble des animations et les défilés de chars de cette programmation (cachets artistes et techniciens, transports, SACEM, assurance...)

- Conception, réalisation et décoration des chars,
- Location des tentes,
- Sonorisation du site et du parcours,
- Prise en charge du gardiennage du site,
- Prise en charge des groupes (accueil, hôtel, restauration...),
- Animation du skating du vendredi soir au dimanche après-midi
- Défilé des chars en centre-ville le samedi soir et le dimanche après-midi
- Recherche de partenaires publicitaires pour réduire les coûts au maximum,
- Mise en avant de la Ville d'Agen

ARTICLE 3 – Engagements de la Ville d'Agen

Pour soutenir l'organisation de cet évènement, la Ville d'Agen s'engage à :

1) Aide en nature

- Création de toutes les déclinaisons Print et web des supports de communication
- Impression d'affiches format 120x176, 320x240, 150 A3 et 2500 flyers de format A6, mise à disposition des réseaux de promotion habituels print, web et relais sur les

réseaux sociaux et diffusion des affiches et flyers sur les 44 communes de l'Agglomération d'Agen et les ERP de l'Agglomération d'Agen,

- Mise à disposition du réseau sucettes et senior,
- Mise à disposition des véhicules pour le transport des chars,
- Mise à disposition du matériel, de l'espace public et du skating,
- Accompagnement des services de la ville.

Ce soutien constitue une contribution volontaire en nature que les parties devront valoriser comme telle dans leur comptabilité respective.

2) Soutien financier

Afin de contribuer à couvrir le coût de l'ensemble des missions et actions précisées dans l'article 2 de la présente convention, la Ville d'Agen s'engage à verser à l'association Animation Carnaval une subvention ordinaire de principe de 16 500 € en deux versements

- 10 000 € au 1er trimestre 2024
- Le solde après l'événement et sur présentation du bilan de l'événement

La Ville d'Agen se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la subvention en cas de non-respect des engagements de l'association.

ARTICLE 4 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature par les parties. Elle trouvera son terme au jour du versement du solde de sa participation financière de la ville.

ARTICLE 5- Bilan financier

A l'issue de l'événement, l'association Animation Carnaval donnera à la Ville d'Agen, un compte-rendu de l'emploi des crédits alloués assorti de toutes les justifications nécessaires (Déclarations Urssaf - Bilan financier, compte de résultat, rapport d'activités) établi sur les objectifs fixés par la présente convention, y compris les chiffres clefs et estimations du nombre de spectateurs, mais aussi ce qui a fonctionné et ce qui serait à améliorer pour les années futures le cas échéant.

ARTICLE 6- Annulation de l'évènement

En cas d'annulation de l'évènement, les parties s'efforceront de trouver une solution de report. Dans le cas où ce report s'avèrerait impossible, le présent contrat sera résilié de plein droit. Le cas échéant, la Ville d'Agen se réservera le droit de demander le remboursement des sommes déjà versées au prorata des engagements réalisés à la date de résiliation.

ARTICLE 7- Modification

La présente convention est susceptible d'être modifiée en cour d'exécution. Ces modifications seront formalisées par voie d'avenant signée par les parties.

ARTICLE 8- Résiliation

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de ses obligations contractuelles, la présente convention est susceptible d'être résiliée après mise en demeure de se conformer à ses obligations contractuelles restée infructueuse au terme d'un délai d'un mois.

La Ville d'Agen se réserve en outre le droit de résilier la présente convention pour tout motif d'intérêt général.

En cas de résiliation anticipée, la Ville d'Agen se réserve le droit de réclamer tout ou parties des sommes versées au prorata des engagements effectivement réalisés.

ARTICLE 9 – Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties. A défaut d'accord, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Bordeaux 9 rue Tastet 33063 Bordeaux.

Fait en deux exemplaires originaux,
Agen, le/...../2024

Pour l'association Animation Carnaval

La Présidente,
Michelle CARRIE

Pour la ville d'Agen,

Le Maire,
Jean DIONIS DU SEJOUR



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_053**

Objet : **Attribution d'une subvention à l'association « les amis agenais de Michel SERRES » pour l'organisation du festival les rencontres philosophiques Michel SERRES**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjointes
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Exposé :

Lors de sa séance du 7 février 2022, le conseil municipal a validé les termes de la convention-cadre triennale entre la Ville d'Agen et l'association « Les amis agenais de

Michel Serres », pour l'organisation, chaque année, de—l'évènement culturel « Les Rencontres philosophiques Michel Serres » à Agen.

En contrepartie, la Ville d'Agen s'est alors engagée à verser une subvention à l'association dont le montant sera chaque année soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En 2023, la 3^{ème} édition, pour laquelle une subvention de 150 000 euros avait été allouée, a enregistré 10 000 entrées, autour notamment de :

- 40 intervenants
- 61 évènements
- 10 débats/conversations
- 2 pièces de théâtre
- 14 conférences
- 33 ateliers jeunesse
- 22 ateliers scolaires
- 2000 jeunes

Cette troisième édition a vu le renforcement notable des ateliers pour les scolaires. Ainsi, 1600 élèves ont pu profiter des 55 ateliers proposés.

La quatrième édition aura lieu du 8 au 11 novembre 2024 à Agen. Le thème retenu pour cette édition 2024 est « Maintenant on fait la paix ».

Le budget prévisionnel, porté à votre connaissance, est de 320 000 euros.

Pour cette année 2024, l'association « les amis agenais de Michel Serres » sollicite une subvention d'un montant de 150 000 euros, qui sera versée selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 70% à compter du vote du montant de la subvention allouée par le conseil municipal,
- Le solde à l'issue de l'évènement, soit 30% du montant de la subvention accordée, sous réserve que l'association fournisse à la Ville d'Agen un bilan financier détaillé de l'évènement.

Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € (cent cinquante mille euros) à l'association « Les amis agenais de Michel Serres » pour l'organisation de la quatrième édition des « Rencontres philosophiques Michel Serres ».

En complément du soutien financier apporté à l'association, la Ville d'Agen s'engage également à mettre à disposition de l'association, à titre gracieux et pour la durée de la manifestation, des locaux communaux. Cette aide en nature sera valorisée au sein de la comptabilité de la collectivité et de l'association au titre des « contributions volontaires en nature.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2311-3 et R.2311-9

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1611-4,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n° DCM2022-020 du conseil municipal de la Ville d'Agen du 7 Février 2022, relatif à la signature d'une convention-cadre triennale entre la Ville d'Agen et l'association les amis agenais de Michel Serres,

Vu la convention-cadre triennale entre la Ville d'Agen et l'association les amis agenais de Michel Serres en date du 1^{er} mars 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 15 mars 2024,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

Mme Marie-Claude IACHEMET et M. Pierre DUPONT ne prennent pas part au vote

DECIDE

1°/ D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 150 000 euros (cent-cinquante mille euros) à l'association « Les amis agenais de Michel Serres » pour l'organisation de la quatrième édition de l'événement philosophique *Les rencontres philosophiques Michel Serres*,

2°/ DE DIRE que cette subvention sera versée comme suit :

- Un compte de 70%, soit 105 000 € (cent-cinq mille euros) à compter du vote de la subvention,
- Le solde à l'issue de l'évènement, soit 45 000 € (quarante-cinq mille euros), sous réserve que l'association fournisse à la Ville d'Agen un bilan financier détaillé de l'évènement.

3°/ DE DIRE que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2024.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agen,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du lundi 25 mars 2024

Numéro : **DCM2024_054**

Objet : **Présentation et validation du projet d'aménagement d'un espace éponyme à la mémoire d'Albert FERRASSE**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-quatre le vingt-cinq mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Mairie d'Agen, salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **29**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme RICHARD, M. LAFFORE, M. RAUNIER - Conseillers Municipaux
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GROLLEAU-BONANTI, M. GESLOT, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. HERMEREL (absent excusé), Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), Mme GALLISSAIRES (absente excusée)

Pouvoir(s) **7**

Mme LAUZANNA (donne pouvoir à M. FELLAH), Mme FRANCOIS (donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FAYOLLE), Mme PEREZ (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN-ROBERT), M. IMBERT (donne pouvoir à M. KLAJMAN), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à M. IACHEMET), Mme RIVES (donne pouvoir à M. ZAMBONI), M. RAUCH (donne pouvoir à M. IACHEMET) à Mme DELCROS)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **19/03/2024**

Expose :

Né le 12 août 1917 à Tonneins, il décède à Agen, le 27 août 2011.

Albert Ferrasse est un joueur, arbitre et dirigeant de Rugby, ayant joué en seconde ligne au Sporting Union Agenais (SUA) après avoir débuté comme trois-quarts aile à l'Union Sportive Marmandaise.

Champion de France en 1945, il devient Président de son Club, le S.U.A., de 1963 à 1968 (en faisant alors une union omnisportive qu'il préside également) et Président du Comité Régional du Périgord-Agenais (de 1966 à 1968).

Premier français Président de l'International Rugby Board à deux reprises (1980 et 1987), il préside ensuite la Fédération Internationale de Rugby Amateur (FIRA) de 1989 à 1997.

Monument du Rugby mondial, l'Agenais au caractère bien trempé a été également Président de Fédération Française de Rugby (FFR) durant 23 ans, de 1968 à 1991.

Il est, enfin, le Fondateur, et l'un des principaux donateurs, de la Fondation Albert Ferrasse-Fédération Française de Rugby qui vient en aide aux Grands Blessés du Rugby français depuis 1990.

Cette longévité ne sera jamais égalée. Il a marqué l'histoire de l'Ovalie en étant notamment l'un des grands artisans de la création de la Coupe du Monde dont la première édition eut lieu en Australie et Nouvelle-Zélande, en 1987, sous sa Présidence. C'est lui qui remet le Trophée William Webb Ellis pour la première fois.

A ce titre, la Ville d'Agen souhaite lui rendre hommage en créant un espace éponyme en sa mémoire.

OBJECTIFS DU PROJET

Le projet consiste en la création d'un espace éponyme à la mémoire d'Albert Ferrasse permettant la mise en valeur de ces actions tout au long de sa vie personnelle et professionnelle avec :

- Une exposition permanente évoquant sa vie personnelle, professionnelle et sportive au sein du salon "historique", lieu symbolique des réunions de la Fondation,
- Des expositions temporaires sur le rugby.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX ET CE QUI EST INDUIT PAR LE PROJET

La réalisation de cet Espace Mémoire implique un programme de travaux qui se décomposent comme suit :

- L'aménagement et l'extension de locaux (130 m²) dans le bâtiment de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine dans le but d'y accueillir le futur Espace Mémoire :
 - ❖ Création d'un hall d'exposition temporaire de 83 m²
 - ❖ Création d'une salle multimédias pour des expositions temporaires de 61 m²
- La mise en valeur du salon Ferrasse d'origine
- La restructuration des locaux existants (environ 100 m²) avec le déménagement du service des Sports dans la partie administrative du bâtiment
- La création de l'accès à l'espace mémoire Ferrasse par le stade RABAL avec la mise en œuvre d'une clôture de séparation et création de places pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

- La mise en accessibilité du site avec la création d'un élévateur PMR.

CONTEXTE JURIDIQUE RELATIF AU PROJET

Le projet envisagé porte sur un bâtiment qui a été édifié à l'époque par le Comité Régional du Périgord Agenais de la Fédération Française de Rugby pour y implanter son siège social. Cette construction a été réalisée sur une emprise foncière, parcelle cadastrée section AX n° 496, appartenant à la Ville d'Agen.

Cela a été rendu possible par la conclusion d'un bail emphytéotique administratif entre la Ville d'Agen et le Comité Régional du Périgord Agenais, signé le 17 avril 2000, pour une durée de 46 ans, le terme étant fixé au 30 avril 2046.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, les organes déconcentrés des Fédérations sportives ont dû respecter le nouveau découpage territorial et procéder à des opérations de rapprochement. C'est ainsi que sont nées les Ligues en remplacement des Comités locaux. Dès lors, le Comité Régional du Périgord Agenais a fusionné par voie d'absorption avec la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby, le 19 mars 2018. Cette fusion a été effective à compter du 1^{er} juillet 2018.

Etant subrogée dans tous les droits et obligations du Comité, la Ligue est devenue débitrice de tous les créanciers. Par conséquent, il a été procédé par voie d'avenant, à un transfert du bail emphytéotique administratif conclu entre la Ville d'Agen et le Comité Régional du Périgord Agenais au profit de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby. Ce dernier a été signé le 2 janvier 2023.

Aujourd'hui, au regard du projet envisagé sur le bâtiment de la Ligue et des liens contractuels qui unissent la Ville d'Agen et la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby, il a été convenu de mettre un terme, de manière anticipée et à l'amiable, au bail emphytéotique administratif afin que la Ville d'Agen récupère la propriété pleine et entière du bâtiment situé Rue Pierre de Coubertin, afin d'y effectuer les travaux nécessaires à la réalisation du projet en tant que maître d'ouvrage, gestionnaire et financeur de cet aménagement.

Cette résiliation amiable doit être formalisée par une convention qui sera publiée au Service de la Publicité Foncière afin d'acter la fin du bail et le retour dans le patrimoine communal du bâtiment édifié.

Cette résiliation amiable prendra effet le 1^{er} juillet 2024 et après signature de la convention annexée à la présente délibération. La résiliation amiable anticipée donnera lieu au versement d'une indemnité au profit de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby, d'un montant de 78 753 €, correspondant aux investissements restant à amortir. Cette indemnité se fera en deux temps :

- Un acompte de 50% en 2024,
- Le solde en 2025.

Conformément à la réglementation en la matière, les constructions réalisées au titre du bail emphytéotique administratif reviennent en pleine propriété au bailleur, la Ville d'Agen, au terme du contrat.

GROUPE PROJET

Dans le cadre d'une approche multicritère et partenariale, un groupe projet a été constitué avec les membres suivants :

Président du groupe projet : Jean DIONIS DU SÉJOUR

Chef de projet : Christophe ENAULT

Elus associés : Alain KLAJMAN, Anne GALLISSAIRES et Thierry HERMEREL

Equipe ressource : Muriel GAY, Anaïs BERGÉ, Marie DUMAS, Adrien ENFEDAQUE et Jean-Baptiste CHIPY

Membres extérieurs associés :

- Michel MACARY - Président de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby
- Sébastien CONCHY – Directeur de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby
- Jean-Marc GARIN - Président du Comité départemental de rugby
- Jacques LAURANS - Président de la Fondation Albert Ferrasse
- Membres du Comité exécutif de la Fondation Albert Ferrasse
 - Robert GIMBERT
 - Gérard PIFFETEAU
 - Marcel KAPFER
- Jean-François FONTENEAU – Président du SUA-Lot-et-Garonne

COUT DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Le projet fait l'objet d'un plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessous :

<u>Dépenses</u>	
Etudes (maitrise d'œuvre et autres études)	48 334 € HT
Travaux	644 167 € HT
Scénographie	222 500 € HT
Imprévus	32 500 € HT
Révision de prix	13 333 € HT
Total dépenses - Coût total du projet	960 834 € HT Soit 1 153 000,80 € TTC
<u>Recettes</u>	
Recherche de financement en cours auprès de la Fédération Française de Rugby et Région Nouvelle-Aquitaine	
Total recettes	0 € HT

CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

- Etudes : mai 2022 - juin 2024
- Consultation des entreprises : juillet/septembre 2024
- Durée des travaux : 9 mois
- Début des travaux : automne 2024
- Fin des travaux : mai/juin 2025

L'ANIMATION DU SITE

Le service des Sports se trouvant sur le site, toute la gestion logistique et financière du site sera de sa responsabilité. Il sera accompagné de la Direction de l'Action Culturelle pour son animation. Les modalités d'accueil du public sont en cours d'étude.

La fondation Albert FERRASSE participera pleinement à l'animation du site en mettant à disposition gracieusement à la ville d'Agen les œuvres, héritage d'Albert FERRASSE.

Le groupe projet a d'ores et déjà fait des propositions de thématiques à aborder dans le cadre des expositions permanentes et temporaires.

Les thématiques des expositions permanentes :

▶ "Albert FERRASSE, le sportif"

- Le rugby
- Le ping-pong

▶ "Albert FERRASSE, l'homme public"

- Le chef d'entreprise
- L'homme de droit
- L'homme de lettres
- L'homme de cœur

▶ "Albert FERRASSE, l'humaniste"

- L'homme de Garonne
- L'amoureux de la nature
- L'ami Bébert

▶ "Albert FERRASSE, les honneurs"

- Les décorations
- La reconnaissance

Les propositions d'expositions temporaires :

- ✓ Albert Ferrasse et le Bouclier de Brennus
- ✓ Le rugby chez les jeunes
- ✓ La coupe du monde de Rugby

- ✓ Le rugby féminin
- ✓ Le racisme, l'apartheid et le rugby
- ✓ Le rugby et la santé – la sécurité dans le jeu – la Fondation A. Ferrasse
- ✓ La régionalisation du rugby français
- ✓ La publicité dans le rugby
- ✓ Le rugby et la littérature
- ✓ Le rugby et la création artistique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.1311-1 et suivants, L.2121-29,

Vu le Bail Emphytéotique Administratif entre la Ville d'Agen et le Comité Régional du Périgord Agenais de la Fédération Française de Rugby, signé le 17 avril 2000,

Vu le Traité de Fusion entre la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby et le Comité Régional du Périgord Agenais, signé le 19 mars 2018,

Vu l'avenant au Bail Emphytéotique Administratif entre la Ville d'Agen et la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby, signé le 2 janvier 2023,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

*05 ABSTENTIONS : Mme Maryse COMBRES, M. Laurent BRUNEAU, M. Pierre DUPONT,
Mme Marjorie DELCROS, M. Frédéric RAUCH*

DECIDE

1°/ D'APPROUVER le programme de travaux d'extension du bâtiment situé Rue Pierre de Coubertin, parcelle cadastrée section AX n° 496, pour la création de l'Espace Mémoire Albert FERRASSE et le réaménagement du bâtiment existant,

2°/ D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel et le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux présenté ci-dessus,

3°/ DE VALIDER les termes de la convention de résiliation amiable du Bail Emphytéotique Administratif entre la Ville d'Agen et la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby,

4°/ D'ACTER l'effectivité de la résiliation du bail au 1^{er} juillet 2024, après signature de la convention par les deux parties,

5°/ DE DIRE que cette résiliation amiable est consentie moyennant le versement d'une indemnité au profit de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby d'un montant de

78 753 €,

6°/ DE DIRE que l'indemnité de résiliation sera versée selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% en 2024,
- Le solde en 2025,

7°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de résiliation ainsi que tous actes et documents afférents au projet,

8°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à rechercher les financements et demandes de subventions les plus élevés auprès de tout organisme,

9°/ DE DIRE que les dépenses et les recettes correspondantes seront prévues au budget 2024 et suivants.

10°/ DE VALIDER le transfert du service des sports au sein des nouveaux locaux.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 27/03/2024

Télétransmission le 27/03/2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



**Le Maire d'Agén,
Jean DIONIS du SEJOUR**

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA

**RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF
ENTRE LA VILLE D'AGEN ET LA LIGUE REGIONALE
NOUVELLE AQUITAINE DE RUGBY**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE.....

A AGEN (*Lot-et-Garonne*), Place du Docteur Esquirol, au siège de la Commune d'Agen, pour Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR et la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby,

La Commune d'Agen, représentée par son Maire, Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR, à AGEN (*Lot-et-Garonne*), Place du Docteur Esquirol, est le rédacteur du présent acte.

Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR, Maire de la Commune d'Agen, dont le siège est situé Place du Docteur Esquirol, 47000 AGEN, a reçu le présent acte authentique comportant **RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF**, à la requête des personnes ci-après désignées :

IDENTIFICATION DES PARTIES

BAILLEUR

LA COMMUNE D'AGEN, située dans le département de Lot-et-Garonne (47), dont le siège est à AGEN (47000), Mairie d'Agen, Place du Docteur Esquirome, identifiée sous le numéro SIREN 214 700 015,

Ci-après dénommée « **LE BAILLEUR** »,
D'une Part,

EMPHYTEOTE

LA LIGUE REGIONALE NOUVELLE AQUITAINE DE RUGBY, située dans le département de Gironde (33), dont le siège social est à GRADIGNAN (33170), 4 rue Branlac, identifiée sous le numéro SIREN 833 840 317,

Ci-après dénommée « **L'EMPHYTEOTE** »,
D'autre Part,

PRESENCE – REPRESENTATION

LA COMMUNE D'AGEN est ici représentée par la 1^{ère} Adjointe au Maire, Madame Clémence BRANDOLIN-ROBERT, agissant en vertu de la délibération n°DCM2024_054 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 25 mars 2024, et de l'arrêté n° 2023_SJ_098 du Maire de la Ville d'Agen, en date du 27 novembre 2023,

LA LIGUE REGIONALE NOUVELLE AQUITAINE DE RUGBY est ici représentée par son Président, Monsieur Michel MACARY, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil d'Administration, en date du

DECLARATIONS SUR LA CAPACITE

Les parties confirment l'exactitude des indications les concernant respectivement telles qu'elles figurent ci-dessus.

L'emphytéote déclare avoir la pleine capacité pour contracter aux présentes.

Les parties, et le cas échéant leurs représentants, attestent que rien ne peut limiter leur capacité pour l'exécution des engagements qu'elles prennent aux présentes.

Qu'elles ne sont pas en état de cessation de paiement, de redressement ou liquidation judiciaire ;

Qu'elles ne sont concernées par aucune demande en nullité ou dissolution.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile en leur demeure ou siège respectif tel qu'indiqué au paragraphe « **IDENTIFICATION DES PARTIES** ».

TERMINOLOGIE

Le vocable employé au présent acte est le suivant :

- Le mot « **BAILLEUR** » désigne la Commune d'Agen,
- Le mot « **EMPHYTEOTE** » désigne la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby, présente ou représentée.
- Les mots « **LES PARTIES** » désignent ensemble la Commune d'Agen et la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby.
- Les mots « **BIEN** » ou « **BIENS** » ou « **IMMEUBLE** » désigneront indifféremment les biens de nature immobilière objet des présentes.
- Les mots « **biens mobiliers** » ou « **mobilier** » désigneront indifféremment, s'il en existe, les meubles et objets mobiliers se trouvant dans le ou les biens de nature immobilière et transmis avec ceux-ci.

EXPOSE

Le 17 avril 2000, la Ville d'Agen a donné à bail emphytéotique au Comité Régional du Périgord Agenais de la Fédération Française de Rugby, la parcelle cadastrée section AX n° 496, d'une superficie de 992 m², afin que la Comité puisse édifier sur ladite emprise foncière, un ensemble immobilier à usage de bureaux, qui constituera son siège.

Ce bail emphytéotique administratif a été conclu pour une durée de 46 ans. Il arrivera à son terme le 30 avril 2046.

Toutefois, le Ministère des Sports, au regard des dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République entraînant une diminution du nombre de régions, a exigé que les organes déconcentrés des Fédérations sportives respectent le nouveau découpage territorial et procèdent aux opérations de rapprochement nécessaires. Dès lors, les Ligues Régionales de la Fédération Française de Rugby ont été créées au dernier trimestre 2017, afin de se substituer aux comités locaux.

Concernant la Région Nouvelle Aquitaine, le Comité Régional du Périgord Agenais a fusionné avec la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby par voie d'absorption, le 19 mars 2018, par la signature d'un Traité de fusion entre les deux entités. La réalisation effective de la fusion avait été fixée au 1^{er} juillet 2018.

Par conséquent, depuis le 1^{er} juillet 2018, la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby est débitrice de tous les créanciers du Comité en ses lieu et place et est subrogée dans tous ses droits et obligations.

Eu égard cette fusion, il a été procédé par voie d'avenant, à un transfert du bail emphytéotique administratif conclu entre la Ville d'Agen et le Comité Régional du Périgord Agenais au profit de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby. Cet avenant a été signé le 2 janvier 2023.

Depuis plusieurs années, la Ville d'Agen et le Comité Régional du Périgord Agenais, puis la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby, entretiennent des relations étroites dans l'optique de la création d'un Espace Mémoire Albert Ferrasse pour rendre un hommage particulier à ce grand homme.

A ce titre, la Ville d'Agen entend être maître d'ouvrage pour la réalisation de ce projet qui consiste en :

- L'aménagement et l'extension des locaux existants (création d'un hall d'exposition temporaire et d'une salle multimédias),
- La mise en valeur du Salon Ferrasse,
- La restructuration des locaux existants avec le déménagement du Service des Sports dans la partie administrative du bâtiment,
- La création de l'accès à l'Espace Mémoire Ferrasse par le stade RABAL avec la mise en œuvre d'une clôture de séparation et création de places et accès PMR,
- La mise en accessibilité du site avec la création d'un élévateur PMR.

Au regard du projet défini entre les parties, du coût de cette réalisation, de la gestion du nouvel espace mémoire, il a été convenu de mettre un terme de manière anticipée et amiable du bail emphytéotique administratif entre la Ville d'Agen et la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby.

Ceci exposé, il est passé à la résiliation amiable du bail emphytéotique.

BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF

Le **BAILLEUR** a donné, suivant acte authentique établi en l'étude de Maître Philippe SAMARUT, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Philippe SAMARUT et Jean-Philippe SEMPOL, Notaires Associés » à Agen, le 17 avril 2000, à bail emphytéotique administratif au **Comité Régional du Périgord Agenais de la Fédération Française de Rugby** sous diverses charges et conditions, et ce pour une durée de 46 ans devant se terminer le 30 avril 2046, le bien ci-après désigné.

Suite à la fusion absorption du Comité Régional du Périgord Agenais par la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby, un transfert du bail emphytéotique administratif a été effectué par voie d'avenant afin d'acter formellement le changement d'emphytéote.

CONSTRUCTIONS

Il résulte au sujet de la propriété des constructions, ce qui suit, extrait et littéralement rapporté :

« les constructions nouvelles et améliorations apportées au fonds loué resteront acquise au bailleur à l'expiration du bail emphytéotique, sans aucune indemnité. »

La description du bien résulte des travaux de construction que l'EMPHYTEOTE a, conformément aux dispositions contenues dans le bail, fait effectuer.

IDENTIFICATION DU BIEN

A AGEN (Lot-et-Garonne), Rue Pierre de Coubertin :

- Un bâtiment sur un seul niveau, en rez-de-chaussée, d'environ m²,
- Un parking aménagé, d'environ m².

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

COMMUNE	SECTION	NUMERO	RUE	SUPERFICIE
AGEN	AX	496	Rue Pierre de Coubertin	992

EFFET RELATIF

La parcelle cadastrée section AX n° 496, appartient au Bailleur par suite de l'acquisition qu'il en a faite d'un immeuble plus important, des Hospices d'Agen suivant acte administratif du 10 janvier 1957, publié au Bureau des Hypothèques d'Agen, le 19 janvier 1957, vol. 2712, n°22.

.....

EXECUTION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE

L'EMPHYTEOTE déclare être à jour du paiement de ses loyers et des charges, ce que le BAILLEUR reconnaît, et rester devoir au jour ci-après fixée pour la résiliation, une somme « prorata temporis » dont les parties déclarent s'effectuer le règlement directement entre elles.

Le BAILLEUR et l'EMPHYTEOTE déclarent :

- Qu'aucune sous-location ou droit d'occupation n'a été consenti en contraventions des clauses et conditions du bail,
- Qu'aucune sommation d'exécuter l'une quelconque des charges et conditions du bail n'a été délivrée par le BAILLEUR, avec lequel il n'existe aucun différend,
- Qu'aucune contravention aux clauses du bail n'a été commise susceptible de permettre au BAILLEUR d'invoquer une résiliation judiciaire.

Les PARTIES sont convenues de procéder à la résiliation amiable du bail emphytéotique administratif dont il s'agit.

RESILIATION TOTALE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF

Absence d'indemnité pour résiliation

La présente résiliation a lieu en contrepartie du versement d'une indemnité d'un montant de 78 753,00 € (*soixante-dix-huit milles sept cent cinquante-trois euros*) par le BAILLEUR à l'EMPHYTEOTE. Cette indemnité se fera selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% en 2024,
- Le solde en 2025.

ETAT DES LIEUX

Il est rappelé que lors de l'entrée dans les lieux de l'EMPHYTEOTE, il n'a pas été établi d'état des lieux.

CONSEQUENCES FISCALES

L'attention des PARTIES est attirée sur les conséquences fiscales pouvant résulter de la résiliation anticipée du bail emphytéotique administratif.

A ce titre, les parties déclarent s'être préalablement aux présentes, rapprochées de leurs comptables et conseils à l'effet d'étudier les conséquences fiscales de la résiliation du bail emphytéotique dont elles se reconnaissent parfaitement informées.

En matière de revenus fonciers pour le BAILLEUR

La résiliation amiable d'un bail emphytéotique avant son terme entraîne la remise gratuite anticipée au BAILLEUR des constructions érigées par l'EMPHYTEOTE et l'imposition de la valeur de ces immeubles comme revenu foncier pour le BAILLEUR.

Cette imposition peut être étalée sur ans.

En matière de plus-value pour l'EMPHYTEOTE

Les PARTIES déclarent s'être rapprochées de leur comptable pour connaître les conséquences fiscales de la présente résiliation.

En matière de droit de mutation

Les présentes sont exonérées de la taxe de publicité foncière en vertu des dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts.

Contribution de sécurité immobilière

Les dispositions du présent acte à publier au fichier immobilier sont exonérées de la contribution de sécurité immobilière en application des dispositions du II de l'article 879 du Code général des impôts.

CHARGES ET CONDITIONS

La résiliation a lieu sous les charges et conditions suivantes.

Date d'effet de la résiliation

En ce qui concerne le bien situé sur la parcelle cadastrée section AX n° 496 :

Les PARTIES conviennent que la résiliation du bail emphytéotique administratif prend effet à la date du 1^{er} juillet 2024. Le BAILLEUR reprenant à cette date la pleine et entière propriété du bien susvisé ainsi que la jouissance pleine et entière, lieux étant à cette date libres de toute location ou occupation quelconque ainsi que l'EMPHYTEOTE le reconnaît.

Sort des constructions

Toutes les constructions édifiées par l'EMPHYTEOTE ou ses ayants-cause et tous aménagements réalisés par lui sur le terrain loué, comme toutes améliorations de

quelque nature qu'elles soient, deviennent de plein droit, au jour de la résiliation, la propriété du BAILLEUR, sans qu'il soit besoin d'aucun acte pour constater cette accession.

L'EMPHYTEOTE déclare qu'il n'y a eu aucune modification dans l'apparence tant par une annexion ou une utilisation privative de parties communes ou indivises, que par le fait d'un empiétement sur le fonds voisin ou d'une modification irrégulière de la destination telle que prévue au contrat de bail.

Le BAILLEUR prendra les constructions dans l'état où elles se trouveront au jour de la prise d'effet des présentes.

Situation hypothécaire

L'EMPHYTEOTE, pouvant grever de privilèges et d'hypothèques son droit au présent bail emphytéotique et les constructions qu'il a faites édifiées sur le terrain qui en est l'objet, déclare à ce sujet que les constructions sont libres de toute inscription et privilège à ce jour.

Il résulte d'un état hypothécaire certifié à la date du

Il est rappelé ce qui suit : tous les privilèges et hypothèques conférés par l'EMPHYTEOTE est ses ayants-cause, s'éteignent de plein droit. Toutefois, si le bail prend fin avant son terme contractuel, les privilèges ou hypothèques inscrits avant la publication de l'acte, ne s'éteignent qu'à la date primitivement convenue pour l'expiration du bail.

Servitudes

Toutes les servitudes autres que celles à la constitution desquelles le BAILLEUR aurait consenti sont éteintes du fait des présentes.

Assurance dommages-ouvrage

Les parties déclarent qu'il n'existe aucune assurance dommages-ouvrage en cours sur la construction.

Assurance multirisque immeuble

Le BAILLEUR fera son affaire personnelle, à compter du jour du transfert de propriété, de la continuation ou de la résiliation des polices d'assurance garantissant actuellement le BIEN souscrites directement par l'EMPHYTEOTE, et ce conformément aux dispositions de l'article L.121-10 du Code des assurances.

Contrat de fourniture de fluides, de maintenance, d'entretien et d'exploitation

Le BAILLEUR fera son affaire de la continuation à ses frais de tous contrats relatifs à la fourniture de fluides, de maintenance, à l'entretien et à l'exploitation. Il sera purement et simplement subrogé dans les droits et obligations de l'EMPHYTEOTE à l'égard du ou des fournisseurs d'énergie, qu'il s'agisse ou non de contrats avec un tarif régulé.

Impôts

Le BAILLEUR fera son affaire personnelle des impôts grevant le bien dont il s'agit de sorte que l'EMPHYTEOTE ne soit ni inquiété ni recherché.

Situation locative

A l'expiration du bail par arrivée du terme ou résiliation amiable ou judiciaire, tous baux, locations ou conventions d'occupation quelconques consentis par l'EMPHYTEOTE ou ses ayants-cause prennent fin de plein droit.

PUBLICATION

L'acte sera publié au service de la publicité foncière d'Agen 1.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, chacune des parties élit domicile en son adresse indiquée en têtes des présentes.

EXECUTION ET OPPOSABILITE

Le présent acte est authentifié par la signature du Maire de la Commune d'Agen, en vertu de l'article L.1311-13 du Code général des collectivités territoriales.

POUVOIRS

Les parties donnent pouvoir à la Commune d'Agen, rédacteur des présentes, à l'effet de procéder à toutes rectifications et modifications du présent acte qui se révéleraient nécessaires en vue d'assurer la publicité foncière.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix.

Elles reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

CERTIFICATION D'IDENTITE

Le Maire de la Commune d'Agen certifie que l'identité complète de toutes les parties au présent acte lui a été régulièrement justifiée.

DEPÔT DE LA MINUTE

La minute du présent acte sera déposée au rang des actes administratifs de la Commune d'Agen.

Dont acte rédigé sur NEUF pages sans les annexes.

Fait et passé en la forme administrative aux lieux et dates sus-indiqués.

FORMALISME LIE AUX ANNEXES

Les annexes font partie intégrante de la minute.

Suit la teneur des annexes :

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le soussigné, Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR, Maire de la Commune d'Agen, certifie le présent document conforme à la minute et à l'expédition destinée à avoir la mention de publicité, ledit document établi sur NEUF pages sans les annexes.

Expédition délivrée sur NEUF pages (*sans les annexes*) ne contenant ni renvoi ni mot nul.

SUIVENT LES SIGNATURES

Fait en TROIS EXEMPLAIRES,

Le BAILLEUR,
LA COMMUNE D'AGEN,
Madame Clémence BRANDOLIN-ROBERT,
1^{ère} Adjointe au Maire,
Le.....

L'EMPHYTEOTE,
LA LIGUE REGIONALE NOUVELLE AQUITAINE
DE RUGBY,
Monsieur Michel MACARY,
Président,
Le

Authentifié par :
Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR,
Maire de la Commune d'Agen,
Le